

# EXAMEN
# DU MOSAÏSME
ET
# DU CHRISTIANISME.

*OBSERVATION DE L'ÉDITEUR. — Le besoin qu'avait l'auteur de placer ici sa signature nous a forcés de prendre pour les titres un papier bien collé, quoiqu'il ne fût pas d'une nuance conforme au reste de l'ouvrage.*

# EXAMEN
# DU MOSAÏSME
ET
# DU CHRISTIANISME,

Par M. Reghellini, de Schio.

Video alium Deum fuisse regem primis temporibus, alium consequentibus. Potest ergo fieri ut alius sit postea futurus. Si enim regnum prius mutatum est, cur desperemus etiam posterius posse mutari?...

LACTANT., *Instit. Div.*, lib. I, cap. XI, n° 69, p. 12, in-4°.
Rom., 1650, typ. Mascardi, anno jubilei.

TOME TROISIÈME.

PARIS,
A LA LIBRAIRIE ORIENTALE DE PROSPER DONDEY-DUPRÉ,
RUE RICHELIEU, N° 47 *bis.*

1834.

**OUVRAGE DU MÊME AUTEUR.**

**LA MAÇONNERIE,** considérée comme le résultat des religions égyptienne, juive et chrétienne. Trois volumes in-8° et un cahier de planches au nombre de six, dont quatre contiennent quatre-vingt-treize emblèmes, et les six autres des documens curieux. Prix.......... 24 fr.
Par la poste.............................. 29

IMPRIMERIE DE PROSPER DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, n° 46, au Marais.

# EXAMEN

# DU MOSAÏSME

ET

# DU CHRISTIANISME.

## CHAPITRE XXII.

Concile de Cirthe. — De ce qu'étaient les évêques dès le commencement du quatrième siècle. — Constantin César. — Incendie du temple de la Fortune à Rome. — Concile de Carthage. — Histoire des donatistes ou circoncellions. — Césars et empereurs du tems de Constantin. — Concile d'Elvire. — On procède à la séparation des Juifs et des chrétiens. — Communauté des femmes chez les chrétiens d'Espagne. — Concile d'Ancyre. — Vices du clergé. — Comment Constantin parvint à s'emparer de l'empire d'Orient et d'Occident.

Les récriminations des empereurs contre les chefs chrétiens étaient justement fondées : ils les accusaient premièrement de ce que, par la nature de leurs initiations et doctrines, ils détruisaient l'ordre de la société telle qu'elle existait alors, et qu'ils aidaient encore à en saper les bases au moyen de la communauté des biens dont ces chefs s'appropriaient les fonds et les revenus, et qui fai-

saient en sorte, par leurs insinuations, que les dépenses faites par eux et les fidèles tournassent toujours au profit exclusif des membres de la fraternité. Or, il résultait de ces mesures d'exception une désertion alarmante à l'ancien culte pour avoir du pain et du travail. « Les prêtres hellènes, leurs » dévots, les musiciens, les parfumeurs, baigneurs, » artistes, peintres, architectes, perdant tous les » jours de leurs protecteurs, ils durent se soulever » contre une société qui leur faisait perdre toute exis- » tence ; ils la décrièrent et la firent passer pour dan- » gereuse, ce qui occasiona les édits de Néron, de » Galba, de Vitellius, de Domitien (1). »

La seconde cause des plaintes et des griefs des empereurs, et ici nous entendons parler de Dioclétien, c'était que les chefs de la chrétienté, alors appelés évêques, refusaient d'obéir aux ordres que l'empereur et le sénat romain leur avaient donnés de remettre aux gouverneurs de chaque province, sous peine de mort, les statuts, les réglemens, doctrines de leur initiation et des lois qui régissaient la fraternité, injonction que nous avons vue précédemment être émanée d'autres empereurs. Au reste, quoi qu'en disent les apostoliques, on n'ouvrit la voie aux accusations, aux plaintes, qu'après que les édits qui rappelaient à l'ordre, à la soumission, eurent été infructueux, et lorsque, malgré la défense, les chefs chrétiens persistaient à se rassembler, soit dans leurs églises, soit

ailleurs, non pour traiter des objets de leur culte, mais bien pour soulever des questions révolutionnaires, ces réunions n'étant autre chose que des clubs démagogiques.

C'était pourtant lorsque l'on prenait les mesures pour la sûreté de l'état, que les chefs des chrétiens excitaient, fomentaient des insurrections, en se communiquant mutuellement des avis, des instructions, dans des correspondances secrètes, pour fortifier leur opposition au gouvernement, comme nous venons de le voir dans l'histoire de saint Corneille.

Déjà, vers la moitié du troisième siècle de l'ère vulgaire, on trouve des traces de ces intrigues; on y voit des évêques trop visiblement compromis échapper au châtiment par la fuite, d'autres se cacher dans les grandes villes, en changeant de nom[1], comme l'Évangile l'insinue dans de semblables circonstances, et comme les apôtres de Christ, et grâce à de semblables précautions, rendre infructueuses les poursuites de l'autorité. Néanmoins, il y en avait dans le nombre qui, plus prudens, se soumettaient publiquement, ou qui, pour conserver leur dignité, se lavaient des accusations au moyen de sommes versées au trésor de l'empire. A ces derniers les gouverneurs accordaient leur sauve-garde; ils étaient regardés par la police comme ayant obéi aux édits (2). Ceux qui s'étaient

ainsi rangés à l'obéissance et ceux qui avaient obtenu la sauve-garde dont il s'agit, étaient appelés apostats par les évêques récalcitrans : on voit que ces manœuvres entretenaient une ligue permanente soutenue par les évêques zélateurs contre le gouvernement et contre les amnistiés dits *traditeurs*, c'est-à-dire traîtres à leurs partisans, parce qu'ils avaient remis entre les mains de l'autorité les documens relatifs aux institutions de la fraternité chrétienne, et les vases sacrés ou l'argent.

Ce fut dans de telles circonstances, et l'an 305 de l'ère vulgaire, que se tint le concile de Cirthe, en Afrique, concile que l'on considère comme le premier, car les assemblées qui le précédèrent, ainsi qu'on le remarque dans le recueil des actes des conciles, ne furent que des conciliabules clandestins, ignorés des gouverneurs et de la police romaine, et dont il serait très-curieux, si on doit en juger par le contenu de celui-ci, de connaître le but, qui dévoilerait entièrement ce qu'étaient les chrétiens de ces premières époques. Ainsi l'Esprit-Saint éclairait alors le nord de l'Afrique, et non Rome, Alexandrie, Antioche, Jérusalem. Onze ou douze évêques, le nombre n'est pas certain, s'assemblèrent à Cirthe : le principal objet de ce concile était l'élévation d'un évêque, le rétablissement de la bonne intelligence entre les représentans du christianisme, troublée par leurs erreurs, violen-

ces exercées au commencement de la célèbre ère des martyrs, autrement appelée persécution chrétienne sous le règne de Dioclétien.

Les évêques qui se réunissaient à Cirthe avaient été tous poursuivis comme des rebelles, et tous, mauvais chrétiens, avaient refusé de se sanctifier par le martyre; une partie d'entre eux avaient été amnistiés pour de l'argent; les autres s'étaient lavés des accusations en remettant, conformément aux édits, comme nous l'avons indiqué plus haut, les livres saints qu'ils avaient en dépôt, documens pieux, que les gouverneurs brûlaient ou détruisaient, comme contraires à l'esprit du tems.

Ces évêques firent entre eux une confession publique de leurs crimes (3), comme le pape Marcellin l'avait faite au synode sinuessien, pour avoir sacrifié à Vesta et à Isis (4).

Un de ces évêques était accusé d'avoir fait mourir en prison deux de ses neveux, fils de sa sœur; ils ne se défendit point de ce crime, et répondit à ses accusateurs les évêques :

« Et vous, qu'avez-vous fait lorsque le sénat de » Rome vous força à lui livrer les Écritures? Vous » n'êtes sortis de ses mains que comme des lâches » en remettant ce qui vous était confié. Pour moi, » *j'ai tué, et je suis prêt à tuer ceux qui sont* » *contre moi* (5). »

Si un évêque fit effectivement mourir en prison deux de ses neveux, s'il avoua qu'il avait tué et qu'il

était prêt à tuer ses ennemis, c'est une preuve que les évêques d'alors, ou étaient des officiers publics soumis à des gouverneurs, et qui disposaient de la force légale d'après les statuts de l'empire, ou bien que ces pontifes avaient usurpé le pouvoir, étaient des rebelles ayant à leurs ordres des satellites, des gardes et des bourreaux. Néanmoins cette réponse, rapportée par Fleury, est celle d'un sicaire ou d'un chef d'assassins tels que Simon Barjonas ou le Jésus de Tarichée. Voilà quelles étaient les doctrines de la primitive église d'Afrique! L'assassinat, la vengeance, le meurtre, pour ces premiers missionnaires du christianisme, n'étaient que des bagatelles, et il faut conclure, d'après la gravité de la récrimination, que les constitutions chrétiennes et les ouvrages réputés sacrés étaient autant de libelles contre les empereurs, leur gouvernement, contre l'autorité publique et le bon ordre. Ce fut pour ce motif que Dioclétien et Galérius, d'accord avec le sénat de Rome, ordonnèrent la remise des livres saints sous des peines aussi sévères envers les désobéissans.

Ce sont ces douze hommes mitrés qui, malgré leur apostasie et les crimes dont ils se sont couverts, ont légué la première institution canonique, comme il est assuré dans les actes de ce célèbre concile (6), telle que l'ont reçue et adoptée tous les théologiens apostoliques. Les bons chrétiens de nos jours ne lisent plus les antiquités de leur

culte dans les actes des conciles et dans les saint pères ; ils se contentent de lire Bussuet, Fleury, Giri ou Valsechi, et de savoir qu'il y avait alors de saints évêques et de saints martyrs ; ils ne soumettent pas à leur examen ce qu'étaient réellement la conduite et les attributions de ces évêques et de ces martyrs, quand l'église portait le brillant titre d'église militante, et jusqu'au dixième siècle. Les écrivains les plus accrédités, encore au dernier siècle, peignent les évêques la mitre en tête, la crosse ou l'encensoir à la main, environnés d'une cour ecclésiastique, converts de larges manteaux comme les grands-prêtres des religions anciennes, et conversant avec le Très-Haut, avec le libérateur le Christ, avec la Vierge ou les saints, recevant leurs doctrines de l'Esprit-Saint qui, sous la forme d'une colombe, le leur communique en secret et à l'oreille. Ils se gardent bien de nous dire qu'ils étaient à la tête de révoltés, armés de toutes pièces et lignés secrètement. Ailleurs ils nous peignent les martyrs et les vierges chastes comme des êtres qu'on voulait forcer à s'agenouiller devant les statues d'êtres dégradés ou de fausses divinités ; ils nous les montrent rendant leur ame à des anges, qui la transportent glorieusement au ciel : ils se gardent bien de dire que souvent ces martyrs furent pris les armes à la main, que la police ne pouvait même parvenir à rompre leurs menées, toujours pratiquées par les chefs de la

chrétienté au moyen de leurs secrètes correspondances. Les lettres qu'ils employaient à ces correspondances avaient une forme particulière, et Fleury dit « qu'on en agissait ainsi pour éviter les contrefaçons (7) », ce qui est misérable. Il est démontré que ces évêques avaient un plan mystérieux qu'ils mettaient en usage en pareilles occasions, afin que les fauteurs de troubles, partout où les peuples se soulevaient, pussent se servir des caractères hiéroglyphiques, et pour que, si l'on surprenait leur correspondance, on ne pût découvrir ni les secrets ni le nom des affidés, ce qui était arrivé au pape saint Corneille. A ce sujet, saint Cyprien nous révèle qu'antérieurement au concile de Cirthe et de son temps, l'envoi des lettres des évêques était fait par des clercs sur la fidélité desquels on pouvait compter, et que s'il n'y en avait pas assez, on y suppléait en en ordonnant de nouveaux (8). Nous répéterons même, d'après Fleury, que ces correspondances n'avaient lieu qu'à l'abri de signes convenus, dans la crainte qu'elles ne fussent interceptées. « Ces lettres avaient certaines » marques qui n'étaient connues que des chré» tiens (9). »

Ainsi, voilà les évêques, au commencement du quatrième siècle, chefs et présidens de sociétés secrètes de ces époques, ayant à leur ordres un grand nombre d'adhérens, qui, en exceptant les mécontens, pour la plus grande partie étaient des

esclaves, des gens sans fortune; évêques qui avaient à leur disposition les biens apportés à la fraternité, biens qui grossissaient tous les jours, qui passaient comme héréditaires aux différentes églises dont les évêques touchaient les revenus et disposaient, dans les cas d'urgence, des fonds (10). L'évêque, à ces époques, était l'homme de Dieu; il représentait le Sauveur le Christ; il était juge, conjointement avec les prêtres, des affaires des frères (11). Lorsque les évêques furent gorgés de richesses, ils ne se souciaient plus du maniement des fonds destinés aux veuves et orphelins et aux vierges; déjà du tems de saint Jean-Chrysostôme, ils faisaient en sorte de n'avoir plus de compte à rendre, afin de jouir en plein repos de grands biens de l'Église (12), lesquels appartenaient dans l'origine aux frères. Lorsque les évêques s'emparèrent des biens de la fraternité, ils purent promener dans les grandes villes de magnifiques équipages, et recherchèrent les faveurs des dames (13), car ils ne se contentaient pas de leur femmes, comme les Occidentaux; mais comme les empereurs et les grands de l'état, ils en avaient plusieurs à la fois et des concubines : usage qui s'est maintenu, conservé, comme le prouve l'histoire des premiers siècles du christianisme, jusqu'au onzième, époque où les bénéfices et les prélatures étaient encore vendues, et où les évêques entretenaient publiquement des concubines; avant ce tems, après

la chute de l'empire romain et au sixième siècle, le crédit des évêques se trouvait appuyé d'une puissance réelle, la possession de biens-fonds au moyen de laquelle ils devinrent les maîtres de l'empire. Cet abus détruisit les principes évangéliques, la fraternité et la religion n'en demeurèrent pas moins debout; les évêques devinrent, avec le nouvel ordre de choses, des seigneurs ayant charge de fournir des gens de guerre pour le service de l'état et du monarque; souvent ils durent eux-mêmes conduire et commander en personne ces gens de guerre, ce qui fut cause que les évêques jadis toujours ligués contre leur souverains, divisés comme les souverainetés d'alors, combattaient quelquefois les uns contre les autres, ligués même avec les Mahométans, ainsi que nous l'avons rapporté ailleurs (21).

Lorsqu'on réforma les mœurs, on chercha à faire disparaître les écrits qui témoignaient de si grandes vérités : au lieu des évêques armés, rebelles ou livrés aux voluptés mondaines, on les représenta, comme on vient de le dire, occupés seulement des mystères religieux ou de la Divinité.

L'esprit de désordre qui animait le concile de Cirthe, se perpétua en Afrique jusqu'au règne de Marcien, qui monta sur le trône d'Orient en 450, parmi les Donatistes ou les Circoncellions. Pour éclaircir ce point, nous allons dire deux mots avant de poursuivre notre chronologie chrétienne.

Les évêques qui formaient le concile de Cirthe furent regardés comme des pères très-zélés et très-orthodoxes; mais lorsque les papes se mêlèrent des intérêts temporels, devenus aristocrates et despotes, ils s'élevèrent contre la doctrine professée à ce même concile, et excommunièrent les évêques qui la suivaient. Ici nous ne citerons pas les argumens théologiques à l'appui de ce fait; nous nous bornerons au récit de l'histoire.

Carthage, en 311, était une ville célèbre. Son évêque avait une influence marquée sur les affaires de l'empire : il s'appelait Mensurius, et fut mandé à Rome pour se disculper de différens griefs auprès de l'empereur Maxence, avec injonction de remettre avant son départ aux autorités la caisse de l'état, appelée par les apostoliques, afin de tout dénaturer, les trésors et les vases sacrés de l'Église. Mensurius, en bon chrétien et zélateur, ne voulut pas obtempérer aux ordres de son souverain : en conséquence, avant de partir pour Rome, il confia ce dépôt à des vieillards de la fraternité de Carthage; il mourut en voyage. La désobéissance à l'injonction dont nous venons de parler provoqua de la part des gouverneurs romains la suspension des cérémonies du culte, et nous dirons des assemblés chrétiennes, car les chrétiens n'avaient encore d'autre culte que celui de la sensualité, de la liberté et de l'égalité. Puis, ils renouvelèrent l'ordre aux prêtres de Carthage de re-

mettre leurs livres et la caisse de l'état. Il se trouva que les prêtres ou les vieillards auxquels le dépôt de Mensurius était confié, furent récalcitrans; ils furent mis en prison.

Cécilien, prêtre de Carthage, pour être bien vu du gouvernement, empêcha, pendant l'instruction du procès, les chrétiens du dehors de communiquer avec les dépositaires incarcérés. Or, pour ce dessein, qu'il ne put exécuter sans l'assentiment de l'autorité, Cécilien devait avoir une force armée dont il disposait sans intermédiaire, car il faisait donner le fouet aux chrétiens rebelles aux ordonnances, se saisissant par la force de ceux qui entretenaient des correspondances que les mesures de police, de sûreté publique, défendaient. Ce dévouement au pouvoir avait donné à Cécilien de l'influence sur les évêques qui s'étaient soumis aux édits impériaux, et qui avaient livré Écritures, vases sacrés, trésors, etc.

L'évêché de Carthage étant devenu vacant par la mort de Mensurius, Cécilien fut sacré par les affidés de l'empereur, à la tête desquels il y avait Félix, évêque d'Aptonge, qui le mit en possession de son siége. Mais Félix avait remis entre les mains de l'autorité suprême les constitutions chrétiennes et les opposans le qualifiaient de *traditeur;* aussi les évêques de Numidie se montrèrent-ils contraires à l'élévation de Cécilien. Un concile fut convoqué à Carthage; le peuple, comme c'était naturel, ayant

adopté les principes des zélateurs de l'église orthodoxe, ne permit pas à Cécilien d'officier, le regardant aussi comme un *traditeur* et un excommunié. Le concile destitua alors Cécilien, et le remplaça par Majorin (15).

Bien que Cécilien eût à sa disposition la force légale de Carthage, cette force n'était pas assez considérable pour qu'il pût tenir tête au concile, ou chasser Majorin; il eut alors recours à Rome, et le pape Miltiade mit à profit cette dissension; il rassembla des évêques dans ces vues, qui, d'accord avec lui pour entretenir la discorde, reconnurent à la fois la validité de l'élection de Cécilien et de celle de Majorin. A bien examiner ces dissensions, qu'on veut faire passer pour des thèses de théologie, il en résulte que toute la question était, d'un côté, que le peuple ne voulait pas pour son évêque celui qui le trahissait, et, de l'autre, que le pouvoir voulait pour chef de cette communauté chrétienne un homme dévoué à l'ordre. Que les lecteurs ne se laissent pas induire en erreur sur les causes que les ecclésiastiques assignent à l'origine des donatistes. Voilà le fameux schisme que nous avons lu dans Optat, Augustin et Eusèbe : ce qu'on y dit du dogme n'est qu'un corollaire gratuit pour cacher le véritable état de choses.

Pendant que le pape, à Rome, tenait ses conseils, l'évêque des zélateurs chrétiens en Afrique, Majorin, terminait ses jours. Donat, homme élo-

quent et savant pour l'époque où il vivait, remplit Carthage de plaidoyers en faveur du schisme populaire, et, par ses paroles et ses écrits, attira à son parti les personnes en crédit, et en particulier des évêques qui étaient du parti de Cécilien.

Pour atténuer ces intrigues de l'Église d'Afrique, on a fait de Donat un théologien au lieu d'un rebelle au pouvoir. Aussi a-t-on prétendu qu'il s'agissait de questions sur les sacremens, alors inconnus, et sur des doctrines ascétiques, tandis que Donat s'efforçait de persuader qu'on devait regarder comme traître à la fraternité l'évêque qui se conformait à l'injonction de déposer les livres chrétiens et les trésors ou les caisses de la fraternité aux gouverneurs; il n'épargnait pas même cette qualification à ceux qui épousaient les intérêts des empereurs : il blâma hautement la conduite de Cécilien. A cette époque régnait Constantin, qui, voulant arrêter les suites funestes d'un libéralisme mal entendu, cause de tant de révolutions, confisqua à son tour, au profit du domaine impérial, les biens des donatistes ou des évêques qui fomentaient l'anarchie, ce qui ne calma pas les esprits; ces mesures coercitives ne firent, au contraire, qu'accroître la discorde, d'autant plus que Cécilien, revenu en Afrique, anima par sa présence et par ses exhortations son parti contre celui de Donat. Les deux partis s'armèrent,

puis en vinrent aux mains, et il y eut bien du sang répandu. Les donatistes redoublèrent d'efforts, et malgré le courage, la fermeté inouïe des catholiques de Cécilien, soutenus même par le gouvernement, ceux-ci furent battus, et la plupart assommés. C'étaient les évêques de Numidie et autres du parti de Donat qui, à la tête de leurs adhérens, en véritables forcenés, massacraient tous ceux qu'on supposait du parti des *traditeurs* ou des césars. Cette guerre civile durait encore dans les dernières années de Constantin, et se ralluma avec plus de fureur encore après sa mort.

Constant, auquel étaient échues les provinces soumises aux Romains en Afrique, voulut rétablir la tranquillité partout où les donatistes, connus alors sous le nom de circoncellions, exerçaient leurs ravages; il expédia deux de ses généraux, Paul et Maurice, pour les forcer à se soumettre, dans le cas où leur révolte ne s'apaiserait pas par ses ordonnances. Donat, à la tête de ses partisans, ferma la porte de la ville de Bagai à Macaire, envoyé par l'empereur; refusa, au nom de ses fidèles, les dons en argent et en denrées que les césars avaient coutume de destiner au soulagement des provinces pauvres, ou qui avaient souffert des désastres. Macaire alors fit venir des troupes sur les lieux. Le rebelle Donat commandait les soldats que les ecclésiastiques appellent soldats de Christ, combattant le démon, c'est-à-dire les Romains.

Un combat s'engagea même devant la ville, qui fut emportée par les troupes impériales. Les donatistes furent mis en déroute partout où ils se montrèrent, et rudement traités. Beaucoup d'évêques partisans de Donat perdirent la vie dans ces rencontres.

Les donatistes étaient des enthousiastes, qui préféraient mourir pour la liberté de leur église plutôt que de se rendre. Or, comme la politique des prêtres, à Rome, avait changé, et que ces zélateurs chrétiens avaient été vaincus, ces chrétiens n'étaient plus que des hérétiques, quand on avait confirmé la validité de la nomination de Majorin, et quand on avait élevé en cent occasions des autels et des tombeaux à des martyrs, sous Dioclétien, qui n'avaient souffert pour aucune autre cause que pour celle des circoncellions, et nous avons dit pourquoi cette opinion cessa d'être en crédit. La force ayant ainsi ramené le calme, Donat fut exilé; on le remplaça par Primien; mais le diacre Maximien convoqua de nouveau un concile à Carthage, et y fit connaître que Primien était coupable de crimes atroces : on le déposa donc, et son accusateur Maximien prit sa place. Malgré les revers des circoncellions, ils se montrèrent en Afrique jusqu'à la mort de Théodose-le-Jeune; ce fut sous son successeur que les donatistes, forcés de céder à la prépondérance des évêques de Rome, disparurent entièrement (16).

O mystères inconcevables de la théologie romaine ! le christianisme professé par les zélateurs et par les apôtres, confirmé par les Actes et le Nouveau-Testament, n'était plus la loi du pape et du concile à Rome. Ces grands-prêtres visaient déjà à remplacer les empereurs ; la réforme des mœurs orientales et celle du christianisme devinrent pour eux une nécessité.

Nous reprendrons bientôt l'histoire de Cécilien ; suivons celle des césars, pour avoir la preuve que les guerres civiles et les troubles favorisèrent l'accroissement du pouvoir des évêques, lesquels, après ces époques désastreuses, machinèrent dans leurs intérêts contre l'autorité, se rassemblant tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, où ils se montraient toujours avec faste et toujours les armes à la main.

Dioclétien ayant abdiqué, Maximien Herculeus imita cet exemple, ce qui fit tomber l'empire dans les mains de Constance Chlore et de Maximien Galérius ; l'an 305, deux nouveaux césars, Sévère et Maxence fils de Maximien Herculeus, furent choisis par les empereurs qui avaient renoncé à la pourpre. Constance Chlore, lorsqu'il régnait encore, avait recommandé à Galérius le fils que lui avait donné sa concubine sainte Hélène : les lois ne permettaient pas aux souverains d'épouser une femme de basse condition ; Hélène était la fille d'un hôtelier. Les traditions orientales la disent native d'E-

desse ; il est probable que Chlore l'avait achetée lors de ses expéditions en Asie. Les prêtres chrétiens firent de cette concubine une grande sainte, à laquelle ils ont donné une place dans le calendrier romain ; des autels et des temples portent encore aujourd'hui son nom.

Galérius n'aimait pas Constantin ; Fleury dit qu'il chercha à se défaire de lui, et Bossuet est de ce sentiment dans son Discours sur l'Histoire universelle. D'après l'assertion des ecclésiastiques, Constantin s'était éloigné de Galérius, sans le voir, pour aller trouver, en Angleterre, son père qui touchait à ses derniers momens. Là, Constantin devint césar, l'an 306 de l'ère vulgaire ; il fut promu à York.

Des dissensions s'élevèrent entre les empereurs. Maxence ayant été élu à Rome, Galérius lui fit la guerre. Maximien Herculeus, que nous avons dit avoir abdiqué, sortit alors de sa retraite pour secourir son fils, et reprit la pourpre. De son côté, Sévère, qui avait été nommé césar par Galérius, se ligua avec ce dernier contre Maxence ; mais ses soldats, en voyant paraître l'empereur Herculeus, quittèrent Sévère et Galérius pour se ranger sous les drapeaux de leur ancien capitaine. Sévère fut tué par les soldats qui ne l'avaient pas abandonné. A la suite de la défaite et de la mort de Sévère, Galérius éleva Licinius à la dignité impériale.

Pendant que les césars se disputaient l'empire, on mit, sans qu'on en connût l'auteur, le feu au temple de la Fortune, à Rome. On crut cet incendie l'ouvrage des chrétiens, d'autant plus que, tandis que l'on était occupé à l'éteindre, un soldat des leurs se répandit en injures contre la divinité adorée dans ce temple et contre ceux qui cherchaient à conserver ce monument : le peuple, indigné, l'accabla de coups et le tua; les soldats, voulant venger leur co-religionnaire, se jetèrent sur le peuple. Ainsi, selon ce fait, mentionné par les écrivains ecclésiastiques, le peuple, à Rome, aurait professé les rites payens.

Les empereurs faisaient alors ce que font nos souverains du jour; ils envoyaient les soldats d'Italie et de la Gaule en Afrique, et ceux tirés de l'Egypte, ils les envoyaient à Rome et à Paris. Le christianisme régnait plus particulièrement en Afrique et en Asie. Voilà, à notre avis, comment des soldats qu'on indique comme Romains s'étaient portés à ces excès.

Cette insurrection allait devenir fatale à la ville sans l'intervention de Maxence, qui, avec bien de la peine, fit rentrer ses troupes mutinées dans l'ordre. Malheureusement les chrétiens, partout où ils étaient en force, ne cachaient point leur mépris et leur haine pour les divinités payennes, leur culte et leurs prêtres, et des attentats à la tranquillité publique se reproduisaient souvent.

Ce fut dans de semblables occurrences qu'Eusèbe, le trente-unième pape, fut exilé comme rebelle par Maxence, afin d'arrêter les soulèvemens dans Rome.

Constantin, pour affermir son pouvoir, épousa Fausta, fille de l'empereur Herculeus, par conséquent sœur de l'empereur Maxence. Galérius avait vu s'affaiblir son pouvoir à la suite de la guerre entreprise contre Maxence; il ne lui restait plus que l'Illyrie, car il avait été chassé d'Italie, et ce qu'on appela ensuite empire d'Occident obéissait à Herculeus, à son fils Maxence, et à son gendre Constantin.

La discorde s'alluma entre Herculeus et son fils Maxence. Ce dernier, sans aucune reconnaissance, prétendait que son père devait revenir à son abdication. Maxence triompha; et son père Herculeus se retira auprès de sa fille Fausta et auprès de son beau-fils Constantin, qui commandait dans les Gaules. L'an 311, Constantin dressa des embûches à son beau-père Herculeus, que l'histoire ecclésiastique dit avoir été réduit à se tuer à cause de cette trahison.

Les écrivains de l'Église, pour révoquer en doute les crimes de Constantin, ont supposé qu'Herculeus avait machiné contre son hôte, mais que Fausta trompa son père, qui, croyant tuer Constantin, tua son favori, un de ses eunuques, qui couchait avec lui. Ces mêmes ecclésiastiques, à l'occasion de ce meurtre, sans s'en apercevoir,

insinuent que Constantin avait un commerce honteux avec un de ces êtres déchus du nom d'homme, et qu'ainsi ses mœurs n'étaient pas plus pures que celles de tous les souverains ses prédécesseurs, vivant comme eux familièrement avec des hommes dégradés, de l'espèce de ceux que l'on qualifie du nom de mignons.

En accordant qu'Herculeus fût un assassin, et que Constantin fût sauvé par sa femme, toutefois est-il avéré que celui-ci ne tint aucun compte de ce service, puisqu'il fit mourir sa femme, comme nous le rapporterons.

Maxence ne crut pas que son père s'était donné la mort; il la crut au contraire l'ouvrage de Constantin, et lui déclara la guerre. Constantin, plus puissant que lui, fort surtout du parti chrétien, qu'il ménageait dans les soldats de Maxence, rassembla en hâte ses armées de la Gaule; et, grâce à sa célérité, surprit les postes avancés de Maxence, arriva aux portes de Rome sans obstacle, et le défit. On sait que les écrivains de ces époques et des époques postérieures étaient en quelque sorte convenus d'adopter toute espèce de miracles payens ou chrétiens, n'importe : les ecclésiastiques donc, pour réhabiliter Constantin, flétri par ses forfaits, supposèrent qu'une croix miraculeuse était apparue à Constantin, non converti alors, avec la célèbre inscription : *In hoc signo vinces*, tu vaincras par ce signe. Or, d'après eux, sa conversion au chris-

tianisme date de ce jour, bien qu'ils aient avancé que cet empereur ne fut baptisé, comme on le verra, que vingt-huit ans après, et au moment d'expirer : ce qui nous étonne, au surplus, c'est que de graves auteurs rapportent cette puérile vision comme une vérité. Les écrivains de l'Église ne se font pas faute de semblables inventions miraculeuses pour assurer le triomphe du pouvoir des prêtres. Après l'apparition de la croix miraculeuse qui convertit Saul dit Paul, après celle de Constantin, les Annales de France de 496 affirment qu'un événement pareil arriva à un de leurs rois du nom de Hludovick, ou Louis, qui n'était pas moins menteur que Paul, ni moins que Constantin, et comme lui ambitieux, rusé, d'une politique cruelle et sanguinaire. Louis avait épousé Clotilde, fille d'un roi de la Bourgogne, contrée dans laquelle les évêques exerçaient une grande influence; Hludovick sut les faire servir d'instrumens à ses desseins. Chef d'une tribu de Francs, il s'allia avec un autre chef, battit Syagrius. qui régnait sur les Gallo-Romains, dits Sossonais, et le fit impitoyablement décapiter. Parvenu ensuite à diviser les chefs ou rois des autres tribus de Francs, leur trépas fut son ouvrage, et il leur succéda dans le pouvoir qu'il tenait de ces mêmes tribus. Les intrigues de Hludovick armèrent contre lui ses alliés, les Francs ripuaires, qui, unis aux Allemands, l'attaquèrent à Tolbiac, près de Cologne. Grégoire, évêque de

Tours, renouvela à cette occasion l'histoire du labarum tout-à-coup apparu à Hludovick, qui, en vertu de ce miracle, promit de se faire chrétien. Cet engagement lui procura la victoire, et, sans perdre de tems, il fut baptisé par Remigius, évêque de Reims, dont le nom semblerait désigner un seigneur de cette ville; car en France, comme aux lieux où l'on professait le christianisme après la chute de l'empire romain en Occident, les évêques étaient des seigneurs et guerriers, et l'Europe était soumise à la féodalité, à la barbarie, à la puissance du clergé. Les légendaires et les chroniqueurs d'époques obscures forgèrent ces miracles, sachant bien que c'était là l'unique secret pour dominer les esprits.

Les prêtres, démasqués par la presse, osent encore en hypocrites recourir à ces moyens pour séduire les crédules. En France, l'an 1829, ces faiseurs de miracles, pour accréditer leur mission contre les libéraux et les philosophes, débitèrent faussement que Jésus-Christ avait accordé cette faveur à leurs dupes de Migné.

Quant à ce qui regarde le prodige opéré en l'honneur de Constantin, quand même des crédules auraient la bonhomie de l'admettre, aucun motif plausible ne le justifie. Néanmoins, nous y trouvons un fait accompli : c'est que le christianisme, propagé parmi les légions romaines, avait alors toute influence dans les élections des empe-

reurs, ce qui sera évident dans les guerres civiles et étrangères dont on va parler. Les évêques du Christ jusqu'au tems de Constantin, et avant si nous en croyons Tertullien, maîtrisaient les armées et les conseils de l'empire. Si l'on réfléchit sur le fait rapporté ci-dessus de l'incendie du temple de la Fortune, une partie des soldats de Maxence et la garde prétorienne étaient chrétiens. Ainsi, n'est-il pas raisonnable de croire, non à la niaiserie de l'apparition d'une croix en l'air, mais que les soldats de Maxence, séduits par leurs évêques qui certes les commandaient, et qui devaient être ligués avec Constantin, arborèrent l'étendard de la rébellion et passèrent dans les rangs de l'heureux compétiteur? N'est-il pas possible qu'en suivant l'exemple des rabbins et pour détruire toute trace de cette histoire et dissimuler cette trahison, les apostoliques, toujours occupés à se mettre en crédit, aient inventé cette apparition par laquelle Constantin fut victorieux? Cette vision, cette conversion n'ont-elles pas été combinées pour servir d'avertissement aux princes, et sur le pouvoir des chefs redoutables de cette secte, et sur la nécessité de s'en faire un appui?... Ce qui peut donner de la probabilité à notre manière d'envisager le miracle de l'apparition de la croix à Constantin et des désastres de Maxence, et faire regarder cela comme une défection des chrétiens des rangs de Maxence, c'est que les légendaires, dans la Vie de

saint Marcel, leur vingt-neuvième pape, s'efforcent de persuader au lecteur que Maxence, avant cette époque, devant se battre contre Sévère, s'était lié aux chrétiens fort nombreux, qu'il feignait lui-même d'être un chrétien, et que, par ce moyen, il fortifia son parti, ce qui lui facilita son triomphe sur Sévère. Malgré que, par cet aveu, Marcel devait être dans les intérêts de Maxence, il se mit à la tête des révoltés à Rome contre cet empereur. Maxence, après bien du sang répandu, maîtrisa la révolte; on saisit Marcel, qui fut battu avec des verges comme un esclave, et condamné ensuite à servir les bêtes de somme qu'on gardait pour le service public, et à vivre enfermé dans leur écurie. Marcel demeura neuf mois dans cet état avilissant, lorsqu'une nuit, de jeunes prêtres appelés clercs enlevèrent leur pape, qui se réfugia dans la maison d'une veuve du nom de Lucille; et nous avons dit que les veuves des chrétiens morts les armes à la main contre le pouvoir établi étaient pensionnées par le pape. Marcel, dans sa retraite, rassemblait les chefs rebelles des chrétiens; ce qui ayant été dénoncé à Maxence, il ordonna que la maison de Lucille fût convertie en une écurie pour y installer les bêtes de somme du gouvernement, et que Marcel y fût gardé avec elles. Ce saint pape mourut quelque tems après au milieu de ces animaux, ce qui est rapporté par Ribadeneira.

Saint Eusèbe remplaça le pape saint Marçel, ce-

lui-ci aussi fut remuant comme son prédécesseur. Baillet dit qu'Eusèbe fut en guerre ouverte avec les évêques et prêtres *traditeurs*, en tête desquels se trouvait Héraclion; Maxence, qui voulait la tranquillité de Rome, l'exila en Sicile où il mourut en y arrivant. Ainsi, d'après ces précédens, les papes et leur parti devaient haïr Maxence et coopérer à sa perte.

Ce fut en 113 que Constantin fit jeter dans le Tibre son beau-frère l'empereur Maxence, que les apostoliques, pour dénaturer toute histoire, nomment toujours le tyran. Après cet événement, Constantin ne visa plus qu'au pouvoir suprême, à s'emparer de tout l'empire. Aussi, en politique rusé, arma-t-il Licinius contre Maximien Ajax et même favorisa le premier. Maximien, vaincu, finit ses jours par le poison.

Le célèbre concile d'Elvire en Espagne eut lieu la même année 113; il est dit que dix-neuf évêques y assistèrent et y traitèrent quatre-vingt-une thèses divisées par chapitre. Ce concile est le premier dont sont sortis les canons pour maintenir la discipline ecclésiastique : au dire des théologiens, il n'y a rien de plus ancien, de plus authentique, provenant de la source la plus pure du christianisme. Nous allons soumettre à l'examen quelques-uns de ces canons, qui dévoilent ce qu'étaient les chefs du christianisme et leurs fidèles au commencement du quatrième siècle, et dont nous conclu-

rons que la communauté des femmes existait alors dans la fraternité, et que cette fraternité chrétienne n'était en aucune manière séparée de la juive.

Canon VII[e] « Si un fidèle, après la fornication, » retombe dans la même faute après avoir reçu la » pénitence, il ne sera plus admis à la communion. »

La fornication et l'adultère, tant chez les Juifs que chez les premiers chrétiens, n'étaient appelés de ce nom que dans le cas où un homme ou une femme commettait cette action avec un payen ou un autre individu attaché à une autre fraternité et secte.

Le IX[e]. « Si une femme qui observe la foi » *quitte* son mari qui suit la foi, et si cette femme » se marie à un autre, elle ne recevra pas la » communion avant de le quitter. »

Le X[e] s'exprime dans de semblables termes relativement aux cathécumènes.

XII[e] « Si un père ou une mère, et si un des » fidèles entreprennent le maquerellage (8) et ven- » dent son corps, on lui refusera la communion. »

Cette pénitence est curieuse ; néanmoins, c'est un commencement à la réforme des mœurs, car ce canon prouve que la loi civile permettait, pour de l'argent, de prostituer sa femme et sa fille et soi-même, si le physique tentait un acheteur. Il paraît que les esclaves faisaient partie de la société ; on sait qu'ils vendaient leurs corps, et nous avons dit que pour deux mines ils vendaient leurs têtes.

Le XIII[e] ordonne que « les vierges consacrées » au Christ et qui néanmoins ont perdu leur virginité, si elles s'abstiennent ensuite de tout *commerce charnel*, seront admises à la communion. »

Nous avons vu que ces vierges ne perdaient ce titre qu'en s'abandonnant à des payens, ou à des frères d'autres communautés. Nous avons vu ce qu'étaient ces vierges du Christ d'après les écrits de saint Cyprien; nous nous permettrons de demander pourquoi on leur accordait la récompense de la communion fraternelle, dans le cas où elles seraient prudes avec ceux qui n'étaient pas de leur communion?

Le XIV[e] veut que « les vierges qui n'avaient pas » gardé leur virginité, et auraient épousé et gardé » pour maris ceux qui les avaient déflorées, seraient, après un an, admises encore à la communion, et que celles de ces vierges qui se seraient données à d'autres hommes (d'autres communions), si elles reviennent au bout de cinq ans, » il sera bon de les admettre à la communion. »

Encore ici la récompense est claire.

Le XV[e] ordonne « qu'on ne doit point donner » les pucelles en mariage aux Hellènes, afin que » leurs ames ne tombent pas dans l'*adultère spirituel*. »

Voilà l'adultère des chrétiens; s'abandonner entre eux ce n'était que la communion fraternelle. Par ce canon il résulte qu'il était permis de don-

ner aux payens sans adultère toute autre femme, qui ne fût point pucelle, qui ne fût pas une vierge.

Le XLVIIIe défend de « recevoir de l'argent de » ceux qui se font baptiser, et ordonne au clerc » de laver les pieds des récipiendaires, et que cette » opération-là ne devait pas être faite pas les prê- » tres. »

Ainsi, à ce concile, les prêtres commençaient à devenir aristocrates; ils reniaient l'action du Christ, qui lave les pieds des initiés : action qui marquait l'égalité entre les frères. Ainsi ce canon apprend que l'Évangile où se trouve l'historiette du lavement des pieds par le Sauveur n'était pas connu, ou était rejeté par les dix-neuf évêques de ce concile.

Le LXXVIIIe défend « aux fidèles qui ont une » femme, de forniquer avec une payenne ou une » juive »

Ainsi la fornication était permise à un chrétien avec des chrétiennes, ce qui est toujours un indice de la communauté des femmes entre les fidèles. Tertullien, ce panégyriste du mariage chrétien, pour peindre ce bonheur, dit que les époux chrétiens

« Assistent aux sacrifices sans inquiétude (18). »

Qu'avons-nous besoin de cette inspiration de ce saint père pour nous faire entendre que les chrétiens à leurs mystères étaient assez peu jaloux pour prostituer leurs femmes à ces sacrifices ? Par les ca-

nons ci-dessus, il est démontré pourquoi on interdisait quelquefois aux fidèles, aux chrétiens, la jouissance et le bénéfice de la communion. Ces ordonnances n'étaient que la loi du *talion* prise dans les livres des Juifs, qui disent :

« Et en général on rendra œil pour œil, dent » pour dent, main pour main, pied pour » pied (19). »

Nous ne présenterons pas ici les déductions de semblables faits, elles tombent sous le sens. Outre ces indices de la communauté des femmes, nous allons en donner d'autres qui révèleront le débordement des mœurs des prêtres et des chrétiens de ces époques.

Le canon VIII[e] dit « que si une femme sans » cause précédente quitte son mari et s'unit à » d'autres, et qu'elle veuille rester ainsi, elle ne » sera plus admise à la communion. »

Avant tout, nous observerons ici que les anciennes lois civiles des Romains, en fait de mariage, étaient tombées en désuétude après leurs conquêtes en Orient : ce qu'on a traité lors de l'histoire de l'empereur Probus. Voilà pourquoi les prêtres chrétiens, qui, dans le chaos de l'affranchissement général, visaient aussi à l'émancipation des femmes, s'occupaient de régler la dépendance du sexe, dépendance qui se rattachait au système du christianisme.

D'après la teneur de ce huitième canon, on doit

conclure qu'à Elvire avant ce concile, les chrétiennes, selon la fantaisie, le caprice, pouvaient quitter leurs maris. Par conséquent, ou l'Évangile qui établit l'indissolubilité du mariage, et les Actes de saint Paul qui formulent l'état légal des femmes mariées, n'existaient pas alors, ou les pères du concile les avaient rejetés; autrement on se serait appuyé de ces autorités, au lieu de créer des lois nouvelles sur l'institution sainte du mariage.

Le XVI[e] dit « que si un père permettait à ses » filles de s'unir aux prêtres attachés aux idoles, on » lui refuserait la communion. »

On punissait le père qui autorisait de semblables unions, parce qu'au moyen de cette disposition, ils enlevaient cette espèce de casuel aux prêtres chrétiens; les pères avaient droit de vie et de mort sur leurs enfans comme sur leurs esclaves. Les prêtres pour empêcher qu'il n'y eût des apostasies au préjudice de leurs intérêts, avaient imaginé ici cette éclatante punition, ce qui nous prouve que jusqu'alors les unions des filles chrétiennes avec des prêtres payens étaient permises; il paraît même que les prêtres payens étaient très-tolérans sur cet article.

Le canon XXVII[e] dit : « L'évêque n'aura avec » lui que sa sœur ou sa fille sacrée à Dieu, *mais* » *point d'étrangère.* »

De cet article nous ne concluons autre chose, sinon que les évêques avaient des filles, et qu'ils

étaient mariés. Nous ne voudrions pas donner à penser que les évêques, vu la défense d'avoir chez eux des étrangères, et ne pouvant avoir que des parentes, comme ils avaient des filles, n'eussent pas adopté la coutume des patriarches juifs et des grands de la Perse, qui épousaient leurs sœurs et leurs filles, afin de conserver leurs races sans aucun mélange. L'obligation imposée aux évêques d'avoir auprès d'eux leurs sœurs et leurs filles, plutôt que des étrangères, ne pouvait aucunement regarder le service domestique; car le faste des évêques de ce tems, et qu'ont révélé le concile de Cirthe et l'histoire des circoncellions, ce faste, disons-nous, atteste qu'ils devaient avoir une petite cour. Il paraît même que ce canon est en quelque sorte un codicille ajouté aux lois hébraïques par lesquelles il était défendu à un juif, non seulement d'épouser une étrangère, mais encore d'avoir commerce avec les femmes d'une autre nation et d'une autre religion. Pour appuyer cette assertion, il n'y y qu'à se rappeler le canon XVI précité, qui avait défendu qu'on livrât les filles chrétiennes aux payens et ce à leurs sacrificateurs; ce qui était un adultère spirituel, et devient le corollaire des lois dites mosaïques et de celles de la vente des filles juives.

Le XLI[e] exhorte les fidèles « à ne pas souffrir » d'idoles dans leurs maisons, autant que pos-» sible.

Le LX^e ordonne « de ne pas briser les idoles ;
» si le fidèle est pris sur le fait, il ne sera point reçu
» au nombre des martyrs. »

Le premier de ces canons donne un conseil, et le second semble prescrire de respecter les divinités payennes. Observons bien que l'initié n'était exclu de la commémoration des martyrs que dans le cas de flagrant délit aux yeux des idolâtres ; ce qui signifie que le chrétien qui brisait les idoles clandestinement sans causer de scandale, de procès, de récriminations, était digne d'être sanctifié comme les martyrs. Ainsi les rebelles, les anarchistes font partie de ceux que ces pères voulaient canoniser.

Le XXXVI^e canon défend les peintures dans les églises, si cet article, comme bien d'autres, n'a pas été interpolé : il y avait donc alors des iconoclastes, ou ce canon tient à l'esprit des zélateurs contre les images des empereurs et souverains qui ornaient les lieux publics.

Les canons XLVII^e et XLVIII^e veulent corriger la coutume de mettre les baptêmes à prix d'argent, afin que l'évêque ne semble pas vendre ce qu'il recevait gratis. Il paraît que l'admission s'achetait ; que les femmes même, comme on le verra à l'histoire de saint Athanase, étaient reçues toutes nues. Mais ce canon doit avoir éte ajouté, car les dames comme les hommes payaient le banquet qui

suivait leur initiation, par l'offre de tous leurs biens à la fraternité.

Le LXVIII^e dit : « *De catechumenâ qui filium necat, si per adulterium concesserit,* » *et conceptum necaverit, placuit in fine baptisari.* »

Ainsi la femme présentée à la fraternité chrétienne, qui aurait conçu par adultère, c'est-à-dire d'un payen, si elle détruisait le fruit de cette union, était en définitive reçue au baptême et par conséquent à la communion chrétienne.

Y-a-t-il rien de plus immoral, selon les idées de notre civilisation, que ce canon? et que doit-on penser du code primitif des chrétiens? Ne nous démontre-t-il pas que les empereurs romains ne tenaient aucun compte des chrétiens ou des classes moyennes de la société? quelle position misérable sous de tels despotes? Les rébellions chrétiennes étaient nécessaires à l'affranchissement du genre humain! Que le lecteur se pénètre que nous n'examinons point le droit des révoltes dont on a parlé; nous ne mettons sous les yeux que l'histoire et les doctrines des chrétiens, qui établirent ensuite cette religion, et si les tems, les mœurs, la civilisation ont changé, ce code révolutionnaire devait être enterré avec les despotes qui avaient opprimé la terre.

Le canon LXXI^e condamne à être perpétuelle-

ment éloignés de la communion ceux qui étaient adonnés à la pédérastie.

La récompense de ceux qui ne se souillaient pas de ce vice, était l'admission à la communion chrétienne. Or, comme cette corruption était propre aux grands, comme nous l'avons rapporté, il paraît qu'au commencement du quatrième siècle elle avait gagné aussi les basses classes de la société, les chrétiens. Ammien Marcellin, qui a dû écrire au moins soixante-dix ans après le concile d'Elvire, en parle dans son éloge de l'empereur Constance; il dit, à son livre XXI, chapitre XV, qu'il fut chaste pendant sa vie, et qu'on ne l'avait pas même soupçonné de se livrer à la pédérastie.

« Crime que la malignité, quand bien même il » n'existerait pas, se plaît pourtant à imputer à la » licence des grands. »

Nous avons même trouvé une loi de cet empereur, par laquelle il punissait ce vice honteux; elle porte le titre de

*Constantius et Constans*
*A. a. ad Populum*
*De Venere masculá* (20).

La fable nous a conservé l'antique tradition de cette turpitude divinisée dans Jupiter et Ganymède; et l'histoire, à cette occasion, cite encore maints philosophes grecs et romains coupables de cet égarement incroyable de sens avec des disciples

très-complaisans. Ici nous dirons encore un mot d'une semblable abomination. Les dépouilles des peuples vaincus avaient introduit avec elles, à Rome, les prostitutions étrangères; les riches alors même, par une ostentation ridicule, voulaient prouver que, sans être des savans et des philosophes, ils pouvaient imprimer ces attachemens honteux. Aussi achetaient-ils de jeunes esclaves et des eunuques, de même que les chefs de l'état; ils affranchissaient ceux qu'ils avaient aimés le plus, les comblant de biens et d'honneurs. Ce que l'on regarderait de nos jours comme une turpitude, était dans ce tems considéré comme une faveur d'autant plus honorable, qu'elle annonçait l'intimité dans laquelle on avait vécu auprès des grands.

Ammien Marcellin, ainsi que quelques publicistes du jour, se montre très-indulgent pour ce genre de désordres; dans son article des Mœurs des Perses, il dit que ces derniers sacrifiaient avec excès à l'amour, mais qu'en revanche ils ne connaissaient pas la pédérastie (21); ce qui nous fait croire que l'auteur avait négligé cette partie de leur histoire. Dans l'examen qui va suivre, nous recourons souvent à Ammien, que nous annonçons avoir été un chrétien outré et non un payen. Nous ferons à cette occasion observer que ses écrits traitent de matières graves. Ainsi donc ces banalités qu'on y rencontre, manifestent son désir, conforme à celui des évêques qui le précédèrent dans le concile d'El-

vire, d'une réforme de mœurs, le sujet et la thèse de plusieurs conciles qui suivirent celui-ci.

Ce sont les canons XXXV, XLIV, XLIX et L du concile d'Elvire qui méritent la plus sérieuse attention. Les deux premiers prouvent la communauté des femmes entre chrétiens, et les deux autres l'union qui existait entre juifs et chrétiens soumis, comme ceux dont il fut question dans la lettre d'Adrien, à un seul chef, et en 313 de l'ère vulgaire. Nous rapporterons les textes de ces canons sans suivre l'ordre progressif, comme nous l'avons fait plus haut, afin de présenter plus clairement ce qu'ils contiennent.

XLIX. Admoneri placuit possessores, ut non patiantur fructus suos *quos à Deo percipiunt* à Judæis benedici, *ne nostram irritam et infirmam faciant benedictionem :* si quis post interdictum facere usurpaverit, ab Ecclesià abjiciatur (22).

Cela veut dire qu'on enjoignait poliment aux propriétaires de terres de ne pas permettre que les fruits que Dieu leur donnait fussent bénis par des rabbins, de peur que la bénédiction des prêtres orthodoxes d'Elvire devînt, par suite de ce sortilége, nulle et sans valeur.

Ainsi, ce canon prouve que, jusqu'à ce concile, les fidèles de Christ pouvaient faire bénir leurs récoltes par un rabbin, aussi bien que par un évêque et qu'un prêtre servait les deux communautés, fût-il circoncis ou non. La distinction des droits

sacerdotaux n'était alors non plus ni formelle, ni générale; car si elle avait existé, cette loi du concile eût été inutile, et le canon ajoute que si quelque Juif osait après l'interdit usurper ce droit, il était immédiatement expulsé de l'Eglise. Or, comme le canon défend aux prêtres juifs de donner cette bénédiction, et si la punition de l'avoir donnée était l'expulsion de l'Église chrétienne, il en résulte la conséquence toute naturelle que les Juifs en faisaient partie. Ce fut la cupidité qui divisa ces sectes qui, à quelques variantes près, avaient et ont la même croyance, le même culte et en partie les mêmes cérémonies; car cette bénédiction regardait les produits, et par conséquent les dîmes, les impôts. Le rabbin qui l'appliquait était usurpateur et chassé de la société : donc l'intérêt marchait avant tout. Nonobstant ces difficultés, l'union de ces presque co-religionnaires subsista bien des siècles après le concile d'Elvire, et nous en avons des documens qui subsistent encore de nos jours. Nous avons parlé à notre seizième chapitre de Gamaliel, rabbin, qui s'était efforcé de soustraire au châtiment réservé aux rebelles les apôtres Pierre et Jean : eh bien! ce Gamaliel avait dans la basilique de Pise un autel que l'on admirait encore à la fin du dix-septième siècle. Voici ce que Vagenselius nous a laissé à son neuvième chapitre sur le Mischna.

« Ayant demeuré à Pise, en examinant les cho-

» ses rares, je portai mes regards sur une inscrip-
» tion qui se trouvait dans la basilique, et qui
» apprenait que les corps de Gamaliel, Nico-
» dème, Akiba, y étaient conservés.

*Gamalielis, Nicodemi, et Acybæ patris, filii, nepotis, ut ecclesia docet civium terrenæ ac cœlestis Jerusalem felici tempore Pisanorum traducta cadavera sub hoc novato reconditur.*

Ainsi voilà les corps d'une famille de rabbins, qui ont un autel dans une église chrétienne et qui confirment aux fidèles de la ville de Pise et aux étrangers que leurs ames sont entrées d'emblée au paradis.

Le même auteur dit que près de cet autel on y admire un tableau, fixé avec des crampons en fer, et sur lequel on a peint un homme vieux, un homme de moyen âge et un jeune homme, qui représentaient les trois rabbins, et qu'on y lisait cette inscription-ci :

EPITAPHIUM NOTABILE.

*Hoc in sarcophago requiescunt* corpora sacra
*Sanctorum (quorum nomina dicta) trium.*
*Sanctus Gamaliel, Acybas, et Nicodemus*
*Insimul ipse pater, filius, atque nepos.*
*Gamaliel divi Pauli didascalus fuit.*
*Hoc epigramma legens horum suffragia quære*
*Teque recommendans posce salutis opem*
*Quatenus ad Christum dignatus fundere vota*
*Ut paradisiacis donet adesse choris* (23).

Cette inscription invite le lecteur à se recommander à ces saints, à ces trois rabbins, dont le premier est un zélateur connu par les textes du Nou-

veau-Testament; le second, Akiba, que nous avons dit avoir péri en portant ses armes avec Barcochebas contre les Romains; par conséquent il était un révolutionnaire, et fut condamné à mort comme tel par Jules Sévère. Le troisième devait l'être, quoique rabbin et pharisien. Ceci résulte du fort curieux entretien qu'il a avec le Christ; ce dernier lui dit :

» Qu'il ne peut entrer dans le règne de Dieu » (dans la fraternité libérale), s'il ne renaît. » (Évang. Jean., chapitre III).

Nous avons démontré que ce règne de Dieu était celui de la liberté; il ne pouvait en faire partie qu'après avoir abandonné les doctrines des serviles des pharisiens et renaître par l'initiation à celle du libérateur des zélateurs. Nicodème est à juste titre porté dans le calendrier des saints chrétiens. Il fut le plus zélé des disciples du Christ; il ne se cacha pas comme les apôtres, pendant son procès et sa passion; il se joignit à Joseph d'Arimathie pour lui donner la sépulture après sa mort, et fournit aux frais des baumes et parfums; tout bon chrétien lui accordera un brevet de canonisation et une place honorable dans la basilique de Pise : enfin nous voyons là une preuve que les Juifs firent parti de l'Église chrétienne, selon les circonstances, long-temps après l'époque du Bas-Empire. Revenons au concile d'Elvire. Le canon L dit :

*Si vero quis clericus vel fidelis cum Judæis cibum sumpserit, placuit eum a communione abstinere, ut debeat emendari.*

Ni fidèles, ni prêtres ne pouvaient d'après ce canon manger avec un Juif sous peine d'être éloigné pour un certain tems de la communion chrétienne; ces lois sont ramassées au hasard; car, par celle-ci, les Juifs auraient été entièrement séparés des chrétiens, lorsqu'au chapitre ou canon XLIX, un Juif aurait été simplement chassé de l'Église chrétienne lorsqu'il aurait béni les fruits auxquels les prêtres chrétiens prétendaient avoir seuls droit. Il paraît que ces lois n'avaient d'effet que pour telle et telle province; car, en France, cette défense ne fut connue qu'après les conciles d'Orléans, d'Albon et d'Agde, qui ne furent convoqués qu'au commencement du sixième siècle, comme on peut le voir dans le concile d'Agde, an 506, ère vulgaire, article 11, page 1390, et concile Epaonense ou d'Albon, an 517, article 15, page 1578, Recueil des Conciles, édit. L'Abbé.

Néanmoins le principal motif de toutes ces défenses ne fut jamais le culte ce fut plutôt parce que les deux confraternités usaient de viandes propres à chacune d'elle : les chrétiens se plaignaient que les Juifs regardaient celles du chrétien comme immondes et abjectes; et voilà ce qui donne à penser que les sacrifices des victimes pour l'usage com-

mun n'étaient abandonnés, ni par les Juifs, ni par les chrétiens de France.

C'est à regret que nous disons ici que dans plusieurs conciles il y a des traces de la communauté des femmes entre les chrétiens; désordre qui avait lieu pendant la célébration de leurs mystères nocturnes. Le concile d'Elvire le confirme par son trente-cinquième canon.

*Placuit ne fœminæ in cœmeterio pervigilant eo quo sæpè sub obtentu orationis* latenter scelera committant (24).

Donc les femmes chrétiennes faisaient à Elvire ce qu'elles firent à Antioche, à Alexandrie, du tems de Julien empereur. Alors, comme à Elvire, sous le prétexte de la prière elles s'adonnaient à mille turpitudes, quoique les saints pères de ce tems ne condamnassent que les adultères spirituels. On a dit ailleurs ce qu'étaient les assemblées auprès des cimetières en Afrique; et que du tems de Valérien ces lieux étaient consacrés à la débauché. Les pères du concile d'Elvire souhaitaient une réforme; en vain les ascètes, même des gnostiques, prêchaient la chasteté, la généralité des fidèles eut toujours de la peine à quitter ses anciennes habitudes; et le débordement de mœurs existait partout où le christianisme était professé. C'est une certitude qu'on acquiert de plus en plus en lisant les saints pères, les écrivains profanes, et plus que

tout autre en relisant soigneusement les actes des conciles, qui à chaque page, et l'on dirait en tout tems, s'élevèrent d'un commun accord contre la dépravation de mœurs des chrétiens. Ici néanmoins, si nous ne nous trompons pas, ce canon ne défendait pas la communauté entre chrétiens et chrétiennes; mais comme ces saturnales se passaient pendant la nuit dans des endroits où il y avait des bosquets, des jardins, on peut croire que les surveillans auxquels était confiée la garde de ces temples laissaient facilement les payens se mêler à ces orgies. Ainsi le concile blâme sans s'expliquer davantage; il déclare qu'on commettait auprès des cimetières de grandes fautes. Mais quand en prend en considération les pénitences qu'on imposait aux dévotes, comme celle de les priver de la communion, on sera d'avis que toutes ces lois n'avaient pour but que d'empêcher qu'on abandonnât les mystères; abandon qui aurait enlevé les revenus aux saints pères.

XLIV. *Meretrix qui aliquando fuerit et postea habuerit maritum, si postmodo ad credulitatem venerit, incunctanter placuit esse recipiendam.*

Comment se fait-il qu'il y eût tant de difficultés à recevoir dans la communion des frères chrétiens, ou d'autres communautés, ou ceux qui avaient été forcés de sacrifier aux dieux des payens pour sauver leurs jours, ou qui avaient remis aux gouverneurs les trésors appartenant à l'état, ou quelque

légende chrétienne, et qu'on reçût sans le moindre embarras, le moindre retard, une prostituée, si, après avoir été mariée, bien entendu à un payen, elle revenait à la foi chrétienne?... Mais que pouvait donc être, alors, cette foi chrétienne que nous ne verrons éclore qu'au concile de Nicée? Que penser quand il est démontré que l'on admettait à la communion chrétienne des femmes perdues; et qu'on la refusait aux ascètes, aux frères anachorètes, aux paulinistes? Que penser de cette indulgence et de ces proscriptions?

Que les Espagnols aient reçu d'Afrique le christianisme et qu'ils aient été chrétiens priscillianistes, secte sortie des gnostiques et des manichéens, qui passaient les nuits dans des orgies, c'est ce que nous avons lu dans les actes des conciles et rapporté même dans un ouvrage du jour qui nous assure qu'à ces époques on ne choisissait, en Espagne, d'autres évêques que des priscillianistes, que cette secte était l'orthodoxe (25).

Les actes des conciles doivent avoir été écrits et rassemblés, tous comme les livres des rabbins, par des copistes ignorans, dans le tems où l'on forgeait les légendes, les livres sacrés et les actes des conciles, sans choix et sans jugement. Nous trouvons dans celui d'Elvire que la loi portée au XXXIIIe ne le fut qu'en 868 au concile de Worms : loi attaquée même par le rabbin Ben Saccaï qui écrivit la vie de Jésus, dont nous donnons

un extrait dans l'appendice O. Mais ce qui prouve notre assertion sans fatiguer le lecteur de citations que nous pourrions multiplier, c'est le canon LIX de ce même concile d'Elvire, qui dit :

*Prohibendum ne quis christianus ut gentilis ad idolum Capitolii causa sacrificandi ascendat et videat* (26).

« Il est défendu qu'un chrétien fasse comme les payens et qu'il monte au Capitole pour sacrifier. »

Tout le monde sait que le Capitole est à Rome, et que là il y avait un temple de Jupiter. Ainsi c'était à Rome et non à Elvire que l'on pouvait prescrire cette défense-là. Rien de plus évident, d'après cela, que ce que nous avons dit.

L'année suivante 314, fut véritablement une période de lumière pour l'histoire ecclésiastique. Voici ce qu'on lit dans les actes du concile d'Ancyre.

XV. *De his qui fornicantur irrationabiliter, id est qui miscentur pecoribus aut cum masculis polluuntur.*

XVI. *De his qui pecudes, vel in masculos aut olim polluti sunt, hactenus hoc vitio tabescunt.*

Ce qui signifie : De ceux qui, au sacrifice de la raison, forniquent avec des bêtes ou se polluent avec des mâles, ou qui jadis se sont souillés de ces saletés.

Des auteurs français assurent que, sous le règne de Blanche, mère de Louis IX, dont on a fait

une sainte, il y avait une loi selon laquelle un chrétien, convaincu d'un commerce charnel avec une Juive, *et vice versâ,* était brûlé vif; la loi s'exprimait en ces termes :

« Cohabiter avec une Juive, est un crime égal à » celui de la bestialité. »

Les pères de l'Église chrétienne oublièrent qu'ils sortirent de la juive. Les évêques du concile d'Ancyre se contentaient pour cette infamie de priver leurs fidèles de toute communion.

Mais quand même ces abominations auraient été commises, convenait-il à des pères remplis de l'Esprit-Saint d'en faire le sujet de leurs pieuses discussions ?

XVIII. *De his qui virginitatem professi sunt, et qui sub sororis habitu cum aliquibus commorantur.*

Ce canon nous apprend que des prêtres se disant ascètes, faisaient alors ce qu'ils font encore de nos jours, le vœu de vivre chastement, de conserver leur virginité; mais au lieu de garder ce vœu, ils avaient des maîtresses sous le nom et le masque de sœurs. Nous pensons encore, d'après la précision laconique de ce canon, que le XV$^{e}$ et XVI$^{e}$ ci-dessus étaient dirigés entièrement contre le clergé de ces tems, les conciles ayant alors deux espèces de canons, les uns pour le public dits *vulgatos,* et les autres gardés *in petto* par les intéressés.

Miltiade, honoré du titre de saint, était alors

pape à Rome. Baillet dit qu'il fut violemment soupçonné et même accusé, comme le pape saint Marcellin, d'avoir offert l'encens aux dieux payens. Nous croyons le soupçon de Baillet très-fondé, car il assembla un concile au palais de Latran, qui était celui de Fausta, fille de Galérius, sœur de Maxence et femme de Constantin : ce qui veut dire que le concile devait être inspiré selon les vues de la femme de Constantin qui alors n'avait, à Rome, plus besoin des démagogues chrétiens. Ainsi Miltiade fait condamner au concile de Latran, Donat, qui était à la tête des libéraux d'Afrique, et absoudre Cécilien qui était un des *traditeurs* et un instrument du despotisme romain. Ce pape cessa de vivre en 314; c'est le politique saint Silvestre qui le remplaça et qui régna pacifiquement vingt-deux ans.

En 315, Constantin se brouilla avec Licinius qui partageait avec lui l'empire romain; chacun des deux alors rassembla ses armées et chercha à prévenir son rival. Constantin, pour vaincre son beau-frère Maxence et ensuite Licinius, avait attiré à son parti des sectes chrétiennes, dirigées par des évêques qu'il savait flatter et qu'il favorisait; par ce moyen son armée se renforçait continuellement des déserteurs de Licinius. Ce dernier, par là, fut forcé d'abandonner l'empire. Constantin resta le seul dominateur des empires d'Orient et d'Occident.

Tous les écrivains chantent à l'envi ses louanges. Bossuet, pour se concilier le sacerdoce, sacrifia la vérité historique à l'adulation : voici comme il nous a tracé en peu de mots le portrait de ce Constantin.

« Constantin, grand prince, sage et victorieux, » embrassa publiquement le christianisme. »

Nous prouverons que cet éloge est bien hasardé de la part d'un écrivain aussi respectable que le fut Bossuet.

## NOTES DU CHAPITRE XXII.

(1) Fleury, Mœurs Chrét.; Pluquet, Disc. prélim. an Dict. des Héres. — (2) Op. saint Cypr., épist. XXV. — (3) Saint August. Bev. Collat. die tertia, c. 15, 17; Optat., lib. I; Fleury, Hist. Eccl., liv. XI, p. 562, édit. in-4°. — (4) Concil. Sinuessanum, tome I, p. 217. Par., typ. reg. — (5) Fleury, Hist. Eccl., liv. XI, p. 562. — (6) Acta con. Cirt., an. 305, tome I, édit. Paris, in-f° —(7) Fleury, Mœurs Chrét.— (8) Cypr., épist. IX, ad Clem. Rom. — (9) Fleury, Mœurs Chrét., IIe partie, § 26.—(10) Acta conc. constitut. apost. H, 24, 25; *idem*, Epist. Eccl. XLI. — (11) Const. Apost., VIII, cap. 1; *id.*, Epist. XXVII —(12) Chrysost. in Math., XXVI.—(13) Greg. Naz Orat., XX et XXII. — (14) La Maçon. consid., etc., tome II, page 59, édit. de Paris, Dondey-Dupré, 1833. — (15) Optat., lib. I; saint August., in Parmeni; in Gaude, in Cressen. —(16) Théod., Hist Eccl., lib. IV, p. 6, Aug. Hær., cap. LXIX; Optat., lib. III. — (17) Herbelot, Bib. Orient., au mot *Hélani*. — (18) Tert. ad Uxor, cap. v, sub fine. — (19) Exode. XXI, 24. — (20) Cod. Just., lib. IX, tit. IX, p. 292, édit. in-fol. — (21) Am. Marcel., liv. XXIII, chap. VI. — (22) Col. Con., ex typ. reg. Parisiis, 1715. — (23) Joh. Chrys. Vagens. Sota, p. 992, édit. Altorf, Nov. 1674. — (24) Col. concil., typ. reg., 1715. — (25) Chateaubriand, Etud. Hist., tome III, page 37, édit. de Hauman, Bruxelles. — (26) Acta concil., tome I, page 256, typ. reg.

## CHAPITRE XXIII.

Causes des conciles. — Les évêques sont des officiers attachés aux empereurs. — Pouvoir du clergé et des papes. — Cécilien à Rome. — Conciles de Rome et d'Arles. — De la Trinité. — Alexandre et Arius. — Convocation d'un concile à Nicée. — Les empereurs grands-pontifes pour tous les cultes. — Où les pères de Nicée prirent le dogme du dieu Lumière. — Histoire de Constantin. — Concile de Nicée. — De son symbole de foi. — Additions au symbole de Nicée, faites à différentes époques.

Après que la société chrétienne eut gagné les masses, elle institua son sacerdoce calqué sur celui des Juifs; ce sacerdoce se ligua et donna l'existence à l'aristocratie-prêtre, qui date de l'époque où les chefs des chrétiens se firent appeler évêques, et purent occuper, du consentement du gouvernement, les places d'économes des biens de la communauté respective ou de percepteurs des impôts, et rendirent inamovible et héréditaire cet office, usurpation que quantité de canons des conciles signalent.

Le désir, le besoin d'un affranchissement, avaient soumis à ces évêques les nombreux chrétiens qui concoururent par les armes à cette lutte, de laquelle; par la force des masses et de leur persévérance, ils sortirent victorieux; mais le genre

humain, au lieu de s'être affranchi, ne fit que changer de chaînes. Le pouvoir absolu du sacerdoce chrétien remplaça celui des gouverneurs, des préfets, des comtes, des empereurs. La féodalité naquit de l'aristocratie-prêtre, s'éleva, s'affermit, se consolida partout où le christianisme s'était montré. Ces deux fléaux de l'Europe sont déchus de nos jours de leur usurpation près des peuples civilisés par la philosophie et par la presse.

Nous avons vu, dès le commencement du troisième siècle, les chefs des chrétiens ligués contre le pouvoir impérial. Mais lorsqu'ils crurent pouvoir tirer de l'avantage de la cessation de ces hostilités, leur politique changea et ils se liguèrent même avec ce trône qu'ils avaient si souvent ébranlé et inondé de sang, essayant par ce moyen de terrasser le parti des payens, la caste la plus aisée, qui cherchait de toutes ses forces à opposer une digue à l'envahissement du nouveau sacerdoce. Il paraît que les chrétiens firent espérer de grandes richesses à Constantin, pour qu'il pût donner les mains à une ligue hétérogène; ligue qui ruina la religion de l'état, et qui ouvrit au sacerdoce chrétien le chemin à l'envahissement de l'autorité publique.

Constantin, et le fait est notoire, pour reconnaître les services importans que lui avaient rendus les chefs du christianisme, flattait ostensiblement les évêques et les ariens, alors les plus puissans. Eusèbe, de son côté, nous rapporte que les évêques

de toutes les sectes avaient obtenu de l'empereur des voitures publiques pour se rendre à leurs conciles; qu'ils étaient défrayés, pendant la durée de ces assemblées, et renvoyés chargés de présens (1); ce qui est confirmé par Ammien Marcellin qui nous annonce que ces assemblées devaient traiter de choses que les empereurs croyaient utiles à l'empire romain, telles que la réforme des mœurs, les mesures à prendre contre les évêques récalcitrans ou qui entretenaient des rébellions, et en même tems contre les pontifes d'une religion qui ne pouvait plus s'accommoder aux mœurs de l'époque et décriée dans l'esprit des masses, qui ne demandaient qu'à s'amuser. Néanmoins ces chefs du christianisme par la condescendance de l'empereur, on est forcé de les considérer toujours comme des officiers de l'état, d'autant plus que, dans leurs voyages et dans leurs assemblées, ils avaient une nombreuse escorte de cliens et de soldats. Or si ces chefs berçaient le souverain par de vastes projets, le peuple l'était aussi par les grands mots de liberté de l'église, tandis que ces chefs méditaient de le faire marcher progressivement dans la voie de l'ignorance, entretenant la superstition qu'il aimait, inventant des questions inintelligibles, pour masquer l'histoire des révolutions chrétiennes; questions présentées comme le principal sujet des conciles, tandis que ce n'était que la jalousie du pouvoir éclatée entre les prêtres les plus puissans

qui faisait le sujet de ces conciles, masqué par des questions de dialectique improvisées pour en imposer aux masses. Les sectes surgirent; les peuples ignorans, superstitieux, salariés par ces chefs qui disposaient de leurs biens, s'égorgèrent pour soutenir un évêque plutôt qu'un autre. Alors la convocation des conciles ne peut plus avoir qu'un seul objet, celui de la réconciliation de ces nouveaux despotes et de leur parti armé, ce qui devait intéresser les empereurs, qui durent faciliter encore davantage, selon l'urgence, ces assemblées. « Les évêques se disputaient les siéges, et le schisme « ajoutait ses désordres à ceux de l'hérésie..... Les « querelles, dans toutes les villes, dans tous les vil» lages, dans tous les hameaux, affaiblissaient l'em» pire au dehors, paralysaient le pouvoir au de» dans, rendaient l'administration périlleuse et » difficile, *les juges et les gouverneurs n'étaient » occupés qu'à réprimer les délits et les séditions » des chrétiens* (2). »

Mais nous demanderons à cet écrivain si éminemment apostolique, quels étaient ces évêques se disputant les siéges, ces querelleurs qui paralysaient le pouvoir impérial, ceux qui rendaient l'administration périlleuse et difficile, quels étaient les chrétiens criminels et séditieux?....

Ce sont, comme nous le verrons, les lumières de l'Église, les Alexandre, les Athanase, les Libère, les Damase, les Ambroise, les Chrysostôme, les

Paul, les Léon, les Flavien, et tous ceux qui tentaient d'usurper pouvoir et richesses.

Les chefs des chrétiens en crédit à la cour, lorsqu'ils ne se querellaient pas entre eux, accordaient leur protection aux officiers de l'armée; par là ils intriguaient les armées, et le pouvoir impérial n'existait plus que de nom (3).

Les querelles des évêques d'Orient procurèrent l'agrandissement de celui de Rome, qui dans son intraitable égoïsme mit tout en œuvre pour élever sa puissance au-dessus de celle des autres patriarches dont on vient de parler, et il parvint, au moyen de sa politique, de ses ruses, à acquérir enfin les avantages et le pouvoir immense que les conciles avaient préparés au clergé de l'Église orientale, si celui-ci, au lieu de se livrer aux guerres civiles, avait su profiter de l'occasion.

Nous avons annoncé plus haut, d'après Eusèbe et d'autres, que la seule admission à la confraternité chrétienne procurait du pouvoir et des richesses (4). Il faut bien croire qu'un évêché valait alors une principauté, ou au moins une préfecture. Voilà pourquoi l'élection causait très-souvent des troubles suivis de combats, de massacres. Nous avons dit encore que les chrétiens furent en butte à des poursuites (ou persécutions, d'après les apostoliques), sous Dioclétien et Galérius, à cause de leurs attentats politiques; et que les chrétiens répandus dans le nord de l'Afrique, et leur clergé,

qui avaient trempé dans les conspirations, alors générales, contre l'état, ne furent pas plus ménagés. On a dit, au chapitre précédent, que Cécilien était un apostat de ces chrétiens, de ces zélateurs poursuivis pour avoir tenté des révoltes contre Galérius et Dioclétien; que les chrétiens emprisonnés à Carthage étaient accusés de ces tentatives; que Cécilien devait être un officier à la solde de l'empire, car il avait tenu ferme pour qu'on arrêtât les révoltés; que Cécilien, avec de tels ennemis, n'avait pu garder son siége. Or, les évêques zélés le déposèrent, en vertu d'un concile (5), à la tête duquel était Donat, qui tenait scrupuleusement à consacrer les libertés des anciens chrétiens.

Les circoncellions ou les donatistes pillaient, mettaient en liberté les esclaves, délivraient les prisonniers pour dettes et pour causes politiques, et assommaient ceux des chrétiens qui suivaient le système pacifique de Cécilien, que ces sectaires disaient être des Israélistes, ce qui donnerait à penser que les chrétiens de Cécilien conservaient encore la circoncision. Or, les circoncellions s'accommodaient, plus que les cécilianistes, des doctrines des Actes et des Evangiles. Le concile qui avait eu lieu en 313, à Rome, et qui réhabilitait dans son siége Cécilien, excommunia Donat, tout en conservant ses relations avec les évêques donatistes (1). Nous remarquons dans ce fait que les papes, à

Rome, commençaient à mêler la politique aux prétentions du sacerdoce, et voulaient qu'on les crût attachés aux césars, relevant Cécilien persécuté et excommunié pour avoir été dans les intérêts des empereurs et leur avoir obéi. Une seconde remarque est celle que, s'emparant de la querelle entre Cécilien et Donat, les papes se sont frayé le chemin à une usurpation que, par la suite, ils s'arrogèrent sur les épiscopats étrangers, se fondant à ce sujet sur ce qu'on avait recouru à leur autorité jusqu'au commencement du quatrième siècle. Voilà un grand pas de fait vers la renonciation au code de Jésus, de Jacques et de Paul. L'opposition à la réinstallation de Cécilien occasiona, en 314, un concile à Arles qui n'a pas eu le succès qu'on s'en promettait. Dans ce concile, on s'occupa de quelques points de discipline ; mais, ce qu'il y a de plus intéressant pour les théologiens, c'est que, dans les formules pour le baptême, l'on voit pour la première fois des indices d'une Trinité qui devint ensuite le sujet de tant de controverses, et la cause de tant de schismes. Platon, dans ses hypostases, avait personnifié la beauté, la sagesse, la force (système développé dans l'initiation maçonnique). Les théologiens chrétiens changèrent le nom, conservèrent les choses ; mirent Dieu le Père au ciel, l'Esprit sur la terre, le Fils dans l'enfer, et à l'idée de l'enfer ils ajoutèrent le codicille de la fin du monde : ces rêveries ont été admises par les ortho-

doxes. Le platonisme servit à l'introduction des mystères et pour opérer la réforme des chrétiens. Un sectateur de Socin reproche ces aberrations avec assez de justesse (7). Dans les actes du concile d'Arles, il y a trois versions d'un formulaire pour le baptême des Africains : en s'en tenant à la première, prise dans la version de Merlin, il est dit que si on rebaptise un arien, on ne peut le faire à moins qu'il ne réponde au symbole du Père, du Fils, du Saint-Esprit; mais toutefois, s'il est un Africain qui réponde ne pas reconnaître cette Trinité, on ne doit pas moins le baptiser (8). Ainsi, le concile d'Arles aurait alors décidé qu'on peut être chrétien orthodoxe, en admettant ou non la Trinité. Les théologiens d'alors n'en savaient pas plus sur ce galimatias que ceux de nos jours. Un moderne, sans résoudre cette question de la Trinité, a prétendu qu'on avait trouvé l'origine de ce dogme dans les livres hébreux, et ajoute que de graves auteurs de l'antiquité ont prouvé que ce dogme était dans Platon (9). Nous ajoutons, et souvent nous mettons sous les yeux du lecteur, que l'humanité est toujours la même, et que toutes les rêveries dogmatiques des chrétiens sont consignées dans les mythologies indiennes, babyloniennes, perses, égyptiennes et payennes, qui avaient enfanté les fables juives.

Trente ans après le concile d'Arles, dans celui d'Antioche, tenu en 341, on parlait de ce dogme,

La troisième personne de la Trinité n'est pas la colombe des orthodoxes, ni cet esprit saint qui vivifie le monde et rendait enceintes les vierges; il est:

« L'esprit de consolation, de vérité, que Dieu » a promis qu'il répandrait sur ses serviteurs (10). »

Telle est la formule de la foi chrétienne, dans ce concile de vrais gnostiques et ariens. En Asie, maints conciles se seraient assemblés, au dire des historiens de l'Église, qui ne s'occupaient point de cette question-là.

A Ancyre, on prescrivit les règles disciplinaires applicables aux chrétiens qui auraient abandonné e christianisme, sacrifié aux divinités païennes, et qui, ensuite, auraient voulu rentrer dans la *communion*.

A Néocésarée, par exemple, on aurait défendu le mariage aux prêtres; ce fut en vertu des canons de ce concile que le célibat des prêtres fut arrêté au concile de Trente. Fleury cite souvent ce concile à ce sujet (voyez ses *Mœurs des chrétiens*). Or, comme il a été reconnu que les ecclésiastiques se mariaient après ces époques, nous prions les lecteurs de lire l'histoire des princes chrétiens, des évêques et du clergé, renfermée dans l'Art de vérifier les Dates, dans les différentes chronologies de ces époques jusqu'au treizième siècle, et ils y verront les évêques avoir des femmes et des concubines. Il semble que cette loi dans le concile de Néocésarée n'est qu'une interpolation faite après coup et par

quelque ascète, ou qu'elle n'aurait regardé que sa province et celles des évêques qui la donnèrent. D'abord en Asie le mariage n'était pas ce que nous entendons de nos jours; l'épouse alors ne s'occupait exclusivement que du ménage, car il était défendu, d'après la loi de la communauté des femmes à laquelle obéissaient les sectes chrétiennes, que les évêques eussent une femme à eux, et participassent en même tems à la communion chrétienne. Le concile de Néocésarée fixa l'ordination des prêtres à l'âge de trente ans. Un canon excommuniait la femme qui comme Thamar aurait épousé les deux frères, ce qui prouve que cette loi juive était en vigueur chez les chrétiens et rejetée à cette occurrence.

Fleury, dans son dixième livre, nous apprend que Cécilien, malgré les décisions favorables des conciles de Rome et d'Arles, était toujours éloigné de son siége, et que les évêques des deux partis en appelèrent à Constantin afin qu'il décidât de la validité du sacre de Cécilien. Saint Augustin dit qu'il le déclara innocent (11).

C'est à partir de ces époques et en l'an 320 de l'ère vulgaire que le titre de pape fut donné, dans ces conciles, aux principaux évêques, comme on le remarque dans le recueil des conciles où l'évêque d'Alexandrie est appelé *pape*, ce qui devait être suivi pour les évêques de Jérusalem, de Constantinople et d'Antioche. Ici nous observerons en outre

qu'entre catholiques et hérétiques, jusqu'au cinquième siècle, les divers évêques sectaires se prodiguaient les plus flatteuses qualifications; les lettres mêmes adressées à Arius, soit particulières, soit de convocation, portaient ces mots :

« Au seigneur le très-saint, le très-pieux, le » très-vénérable évêque (12). »

Mais ces évêques dont la croyance nous importe peu, n'étaient que des officiers publics de l'empire, le plus souvent des hommes vaniteux qui fréquentaient la cour, briguaient ses faveurs pour devenir tout-puissans, pour procurer aide et protection à leurs partis; partis qui, lorsqu'ils triomphèrent, devinrent le parti orthodoxe par excellence. Voilà ce qui résulte de l'examen impartial et philosophique des historiens de l'Église et des collections des conciles.

On sait qu'à cette époque des questions controversées furent débattues entre Alexandre, patriarche d'Alexandrie, et Arius. Ces querelles firent qu'Alexandre rassembla des évêques qui étaient dans ses intérêts. Arius fut condamné par cette cabale; mais celui-ci avait aussi des hommes puissans qui le soutenaient, et contre-balançaient ainsi la prépondérance souveraine qui s'arrogeait le patriarcat d'Alexandrie, voulant dominer sur les autres. Les décisions d'Alexandre une fois connues, l'évêque de Nicomédie, Eusèbe, convoqua une assemblée de savans, et ce concile écrivit à tous les

évêques d'Orient pour qu'ils se rangeassent au parti d'Arius.

Ce dernier avait beaucoup d'esprit, était poète et musicien; son maintien était grave et il avait des mœurs pures (13). Ces avantages contribuèrent à l'accroissement de son parti. D'autre part on se moquait publiquement sur les théâtres, et on tournait en ridicule la conduite et les opinions d'Alexandre et de ses partisans. On joua même des pièces qui faisaient des railleries de sa religion, et comme la foi d'Alexandre est consignée dans le concile de Nicée, alors on aurait joué et baffoué sur la scène les dogmes qui sont le sujet du symbole de la foi nicéenne. C'est à cette occasion que Constantin qui souffrait de ces animosités, qui pouvaient mettre les armes à la main des partis auxquels enfin il devait la couronne, écrivait à Arius et à Alexandre qu'ils extravaguaient de se quereller sur des matières qu'ils n'entendaient ni l'un ni l'autre (14). Malgré l'esprit conciliant de l'empereur, le parti d'Alexandre, que nous appellerons avec les ecclésiastiques l'orthodoxe, en ce que, soixante ans après, il écrasa celui d'Arius, s'émeuta et poussa même la témérité jusqu'à renverser les statues de Constantin (14), se plaignant qu'il protégeait les ariens, ce qui signifie que l'autorité impériale était méprisée par les orthodoxes, et qu'il y avait quelque autre cause (une cause politique par exemple) qu'on a cachée à dessein et

fait disparaître en y substituant des questions de mots provoquant ces querelles. Constantin, qui était forcé de caresser les deux partis, assembla, de son autorité, le concile de Nicée, afin de mettre d'accord ces deux chefs de parti qui troublaient la tranquillité d'une ville commerçante et qu'on regardait comme la seconde ville après Constantinople. Eusèbe avance qu'après bien des contestations, les pères du concile rédigèrent enfin leur symbole (16). Or, en accordant aux défenseurs de l'autorité épiscopale que ces contestations aient eu lieu, elles prouvent que les pères du concile n'étaient pas d'accord sur ce galimatias, qu'eux-mêmes ne pouvaient comprendre.

C'est un démenti à l'histoire que le fait que les ecclésiastiques veulent faire croire, que Constantin était du parti d'Alexandre, lui qui après le concile engagea Arius à retourner à Alexandrie, et lorsque les évêques ariens, qui avaient été déposés et exilés par le parti d'Alexandre, sont rappelés et sont en faveur à la cour; nouvel argument à l'appui de ce qui a déjà été dit, que les évêques étaient des fonctionnaires publics attachés à l'état et nommés par lui.

Il est bien vrai qu'après la mort d'Alexandre, saint Athanase s'empara du patriarcat d'Alexandrie, que ce fut les armes à la main et qu'il tint Arius éloigné de la ville. Ces faits nous prouvent que les édits de Constantin contre les ariens sont

apocryphes, que ce sont des pièces intercalées, ou s'il est vrai qu'elles ont existé, qu'elles n'eurent point force de loi, que les ordres impériaux pour la rentrée des ariens furent méconnus par les orthodoxes qui n'eurent point de peine à justifier leur conduite, en attribuant à Constantin des proscriptions qui n'ont pas l'ombre de raison; car les ariens n'avaient pas renversé les statues impériales.

Arius réclama contre la violence de saint Athanase. Un concile à Antioche (en 329) ordonna le retour d'Arius à Alexandrie (malgré l'opposition d'Athanase), et l'ordre de Constantin était formel à cet égard. Mais Athanase se refusa à cette double injonction, ce qui veut dire selon nous que les patriarches, évêques, le haut clergé enfin, avaient à leurs ordres de gens armés, qu'ils enhardissaient à désobéir aux empereurs. La résistance d'Athanase fut cause que les Mélaciens et les évêques amis d'Arius demandèrent à l'empereur la convocation d'un second concile à Tyr, duquel nous parlerons. Athanase fut trouvé coupable des crimes dont il était accusé; en conséquence, on le déposa et on l'exila.

Arius fut en faveur à la cour et près l'empereur Constantin, tandis qu'Athanase fut relégué à Trèves (20). Le premier mourut à Constantinople toujours honoré par l'empereur.

Mais un fait de la plus haute importance va

prouver que Constantin avait placé toute sa confiance dans les ariens et non dans les orthodoxes; et le voici : Lorsque Constantin sentit approcher sa fin, il déposa entre les mains d'un prêtre arien (que Constance sa sœur lui avait recommandé) l'acte de ses dernières volontés, en lui enjoignant de ne remettre ce testament qu'à son fils Constance. Ceci nous prouve que les prêtres chrétiens étaient des officiers publics, et que les familiers de Constantin étaient tout autres que des orthodoxes.

Nous avons eu pour but, dans ces digressions, de préparer le lecteur à l'examen des faits et du dogme du concile de Nicée, vanté par les apostoliques comme le sujet de la plus grande gloire de Constantin, et que lui-même aurait siégé à ce concile avec les saints pères, l'aurait même présidé, et aurait reçu ses décisions comme des oracles (21). Avant d'exposer la gravité et la valeur des questions qui restèrent sans solution comme à leur origine, nous expliquerons comment Constantin a pu présider cette assemblée, si l'on veut qu'elle ait été composée d'ecclésiastiques : ce qui servira même à démontrer que la politique seule aurait pu ordonner de pareilles assemblées.

Les empereurs romains, depuis Jules-César jusqu'à Justin premier, prirent toujours le titre de souverains pontifes. Ils exerçaient cette dignité pour tous les cultes indistinctement, c'est un point qui

a été traité d'une manière lumineuse par des savans français ; c'est d'eux que nous tirons nos observations. Les attributions des empereurs romains regardaient le culte et les personnes qui y étaient attachées; depuis que le sénat de Rome, en perdant son autorité et ses droits, perdit celui de l'élection du souverain pontife, la dignité passa dans le domaine des césars, qui exerçaient le pouvoir tel que nous le désigne la Bible dans les grands-sacrificateurs juifs, et tel que l'exerce de nos jours le grand-sacrificateur des orthodoxes à Rome, que les chrétiens élevèrent en remplacement de leurs empereurs.

On a supposé que les empereurs se contentaient du vain titre de *pontifex maximus* (19), pour donner un démenti à l'histoire, et pour faire ressortir d'un seul trait de plume le miracle inouï de l'adoption de la religion chrétienne par Constantin, de l'œuvre de sa soumission aux chefs de l'Église orthodoxe. D'abord nous avons vu qu'il est fort douteux que Constantin ait jamais professé le christianisme, car, pour faire partie de la fraternité, il fallait avant tout être initié par le baptême. Au reste, les césars ont adopté, comme nous le démontrons, tantôt un culte, tantôt un autre, d'après leur politique, ou les intrigues des prêtres chrétiens : donc la résolution de se faire chrétiens chez quelques empereurs serait inexplicable, si elle ne tenait à des vicissitudes, dont nous donnons ici la clef en éclaircissant leurs causes. Au surplus, les

hommes accoutumés à analyser, peuvent par l'histoire expliquer tout ceci de manière à satisfaire leur conscience sur ces conversions si subites, si instantanées.

Il est notoirement historique que Jules-César (20), 44 ans avant l'ère vulgaire, réforma le calendrier romain qui, selon les usages des calendriers, fixait les jours consacrés au repos et fêtés en l'honneur de quelque divinité, ceux où il était permis de rendre la justice et de vaquer à ses affaires. César avait les mêmes droits que les conciles, les papes, les évêques s'arrogèrent : donc il ne se serait pas contenté du vain titre de pontife souverain. A l'entrée du château de Suse, on voit un arc de triomphe élevé en son honneur. Nous avons parlé de l'inscription qui prouve, à l'égard de Jules-César, qu'il ne se contentait pas du vain titre de grand-prêtre, et qu'il a voulu envoyer à la postérité son droit.

*Imperatori Cæsari-Augusto, Divi filio, pontifici maximo.*

L'introduction des cultes étrangers était dévolue à l'autorité pontificale des empereurs. Ainsi Antoine-Auguste fit élever un temple à Isis et à Sérapis l'an 32 avant l'ère vulgaire, et quoique les dames romaines ne s'ingérassent aucunement de pénétrer le sens des hiéroglyphes sacrés qui le décoraient, elles assistaient en foule aux mystères qu'on y célébrait; lors même de l'introduction de ces rites, ce fut le beau monde, le monde élégant

qui y courut, même avant que le culte de Sérapis fût devenu celui des chrétiens. C'est ce concours de femmes belles et richement parées qui a engagé le discret Ovide à parler sans réserve de ces lieux très-fréquentés ; il conseille aux amateurs du beau sexe de s'y rendre pour faire choix d'une maîtresse (22).

Suétone nous rapporte qu'Auguste rétablit plusieurs cérémonies religieuses; qu'il fit des réglemens pour la célébration de lupercales, des jeux séculaires et de la fête des carrefours (23), ce qui dut avoir lieu l'an 27 avant l'ère vulgaire. Auguste voulant remédier à l'abus des oracles et de l'art de la divination exercé plus particulièrement par les Orientaux et par les Juifs, comme on l'a déjà vu, ordonna de rechercher très-soigneusement tous les livres qui servaient à duper les gens crédules, et ne conserva que ceux appelés sybillins, qu'on regardait comme sacrés, et, pour empêcher la consultation encore de ces derniers en politique, il les enferma dans deux cassettes d'une grande richesse, et qu'il déposa avec pompe sous le socle de la statue d'Apollon palatin (24).

Les saints pères ont cité souvent des vers sybillins; il est fâcheux que Stylicon, au tems de Théodose, nous ait privés de ces monumens de la stupidité du peuple et de la fourberie du sacerdoce payen.

Tacite dit que Tibère allant à l'île de Caprée,

s'arrêta dans la Campanie pour y faire la dédicace de plusieurs temples (25), 14 ans après l'ère vulgaire, et Suétone assure que, lorsque l'empire était menacé de quelque désastre, les empereurs récitaient à haute voix dans les temples certaines prières publiques que le peuple devait répéter à voix basse (26). Le même auteur, en parlant de Claude, dit qu'il corrigea les abus qui s'étaient introduits dans les cérémonies publiques, en rétablissant celles que l'on avait négligées, et en en instituant de nouvelles, et tout cela après l'an 41 de l'ère vulgaire.

Tacite veut que Vitellius ait publié un édit sur les cérémonies, le même jour qu'il prit possession du pontificat. Après l'an 69 de l'ère vulgaire : les empereurs s'occupaient des moindres différends qui s'élevaient en fait de discipline et ordre religieux ; ce sont eux qui président le collége des prêtres, désignent ceux qui devaient le composer ainsi que ceux auxquels on destinait les diverses fonctions sacerdotales dans les autres colléges. Nous avons vu les empereurs romains user encore de ce droit en Judée lorsqu'ils y furent les maîtres, ils nommaient ou déléguaient à la grande-prêtrise les personnes qu'ils avaient choisies, et décernaient les peines de police et celles qui entraînaient la mort.

Domitien accorda une dispense au flamine de Jupiter pour qu'il pût répudier sa femme. Le nom d eces grands-prêtres tire son orgine de ce que leurs

femmes portaient un grand voile appelé flammeum, symbole d'une union indissoluble. Aussi le divorce était-il interdit à ces époux, auxquels il fallait dans ce cas une dispense pour contrevenir à une disposition formelle de la loi. Les nouvelles mariées, à Rome, se couvraient d'un semblable voile; c'était en quelque sorte l'augure favorable de la durée du mariage. Ce symbole était touchant, mais les mœurs n'en étaient pas moins corrompues, car les femmes qui possédaient de grandes richesses, à ce qu'on rapporte, se séparaient selon leur caprice de leurs maris et en prenaient d'autres.

Domitien condamna à la peine de mort Cornelia Maximilia, vestale, qui avait enfreint le vœu de chasteté; on ne sait comment concilier cet empereur avec lui-même, lui qui faisait des lois pour réformer les mœurs et pour favoriser la religion, tandis qu'il se rendait coupable d'un viol, enlevant la femme d'Aetius-Lamia, et d'un second, en déshonorant Julie, fille de Titus, son prédécesseur et son frère, la forçant même à avorter, faits qui se passèrent après l'an 81 de l'ère vulgaire.

C'est après l'an 46 que Nerva supprima, par des vues d'économie, beaucoup de cérémonies. Les fêtes, les jeux publics et les grands sacrifices exigeaient de fortes dépenses (27); la plupart des contribuables, qui ne participaient plus aux joies nées du débordement des mœurs, eurent proba-

blement lieu d'être satisfaits de voir alléger le fardeau des charges qui pesaient sur eux, pour couvrir des dépenses auxquelles auparavant les conquêtes subvenaient largement.

En lisant l'histoire des empereurs romains, on voit que le pontificat suprême ne fut jamais séparé de la pourpre. Aulu-Gelle, qui vivait au tems d'Adrien, et après l'an 118 de l'ère vulgaire, relate ce fait en plusieurs endroits de ses écrits.

Marc-Aurèle, après l'an 161, retrancha du calendrier plusieurs jours de repos qu'on dissipait en fêtes, et l'on perdait ainsi la plus grande partie de l'année : il porta les jours de travail à deux cent trente.

Les empereurs romains, comme souverains pontifes, agréaient les vestales, réglaient les cérémonies de leur admission, choisissaient celles qui devaient remplir cette place en prononçant leurs vœux, et les installaient.

Caracalla, qui régnait en l'an 211, condamna à mort Claudia-Læta, Aurelia-Severa, Pomponia-Rufina, Canutia-Crescentina, toutes vestales, qui avaient oublié leurs sermens à la déesse dont elles desservaient l'autel. Cette rigueur n'est guère compatible, il faut l'avouer, avec les mœurs que nous avons signalées aussi dépravées de cet empereur.

Ce fut après l'an 222 que le corps des cabaretiers accourut à Rome pour être remis en possession

d'un terrain qu'ils prétendaient à eux et dont les chrétiens, comme nous l'avons relaté, s'étaient emparés, s'y rassemblant, disaient-ils à l'empereur, pour réciter leurs prières. Un rescrit d'Alexandre-Sévère fit observer aux cabaretiers que c'était plus convenable que cet emplacement disputé fût destiné à un culte qu'à un objet inutile. On peut juger par là que les rigueurs envers les chrétiens, dont ce prince fut accusé, n'ont dû être exercées par lui que lorsqu'il découvrit que ces rassemblemens, prônés pour une tendance religieuse, n'étaient que des foyers de sensualité, de complots et de révolution.

On a vu ci-dessus que les Juifs et les chrétiens appelaient église et synagogue le lieu de leurs assemblées, où ils traitaient des affaires de leur fraternité : or, l'histoire que nous venons de rapporter nous démontre que les chrétiens à Rome, en 222, se conformaient aux doctrines de leurs ancêtres; ils se réunissaient sous la voûte céleste, et n'avaient ainsi à leur usage ni autels, ni temples, ni palais pontifical; ils pouvaient prier Jéhovah et prêcher la liberté, l'égalité évangélique en tout tems, en tout lieu où ils pouvaient se rassembler.

Octavien-Falconieri nous apprend qu'il fallait s'adresser aux empereurs pour obtenir la permission de bâtir un temple (28). Tous les historiens et nombre de médailles nous représentent les empereurs en habits pontificaux, faisant des

libations et des sacrifices ; c'est pourquoi l'immortel Césarotti, dont nous avons suivi le cours à l'université de Padoue, a très-bien dit que les princes qui devenaient dieux après leur mort pouvaient bien être pontifes de leur vivant. Les césars, à leur avénement, recevaient le vêtement sacré : Constantin le reçut en l'an 306 de l'ère vulgaire (29). Des écrivains ont soutenu que les successeurs de Constantin le refusèrent ; nous verrons ce qu'il arriva à Jovien pour réfuter cette assertion. Ces écrivains s'étaient de Zosime, qui dit que Gratien ne voulut point se conformer à cet usage, *le 24 août* 367 ; lorsque Gratien n'étant né qu'en 359 n'a pas pu agir de la sorte, puisqu'il n'avait que huit ans. L'observation de Zosime nous paraît être une interpolation pour donner quelque consistance au refus de Gratien ; on doit même observer qu'Ausonius fut le précepteur de ce prince. Cet auteur, Grec dans le cœur, ne traita que des sujets mythologiques, il n'a chanté que les temples et les divinités de l'Olympe ; il n'y a rien de chrétien dans ses écrits, par conséquent il ne pouvait inspirer d'autres idées à son disciple ; et puis, Gratien ayant vécu à la cour de Valentinien, a dû être un fort mauvais chrétien.

Vandole et la plupart des écrivains ecclésiastiques soutiennent que les empereurs, de Constantin à Justin Ier, furent tous chrétiens ; quand cela serait vrai, ce qui n'est pas, ils n'auraient pu profes-

ser le christianisme sans avoir renoncé au pontificat suprême : quantité de médailles, de Constantin à Justin, démontrent cette assertion.

En supposant encore que Constantin ait assisté au concile de Nicée, il avait ce droit sans être chrétien, et ce droit c'est la dignité de grand-sacrificateur pour tous les cultes qui le lui donnait; une autre faculté dérive de ce fait, c'est que les empereurs d'Orient et d'Occident nommaient et délégnaient aux évêchés de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie et autres évêchés, les personnes qui leur convenaient, les traitant comme des officiers attachés à l'état, les punissant lorsqu'ils formaient des révoltes, comme on l'a dit, et comme on le verra plus explicitement à la suite de cet examen. Nous concluons en disant que les empereurs, loin de se contenter du vain titre de grand-prêtre, en remplissaient toutes les fonctions : tant que leur autorité fut reconnue, on convoqua les conciles en leur nom, fussent-ils grecs ou latins.

Quoique ces détails eussent pu être mieux placés à l'endroit où on a parlé de ces empereurs, comme nous suivons leur chronologie, on a néanmoins jugé plus à propos de les consigner ici pour réduire à une juste appréciation le fait si vanté de la présence de Constantin au concile de Nicée, et nous croyons que de seules raisons politiques en ordonnèrent l'assemblée. Or, comme ce concile a servi de base au christianisme, il est nécessaire de don-

ner les éclaircissemens et l'extension que mérite ce sujet.

C'est dans ce concile qu'un nouveau dogme sur la Divinité parut. Les pères qui y étaient assemblés dédaignèrent le symbole des brahmes, que nous donnons, et qui était admis depuis cinquante siècles, au dire de Sonnerat.

« L'Être-Suprême est le seul que nous reconnaissons pour le Tout-Puissant; il est le principe des cinq élémens, des actions, des mouvemens qui occasionnent la vie, et le tems. Confondu avec nos ames, il nous donne l'existence; ainsi, la substance de l'ame, et la connaissance qu'elle a, n'est autre chose que Dieu lui-même. Il a tout créé, conserve tout avec bonté, et à la fin doit tout détruire. Il est le Dieu des dieux, le Dieu tout-puissant; il est le seul Seigneur (30). »

Ce dogme d'un seul Dieu, moteur de l'univers, était trop simple pour des hommes qui voulaient en imposer à leurs semblables; les pères s'efforcèrent donc de faire accroire qu'ils possédaient une loi traditionnelle, qui n'avait été révélée qu'à quelques élus; ils reproduisirent le dogme de la Trinité, véritablement inexplicable, si l'on s'éloigne des idées grecques-platoniciennes ci-dessus énoncées.

Des ignorans ont cru ces novateurs inspirés par la Divinité: pour donner de l'importance à cette

rêverie, on supposa que Constantin l'avait adoptée en se convertissant au christianisme; on fit de l'homme le plus corrompu de son siècle un héros, un saint, gagné à cette doctrine au moyen d'une foule de miracles opérés par Jésus-Christ, devenu son protecteur; cette doctrine, disent encore les apostoliques, est à jamais sanctionnée par la décision de tant de conciles, soutenue de plus alors, comme aujourd'hui, par l'éloquence des grandes lumières du christianisme.

Quoi qu'il en soit, les évêques chrétiens étaient très-puissans à cette époque; il était de leur intérêt d'abandonner les rêveries de la liberté, de l'égalité, de la fraternité des zélateurs, mêlées aux dogmes d'un Christ libérateur des tyrans; avec de tels systèmes, ces évêques auraient été renvoyés des conciles et des palais des empereurs. D'autre côté, ils voulaient contenter les masses, toujours mues par l'esprit démagogique : alors, par l'opportunité du voisinage des idées des Pyrites, des sectateurs de Zoroastre, ils firent de leur Christ le Dieu principe de toute lumière; et du Christ-soleil ils firent le Rédempteur du genre humain : doctrine accréditée par Esdras (31), auquel ils empruntèrent les dogmes de l'immortalité de l'ame, de la résurrection à une autre vie, du paradis, de l'enfer, des anges, de leur révolte, dont les cinq livres du Pentateuque ne parlent pas du tout; toutes ces doctrines se trouvent dans la Cosmogonie de Zo-

roastre (31). Dieu est la source de toute lumière ; ce Dieu est aux prises avec le démon, qui veut détruire les œuvres divines, comme Arimane veut corrompre les productions d'Ormusd, dogmes arrivés aux Perses de l'Indus, ce qu'on a rapporté ailleurs. Mais soyons toujours pénétrés que le but de ces nouveautés était la réforme des mœurs, et les évêques d'alors établirent des polémiques, des controverses sur tous ces points, et, par leur moyen, obscurcirent l'histoire.

Ammien-Marcellin, tant attaché au parti catholique, dit que Constantin voulut s'instruire à fond des dogmes de la secte des Manichéens, et d'autres semblables; qu'il choisit, à cet effet, Statégius, homme sage et liant, qui s'acquitta de cette tâche avec capacité, et que son succès lui valut le surnom de Musonius, que par la suite il conserva : puis, dit-il, Musonius devint le favori de Constantin et préfet du prétoire, pour prix de ses soins à initier l'empereur au gnosticisme des manichéens (32). Cette récompense prouverait au besoin que si Constantin a pu être chrétien, au moins fut-il auparavant manichéen.

Voici ce que Julien nous a laissé écrit sur Constantin qui avait triomphé de Maxence, de Licinius et dompté les barbares. Julien nous dit que le premier fut vaincu par lâcheté et par faiblesse, et le second à cause de sa vieillesse et de son mauvais destin, et que la victoire de Constantin sur les

barbares ne fut qu'un sujet de moquerie pour les contemporains; que Maxence était un sybarite, vivant à Rome dans les plaisirs pendant que ses collègues faisaient la guerre, et osant se proclamer seul empereur tandis qu'il en existait quatre à la fois; qu'il était à tel point livré à la mollesse, qu'il considérait comme un voyage la courte distance de Rome aux jardins de son ami Salluste quand il allait le visiter (33). Julien ajoute que Licinius avait été battu par Constantin, qu'ensuite la paix s'était rétablie entre eux, mais que Constantin avait eu un parti très-puissant parmi les sujets de Licinius, comme il l'avait eu parmi les soldats de Maxence; que Constantin fortifiait, encourageait l'esprit de mutinerie des peuples soumis à son compétiteur qui, par là, fut obligé de surveiller les chrétiens : observons encore à cet égard que c'était toujours la raison d'état qui forçait les césars à des poursuites, et non le principe de religion. Néanmoins, la paix durait, quoique en apparence, entre ces princes depuis neuf ans, lorsque Licinius perdit les batailles d'Andrinople et de Chrysopolis, qui rendirent Constantin maître absolu des deux empires; Licinius avait alors soixante ans. Par un traité, Constantin s'engageait à le laisser finir ses jours dans la retraite, mais, ne tenant point compte de sa promesse, il le fit étrangler. Julien n'accuse point Constantin de cet assassinat, il l'attribue seulement à la mauvaise

destinée de Licinius : peut-être Licinius intrigua-t-il pour recouvrer l'empire, et ayant été découvert, Constantin s'en serait défait selon la politique cruelle en usage dans ce tems-là.

Licinius avait des mœurs; en 319 il fit une loi, par laquelle les femmes ne pouvaient plus être confondues avec les hommes dans les temples chrétiens, ni être instruites et reçues à leur initiation que par des femmes. Les évêques furent mécontens de cette loi; aussi Athanase par la suite ne la fit-il point observer. Il y eut des évêques qui suscitèrent à Licinius de nouveaux ennemis dans les chrétiens leurs adhérens (34). Leur opposition ne fit qu'augmenter le crédit et le pouvoir de Constantin, de concert avec celui des évêques.

Vu cette loi de Licinius, les évêques se récrièrent comme si elle opprimait les chrétiens et le christianisme, tandis qu'elle n'avait pour but, dans sa sagesse, que de corriger les mœurs et de mettre un terme aux débordemens de ceux des chrétiens, dont nous avons déjà dit quelque chose, et sur lesquels nous reviendrons. Ces dissensions entretenues par les évêques et généralement connues, étaient encore favorisées et enhardies sous main par Constantin, et aidèrent son ambition à franchir tous les obstacles. En ce qui regarde les grandes expéditions de Constantin et ses triomphes sur les barbares, lorsqu'on lit Julien, ils se réduisent à une convention ou capitulation que Cons-

tantin avait faite avec ses envahisseurs; elle l'obligeait à tenir sur pied quarante mille soldats pris entre les Francs, les Germains, les Sarmates et les Goths, dont il fit sa garde. Mais sous le plus léger prétexte ces barbares le bravaient dans sa capitale sans qu'il en montrât du ressentiment, ce qui excita souvent les risées de ceux qui savaient apprécier Constantin à sa juste valeur. Julien compare les triomphes de Constantin à ces plantes que la dévotion à Vénus plaçait dans des pots emphatiquement appelés jardins d'Adonis, lesquelles plantes, après le court éclat de leur verdure, étaient flétries et desséchées.

Les panégyristes de Constantin, aux endroits de l'histoire ecclésiastique où il est question de lui, le peignent comme un prince toujours occupé de quelque projet utile, donnant de fréquentes audiences, écrivant lui-même ses lois, dictant ses dépêches, prenant sur son sommeil pour lire les saintes Écritures, et demandant le secours du cie par la prière, par le jeûne et par l'abstinence des plaisirs (35). D'autres, qui s'en rapportent au témoignage de Zosime, nous disent que Constantin, las de guerres et de victoires, avait acquis le droit de goûter les fruits de ses travaux, et qu'étant baptisé il pouvait bien avoir une cour brillante, se livrer à des amusemens qui n'avaient rien de criminel. Ce sont ces mêmes historiens, si peu en peine de se contredire, qui soutiennent que Constantin s'oc-

cupa, jusqu'au dernier jour de sa vie, des affaires de l'autel et de l'église, quand on verra bientôt que Constantin était moribond quand il fut baptisé.

L'histoire et les écrits de Julien sont un garant à tout homme de bon sens que Julien fut un sage réformateur de toute espèce d'abus, dont la prudente économie ne s'étendait qu'à soulager ses sujets. On saura que ce même Julien nous dit que lorsqu'il entra dans le palais de Constantin, il y trouva plus de mille officiers de cuisine et autant de barbiers. Sa table était servie avec une magnificence et une recherche qui surpassaient les extravagantes profusions de Lucullus dans ce genre; et en ce qui regarde sa toilette, si l'on veut croire Eusèbe, les rois et les gouverneurs des provinces lui envoyaient comme présens et comme tributs des choses rares, et jusqu'à des cheveaux blonds (36). Ses médailles démontrent qu'il était très-soigneux de sa parure, et portait des étoffes tissues d'or et de fleurs; un diadème, orné de pierreries et de perles, avait fait place à la couronne de laurier, que Rome, toute-puissante et immortelle, avait décernée au premier empereur, à Jules-César. Julien trouva encore dans ce palais une infinité d'échansons et un nombre encore plus considérable d'eunuques, ce qui témoigne de la sensualité de Constantin. Julien ne dit pas de combien de femmes se composait le sérail du saint empereur, qui, sur ce point, à raison de sa puissance, devait l'empor-

ter sur David et Salomon. Julien avait malheureusement appris à ses dépens que l'eunuque Eusèbe avait fait contracter à l'empereur Constantin les habitudes d'une vie efféminée et d'une volonté absolue; aussi n'aimait-il pas ces simulacres d'hommes, les envisageant, ainsi qu'ils l'étaient effectivement, comme d'infâmes corrupteurs. Julien, à son entrée au palais, demanda un barbier; il s'en présenta un habillé comme un sénateur. L'empereur s'étant informé du prix qu'on attachait à ses services, apprit de la bouche de cet homme qu'il avait à lui seul les appointemens qui auraient pu suffire à vingt personnes, et de plus vingt chevaux à sa disposition. Julien reconnut alors que tous ces parasites de cour coûtaient des sommes immenses, et qu'on entretenait ainsi la paresse et la débauche; il fut donc obligé de réformer de semblables abus, de chasser cette vermine, qui se jeta, comme on doit le penser, dans le parti des ennemis de Julien, que nous verrons les évêques favoris d'Athanase; de telles mesures grossirent encore ce parti. Voilà pourquoi on ne doit plus être surpris si, par la suite, on soupçonne ces chrétiens d'avoir assassiné Julien.

Si l'on s'en rapporte à Zosime et à Julien, Constantin avait ramassé des trésors pour les employer follement à satisfaire ses passions et celles de ses courtisans, à sa table, à sa parure et à tous ses penchans. Foulant aux pieds ses sujets ruinés par

les Césars qui le précédèrent, l'empire avait été dans les mains de plusieurs empereurs à la fois, chacun d'eux dissipant autant que s'il eût régné seul. Constantin ne pensait pas que ses prédécesseurs dussent soutenir des guerres fréquentes et toutes désastreuses, les guerres civiles ayant épuisé les richesses du pays. Constantin dut encore doubler les taxes de ses sujets, lui qui avait voulu que Constantinople, sortant de ses fondemens, devînt tout-à-coup la rivale de Rome; et nous ajouterons à toutes ces prodigalités les sommes accordées sans discernement à des favoris dont le choix n'était propre qu'à entretenir en lui le goût des dissipations en tous genres.

Zosime, Eunape et Julien disent que Constantin, depuis la fondation de la nouvelle capitale, s'abandonna à la mollesse, ne fit plus la guerre avec succès, et que les barbares l'insultaient en face (37). Eusèbe, de son côté, dit que Constantin ne sut pas assez lire dans le cœur de ceux qui n'avaient embrassé le christianisme que pour le faire servir à leur fortune, et qui nuisaient beaucoup ainsi à la réputation de sainteté de l'Eglise par leur hypocrisie et leurs artifices; plus tard ils s'insinuèrent dans l'esprit de l'empereur, et obtinrent de lui d'immenses richesses. Eusèbe veut dans ces portraits désigner les évêques ariens. On peut juger, d'après ces faits, de la position affligeante des peuples soumis à Constantin.

Or donc, quel compte un homme qui raisonne doit-il faire des libéralités attribuées à Constantin dans les intérêts de ces chrétiens ?.... lorsque les orthodoxes du parti d'Athanase, avec le tems, triomphèrent des ariens, annoncèrent faussement les largesses faites par Constantin aux ariens, comme prodiguées à eux seuls, certes dans le but d'engager les souverains crédules à imiter cet exemple, et cependant tous ces bienfaits n'ont été que l'ouvrage d'un vandale, comme nous verrons que l'était Constantin. Nous avons dit qu'il voulut que Constantinople, en sortant de ses fondemens, rivalisât Rome en monumens précieux.

Sozomène, Eusèbe, et après eux Fleury, disent que Constantin fit enlever un grand nombre de statues des temples pour satisfaire son luxe et ses fantaisies ; il avait proposé secrètement à quelques émissaires de se charger de cette spoliation. A cet effet, des chrétiens attachés à sa cour s'offrirent : ils employèrent toute sorte de ruses, de promesses et de menaces, pour arracher des mains des prêtres payens les statues d'or et d'argent dont ils n'étaient que les dépositaires : aussi cette spoliation ne put-elle avoir lieu sans scandale et sans violence : il est tout simple que, vu les personnes employées à cette manœuvre ténébreuse et despotique et le sujet de cette commission, les payens se soient vivement récriés contre Constantin et contre les chrétiens. Cette action a fait croire en-

core à plusieurs auteurs que Constantin ruinait ainsi le culte ancien et qu'il protégait le christianisme, lorsque dans le fait cette spoliation n'était que la soif ardente de satisfaire son ambition effrénée d'orner sa nouvelle capitale. Le déplacement qu'il fit du phallus qu'on vénérait dans le temple de Sérapis à Alexandrie fut une des suites de ces spoliations : il le trausporta dans la cathédrale de Constantinople; ce qui nous prouve que les chrétiens étaient des sensuels qui, comme les Lampsaciens pouvaient avoir alors pour dieu cet emblème.

La croix à anse, répétée mille et mille fois sur les monumens égyptiens, n'est que le phallus, symbole de la reproduction des êtres, et se voit dans les mains des divinités et rois, ou suspendus à leur cou. Les premiers des empereurs romains au moins admirent cette image que les Hindous portent à leur cou, qu'on appelle le lingam, qui est une représentation du même objet, mais beaucoup moins voilée.

Ces spoliations s'exécutaient avec une rigueur incroyable; les prêtres payens étaient menacés de mort, eux et leur famille, s'ils s'opposaient à la remise des objets rares et précieux commis à leur garde. Dans une telle circonstance, bien des commissaires infidèles mirent à part quantité d'idoles d'un métal précieux, puis les fondirent et les dé-

robèrent. On sent combien cette perte fut grande pour les beaux-arts, et combien il a été fâcheux que l'exécution d'une aussi injuste ordonnance fût confiée à des hommes mus par un sordide et vil intérêt.

Les ecclésiastiques font tous leurs efforts pour persuader au monde que David et Constantin furent les plus grands des princes qui doivent servir de modèles à ceux qui gouvernent les peuples : ils présentent dans ces deux princes deux monstres de cruauté et de perfidie. Leurs éloges ne seraient-ils pas une figure de rhétorique, une métaphore pour éloigner tout homme doué du raisonnement du gouvernement impérial et royal?.. car, en résumé, voilà ce que nous dévoile l'histoire. David trahit Saül, son bienfaiteur et son beau-père; Constantin fait périr Herculeus. David médite le parricide de Saül; Constantin le consomme. David concourt au massacre des fils de son roi et d'Isboseth, héritier de la couronne; Constantin fait périr le fils d'Herculeus, Maxence. David épouse Michol, fille de son roi; Constantin, Fausta fille d'Herculeus. Ces deux femmes sauvent la vie à leur mari. David renvoie Michol quand il n'a plus besoin d'elle; Constantin fait périr Fausta. David séduit les sujets de Saül; Constantin ceux d'Herculeus et de Maxence. Si David pilla ses concitoyens, étant au service d'Achis, Constan-

tin pilla et ruina les siens. Si David rejeta son premier-né Adonaya, Constantin fit périr son premier-né Crispus, etc., etc.

Julien, dans son Histoire des Césars, suppose Constantin amoureux de la lune : c'est une allusion aux enseignes symboliques de la ville de Byzance, figurées par un croissant, qui devint ainsi les armoiries du sultan, lorsque les Turcs s'emparèrent de cette ville, jadis placée sous la protection de Diane, ses environs étant les plus giboyeux de l'ancienne Grèce, et le croissant ayant été de tous tems l'attribut de cette divinité. On a dit que Constantin rendait un culte au soleil, ce qui avait été dit de ses prédécesseurs, culte suivi en Perse, en Cappadoce et dans la ville de Césarée, où, du tems de Constantin, il se trouvait nombre de mages appelés pyraïtes, et plusieurs temples dédiés aux dieux des Perses, le feu et le soleil.

Différens usages propres aux mages se découvrent avoir été suivis par les Juifs, certes rapportés chez eux lors de leur déportation. Les pyraïtes n'avaient pas de loi pour les mariages; les Juifs non plus : la polygamie et la vente des femmes étaient communes aux deux nations : ni l'une ni l'autre n'avaient de livres ou un code de lois; leurs traditions et leurs coutumes leur tenaient lieu de tout cela.

Constantin, à l'exemple de ses voisins et de

plusieurs empereurs, avait adopté le culte du soleil, et (en 321) fit une loi rapportée dans le Code de Justinien (1), pour qu'on fêtât le soleil. Il institua cette consécration lorsqu'il était payen, et quinze ans avant qu'il fût baptisé. Les chrétiens appelèrent ensuite cette fête le dimanche, le jour consacré au Seigneur, au Dominateur, au Soleil mystique, le Christ, emblême du grand Juge, du grand Libérateur, enfin de la liberté. Constantin enjoignit aux juges et aux habitans des villes de fêter ce jour, mais il dispensa de ce devoir les habitans des campagnes; et il ordonna ensuite de solenniser le vendredi en l'honneur de Vénus à laquelle il était très-dévot, selon Julien qui le signale comme un insigne débauché. Par la suite du tems, les prêtres chrétiens s'efforcèrent de faire croire que Constantin avait consacré le vendredi en l'honneur de la mort du Christ, pour s'appuyer que Constantin avait reconnu la divinité de Jésus.

Un des indices qui décèle que les écrits mêmes du concile de Nicée furent dénaturés avec le tems, ou forgés suivant l'occasion, c'est qu'ils rapportent qu'il existait une secte chrétienne de sabbatiens (*sabbatini*) qui, comme les Juifs, sanctifiaient le le sabbat, et que ce jour-là ces sectaires sacrifiaient les victimes, tandis que les orthodoxes ne sacrifiaient que le dimanche (38); ce qui nous prouve que les chrétiens pratiquaient encore les sacrifices sanglans, de même que les

payens et les Juifs : ainsi donc par le document tant vénéré des orthodoxes, par les actes du concile, le sacrifice du pain et du vin avant l'époque dont il s'agit s'en va en fumée, d'après la chronique, ou l'histoire de l'église chrétienne.

Si l'on s'en rapporte à Julien, Constantin n'eut d'autre raison pour adopter pour enseigne de l'empire le *labarum* sur lequel figurent les lettres X P qu'une ostentation très-déplacée; ce monogramme répondait à sans tache, *sine labe*. Ainsi Jésus-Christ n'entrait pour rien dans ce choix. Julien, philosophe admirateur des exploits des anciens Romains, replaca sur les enseignes de l'empire les anciennes lettres S. P. Q. R., enseignes qui avaient franchi tous les obstacles, et porté ses triomphes partout où elles parurent; lettres qui rappelaient les antiques libertés de Rome, foulées aux pieds par les prédécesseurs de Julien.

De tous les crimes dont Constantin s'est couvert, le plus odieux et qui fit la sensation la plus pénible, fut la mort de son fils Crispus, l'aîné de ses enfans : élève de Lactance, on l'a supposé chrétien et par conséquent partisan des réformes. Quoi qu'il en soit, il offusqua tellement son père jaloux de ses exploits militaires et de sa philosophie, que ce dernier résolut de s'en défaire; il fit partager cet infâme projet à Fausta sa femme, qui avait de lui trois enfans, et qui, mue par l'intérêt de sa famille, seconda Constantin, comme elle l'avait fait pour

la perte de son propre père Herculeus, et devint l'instrument de ce second complot.

Fausta accusa son beau-fils d'avoir tenté avec violence de déshonorer la couche paternelle, et de détrôner Constantin. Celui-ci feignit d'ajouter foi à cette accusation ourdie entre lui et sa femme, et fit mourir son fils. Mais craignant que la complice de ses forfaits n'abrégeât les jours de celui qui avait projeté de le consommer, ou que poussant trop loin ses exigences Fausta ne divulguât ses attentats, il se défit d'elle, ordonnant qu'on l'étouffât dans un bain. Crimes que nous avons vu imputés à Hérode-le-Grand trois siècles plus tôt.

Tout fait ombrage au despotisme. Constantin voit un ennemi dans son neveu Licinius, tout au plus âgé de douze ans; et la même année, en 326, il le fait assassiner. Les apostoliques ne pouvaient nier tous ces crimes, les attribuèrent dévotement à une punition que Dieu exerçait envers Constantin pour avoir écouté quelquefois les avis des ariens; mais en le justifiant de la sorte, il ne s'aperçurent pas qu'ils mettaient en doute la justice du Créateur. Tel est le portrait que les auteurs les plus consciencieux nous ont laissé du restaurateur du christianisme selon les ecclésiastiques.

Constantin avançant en âge et dévoré de remords, demanda à Sopatre, chef de la secte platonicienne, ainsi qu'au collége de pontifes payens, s'il y avait quelque expiation pour effacer ses cri-

mes ; tous d'une voix unanime répondirent qu'il n'y en avait pas. Alors il s'adressa à un Égyptien qui avait la confiance de ses femmes (39). Ce qui nous démontre que Constantin avait, comme les Orientaux, son sérail. Cet Égyptien, d'accord avec différens évêques, l'assura que la religion chrétienne lui accorderait ce que les platoniciens et les payens lui refusaient, ajoutant que Constantin pouvait être lavé de tout crime dans le sang de Christ, et qu'une telle expiation était bien plus salutaire que celle des pontifes payens, lorsqu'ils voulaient absoudre un grand criminel qui recevait sur lui le sang de la victime ; ce qu'on lit dans le *Lexicon Antiquitatum*.

*Tauribulum, quod genus consecrationis et lustrationis tanti meriti putabuntur esse, ac tantæ efficaciæ ut per eum renasci crederent* (2).

Ce qui nous démontre que la figure ou l'allégorie du baptême et du sang de Jésus-Christ a pu être prise par les instituteurs de cette cérémonie dans la religion payenne. Et les prêtres chrétiens, tous les jours dans leurs prières, répètent que le sang de Jésus-Christ lave les fautes et les crimes des fidèles. Quel sujet de méditation ne nous offre-t-elle pas cette condescendance qui fraie aux hommes le chemin de la corruption ; qui promet à des prosélytes le pardon des forfaits les plus horribles ; qui attire dans le sein d'une secte les criminels quels qu'ils soient, les fortifiant dans le dessein de se

rendre coupables par la promesse d'une continuelle expiation après les avoir initiés par une confession auriculaire !

La seule supposition d'une religion qui prétendrait par un simple cérémonial effacer des crimes, des meurtres, sans corriger ou punir le malfaiteur, serait une infamie; ce serait détruire la justice, le bon ordre, la civilisation et tout gouvernement: tel est néanmoins l'esprit de l'institution chrétienne, quoique disent à son sujet, de prodigieux, de divin, ses zélés défenseurs. Les rites et les cérémonies dont on a surchargé les doctrines anarchiques du Nouveau-Testament, ont pour inconvénient d'ouvrir aux hommes disposés au crime un abîme de dépravation, de misère, et de fournir une arme aux princes sanguinaires sensuels, à tout prêtre ou despote pour commettre hardiment et impunément le viol, le vol, l'adultère, l'assassinat.

Constantin, usé par ses débauches, voyant ses forces diminuer, prit des bains chauds à Constantinople; mais ne se sentant pas soulagé, il se décida à prendre ceux d'Hélianopolis où il se fit porter en litière le 2 mai 337. Arrivé à Achyron, près de Nicomédie expirant, il fut baptisé par Eusèbe, évêque de cette ville, qui était arien, en présence d'une foule d'évêques ses coreligionnaires : ce fait est rapporté par Fleury (40), dans son Histoire Ecclésiastique.

Victor-Aurélius dit que Constantin fut un grand homme les dix premières années de son empire; un concussionnaire, un vandale les douze suivantes, et un dissipateur les dix dernières (41). Euterpe est d'avis qu'il faut le comparer aux bons princes dans le commencement de son règne, aux médiocres à la fin.

Après la mort de Constantin, qui suivit immédiatement son baptême, les soldats firent main basse sur ces trois frères et sur cinq de ses neveux. Constance fut regardé comme l'auteur de ces meurtres, et Julien nous rappelle qu'il ôta la vie à Gallus, frère de Julien, envoyant en exil Aëtius son précepteur. Il dit en même tems que les deux autres frères de Constance et fils de Constantin, furent de complicité dans l'assassinat de leurs trois oncles. Nous avons voulu donner en entier l'histoire de Constantin, pour appeler toute l'attention du lecteur sur le concile de Nicée qui est le fondement de la profession de foi arrêtée dans ce concile. Une partie des évêques d'Asie ne regardaient le fondateur du christianisme, le Christ, que comme un être allégorique gnosticien; ces évêques suivaient les opinions des sectaires dont on a parlé, et tout au plus ils firent de leur héros un homme. Une autre partie prétendaient que le Christ était Dieu, et qu'il était venu au monde pour délivrer le genre humain plongé dans l'esclavage. Si ce Dieu eût existé, certes il aurait dû être le Dieu

de l'univers. De quelque manière que l'on présentât alors cet être, le Christ, Arius s'était élevé contre le principe qui accréditait sa divinité; tandis que le même principe était soutenu à Alexandrie par le patriarche de cette ville et par ceux qui avaient embrassé cette opinion-là, ce qui occasionait une division dans la ville, qui prenait tous les jours un caractère plus hostile.

Constantin, comme on l'a dit, avait cherché à concilier Arius et Alexandre, dont le sujet de controverse, prétendait-il, était vague et roulait sur un point de peu d'importance, à savoir :

« Si on devait considérer Jésus-Christ comme » homme ou Dieu (1). »

Ce qui est rapporté par Fleury dans son Histoire Ecclésiastique.

Constantin, en outre, leur aurait conseillé de suspendre toute querelle pour ne pas scandaliser les profanes. Fleury ajoute à ce propos que si Constantin avait surpris un prêtre en adultère, il l'eût couvert de son manteau. Mais les efforts de Constantin pour établir la bonne intelligence entre les deux rivaux échouèrent : ce qui occasiona le concile de Nicée, où Arius, fort de ses raisons, dédaigna de se trouver à cette convocation de visionnaires.

Constantin devait ménager les deux partis, mais dans le fait il favorisa toujours le plus fort; ainsi on le vit recevoir une députation d'ariens en tête

de laquelle était Paphnuce anachorète. Le concile s'assembla en 324, et quand bien même Constantin l'eût ouvert en personne, comme il ne fut chrétien que treize ans après, il est certain que le concile aurait été présidé par un payen et par le Saint-Esprit.

Saint Athanase était alors diacre; il assista au concile comme faisant partie de la suite de son évêque Alexandre. A la mort de ce dernier, qui arriva peu après son arrivée au concile, Athanase alla à Alexandrie où il fut élevé au pontificat par sept évêques de son parti, dit consubstantiels, tandis qu'il y en avait au moins vingt-neuf de la secte de Melace dans la Thébaïde qui auraient dû être appelés, sans compter les évêques ariens qui se trouvaient dans la Haute-Égypte, et avaient le droit électoral. Cette étrange élévation et le caractère d'Athanase provoquèrent des troubles bien plus sérieux que les troubles survenus à l'occasion de la querelle de Cécilien et des donatistes.

Nous allons donner le symbole de la foi de Nicée, symbole, à ce qu'assure M. Chateaubriand, qui aurait eu vie trois siècles plus tôt, car

« Les apôtres avant de se disperser composèrent » à Jérusalem le *symbole de la foi* (42). »

En admettant ce fait, à quoi bon le concile de Nicée et sa profession de foi? Les évêques rassemblés à cet effet n'avaient qu'à dérouler le symbole des apôtres, qu'à en citer les divers passages : rien n'était

plus clair; controverse, hérésie, tout disparaissait! Or, comme dans le concile les pères ne citèrent nullement les Actes de ces apôtres, il nous est démontré jusqu'à l'évidence que le fondement du christianisme, les Évangiles et les Actes ont été forgés après ce concile, malgré les assertions contraires des apostoliques.

PROFESSION DE FOI DE NICÉE.

1° Credimus in unum Deum patrem omnipotentem omnium visibilium et invisibilium factorem, et

2° In unum Dominum nostrum J.-C. filium Dei, qui natus est ex patre unigenitus *hoc est de substantia* patris. Deum ex Deo vero natum, non factum hoc est ejusdem eum patre *substantiæ*, per quem omnia facta sunt, quæ in cœlo, quæ in terra facta sunt. Qui propter nostram salutem descendit et incarnatus est, et homo factus passus est et resurrexit tertia die, ascendit ad cœlo sunde venturus est judicare vivos et mortuos et in

3° Spiritum Sanctum credimus.

4° Eos autem qui dicunt erat aliquando, quando non erat et priusquam nasceretur non erat, et quia ex nullis substantibus factus est, aut qui ex alia substantia vel essentia dicunt esse; hoc est convertibilem ant commutabilem filium Dei. Hos anathematisat catholica et apostolica Ecclesia.

PROFESSION DE FOI DES CHRÉTIENS DE ROME.

(Le caractère romain indique les ajoutés faits à celle de Nicée.)

1° Credo in unum Deum patrem creatorem cœli et terræ, et

2° In J.-C. filium ejus unicum dominum nostrum.

3° *Qui conceptus est de spiritu sancto,*

4° *Natus de Maria Virgine.*

5° *Qui propter nostram salutem* passus est.

6° *Sub Pontio Pilato* crucifixus et mortuus est.

7° *Descendit ad inferos.*

8° Tertia die resurrexit *a mortuis.*

9° Ascendit ad cœlum.

10° *Sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis.*

11° Inde venturus est judicare vivos et mortuos.

12° Credo in Spiritum Sanctum,

13° *Sanctam ecclesiam catholicam,*

13° *Remissionem peccatorum,*

15° *Carnis resurrectionem et*

16° *Vitam æternam. Amen.*

Nous ne remarquerons pas les dissemblances de ces deux croyances, elles sont patentes; nous craignons d'ennuyer notre lecteur en le conduisant dans ces thèses scolastiques. Voici la traduction de la profession de foi de ce concile.

« Nous croyons en un Dieu le père tout-puis-
» sant, qui a fait les choses visibles et invisibles,
» et dans notre seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu,
» qui est né du père, seul engendré par le père et
» de la substance du père, Dieu de Dieu, lumière
» de lumière, Dieu vrai, de Dieu vrai, né et non
» fait, c'est-à-dire, de la substance du père, par
» lequel toutes choses sont faites, qui, pour nous
» hommes, et pour notre salut, est descendu, s'est
» incarné et s'est fait homme, a souffert et est
» ressuscité le troisième jour, monta au cieux,
» et, de là il viendra juger les vivans et les morts,
» et nous croyons dans l'Esprit-Saint. Quant à
» ceux qui disent qu'il fut jadis, quand il n'était
» pas, et avant qu'il fût né, et qui disent qu'il fut
» fait d'autres substances ou essences, et qu'il peut
» se convertir, se changer en une autre substance,
» ils sont anathématisés par l'Église catholique et
» apostolique. »

Tout le monde connaît le symbole des apôtres ou la foi chrétienne de Rome; nous nous abstenons alors d'en donner la traduction. Nous allons comparer ces deux professions et démontrer que celle de Rome fut inventée avec le tems, et combien il

se glissa, selon le besoin et les circonstances, de grandes et petites intercalations. Quant à la foi de Nicée, elle aurait été élaborée pour faire croire à l'existence de Jésus comme homme, et à sa divinité, niées et combattues. Nous croyons que l'introduction de ces querelles ne fut que pour écarter les graves inculpations auxquelles avaient été en butte les chrétiens, accusés de n'avoir d'autre culte que le sensuel, et pour détruire le mauvais effet des doctrines qui conduisaient à la rébellion, à la démagogie, doctrines répandues dans le symbole de la foi des premiers chrétiens, et que contenaient pareillement les Évangiles et les Actes. Les saints pères voulaient donner une origine illustre, et venant indubitablement d'en haut, à leur religion et à leurs martyrs; afin d'effacer, s'il était possible, l'impression fâcheuse que laissait dans les esprits la lecture du Nouveau-Testament, où la religion chrétienne dévoile, dès ses commencemens, sa tendance à dominer seule et à s'établir sur les ruines de tous les trônes, de toutes les institutions.

Si à cette époque on brouilla toutes les idées sur la Divinité, au point d'en faire un galimatias, ce fut à bon escient dans la prévision que, pendant que l'on se querellerait sur des sujets abstraits, on perdrait de vue l'essence des choses et leur histoire, comme cela arriva, soit par la chute de l'empire, soit par l'oubli de tout savoir, qui suivit cette chute, et parce que les prêtres devinrent

pendant plusieurs siècles les seuls dépositaires, les seuls conservateurs des documens dont il s'agit. Voici les pièces ajoutées au *Credo* de Nicée par les orthodoxes.

1° Le troisième verset en entier porte que Jésus

« A été engendré par l'Esprit-Saint ; »

Lorsque le concile de Nicée dit qu'il fut engendré par le Père éternel.

2° Le quatrième verset fut aussi ajouté en entier, annonçant que Jésus

« Est né de la vierge Marie ; »

Lorsque le symbole de Nicée ne donne pas une mère à Jésus-Christ. Dans l'Art de vérifier les Dates, par les bénédictins de Saint-Maur, il est dit que, l'an 124 de l'ère vulgaire, on ignorait déjà en quel tems la Vierge était morte. En 431 le concile d'Éphèse la fit trépasser dans la ville où il était assemblé; tandis que l'évêque Juvénal, qui siégeait à Jérusalem, a soutenu que la vierge Marie était morte et avait été inhumée à Gethsemini. Cet évêque vivait au cinquième siècle et à l'époque du concile d'Ephèse. Mais la dévotion à cette source de grâce ne vint guère aux chrétiens qu'au sixième siècle : ce fut alors qu'on établit sa virginité en principe, quoique combattue par les gnostiques. Ce qui ferait croire que ce quatrième verset de Marie *vierge* aura été ajouté après cette époque. Pour éloigner l'idée des débauches que l'on disait se commettre dans les réunions des premiers chrétiens, on éta-

blit comme article de foi que la Vierge était devenue grosse sans le concours d'un homme, afin d'assurer que les premiers chrétiens étaient des ascètes, des hommes purs.

Le concile de Nicée foudroya de ses anathèmes les soixante-et-dix sectes désignées par saint Clément d'Alexandrie, dans sa deuxième épître, et parmi ces sectes celle des Marianites, parce qu'ils rendaient un culte à Marie, l'ayant déclarée être une divinité impassible : néanmoins ils soutenaient qu'elle avait eu un commerce charnel avec Archonte, d'où était né le fils de Dieu ; en outre ils mêlaient à leurs histoires beaucoup de choses fabuleuses, même exécrables et éloignées de toute vérité.

*Plures mirè fabulosa, et omni veritate aliena uno execranda suis miscent historiis* (43).

Ces Marianites étaient appelés aussi montanistes ; nous avons dit quels étaient leurs croyances et leurs écrivains réputés des saints pères.

Aû verset cinquième on a ajouté à *Jésus qui a souffert*,

« Pour notre salut. »

Et au cinquième verset où il est dit qu'il fut crucifié et qu'il mourut, on a ajouté :

« Sous Ponce-Pilate. »

Par cette dernière phrase, on a voulu s'appuyer de l'histoire pour constater son existence, contestée par la plus grande partie des sectes.

Le septième verset est ajouté en entier ; Jésus, y est-il dit,

« Est descendu aux enfers. »

Le symbole de Nicée, après sa mort, le fait monter tout droit aux cieux. Nous avons dit que les platoniciens mettent le siége de l'empire du fils dans les enfers.

Dans le huitième verset, le *Credo* de Nicée dit que le Christ ressuscita après trois jours ; on y ajouta :

« Des morts. »

Le verset dixième fut ajouté en entier :

« Est assis à la droite du Père tout-puissant. »

Cette croyance fut établie au concile de Constantinople (en 381).

Le treizième verset, qui enjoint de croire

« Dans la sainte Église catholique, »

Y fut ajouté en entier ; il ne fait point partie du *Credo* de Nicée, non plus que le verset quatorzième,

« La rémission des péchés. »

Dogme qui, une fois introduit, consacra le pouvoir sacerdotal, aidé de la confession dont le levier est Rome.

« La résurrection de la chair, »

Qui forme le quinzième verset, fut prise dans Zoroastre, Esdras ou dans le Talmud.

Le dernier verset, le seizième,

« La vie éternelle, »

Est un dogme inconnu aux Juifs anciens. Outre ces dogmes, pour alimenter la controverse on inventa, après le concile de Nicée, le dogme des deux natures du Christ, la divine et l'humaine. Ce fut au concile de Calcédoine en 451, qu'on l'admit, quoique contesté encore de nos jours. Et au dix-huitième siècle, George Meklajem, de nation arménienne, élevé à Paris, dans un de ses ouvrages, a rassemblé tous les textes des saints pères latins qui n'admettaient qu'une nature en Christ, l'humaine; il fut persécuté par les orthodoxes, qui le regardèrent même comme un athée, ce qui prouve leur ignorance et leur intolérance (44). Ce dogme ne fut qu'une question scolastique; il causa mille troubles et massacres.

Nous avons toujours cité les textes, nous y avons mis de la bonne foi. Le Christ jusqu'au concile de Nicée, nous le répéterons encore, n'était qu'un être allégorique, gnosticien; telle fut la source constante de croyances sur cet être, sur ce libérateur de tyrans aussi disparates que nous venons de l'indiquer. Dans chaque ville, dans chaque secte, synagogue, assemblée ou famille, il était peint d'après la manière de voir de celui qui les dirigeait. Voilà ce qui amena ces passages rapides d'une croyance à l'autre, l'introduction successive des sectes dans une même ville, selon le genre de philosophie de ceux qui les instruisaient.

En définitive, il est avéré qu'en comparant les

doctrines chrétiennes de Nicée avec celles que par la suite on y ajouta, on ne trouve point le même rapport identique entre elles et les doctrines prêchées par les douze apôtres trois cents ans auparavant, ni la plus légère apparence que ces derniers les transmirent dans les mêmes termes (45).

La foi chrétienne a été improvisée à Nicée et façonnée avec le tems. La croyance des apôtres ne pouvait être que celle que leur aurait prescrite leur divin maître :

« Aimez Dieu et votre prochain. »

Voilà le seul article de foi, le seul dogme qu'auraient pu mettre en lumière les premiers pères du christianisme ou les zélateurs ; c'est un dogme auquel, en tout tems et en tout lieu, l'homme doué de raison se soumettra avec joie, avec reconnaissance.

Nous avons dit pourquoi Constantin avait pu présider le concile de Nicée ; nous ajoutons que les ecclésiastiques, pour toujours défigurer l'histoire et faire croire qu'il était un chrétien qui pouvait siéger en tête de leurs évêques, le proclament vicaire de Dieu sur terre et l'évêque œcuménique ou de l'univers (46). M. de Potter rapporte, d'après plusieurs autorités, qu'il avait été dit par des écrivains égyptiens et autres que les 318 évêques qui composèrent le concile de Nicée avaient été choisis par cet empereur sur 2,048 pasteurs ou évêques (47) qui s'étaient présentés pour coopérer à

la réconciliation des ariens et des orthodoxes. Nous sommes bien loin de croire que les querelles sophistiques produites dans les Actes du concile et dans Socrate furent la vraie cause de sa tenue. Il est avéré que les évêques se faisaient une guerre ouverte pour dominer les uns sur les autres, ce qui était une conséquence de l'esprit d'envahissement et de rage de prosélytisme qu'ils avaient puisé *dans la source impure du culte judaïque* (48). C'est par ces principes que les évêques à Nicée, le jour qui précéda le concile, présentèrent à Constantin des libelles infamans les uns contre les autres; et quoique l'empereur, dans un esprit de conciliation, les jetât tous au feu sans en prendre connaissance, lors de l'ouverture du concile, ces évêques commencèrent devant Constantin à s'accuser les uns les autres, et ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'il put calmer ces furieux (49).

Certes ce fut à tort qu'on a accusé les empereurs qui arrivèrent après Constantin, d'avoir été insatiables de conciles. Les évêques voulaient perpétuer leur domination en dépouillant les autres. Les empereurs les appelaient à ces conférences pour la paix. Or, comme le chef de l'empire était électif, tant par les soldats que par les sénats de Rome ou de Constantinople, les nouveaux empereurs, par politique, voulaient s'entourer de leurs créatures: aussi changeaient-ils les administrateurs de leur

prédécesseur. Ceux des évêques qui avaient beaucoup d'adhérens, et qui étaient récalcitrans aux ordres des empereurs, prétendaient avoir leurs constitutions divines, si l'on veut, mais dans le fait révolutionnaires : on les appelait à des conciles où ces tribuns se présentaient avec faste et suivis d'hommes armés; les récalcitrans, dans ces assemblées bruyantes, étaient déposés, dépouillés des dignités et biens que les empereurs leur avaient accordés; et en même tems on retirait les biens donnés aux corporations et partisans qui les soutenaient; on les donnait à d'autres, qui s'engageaient à reconnaître la nouvelle puissance. Cette partie de l'histoire mérite un examen de la part des critiques; ce travail éclaircira les causes de ces spoliations inconcevables qu'on trouve à chaque page, et plus particulièrement lorsqu'un élu empereur endossait la pourpre. Il paraît que les empereurs regardaient les terres de l'Asie et de l'Égypte comme leur propriété. Les princes macédoniens et romains l'avaient pratiqué ainsi pour celles de la Judée, c'est-à-dire comme conquête et propriété de l'empire, et chaque empereur en disposait à sa volonté.

Les évêques et le clergé, maîtres des chartes et des archives, pour donner une teinte de sainteté à la religion qu'on avait substituée à la payenne, couvrirent leurs animosités et révolutions avec des thèses inconcluantes, inintelligibles, et il sera toujours douteux pour un clair-voyant que l'objet de

la convocation du concile de Nicée fût pour rédiger la formule de loi, et l'on est obligé de croire que les actes des conciles furent des inventions, dévotes, si l'on veut, comme les Vies des saints confesseurs et martyrs, forgées, à la suite des tems, par des moines aux époques où l'anarchie et la féodalité couvraient l'Europe.

---

## NOTES DU CHAPITRE XXIII.

(1) Euseb., Vit. Const., lib. III. — (2) Chateaubriand, Etud. Hist., tome II, p. 157. Bruxelles. — (3) Am. Marcel.; Sulp. Sev.; Eusèbe, Hist. Eccl., liv. VIII, chap. 1; et Sozom., lib. I, cap. XIV. — (4) Lett. de Julien aux habit. de Bostres, note de La Bletterie, p. 451, édit. Amst. — (5) Optat., lib. I, coll. v. — (6) Fleury, Hist. Eccl., liv. X, chap. 1. — (7) Le Platon. dévoil., in-8°, Colog., 1700. — (8) Act. conc., Par., 1715, typ. reg. — (9) Chateaubriand, Etud. Hist., tome II, page 170. — (10) Acta conc., tome I, p. 607, typ. reg. Paris, 1715. — (11) Opera. S. Aug., Epist. 162. — (12) Act. Con. Nic. Ephes. et Calced., édit. de Par., 1715. — (13) Pluquet, Dict. des Héres, tome I, page 369, édit. Didot, 1776. — (14) Euseb., in Vit. Const., cap. LXIII; Socrat., lib. I, cap. VII. — (15) Socrat., lib. III, cap. IV. — (16) Socrat., lib. III, cap. VII. — (17) Socrat., lib. I, cap. XXXIII. — (18) Fleury, Hist, Eccl. au Conc. de Nicée. — (19) J.-C. Bullinger, de Imp. Rom., lib. I, cap. XIII; De Gautier, de Jure. pont. vet. Rom., lib. I, cap. XV; Casaubon, Not. ad Hist. Ang., p. 86. — (20) Pièce G. — (21) La Maçon. consid., etc., tome II, page 18. — (22) Ovid. de Art. Am., lib. I, vers 77, 78. — (23) Suvet., in August., 31. — (24) Suvet, in August., cap. XXXI. — (25) Tacit., an IV, 67. — (26) Suvet., in Claud., 22. — (27) Diog. Laert., lib. LXVII, p. 771. — (28) Oct. Falconieri Not. ad Inscrip., p. 49 et suiv. — (29) Zosime Hist., lib. XXXVI. — (30) Sonnerat, Voyage aux Ind., lib. III, chap. XIV; tiré de Candon, de la Relig. des Brames. — (31) Dupuis, Origine des Cultes, tome V, p. 15 à 54, édit. de Babœuf. — (32) Am. Marcel., liv. XV, chap. XIII. —

(33) Julien aux Césars. — (34) Eusèbe, Hist. Eccl., liv. X, chap. VIII. — (35) Fleury, Hist. Eccl.—(36) Euseb., Vit. Const., lib. IV, cap. VII. — (37) La Bletterie, trad. de Julien, p. 241, édit. d'Amst.—(38) Con. Nic., tome I, p. 523, lett. B, typ. reg. — (39) OEuvres de Julien, trad. de La Bletterie, note p. 260, édit. Amsterd. — (40) Fleury, Hist. Eccl., liv. XI, chap. XLIX. — (41) Victor Aurelius, Hist. Const. — (42) Chateaubriand, Etud. Hist., tome I, p. 271; Act. Const. Apost., tome I, typ. reg. — (43) Coll. Conc. Pref. Arabica. Conc. Nic., p. 524, 525, lett. E, typ. reg.—(44) Quadro della litt. dell' Armenia, chroniq. du dix-huitième siècle. Venise, 1829. — (45) Acta Conc. Const. Apost. passim, Chateaubriand, Etud. Hist.—(46) Euseb., Vit. Const., lib. III, c. 3. — (47) De Potter, Hist. des Conc., tome I, p. 243, 1821, édit. Jeunehomme. Paris. — (48) *Id.*, p. 418. (49) Euseb., Vit. Const., lib. III, c. 13, 14.

## CHAPITRE XXIV.

Le christianisme réforme les mœurs. — Quelques canons du concile de Nicée. — De la bestialité. — Juifs et eunuques font partie de la fraternité des chrétiens. — Mariage des prêtres. — Exclusion de la communion chrétienne des femmes menstruées. — La communion ancienne des chrétiens prise des autres peuples. — Scandale du baptême. — Les sacremens chrétiens pris aux Juifs. — Répression des scandales dans le sacerdoce chrétien. — Nombre des évêques qui assistèrent au concile de Nicée. — Du tombeau du Christ et de sainte Hélène.

Le prosélytisme chrétien avait gagné les Romains, les Grecs et les barbares, et quoique combattu par les empereurs qui avaient précédé Constantin, on le trouvait introduit partout. Les assemblées des chrétiens, leurs réunions étaient plus nombreuses que celles des payens. Déjà précédemment, Origène, dans une comparaison des uns et des autres, conclut en disant :

« Que les présidens (*évêques*) des assemblées des » chrétiens possédaient les prérogatives et le pou- « voir dont les magistrats n'avaient que le nom. »

Les chefs du christianisme, pour conserver cette haute réputation, cherchèrent à dérober la connaissance des vrais motifs des poursuites attirées sur la fraternité; ils donnèrent aux institutions

primitives une couleur ascétique, une origine divine, en publiant leur foi, qui certes devait être bien différente du célèbre symbole de Nicée. Ils mirent tout en œuvre pour faire cesser les luttes des masses lésées dans leurs libertés les moins exposées à l'arbitraire; ces luttes se trouvèrent suspendues, quoique alors elles ne fussent plus générales, car le sort des esclaves s'était amélioré malgré que le luxe oriental et le désir frénétique de goûter à la fois de toutes les jouissances et à tout prix dominât les riches et les puissans.

Les évêques étaient convaincus que les hommes adonnés à la sensualité, aux plaisirs, et ceux qui possèdent des fortunes immenses, ne pouvaient être dociles à leurs réformes; aussi se proposèrent-ils, d'un commun accord avec les chefs de l'empire, d'arrêter la corruption que l'on divinisait, prescrivirent aux frères chrétiens des règles de conduite dans la vie; et lorsqu'on examine les écrits qui sortirent de ces assemblées ou de ces conciles, on y voit exaltés la charité, la pauvreté, la sobriété, les bons exemples, etc. Mais, en revanche, l'histoire de ces évêques ne nous les peint que pétris du même limon que leurs prédécesseurs. Dépositaires des fortunes de leurs sectateurs, ils continuent à percevoir les impôts et les offrandes, à être les administrateurs des fonds de la fraternité, et c'était dans leur intérêt qu'ils prêchaient des vertus qu'ils étaient bien loin de pratiquer eux-

mêmes. Malgré ce contraste frappant, une nouvelle ère va s'ouvrir : nos mœurs, notre perfectionnement social sont sortis de ces conciles formés et dirigés par des hommes très-corrompus qui surent, avec des institutions nouvelles et assez modérées pour l'époque, faire abandonner aux démagogues l'idée de la communauté chrétienne, d'un usufruit égal entre tous, de ce qui était presque la part distincte de chacun.

Arius, Alexandre, Cyrille, Grégoire, Chrysostôme, Augustin, surgirent en Orient, tandis que l'Occident donnait Hilaire, Martin, Jérôme, Ambroise, tous hommes intéressés à cette réforme, qui, par leurs écrits, couvrirent d'un voile presque impénétrable ce qui constituait véritablement l'ancien christianisme, instituèrent un culte et accréditèrent des croyances. Les gouvernemens y prêtèrent la main dans le but d'étouffer cette fureur démagogique qui menaçait l'empire, et de réprimer le luxe oriental, abolissant peu à peu les fêtes payennes, qui entretenaient ces désordres et qui ruinaient l'état. Mais les intérêts, la jalousie dominaient ces évêques, qui se persécutaient, se liguaient contre les payens selon les circonstances, et, pour masquer ces basses intrigues, inventaient et encourageaient de nouvelles querelles scolastiques, tandis que l'histoire nous dévoile que les barbares, qui avaient déjà envahi une partie de l'empire, secondaient ces fureurs des évêques, et

souvent unis à ceux-ci, ils devinrent les destructeurs des temples, des écrits des payens et des sectes qu'ils combattaient. L'histoire que nous avons sous les yeux n'est plus que celle du parti qui a triomphé, et la vérité doit sortir de sa critique.

*Primus sapientiæ gradus est falsa intelligere* (1).

Pour convaincre le lecteur que les pères du concile de Nicée ont cherché à réformer les mœurs, à réprimer la sensualité, nous allons mettre sous ses yeux quelques canons; ce concile en fit vingt, dits *vulgatos*, c'est-à-dire *à devoir être connus* par les chrétiens, et quatre-vingt-quatre autres qui devaient rester secrets. On trouve tous ces canons dans la *Collectio conciliorum* par nous citée; nous ne mentionnons ici que ceux qui ont un rapport avec notre thèse. Le deuxième canon des *vulgatos* dit que si quelque néophyte se trouve coupable du péché de la bestialité, et qu'il en soit convaincu d'après la déclaration de deux ou de trois témoins, il sera privé de son *ministère ;* par conséquent, ce canon regardait les hauts initiés. Ce concile est regardé comme œcuménique et comme fondement du christianisme; ainsi on a tenté de rendre douteuse cette ordonnance. Mais lorsqu'on a jeté les yeux sur les canons XV et XVI du concile d'Ancyre dont il fut question, l'on est convaincu de l'inconcevable dépravation de ces hommes annoncés comme inspirés par le Saint-Esprit. Nous avons

rapporté que cette infamie était punie de mort par la loi dite de Moïse. Si les rabbins avaient imaginé cette peine, c'est que la corruption existait; nous en disons autant au sujet de ce canon très-indulgent envers les individus qui tentaient de dégrader à ce point la race humaine; il nous semble que son amélioration est impossible. Ainsi, ces évêques voulurent mettre un frein à la dépravation du clergé, qui ne fut pas assez fort, car un des points du Code de Justinien nous démontre que l'infâme vice de la bestialité s'est conservé jusqu'au sixième siècle. Cet empereur, duquel on fit un bon chrétien, en 529 condamna à la castration (2) deux évêques délinquans, sur quoi nous reviendrons.

Le II^e canon des quatre-vingt-quatre dit que les circoncis ou les Juifs, et les hommes devenus eunuques par violence, pouvaient être prêtres. On sait que cette opération n'est pratiquée que sur des enfans qu'on a soumis par violence à ce supplice. Il faut qu'il y ait quelque interpolation dans le texte, et nous ne voyons dans ce canon qu'un appel aux eunuques, qui, à cette époque en faveur à la cour, étaient des courtisans et des grands-officiers de la couronne, et destinés à la garde des empereurs et de leurs femmes; voilà pourquoi le concile de Nicée devait faciliter leur admission à la prêtrise. Ce canon nous dit aussi que les Juifs faisaient partie de la chrétienté, et qu'ils étaient agréés au sacerdoce.

Le XXVI^e des quatre-vingt-quatre dit :

*Ne duas ducat vir uxores simul.*

Ce qui nous prouve que l'on ne connaissait pas encore les préceptes de saint Paul, qui disent clairement qu'on ne peut avoir qu'une seule femme : autrement les pères du concile auraient rappelé à ce propos le chapitre VII de sa première Épître aux Corinthiens; et si l'on veut que les écrits de saint Paul existassent, ceci prouve qu'ils n'avaient obtenu aucune considération. Or, cette défense d'avoir deux femmes nous prouve qu'antérieurement à ce concile, les chrétiens pouvaient à cet égard en agir comme le sage Salomon, les hommes puissans et les souverains orientaux. Mais voici une pièce vraiment digne d'être prise en considération; elle est dans le canon XXIX^e.

*Ne mulier* menstruata *ingrediatur ecclesiam, neque sumat sacram communionem.*

« Que la femme qui est affectée de ses purga» tions menstruelles n'entre point dans l'église et » qu'elle ne reçoive pas la communion sacrée. »

Ce canon indique que la communauté des femmes dans les assemblées chrétiennes, tant dans les temples qu'ailleurs, existait, et ce canon était un réglement d'hygiène qui devait être en vigueur après l'an 325. Ce réglement se rattachait aux usages et dépravations que nous avons développées à notre X^e chapitre, qui existaient encore dans l'Asie-Mi-

neure, en Égypte, et qui durèrent en France jusqu'à la moitié du cinquième siècle, au moins dans certaines provinces, et qu'on a masqué de la communion des espèces et du baptême du jour.

Il demeure démontré toujours de plus en plus que le christianisme prit dans le mosaïsme le fond de sa croyance, de ses rites et cérémonies, et que les deux sectes eurent les mêmes règles jusqu'à leur séparation définitive. Ici le concile de Nicée emprunte aux Juifs la pratique de l'examen des femmes qui pourraient ou non participer à la faveur de la communion sacrée.

« Les lépreux, et ceux qui étaient malades de » *la gonorrhée*, n'étaient pas seulement exclus de » l'entrée du temple, *mais encore de la ville*, et » les femmes ne pouvaient approcher le temple » durant le tems de cette incommodité qui leur est » ordinaire (3). »

Autre part, Josèphe nous instruit qu'il y avait quatre portiques qui environnaient le *sancta sanctorum*.

« Dans chacun desquels on faisait garde selon » que la loi l'ordonne. L'entrée du premier était » permise à tout le monde, même aux étrangers, » à l'exception des *femmes* travaillées de leurs in» commodités ordinaires (4). »

Après les indécences qui se passaient dans les temples, ce qui est rapporté par Alexandre d'A-

lexandre, textes par nous déjà rapportés (5), nous ne donnerons pas les raisons de l'exclusion de ces femmes, indiquées par Josèphe.

La loi juive ordonnait de visiter les femmes : 1° à leur entrée dans la ville ; 2° à celle du temple. Des prêtres purificateurs, et des prêtresses comme sainte Anne, étaient chargées de cette visite aux portes de la ville et du temple. Ainsi, pour donner les mains au canon XXIX du concile de Nicée, il fallait bien que des prêtres, à titre de visiteurs, examinassent les femmes qui se présentaient avant *l'agape ;* et remarquons que Fleury et autres ecclésiastiques avant et après lui nous assurent que ce mot d'*agape* signifie *amour*. Or, la familiarité qui devait engendrer cet usage prouve, à n'en pas douter, que celles qui s'y étaient soumises ne gardaient plus aucune retenue, et que la communauté des femmes, à quelques exceptions près, était légalement permise par les pères du concile de Nicée lors des grandes solennités chrétiennes, où les frères et les sœurs s'empressaient d'assister à la communion sacrée, à la communion d'amour, à *l'agape*.

Théodoret, dans son livre des fables des hérétiques, nous dit :

*Sunt autem qui publicam venerem mysticam communionem nominant.*

Par conséquent, il y avait de son tems, bien après le concile de Nicée et au cinquième siècle,

des chrétiens hérétiques, si on le veut, qui appelaient l'acte de Vénus commis en public la communion mystique ou sacrée, ce qui est d'un grand éclaircissement à la valeur du canon XXIX du concile de Nicée; et Prodicus, l'instituteur de la secte chrétienne des Adamites, appelait la copulation charnelle, dans les assemblées des chrétiens, *communion mystique.*

Dans ce concile, on y lit un canon pris, dit-on, d'un code sur vélin qui est au Vatican, prescrivant l'institution de la purification des menstrues, afin que les corps des chrétiens et ceux de leurs enfans ne soient infectés de l'*éléphantiasis* ou de la lèpre (6). La femme, dans cet état, était regardée comme impure; c'était une loi d'hygiène presque universellement suivie dans les pays chauds.

Mais qu'y a-t-il de commun entre la défense faite aux femmes, indiquée dans le XXIX[e] canon du concile de Nicée, d'approcher de la communion sacrée, avec le sacrement de la communion sous les espèces du pain et du vin?... Cette défense aux femmes, faite dans ce concile, ne pouvait avoir d'autre origine, probablement que la crainte que la malpropreté n'engendrât des maladies aux hommes et aux enfans qu'on procréerait, telles entre autres que l'éléphantiasis.

Que la communauté des femmes chrétiennes existât en France au cinquième siècle, c'est ce qui

résulte des canons du concile de Tours qui eut lieu l'an 461 de l'ère vulgaire.

*Si quis clericus post interdictum episcopi sui illicitis familiaritatibus extranearum fœminarum voluerit inhærere, a communione habeatur alienus* (7).

Ce qui veut dire que, si un membre du clergé, après l'interdit lancé par son évêque, voulait malgré la défense entretenir des familiarités défendues avec des femmes étrangères, il était regardé comme étranger lui-même à la communion; ainsi ces familiarités ouvertes avec les femmes de sa communion lui pouvaient être permises. Or, dans le cas de la transgression, la loi du talion de la Bible était suivie œil pour œil, etc. (8), et la punition balançait le crime. Voici un second canon émané de ce même concile de Tours qui vient à l'appui de notre assertion, et qui fait encore davantage comprendre la question.

*Qui vero sacratis virginibus per* conjunctionem *nefandam miscuerit, vel propositum professæ religionis derelinquerit utrique à communione habeantur alieni* (9).

Celui qui renonce à la profession de la religion, après s'y être soumis par un vœu, est puni de la même sorte que s'il s'était uni d'une manière défendue à une vierge sacrée au Christ, à une vestale. Or, quelle était cette punition-là?... que ces libertins, que ces apostats étaient exclus de la com-

munion sacrée ou chrétienne de cette époque, et il est à remarquer que ce canon ajoute :

*Si quis* templum Dei violaverit, *disperdet ille Deus.*

Si un clerc a violé une vierge sacrée dans le temple du Seigneur, Dieu le rejettera jusqu'à ce qu'il vienne implorer le secours de la pénitence.

Ce canon nous apprend en même tems que la dépravation de mœurs était à son comble dans la caste des prêtres, que leurs temples renfermaient des vestales qui n'étaient pas punies si, de bonne volonté, elle s'abandonnaient à un prêtre : les pères du concile ne punissaient que la violence et dans le lieu sacré. Strabon, en parlant des vierges africaines ou égyptiennes consacrées à Ammon, dit que ces vierges se mariaient; le célibat était une monstruosité en Orient, comme pour les vierges grecques les pallades. Strabon ajoute que ces vierges pouvaient se prostituer à tout passant pendant leur vœu, jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées en âge de se marier (10). Il paraît ici que ces vestales étaient du domaine du haut clergé.

M. de Chateaubriand assure que des actes du concile de Tours défendaient aux prélats l'établissement des hôtelleries dans les églises, que des festins et des chants obscènes y avaient lieu, scandales, dit le même publiciste, qui existaient au tems de saint Pépert (11). A l'appui de son dire au sujet de la dépravation sacerdotale, il ne

faut que lire les actes du concile de Constance tenu en l'an 1422, et on y verra que le duc de Bavière accorda des lettres de faveur à 1500 des plus célèbres prostituées du monde chrétien, pour qu'elles fussent à la disposition de tous les pères du concile (12). D'abord il faut se rappeler que le christianisme eut son berceau dans la Judée, dont les terres que l'on indique pour être celles de la tribu d'Ascher au nord de Jérusalem, touchaient à celles de Tyr. Voici les usages et les mœurs des Tyriens, tels-qu'ils sont décrits par Timéus et rapportés par Théopompe et Musonius, en son chapitre sur le luxe des Grecs :

*Tyrrenis nudæ ancillæ ministrabant* (13).

« Des servantes toutes nues servaient à boire » aux Tyriens. »

*Lege sancitum apud eos erat ut mulieres essent communes, et gymnasia cum viris frequentarent, nec turpe fuisse si nudæ spectarentur, cœnasse eas non cum viris suis, sed cum quibuscumque contingisset, et quibuscumque voluissent permanere* (14).

Il y avait chez les Tyriens une loi qui ordonnait que les femmes fussent en commun, et qu'elles fréquentassent les gymnases (15) avec les hommes; il n'était pas honteux qu'elles parussent dans un état complet de nudité; elles prenaient le repas du soir (l'agape ou la cène mystique des anciens), non avec leurs maris, mais avec les pre-

miers venus, ou avec celui qu'elles désiraient entretenir. Voilà les usages d'une nation célèbre pratiqués à la naissance du christianisme, et qui était limitrophe au pays où il s'organisa.

Les gnostiques, sur lesquels M. Matter nous a donné des éclaircissemens si authentiques, furent les premiers chrétiens et les plus nombreux. Ce fut ce savant qui, le premier, a démontré que plusieurs sectes de ces mêmes chrétiens avaient adopté comme loi, de même que les Tyriens, la communauté des femmes, et Épiphane, avant lui, nous apprend que lorsqu'un initié était présenté à la communion des différentes sectes chrétiennes, l'hiérophante, l'introducteur ou, si l'on veut l'appeler ainsi, le parrain, lui présentait avant tout sa propre femme à laquelle il enjoignait de se soumettre, lui disant :

« Fais l'agape avec mon frère (16). »

Saint Épiphane au même endroit, dans ces repas d'amour fraternel, dans cette agape ou cène mystique, attribue aux chrétiens de telles indécences, que nos mœurs nous défendent de rapporter ces saletés propres aux bêtes, mais qui, d'après son témoignage, attiraient dans la fraternité des néophytes et méritaient les reproches des payens. Lorsqu'on substitua à cette communion celle des espèces, les écrivains anciens de l'Église, sans en présenter la cause, se plaignirent que la commu-

nion sacrée ou des espèces n'était plus fréquentée comme auparavant; ils cachaient que la sensualité des initiés à ce nouveau sacrement ne se trouvait plus satisfaite, et tentèrent de faire croire que cette tiédeur venait de ce que la liturgie en était trop longue, tandis que celle qui l'avait précédée se terminait plus promptement (17). Quoi qu'en dise le père Chrysostôme, les chants de ces mystères étaient bruyans; hommes et femmes chantaient ensemble, usage que nous avons rapporté conservé par les chrétiens d'Éthiopie. Saint Basile compare ces voix aux mugissemens de la mer (18), et saint Grégoire de Nazianze aux détonations du tonnerre (19). A l'offertoire on chantait en chœur un psaume, à la communion un autre, et tous les deux étaient modelés sur la *thalie* d'un rhythme séduisant et efféminé. Les pères de l'Église accusèrent Arius d'avoir introduit dans les mystères ces chants que, disent-ils, il avait empruntés à Sotade, qui vivait sous le règne de Ptolémée-Philadelphe; ce qui est une invention pour effacer ces traces de l'ancienne débauche, tandis qu'on sait qu'Arius avait des mœurs sévères, et que Sotade était un ascète qui écrivit contre les amours de Philadelphe pour sa sœur Arsinoé.

Une foule d'ouvrages attestent encore qu'à la fin des mystères des chrétiens orthodoxes ou non, le prêtre ou l'évêque saluait frères et

sœurs, après quoi le crieur disait à haute voix :

« Loin d'ici toute haine, toute dissimulation !
» embrassez-vous les uns les autres. »

Après cette invitation ils se donnaient le baiser de paix (20).

La commémoration de cette cérémonie sensuelle se conserve dans les mystères du jour ; le prêtre ou évêque donne, en cette occurrence, à baiser aux fidèles la patène ou une relique de martyr, ou même un christ couvert de sang attaché à une croix. Il est impossible pour ceux qui n'ont pas fait des recherches, de trouver quelque rapprochement entre l'ágape ancienne et les nouveaux mystères ; d'autant plus qu'aujourd'hui on reçoit une fraction de pain où il y a imprimé un Christ en croix ou un emblême relatif à la passion du Libérateur ; communion nouvelle qu'on reçoit le matin à jeun, à genoux, sur une balustrade couverte d'une nappe, qui rappelle celle qui couvrait les tables des banquets bruyans environnés de lits, et qu'on célébrait dans la nuit. Nous demanderons comment faire des rapprochemens entre les anciens et nouveaux mystères ?..... et nous répéterons encore que les nouvelles cérémonies furent accréditées pour voiler la sensualité et les indécences tant des sectes chrétiennes que des payens.

Après l'invention de la nouvelle cène mystique, les lumières de l'Église accréditèrent, favorisés qu'ils étaient par les gouvernemens, afin de faire

disparaître toute trace de débordement de mœurs des chefs de l'Église, le baptême qu'on pratique de nos jours, introduisant sur ces mystères des controverses en matières purement abstraites, qu'ils soutenaient par leur dialectique inépuisable. Malgré ces efforts, on n'a pu détruire tous les documens anciens; les ordonnances de Licinius révèlent les scandales de l'initiation au baptême des femmes, loi que les hiérophantes chrétiens, fort long-tems après le concile de Nicée, foulaient aux pieds, ce qui est prouvé par l'édit de Julien, écrit de sa main et envoyé en 364 à Eaditius, gouverneur de l'Égypte.

« Vous ne pouvez rien faire, que je voie ou » j'apprenne avec plus de satisfaction, que de chas» ser Athanase de toute l'Égypte. Le scélérat! il » a osé sous mon règne baptiser des femmes grec» ques d'une naissance distinguée (21). »

D'abord ceci indique que la coterie chrétienne se formait des classes infimes de la société. Or, si le baptême pratiqué par Athanase n'eût été une chose scandaleuse, les femmes devant être toutes nues, Julien n'aurait fait aucune observation; avec sa tolérance, sa philosophie, sa probité, son envie d'améliorer les mœurs, faits que nous reconnaîtrons, il n'aurait pas vu un crime dans une action étrangère à la sensualité de ce saint père. Julien a vu dans cette cérémonie un scandale, qui d'après l'histoire ne cessa que bien après le cinquième

siècle, et seulement lorsqu'on adopta généralement les nouveaux sacremens de la communion et du baptême actuel. En sus de quoi, qu'avait besoin saint Cyrille d'Alexandrie, qui parut sur l'horizon chrétien bien après le concile de Nicée, de conseiller fortement à ses disciples, ses fidèles, de ne pas parler de la purification chrétienne sacramentelle du baptême, en présence des payens, car ils en faisaient un sujet de dérision?

Certes les payens savaient qu'il n'existait pas de distinction de rang dans la fraternité chrétienne, et que les esclaves devenaient, dans son giron, égaux aux sénateurs; ils n'ignoraient pas que les femmes sensuelles et opulentes trouvaient mille appâts dans les orgies nocturnes, que celles-ci donnaient lieu à des familiarités que les usages rejetaient; les payens étaient au fait que des femmes éprises souvent de quelque bel esclave le rendaient libre, et vivaient après publiquement avec lui. Ainsi les payens avaient occasion de décrier ces mystères. Constantin, malgré son penchant aux plaisirs, ne trouva pas orthodoxe la facilité que la religion chrétienne accordait à ces unions, que le paganisme regardait comme monstrueuses, et que néanmoins le clergé favorisait, engageant par cette amorce à entrer dans la fraternité des femmes de grande noblesse qui possédaient de grandes fortunes et qui foulaient aux pieds des usages très-enracinés : il rendit donc la loi suivante.

*Imp. Const. ad populum.*

*De mulieribus qui se propriis servis junxerunt. Servus qui concubuit cum dominâ debet comburi, domina decapitari* (22).

Ce qui se traduit : Que la femme qui s'était abandonnée à un esclave serait décapitée et l'esclave brûlé vif.

La loi chrétienne dont nous avons donné la clef était loin de sévir contre ces mésalliances; le clergé faisait valoir que Jésus tolérait et appuyait l'émancipation complète des femmes, lui qui avait abrogé la loi mosaïque de leur esclavage, sauvé la femme adultère, et qui s'était plu à converser familièrement avec la prostituée de Samarie, qui, en représaille, certes, de ce que les hommes riches avaient un harem et nombre de femmes et concubines, s'était donnée à plusieurs hommes.

Les pères de l'Église prirent donc le texte de la Bible, où il est question d'Eve et d'un serpent qui parle, pour instituer et accréditer un nouveau sacrement, le baptême, en en faisant découler la nécessité de la rédemption du genre humain, quoique l'action imputée à Ève de manger une pomme de l'arbre de la science n'avait rien de commun avec cette initiation chrétienne qui réformait les abus que Julien reprochait à Athanase. Les scolastiques, fertiles en argumens dans leurs questions métaphysiques, surent trouver dans la pomme d'Ève le péché originel, dont il n'y a de trac esni

dans l'Ancien ni dans le Nouveau-Testament, et avec le tems ils crurent démontrer la nécessité de baptiser les enfans au moment de leur naissance, en donnant la plus grande importance à cette nouvelle institution comme si elle délivrait du démon, *de l'esclavage* de la chair, de la sensualité, tout chrétien lavé des eaux baptismales, et accréditèrent encore davantage la cène mystique des espèces, l'environnant de dogmes et de cérémonies qu'on ne saurait aucunement trouver dans le concile de Nicée, y imaginant la présence réelle de ce Libérateur de l'esclavage, et dans cette purification celle de toute sensualité; tentant par ce moyen de dérober à l'examen les ordonnances impériales et les lettres de Julien qui furent oubliées; et la polémique étouffa la raison et l'histoire.

Voici d'où les pères et les scolastiques chrétiens empruntèrent ce sacrement :

« Il lavera son vêtement dans le vin et son man» teau dans le sang du raisin (23). »

« Et tu as bu le vin qui était le sang de la » grappe (24). »

Toujours la Bible fournit les doctrines des chrétiens; ainsi ils appelèrent le vin le sang de Jésus-Christ, lequel avait le don de purifier les initiés; en effet avec le vin on lave et l'on oublie tous les maux : le sang du Libérateur devenait allégoriquement l'eau de Léthé ou d'oubli; et si dans les cérémonies juives le père de famille passe la coupe

aux convives, et les excite à goûter le vin en louant Jéhovah, de même les réformateurs qui écrivirent sous le nom de Luc font commencer le dernier banquet que le Sauveur donne à ses disciples par ce cérémonial, et prescrivent au nom du Christ de manger mystiquement son corps immolé pour l'expiation des péchés et pour le salut des fidèles, conservant le même sens des paroles de la cérémonie juive, appelée par les rabbins *le sacrifice d'alliance*, et par une uniformité, dénommée par les théologiens chrétiens la *nouvelle alliance*.

| La Bible dit : | L'Evangile dit : |
| --- | --- |
| « Je vous ai ordonné le sang » pour être mis sur l'autel, afin » de faire propitiation, car c'est » le sang qui fera propitiation pour » l'ame, et qui est répandu en ré- » mission des péchés. » | « Buvez-en tous, car c'est ici » mon sang, le sang du Nouveau- » Testament, qui est répandu par » plusieurs en rémission des pé- » chés. » |

Autre part le Nouveau-Testament fait dire à Jésus-Christ :

« Or, je vous dis, je ne boirai plus de ce fruit » de la vigne, jusqu'à ce jour auquel je le boirai » nouveau avec vous dans le royaume de mon » père (25). »

Ce qui veut dire, par l'explication des doctrines du Nouveau-Testament par nous donnée, le jour du triomphe de la liberté, de l'égalité.

Il faut de même bien se pénétrer que lorsque la

religion juive a pu une fois être protégée, les rabbins cherchèrent leurs dogmes théologiques et leurs sacremens chez les Perses et les Babyloniens, près desquels ils avaient été esclaves et auxquels ils payaient un tribut, comme on l'a démontré, avant qu'ils subissent le joug des Macédoniens et des Romains. Voici les croyances les plus évidentes que les Juifs empruntèrent aux Perses, et que leurs imitateurs les chrétiens adoptèrent et conservent encore de nos jours.

1° La théorie des anges de lumière et des ténèbres.

2° Le combat des anges rebelles et leur chute.

3° Les noms des anges et des mois.

Ces idées théologiques, rapportées par plusieurs auteurs, firent dirent à Hyde, dans un esprit de dévotion et non de vérité :

*Nomina mensium et angelorum ascendisse cum Judæis ex Babylone ut Gabriel et Michael* (26).

4° Le baptême.

Les prêtres perses présentaient l'enfant au soleil et le plongeaient dans l'eau; c'était à cet acte qu'on lui imposait un nom.

5° La confirmation.

6° L'idée du paradis et de l'enfer.

7° L'ordre hiérarchique et l'institution de la prêtrise.

Chose curieuse, les Juifs n'ont plus de sacerdoce, au moins en Europe; néanmoins la religion

mosaïque se tient debout et a traversé bien des siècles sans lui. On ne comprend pas pourquoi les chrétiens qui imitèrent servilement les Juifs, n'ont pas suivi dans ce fait leurs pères spirituels; craignent-ils que sans sacerdoce cette religion soit anéantie?

8° La prière de tous les jours à un ange.

Les chrétiens ont tous les jours une différente commémoration à un saint.

9° La communion et la consécration du pain, du vin et de l'eau.

Les fictions théologiques ou ces croyances des anciens Perses, remontent au moins à cinq mille ans; elles leur arrivèrent des Indes. Les shasters enjoignent des lois cérémoniales, des ablutions, des onctions, le culte des bocages, les prières, pélerinages, invocations aux saints, aux anges, etc. Ces livres saints parlent de la création des anges, de la chute d'une partie d'entre eux, de leur châtiment et transmigration, ce qu'on a déjà rapporté. Le shaster Bedang et le Neardirsen contiennent un corps de science et de doctrines sur l'ame et sur Dieu : le Neardirsen enseigne que le monde est sujet à des dissolutions successives et à des périodes préfixées. Ces croyances existaient avant Esdras, qui attribua à son Christ, à son Libérateur, ce qui était déjà le domaine de Zoroastre et de Braham l'éternel. Et quoiqu'on donne l'existence des chrétiens cinq siècles après Esdras, il pourrait

bien se faire que ses doctrines, qu'on lit dans son quatrième livre, eussent été l'original de celles des chrétiens-juifs, bien avant l'époque où on place la naissance du christianisme. Mais ce qui est étonnant, c'est que Hyde prétend que les Perses ont emprunté leurs idées religieuses aux Juifs; il prétend encore qu'imitateur et copiste, le diable a donné cette idée aux Perses. Voici comme les Perses pratiquaient la consécration du pain, ce qui avait lieu à l'entrée du soleil dans le signe du *Bélier,* qui répond à l'époque de la pâque juive et chrétienne.

Un jeune homme se disant l'envoyé de Dieu, annonçait au roi qu'il venait lui apporter la nouvelle année. Le roi convoquait les grands et le peuple rassemblés autour de lui; on lui présentait un pain fait d'orge, de froment et de riz; il en mangeait le premier, distribuait le reste à ceux qui l'environnaient et disait :

« C'est aujourd'hui le nouveau jour du nouveau
» mois de la nouvelle année, de laquelle va se re-
» nouveler tout ce qui est engendré et produit par
» le temps. »

Nous avons donné cette cérémonie juive qui se référait à briser leurs fers. Les pères de l'Église prirent aux Juifs cette cérémonie et cette nouvelle communion des espèces, l'ayant trouvée dans la Bible.

« Et Aaron et tous les anciens d'Israël vinrent

» pour manger du pain avec le beau-père de » Moïse en la *présence de Dieu* (28). »

Qu'on ne croie pas que ce soit sans examen que nous concluons que les deux sacremens ci-dessus, de la communion et du baptême chrétien, furent empruntés aux Juifs; nous ajouterons même que celui de l'extrême-onction conféré aux malades tire encore d'eux son origine. Le Talmud de Jérusalem contient une permission du rabbin Simon d'Héléazar à un autre rabbin son inférieur, appelé Meïr, de mêler du vin avec de l'huile dans une semblable circonstance, ce qui est confirmé par le talmud de Babylone (29). Ces talmudistes ne firent que suivre ce que la Bible leur avait indiqué.

Les Actes des Apôtres parlent de cette onction sacramentelle. Voici ce que dit saint Jacques, frère de Jésus Christ :

« Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui soit malade? » qu'il appelle les anciens de l'Église, et qu'ils » prient pour lui, et qu'ils l'oignent d'huile au » nom du Seigneur (30). »

Nous en dirons autant de l'onction du sacre de la prêtrise chrétienne, elle est encore prise dans le rituel juif.

« Et que les enfans d'Aaron reçoivent l'onction « sainte (31). »

Mais cette digression sur la communauté des femmes et sur l'institution des sacremens chrétiens et de leurs croyances, nous a éloigné de ce qu'il

nous reste à dire du concile de Nicée. Il nous importe peu de connaître les canons de discipline pour recevoir les *purs*, les bigames, les paulinistes; il est aussi peu intéressant pour nous de savoir que les chrétiens devaient suivre la coutume orientale, que les prières que l'on doit à Dieu doivent être faites debout, que les seuls évêques devaient se mettre à genoux pour recevoir l'imposition des mains (32). Comme l'élection était populaire, c'était un hommage que les préposés à l'épiscopat rendaient au peuple qui devait être regardé comme le seul maître; c'était une action de grâces pour l'insigne faveur d'être élu et sacré son trésorier, son chef; c'était la marque de respect que les empereurs recevaient de ceux qu'ils désignaient aux dignités, qui fléchissaient le genou devant eux ou devant leurs statues. Or, ce qu'il nous importe de connaître dans les actes de ce concile, c'est ce qui se rapporte à la réforme des mœurs tant dépravées de ces époques.

Le canon LII s'exprime ainsi :

*Ne quisquam episcopus vivens elegat vel designet successorem, hoc autem caput sine anathemate.*

Ce canon démontre que l'aristocratie sacerdotale avait commencé à s'introduire. Ce n'était plus ni le souverain, ni le peuple qui élevait à l'épiscopat, mais l'évêque qui avait emprunté aux anciens empereurs ce mode de succession; cet

abus, on le voit consacré à Rome de tems à autre dans l'histoire de l'Église et des papes, du quatrième au douzième siècle. Ce canon nous démontre en même temps que cette dignité ne pouvait être ce qu'on la croit de nos jours, une institution sacrée, car on désignait souvent des hommes remplis de vices et des enfans. Ce canon nous indique que les Actes des Apôtres étaient ignorés; on les aurait mis sous les yeux, car ils assurent un droit à tous les frères, tant à l'administration qu'au sacerdoce. Le canon LXXI dit :

*Quicumque præsbyter aut diaconus uxorem suam dimiserit sine fornicatione offensâ aut aliâ de causâ quæ supra commemorabimus, et de domo suâ ejecerit propter bona temporalia, vel ut aliam alterâ pulchriore aut dictiore mutavit, vel ad concupiscentiam expellendam et libidinosam voluptatem, et aliam duxerit, aut matrimonium cum secundâ contraxerit ante prioris dimissionem, et ad utramque ingressus fuerit, vel alternis noctibus apud alterutram cubaverit, vel utramque uxorem in eodem habuit lecto, vel uxorem et concubinam et ambas cognoverit, ejiciatur à clero.*

D'abord, ce canon ne parle que des prêtres; il signifie qu'eux et les diacres pouvaient renvoyer de leur maison une femme pour cause de fornication, c'est-à-dire, si elle avait eu des liaisons avec des hommes d'une autre secte; et on appelait ces

liaisons idolâtrie; ils pouvaient aussi renvoyer une femme pour d'autres causes rapportées dans les canons précédens. Ce canon prouve que les prêtres, avant son homologation, pouvaient renvoyer une femme pour obtenir des biens temporels ou pour la changer contre une plus belle, plus riche, ou même pour satisfaire un caprice et la luxure en en prenant une autre. Par ce canon, et avant son adoption, il est démontré que les prêtres renvoyaient une première femme pour en prendre une autre, ou qu'ils cohabitaient avec les deux. Ce canon dit encore que d'autres prêtres affrontaient la femme qu'ils avaient choisie, introduisant dans la maison une seconde avant d'avoir renvoyé la première, couchant une nuit avec l'une, une seconde avec l'autre, et qu'il y en avait même qui couchaient avec les deux à la fois, tandis que d'autres prêtres ajoutaient à leur ménage une concubine, et se servaient de la femme comme de la concubine.

D'après ces usages dans les chefs du christianisme, comment prétendre que le mariage indissoluble, connu par le Christ et par les apôtres, aurait été la règle des prêtres qui étaient orthodoxes, car ces canons les regardent? Mais quelle corruption n'y avait-il pas alors! Combien était scandaleux le sujet de discipline traité, débattu sans honte dans le concile de Nicée, le fondement de l'orthodoxie de Rome moderne et de tout le

christianisme?... On pourrait même croire que la cause du concile était la réforme des mœurs des chefs de l'Eglise, et que le symbole est une pièce gratuite pour avoir occasion d'établir des controverses scolastiques. Nous n'osons pas dire qu'elle soit une pièce intercalée; il y aura peut-être des savans qui, avec les indices que nous donnons, le démontreront par la suite. Ce canon nous prouve que les préceptes du mosaïsme et du christianisme qui regardent le mariage des prêtres, furent écrits après ce concile, car on les aurait appelés à l'appui de leurs délibérations. Voici ce qu'on lit dans les tables de la loi, et dans les Actes des Apôtres :

« Vous ne paillarderez point.

» Vous ne convoiterez point la femme d'un » autre (33).

» Il faut que l'évêque soit irrépréhensible, mari » d'une seule femme (34).

» Que les diacres soient maris d'une seule » femme (35). »

Si ces écrits avaient existé, les pères du concile n'auraient pas eu besoin de faire des lois à ce sujet, pour mettre au jour leur prostitution et celle de leurs frères; il n'aurait fallu que reproduire les textes ci-dessus. Il y avait alors au concile de Nicée les évêques d'Afrique, d'Asie et les envoyés du pape. Se pouvait-il que tous ignorassent les lois de Moïse, et les institutions que saint Paul avait

données aux disciples et aux apôtres de Jésus-Christ?

Nous concluons de ce canon que les chrétiens, jusqu'au concile de Nicée, n'avaient aucune règle, ni religieuse, ni morale, et que chacun croyait et vivait comme bon lui semblait; et on trouvera même que celui qui écrivit au nom de Paul a entendu corriger le canon LXXI de ce concile, en ce qu'il permet le divorce, soit pour fornication (idolâtrie), soit pour autre cause. Le canon LXXXIII dit :

*De adulterio sine fornicatione præsbyteri et diaconi.*

Nous le répétons encore, les femmes devaient être communes entre frères; l'adultère et la fornication des prêtres et diacres ne consistaient qu'en ce qu'ils s'abandonnaient à des payennes : cet acte seulement était appelé et reconnu adultère spirituel ou idolâtrie, comme on l'a démontré ci-avant.

Or, si dans tout ce concile on ne cite jamais ni Matthieu, ni Marc, ni Luc, ni Jean, quoiqu'on lise de tems à autre quelques passages de tous ces Évangiles, sans les citer dans le corps des Actes, il paraît que ces passages sont des pièces intercalées, pour donner un vernis d'antiquité et d'autorité à ces écrits qui n'existaient pas encore. Il est bien vrai que deux Evangiles ont pu exister trente-sept ans après ce concile, Julien en fait mention dans une lettre; ils portent le nom de Matthieu et de Luc, et se trouvent cités dans son édit sur l'in-

struction publique (36). Mais qui oserait soutenir que les deux Évangiles qui aujourd'hui portent ces noms, sont les mêmes que Julien rappelle, ou que cette citation même ne soit une pièce intercalée?

On a dit que ce concile œcuménique était composé de trois cent dix-huit évêques, dont seulement vingt étaient ariens, et tous les autres *de la foi intègre*. On doit néanmoins douter même de ce nombre, vu qu'il nous est transmis par les apostoliques : pour nous, il nous paraît aussi incertain que les doctrines qu'on dit en découler. Saint Athanase, qui assistait à ce concile, ne connaît pas le nombre de ses collègues; il dit trois cents, plus ou moins : *plus minus trecentos* (37). Ce doute est singulier, c'est comme si un député des chambres ou un pair ignorait, à Londres ou à Paris, le nombre des représentans de la nation ou de l'aristocratie. Eustathe d'Antioche dit environ deux cent soixante-dix : *duocentos circiter ac septuaginta* (38). Le pape Jule, qui y envoya ses légats, dans une lettre aux Orientaux, dit trois cents. Eusèbe, qui assistait à ce concile et en donna l'histoire, porte le nombre des évêques rassemblés à Nicée à deux cent cinquante (39).

C'est pendant le concile de Nicée que l'on assure que sainte Hélène fut à la recherche du tombeau du Christ. Ce ne fut ni saint Macaire, évêque de Jérusalem, qui, quoique arien, figure dans les

Vies des saints orthodoxes, ni un chrétien, qui donnèrent à Hélène les renseignemens nécessaires à la découverte de ce tombeau, mais un Juif. Rome moderne fait d'Hélène une grande sainte et issue d'une illustre famille ; cependant aucune médaille ne la rappelle même comme auguste, ce qu'on devrait lire dans une médaille de Chlore, ou au moins de son fils Constantin : mais aucune n'a été frappée en sa mémoire, ce qui met en défaut les apologistes d'Hélène. Ce qu'il y a de sûr et que nous avons rencontré dans Ammien Marcellin et dans Zosime, ce dernier surtout, c'est que sa naissance fut obscure : *ex obscuriori loco*. Hélène, concubine ou femme de Constance Chlore, fut par lui répudiée pour épouser Théodosa, qui était de race impériale, fille d'Eutropie ; précédemment femme de l'empereur Herculeus, ce qui n'illustre ni Hélène, ni Chlore, ni Constantin. Ainsi, on doit présumer qu'Hélène, de basse naissance, pouvait bien avoir été initiée au christianisme, et même avoir coopéré à l'agrandissement du sacerdoce. Nous croyons donc qu'Hélène fut une des femmes ou des concubines de Chlore. Les empereurs conservaient, d'après l'usage oriental, nombre de femmes et de concubines : ce qui nous est prouvé par le grand nombre d'eunuques attachés à leur cour, lesquels, jadis comme aujourd'hui, en Orient, sont préposés à la garde du souverain et à celle de leurs femmes ou concubines, comme on voudra les appeler.

## NOTES DU CHAPITRE XXIV.

(1) Perse, Satire V. — (2) Code Just., lib. III et IV, tit. 53, 59. — (3) Josèphe, Guerre des Juifs, liv. V, chap. XIV, art 394, sub fine. — (4) Josèphe, Rép. à Appion, liv. II, cap. IV, art. 716. — (5) Alexand. ab Alexand., in Genial., lib. VI, cap. XXVI, p. 1010.—(6) Acta Conc., tome I, ex typ. reg., 1715. — (7) Acta Concil., tome II, p. 793. — (8) Exode, XXI, 24.—(9) Acta Concil., tome II, p. 793.—(10) Strab. Geo., lib. XVIII-XX. — (11) Étud. Hist., tome III, p. 436, édit. de Bruxelles. — (12) Conc. de Const., par le R. P. Lenfant, édit. Humbert, Amst., 1714.—(13) Thesau. Græc. Ant. Theomp., cap. XI, sub. litt. D. — (14) Thesan. Græc. Ant., vol. VII, p. 2510, Leyde, édit., in-fol. — (15) Lieux destinés aux exercices du corps, et dans lesquels l'on était nu ou presque nu.—(16) Epiph. de Hæres., lib. I, tit. II.—(17) Chrysost., Hom. III, in excerp. ad Éphes.; hom. XVIII, in excerp. ad Hebr. — (18) Examet., IV, sub fine.—(19) Strom. XX, p 331, édit. in-fol. — (20) Concil. Laod., cap. XIX; Dionys. Hist. Eccl., cap. III; Chrysost. — Hom. IV, in excerp. ad Ephes. — (21) Op. Juliani, Ep. XXX. — (22) Cod. Just., lib. IX., tit. XI, p. 293, édit. in-fol. — (23) Genèse, XLIX, II. — (24) Deutér., XXII, 14. — (25) Matthieu, XXVI, 29, Bib. de Sacy. — (26) Hyde, de Vet. Pers. Relig., c. XIX. — (27) Hyde de Vet Pers. Relig., c. XIX. — (28) Exode, XVIII, 12. — (29) Art. Berachot, fol. 3, col. 3 et fol. 77, col. 3, note prise dans M. Cahen. — (30) Act. Epît. Saint-Jacques, cap. v, 14. — (31) Exode, XXIX, 21. — (32) Act. du conc. de Nicée, ex typ. reg, 1715. — (33) Préceptes du décalogue. — (34) Saint Paul, Ire Epît. à Timoth., cap. III, 2. — (35) Saint Paul, Ire Epît. à Timoth., cap. III, 12. — (36) Epît. XXI, p. 454, édit. d'Amst. 1750. — (37) Act. Con. in lib. de Sinod. Nic. contra Arian., p. 251. — (38) In Homel. Dominus creavit me. (39) De Vita Const., cap. IX.

## CHAPITRE XXV.

Biographie de quelques évêques du concile de Nicée. — Saint Athanase assassine l'évêque Arsène, etc. — Premier concile de Tyr contre Athanase. — Concile de Césarée contre Athanase. — Second concile de Tyr. — Athanase accusé de viol et de violences, il est déposé de son siége. — Eustathe, évêque d'Antioche, déposé par l'empereur. — Constantin fait enlever les statues des temples pour orner Constantinople, vandalisme chrétien. — Concile de Jérusalem contre Athanase. — Athanase accusé de vouloir soulever l'Egypte contre l'empereur. — Athanase exilé à Trèves par Constantin. — Doctrine d'Athanase dans ses défenses. — Il retourne à Alexandrie. — Ses crimes se lisent dans les actes du concile de Sardique. — Saint Eustathe cause une révolte à Antioche, il y est déposé. — Saint Cyrille de Jérusalem est déposé pour abus des dépôts confiés pour satisfaire sa passion pour les femmes coquettes et avares. — Doctrine immorale des chrétiens professée à Antioche. — Les chrétiens catholiques et ariens communiquent ensemble. — Guerres civiles et persécutions chrétiennes; partout les évêques sont turbulens et rebelles; en Arménie ils sont des vandales. Athanase est encore exilé d'Alexandrie. Jule Ier, à Rome, lui rend des honneurs; l'absout de ses condamnations, — Concile de Sardique influencé par le pape Jule. — Le Concile de Philippopolis désapprouve Jule d'avoir donné asile à Athanase rebelle. — Athanase retourne à Alexandrie, il en est de nouveau chassé. — Jule envoyé en exil. — Athanase va derechef intriguer à Rome. — Concile d'Arles contre Athanase et son parti. — Libère pape le signe par son légat. — Concile de Milan contre les doctrines d'Athanase. — Libère refusant de signer les actes, est déposé et exilé. — Saint Félix, pape, excommunie dans un concile à Rome Constance empereur et ses frères. — Concile de Sirmich. — Conciles de Rimini et Séleucie. — Les évêques du parti d'Athanase sont condamnés à Rimini. — Libère signe les actes; sa rétractation, il est condamné à un second exil. — Macédonius et Paul, patriarches à Constantinople, excitent mille massacres et mille troubles. — Paul est déposé et exilé; les moines, soldats soldés par les évêques. Paul revient à Constantinople, cause de nouvelles rébellions; il est chassé de Constantinople par les armées impériales.

— Paul y retourne derechef, est pris les armes à la main, est exilé à Thessalonique. — Macédonius élu patriarche de Constantinople; il trahit les intérêts de Constance, il est déposé. — Paul se réfugie à Rome, revient à Constantinople, cause des rébellions, est exilé et étranglé. — Athanase rentre à Alexandrie, y cause de nouvelles révoltes, et échappe au glaive de la justice. — Georges de Cappadoce, patriarche d'Alexandrie; ses fureurs, ses rapines, il est massacré. — Athanase s'empare encore du trône pontifical d'Alexandrie.

Les personnages les plus notables du concile de Nicée, au dire des historiens de l'Église, furent saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, saint Cécilien, saint Eustathe, et Osius, légat du pape. Nous donnons à nos lecteurs quelques fragmens de leurs fastes.

Athanase, monté sur le trône épiscopal d'Alexandrie, fut toujours l'ennemi d'Arius, quoiqu'il lui eût envoyé sa réconciliation par écrit, et Arius, à cause de cette animosité, quoique protégé par l'empereur Constance, et après sa mort par Constantia, veuve de Licinius, ne put, par les démarches qu'il fit, rentrer dans son Église, ni même dans Alexandrie; et cet événement est une des mille preuves qu'Athanase ayant des hommes armés à sa solde, luttait contre l'autorité impériale: la violence, la rébellion lui procurèrent son triomphe. Néanmoins il existait ailleurs, à cause de son élévation irrégulière, une opposition très-prononcée parmi les partisans de Melace et d'Arsène; ce

dernier, évêque d'Hypsale dans la Thébaïde, s'était vivement opposé aux abus, aux actes violens et arbitraires d'Athanase, qui, ne pouvant en aucune manière gagner Arsène, l'attira dans la maison d'un de ses affidés, où il le fit assassiner : pour cacher ce crime horrible, en détruire jusqu'à la trace, il le fit couper par morceaux; mais un des complices, entraîné dans le complot par surprise, eut l'adresse de soustraire, sans être aperçu, celle des mains de la victime qui conservait l'anneau épiscopal; elle fut salée, puis desséchée, et servit ensuite de pièce de conviction lors de l'instruction du procès, qui eut lieu à Tyr. Tout le monde connaissait l'animosité d'Athanase contre Arsène; on avait su où ce dernier s'était rendu, et on ne l'avait plus vu reparaître.

Athanase fut accusé de cet assassinat devant Constantin. Pour se disculper, il envoya des émissaires qui répandirent le bruit, même à la cour, qu'Arsène non seulement n'avait pas été assassiné, mais qu'il vivait caché dans un couvent de la Thébaïde, voué à une existence austère et contemplative. Pour donner du poids à cette imposture, Athanase feignit encore qu'Arsène lui avait écrit pour demander à se réconcilier et à communier au nom du clergé d'Hypsale, mais ces ruses n'obtinrent aucun crédit.

Athanase, outre cet assassinat, était accusé par les actes du concile d'avoir vendu des vases sacrés,

ce qui veut dire qu'il était accusé d'avoir pillé la caisse des impôts, confiée aux chefs des églises : c'est ainsi qu'on défigure l'histoire. Constantin, vu l'énormité de ces accusations, déjà reconnues au concile du Tyr, ne put se refuser à la convocation d'un second concile pour juger Athanase. Cette nouvelle convocation eut lieu à Césarée l'an 334 de l'ère vulgaire; Athanase ne parut point. Il est tout simple que s'il avait pu se défendre, il n'aurait pas manqué de se présenter; en agissant autrement, il en devint plus suspect des crimes dont on le disait coupable.

Les évêques assemblés à Césarée se plaignirent à Constantin de l'absense d'Athanase. L'empereur, très-irrité contre ce dernier, indiqua un troisième concile à Tyr l'an 335 de l'ère vulgaire, à l'effet de le juger. L'assemblée fut nombreuse; elle comptait beaucoup d'évêques égyptiens, et en outre soixante évêques d'Asie (1). Le concile réuni, Athanase n'arriva point; on lui envoya les lettres de l'empereur qui lui annonçaient qu'on l'emmenerait de force s'il persistait à ne point obéir en ne se rendant pas à Tyr, le menaçant en outre d'exil, lui et les évêques qui lui étaient vendus, s'ils se refusaient à paraître devant le concile. Athanase, ayant contre lui les forces des évêques et celles de l'empereur, fut obligé de se soumettre à ces ordres; il se mit en route avec les évêques

de son parti au nombre de quarante-neuf, d'après la Collection des conciles. Il arriva à Tyr avec une *grande escorte*, selon Fleury, c'est-à-dire avec un grand nombre de gens armés; aussi excita-t-il des troubles dans la ville (2).

Athanase fut reçu au concile comme un criminel; il dut rester debout, la tête découverte: mais, toujours hardi et insolent, fort de l'appui d'obscurs adhérens, il ne voulut point pendant long-tems répondre à ses juges, puis enfin il éclata en injures. Nous dirons à ce sujet que les évêques, dévorés du désir du pouvoir, ont toujours vaniteusement rappelé ces époques où un des leurs, avec une armée à ses ordres, bravait le pouvoir de l'état et rejetait toute autorité de l'Église. Le concile d'abord traita de l'invalidité de sa nomination à l'évêché, en ce que les sept évêques qui l'avaient proposé, outre qu'ils étaient bien loin de représenter la pluralité des évêques locaux, ne faisaient plus partie de la communion des autres évêques de l'Égypte. En sus des crimes ci-dessus, Athanase était accusé d'avoir fait emprisonner ceux qui lui résistaient et d'avoir abattu des temples payens. L'acte d'accusation portait encore que le peuple d'Alexandrie ne voulant pas communiquer avec lui, Athanase l'y avait contraint par la prison, le fouet et autres tourmens, ce qui pour nous veut dire que le peuple refusait les tributs que les pa-

triarches d'Alexandrie prélevaient. Cet acte disait aussi qu'Athanase avait violé une vierge consacrée à Dieu.

Cette vierge comparut au concile, et déclara qu'Athanase ayant logé chez elle, il l'avait violée malgré sa résistance. Athanase présenta sa défense, aidé des évêques qui étaient dans ses intérêts. Le concile, dans sa prudence, ne voulant pas juger sans les preuves de ces diverses accusations, envoya des commissaires en Égypte pour constater les faits; pendant leur mission, Athanase s'évada, et, lors du retour des envoyés, on ne put savoir où il s'était réfugié. Néanmoins l'instruction du procès ne discontinua point; le concile reçut les dépositions des commissaires, prononça le jugement du contumax Athanase et sa déposition de l'évêché d'Alexandrie, et de plus l'ordre de quitter la ville pour ne pas exciter de troubles. Remarquons que le concile, afin de donner la plus grande latitude aux débats publics et à la défense d'Athanase, avait fait intervenir le faux Arsène, tous les témoins à décharge et les avocats de l'accusé.

A cette époque, les chefs des chrétiens étaient partout des turbulens, bien que les écrivains ecclésiastiques prétendent que leurs querelles ne roulaient toujours que sur des points de croyance. En 329, Eusèbe de Césarée se querella avec Eustathe, évêque d'Antioche. On assembla un concile des évêques des deux partis, qui y arrivèrent avec

des hommes armés, et près d'en venir aux mains. Par bonheur un officier de l'empereur arriva aussi avec des troupes. Le concile soutint la déposition d'Eustathe valable et l'exila (3). Or, l'Esprit-Saint dirigeait toujours ces saints évêques.

Selon Fleury, en 330 les sectes chrétiennes multipliaient (4); on doit croire que des doctrines obscures et anarchiques les dirigeaient, car, en Afrique, les chrétiens portaient partout la terreur et la discorde. Les chefs, qui se disaient saints, couraient à droite et à gauche, volaient, pillaient : personne n'était, même dans sa maison, à l'abri de leurs excès; ils étaient les niveleurs des anciens Juifs, forçant les maîtres à descendre des chariots pour s'y placer eux-mêmes, se faisant alors précéder par leurs propres esclaves, etc. Eusèbe dit à cette occasion que Constantin défendit les assemblées chrétiennes dans ces contrées, la proie des chrétiens donatistes dont nous avons parlé. Nous ne répéterons rien ici de l'évêque de Carthage saint Cécilien; nos lecteurs ont déjà vu l'histoire de cet illustre représentant de la chrétienté au concile de Nicée. On a travesti l'histoire de l'Église, on a fabriqué des légendes de saints; en les faisant vivre précisément aux époques où les plus grands désordres étaient causés par les chefs du christianisme, on a tenté de cacher et d'effacer dans de pieux romans les moindres traces des infamies de ces sicaires. Sans la croyance aveugle que les prê-

tres surent inspirer dans leurs intérêts, comme on l'a vu par le document de saint Paul, qui les fait marcher de pair avec les anges (5), jamais le presbytérat chrétien n'aurait pu rester debout.

Nous avons parlé des ordres de Constantin déférés à des chrétiens, ses familiers, pour enlever les statues des temples payens, afin d'en orner sa nouvelle capitale. Ces chrétiens, encouragés par ces ordonnances, détruisirent à leur gré, selon leur fantaisie, tout ce qu'ils crurent être un obstacle à leur prosélytisme. Une foule d'aventuriers et de soldats chrétiens se rassemblèrent dans différentes contrées, sous prétexte de purifier les lieux souillés par un culte qu'ils appelaient superstitieux. Ces aventuriers renversèrent ainsi le temple d'Uranie Céleste (6) sur le Liban; celui d'Esculape à Égée en Cilicie (7) fut rasé de manière à ce qu'il n'en restât aucun vestige. Les chefs des chrétiens étaient des furieux possédés de la manie de la dévastation.

En reprenant l'histoire d'Athanase, pour se convaincre de sa malice, on n'a qu'à lire son apologie qui se trouve dans ses ouvrages, unie à celle des évêques qui le défendirent; elle démontre combien sa cause était mauvaise, donne des preuves de leur maladresse et des crimes d'Athanase. Après le jugement de Tyr, les évêques se rendirent ou s'assemblèrent à Jérusalem, et comme les légendaires donnent toujours une raison louable

de ces synodes, ils nous assurent que ce fut dans le but de rédiger la formule de la foi chrétienne, car le mot *consubstantiel*, qu'on avait adopté dans le concile de Nicée, avait excité une grande division. Ces évêques voulaient se rapprocher avec les dissidens.

Le siége de Jérusalem était alors occupé par un certain Maxime III, qui avait été coadjuteur de Macaire et qu'il avait remplacé. Ces patriarches furent tous les deux des ariens; quant à Maxime, il avait été condamné aux mines par l'empereur Maximilien, après lui avoir fait crever l'œil droit: ce qui nous prouve toujours que ces saints évêques étaient des ennemis jurés de leurs souverains, et que ce n'étaient que des intérêts personnels qui les portaient à se combattre entre eux, intérêts auxquels dévotement on a substitué des querelles purement religieuses. Sous Constantin, le parti dit des ariens triompha, et se maintint sous l'empire de ses enfans. Les évêques rassemblés à Jérusalem signèrent, en 335, une nouvelle condamnation contre Athanase, que l'Art de vérifier les Dates (8) honore du titre de saint. Malgré ce nouveau jugement, on ne sait pas pourquoi Maxime de Jérusalem se jeta dans le parti d'Athanase, ce qui causa sa condamnation, arrivée l'an 349; cela prouve que le parti des ariens était le dominant, soutenu par les empereurs d'alors. Athanase, en s'évadant de Tyr, était allé à Constantinople dans l'espoir

d'abuser Constantin ; il lui rendit compte à sa manière des faits dont on l'avait accusé et de sa condamnation ; il saisit cette circonstance pour discréditer les évêques ariens ; mais l'empereur connaissait trop bien Athanase, et était en garde contre toute surprise ; ainsi, au lieu de se laisser prendre à ses ruses, il écrivit aux évêques rassemblés à Jérusalem, lesquels, vu l'importance des missives impériales et des attaques d'Athanase, envoyèrent immédiatement six députés à l'empereur, et congédièrent le concile (9), pour être plus à portée de suivre le procès. Ces députés, reçus par Constantin, lui firent connaître, et lui prouvèrent qu'outre les délits pour lesquels Athanase avait été déposé, il ajoutait celui d'être en guerre ouverte avec le gouvernement impérial, délit qui ne regardait que lui l'empereur ; car Athanase avait tenté de soulever l'Egypte et d'empêcher l'envoi des blés de cette contrée à Constantinople, comme c'était l'usage.

Constantin, surpris de ce nouvel attentat, délégua une commission pour écouter la défense du rebelle. Athanase, ne pouvant détruire les preuves de ce crime devant les juges assemblés, tenta de se défendre, en alléguant l'impossibilité d'ourdir un tel complot à cause de sa pauvreté, et du peu de pouvoir qu'il avait en main. L'évêque Eusèbe de Nicomédie soutint l'accusation et prouva, par l'exposé des faits et par le procès antécédent,

qu'Athanase était très-riche, très-puissant, capable de tout oser pour envahir l'autorité publique. Constantin, convaincu de tous les crimes de l'audacieux pontife, mais redoutant les révoltes et les trahisons de ses hardis partisans, lui fit grâce de la vie, bien qu'il ne fût pas digne de cette faveur, en l'exilant à Trèves, l'an 336 de l'ère vulgaire. Nous le répéterons encore, pour juger cet apôtre de l'erreur et de l'intrigue épiscopale, il ne faut que lire consciencieusement ses défenses; elles décèlent l'esprit de corruption qui le dominait, et la ligue du sacerdoce chrétien à ses gages, cherchant à dérober la connaissance de ses crimes, en mettant tout en œuvre pour qu'ils restassent impunis. Voici comme il parlait aux évêques ariens et catholiques assemblés à Tyr pour le juger :

« Quand même ces accusations seraient véritables, *les accusateurs seraient coupables, violant ainsi les règles du christianisme,* en portant devant le public et l'empereur des accusations de meurtre et de rébellion contre un évêque. (10) »

Nous avouons n'avoir pas su trouver ces célèbres canons du christianisme, selon lesquels les crimes les plus énormes d'un évêque, d'un officier prévaricateur et traître au prince, devaient rester impunis et cachés au moyen du serment de garder un tel secret prononcé par une société soi-disant religieuse, qui n'aurait été alors qu'une

association de conspirateurs contre la sûreté publique.

Les théologiens, par hasard, voudraient-ils nous persuader que le dire d'Athanase se fonde sur les paroles par lesquelles le Christ insinue aux fidèles appelés par-devant les tribunaux de garder le secret? texte que nous avons présenté dans notre examen et propre aux zélateurs. Si de telles règles eussent été admises par les chrétiens d'Athanase, les sicaires échappés de Jérusalem se seraient reproduits dans les séides du patriarche d'Alexandrie; par conséquent, les évêques, pour l'absoudre des crimes de rébellion et d'assassinat, devaient mentir, éluder toute justice, fouler aux pieds les lois de la société, celles de tout gouvernement, fût-il légitime ou non : tel est le sens de la susdite apologie.

Athanase, favorisé ensuite par les désordres et les guerres qui surgirent dans l'empire, à la suite de querelles de succession et de partage de provinces entre les fils de Constantin, en 338, revint à Alexandrie, où il détourna à son profit des aumônes, au dire des ecclésiastiques, ce que nous appellerons toujours les impôts et le trésor impérial. Athanase commit de nouvelles violences, pilla les églises des ariens, se souillant de nouveaux meurtres, et excitant le peuple à de nouveaux troubles. De tout ceci, on avait porté plainte au gouvernement, mais l'argent était, dans ce

tems d'anarchie, le seul moyen d'obtenir l'impunité de tous les crimes. Pour connaître tous les crimes d'Athanase, on doit lire le *Decretum synodi Orientalium apud Sardicam* (tome 1er, pag. 671 à 684) (11); nous aurons encore occasion de parler de ce saint père, qui vécut encore presque quarante ans après le concile de Nicée.

Saint Eustathe, qui figure parmi les signataires de ce concile, était évêque d'Antioche, et fut déposé par un concile d'évêques qui se tint dans cette dernière ville, parce qu'il avait commis un adultère, ayant eu un enfant d'une femme, certes payenne, qu'il avait séduite (12); les chrétiens regardaient alors la communion d'un chrétien avec une payenne, et *vice versâ*, comme un adultère spirituel. Un évêque, par ce fait, renonçait à sa dignité et au christianisme; c'était d'avoir conservé de la loi de Moïse la clause qui défendait les unions entre les Israélites et les Chananéennes et Cathéennes. L'empereur Constant ayant reconnu que saint Eustathe avait suscité une révolte à Antioche, dan le but de conserver l'épiscopat, l'exila à Trau en Dalmatie, où, y intriguant derechef, l'empereur le fit transporter au fond de l'Illyrie. Les prêtres de Rome, en raison de la résistance qu'il opposa au pouvoir impérial, firent un saint de cet Eustathe, qui n'était cependant qu'un séducteur, un apostat, n r ebelle.

Ce fut l'an 357 qu'une des plus grandes lumiè-

res de l'Église, saint Cyrille, évêque de Jérusalem, fut déposé par un concile, et remplacé par Acace de Césarée. Cette déposition eut pour motif qu'il s'était approprié les trésors de l'Église, que nous dirons toujours de l'état ; il s'excusa de s'être emparé ainsi du dépôt des fidèles, disant qu'il avait commis cette action à bonne fin pour soulager le peuple de Jérusalem qui souffrait de la disette; mais on ne tint aucun compte de ces protestations.

Ces dilapidations, à la suite desquelles saint Cyrille fut déposé, furent attribuées surtout aux prodigalités mal entendues de cet évêque envers des femmes très-avares et très-coquettes; il y eut même un particulier qui avait vu et reconnu sur une femme de théâtre une étoffe très-riche qu'il avait donnée à la communauté, ce qui était doublement irrégulier. Saint Cyrille faisait des présens à des femmes de cette espèce, pour les mettre sur le chemin du salut; néanmoins ces présens étaient des dépôts remis en ses mains; il n'en était que dépositaire et ne pouvait en disposer, étant chargé de les représenter aux frères chaque fois qu'il en était requis. Un tel fait conduirait aujourd'hui le délinquant sur les bancs de la police correctionnelle, comme étant un abus de confiance. Mais comment un saint père, un évêque de Jérusalem, un des auteurs du symbole de la foi de Nicée, canonisé plus tard par le sacerdoce de Rome, pouvait-il entretenir une danseuse de l'opéra, lorsque ses

successeurs excommunient aujourd'hui les pauvres fidèles qui vont à la comédie ?...

Les actes arbitraires de saint Cyrille contribuèrent beaucoup à le faire chasser de Jérusalem. Fleury et les légendaires tentent en vain de dissimuler sa mésaventure. Cyrille chercha à se rétablir ailleurs, mais c'est à grand'peine qu'il put exercer la prêtrise. Pour juger de la doctrine de cet évêque, nous allons rapporter une anecdote qui démontrera que les saints pères étaient, outre des hommes corrompus, des pervertisseurs de la jeunesse, et qu'au moyen des sociétés secrètes des chrétiens, ils tendaient leurs filets d'un bout de l'empire à l'autre, se donnant la main pour commettre impunément des violences, qui seraient incroyables, si elles n'étaient pas rapportées par les écrivains qui en font l'éloge.

Sous le règne de Julien, une dame d'Antioche employait tous ses efforts pour faire entrer un jeune homme dans la fraternité chrétienne. Cette dame était d'autant plus intéressée à cette conquête, qu'il s'agissait du fils chéri d'un grand-prêtre des payens. Or, voici comment cette dévote l'endoctrinait.

« Il faut *fuir votre père*, lui préférer celui qui » vous a créé l'un et l'autre, et passer dans une » ville où vous puissiez *éviter les mains de l'em-* » *pereur*, et *je vous promets de prendre soin de* » *vous* (13). »

Ce jeune homme âgé de quinze ans, séduit par les caresses et les doctrines de cette dame, attend que son père s'absente, entre dans le temple, brise et détruit les statues des divinités qui généralement dans les grandes villes étaient des chefs-d'œuvre, et dont son père n'était que le dépositaire. Après cette action, il accourt auprès de cette dame, qui, en lui donnant ses instructions, que nous avons rapportées d'après Fleury, lui avait aussi conseillé de prendre la fuite. Cette femme, dans la crainte probable que les habitans d'Antioche, qui professaient le paganisme, en s'apercevant du délit, n'en recherchassent l'auteur, fait prendre à son protégé les habits de son sexe, afin de le préserver ainsi de la vindicte publique, puis le place dans sa litière, sort de sa maison avec lui, et arrive chez saint Melace, un des évêques d'Antioche. Il y avait alors dans cette ville trois évêques opposés d'esprit et de principes. Saint Melace fit partir clandestinement le fils du grand-prêtre d'Antioche, et le mit entre les mains du protecteur des belles actrices, de saint Cyrille, évêque de Jérusalem (14). Nous avons parlé d'un Melace, évêque arien et égyptien; celui-ci est un évêque asiatique, il ne faut pas le confondre avec l'autre. Voici les noms des trois évêques qui siégeaient en 361 à Antioche, le premier Euzoïus, arien; le second saint Melace, catholique; le troisième Paulin, catholique et arien.

Quelle religion que celle que professaient les

orthodoxes de cette époque, puisqu'elle brisait tous les liens de la parenté, affranchissait du respect que l'on doit toujours au gouvernement de son pays! Elle osait dire: « Jeunes gens, fuyez vos » parens, éludez leur autorité, révoltez-vous con» tre votre souverain, je vous promets d'avoir soin » de vous. »

Avec un tel langage, qu'il était facile de corrompre des jeunes gens sans expérience, livrés à ces perfides insinuations contre toute espèce d'ordre et de société! Ne semble-t-il pas que les secrets enseignemens des jésuites aient dicté les maximes des anciens pères du concile de Nicée, restes des sectes de Simon et de Juda? Les écrivains sacrés, en faisant l'histoire de ces évêques, leur ont attribué des vertus tout-à-fait en contradiction avec leur conduite, vertus qu'ils ne pratiquèrent jamais; mais ces écrivains se trahissent eux-mêmes par un zèle inconsidéré, car de tems à autre ils nous révèlent ce qu'étaient le christianisme et le sacerdoce de ces époques, et l'on est alors convaincu qu'elles étaient bien légères les punitions infligées à des traîtres, à des parricides comme les saint Melace, les saint Cyrille, puisqu'elles se bornaient à les priver du siége épiscopal.

Lorsque les empereurs pouvaient avoir des preuves de leurs intrigues, ils les déposaient sans rémission, et celui même qui dut son sceptre à la plupart des évêques chrétiens les destituait sans

considérer de quelle secte ils faisaient partie. Ainsi, Constantin exila Athanase, et l'on trouve dans les écrits de cet évêque que ce même Constantin en avait déjà banni d'autres auxquels Athanase donne un brevet de sainteté, un saint Asélapas de Gaza et un saint Euterpe d'Andrinople, que Constantin remplaça par Quintilien, et Eusèbe de Nicomédie, tous les deux ariens selon l'écrivain sacré (15).

Par cet aperçu, on doit juger de ce qu'étaient les évêques des conciles à ces époques; quant à nous, nous pouvons certifier à nos lecteurs que ce que nous rapportons de ces évêques est pris dans les auteurs chrétiens et dans les pères les plus accrédités, et que nous n'avons point voulu recourir aux assertions des écrivains payens, de peur que l'on ne dise que nous avions puisé à des sources suspectes ou ennemies du sacerdoce du Christ.

Le clergé chrétien, n'importe la secte dont il suivait les dogmes, était devenu toujours plus riche et plus puissant sous Constantin, au moyen des prérogatives que ce dernier avait accordées aux évêques.

« Il est donc visible que ceux qu'on appelle clercs
» trompent les peuples, et les excitent à la sédi-
» tion, parce qu'ils ne peuvent plus eux-mêmes
» tourmenter les autres; ils ont tellement pris goût
» au despotisme, qu'au lieu de s'estimer heureux
» de ce qu'on laisse impunies leurs fautes passées,
» ils voudraient comme auparavant juger, faire

» des testamens, s'approprier l'héritage d'autrui,
» et attirer tout à eux; et de dépit, ils lèvent le
» masque, ne gardent plus de mesures, et pour
» mettre le comble aux maux qu'ils ont déjà fait,
» ils attirent et allument parmi les peuples le feu
» de la division (16). »

Les empereurs qui précédèrent Constantin et ses successeurs, avaient effectivement donné aux évêques autant de pouvoir; les fidèles pouvaient décliner la juridiction romaine et celle ordinaire, et de plus tester en faveur des églises, etc.; ces priviléges furent abrogés par Julien, mais le clergé a su les ressusciter encore de nos jours, et soutiennent que les fidèles peuvent tester comme autrefois et être jugés par lui. Beaucoup de canons des conciles du quatrième siècle contiennent les ordonnances des évêques et l'injonction de recourir à leurs décisions dans les affaires entre chrétiens; or, comme aucun de ces canons ne s'est prévalu du chapitre VI de saint Paul, de sa première épître aux Corinthiens, on est induit à croire qu'elle fut écrite après ces époques.

v. 1. « Quand quelqu'un d'entre vous a un af-
» faire contre un autre, ose-t-il bien aller en ju-
» gement devant les *iniques*, et il ne va pas de-
» vant les saints.

v. 2. » Ne savez pas que nous jugeons les an-
» ges?.... »

Non seulement saint Paul désigne les juges des

tribunaux pour des iniques. Mais encore quelle impudence de se faire ainsi les arbitres des esprits célestes! Or, de quelque manière que l'on veuille interpréter ces rêveries, ce qu'il y a de plus sûr, c'est que les évêques, sous prétexte d'enrichir la communauté et leur église, s'enrichissaient eux-mêmes. Constantin n'avait montré autant d'indulgence que parce que, sous ses prédécesseurs, les prérogatives accordées aux évêques, quoiqu'ayant dégénéré en abus, s'étaient enracinées à tel point, qu'elles avaient pour ainsi dire acquis une sanction légale. Cette usurpation de droits fut la source des troubles dans les familles et dans les provinces, sous le règne de Dioclétien, sous Constance, et plus particulièrement sous Julien, empereur, qui tentèrent de briser ces ressorts de la puissance du sacerdoce chrétien, faisant connaître le but de ces manœuvres. Ces empereurs voulaient bien que le clergé se réunît en assemblées, réglât ses prières, ses cérémonies, sa discipline, et qu'il s'occupât de la réforme des mœurs; toutes choses qui donnèrent lieu avec le tems à tant de conciles: mais ils ne voulaient ni vols, ni rébellions, ni massacres. La lettre par nous citée, de Julien aux habitans de Bostres, capital de l'Arabie, fournit la preuve de ce que nous avançons; elle rappelle aux évêques les bornes dans lesquelles ils doivent se circonscrire, et rend l'évêque Titus et son clergé responsable des séditions et outrages que le même

Titus et les siens auraient provoqués contre les magistrats. Cette lettre, pour n'être point canonique, n'en est pas moins authentique, et écrite par un homme juste qui démontre que, même dans ces contrées à demi sauvages, le clergé s'élevait contre le pouvoir civil, contre le gouvernement, et qu'il étaient la cause des troubles et des révolutions. Ainsi, l'histoire nous prouve continuellement l'envahissement, par le clergé, de l'autorité publique.

C'est daus Antioche, suivant les Actes des Apôtres, que parurent les premiers chrétiens (17), et après la mort et l'ascension du Christ. Or, nous avons vu que les zélateurs avaient causé des troubles à Rome, l'an 14 de l'ère vulgaire; les Actes sont en contradiction avec l'histoire avérée qui dit qu'il y eut des chrétiens à Rome avant Antioche. Cette ville, la capitale de la Syrie, le siége du gouvernement, et l'une des plus peuplées de l'Asie-Mineure, était des plus opulentes; des empereurs y avaient fixé leur résidence.

C'est aux époques que les évêques possédaient de grandes richesses, qu'on commença à élever des églises dans les grandes villes les plus considérables; à Antioche, à Nicomédie, à Alexandrie, et même à Rome, on bâtit l'église Constantine dans le palais Latran, et quelques autres dont l'une est devenue l'église Saint-Pierre, qui remplace le temple d'Apollon.

Observons qu'à cette époque, les chrétiens et ariens, bien qu'on vante tant le concile de Nicée qui les aurait excommuniés, n'étaient aucunement séparés de la juridiction ou des rites ; un même évêque les présidait, ce qui prouve que les accusations portées dans les conciles contre les pères, qu'on prétend aujourd'hui avoir été catholiques, étaient jugées sans distinction de rang et de caste ; et par conséquent il n'existait aucune formalité de ce genre parmi eux, comme on a voulu le faire croire. Sozomène (18) et Fleury (19) nous assurent que les ariens s'assemblaient dans les églises avec les autres chrétiens, c'est-à-dire ceux qu'aujourd'hui on appelle catholiques et apostoliques. Il ne se séparèrent qu'après s'être égorgés pour obéir à l'esprit de parti, et non pour des questions théologiques, comme on a voulu le faire croire; ces guerres civiles succédèrent aux conciles qu'on tint pour juger la conduite des évêques, et pour des causes d'un intérêt purement profane. Ainsi, on dira ce qu'on voudra, si les catholiques et les ariens restèrent mutuellement unis malgré leurs discussions, les chrétiens admettant ou non la communauté des femmes, durent être unis de même et s'assembler dans les mêmes lieux.

Les persécutions que les orthodoxes firent éprouver aux autres sectes, et particulièrement dans l'Égypte, l'Arabie et l'Asie-Mineure, ne sont pas croyables aujourd'hui, tant elles paraissent con-

traires à cet esprit de paix dont on gratifie les doctrines de Jésus. Les lettres de Julien et ses édits rapportent que sous le règne de son prédécesseur Constance, qui favorisait les ariens, la persécution de ceux-ci fut poussée au point d'égorger les populations entières de diverses grandes villes; Julien nous présente cette horrible spectacle à Samosate, à Cyrique en Paphlagonie, en Béthanie, en Galilée, où des bourgades, sans excepter aucun de leurs habitans, furent abandonnées aux pillages, et détruites de fond en comble (20). Les ariens prétendaient former à eux seuls la religion catholique: les orthodoxes, les novatiens, les valentiniens, les eustathiens étaient passés au fil de l'épée. Les eustathiens étaient des catholiques qui suivaient les doctrines d'Eustathe, évêque d'Antioche, qu'en 330 Constantin avait déposé. Ainsi, l'autorité profane faisait et defaisait les pontifes chrétiens, comme les souverains de la Judée avaient fait des pontifes juifs : la secte des eustathiens était une modification de la secte des ariens.

Nous rapporterons un incident, pour appuyer l'assertion de Julien, que les chrétiens faisaient toujours entrer dans leurs démêlés la révolte contre le pouvoir. Les paysans novatiens des environs de Mantinium en Paphlagonie, armés de faulx et de haches, attaquèrent et taillèrent en pièces quatre cohortes des soldats impériaux envoyés pour les soumettre. Leur mutinerie avait pour prétexte,

qu'on voulait leur faire embrasser l'arianisme (21). Il est impossible de croire qu'une dispute de mots inintelligibles aurait pu porter des hommes simples à s'insurger; les ressorts cachés de ce soulèvement étaient les évêques toujours avides de richesses et de pouvoir, sans cesse occupés dans ces projets.

Ce n'était pas seulement dans l'empire romain que le christianisme provoquait des troubles et des révolutions, ses projets se manifestaient partout où il avait pu s'établir. Les prêtres du Christ, en Perse, soulevèrent leurs partisans contre l'autorité souveraine et contre le culte des mages. Sapor II, convaincu de leurs menées, les poursuivit comme rebelles, ce qui n'arrêta point leurs entreprises; en 336, il eut recours aux mêmes moyens d'une juste répression, et voilà ce que les catholiques appelèrent persécution chrétienne en Perse, et qui, d'après l'Assemani, dura quarante ans. Ce roi (comme le disent les ecclésiastiques pour atténuer le fait) était irrité que saint Jacques, évêque de Nisibe et chef de l'armée qui lui était opposée, l'eût fait échouer, lorsqu'il assiégeait cette ville, repaire des rebelles.

C'est à ces époques que les évêques de l'Arménie renversèrent et détruisirent, à la tête de leurs fidèles, des temples payens. C'est à ces époques, comme il est dit dans l'histoire littéraire de l'Arménie, qu'arriva la destruction des codes anciens afin d'empêcher les Arméniens qui venaient

d'embrasser le christianisme de retourner au paganisme ; on détruisit tous les écrits qui traitaient du culte des idoles, et l'auteur ajoute que ce zèle qu'il dit prudent, fit qu'on livra aux flammes des livres qui traitaient de l'histoire de leur nation, conservés par les pontifes payens dans les temples qu'il venaient de renverser. Ce fut l'an 381 que l'Arménie occupée par les Perses, d'après le traité de Jovien, duquel nous parlerons en son lieu, Sapor ayant occupé cette province, délégua tout pouvoir au patriarche Méruzianus, que les catholiques appelèrent apostat. D'après un décret donné par la Porte de Perse, il força les Arméniens, sous peine de mort, de remettre les écritures chrétiennes, qui furent jetées au feu, ce qui confirmera au lecteur qu'elles étaient des libelles contre le pouvoir étranger, et éminemment démagogiques. L'auteur y dit en sus que, comme on conservait ces écrits dans les églises, partout où il y avait des chrétiens ils se barricadèrent pour empêcher par la résistance armée l'effet des ordres du souverain (23).

Les Arméniens, quoi qu'en disent les apostoliques, sont comme les peuples qui les avoisinent, entêtés de préjugés et de superstitions ; on ne les a connus que comme province perse, romaine, grecque, turque et russe; ils vantent une ancienne existence d'indépendance, qui est difficile à établir : ces peuples, comme les Géorgiens, avaient

des gouverneurs qui les tyrannisaient, et s'ils eurent quelques rois de leur nation, ce ne furent que des despotes. Il n'y a qu'à lire les lois du code de Wakhtang, roi des Géorgiens, qui est un assemblage de lois barbares, empruntées à la Bible, en opposition avec toute civilisation, et avec le christianisme qui s'oppose à tout esclavage (22).

Pendant les guerres civiles de la Perse, Constance avait incorporé dans les légions romaines nombre de Perses dissidens, entre autres Hormidas, frère aîné de Sapor II, déchu du trône pour avoir voulu introduire les réformes religieuses; favorablement accueilli par Constance qui projetait de se servir de lui dans la guerre qu'il méditait contre les Parthes, nous trouverons bientôt cet Hormidas figurer comme chef d'une partie des forces de l'empire sous Julien, lorsque celui-ci porta ses armes contre la Perse.

Rien de remarquable n'est arrivé au pape saint Marc qui remplaçait, depuis 335, le pape Silvestre à Rome. Mais à Alexandrie Athanase venait d'être exilé par ordre de Constance, qui plaça pour patriarche, en 341, George de Cappadoce. Le rebelle Athanase se retira à Rome où saint Jule Ier, qu'on dit avoir été alors le trente-quatrième pape, le reçut comme un martyr de la foi du Christ, et le releva, de son autorité, des condamnations des synodes d'Asie et d'Alexandrie. Si les apostoliques ont fait un saint de ce Jule, c'est qu'ils ont voulu

immortaliser la mémoire d'un évêque qui semblait méconnaître l'autorité impériale en donnant asile à un rebelle tel qu'Athanase.

Fleury a cherché, en ecclésiastique habile, plutôt qu'en historien fidèle, à nier l'authenticité des crimes d'Athanase et des jugemens rendus contre lui; on peut en dire autant de Bossuet; même si on s'en rapportait à ce dernier, le pape Jule aurait pu canoniquement réintégrer dans son siége saint Athanase, en vertu d'un décret de l'empereur Constant, mort peu après, et qui aurait confirmé les décisions du pape (24). Nous ne ferons d'autres observations sur l'assertion du célèbre orateur de l'Église gallicane, sinon que, jusque alors, c'était à l'autorité impériale à faire et défaire les évêques, et probablement cette faculté avait pour but de placer sur les siéges épiscopaux des créatures vouées à elle-même, en éloignant autant que possible les audacieux qui, orthodoxes ou non, étaient partout ligués contre le souverain: telle a été la vue des empereurs d'Allemagne, lorsqu'ils avaient encore des droits seigneuriaux sur Rome; ils se réservèrent toujours l'investiture légale, lorsqu'ils en perdirent l'élection. La prudence commandait cette mesure au moyen de laquelle on comprimait le feu des rébellions. Voilà comme il faut envisager une question qui a fait couler tant de sang. Les évêques étaient des chefs de parti qui, voulant s'arroger l'autorité impé-

riale, pour cette raison soulevaient leurs créatures.

Après la mort de Constantin, l'empire fut déchiré par des guerres civiles, allumées par ses enfans et des ambitieux qui s'élevèrent contre eux. Mais les principales causes de ces déchiremens, furent les guerres des sectes chrétiennes qui portaient partout l'incendie et le massacre : néanmoins, il y avait une partie du clergé qui désapprouvait ces désordres; un concile fut convoqué à Sardique en Illyrie, en 347, où se trouvèrent assemblés cent soixante évêques dont quatre-vingts orientaux qui, se voyant opposés un pareil nombre d'évêques occidentaux, lesquels étaient dans les vues de désordre du pape Jule, se retirèrent de ce concile et portèrent leur siége de délibération à Philipopolis. Ceux-ci, d'un commun accord, après avoir mis au jour les infamies et désordres causés par Athanase, condamnèrent le pape Jule pour avoir donné asile au rebelle Athanase. Ce fut dans ce synode qu'on excommunia avec Athanase le célèbre Osius, comme des hommes infâmes, des hommes souillés de mille forfaits (25).

Quoiqu'il n'y ait pas de données historiques qui expliquent la véritable cause des convocations des évêques à Sardique, on ne peut se rendre raison du pressant intérêt qu'ont eu les ecclésiastiques à vouloir persuader qu'un concile général pour l'Orient et pour l'Occident fut ouvert à Sardique

d'après l'autorisation qu'en donna Constance à son frère Constant, si ce n'était une demande formelle qu'Athanase et ses adhérens y fussent jugés. Se trouvant sur les terres de l'empire échu à Constant, le concile de Sardique, composé de quatre-vingts évêques occidentaux, aurait levé l'interdit et l'excommunication prononcée contre Athanase, déposé huit évêques qui auraient soutenu l'accusation dans le concile de Sardique, et excommunié de même George de Cappadoce, qui ne faisait pas partie des évêques de l'empire de Constant. Ainsi ce célèbre concile de Sardique, composé des évêques occidentaux, n'aurait traité que des affaires entièrement profanes, et déclaré que la profession de foi de Nicée était suffisante; il décréta néanmoins vingt canons qu'on dit proposés par Osius, dans lesquels il y en a un qui permet à un évêque condamné par un concile particulier, d'en appeler au pape à Rome, s'il se croit injustement condamné : ce qui nous prouve qu'une partie de ces conciles sont des pièces intercalées; car, à cette époque, les évêques d'Antioche, de Constantinople, d'Alexandrie étaient bien plus puissans que celui de Rome. Nous avons dit plus haut ce que les pères orientaux, à Philippopolis, avaient décidé sur Athanase, Jule et Osius, pour se convaincre que ces assemblées avaient un but politique.

Athanase, fort de la protection de Jule Ier, sans

tenir compte ni des ordonnances impériales, ni des actes du concile de Philippopolis, rentra derechef à Alexandrie; des nouveaux troubles éclatèrent alors, mille réclamations furent encore adressées à Constance qui ordonna que les anciens décrets fussent exécutés et qu'Athanase, définitivement, fût dépossédé de son siége et exilé.

Dans les écrits du pape Damase, on y lit que Jule Ier finit par être envoyé en exil et certes par Constance qui, en 350, avait succédé, à l'empire d'Occident, à son frère Constant. Baillet nie ce fait; or, comme Jule a été accusé de violences et de désobéissance aux ordres impériaux, sa déposition et son exil, comme turbulent, paraît très-vraisemblable. Athanase, dans cette circonstance, crut ne pouvoir mieux faire que de retourner à Rome où Libère, qui avait remplacé Jule, l'accueillit, ce qui fit évoquer l'affaire à de nouveaux conciles et provoquer d'autres condamnations, comme on le lit dans Pluquet (26), et dans les Actes du concile d'Arles, tenu en 353, où Photin de Sirmich, Marcel d'Ancyre et Athanase sont excommuniés. Le légat du pape Libère signa ces condamnations. On y lit que Paulin de Trèves, près duquel Athanase avait été se réfugier dans son exil, refusa de souscrire à ces mesures de sûreté publique, et que dans cette occurrence Paulin fut déposé et exilé.

Athanase était allé à Rome, non seulement pour

être en lieu de sûreté, mais plus encore afin de continuer à cabaler contre Constance, qui était plus outré contre Libère que contre Athanase. Voulant faire cesser ces scandales et dissensions entre évêques en Occident, il se détermina à y mettre fin en convoquant le concile de Milan, qui fut composé de plus de trois cents évêques et qui se tint en 355. Le rebelle Athanase y fut encore condamné avec ses adhérens Eusèbe de Verceil, Denis de Milan et Lucifer de Cagliari, qui furent déposés et exilés en même temps que le légat du pape, nommé Hilaire, diacre, y fut fouetté sur le dos par les eunuques impériaux de Constance, qui assistaient avec l'empereur au concile: il paraîtrait qu'Hilaire avait manqué grossièrement à la dignité du congrès pour avoir été condamné à cette punition réservée aux vils esclaves.

Libère ne voulait aucunement accéder ni aux vues du concile, ni aux demandes de Constance, se tenant toujours loin de ce concile; Constance alors invita, par lettre, Libère à vouloir signer aussi la condamnation de ces rebelles, à quoi le pape se refusa très-hautainement, ce qui donna lieu à l'empereur Constant de le faire enlever pendant la nuit par Léonce et conduire sous bonne escorte à Milan. Là, l'empereur lui donna trois jours pour se décider à obéir: Libère persista dans son refus, et fut renvoyé comme rebelle en exil à Berée en Thrace. Ce fut en cette occurrence que saint Félix

fut élevé à la papauté en 355, et resta sur le siége épiscopal de Rome jusqu'en 358. Pendant l'exil de Libère, saint Félix se rendit célèbre par l'insolence qu'il eut, peu après son intronisation, de tenir un conciliabule à Rome, composé de quarante-huit évêques qui, avec lui, anathématisèrent et condamnèrent les évêques Arsace et Valence, ainsi que l'empereur Constance comme hérétiques, en ce qu'ils avaient été les provocateurs de la fustigation du diacre Hilaire, légat du pape. Ces faits sont rapportés par Damase, confirmés par les bénédictins de Saint-Maur, dans l'Art de vérifier les Dates; c'est l'acte le plus ancien de l'audace pontificale de Rome, attentat de l'autel contre le trône, dont après celui-ci l'histoire fourmille d'exemples dans ces représentans du Dieu de paix.

Les historiens de l'Église, dans les Actes des conciles, nous donnent beaucoup de détails d'un concile de Sirmich, dans la basse Pannonie, qui aurait eu lieu en 358. Dans la préface du formulaire, l'empereur Constant est honoré du titre de roi *éternel*, titre qu'on avait donné toujours aux rois de l'Assyrie et de l'Égypte, ainsi qu'aux premiers empereurs romains : les apostoliques se plaignirent que, dans le formulaire du procès-verbal de ce concile, on a refusé ce titre à Jésus-Christ, au fils de Dieu, ce qui nous est fort indifférent; mais nous observerons simplement que le formulaire a été signé par Libère, et que ce pape

condamna alors saint Athanase, afin de pouvoir rester pape à Rome, ce qu'on lit dans les Actes du concile, sortis en 1715 de l'imprimerie royale de Paris, et ce qui est confirmé dans la Chronologie des Bénédictins de Saint-Maur.

Avant ces conciles et lors de la mort de Constant, Constance était en Orient; on le vit bientôt en Occident : arrivé en Italie, il défit Maxence et s'empara de l'empire; c'était pour s'affermir sur un trône miné par tant d'agitations, pour rétablir au dedans la paix partout compromise par les chefs des sectes chrétiennes, pour ramener à lui tous les partis. Constance convoqua, comme il en avait agi avec Constant son frère, deux conciles, un à Rimini pour les évêques de son empire d'Occident, l'autre à Séleucie pour les évêques de son empire d'Orient; et, pour que l'on fût d'un plein accord, il envoya et imposa la formule de *la foi chrétienne* dite de Sirmich, à laquelle tous les évêques devaient adhérer, et souscrire une formule de foi chrétienne qui fut signée à Rimini comme à Séleucie (27). Alors cette foi (si on s'en tient à l'aveu des ecclésiastiques) dictée par l'empereur, n'était plus celle de Christ, ni la foi du concile de Nicée. Cette formule de Constance nous démontre que cet empereur regardait ces hauts dignitaires des chrétiens comme des tribuns représentant chacun leur province respective et comme des officiers attachés à la couronne; nous croyons que, vu les

rébellions, les intrigues de ces chefs liés avec des usurpateurs et des tyrans, il voulait se les attacher par cette formule qui ne devait être autre chose que le serment que les souverains requièrent des fonctionnaires publics; formule de foi nécessaire comme acte de soumission, indispensable même de la part des chefs de parti.

Rien de plus embrouillé que l'histoire des évêques, après la mort de Constantin Ier, et de leurs conciles. Nous avons cherché, le plus brièvement que possible, à remettre les faits *dans leur ordre;* nous indiquons toujours les époques chronologiques, mais elles ne pouvaient être suivies strictement, devant rapporter une histoire qui se passa en différentes parties de la terre. Les ecclésiastiques varient dans leurs écrits sur le fameux concile de Rimini. Les évêques d'Occident prétendirent que tous les évêques avaient de premier abord signé la foi de Nicée, et condamné en même temps tous les évêques provocateurs de la chute d'Athanase, et que le 22 juillet 359, pendant que l'on suivait les sections, il arriva un ordre de Constance de lui envoyer les détails des opérations et de rester assemblés pour attendre sa décision; que l'empereur ayant su que les catholiques, à Rimini, ne s'occupaient que d'intrigues, fit signer à des envoyés *ces ordres* sur les lieux, et les envoya à Taurus, préfet de Rimini, avec injonction de ne laisser partir aucun des évêques assemblés, qu'il

n'eût souscrit *la foi* que les députés avaient signée; après cet arrêt tous la signèrent. C'est ainsi que finit ce concile. N'est-il pas évident que la conduite de l'empereur, en cette occasion, indique qu'il s'agissait d'une constitution et d'un serment uniforme à prêter et à faire signer à ces tribuns, et que l'affaire de la religion, du culte, est une invention du clergé pour couvrir ses manœuvres et sa rébellion permanente, et que pour les masquer il forgea tous les écrits des conciles, lorsqu'il avait en main les archives de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, accommodant ces événemens à ses intérêts, plus qu'à la réforme projetée des mœurs?

Libère signa aussi; mais, toujours turbulent, il publia bientôt une rétractation, ce qui fut cause d'une nouvelle déposition. Libère, rebelle aux ordres souverains, se cacha alors dans les cimetières de Rome pour se soustraire à un second exil; il y resta jusqu'à sa mort, et nous aurons encore occasion de parler de ce souverain pontife.

Pour le concile de Séleucie, on n'y voit rien qui intéresse l'histoire; il était composé de cent soixante évêques tous ariens, à l'exception de quinze que l'on annonce catholiques; ils seraient passés en corps à Constantinople, où ils décrétèrent une nouvelle constitution épiscopale sous les auspices de l'empereur, que les apostoliques appelèrent hérétique, et qui, à leur dire, causa des trou-

bles effroyables et une infinité de prévaricateurs. Pour nous, nous croyons que ces assemblées ne regardaient que des affaires tout-à-fait politiques, et que les questions sur la divinité du Christ ne furent qu'un *mezzo termine* pour masquer à la postérité ce qu'étaient réellement les évêques, qu'on a voulu donner comme des théologiens, au lieu d'officiers de l'état dirigeant une communauté de chrétiens souvent trop démagogues; car, en ce qui regarde les questions dogmatiques, ce qu'un synode avait adopté aujourd'hui, demain était détruit par un autre.

Dans la longue liste des hérésies chrétiennes, on y voit une infinité de sectes dont la durée s'est prolongée après les conciles de Rimini, de Philippopolis et de Milan. Toutes avaient des idées exagérées du Christ. Quant aux sectes qui prêchaient les plaisirs sensuels, et la plus grande partie avaient fait de leur Christ un être idéal, elles ne disparurent que lorsque les invasions des barbares eurent tout-à-fait placé l'empire sur le penchant de sa ruine; ces sectes furent remplacées par les sectes scolastiques, qui traitèrent des questions absurdes, et se multiplièrent au point de faire éclore ce nombre effroyable d'hérésiarques disputant sur la nature humaine et divine du Christ, élevant des controverses acrimonieuses sur Jésus mortel ou dieu. Précédemment le Christ n'était qu'un homme supérieur, né en tous lieux pour délivrer les hommes

de l'esclavage, et partout, dans l'histoire lue avec quelque attention, les princes de l'Église chrétienne sont des rebelles qui tentent d'usurper le pouvoir; et nous croyons ces questions toujours introduites pour distraire l'attention de l'objet principal, que les évêques étaient des révolutionnaires, des envahisseurs de l'autorité du peuple et du prince.

Après la mort d'Alexandre, patriarche de Constantinople, le parti des orthodoxes et celui des ariens se réveillent; les derniers veulent élire Macédonius; Paul est à la tête des orthodoxes : sans demander l'investiture au souverain, il se fait nommer patriarche. Constance fait assembler un concile dans Constantinople, pour mettre d'accord les turbulens qui compromettaient la tranquillité publique, car des voies de fait avaient eu lieu entre les partis. Les évêques réunis tâchent de rétablir le calme, et pour ne point donner gain de cause aux compétiteurs cités plus haut, ils élèvent au patriarcat Eusèbe, évêque de Nicomédie, créature de Constance. L'empereur, pour punir l'acte arbitraire de Paul, l'envoie en exil : ce qui nous prouve de plus en plus que la dignité d'évêque, pape et patriarche n'était qu'une affaire uniquement civile.

Les apostoliques, pour infirmer l'intronisation d'Eusèbe, avancèrent que l'élévation de Paul au patriarcat de Constantinople était un acte canonique (30); d'autres soutinrent que ce patriarche était un intrus, un hérétique, tandis qu'Eusèbe de

Césarée faisait de lui de pompeux éloges, en ajoutant que Paul était un *grand saint*. Eusèbe de Nicomédie, le protégé de Constance, survécut peu de tems à la faveur qu'il avait obtenue. Paul et Macédonius, éloignés du trône pontifical dans l'intérêt de la paix publique, sont rappelés par leurs partisans, composés de moines sortis tout armés de leurs couvens à l'occasion des troubles, comme de nos jours des régimens sortent de leurs casernes, et la guerre civile se ralluma. En Égypte, on appela les premiers moines chrétiens *Sarabait*, ce qui désigne des gens rebelles aux lois et aux magistrats. Le terme de *Remobotes*, corrompu de celui de *Remoïtes*, indique des factieux; telle est l'interprétation que M. Bochart donne de ces deux mots (28). Dans les guerres civiles ou étrangères, lorsqu'elles pouvaient toucher leurs intérêts, on les y a vus toujours prendre une part active. Nous ne citerons que deux exemples. En Abyssinie, d'après Brce et Rudolf, les moines de cette contrée firent partie des rebelles et se battirent; de nos jours ils se battent encore en Portugal et en Espagne contre les constitutionnels pour soutenir le despotisme et l'usurpation (29).

Constance ordonne à Hermogène, général de cavalerie, de mettre fin à ces soulèvemens; le parti de Paul se dirige vers le palais de ce dernier et y met le feu : les soldats d'Hermogène, au lieu de punir ces furibonds, l'abandonnent, ce qui dé-

montre que ces soldats étaient des orthodoxes. Hermogène est saisi par les rebelles ; on lui attache une corde au cou, et, massacré, on traîne son cadavre mutilé dans la ville. Afin d'épargner le sang, Constance se contenta pour toute punition de priver la ville de la moitié du blé qu'il faisait distribuer ; les révoltés, affamés, demandèrent pardon et l'obtinrent. Constance arriva avec main-forte, déposa derechef Paul, chef de la rébellion, le fit chasser de la ville et le remplaça par Macédonius.

Malgré les ordres de l'empereur, et quoique le parti de Paul se fût soumis, celui-ci entretenait des correspondances avec ses affidés ; aussi, peu de tems après que Constance eut quitté Constantinople et qu'il y eut laissé une faible garnison, il y revint et renouvela les horreurs de la guerre civile. Constance indigné ordonna au préfet du prétoire de mettre fin à de semblables excès, de chasser le patriarche rebelle et de remettre Macédonius à sa place. Le préfet du prétoire, appelé Philippe, arrive avec des forces supérieures, punit les révoltés, et, par un bonheur extrême, parvient à surprendre Paul, se saisit de lui et l'exile à Thessalonique. Après cette expédition, Philippe fit son entrée triomphale dans la ville, ayant à ses côtés, sur son char, Macédonius qu'il conduisit au temple. Cette victoire de l'autorité légitime déplut aux partisans de Paul qui se rassemblèrent, et ten-

tèrent de s'emparer de Macédonius dans son église. Une lutte sanglante s'engage ; les soldats du prétoire se réunissent aux partisans de ce dernier, et trois mille insurgés sont passés par les armes. Après tant de sang répandu, Macédonius se trouva à la tête des chrétiens de Constantinople, de quelque secte qu'il fussent.

En suivant l'histoire, on voit que ce patriarche devenu tout-puissant rêve à son tour des intrigues contre le pouvoir, et qu'il est déposé par Constant.

Ainsi que l'avait fait Athanase lors de sa deuxième déposition, le patriarche Paul s'était réfugié hors de l'empire d'Orient, en Italie, auprès du célèbre Jule Ier, dont il avait été favorablement accueilli, ce qui décide le plan toujours suivi avec persévérance par les pontifes de Rome, qui consistait à caresser tous les ennemis des empereurs, pour avoir partout un parti. C'est ainsi que les papes dans un esprit de rébellion eurent des rapports puissans en Afrique et en Asie, qui coopérèrent à la ruine de l'empire et à celle de l'Église grecque.

L'incorrigible Paul, quoiqu'exilé, n'en continuait pas moins ses intrigues. Il revint même à Constantinople, bien qu'il dût lutter contre les forces impériales, et remonta pour la troisième fois sur un siége toujours inondé de sang. Il fallut trois ans à l'autorité impériale pour se rendre maître de

rechef de ce boute-feu qui fut enfin relégué au Caucase, où, à son arrivée, on l'étrangla pour se délivrer de lui.

Ce sont là les évêques, les saints pères fondateurs du christianisme, et tous ces faits sont empruntés à des auteurs très-respectés (31).

L'Église, dans les annales obscures de ces époques, ne rappelle que les désordres des évêques, leurs intrigues avant et après leur déposition, leur esprit d'intolérance, et leur ardeur à se persécuter les uns les autres jusqu'à la mort; tous ces récits sont très-étendus; nous en avons extrait quelques événemens principaux, ils suffisent pour juger ce qu'étaient ces hommes qui ont conservé tant de crédit jusqu'à nos jours. L'accueil que recevaient les rebelles à Rome, fut cause que cette ville devint le foyer des menées des évêques d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople, tous ligués contre le souverain légitime, et voilà ce qui donna une prépondérance si grande au siége de saint Pierre sur les autres siéges épiscopaux. Il paraît même que les empereurs hésitaient souvent à prendre la responsabilité de la déposition d'un de ces officiers dits évêques, tant ils craignaient les révoltes des masses que ces derniers suscitaient. Dans une pareille circonstance, ils ordonnaient simplement une convocation : telle fut celle d'un des conciles d'Antioche, où les évêques se rendirent aux ordres du souverain, et d'un commun accord dépo-

sèrent derechef le rebelle Athanase, qui avait osé rentrer sans autorisation dans Alexandrie, malgré les impératives défenses de Constantin et de Constance.

Athanase, malgré les ordres impériaux, malgré la décision de tant de conciles qui l'avaient tant de fois excommunié, osa rentrer dans Alexandrie, où sa présence excita des troubles et de nouveaux massacres; tout cela prouve que le clergé était puissant, et qu'il ne craignait pas de lutter contre les césars. Le gouverneur d'Alexandrie reçoit de nouveaux ordres pour arrêter ce rebelle; les soldats légionnaires se portent vers l'église principale, les moines et les partisans d'Athanase s'opposent à leur entrée, un combat sanglant est livré, les soldats enfin pénètrent dans l'intérieur, les moines armés font un rempart de leur corps à Athanase, qui, grâce à cette appui, s'échappe par une issue secrète, et se cache, selon les ecclésiastiques, dans le tombeau de son père.

Pendant la disparution d'Athanase, Georges de Cappadoce fort de la protection de Constance, investi d'un pouvoir immense, car l'empereur avait ordonné à Arthémisius, gouverneur de l'Egypte, de lui prêter assistance en cas de besoin; Georges, disons-nous, persécuta les payens et les chrétiens des autres sectes, qui toutes voulaient piller et molester les citoyens. Georges poussa ses coreligionnaires à s'unir aux soldats d'Arthémisius, qui

devaient être des chrétiens ariens; ils s'emparèrent ainsi par force du temple de Sérapis et des trésors qui s'y trouvaient. Le pillage fut le plus puissant levier des émeutes en tous tems : on enleva dans cette occasion des statues, des *ex-voto*, des offrandes, et même des ornemens et habits pontificaux. Sur le bruit de cette attaque, de cette spoliation et de cette profanation, le peuple payen accourut, s'empressa d'arrêter le pillage, mais les ariens et les soldats firent main basse sur ces malheureux qui volaient au secours de leurs dieux, de leur temples, de leurs richesses.

Les choses en restèrent là jusqu'à la mort de Constance, mais lorsque les Alexandrins l'apprirent, les payens, qui avaient enduré la persécution de Georges, unis aux chrétiens d'Athanase, s'insurgent de nouveau, et voulant une vengeance éclatante, s'emparent de Georges de Cappadoce et le mettent en pièces avec une froide cruauté. A la suite de ces désordres, les chrétiens d'Athanase, les payens et les ariens se massacraient entre eux, poussés comme ils l'étaient, au témoignage de plusieurs historiens de l'Église, par cet esprit d'intolérance religieuse qui n'est autre chose, à bien dire, que l'esprit de révolte et de cupidité, excité par l'ardeur du pillage.

Le siége épiscopal d'alexandrie, le plus puissant à ces époques, avait été, par une succession non interrompue, le domaine des hommes couverts de

tous les crimes ; les viols, les rébellions à main armée, les assassinats commis par leur chef et leurs satellites qui ne respiraient que le meurtre et la destruction de tout ce qui s'opposait à leur ambition, à leur avarice, auraient été oubliés si les procès-verbaux des conciles ne les avaient enregistrés lorsqu'ils furent condamnés, et si les écrits de ces mêmes évêques, soigneusement conservés par leurs adhérens, n'étaient pas restés un témoignage vivant de leur perfidie, de leurs impostures et de leurs cruautés.

Le turbulent, le rebelle, le sanguinaire Athanase, relégué loin de l'Égypte par Constantin, et deux fois par Constance, lors de la mort de ce dernier, et à la faveur de l'amnistie accordée par Julien aux exilés, reparut dans Alexandrie après le massacre de Georges, et fort de son parti se replaça sur son siége, comme s'il en avait recouvré le droit, oubliant ainsi sa nomination frauduleuse et ses condamnations. Bientôt il renouvela ses persécutions contre les ariens et contre les payens. Nous trouverons ailleurs l'occasion de reparler de ce saint patriarche.

---

## NOTES DU CHAPITRE XXV.

(1) Collect. Concil.; Fleury, liv. IX, chap. XLVIII. — (2) Fleury, Hist. Eccl., liv. IX, chap. XLVII. — (3) Socrat., liv. I, c. XXIII. — (4) Fleury, Hist. Eccl., liv. XI, chap. XLVI, p. 200. — (5) I. Épître aux Corint., VI. — (6) Eusèbe, Hist. Eccl., lib. III, chap. XXXV. — (7) Socrat. le chrét., lib. I, cap. XVIII. — (8) Art. de vérif. les Dates, par les bénéd. de Saint-Maur. — (9) Fleury, Hist. Eccl. — (10) Op. Anast. Apol., II, ad Imp. Const., p. 720, édit. in-fol., 1627. — (11) Col. Con. Reg. Parisiis, 1715. — (12) Fleury, Hist. Eccl., liv. XI, chap. XLIII. — (13) Fleury, Hist. Eccl., liv. XV, chap. XVI. — (14) Fleury, Hist. Eccl., liv. XV, chap. XVI. (15) Op. Athan. ad Sol., p. 812, lett. D.—(16) Julian. Op. sel., epist XXVI ad Bostr. an. dom. 361, die I aug. — (17) Actes des Ap., XI, 26. — (18) Sozomen., lib. II, cap. XX. — (19) Fleury, Hist. Eccl., liv. XI, ch. XLVI, p. 200, in-4°. — (20) Op. Jul., ép. XXVI, ad Episc. Bott. — (21) La Bletterie, Hist. de Julien, p. 98. Amsterd. — (22) Quadro dell' istor. letter. dell' Armenia, éd. de Venise, 1829.—(23) Journal Asiat., 1832. Paris, édit. Dondey-Dupré.—(24) Bossuet, Discours sur l'Hist., p. 105, édit. Lecène, 1730, Amsterd. — (25) Synod. Orient. apud Sardicam, Ep. apert. Arian. Col. Con., t. I, Parisiis, 1715.—(26) Pluquet, Dict. des Hérésies, t. I, p. 377, éd. Didot, au mot *Arianisme*.—(27) Sozomen, lib. IV, cap. XXVI; Pluquet, Dict., t. I, p. 379. — (28) Paw, Rech. Phil., t. II, sect. VII, p. 167. — (29) Toutes les feuilles périod. août et sept. 1833. — (30) Pagi, Boland; Art de Vérifier les Dates, par les bénéd. de Saint-Maur. — (31) Sozomène, lib. IV, cap. XXI, XXVII; Socrat., lib. II, cap. XXXVIII, XLV; Grég. Naz. Orat. 44; Rufin, lib. I, cap. XXV; Bossuet; Fleury.

## CHAPITRE XXVI.

Critique d'Ammien Marcellin, sur l'histoire de Libère, d'Athanase, de Julien. — Notices sur Libanius. — Eloge de Julien. — De sa religion, de sa philosophie. — Critique de ses détracteurs. — De l'art de gouverner par Julien, et des deux gouvernemens qu'il dit exister sur terre.

Nous n'irons pas plus loin sans mettre sous les yeux du lecteur ce qu'Ammien Marcellin a écrit sur Athanase, Libère, Constantin, Constance, Julien et Jovien; il faut qu'il soit reconnu, comme nous l'avons fait de Josèphe, ou que cet Ammien est un imposteur, ou que plusieurs interpolations ont eu lieu dans ses ouvrages.

Ammien Marcellin excuse vaguement la désobéissance des évêques Athanase et Libère aux ordres de l'empereur, il dit : *qu'un synode avait déposé Athanase* parce qu'il s'était éloigné *de choses étrangères à sa vocation, contraires aux principes de sa religion* (1). Or, cet auteur veut faire croire qu'Athanase fut condamné pour être attaché à des opinions religieuses : Ammien s'élève contre cette mesure, et affirme que ce fut un jugement mal fondé de l'autorité impériale.

Est-il possible qu'un historien consciencieux puisse écrire de la sorte sur cet Athanase, sur ce révolutionnaire, qu'Ammien savait très-bien avoir subi plusieurs condamnations sous tous les différens empereurs de son temps? Ignorait-il qu'il fut plusieurs fois exilé tant par Constantin que par Constant, et enfin par Julien? Ignorait-il encore que plusieurs conciles avaient déclaré Athanase un homme violent, usurpateur des biens de la communauté, rebelle et assassin : autant de faits par nous rapportés?

Cet historien, pour atténuer la complicité du pape Libère avec Athanase, parle de ce dernier comme s'il eût été un modèle de vertu; il dit que Libère lui avait accordé un asile parce qu'ils « avaient les mêmes opinions. » Non que les croyances que nous lisons du symbole de Nicée, fussent leurs opinions, mais ils partageaient celles d'une ouverte rébellion envers les empereurs, et cet écrivain ajoute : « Que lui, Libère, regardait comme « le comble de l'injustice que Constance eût con- » damné un tel homme sans le citer et sans l'en- « tendre. »

Ammien pouvait-il ignorer que Libère même avait encouru plusieurs fois la peine de l'exil, précisément pour avoir donné asile à Athanase? Enfin, Ammien, laissant à l'écart l'histoire et les faits qu'il devait bien connaître, conclut qu'Athanase eut raison de résister aux ordres du prince.

N'est-il pas évident, d'après cet aveu, qu'Ammien était un prêtre chrétien qui n'avouait pas ce nom? N'élève-t-il pas l'autorité des prêtres du Christ au-dessus de l'autorité légale? Athanase avait été condamné par des conciles, non pour des opinions religieuses, mais pour des crimes: or, il est avéré qu'il fut appelé et ouï dans ces assemblées avant d'être condamné. Ce fut sous la préfecture de Léontius que Libère reçut chez lui Athanase. Libère fut enlevé pendant la nuit, dans la crainte d'un soulèvement de la populace et des fanatiques armés par les évêques de Rome. Sur les dyptiques d'une église on écrivait le nom des veuves et des orphelins; c'était un canon d'une telle ou telle confraternité. Les fastes de l'Église de Rome d'alors nous apprennent que Libère *entretenait* quinze cents veuves (2), c'étaient les femmes de ceux qui s'étaient sacrifiés pour les intrigues des chefs de la fraternité chrétienne, et morts dans le fait pour avoir soutenu les rébellions des évêques contre le pouvoir. Comment a-t-on le courage de représenter ces évêques comme des hommes persécutés pour la gloire de la religion chrétienne alors inconnue? Pourquoi ne les regarderons-nous pas plutôt comme des rebelles à l'autorité publique?

Constance, pendant l'exil de Libère, fut assez bon pour lui envoyer du secours; cet homme hautain le remercia de la sorte :

« Tu as rendu vides et désertes les églises de

» la terre, et tu m'offres une aumône comme à un » condamné (3)? »

Les écrivains ecclésiastiques nous peignent toujours de semblables agitateurs comme des martyrs de la religion, quand ils ne sont que des factieux.

Nous avons dit que Libère exilé, Félix qui était précepteur des deniers de la communauté chrétienne, et le chef de ses subalternes alors appelés diacres, de la volonté de Constance devint évêque de Rome. Or, Libère avait dans son parti les dames romaines dévouées à sa personne; elles se jetèrent aux pieds de Constance lorsqu'il visita la ville éternelle, et implorèrent le retour de leur ancien évêque qui, sans nul doute, les avait baptisées et initiées aux mystères de la première communion des chrétiens, et à la religion de ces époques qui émancipait le sexe, jusque-là tenu partout en esclavage. Constance, qui ne désirait que la tranquillité, accorda gracieusement à ces dames leur demande, à condition que Libère serait évêque avec saint Félix et qu'il signerait la foi d'Arius ou les ordonnances du concile de Sirmich. Fleury excuse cette défaillance de principe dans Libère, qui souscrit aux ordres impériaux, et dit que Libère, ennuyé de son exil, céda et put retourner à Rome après avoir renoncé à la foi de Nicée. Nous prouverons que toute la question de ces partis se bornait à la possession des terres et aux charges qu'ils devaient payer à l'autorité impériale,

auxquelles les évêques qui suivaient les maximes évangéliques se refusaient, et, nous ne voyons dans les articles de foi de Nicée qu'une des mille inventions qu'on a pu rendre sacrées au temps que l'Europe et le monde entier, par les désastres des révolutions, étaient plongés dans l'ignorance.

La plupart des écrivains ecclésiastiques anciens et modernes suivent aveuglément Ammien Marcellin dans l'histoire qu'il a laissée. Certes, aucun de ces auteurs n'a examiné si cet écrivain méritait à ce point la confiance; on l'en a cru d'après une renommée injustement acquise, ce qui a induit M. A. Desmoulins à qualifier Ammien de peintre impartial des événemens et des malheurs dont il fut témoin; « qui écrivit en homme d'état, en mi-« litaire l'histoire la plus *sagement connue* peut-« être de l'antiquité » (4). Si un naturaliste, un philosophe, auquel nous avons emprunté nombre de ses découvertes, a pu écrire de la sorte, on ne doit plus être surpris que le vicomte de Chateaubriand, dans ses Discours Historiques sur la chute de l'empire romain, ait donné de Julien une histoire apocryphe marquée, par le fait, au coin d'une évidente partialité. Mais ce qui doit étonner davantage, c'est qu'un homme d'un mérite aussi distingué ait osé traiter de misérable apostat l'homme le plus sincèrement imbu de la religion qu'il professait, celle de la nature et de la vertu, l'homme le plus capable, à notre sens, d'occuper

un trône impérial ; nous sommes donc forcés de combattre l'exposition des Études du pair de France, en ce que cette partie de son histoire se rattache à notre examen du christianisme. Nous tirerons la défense de Julien des mêmes sources et des mêmes auteurs, où l'illustre écrivain a puisé pour la conception de sa philippique.

Malgré les calomnies des évêques et de leurs fauteurs, malgré les moyens qu'on a employés pour détruire ou falsifier les écrits de Julien, il nous en reste assez pour éclaircir ce point historique ; et l'on jugera ensuite si l'on a pu consciencieusement appeler ce grand homme un fanatique, et si c'est à tort ou à raison qu'on a dit de Julien : « L'apostat prit la voie de l'ambition pour l'ordre » du ciel (5). Julien ne pouvait être ni chrétien, » ni philosophe à demi ; la nature ne lui avait » laissé que le choix du fanatisme (6). »

Nous devons aux connaissances littéraires de Julien, aux récits des événemens de son règne, d'amples éclaircissemens.

Celui qui écrit l'histoire doit la juger comme s'il avait été spectateur de ce qu'il raconte, se pénétrant bien que les hommes, les opinions, les religions mêmes passent, mais que la vérité reste ; il faut que sa conscience lui fasse un devoir d'écarter le mensonge, de dépouiller les faits de l'esprit de parti qui souvent conduit la plume de l'historien chargé de raconter des événemens des siècles qui

l'ont précédé ; il faut, en un mot, qu'à des actions avérées, et qui tiennent lieu du prodige, il empêche la fable d'y mêler ses absurdités, comme on sépare l'ivraie du bon grain. Par exemple, quel auteur, de nos jours, réputé exact, authentique, écrivant l'histoire grecque ou égyptienne, citerait, comme étant réelle, la transformation d'un Jupiter, d'Io, d'Osiris ou autre ? C'est, néanmoins, ce que font encore maintenant quelques hommes qui rapportent sérieusement les apparitions des anciennes divinités, des anges, les prédictions des oracles, des prophètes, leurs prestiges et leurs sortiléges ; et c'est avec ces contes qu'ils prétendent nous instruire.

Ammien Marcellin, l'Achille des apostoliques, se disant Grec, témoin des événemens qu'il a décrits (7), est un chrétien qui montre beaucoup d'indulgence religieuse et de crédulité ; il ajoute foi aux oracles quels qu'ils soient, juifs, payens, étrusques, et les admet tous, afin qu'on admette aussi ceux des chrétiens.

Le Dictionnaire Historique, à l'article qui le concerne, dit : « Qu'il était d'Antioche, que son » style est dur, mais que les faits sont racontés » avec impartialité, que la religion chrétienne n'y « est pas maltraitée comme dans d'autres auteurs » *payens*, que l'empereur *Julien* paraît un grand » homme dans cet ouvrage, mais que Marcellin » peut l'*avoir flatté* comme d'autres écrivains l'ont

» déchiré. » Ainsi, on fait d'Ammien un payen, et l'on ajoute qu'il flatta Julien dans son histoire, faute d'examiner scrupuleusement cet écrivain; nous le répétons, on adopta sur lui les opinions reçues. Or, nous voulons à ce sujet profiter d'une leçon de M. de Chateaubriand; elle doit être devant les yeux de tout écrivain consciencieux, et nous la trouvons précisément à l'endroit où il dit de Julien : « Qu'il y a des jugemens que les histo- » riens répètent sans examen (8). » Examinons donc de bonne foi ce qu'à dû être Ammien Marcellin. Cet auteur, en parlant de Constance, dit : « qu'il ruina l'établissement des voitures publi- » ques en les consacrant toutes à des troupes d'é- » vêques qui couraient de tous côtés à ce qu'ils » appellent des synodes, pour tâcher d'établir un » rite à leur fantaisie (9). »

Après les faits et la hardiesse des évêques, Constance était menacé d'une dissolution de l'empire, vu les prétentions et les dissensions des chefs des communautés chrétiennes. Ce n'était pas pour un rite de fantaisie, mais pour arrêter les usurpations du clergé, qu'il était obligé de rassembler ces tigres pour les adoucir, ce qui justifie la mesure de l'empereur. Néanmoins, en se tenant au dire d'Ammien, comme Constance est désigné, est reconnu comme arien, il est indubitable que celui qui fait les observations ci-dessus était mécontent de cette faveur, et qu'il était un apostolique de

ces époques, un ami d'Athanase, de Paul, de Cyrille et consorts, ennemis des empereurs auxquels ils opposaient les masses pour affaiblir le pouvoir de l'état en élevant le leur propre.

Cet auteur nous dit que, lorsque Julien fut à Constantinople, il ordonna *par des édits clairs et formels* d'ouvrir les temples des dieux, d'offrir des victimes sur leurs *autels*, et que pour parvenir à ce but, il assembla dans son palais les évêques qui, disputant entre eux, divisaient le peuple par sectes; il leur dit qu'il prétendait qu'on mît fin aux discordes civiles, et que chacun professât tranquillement sa religion. L'auteur dit ensuite : « Que » Julien espérait que la liberté multipliant les » schismes, il n'aurait plus un peuple réuni à re- » douter (10). »

D'abord, ce dire prouve la tolérance de Julien, qui fit ouvrir les temples que ses prédécesseurs avaient fermés. Il indique que les chrétiens usaient de victimes dans leurs sacrifices, et qu'il souhaitait un accord entre les chefs des chrétiens, n'importe quelle divinité ils suivissent. Le texte ci-dessus prouve encore que l'écrivain était un des principaux initiés du sacerdoce chrétien : intolérant, il regrette la liberté des opinions et du culte, il craint la désunion du peuple, et, en accord avec les anciens zélateurs, il déteste l'autorité impériale. il n'y a que l'union du peuple dirigé par les évêques qui puisse l'abattre. Il fait dire à Julien, comme

pour avertir le clergé d'être uni, qu'on doit abandonner les questions des droits épiscopaux, car Julien « avait observé qu'il n'est pas d'animaux plus » ennemis de l'homme, que ne le sont entre eux » la plupart des chrétiens lorsque la religion » (c'est-à-dire l'intérêt, selon nous) les divise (11). »

Ammien, ennemi des Juifs, fait dire à ce prince qu'en traversant la Palestine pour aller en Égypte, il avait témoigné son dégoût pour leur malpropreté, et son mécontentement envers leurs mutineries, les regardant comme le peuple le plus méprisable qui existât.

Ammien est intolérant comme les apostoliques. Lorsqu'il décrit l'assassinat commis par les Alexandrins sur l'évêque Georges et sur ses acolytes Dracontius et Diodore, il dit : « Qu'on brûla leurs » corps et qu'on jeta leurs cendres à la mer pour » empêcher qu'on ne les ramassât comme on l'a- » vait fait d'autres, *qui, plutôt que de renoncer à* » *leur religion, avaient non seulement souffert le* » *le martyre, mais bravé courageusement la mort,* » *et portaient, par cette raison, le nom de mar-* » *tyrs* (12). »

D'abord il dit qu'on jeta à la mer les cendres de Georges et de ses prêtres, afin qu'on n'en fît pas des reliques, en les recueillant comme cela était arrivé pour ces braves devenus ainsi martyrs de leur dévouement à leurs chefs. D'après ces paroles d'Ammien, il devait être, et nous le répéterons mille fois,

un chrétien du parti d'Athanase et peut-être un des instigateurs cachés de ces meurtres. Voilà donc ce qui prouve qu'Ammien était un chrétien zélateur, et non un payen, comme on a voulu le faire croire à tous ceux qui n'examinent pas les écrits, ni les faits et leurs causes.

Les dix-huit livres de son histoire sont une satire mordante continuelle des empereurs sur lesquels il écrivit afin d'exalter à leur dépens le sacerdoce chrétien, et d'entretenir le feu des révoltes; nous pouvons démontrer cette assertion.

Par ce que nous venons d'énoncer, Ammien peut être considéré par toute personne impartiale comme dévoué aux intrigues épiscopales de son tems, ayant écrit une histoire trompeuse dans ce qu'il avait intérêt de cacher, véritable dans tout ce qui était étranger à son but. Ainsi de cet auteur, et comme on l'a vu de Josèphe, il faut toujours s'en méfier, afin de n'être pas induit en erreur; car, pour se donner plus de crédit, il emprunte un nom étranger, affecte de l'indifférence pour la matière qu'il traite, indifférence dont les prêtres dans leur intérêt ne manquèrent pas de s'appuyer depuis l'époque d'Ammien jusqu'à nos jours.

Nous avons dit plus haut que Constance Chlore avait deux fils, Constantin et Constance; ce dernier eut deux fils, Gallus qui fut tué par ordre de Constance, et Julien qui épousa Hélène, fille de

Constantin (13). Julien se trouvait ainsi doublement allié à la famille impériale. Constance avait pris soin de l'éducation de ses cousins-germains confiés à Aétius, arien. Julien avait donné des preuves de son courage et de sa science militaire : chargé de se porter contre les Allemands et les Francs, que des guerres civiles et des intrigues avaient soulevés, et qui s'étaient jetés dans les Gaules et dans le midi de l'Europe, partout où il les rencontra, il les battit et finit par les faire rentrer dans l'obéissance. Constance récompensa la valeur de Julien, il le déclara césar, et le maintint dans le commandement des Gaules. Constance, en Asie, se préparait à la guerre contre les Parthes, et voulait venger la gloire romaine ternie depuis l'empereur Valérien, qui, fait prisonnier par Sapor I<sup>er</sup>, avait servi pendant sa captivité de jouet à ce dernier, qui, après la mort de son captif, avait fait tanner et teindre sa peau en rouge, puis la suspendre dans un temple comme un trophée. Constance, afin d'avoir une armée à laquelle rien ne pût résister, voulut la former de ses meilleures troupes, de celles qui avaient vaillamment servi sous Julien ; il ordonna donc à ce dernier et au préfet du prétoire des Gaules de détacher les anciens militaires des légions de cette province, et de les envoyer en Asie pour la guerre contre les Parthes. Ces vétérans étaient en partie mariés ; ils regrettaient un pays où ils avaient femmes et enfans, et crai-

gnaient qu'en les quittant pour des contrées lointaines, les Allemands et les Francs ne relevassent la tête, n'envahissent les Gaules et n'emmenassent leurs familles en esclavage. Dans cet état de choses, d'un commun accord, malgré les instances de Julien, ils refusèrent d'obéir à l'appel impérial. Les légions qui se trouvaient assemblées à Paris, proclamèrent tout d'une voix Julien *Auguste,* et, sans tenir compte de sa résistance, le forcèrent à recevoir la pourpre et les insignes impériaux. Julien donna avis de tous ces faits à Constance.

Ammien, en même tems qu'il annonce l'élévation de Julien au trône des Césars, suppose mille présages de sa mort. Ces inventions ont pour but secret d'éloigner l'idée qu'une main chrétienne et sacrilége aurait assassiné Julien, et de préparer le lecteur à sa mort, comme si sa mauvaise fortune l'avait hâtée. Quelle confiance peut mériter un historien qui fonde les preuves de ses écrits sur des présages?... Il a prétendu que la jalousie s'empara de Constance, et qu'en 360 il déclara Julien ennemi public. Les ennemis de Julien ont encore inventé que Constance marchait contre lui, lorsqu'il tomba malade; ils ont oublié qu'il avait au nord et à l'ouest de ses provinces les Sarmates, au levant les Perses, et partout les chrétiens d'Athanase pour ennemis. Ce qui reste prouvé, c'est que la présence de Constance était réclamée en Asie pour s'opposer aux Sarmates et qu'il ne pouvait

pas abandonner le projet d'attaquer les Parthes, qui, en armes, auraient envahi les provinces romaines qui se trouvaient près de leurs frontières.

Constance, après avoir défait les Sarmates, tomba malade à Mopsucrène, au pied du mont Taurus, dernière station de la Cilicie en partant d'Antioche et passant par Tarse. On a prétendu que, peu d'instans avant sa mort, il fut baptisé par Euzoïus, évêque arien, mais ce n'est là qu'une erreur accréditée dans le dessein de montrer qu'il y eut des chrétiens parmi les empereurs. Nous ne pouvons concevoir comment les historiens ecclésiastiques et ceux qui inconsidérément les copient, ont pu placer au nombre des sectateurs de Christ Constantin I^er^ et Constance, s'ils ne reçurent que moribonds le sceau de l'initiation chrétienne qui seule constituait le chrétien. Comment Constantin et Constance, sans avoir été chrétiens de toute leur vie, auraient-ils appelé et présidé des conciles, qui, au dire de graves historiens, ne s'occupaient que de thèses de théologie chrétienne?... Ces contradictions prouvent que le sujet de la foi qu'on y traitait, est une chimère; ces conciles ne regardaient que des arrangemens administratifs et la réforme des mœurs; c'est par ces conciles, autorisés et présidés par les souverains, que les évêques sont juges, caissiers, percepteurs des impôts, enfin chefs de police. Les évêques, alors tout puissans, avaient fait éclater des guerres civiles sur plusieurs

points de l'empire romain entre les ariens et les orthodoxes. Ces discordes affaiblissaient les forces de l'état, et les intrigues de l'un ou de l'autre des évêques, qui entretenaient des rapports avec les barbares, exposaient l'état à un envahissement; enfin, les personnes impériales étaient compromises. Pour obvier à ces inconvéniens, les empereurs convoquaient les évêques, leur imposant la formule de foi, c'est-à-dire, comme on l'a dit, du serment de soumission déjà reconnu à Sirmich.

Les détracteurs de Julien ont osé l'accuser de la mort de Constance, qu'il aurait fait empoisonner. Cette calomnie, comme tant d'autres, ne s'est point accréditée; Constance avait beaucoup d'autres ennemis bien capables d'exécuter ce crime. Déjà de son vivant, ils l'avaient plusieurs fois menacé : les hommes capables de ce crime étaient Libère, qui avait répondu si insolemment aux bienfaits de Constance; puis saint Hilaire de Poitiers, Lucifer de Cagliari, etc., qui pourtant avaient désigné Constance au glaive de Phinée, ce vil assassin, et à celui du rebelle et sanguinaire Mathatias (14). Au reste, les ennemis de Julien n'avaient d'autre but, en l'accusant d'une action aussi noire, que d'empêcher qu'on ne les soupçonnât de l'avoir commise.

Saint Grégoire de Nazianze fait de Constance un grand prince; il oublie qu'il s'était souillé du

sang de ses frères et de ses parens par l'envie de dominer. C'est ce saint père qui attribue la mort de Constance à Julien, qu'il appelle apostat, et qui l'aurait consommée par jalousie; puis ce saint père ajoute que Constance fut *un bon chrétien et un saint*. Ainsi voilà donc une grande autorité parmi les catholiques pour défigurer dévotement l'histoire, et faire de Constance un bon chrétien, tandis qu'il ne l'aurait été qu'à l'approche de la mort; et de Julien, au contraire, un apostat, lorsqu'il n'existe aucune trace qu'il ait jamais été chrétien. Mais les saints pères sont d'accord en cela que Constance protégea pendant toute sa vie les ariens: or, les éloges de saint Grégoire de Nazianze feraient croire, dans ce cas, que lui aussi saint Grégoire était arien.

Ammien dit que Constance accordait aux évêques ariens des chariots pour eux, leur suite et leurs bagages; et il ne dit pas que les orthodoxes fussent traités de même. Or, comme les assemblées étaient composées des deux partis, il y a apparence que des chariots étaient accordés aux uns et aux autres. On est forcé de croire que, dans le désir d'arrêter le débordement de mœurs, et de contraindre à vivre en paix les provocateurs des usurpations, ils étaient mandés pour des conciles, dans lesquels on faisait souvent le procès aux évêques concussionnaires et turbulens. Ammien conclut en ces termes son récit sur Constance, ce qui est pour

nous une dernière preuve que cet écrivain était un très-zélé chrétien orthodoxe. « Il confondit la re-
» ligion chrétienne, qui est simple et *dégagée de*
» *superstition*, avec des préjugés de vieilles : plus
» occupé à approfondir les mystères de cette doc-
» trine qu'à se servir de son autorité pour étouffer
» ces controverses, il excita plusieurs disputes,
» qui se répandirent et qu'il nourrit par un vain
» babil. »

Julien dut à la mort de Constance son élévation à l'empire d'Orient et d'Occident, ce qui arriva en décembre 361. Ammien dit que, selon un bruit vague, Constance avait fait un testament par lequel il nommait Julien son successeur. Ce même auteur confirme le bruit et dit que Constance,

« Ayant encore toute sa présence d'esprit, dé-
» signa Julien pour son successeur (15). »

Cette assertion dans la bouche d'un détracteur de Julien prouve que Constance, lors du fait arrivé à Paris, comme nous l'avons raconté plus haut, ainsi que l'ont voulu faire croire ceux qui s'obstinent à qualifier Julien d'apostat, n'a regardé ce même Julien, ni comme un ennemi de son pays, ni comme un usurpateur de la pourpre.

Julien, dans un esprit de tolérance, se hâta de rappeler ceux que Constance avait bannis pour des raisons politiques que l'on a présentées comme religieuses. Les ariens avaient marché la tête haute sous le règne de ce dernier; ils avaient poussé la

tyrannie jusqu'à sacrifier des hommes qui ne voulaient pas s'accommoder à leurs intérêts. Julien annonce, dans plusieurs endroits de ses lettres, que les ariens sous son gouvernement seront réduits à ne pouvoir plus exercer leur despotisme sur leurs semblables : ces aveux de Julien furent cause que les ariens devenant furieux contre lui, firent tous les efforts imaginables pour soulever les peuples contre ce prince.

Julien avait beaucoup d'éloignement pour ce que nos théologiens appellent plaisirs mondains. Dans son Misopogon il déclare que la seule satisfaction qu'il goûtait au spectacle, était à l'instant où il en sortait : il est bien naturel qu'il ne pouvait alors mériter les éloges des panégyristes chrétiens qui avaient fait leur cour à Constantin, à Constance et à Gallus-César, frère de Julien, lesquels assistaient à tous les divertissemens pendant toute leur durée, tandis qu'il était rare que Julien y allât et y restât plus d'un quart d'heure.

Engagé à porter la guerre contre les Parthes pour l'honneur de l'empire romain, que son prédécesseur Constance avait déclarée, il fut accusé par ses ennemis d'avoir détruit inconsidérément sa flotte, et ses provisions après le passage du Tygre au-dessus de Ctésiphon, la capitale de la Perse, lors qu'Ecbatane ne portait pas ce titre. Quelques jours après avoir été obligé de battre en retraite, qu'il modelait sur celle des dix milles, Julien,

comme Cyrus, toujours d'après l'assertion de ses détracteurs, dut revenir sur les frontières de l'empire par une chemin couvert d'ennemis, où il rencontra beaucoup d'autres obstacles; ce qui n'est pas vrai, car Julien, au contraire, poussa fort en avant ses conquêtes, et fut victorieux jusqu'à sa mort. L'inexpérience de celui qui osa se faire élire empereur lorsque Julien eut expiré, perdit seul l'armée et compromit l'honneur de l'empire; ce que nous tâcherons brièvement de développer, d'autant plus que cette histoire se rattachant à celle du pouvoir du clergé usurpé sur l'empire, nous porte à tenter par un examen impartial de faire luire quelque jour au milieu des ténèbres dont on l'a enveloppé, au mépris de la vérité, de la raison et de la justice.

Nous présenterons des faits et des documens. D'abord, il faut opposer ici aux calomnies des apostoliques, l'histoire de Libanius et de Zosime, qui suivaient l'armée (16), et qui d'un commun accord attribuent les désastres arrivés, après le trépas de Julien, à une conspiration chrétienne, ce qui n'a pu même être nié par Ammien (17). Pour l'assassinat de Julien, il est évident si on consulte Euterpe (18). Celui-ci fit aussi partie de l'expédition contre Sapor, il était même parmi les gardes. Les rhéteurs, les philosophes suivaient les princes à l'armée, ce qui a pu occasioner que de tels personnages fissent partie de l'expédition de Julien.

Libanius demandait à grand cris qu'on vengeât l'assassinat de Julien, de qui il fait le portrait suivant :

« Il était sobre (dit-il), expédiant lui-même ses
» affaires, donnant plusieurs audiences dans un
» jour, écrivant lui-même aux villes, aux magis-
» trats, aux généraux; examinant les requêtes;
» il avait le don à lui seul d'entendre, de parler et
» d'écrire à la fois. Ses ministres étaient obligés de
» se relever; lui seul ne connaissait de repos que
» le changement d'occupations. »

Julien était grand-prêtre, auteur, juge, général d'armée, et par-dessus tout cela père de la patrie (19).

Ce ne sont pas des éloges faits du vivant de l'empereur, c'est l'hommage à la vertu sacrifiée par un homme qui plaint la destinée de l'empire.

Libanius était sophiste, il brilla à Athènes où il professa publiquement la philosophie; il était d'Antioche. Saint Basile le grand, évêque de Césarée, était très-lié avec Libanius, quoiqu'ils suivissent des doctrines tout opposées; néanmoins Basile rendait justice à son savoir, à sa bonne foi; Basile lui envoyait soit à Athènes ou ailleurs, partout où le philosophe Libanius ouvrait des cours d'instruction, une foule de jeunes gens pour s'instruire. Basile assistait de son mieux Libanius, qui fut même le professeur de saint Jean-Chrysostôme, que nous trouverons patriarche à Constantinople.

Afin que le lecteur se mette en garde contre les fables d'Ammien, ou de celui qui écrivit l'histoire de la famille de Constantin, aux époques où elle vécut, nous le prions de bien peser les éloges déplacés qu'il donne à ces empereurs, éloges qui révèlent, au contraire, qu'ils furent de vrais tyrans, et souvent en quelque sorte des échelons à l'autorité des évêques, en disposant toujours le lecteur à recevoir l'assassinat de Julien comme un accident qui éloignait l'idée de toute conjuration épiscopale contre lui. D'abord Ammien commence son histoire par la vie révoltante de Gallus, frère de Julien; ensuite il verse les flots de bile sur Constance, parce qu'il est arien, continue à calomnier Julien de mille manières, et chose vraiment remarquable, bien qu'il ait connu Athanase, et qu'il écrivît cette histoire même après sa mort, il se tait sur ses crimes et garde le plus grand silence sur son influence, ne parle d'Athanase qu'avec éloge, comme on l'a rapporté à l'occasion de Libère. Quoique rusé comme Sinon, Ammien est forcé de rapporter quantité de traits de la prudence et de la grandeur d'ame de Julien; ceux entre autres où il pardonne à un eunuque chargé de l'assassiner; à Thélapius et à Théodote qui demandaient sa tête à Constance. Enfin Ammien avoue :

« Qu'il y a mille preuves dans sa vie de son talent militaire, tant pour siéges qu'ordres de bataille; de sa prudence, de sa sagesse dans ses

» campemens, de ses *précautions pour pour-*
» *voir à la sûreté des détachemens et postes*
» *avancés* (20). »

Et c'est ce que nous prions le lecteur de remarquer.

C'est avec un vif déplaisir que nous lisons dans les Études Historiques :

« Que les actes de clémence de Julien étaient
» peu méritoires, que le dédain y avait plus de
» part que la générosité, qu'il était railleur, pétu-
» lant, questionneur, sans dignité, et d'une lo-
» quacité intarissable (21). »

Les écrits de ses détracteurs seront oubliés, quand vivront encore ceux de Julien, si précieux pour les investigateurs, les critiques de l'histoire de son tems et des empereurs qui le précédèrent. Julien a écrit la vérité, donc il devait et doit déplaire à beaucoup de personnes. Julien était homme de lettres, savant; il avait à lui seul plus d'érudition que tous les saints pères ensemble. On a voulu faire un crime à Julien d'avoir été élevé dans la religion chrétienne, que, selon les ecclésiastiques, il ne professa jamais. Quoique nous ayons avancé qu'il n'y eut jamais d'indice certain de son baptême, nous accordons qu'il ait été chrétien. Mais on ne pourra jamais en faire un catholique, parce que, dans les Études Historiques sur la décadence de l'empire romain, on lit que Julien entra, à Vienne, dans une église chrétienne, bien

certainement consacrée au culte arien, le jour de l'Épiphanie. Ce fait est rapporté après d'Ammien Marcellin (22), dont l'autorité est si suspecte. L'auteur moderne ajoute :

« Que Julien feignait de suivre le culte chrétienne duquel il avait déserté (23). »

Nous le répétons, les empereurs, jusqu'à Justin Ier, professaient tous le polythéisme. Mais en accordant que Constance fût arien, Julien élevé à sa cour dut nécessairement être de cette confession, la plus puissante alors des sectes chrétiennes, d'autant plus encore qu'on a vu plus haut qu'Aétius, son précepteur, était également arien. Ce fut pour inspirer du mépris pour ce savant qu'on fait de Julien un apostat. Mais comment l'aurait-il pu être, puisqu'il eût fallu qu'il suivît et qu'il professât la doctrine de Nicée ?..... Il est donc absurde de dire qu'il fut de cette confession-là. Tout le monde sait que les apostoliques regardent comme une moindre offense qu'un chrétien de leur communion se fasse turc qu'arien. Or, d'après les écrits des saints pères, il est avéré que Julien haïssait plus les ariens, les valentiniens et donatistes que les payens. Si l'on veut absolument que Julien ait été chrétien, en admettant sur ce point les rêveries et les calomnies débitées contre lui, il eût été apostat à l'égard des ariens, et les catholiques devraient dans ce cas s'enorgueillir de le compter au nombre de leurs coreligionnaires. Pour couvrir

d'incertitudes, de ténèbres, l'histoire de ces tems, on forgea une lettre que Gallus, frère de Julien, lui écrivit, lettre qu'on trouve dans l'histoire de Jovien donnée par La Bletterie, page 357, édition d'Amsterdam. Gallus avait reçu son éducation, comme on l'a dit, à la cour de Constance; il était élève et disciple de l'évêque Aétius, qui enseignait nettement que le Verbe était une créature et simplement un homme. Gallus avait pris cet évêque pour son guide en théologie. Dans cette lettre, Gallus reproche à Julien d'avoir abandonné la religion de ses ancêtres (qui professaient la relion payenne et non la chrétienne); il l'exhorte à continuer à bâtir des maisons de pierres et à se porter aux tombeaux des martyrs chrétiens. Par conséquent, sans que nous prétendions critiquer cette lettre, tout homme décidera qu'elle est une des mille infidélités de ces époques. Le père Petau a très-bien signalé ces erreurs et en a fait justice.

Julien a toujours soigneusement gardé les droits du pontificat souverain pour tous les cultes. Différentes ordonnances nous le prouvent et ses lettres particulièrement (24); il prescrit en général, pour l'admission au sacerdoce, de choisir des hommes qui possèdent au plus haut degré les vertus sociales, en particulier la charité. Voici les termes dont il se sert pour l'admission à la prêtrise payenne; c'est Arsace à qu'il donne cette instruction :

« Avertissez-le qu'un sacrificateur ne doit pas

» aller au théâtre, boire dans un cabaret, exercer » un métier vil ou honteux; établissez en chaque » ville plusieurs hôpitaux, où nous puissions pra- » tiquer envers les pauvres étrangers, de quelque » religion qu'ils soient, le devoir de l'humanité. Ac- » coutumez-les à ces sortes de bonnes œuvres, et » ne leur laissez pas ignorer que nous les avons » pratiquées les premiers (25). »

Julien fit construire un hôpital à Pessinunte, dota les hôpitaux des pauvres de Galatie de 30,000 boisseaux de froment et de 60,000 mesures de vin; cette charité était commune à tous, même aux chrétiens orthodoxes de ce tems. Julien suivait le système de Platon, et adorait le Demiurgos, nom du Dieu suprême, ne contemplait le soleil qu'avec vénération, le nommait le roi des planètes, le supposant une intelligence supérieure, que le Demiurgos avait créé de toute éternité à son image, et supposant encore que cette intelligence avait établi l'ordre, l'harmonie de l'univers, qu'elle l'avait conservé et le conserverait toujours. Julien avait adopté la plupart des doctrines d'Aristote: une lettre qu'il adresse à Thémistius, parle d'un traité de cet ancien logicien que ce dernier estimait à tel point, qu'il se vantait que sa composition l'égalait à son élève Alexandre, le vainqueur des Perses. Cet ouvrage sur la nature de Dieu n'existe plus. C'est un de ces écrits que les chrétiens des tems barbares, qui vinrent après Ju-

lien, auroient à coup sûr condamné, comme contenant des enseignemens contraires à leurs nouveaux dogmes sur la Trinité : on n'aura conservé d'Aristote que ce qui pouvait s'accorder avec le corps de doctrine qui l'on avait adopté; on a détruit les livres d'Alexandre-le-Grand, des Ptolémées, de Philométor, d'Archelaüs, de Jules-César et de Julien; ce n'est que la vénération universelle de toutes les sectes qui a fait excepter de cette règle presque générale Marc-Aurèle.

Aristote, après avoir passé huit ans près d'Alexandre, s'en retourna en Grèce; lorsqu'il perdit son élève et son Mécène, un prêtre de Cérès du tems l'accusa, et chacun le crut matérialiste, athée; Aristote se retira alors en Colchide où il s'empoisonna pour ne pas tomber dans les mains des Athéniens qui le redemandaient pour lui faire son procès. Aristote avait fait une apologie de sa croyance pour apaiser les prêtres du tems; mais il paraît ne s'être pas justifié à leur satisfaction. Les écoles chrétiennes, jusqu'aux derniers siècles, ont suivi sa doctrine, enseigné sa théologie; sa philosophie fut après sa mort l'objet d'une fervente admiration parmi les savans de la Grèce, on fut indigné du procès que l'intolérance sacerdotale lui avait intenté; sa mémoire fut réhabilitée avec éclat, il eut des autels consacrés à son nom, et des temples furent élevés en son honneur. Les chrétiens, loin de blâmer ces hommages du paganisme, se

montraient aussi enthousiastes des doctrines du philosophe de Stagyre.

La lettre de Julien au pontife Théodore prouve qu'il n'était pas au nombre de ceux qui pensent que l'ame périt avant ou après le corps, d'après le système qui semble prévaloir de nos jours, que les facultés de l'esprit, les fonctions de l'intelligence s'éteignent avec l'anéantissement des fonctiousmatérielles. Julien croyait à l'immortalité de l'ame, non pas d'après un avertissement humain, mais sur celui d'un sens secret, qu'à son avis les dieux accordent à ceux auxquels seuls il est donné de connaître la vérité; car la conjecture, disait ce grand homme, est le domaine accordé à la faible intelligence de l'homme; la science est de l'essence des dieux.

Julien ne pouvait mieux parler sur une question qui se fonde sur une incertitude; nous savons très-bien que nous ne participons pas de ce savoir universel qui n'appartient qu'à la divinité. Dans le cinquième fragment de ses ouvrages, le philosophe couronné remercie les dieux d'avoir anéanti les sectes infectées de pyrrhonisme et de ce que la plus grande partie de leurs livres, qui contenaient des dogmes pernicieux, avaient disparu dans l'oubli. Julien, religieux par conviction, attribue l'indifférence pour les dieux à la débauche, à la dépravation de mœurs, qui éloignent dans les esprits tout sentiment de religion. Les richesses et l'amour du plaisir, qui avaient prévalu, faisaient

négliger les lois divines. Aucun philosophe, fût-il apostolique, n'a prêché une morale aussi pure, aussi régulière. Mais la rage des prêtres chrétiens contre Julien le poursuivit même après sa mort : non seulement la vanité des saints pères les arma contre lui de son vivant ; d'autres, trente-cinq ans après sa mort, tentèrent de ridiculiser sa science, comme Side de Pamphilie, qui échoua dans ses misérables critiques ; soixante ans après, saint Cyrille d'Alexandrie suivit cet exemple, mais ses écrits, d'un style pitoyable, vides de critique, ne servirent qu'à faire triompher les raisonnemens légués par Julien. Nous plaçons encore au rang des absurdes et ridicules détracteurs de Julien, Jean Chrysostôme qui, quoique élève de Libanius, était loin de sa justice, de sa bonne foi. Il est fâcheux que les grandes lumières de l'Église ne se soient bornés à n'être que de robustes croyans des thèses religieuses qu'ils défendaient. Leurs critiques amères, leurs sarcasmes ne leur furent suggérés que parce que Julien s'opposait au pouvoir envahissant des évêques et du clergé ; ils répandaient partout que son but était d'anéantir la fraternité chrétienne et sa religion, et qu'ainsi l'on pouvait attenter à sa vie, se défaire d'un tyran et d'un apostat.

Julien a écrit le récit des guerres qu'il fit dans les Gaules. Ce récit, d'après l'opinion de M. de Chateaubriand, aurait pu être mis en parallèle avec les Commentaires de César. On sait que les biblio-

thèques anciennes étaient adjointes aux temples; les réformateurs du culte et des fêtes, lors de leur toute-puissance, ont pu à leur aise les interpoler et les détruire : aussi cet ouvrage n'existe plus, l'inimitié des prêtres l'aura détruit; il aurait indubitablement jeté un grand jour sur l'histoire politique et religieuse de la France au quatrième siècle de l'ère vulgaire. Les Césars de Julien, ces écrits dont nous parlons, l'emportent sur les écrits du même genre des auteurs grecs; ils ne furent désapprouvés par les pères que parce qu'ils dévoilaient les crimes de Constantin qui, selon eux et les Grecs ses créatures, était l'égal des apôtres.

De l'aveu de ses ennemis Julien, sut, dans ses ouvrages, unir l'esprit à la solidité de raisonnemens; loin d'imiter le style dogmatique sentencieux, en usage alors comme aujourd'hui, il répand le sel de l'enjouement dans ses écrits, peignant les mœurs, le caractère des grands hommes qui le précédèrent, ainsi que des chrétiens de son temps, et en particulier des voluptueux habitans d'Antioche. Saint Jean Chrysostôme est celui qui se distingue le plus dans les calomnies que l'on se permit contre Julien; il décrit une fête qu'il prétend que cet empereur célébra en l'honneur de Vénus, et dans laquelle des prostituées ouvraient la marche processionnelle; Julien était au centre, suivi d'autres femmes plus déhontées, plus lascives encore, puisqu'elles s'abandonnaient à tout venant et

commettaient les plus scandaleuses indécences. Nous regrettons de voir dans les Études Historiques de M. de Chateaubriand qu'il appuie cette obscure calomnie, qu'il croit à cette fable et à la plus grande partie des infamies inventées par les détracteurs de Julien. (26)

Saint Jean-Chrysostôme a voulu sans doute parler de la fête de la Majuma, dont nous dirons quelque chose, fête à laquelle les mœurs et la pureté de Julien défendaient d'assister, lui toujours insensible à la volupté et toujours invariable dans les sentimens de son prédécesseur Constance : ce qui le porta à maintenir constamment les édits contre la débauche. Il est vrai qu'il n'a point usé de trop de rigueur pour punir les désordres des chrétiens, mais ce fut dans la crainte qu'ils ne se révoltassent ; et quoique la clémence, la bonté, la douceur de Julien soient avouées par le grand nombre de ses ennemis, le même saint Chrysostôme soutient qu'à Carres il commit des crimes horribles ; que, dans des sacrifices nocturnes accompagnés d'opérations de magie, il faisait périr quantité de petits enfans dont il consultait les entrailles pour évoquer les ames des morts : ces hommes passionnés affirment dans leurs écrits qu'après sa mort on trouva des caisses remplies de têtes, et plusieurs cadavres dans les puits, dans les égouts : mais tous ces bruits furent répandus pour écarter les soupçons sur la véritable cause de l'assassinat

de Julien. L'écrivain des Études Historiques, adoptant les calomnies de saint Jean-Chrysostôme sur ces sacrifices humains rapportés aussi par Théodoret, dit qu'il y a

*De la vraisemblance à son récit* (27).

Certes Julien a été pris pour un sacrificateur de Jéhovah, et ce qui est plus curieux, l'auteur des Études Historiques compare Julien à Luther, quoiqu'il n'y ait entre l'empereur et ce réformateur du christianisme aucune ressemblance.

Dirons-nous que, pour faire haïr Julien par toutes les communautés chrétiennes, on inventa qu'il avait voulu rebâtir le temple de Jérusalem? Mais pour apprécier à sa juste valeur la sincérité d'Ammien, il n'y a qu'à lire le chapitre qui rapporte ce fait; il suppose donc qu'un certain Alipius d'Antioche fut chargé par Julien de rebâtir le temple de Jérusalem, mais que des globes de feu qui sortaient des fondemens en rendirent l'accès impossible aux travailleurs, dont quelques-uns furent brûlés (28). Pour soutenir ce mensonge, les saints pères venus après Julien ont dit que si Libanius et Zosime n'ont point parlé de cet incident comme Ammien, c'était pour épargner leur héros (29). L'auteur des Études Historiques, qui admet cette fable, prétend que Julien a voulu, par cette vaine entreprise, confondre une prophétie chrétienne en rebâtissant le temple de Jéhovah (30). Cet auteur écrit ici pour des moines ignorans qui vivent dans

l'oisiveté à Rome, à Madrid et à Lisbonne, et non pour une nation éclairée comme la française.

Ce serait faire trop d'honneur à ces absurdités que de les combattre; nous remarquerons seulement que Julien, tout en méprisant les Juifs, les regardait néanmoins d'un œil plus favorable que les chrétiens. « Ils se trompent seulement en ce » qu'ils lui rendent (à Jéhovah) un culte exclu» sif, et ne veulent point adorer les autres dieux. » Enflés d'un fol orgueil, digne d'un *peuple bar» bare*, ils s'approprient la connaissance de ce » Dieu, et prétendent qu'il n'est pas connu de nous » autres gentils (31). » Sans nous arrêter à ce que Julien ici se déclare payen et non chrétien, nous observerons que si, d'après l'assertion des saints pères, il protégeait les Juifs et leur religion, quelle détestable doctrine avaient donc les chefs des chrétiens d'alors pour encourir la haine, le mépris, les punitions de la part d'un prince aussi respectueux envers les dieux!

Julien demandait aux prêtres juifs et aux chrétiens comment ils pouvaient considérer Salomon comme un roi modèle, comme ayant obtenu de Dieu le don de la sagesse, puisque de si hautes faveurs ne l'empêchèrent pas d'être trompé par ses femmes. Une chose, dit-il, détruit l'autre; c'est vraiment là une contradiction choquante qui nous est conservée par saint Cyrille (32). Dans la même lettre au pontife Théodore, Julien démontre combien est

frappante une des contradictions de l'esprit du christianisme, que nous lisons dans un passage de la première épître de saint Paul adressée aux Corinthiens, où cet apôtre dit positivement que ni les sodomites, ni les adultères, ni les voleurs, n'entreront dans le royaume des cieux. Julien demande comment il se peut qu'on ait voulu faire des saints de ces hommes qui avaient trempé dans toutes sortes d'excès, vécu dans les turpitudes, et qu'un baptême puisse remettre toutes les violences, les meurtres, les assassinats, toutes les bassesses possibles, et ouvrir ainsi la voie des cieux à des gens repoussés par la loi du réformateur du christianisme (33)? Nous croyons que ces paroles de l'apôtre furent intercalées pour donner un vernis d'antiquité aux écrits des Actes des Apôtres; en admettant encore que Julien ait provoqué ces disputes théologiques, cela prouverait que Julien était un moraliste; qu'importe qu'il sacrifiât au soleil ou au demiurgos?

M. de Chateaubriand, sans y penser, illustre Julien. Il prétend que les philosophes, et en particulier Voltaire, lui ont emprunté la plus grande partie de leurs critiques sur le christianisme, ce qui donne un grand relief aux vastes connaissances et à la critique de Julien.

Le code théodosien nous conserve une loi émanée de Julien sur l'instruction publique; elle dit que quiconque veut élever une école, doit obte-

nir l'approbation du conseil de la ville, et l'assentiment des principaux habitans, mais il se réservait le droit de confirmer ou d'annuler l'élection. Autre part il s'étend sur la satisfaction que doit éprouver cet élu par les suffrages de ses concitoyens confirmés par celui du prince. Julien envisageait l'instruction publique sous ce rapport; il sentait que la véritable science doit être fondée sur la connaissance de ce qui est bien et de ce qui est mal, sur ce qui est honnête et sur ce qui ne l'est pas, qu'elle ne se rencontre jamais dans l'étalage pompeux de mots sonores, mais vides de sens et frivoles, lesquels par conséquent ne peuvent que rendre imparfaitement la pensée. Ne dirait-on pas que Julien fait ici la critique de tous ces moralistes, de ces beaux parleurs que la littérature nouvelle se complaît à vanter de nos jours?

Julien poursuit en disant qu'il n'y a rien de plus inconséquent, de plus contraire à la droiture et à la probité, que de tenir école de ce qu'on croit mauvais, d'expliquer à la jeunesse les auteurs anciens pour les élever dans l'éloquence, dans les bonnes mœurs, et de contredire ainsi Homère, Hésiode, Démosthène, Hérodote et Thucydide, etc., qui reconnaissaient Dieu comme source du savoir, et ne consacraient à Mercure, aux Muses que comme à des emblèmes de la divinité; qu'il était absurde d'expliquer les livres et de rejeter la divinité qu'ils ont adorée, pour adorer *le Christ, ce Verbe-Dieu*,

quoique ni eux, ni leurs *pères ne l'eussent vu ;* pour adorer celui que tous les hommes voient, contemplent, depuis que le monde existe, le grand soleil, image de la pure vérité, source de toute science et de bonheur.

Tout ceci est pris dans la lettre de Julien aux Alexandrins. Il est démontré ici que ce savant dans l'an 362 de l'ère vulgaire, n'admettait pas que le Christ Verbe et Dieu eût jamais existé comme homme, et regardait comme une fable l'histoire de son incarnation évangélique. Julien n'obligeait personne à changer de sentiment, mais il voulait une de ces deux propositions : ou ne point expliquer ces auteurs aux élèves, ou ne les pas accuser d'erreur et d'impiété, s'ils voulaient s'en servir. Julien conseille aux précepteurs chrétiens d'instruire la jeunesse avec les écrits de Marc et de Matthieu, mais non d'employer au même usage les livres classiques pour les dénigrer. Nous croyons que les listes des écrits canoniques qu'on lit dans les actes des conciles après celui de Nicée, et dans celui de Laodicée de l'an 360, sont des pièces intercalées. Celui qui rédigea le procès-verbal de ce concile, cite les quatre Évangiles qu'on fait canoniques, mais il ne parle pas de l'Apocalypse.

Ce même vicomte de Chateaubriand, certes piqué de la justesse des observations que Julien fait aux chrétiens de ne se servir des livres payens que

pour les décrier, voudrait faire croire qu'on n'a pas besoin de recourir à ces sources de la science, il conseille la lecture des différens ouvrages dont il donne la nomenclature, et que les saints pères écrivirent à cette occasion pour l'instruction publique. Malgré les preuves d'illustration et les éloges du publiciste (34), ce ne sont que des thèmes et des écrits misérables, bien loin d'être classiques comme ceux cités ci-dessus et inconnus à la plus grande partie de nos hommes de lettres. L'insinuation de ce publiciste nous a fait lire des poésies de Chrysostôme, nous n'avons pu achever la lecture d'une seule : ainsi nous avons lieu de croire qu'elles reposeront encore long-tems oubliées dans la poussière des bibliothèques.

« Purifiez ( dit Julien aux rhéteurs chrétiens ) » vos oreilles, régénérez-vous de votre doctrine » et n'allez pas à la recherche de la science dans » des auteurs dont vous méprisez la doctrine. »

Julien était un homme à grandes conceptions. En écrivant une lettre badine à Sérapion, auquel il envoyait cent figues, il fait l'éloge du nombre centenaire auquel les anciens attachaient une si grande importance à cause de ses propriétés arithmétiques, affectant à l'égide de Jupiter l'ornement de cent franges, à Briarée cent mains, à Typhée cent têtes, en citant l'île de Crète, ses cent villes, et les cent portes de Thèbes : il est bien certain qu'un homme comme Julien pressentait

le système décimal dans ces figures ; système adopté aujourd'hui par différens gouvernemens, ce qui prouve que rien n'était moins frivole que les savantes perceptions de Julien, dédaignées de quelques traducteurs au point de n'en avoir pas fait mention dans leurs écrits.

Si l'on fixe les yeux sur l'épître à Thémistius, on voit de quels écueils les souverains marchent environnés ; Julien énonce modestement et sincèrement ses craintes de ne pouvoir tenir d'une main assez ferme et assez digne le sceptre impérial. Il préférait la vie privée au diadème. Ce fut malgré lui et pour le bien public qu'il accepta l'empire. Cette lettre sur les dangers auxquels s'expose la puissance suprême nous dévoile ses secrètes pensées à ce sujet. Il rapporte, entre autres propositions, un texte de Platon dans lequel est donnée une idée de ceux qui gouvernaient au tems de Saturne : c'étaient des êtres d'une autre espèce que les hommes postérieurs ; on pouvait les appeler dieux, car ils exerçaient une domination absolue sans se livrer pour cela à un esprit de hauteur et d'injustice. Il dit à ce sujet : « Nous devons faire nos efforts pour vivre comme on vivait sous l'empire de Saturne, obéir sans réserve à l'être immortel qui vit en nous, et régler par ses ordres nos maisons et nos villes.

» Regardons la loi comme l'application de la

» raison universelle aux divers besoins de la so-
» ciété. »

» Mais quelle que soit la forme du gouverne-
» ment, soit que l'autorité suprême réside ou dans
» un seul, ou dans un petit nombre, ou dans le
» peuple, si ceux qui commandent sont esclaves
» des plaisirs, s'ils foulent aux pieds les lois pour
» assouvir leurs passions, tout est perdu sans res-
» source. »

Après ces maximes d'une justice applicable à tout gouvernement, il prescrit les règles suivantes aux souverains. « Il faut qu'un prince, tout homme
» qu'il est, s'élève par sa nature, par ses senti-
» mens et par sa conduite, au-dessus de l'huma-
» nité. »

A ce sujet, il rapporte un texte d'Aristote qui devrait être lu dans toute assemblée de représentans d'une nation, lorsque, prenant un souverain, elle règle les droits à sa succession. » Si l'on sou-
» tient que la monarchie est la meilleure forme des
» gouvernemens, il se présente une difficulté au
» sujet des enfans du monarque. Succéderont-ils
» à leur père? Faudra-t-il les reconnaître quand
» même ils seraient incapables de régner? c'est un
» terrible inconvénient. »

En admettant qu'un peuple suive le mode de la royauté héréditaire dans le prince né, qu'adviendra-t-il si celui-ci a reçu de la nature une ame fai-

ble ou timide; s'il n'a pas d'esprit, ou bien si son esprit ne l'empêche pas d'être méchant, cruel, injuste? « Quel roi maître de sa couronne n'en dis» posera point en leur faveur? Il ne faut pas at» tendre de l'homme des efforts aussi vertueux. »

Les disciples de Saint-Simon ont pu trouver dans les idées de ce philosophe ce désir qui doit engager une nouvelle société à établir « un pouvoir » nouveau; non plus fondé comme le vieux pou» voir, sur la légitimité des dynasties, l'hérédité » selon l'ordre des naissances, mais bien fondé » sur le besoin des masses laborieuses, sur l'héré» dité selon *l'ordre des capacités*. »

Pouvoir le plus en état d'établir un gouvernement en harmonie avec la civilisation, avec le bonheur et les besoins de l'humanité. Ce sont ces maximes d'une justice universelle qui conduisent les soutiens de la légitimité par ordre de naissance et du pouvoir absolu à regarder Julien, non comme un grand législateur, un père du peuple, un citoyen-roi, mais comme un lâche apostat des droits de la couronne plutôt que d'une religion, d'autant plus que si Julien admet un roi, voilà comment il veut qu'il soit :

« Dépendant des lois, leur gardien et leur mi» nistre. Quant à la royauté entière et absolue qui » consiste dans le pouvoir arbitraire, elle est con» traire à la nature, qui, nous faisant tous sem» blables, nous donne des droits égaux; vouloir

» que les états soient soumis à l'empire de la rai-
» son, c'est vouloir qu'ils ne dépendent que de
» Dieu et des lois. Placez un homme sur le trône,
» vous placerez en même tems avec lui une bête
» féroce : la cupidité, les passions violentes, la co-
» lère, bientôt le domineront : il n'y a que la loi
» que l'on puisse appeler une raison exempte des
» passions; personne n'est digne de régner, parce
» qu'il aurait besoin d'une vertu plus qu'humaine
» pour préférer les intérêts de l'état à ceux de ses
» enfans et de sa famille; il est contre la justice
» d'exercer un pouvoir absolu envers ses égaux. »

Julien en profond législateur dit :

« Que la loi qui est la raison exempte de pas-
» sions, doit régner à l'*exclusion des hommes*
» dont les plus vertueux sont formés de raison et
» de passions. »

Une loi qui ne fut presque jamais pratiquée, vu que l'armée avait usurpé le pouvoir impérial et du sénat, pour empêcher les dissensions et les guerres civiles, accordait aux empereurs le droit de se nommer un successeur qui devait être agréé par le sénat romain. Certes qu'un souverain qui aimait son pays devait donner dans ce choix la preuve de son désintéressement: ainsi l'histoire romaine nous dit que quantité d'empereurs proclamaient césars des hommes illustres, de célèbres guerriers sans qu'ils fussent de leur famille, bien qu'ils eussent des enfans.

Ainsi, en supposant un roi qui se donnât un suc-

cesseur qui fût agréé par la chambre des députés, le successeur proposé aurait sur sa conduite, sur ses moyens, fixé les yeux de la nation, pour confirmer sa nomination, échéant le cas de la mort du prince. D'autre part, s'il arrivait que le roi mourût sans avoir désigné de successeur agréé par les représentans de la nation, la nouvelle élection devait être du domaine de ce corps qui doit être le plus intéressé au maintien de la paix, de l'ordre, comme de la prospérité et de la grandeur de sa nation. Jamais l'armée ou un autre corps ne devrait avoir cette initiative.

Nous pensons qu'une loi doit garantir la nation qu'un député n'aura d'autres intérêts que ceux de sa mission, et que son mandat cesse toutes les fois qu'il accepte du gouvernement ou du pouvoir une fonction lucrative. C'est le moyen le plus corrupteur dont quelques gouvernemens se sont toujours servi pour circonvenir la religion d'un représentant. Nous étendons cette exception aux prêtres, aux magistrats, aux officiers de l'armée en activité. Une loi devrait en même tems frapper comme parricide le magistrat qui trahit sa mission. Or, il importe que ces fonctionnaires soient des hommes probes, éclairés, et comme souvent des hommes de cette nature ne sont pas assez riches pour vivre dans une capitale, et s'éloigner de leurs affaires, une loi devrait faciliter à ces notabilités de probité et de savoir un moyen

d'existence honorable, pendant leurs missions, afin qu'ils puissent, par leurs lumières et leur amour du bien public, soutenir une telle charge, et ainsi écarter des ignorans ou des hommes prévenus pour favoriser des castes privilégiées. Pour l'intérêt de la nation, chaque année une chambre devrait être renouvelée par tiers, la réélection prouverait que ces représentans ont mérité l'honneur que la nation leur accorde; et comme la vie de l'homme est sa plus grande richesse, et que tous doivent concourir à la défense de l'état, il est de toute justice que le droit d'élection soit général à tous ceux qui sont de condition libre, et qui contribuent aux charges de l'état. D'autre part, jamais une représentationquelconque ne devrait être accordée à l'aristocratie, telle que la pairie ou toute autre de ces institutions; par l'histoire, il est démontré qu'elles sont vicieuses, n'envisageant que les intérêts de caste, et sont souvent des ennemis orgueilleux du gouvernement, qu'ils voudraient empiéter, et de la nation qu'ils cherchent à dominer, la conduisant à la féodalité. Nous dirons, à cette occasion, que toute constitution qui affecte de la partialité, et qui donne de l'importance à une religion, renferme une injustice; car la religion n'étant que l'ouvrage de l'imagination, ne peut avoir de principes assurés; et en les examinant, on est convaincu que celles du jour détruisent d'une main ce qu'elles élèvent de l'autre. La dé-

claration, dans un état libre, qu'il y a une religion dominante, blesse la raison, la justice, car tous les citoyens concourent avec leurs facultés et leur vie à la prospérité, à la défense de la nation. Les politiques qui peuvent écrire de telles exceptions, ne s'aperçoivent pas que cette prédilection, marquée entre hommes qui tous coopèrent au bien-être et à la conservation de l'état, est cause que les dissidens sont dédaignés et même écrasés par les privilégiés : au reste, le gouvernement qui donne du crédit à des pareilles mesures, ne fait que se former des ennemis secrets ou manifestes de tous ceux qui ne pensent pas sur ce fait comme lui.

Les auteurs de l'Esprit des Lois, du Contrat Social, et les politiques ont trouvé tout ce qu'on lit de nos jours des devoirs des souverains envers les peuples, dans les préceptes légués par Julien, qui voulut que la connaissance et l'interprétation des lois fussent le résultat des études sérieuses d'hommes sages, qui se seraient épuisé l'esprit et le cœur en approfondissant la nature du gouvernement, ce qui est de l'essence de la justice, en puisant à ces sources de règles obligatoires pour tous les membres d'un état. Les formes d'un gouvernement, et les lois devraient, au dire de ce père de la patrie, être établies non seulement pour le présent, mais applicables aux nationaux comme aux étrangers.

Les législateurs de nos jours, en tête desquels

nous placerons les publicistes français, rejettent les rêveries religieuses et le despotisme qu'elles forgèrent; ils prennent pour base d'un gouvernement quelconque les doctrines de Julien, c'est-à-dire le besoin du peuple, sa volonté éclairée, les droits des gouvernés, et les devoirs des gouvernans : ce système qui acquiert tous les jours plus de force et de vigueur, qui sera bientôt celui des républicains, des monarchiques, ne formera des belles contrées de l'Europe que des états, des gouvernemens unis par un lien uniforme et fraternel; la presse et les lumières du jour préparent un tel résultat, celui de former pour ainsi dire de tous les peuples une seule famille.

Nous donnons une grande étendue à rétablir la mémoire de Julien flétrie par tous les saints pères qui écrivirent sur lui, et nous n'oublierons pas saint Augustin qui disait de lui :

*Cujus egregiam indolem decepit amore dominandi sacrilega et detestanda curiositas.*

Ce qui est évidemment faux; car Constant le déclara césar pour récompense de ses victoires, de son administration, et ce fut contre sa volonté que les légions à Paris l'élevèrent, abus consacré depuis des siècles, car la plus grande partie des empereurs de ces siècles durent leur élévation à ce moyen.

Dans la succession de quatre-vingt-un empereurs depuis Jules-César jusqu'à Justinien, et pen-

dant l'espace de 638 années, nous ne voyons que quatorze empereurs, fils ou frères d'un prédécesseur ; presque tous sont étrangers à Rome ; ce sont des Africains, des Maures, des Asiatiques, des Gaulois, des Goths, qui occupent le trône de César ; l'empire était absolument dans les mains des soldats. Ce ne furent que les empereurs du plus grand crédit qui obtinrent le privilége de se donner un successeur, en le faisant agréer aux légions et au sénat de Rome, qui, ne pouvant autrement, acceptait tout pour, en sanctionnant l'élévation, conserver au moins des vestiges de ses anciens droits. Souvent les soldats élevaient les empereurs, les déposaient ou les assassinaient sur leurs caprices. De quatre-vingt-cinq empereurs, soixante-trois périrent de mort violente, par le poison de leurs parens, de leurs maîtresses, d'un envieux, ou par le fer de ces mêmes soldats qui les avaient élus tumultueusement, ce qu'on peut reconnaître d'un coup d'œil jeté sur les tableaux des empereurs que nous donnons pièce G. Nous ne comptons pas dans le nombre de ces empereurs environ cinquante officiers de fortune élevés à la pourpre par des fractions des armées en différentes époques, et qui presque tous périrent par le fer de leurs soldats ; empereurs que les historiens nous annoncent tous comme des tyrans, et qui le furent en effet presque tous, comblant leurs amis, leurs parens, de richesses arrachées aux vaincus et sou-

vent à leurs propres sujets, richesses dont ces nouveaux favoris étaient dépouillés avec la vie ; par de nouveaux tyrans qui, à l'aide des légions, s'emparaient du gouvernement. Cette histoire prouve, à l'évidence, combien est malheureux l'état qui n'a d'autre appui que les armées et les conquêtes, et combien il est fatal aux prolétaires que l'autorité et la force du gouvernement se trouvent dans les mains de soldats toujours violens, toujours féroces, quand ils ont usurpé le pouvoir. C'est cette anarchie qui dura plusieurs siècles, qui remuait partout les peuples, les portant à la désobéissance, à la rébellion, et qui procura l'affermissement du christianisme.

Julien avait fait un long séjour dans les Gaules ; quinze siècles et demi avant Napoléon, il reçut à Paris la couronne impériale du vœu unanime du peuple et de l'armée. Nous félicitons les hommes de bien qui cherchent de tous leurs moyens que les Thermes de Julien à Paris, qui rappellent un si brillant souvenir, soient restaurés en musée pour y réunir les monumens du moyen âge. On pourra, par la comparaison de sa belle statue, connaître comme les arts déclinèrent après Julien. Ce serait non seulement être utile à l'art, mais honorer la mémoire d'un homme juste et calomnié, que de réaliser une telle réhabilitation.

Si l'on met en rapport ce que l'Ancien et le Nouveau-Testament établissent en fait de gouver-

nement, si l'on y ajoute ce que les saints pères et les législateurs de l'antiquité écrivirent sur l'art difficile de conduire le peuple, on ne trouvera ni des idées aussi saines, ni des raisonnemens aussi mûrs que les idées et raisonnemens de Julien, qui n'envisageait que le bonheur des hommes en les regardant tous comme ses égaux. La loi était absolue, elle était son guide, et pour la dicter, il ne voulait que des avertissemens.

Est-il possible que, d'après sa profession de foi politique et religieuse, on ait pu regarder Julien non comme un philosophe philantrope, mais comme un *fanatique pétulant et d'une loquacité intarissable?* Tout en concluant que le noble pair n'a pas bien examiné les écrits de Julien, qu'il fonde son dire sur les calomnies des apostoliques, nous dirons que Julien était un homme universel, et terminerons ce chapitre en le rattachant à ce que nous avons dit du mosaïsme et du christianisme. Quoique les formes de gouvernement varient sur la surface de la terre, ils se rapportent tous à deux sources, l'une de vérité et de justice, l'autre de mensonge et d'arbitraire.

De lasource de vérité et de justice sortent les gouvernemens dont Julien fournit l'essence; de celle de mensonge et d'arbitraire sortent les sacerdotaux et les despotiques, à l'aide ou de la force brutale, ou des livres que les prêtres annoncent toujours comme sacrés, et par ce moyen ils pres-

crivent une soumission aveugle de devoirs sans bornes à leurs administrés, établissent ainsi le pouvoir absolu qualifié *de légitime et de divin*. Lorsque les prêtres perdirent de leur crédit, ils se firent le levier des gouvernemens despotiques et de l'usurpation ; ils appuyèrent de l'autorité de ces mêmes livres les tyrans, en proclamant que les contrées, les nations étaient données par Dieu comme des *patrimoines* à des souverains, qui tenaient leur légitimité du sacerdoce, et par là ils eurent l'adresse de les soumettre à leur influence, grâce à l'onction sainte au jour du sacre des rois ; enfin ils firent si bien servir à leurs intérêts les souverains ainsi consacrés par eux seuls, que ceux-ci devinrent, sans s'en douter, les dociles instrumens, les ressorts cachés de la puissance de soit-disant envoyés de Dieu sur la terre. Ce fut alors que les théologiens de toutes les communions chrétiennes répandirent des doctrines qui rejetaient celles des livres sur lesquels était basé le christianisme. La crainte des persécutions arrêta la plume de savans qui voyaient clairement le danger des dogmes qu'avaient professés les zélateurs et les apôtres : des théologiens ont cherché, dans leur intérêt, à ne se servir que de quelques passages de ces livres, tronqués selon leurs vues; mais enfin le programme d'un second système en est sorti triomphant, et c'est celui de Julien.

## NOTES DU CHAPITRE XXVI.

(1) Am. Marcel., liv. XV, ch. VII. Decker, 1775, édit de Berlin. — (2) Fleury, Hist. Eccl. ou de Julien. — (3) Théod., Hist. Eccl., liv. II, chap. XVI, pag. 94. — (4) Desmoulins, Hist. nat des races hum., p. 10, édit Mequig. — (5) Chateaubr., Etud. Hist., tom. II, pag. 110, édit. Hamman Brux. — (6) Id. tome II, page 158. — (7) Amm. Marcel., liv. XIV, chap. IV. — (8) Chateaubr., Etud. Hist., tome II, pag. 180. — (9) Amm. Marcel., liv. XXI, chap. XVI. (10) Amm. Marc., liv. XXII, chap. V. — (11) Amm. Marcel., liv. XXII, chap. V. (12) — Amm. Marcel., liv. XXII, chap. XI. — (13) Pièces K. descendance de Chlore. — (14) Chateaubr., Etud. Hist., tome II, pag. 127. — (15) Amm. Marcel., liv. XXI, chap. XV, pag. 230. — (16) Zosime, lib. III. — (17) Amm. Marcel., liv. XXV, chap. V. — (18) Eutrop., lib. IX. — (19) Libanius de Ulcisd. Jul. nece, n° 13. — *Id.* Orat. parent. n° 139 et 150. — (20) Amm. Marcel., liv. XXI, chap. IV. — (21) Chateaubr., tome II, pag. 134. — (22) Amm. Marcel., liv. XX. — (23) Chateaubr., Etud. Hist. — (24) Op. Jul., épit. XXIX, LXII. — (25) *Id.* Lett. à Arsace, pontife de Galatie—(26) Chateaubr., tome II, pag. 186.—(27) Chateaub., tome II, pag. 201. — (28) Amm. Marcel., liv., XXIII, chap. I. — (29) Chateaubr., Etud. Hist., tome II, pag. 190. — (30) Jul., Lett. à Théodor., pontif. — (31) OEuvres de Cyrille, IIe part, pag. 224, in-fol., éd. de Lepsik. — (32) OEuv. de Julien, trad. par La Bletterie, Amsterdam. — (33) Chateaubr., Etud. Hist.

## CHAPITRE XXVII.

De ce qu'étaient les martyrs chrétiens exécutés sous Julien. — Désordres des chrétiens dans leurs rassemblemens nocturnes aux tombeaux. — Dépravation des mœurs au tems de Julien. — Des Ecritures chrétiennes. — De leur destruction et altération. — Bienfaits de Julien envers les Antiochiens. — Fête de la Maïuma, pratiquée jusqu'au neuvième siècle. — De l'introduction des fêtes payennes dans les cérémonies chrétiennes.

Pour ternir la mémoire de Julien, on osa dire qu'il avait persécuté les chrétiens, et pour donner plus de poids à cette calomnie, on fit des *martyrs* de quelques coupables que la loi avait frappés. Antiochus Épiphane, qui avait tenté de civiliser la Judée, qui avait doté Jérusalem de beaux et d'utiles monumens enrichi Antioche des dépouilles des ennemis vaincus par lui, avait bâti un temple superbe en l'honneur d'Apollon, à Daphné, bourgade d'Antioche; Julien voulut embellir cet édifice en le décorant d'un péristyle magnifique. Les prêtres chrétiens le firent brûler secrètement par leurs affidés. Julien fit de vaines recherches pour découvrir les auteurs de cet acte de vandalisme, et pour ne pas frapper en aveugle, il se borna à ordonner la fermeture de la grande église d'Antio-

che. D'après les idées qu'on s'est formées, par la suite des tems, des églises chrétiennes destinées, au dire des ecclésiastiques, à la simple lecture, aux actions de grâces envers le Dieu des chrétiens, ainsi qu'à l'instruction des fidèles, on a regardé Julien, l'auteur de cette mesure, comme un prince intolérant, comme un impie. Mais les édits de ces époques, ou peu après, nous expliquent qu'une église était à peu près synonyme de synagogue, elles n'étaient alors que le *lieu des assemblés du peuple*. Les Grecs s'assemblaient aux théâtres; les juifs et les chrétiens dans leurs basiliques, églises, synagogues ou temples pour traiter des affaires publiques ou particulières; des querelles en résultaient, leurs divisions s'appelèrent des sectes. Ainsi l'ordre de fermer la grande église d'Antioche doit être considéré comme une mesure de police tendante à punir des incendiaires, maintenir la tranquillité publique, et non à sévir contre le culte. Il en serait de même aujourd'hui si les synagogues ou les églises redevenaient d'anciens clubs démagogiques : les souverains se hâteraient sans doute de les faire fermer partout où ils les découvriraient, s'ils avaient pour présidens des évêques tels que nous désignons ceux de 362 de l'ère vulgaire.

Ammien Marcellin produit de tout autres motifs de cet embrasement; il en attribue l'idée à Asclépiade, philosophe, et cela pour donner le chan g

sur la véritable cause, et ensuite pour établir en quelque sorte l'injustice des mesures de la part de Julien. Ce fut sous le règne de ce dernier que saint Marc, évêque d'Aréthuse, à la tête des chrétiens armés, renversa un temple payen. Marc fut *mulcté* par la loi en dommages et intérêts, et condamné a réédifier le temple, ce à quoi il se refusa. La loi romaine livrait aux créanciers les débiteurs frauduleux, et ceux qui ayant causé quelque préjudice notable, et avec violence, n'en offraient point la réparation à la partie lésée. Saint Marc, après s'être emparé, à main armée, des richesses du temple, les avait partagées avec ses fidèles; mais ne pouvant plus rendre les objets volés, ni relever le temple, il fut livré par les magistrats aux propriétaires, qui, pour se venger des vols, du vandalisme et des massacres commis par le fait de ses violences, le traitèrent sans ménagement et lui ôtèrent la vie. Julien a été accusé, par l'écrivain des Études Historiques, d'avoir fait périr ce saint évêque dans les tourmens (1), ce qui n'est pas vrai; car ce fut la loi qui livra Marc à ses créanciers, et non l'empereur qui disposa de ses jours.

Fleury, dans son Histoire, donne la liste de plusieurs saints martyrisés après ce saint Marc, selon lui, par l'apostat Julien. On doit quelque indulgence à Jérôme, à Augustin, à Cyrille qui, pour faire goûter une réforme, pour faire oublier les rébellions et la sensualité des premiers chefs du

christianisme, montrent de la partialité dans leurs écrits. Mais qu'un Fleury, au dix-huitième siècle, veuille tronquer des faits historiques pour se rendre agréable aux pontifes de Rome, voilà qui sera condamné par la postérité, par les hommes impartiaux et éclairés de nos jours.

Fleury raconte gravement qu'au tems du vicaire Capitolin, à Dorostore en Thrace, les soldats de Julien avaient jeté au feu saint Émilien qui était un chrétien *estimable*, rempli de religion, et il nous dit pourquoi ils se prêtèrent à cette violence. C'est qu'Émilien avait renversé des autels consacrés aux divinités payennes. Nous nous permettrons de demander à ceux qui défendent ces excès condamnables, ce que les moines, les soldats, le peuple d'Espagne feraient de nos jours, si des rabbins de Saragosse se mettaient dans l'esprit d'entrer dans l'église de Notre-Dame *del Pilar*, pour renverser sa colonne, son autel, briser la statue de la Vierge, voler les richesses du trésor du temple, et le temple même. Si dans la colère causée par cet attentat les moines du couvent et les soldats, surprenant ces pillards et ces profanateurs, jetaient ces circoncis au feu, nous croyons que ni à Rome, ni même à Constantinople, on n'oserait appeler ces Juifs de saints martyrs, ni leur élever des autels et des temples. Fleury ajoute encore qu'on fit mourir les chrétiens Macédonius, Théodule et Tatien, parce qu'ils entrèrent

la nuit dans un temple payen, où ils brisèrent les images des divinités; Fleury dit en même tems que la justice de Julien était bien indulgente envers ces vandales et ces profanateurs d'une religion professée depuis tant de siècles, que les juges cherchaient à leur faire grâce et qu'ils leur conseillèrent de se repentir de ces excès, mais que ces chrétiens persistèrent, et furent à la fin exécutés. Mais puisqu'il est reconnu que de semblables actes causèrent des révolutions, des guerres civiles, n'est-ce pas là une preuve que ces perturbateurs étaient punis, non comme des croyans à Christ ou à sa résurrection, mais parce que c'étaient des criminels incorrigibles et des rebelles sans frein ?.....

Comme on ne peut se refuser à convenir que les évêques avaient à leur solde et à leurs ordres des soldats, des gens armés, on doit déduire de ce fait qu'ils étaient des officiers attachés au gouvernement, et il est impossible de croire le contraire, car les empereurs les nommaient, les empereurs déposaient ces évêques à leur gré, ce qu'on verra encore dans la suite. Les historiens de l'Église ont omis ces circonstances, et nous peignent les évêques, comme ceux-ci peignent mensongèrement les grands-prêtres juifs, toujours l'encensoir à la main devant la Divinité, recevant ses ordres par elle ou par les anges, ne s'occupant qu'à étudier et à interpréter les Écritures

de l'Ancien et du Nouveau-Testament, vivant dans la privation des choses les plus nécessaires à la vie, loin de tous les plaisirs mondains.

Afin d'être pleinement convaincu que les évêques avaient à leurs ordres des gens armés dont le dévouement tenait du fanatisme, il faut lire saint Cyprien, Tertullien, et presque tous les saints pères qui parlent de l'Église militante, de la milice et des soldats du Christ, soldats qui suivaient leurs évêques respectifs, non seulement dans leurs entreprises hostiles, mais même dans les conciles. Cette garde devait indubitablement braver les ordonnances des césars, car, pour les encourager dans leurs entreprises et rébellions, les saints pères proclamaient hautement qu'un chrétien peut mourir, mais non jamais être vaincu.

*Mori potest christianus, non vinci* (2).

C'était contre des gouverneurs ou contre des sociétés religieuses que l'on poussait ces fanatiques à la mort ou à la victoire.

*Miles Christi præceptis et monitis eruditus non expavescit ad pugnam, sed paratus ad coronam* (3).

Saint Grégoire de Nazianze dit que Julien avait élevé au sacerdoce de la mère des dieux, à Antioche, Calixène, prêtresse de Cérès : ce qui nous confirme que les empereurs étaient les grands-prêtres de tous les cultes, et que la vénération pour la mère des dieux précéda celle de Marie, mère du Christ. Grégoire annonce que cette faveur

ayant excité la jalousie des prêtres chrétiens, ils se portèrent au temple, renversèrent les autels, et que ces violences furent accompagnées de massacres : un procès fut instruit, et les chrétiens cause de ces troubles furent exécutés. Voilà encore d'autres martyrs chrétiens que Julien fit condamner, et que Fleury qualifie comme nous de *zélés* (4).

Un prêtre d'Ancyre de qui l'on a fait saint Basile, y cause des séditions et des soulèvemens ; il prêchait publiquement la rébellion envers Julien, il voulait mettre en vigueur les extravagances des zélateurs chrétiens. La police romaine se saisit de lui ; quoiqu'en prison, il est l'ame, au moyen de ses adhérens, de nouvelles conjurations ; il fatigue la clémence de ses juges, et est enfin exécuté sous le comte Frumentin. Voilà encore un martyr des chrétiens. Tout était désordre et violence, chez ces derniers, à ces époques. Césarée est connue dans l'histoire pour ses troubles religieux, et particulièrement pour son fanatisme contre les payens. A la mort de Diomé, évêque de cette ville, un synode des évêques des environs se rassemble pour élire son successeur. Eusèbe payen, sans être ni cathécumène, ni baptisé, ni même présenté pour devenir chrétien, pénètre dans l'assemblée par violence en s'aidant des hommes armés et de la multitude séduite par lui, qui le demande à grands cris pour évêque, et force le synode à l'intronisation (5). Les évêques contraints de céder,

au dire de cet auteur, le baptisent sur le lieu, et sans désemparer procèdent à son élévation à l'épiscopat. Ainsi voilà un exemple de plus qui prouve que l'évêque n'était qu'un agent du peuple près du gouvernement. Fleury prétend que Julien était à Césarée pendant que ces scènes se passaient, et qu'il fut indigné des cabales et des violences qui y avaient donné lieu (6). Si ces scènes se passèrent sous les yeux de l'empereur, si cet évêque avait une force armée, on est obligé d'admettre que n'ayant été ni punis, ni réprimandés, les évêques alors étaient donc à craindre, et les empereurs forcés à souffrir leurs violences, ou, malgré l'assertion contraire des ecclésiastiques, il faut admettre que sa nomination fut autorisée par l'empereur.

Peu de tems après les chrétiens de cette même ville ruinèrent les temples de Jupiter et d'Apollon; ces dévastations ne cessèrent qu'après qu'ils eurent renversé le temple de la Fortune. Nous avons dit qu'Hérode, pour illustrer cette ville, du consentement de Tibère, avait fait changer son nom en celui de Césarée; Julièn la jugea indigne de le porter après la ruine de ses temples et après toutes les révoltes ci-dessus indiquées; il ordonna qu'elle reprît son ancien nom de Mazaca. Julien, pour punir aussi les prêtres cause de toutes ces agitations, confisqua à cette occasion les terres appartenant à l'empire, tous les biens de la fraternité ou de l'église de Césarée, et fit enrôler dans la

milice et marcher contre les Parthes les perturbateurs de la tranquillité publique : cette mesure fut impolitique en ce qu'il plaçait ainsi dans les rangs de ses armées des hommes qui la haïssaient, et qui auraient épié toujours l'occasion de se venger de lui. Après des pareils faits, nous laisserons au lecteur à juger si les apostoliques et les écrivains à leurs gages ont bonne grâce d'appeler martyrs chrétiens des hommes aussi coupables, et de citer ces châtimens comme une persécution de la part de Julien, lui qui laissa seulement la justice suivre son cours, qui punissait en son nom, non les adorateurs de Christ, mais les rébellions, les vols et les massacres qu'ils avaient commis ; et pour satisfaire le jugement des impartiaux, nous allons rapporter l'ordre qu'il donna à Artabius, gouverneur de l'Égypte.

« Par les dieux, je ne veux point que l'on fasse » mourir les Galiléens ( ainsi s'appelaient alors les » chrétiens, nom tiré du lieu où le Libérateur avait » prêché sa doctrine), ni qu'on les frappe injuste» ment, ni qu'on les maltraite de quelque manière » que ce soit ; mais je veux qu'on leur préfère les » adorateurs des dieux de nos pères. Les perfides » d'entre les Galiléens ont mis l'empire à deux » doigts de sa perte ; c'est la bonté de Dieu qui » nous a tous sauvés. »

Julien était convaincu par l'histoire de ses prédécesseurs et par ce qui lui arrivait, que les chefs de l'Église dans les Gaules, en Égypte comme en

Asie, conduisaient en aveugles leurs adhérens aux révoltes, aux troubles, et qu'élevés aux dignités les plus éminentes, au lieu de donner des preuves de fidélité, ils agissaient avec perfidie, s'étant même unis aux barbares pour renverser l'empire. L'Égypte, d'un autre côté, avait souvent été le théâtre de leurs scandales. Julien, dans cette lettre, recommande au gouverneur de l'Égypte de préférer pour les emplois et les dignités de l'état les payens aux chrétiens, qui l'avaient mis au bord de l'abîme : voilà encore une preuve que les chefs des chrétiens, prêtres ou évêques, voulaient être et étaient des officiers attachés au gouvernement. On voit encore dans cette lettre que ce n'était point la question de la foi du Christ homme ou Dieu qui avait mis les armes à la main à ces chefs, mais celle de la domination. Les savans qui commentèrent les écrits de Julien, et La Bletterie plus particulièrement, ne pouvant contester les vérités contenues dans cette lettre, déguisent les faits quand ils nous disent que l'arianisme avait été la cause de la plupart des malheurs de l'état, parce qu'il possédait de grandes richesses et beaucoup d'églises. Cette défense fait pitié lorsqu'on sait, à n'en pas douter, que les ariens et toutes les autres sectes chrétiennes, orthodoxes ou non, étaient régies par un seul évêque dans chaque province.

Sous Julien, la fureur des chrétiens, que les

ecclésiastiques appellent ariens, se manifesta à Édesse, et une ordonnance de cet empereur adressée à Hécébale, gouverneur de cette ville, nous donne des détails relatifs aux entreprises démagogiques des chrétiens, qui, étant en force, maltraitèrent, et enfin assommèrent les valentiniens, commettant des désordres incroyables. Julien, par ce motif, prit la résolution de punir les prêtres, en ordonnant qu'on enlevât de leur trésor tout l'argent qui s'y trouvait déposé et qu'on le distribuât aux soldats, et que les terres de l'Église fussent *réunies* aux domaines impériaux. Cette éclatante punition ne corrigea point ces chrétiens, car neuf ans après, sous Valens, les Édessiens s'étant révoltés contre l'ordre des choses existant, cet empereur fit main basse sur ces mutins, et en massacra un très-grand nombre. L'évêque et le clergé, qui s'étaient mis à la tête des factieux, furent exécutés comme les auteurs des désordres; et ce sont ces hommes turbulens, prêtres et laïcs, que l'Église de Rome a placés dans les légendes comme de glorieux confesseurs, et n'a pas rougi de canoniser (7).

Ainsi, les Édessiens sont ariens lorsqu'ils massacrèrent leurs frères les valentiniens, et ils sont très-bon catholiques, très-orthodoxes lorsqu'ils se révoltent contre l'autorité régnante. Ne voulant présenter que l'examen des faits, nous ne dirons rien de cette morale. Enfin il n'y a qu'à lire l'his-

toire de ces époques pour se convaincre que les séditions étaient très-fréquentes, et la religion le prétexte qu'on en donnait. On s'armait avec enthousiasme, on se battait avec acharnement; ceux qui, plus hardis, affrontaient la mort le glaive à la main, et ceux qui, prisonniers, après l'action étaient remis aux tribunaux, savaient garder le secret sur les instigateurs et les chefs de la fraternité, étaient considérés comme de saints martyrs de la foi, qu'ils fussent ariens, athanasiens ou manichéens. Voilà d'où est sortie cette nuée de héros du christianisme, lesquels, à bien les examiner, appartiennent à toutes sortes de sectes, et la postérité orthodoxe, sans de plus amples recherches, leur a élevé des autels, des temples!...

Tertullien nous apprend ce que les magistrats et le public éclairé pensaient des chrétiens, n'importe la secte, car ils étaient tous regardés comme ne formant qu'une religion ou une société.

*Bonus vir C. Sejus tantum quoad christianus* (8).

C. Séjus est un honnête homme, c'est dommage qu'il soit chrétien. On a vu que le concile d'Elvire défendait de briser les idoles (9), tandis que d'autres défendaient les incendies, les vols, les violences, et de s'exposer soi-même au martyre comme un fou ou un enthousiaste, ainsi que le prescrivaient les saints pères et Origène (10); de même il était défendu par les apostoliques de briser les idoles, de mettre le

feu aux temples, d'injurier leurs divinités, ou d'attaquer publiquement leurs cérémonies, culte et rites, enfin de provoquer des récriminations ou des vengeances. Néanmoins il y a des historiens ecclésiastiques et de grande réputation qui osèrent non seulement excuser, mais diviniser en quelque sorte de semblables excès; voici à ce sujet comment s'explique Fleury.

« Ce n'est pas qu'il n'y ait pas des exemples de » *saints martyrs* qui ont fait des choses sem- » blables et de plusieurs entre autres qui se sont » dénoncés eux-mêmes; mais on doit attribuer ces » exemples singuliers *à des mouvemens extraordi-* » *naires de la grâce* (11). »

Si, de nos jours, de sots enthousiastes volaient, brûlaient, détruisaient les temples des cultes hétérodoxes, l'effet de ces méfaits ne serait jamais qualifié, par les hommes de bons sens et par nos tribunaux, un mouvement extraordinaire de la grâce émanée du grand Architecte, qui est tout ordre, toute bonté. Ici nous remarquerons simplement que les apostoliques regardaient encore aux derniers tems comme des vertus l'intolérance, l'anarchie et la rébellion.

Les apologistes des chrétiens zélateurs ont tenté de faire croire que c'était la haine générale qu'on portait à ces derniers qui avait attiré sur eux cette foule d'accusations, qu'on s'était entendu pour les condamner en aveugles, tandis que ces mêmes

écrivains, d'un commun accord, disent que les audiences, les jugemens étaient publics; que les instructions, les arrêts étaient faits et rendus sur la place publique où le magistrat était assis sur un tribunal élevé, environné des officiers de justice et de la force armée. Puis, si nous lisons l'histoire profane, nous voyons partout que l'indulgence était l'ame de leurs jugemens, que ceux qui les prononçaient cherchaient tous les moyens d'éviter de sévir contre les criminels, certains d'avance que ce n'étaient que des misérables égarés par leurs chefs, évêques ou prêtres. Tertullien a laissé un témoignage non équivoque de notre assertion : il rappelle la persécution des chrétiens sous Antonin, alors proconsul en Asie, qui, frappé de la hardiesse des chrétiens se présentant en foule devant lui tout fiers d'être chrétiens et rebelles aux ordres d'Adrien, et qui, voyant que ce stupide stoïcisme les exposait à la mort par des aveux sans but, s'écria :

« Ah! misérables, si vous voulez mourir, vous » avez des cordes et des précipices! pourquoi ve- » nez-vous braver la justice (12)! »

C'étaient les évêques et les prêtres qui poussaient par leurs doctrines démagogiques ces enthousiastes. On dirait qu'ils les excitaient à la manière de Cléon, lorsque celui-ci disait aux Athéniens :

« J'ai un poirier aux branches duquel plusieurs » citoyens se sont pendus : que ceux qui ont l'in- » tention de se pendre se dépêchent, car j'arra-

» che mon poirier dans quelques jours (13). »

C'était avec un sentiment pénible que la justice romaine se décidait à châtier ces chrétiens, comme nous venons de l'observer plus haut. Il est à remarquer que les Romains avaient pour chaque crime deux peines différentes, appliquées selon la condition des personnes; on peut consulter à cet égard les écrits d'Achille Tatius, patriarche d'Alexandrie par nous cité; les peines étaient rigoureuses envers les esclaves, tandis qu'elles ne frappaient que légèrement les personnes libres.

On condamnait les gens de basse condition, les esclaves, aux mines, à la croix et à être exposés aux bêtes féroces dans les amphithéâtres pour satisfaire à la vindicte des hommes aisés. Ce n'étaient généralement que les individus des dernières classes, opiniâtres dans le crime et qu'en vain on avait tenté de ramener par la douceur, par des exhortations, qu'on abandonnait au glaive de la loi.

Les condamnés aux mines, à titre d'esclaves, devenaient alors ceux du gouvernement; on les marquait au front avec un fer chaud, afin de les reconnaître s'ils s'échappaient. Les sectes chrétiennes, dans les contrées où ces condamnés étaient connus, plaçaient au nombre des martyrs ces criminels qui mouraient dans ces pénibles travaux. Pour ceux qui revenaient de cette servitude, ils étaient mis au rang des confesseurs, et, pour marquer une opposition toujours croissante envers les

empereurs ou envers les gouverneurs qui les avaient condamnés, on leur rendait à leur retour des honneurs comme s'ils avaient triomphé de leurs ennemis, on les associait au sacerdoce (14). Ainsi l'on récompensait et l'on entretenait l'esprit de désordre, d'anarchie, de rébellion.

Or, comme il devint probable que maints évêques sortaient de cette lie, on peut maintenant expliquer la tendance de ces sociétés chrétiennes. Dès lors n'est-il pas contraire à la vérité, à l'histoire, que les écrivains de l'Église, et en particulier Fleury, aient avancé magistralement que les chrétiens furent loin d'exciter des révoltes, qu'ils n'eurent jamais de part à toutes les conspirations formées contre les empereurs pendant les trois premiers siècles, et qu'ils ne songèrent même pas à prendre les armes pour leur défense; nous verrons encore dans la suite, en parlant de Julien, comment on doit apprécier ces assertions.

Tous les historiens et les saints pères disent qu'on recueillit avec le plus grand soin les procédures des martyrs; que pour constater l'authenticité de leurs actes, des greffiers, sous l'ordre des magistrats, enregistraient *mot pour mot* les demandes et les réponses dans leurs procès-verbaux, et qu'ils professaient même à ces époques l'art d'écrire par des abréviations aussi vite que la parole. Fleury ajoute que les chrétiens étaient également soigneux d'avoir la copie des procès faits à leurs

frères et les payaient chèrement, les conservant chez eux et dans les églises (15). Eusèbe de Césarée en avait ramassé un très-grand nombre, ce qui devait être suivi plus particulièrement par les évêques des grandes villes où il y avait plus de mutins qu'ailleurs. On doit, d'après tous ces témoignages, être surpris de n'avoir trouvé nulle part quelques-uns de ces actes, ou des copies authentiques, car les archives et les bibliothèques des chrétiens d'Europe, d'Asie et d'Afrique en devaient être remplies; mais il n'y a rien d'étonnant à cela. Lorsque le clergé se fut rendu maître des chartes, de toutes les écritures, il en fit disparaître jusqu'aux moindres traces, car elles auraient témoigné à chaque ligne des anciennes rébellions des chefs des chrétiens, et, lorsqu'ils les eurent anéanties, ils publièrent que ces mémoires s'étaient perdus à l'époque de la persécution de Dioclétien. Mais dans ce cas, pourquoi les procès qui eurent lieu postérieurement, et en particulier ceux que les chrétiens subirent du tems de Julien, n'existent-ils pas?

Les auteurs qui ont traité cette matière nous assurent que, du tems de Grégoire-le-Grand, il n'y avait aucun acte de cette nature à Rome; ce furent les bénédictins qui eurent soin de forger un recueil avec le titre mensonger d'*Actes choisis et sincères des Martyrs*. On trouve bien souvent dans ce recueil des vierges chrétiennes qui subirent le martyre, parce qu'elles ne voulurent jamais

s'abandonner à des libertins. Nous ne voyons, nous, dans ces prodiges de chasteté de l'époque, que des avertissemens aux dévotes chrétiennes de se tenir en garde contre l'adultère spirituel, afin de perpétuer une haine profonde contre tous ceux qui n'avaient pas le bonheur de faire partie de la fraternité. Il importait au sacerdoce chrétien que les vierges fussent fidèles, elles auraient pu ainsi révéler à des amans payens le mystère de leur communion. On rehaussa cette vertu ; ces vierges eurent des autels, des temples, des fêtes, et même avec le temps des moines combattirent sous leur intercession. Telle a dû être la source fabuleuse des vierges et des martyrs. Il serait très difficile de préciser le nombre de ces légendes : la collection seule des bollandistes, composée de cinquante-trois volumes in-folio, contient la vie de vingt-cinq mille saints : ces écrits durent le jour aux moines, qui les inventèrent pour tuer l'ennui qui les dévorait dans leurs cloîtres.

Quoi qu'il en soit, le clergé sut en tout tems faire tourner au profit de son ambition les châtimens que Julien et les empereurs infligeaient aux rebelles. Pendant toutes ces révolutions, et même après, la mémoire des martyrs fut immortalisée, le fanatisme attacha à leurs tombeaux ces pratiques superstitieuses qui les rendirent sacrés, comme l'avaient été les tombeaux des conquérans ou de ces hommes qui furent l'honneur de la religion, de

l'humanité et de la patrie. Le clergé ne pouvait affermir son pouvoir que par l'aveuglement des croyans à son culte et par l'anarchie : aussi fit-il des misérables victimes de son ambition autant de personnages dont la mémoire devait passer à la postérité la plus reculée, et par ce moyen il accrut dans les premiers siècles du christianisme leur nombre et leur enthousiasme.

Si les peuples de l'antiquité ont tenu pour impies et sacriléges ceux qui osaient fouiller dans les tombeaux, les chrétiens, dès l'aurore de leurs révolutions, consacrèrent les leurs comme des lieux privilégiés et comme des temples. Aussi des fêtes et saturnales s'y établirent pendant la nuit, comme on l'a rapporté; souvent ils en élevèrent de très-vastes et de très-riches, qui servirent en outre de retraite à des chefs de chrétiens lorsqu'on était à leur recherche. Chaque secte eut ses tombeaux : lorsque des querelles, qu'on a prétendues toujours religieuses, s'élevèrent de secte à secte, il n'y eut plus de sacré, d'inviolable pour elles que leurs tombeaux respectifs, et ces mêmes prêtres des différentes communions parvinrent à décrier réciproquement ces lieux vénérés. Des profanations s'en suivirent. Comme on y déposait souvent des objets rares et précieux, la cupidité mutuelle fut excitée; on commença à dérober clandestinement quelques effets, quelques bijoux, que les usages et les cérémonies consacraient, et on finit par enlever les ornemens

et les marbres. C'était pour arrêter ces délits que Constantin avait fait publier des lois très-sévères, jusqu'à autoriser le divorce contre celui qui aurait profané un tombeau, assimilant ainsi cette action aux crimes les plus grands. Des anciennes ordonnances avaient été rendues par les empereurs qui précédèrent Julien, contre des imposteurs soi-disant philosophes, regardés comme des magiciens qui égaraient les hommes crédules et leur extorquaient leur argent : cette profession était exercée à Rome, comme on l'a dit, par des Juifs et des chrétiens. Sous le règne de Julien, on punissait ces délits; c'est alors qu'on l'accusa, sous ce prétexte, de persécuter les chrétiens, tandis que ces mêmes chrétiens accusèrent Julien d'avoir pratiqué la magie qu'il punissait. Voici un fait qui nous est rapporté par Ammien. Pendant que le préfet Apronien gouvernait Rome, un certain Hilarinus avait confié son fils à un *enchanteur* pour lui enseigner ses secrets; il paraît que la vie du néophyte était compromise dans des expériences extravagantes et superstitieuses : or, les lois condamnaient à la mort les parens qui coopéraient ou souffraient que leurs enfans se livrassent à l'étude des mystères de la magie. Hilarinus était conduit au supplice, mais l'exécuteur ayant négligé de se faire accompagner de la force armée, le coupable s'échappa et alla se réfugier dans une église chrétienne où il croyait être en sûreté. La force armée l'arracha de cet

asile, et on lui trancha la tête comme à un perturbateur ennemi du repos public.

Les mesures sévères prises contre cet imposteur servirent de texte aux plaintes virulentes des apostoliques contre Julien.

Nous avons rapporté que les femmes chrétiennes d'Afrique passaient les nuits avec scandale auprès des tombeaux, que l'empereur Valérien rendit un décret pour arrêter ces débordemens, et que des conciles, celui d'Ancyre et d'autres, les défendirent. Néanmoins, malgré ces injonctions, on voit par le Misopogon de Julien que les femmes d'Antioche erraient sans cesse la nuit autour des sépulcres, et, comme les hommes avaient le même penchant aux voluptés et à la débauche, n'ayant plus à cœur le moindre devoir de famille, leurs femmes étaient libres dans leur conduite, ils leur abandonnaient même l'éducation de leurs enfans initiés par elles au culte des sectes chrétiennes. Des femmes couraient avec ferveur aux réunions des chrétiens, attirées *par le charme du plaisir comme le bien suprême et universel*: ce qui prouve, d'après cette assertion de Julien, que la communauté des femmes entre les adeptes chrétiens existait à Antioche, et n'était point encore abandonnée en l'an 364 de l'ère vulgaire, et que, malgré les doctrines des ascètes chrétiens et payens, cette communauté était publique au tems de Constantin, qui adressa aux habitans d'Héliopolis en

Phénicie, ville dont une grande partie était chrétienne comme on l'était à ces époques, l'injonction de ne plus prostituer leurs filles à tout venant, les exhortant à se convertir et à reconnaître le vrai Dieu. On doit rappeler qu'alors cet empereur était payen, qu'il sacrifiait au Soleil et à Vénus.

Selon Julien encore, les Antiochiens qui vivaient dégagés de tous les liens, de tous les devoirs de famille, contractaient une oisiveté funeste qui devenait la cause de leurs révoltes contre l'ordre et leurs princes. Julien avait souvent cherché à les guérir de cette apathie; mais suivant lui, ils étaient trop corrompus, et trop enclins à la mollesse, à dissiper le tems, pour pouvoir profiter de ces conseils. Dans le Misopogon, il fait voir que cette ville était le rendez-vous des histrions, des joueurs de flûte, et qu'il y avait plus de bateleurs que de citoyens, qu'ils s'adonnaient du matin au soir à l'incontinence, passant les nuits dans la débauche, qu'ils n'avaient que la marque extérieure de la dévotion, et qu'ils n'allaient que rarement aux temples payens, où la décence était observée : ce qui était un reproche et un aveu des excès qui se passaient aux synagogues ou églises chrétiennes. Julien reprochait aux Antiochiens de mettre les hommes à la place des dieux, et certes ici il faisait allusion à l'immortalité et au culte des martyrs vénérés sous ce titre. Il leur disait encore qu'il était ridicule de prodiguer en leur honneur

un encens dérobé aux autels; il leur apprenait que le vrai Dieu n'avait pas besoin d'adulations, qu'il n'exigeait de l'homme qu'un culte réglé et des prières modestes. Voilà quel était le symbole de la foi de ce prince, que les saints pères, pour le dénigrer, ont peint *comme un monstre de l'incrédulité duquel le Dieu des chrétiens avait tiré vengeance*.

Si à ces époques on examine les mœurs des Égyptiens et des chrétiens d'Alexandrie éclairés par Athanase et par Cyrille d'Alexandrie, on voit qu'ils n'étaient pas plus réservés que les Antiochiens. Julien, dans une lettre de l'année 362, que Muratori a publiée d'après un texte de la bibliothèque Ambroisienne, insérée dans la Bibliothèque grecque de Fabricius, nous révèle que des dévots des deux sexes passaient la nuit autour d'un obélisque couché au bord de la mer, que leur culte consistait en des obcénités qui se passaient dans les ténèbres, et l'on doit remarquer qu'à cette époque il y avait très-peu de payens dans cette ville, peuplée presque entièrement de chrétiens. Ainsi, ces voluptueux ne pouvaient être que les religionnaires dont il s'agit ici. Les ecclésiastiques qui n'ont pu changer le texte qui dit que les dévots devaient être des thérapeutes, reprennent Fabricius, parce que celui-ci prétend que c'étaient des stylites, qui parurent seulement en 423, et furent institués par saint Siméon Stylite. Qu'importe que

ce soient des stylites ou des thérapeutes! les uns et les autres faisaient partie de ces légions de moines que les évêques turbulens armaient, ou pour commettre des rapines et persécuter, ou pour se soustraire au pouvoir légal. Sous un nom ou sous un autre, thérapeutes ou stylites pouvaient pendant le jour se tenir debout sur une jambe, comme saint Siméon Stylite, pour montrer aux dames égyptiennes la force de leur jarret, pour les convier plus efficacement à passer les nuits dans les obscénités racontées par Julien (18).

Lorsque les chefs des orthodoxes purent envahir l'autorité publique, ils détruisirent tous les ouvrages écrits contre eux, et falsifièrent généralement ceux qui nous restent. Mais ne pouvant cacher les faits, ils les ornèrent de saintes relations, en nous léguant l'histoire des martyrs et les légendes des cénobites, auxquels ils donnèrent les noms de thérapeutes et de stylites, moines qui ne furent que les exécuteurs des violences des évêques, et les apôtres des plus sales débauches. Les saints pères qui ont rapporté les vies de ces moines, les ont mêlées de tableaux, de contes chimériques, à la manière des poètes et par là incroyables. Par exemple, saint Jérôme, dans la vie de saint Antoine, ermite, a consigné dans ses œuvres que cet homme éminemment religieux allant visiter l'ermite Paul, rencontra un centaure qui lui montra le chemin, et tout près un satyre à pieds

de chèvre avec cornes, qui l'accueillit fort civilement, se recommanda aux prières d'Antoine au nom des satyres du pays. De telles fables se reproduisent dans l'enthousiaste saint Augustin qui assure que, dans ses courses en Éthiopie, il vit un peuple ayant de gros yeux sur la poitrine, et fait dans le reste du corps comme les autres hommes (17).

Nous avons cité, selon le tems et les lieux, les orgies qui se passaient pendant la nuit près des tombeaux des chrétiens : ceux-ci empruntèrent ces usages, ces solennités, aux juifs leurs ancêtres qui l'avaient pris aux Orientaux. Le Lévitique témoigne de l'existence de semblables rites chez le peuple élu ; il défend :

« Aux sacrificateurs, fils d'Aaron, de paillarder » pour un mort. »

Les rabbins qui nous léguèrent les ordonnances du Pentateuque, indiquent les cas dans lesquels il était permis à ce sacerdoce peu exemplaire de faire ce que le peuple faisait, c'est-à-dire de s'abandonner à toute sensualité : c'était lors de la mort

« De son proche parent, de son père, de sa » mère, de son fils, et fille vierge et frère (18). »

Le Lévitique poursuit en disant :

« Aucun d'eux ne se polluera (ne commettra » l'onanisme) pour sa femme morte, ni lors de la » mort du prince (19). »

Il est tout simple que chez un peuple où la vente des femmes était permise, une telle femme ne pouvait être regardée comme un des membres de la famille, d'autant plus que la polygamie était du domaine des Juifs. S'il n'y avait point de saturnales, de réjouissances lors de la mort du prince, cet article montre le bout de l'oreille de la part du sacerdoce qui l'écrivit en haine et mépris pour les souverains. Dans ce même chapitre on lit que les prêtres devaient épargner les morts de leur brutalité.

« Et aucunement n'entrera avec quelque mort » et ne se contaminera sur son père et sur sa » mère (20). »

M. Cahen a donné une tout autre explication à ce texte; cette version est prise dans la Bible par des théologiens de Louvain; elle est toute semblable dans la version imprimée à Paris, en 1545, par Henri Étienne. Nous remarquerons que le chapitre XXI du Lévitique regarde les prêtres exclusivement, et qu'après ces injonctions de ne pas se souiller sur des morts, le verset 13 ordonne que le prêtre doit prendre pour femme une vierge, et lui défend de prendre une veuve, une femme répudiée, déshonorée, une débauchée, pour ne pas souiller sa postérité avec de telles unions.

Ce chapitre est d'une saleté repoussante et incroyable; il est consacré aux prêtres, aux cohens, horreurs que la loi ordonnait dans ce cas, et défen-

dait dans d'autres. On ne peut nier le sens des sujets y traités, quoique les traducteurs aient cherché, en supprimant un mot et en en ajoutant un autre, à corrompre le texte. Ici, nous l'avouerons, nous prenons les recommandations de ce chapitre pour une manière de s'exprimer, et sans y ajouter foi. M. Cahen a cherché à donner un tout autre sens dans la version qu'il en donne, et les réformés, dans leur Bible, s'expliquent à peu près de même que ce dernier. Ainsi ils disent : « Il (le prêtre) n'ira point vers aucune » personne morte et ne se souillera point pour » son père, ni pour sa mère, etc. (21). »

Dans ces réjouissances publiques, les prêtres mangeaient et buvaient avec leurs femmes ; les autres Juifs mangeaient séparés d'eux, bien entendu que les premiers gardaient pour eux les meilleurs morceaux.

Les peuples de l'Orient et les Romains faisaient des repas sur les tombeaux des morts pour satisfaire les esprits et les ames errantes. A Rome, les tombeaux se trouvaient le long des grands chemins. Pline nous apprend qu'à la mort d'un citoyen romain, de somptueux festins précédaient et suivaient ses funérailles et qu'ils avaient lieu sur la tombe : il raconte que l'on s'efforçait à manger et à boire de façon qu'il n'y avait jamais de restes. Perse, dans sa sixième satire (22), dit que les Romains auraient regretté de ne pouvoir laisser à

un héritier de quoi donner un repas funèbre. Les Grecs, pour désigner un homme mort sans mériter qu'on se souvînt de lui, disaient qu'il n'avait rien laissé qu'on pût louer après lui, pas même le jour du banquet de ses funérailles.

Les chrétiens imitèrent ou conservèrent les débauches juives; c'est ainsi qu'on voit Antiochiens et Alexandrins rôder les nuits autour des cimetières, monumens de leur superstition et foyer de leur corruption. Les chrétiens d'Antioche, les premiers-nés de l'Église de Jérusalem, détestaient Julien, quoiqu'il résulte de ses écrits qu'il avait diminué d'un cinquième les anciens impôts, remis également à eux d'énormes dettes, accru jusqu'à deux cents le nombre des sénateurs que les Antiochiens, dans leur esprit d'anarchie, allèrent prendre parmi la lie du peuple, au lieu de s'adresser à des hommes probes et à des savans.

Julien, dans une disette qui désolait cette ville, lui donna quatre cent mille boisseaux de froment qu'il fit venir de la Chalcide, et, lorsqu'ils furent consommés, il ouvrit ses greniers et distribua tout ce qu'ils contenaient. Cette disette avait été causée en partie par l'égoïsme des riches qui avaient vendu leurs grains à l'étranger et par d'autres qui les avaient conservés pour les renchérir et en avoir ainsi un plus grand prix. Julien en outre avait donné aux Antiochiens trois mille portions de terre à partager entre les pauvres, mais les riches s'en

emparèrent à leur profit, ce qui fit que Julien les leur retira comme à des spoliateurs et les vendit; puis il fit servir l'argent qu'il en retira à l'embellissement d'Antioche; mais le fait a démontré qu'une ville aussi dépravée fut méconnaissante.

Nous avons dit que pour Julien c'était une fatigue d'assister même à une course; il détestait tout ce qui pouvait dépraver les mœurs, conduire au vice, comme se le proposaient les jongleurs et les baladins dans leurs représentations, favorisées par le sacerdoce chrétien. Une partie des habitans d'Antioche était arienne; tout le reste se composait de chrétiens d'autres communions. Lorsque le temple d'Apollon eut été détruit, Julien se présenta un jour, c'était le jour de la fête de ce dieu, à l'un des temples les plus renommés de la ville, afin d'offrir un respectueux hommage à ce symbole tutélaire de notre globe, à cette image de la bonté d'un Dieu vivificateur et créateur. Or, dans un jour si solennel, le grand-sacrificateur n'avait qu'une oie, tant pour le sacrifice que pour le banquet, et le temple était désert. C'est à cette occasion que Julien, dans son Misopogon, reproche aux chrétiens d'Antioche leurs dissipations, leur goût effréné pour les spectacles, pour les bals, pour leurs festins, leurs profusions quand ils célébraient la fête de la Maïuma, où ils répandaient l'argent à pleines mains (23).

Il est rapporté par beaucoup d'écrivains que les

Antiochiens avaient plus de fêtes et de festins publics que de jours dans l'année, ce qui est rapporté dans une note de La Bletterie à son commentaire du Misopogon. Julien prétendit que l'éloignement des Antiochiens pour sa personne, et leurs satires contre lesquelles il ne se servit d'autres armes que de sa plume, mettant ainsi au grand jour leur légèreté et leurs folies, avaient pour cause son refus de fréquenter leurs théâtres, d'applaudir leurs danseurs, leurs baladins, leurs actrices sans pudeur, leurs garçons rivaux de la beauté des femmes, hommes efféminés qui se prostituaient à l'égal de ces dernières. Chez les nations civilisées de l'Europe, à Londres, à Paris, on voit tous les jours sans tirer à aucune conséquence, se publier des caricatures sur leurs rois et leurs ministres, etc. Dans les cabinets littéraires répandus dans toutes les rues de ces grandes villes, on trouve un journal de ces caricatures qui jettent une défaveur sur les princes, au nom desquels se font tous les actes du gouvernement. Souvent Julien dédaignait ces sortes d'attaques, les regardant au-dessous de sa dignité. On ne doit plus être surpris que les canons des conciles aient défendu la pédérastie, car ce vice était général. Julien, dans son Misopogon, reproche encore aux Antiochiens que leurs fêtes et leurs assemblées étaient consacrées aux plaisirs sans qu'il y fût question des dieux; qu'ils

passaient la nuit et le jour dans les délices.

Ammien dit qu'Antioche était éclairée la nuit par une si grande quantité de lumières étincelantes, qu'on y voyait comme à midi.

*Ubi pernoctantium luminum claritudo dierum solet imitari fulgorem* (24).

Les anciens auraient-ils par hasard connu l'éclairage du gaz?

La sagesse, la retenue de Julien éloignait véritablement de lui les voluptueux chrétiens d'Antioche qui observaient la fête de la Maïuma; elle était une représentation on dirait générale de la communauté des femmes, fête qui, d'après les témoignages de Julien, devait être chômée avec ferveur par toutes les sectes chrétiennes de cette ville, fête qui n'était pas étrangère à Rome.

*Maiumas festivitas fuit Romæ maio mense celebrari solita, quæ principes civitatis Ostiam urbem maritimam se conferens voluptatibus et deliciis indulgebant. Alter alterum in aquam marinam conjicientes. Unde et festi illius tempus Maiumas vocatum fuit* (25).

Il était dans l'usage de célébrer à Rome la fête de la Maïuma au mois de mai, les principaux de la ville se rendaient à la cité maritime d'Ostie pour s'adonner à la volupté et aux délices. Les uns et les autres se poussaient dans la mer, on appela cette fête la Maïuma.

L'auteur rapporte que les acteurs de la fête étaient les principaux de Rome, ce qui indiquerait qu'elle était célébrée par la seule aristocratie et par les sénateurs. Il n'y a aucune trace de cette fête dans le reste de l'Italie; elle durait sept jours, et Suidas la prétend d'origine romaine.

*Festum fuit Romæ, quo princeps civitatis Ostiæ, quæ maritima urbs est voluptatibus indulgentes et deliciis vocantur.*

Ce qu'il y a de plus avéré, c'est que le propre de cette fête était de se livrer à tous les excès de cynisme (26). Ce fut sous l'empereur Claude que le port d'Ostie fut commencé et achevé; il embellit la ville, y établit un môle sur lequel il fit construire une tour semblable au phare d'Alexandrie. Pendant que Claude sacrifiait dans cette ville, Messaline y épousait publiquement C. Selus; peut-être se trouvait-elle autorisée à cette action par l'image des débordemens dans les fêtes religieuses auxquelles elle avait assisté... Cette fête pourrait bien avoir été instituée par ce Claude grand-sacrificateur, quoique nous la croyions originaire de Bubaste en Égypte, où elle se célébrait avant que le culte de cette contrée et les rites des juifs-chrétiens passassent à Rome. Libanius rapporte qu'une fête dans ce goût fut célébrée sous d'autres noms à Constantinople (27). Elle fut chômée jusqu'au tems d'Athanase, empereur qui, bien que chrétien hétérodoxe, supprima les spectacles des hom-

mes contre les bêtes, diminua les impôts, et ses actions lui attirèrent, au commencement du VI[e] siècle, de grandes louanges. Nous parlerons de lui en son tems.

Cette fête aurait été célébrée, au dire des historiens ecclésiastiques, à Antioche, dans le faubourg de Daphné. Ceux des lecteurs qui voudraient connaître jusqu'où le cynisme des anciens Grecs était poussé, et à combien d'actes de débauches les bains servaient, n'ont qu'à consulter le Trésor des Antiquités grecques (28).

Tillemont, en parlant des Antiochiens et de la fête dont il est ici question, dit :

« Qu'un grand peuple est souvent plus zélé » pour défendre le nom du christianisme que pour » en pratiquer la morale. »

Ce qui a prouvé l'extrême dévotion des Tyriens, des Cyréniaques et des Syriens à cette fête, c'est qu'une ville sur les bords de la mer, en Palestine, portait le nom de Maïuma et était particulièrement vouée au culte de Vénus : à ces époques, il y avait des villes entières consacrées à la sensualité. On a prétendu que Constance avait défendu cette fête, ce qui n'est pas bien assuré, car elle était célébrée sous Julien et sous Valens. Théodose I[er] la défendit : néanmoins Arcadius, en 396, pressé par les chrétiens, leur accorda la permission de la chômer ; à condition qu'on ne s'écarterait pas de la décence, des lois de la pudeur et

de la chasteté : voici la teneur de l'ordonnance.

*Clementiæ nostræ placuit ut Maiumæ provincialibus lætitia reddatur : ita tamen ut servetur honestas et verecundia castis moribus perseveret* (29).

Cette loi répressive des indécences et des obscénités prouve qu'antérieurement cette fête était célébrée effrénément par les chrétiens; qu'ils ne s'y abstenaient d'aucune prostitution, d'aucune infamie, en même tems que la communauté des femmes en était la base, adoptée par les chrétiens, tant ariens qu'apostoliques. Arcadius étend ici la permission aux provinces; ainsi on doit croire que cette fête n'avait été jusque-là observée que dans les villes, et cette opinion semble d'autant plus fondée, qu'elle s'était célébrée jusqu'au règne de Léon, fils de Constantin Copronymè, au neuvième siècle de l'Église. Voilà qui fait coïncider davantage les observations déjà mises en avant sur la communauté des femmes, sur la dévotion chrétienne et sur l'empressement des fidèles pour une réjouissance publique contre laquelle (d'après le sentiment de Godefroy) saint Jean-Chrysostôme se courrouça, la désignant comme une fête célébrée de son tems dans un amphithéâtre nautique où l'eau était amenée par des réservoirs qui la contenaient. Dans une sorte de bassin que formait la mer, les femmes nageaient, folâtraient toutes nues en présence des habitans d'Antioche. Ce spectacle,

ainsi qu'on l'a déjà rapporté, avait lieu pareillement en Afrique au tems de saint Cyprien : c'est ce qui nous démontre que le débordement de mœurs était poussé à son comble à Antioche, que le culte n'était rien, et que les gens de bien voyaient de mauvais œil tant de licence. Voilà ce qui a porté les écrivains du Nouveau-Testament à écrire à ces chrétiens :

« Et que vous vous absteniez des choses sacri-
» fiées aux idoles, et de sang, et des bêtes étouf-
» fées, *et de la fornication,* de quelles choses si
» vous vous gardez, vous ferez bien; bien vous
» soit (30) ».

C'est au moyen des fêtes payennes, autorisées par les chefs de la nouvelle religion, et par la doctrine démagogique et sensuelle, qu'on a pu gagner tant de prosélytes au culte chrétien. La mythologie payenne se prêtait à leurs vues. Elle leur offrait des dieux détrônés, persécutés, exilés, mis à mort; on leur substitua le Christ mort pour les libertés publiques. On ne changea que le nom, on conserva les choses, et nous avons ailleurs parlé de ces divinités ressuscitées. Mais une de ces divinités qui fut le type du Christ était Esculape, le dieu de la médecine, nom qui a une analogie avec le Médicus, le Jésus. Esculape, fils d'un dieu, d'Apollon et de la *vierge* Boebias, puni et foudroyé par Jupiter pour avoir ressuscité des morts et marché ainsi sur les traces de son père Apollon.

Ailleurs, nous avons dit quels étaient les rapports du Christ avec Prométhée, puni pour avoir sauvé le genre humain, crucifié au Caucase et précipité dans le Tartare; de son sang, naît au pied de la croix une plante qui rendait invulnérable : c'est une parfaite analogie avec le sang du Christ, répandu sur le Calvaire, qui met à l'abri des piéges du démon les fidèles qui croient, (31) et qui a suscité tant de révolutions et de martyres, ce qu'on a rapporté.

Newton a découvert bien avant les dernières critiques, dans les œuvres des saints pères, des dogmes erronés et des cérémonies superstitieuses, et en preuve de ce que nous avançons, il a dit :

» Or, comme les payens trouvaient du plaisir et » de l'amusement dans les fêtes de leurs dieux, et » n'étaient nullement disposés à s'en priver, en » conséquence, Grégoire, pour faciliter leur con» version, institua des fêtes annuelles en l'honneur » des saints et des martyrs. Par là, les fêtes des » chrétiens furent inventées pour remplacer celles » des payens. A la fête de Noël on imagina de » porter des guirlandes de lierre, de se réjouir, de » faire bonne chère, pour que cette fête tînt lieu » des saturnales, des bacchanales. L'amusement » que fournissait ces solennités augmenta le » nombre des chrétiens et les fit décroître en » vertu (32). »

Comme notre examen du christianisme s'arrête

à la chute de l'empire romain, ainsi nous croyons à propos de dire quelque chose de ce Grégoire-le-Grand qui était un officier de l'état et occupait une dignité éminente à Rome où il était préteur ou duc; il gouvernait et avait l'administration de la justice payenne. Il paraît que le pontificat chrétien était pour lui une plus grande illustration, puisqu'il quitta l'un pour l'autre; il avait eu dans ceci un exemple dans saint Ambroise, qui quitta le gouvernement de la Ligurie et de la Pamphilie pour l'évêché de Milan. Grégoire voulut réformer les mœurs; les papes qui le précédèrent avaient l'usage d'avoir dans leur maison ce qu'on appelait le service secret de la chambre, des mignons, désignés dans l'histoire de l'Église comme *garçons laïcs:* or les empereurs avaient supprimé ce service dans leurs palais; Grégoire, réformateur des mœurs, supprima pareillement du service intérieur secret les beaux pages laïcs en y substituant des clercs. Sans cela nous verrions encore de nos jours ce scandale au Vatican.

Ce pape, dans ses écrits, tire vanité de ce que Félix III, qui fut pape en 483, et cent sept ans avant lui, était son bisaïeul, ce qui prouve que les papes, à la fin du cinquième siècle, se mariaient, et qu'ils songeaient, comme par l'événement ci-dessus, à la fortune de leurs descendans.

## NOTES DU CHAPITRE XXVII.

(1) Chateaubriand, Études Historiques, tom. II, page 199, édit. de Bruxelles. — (2) Epist. Cypriani de Laud. Mart., édit. in-fol., Paris. — (3) *Id.*, *id.*, epist. LVI. — (4) Fleury, Hist. Eccl., ou de Julien. —(5) Grégoire de Nazianze, Orat. XIX, page 308, lettre C, édit. in-fol. — (6) Fleury, Hist. Eccl., liv. XV, an 362. — (7) Baronius, an CCCLXXII. — (8) Apol., tom. III. — (9) Conc. LX. — (10) Contra Cels. VIII. — (11) Mœurs des Chrét., art. XVI, au mot Persécutions, page 90. — (12) Tert. ad Scap., cap. ult. — (13) Aristophane, dans les Chevaliers. — (14) Cyprian., epist. XXXVIII, § 40. — (15) Fleury, Mœurs des Chrét. ; et Cyp. epist. XXVI. — (16) Lett. aux Alexand. — (17) D. Aug., serm. ad fratr. in Eremo, c. 33, p. 293.—(18) Lévit. XXI., 1 à 4, édit. Grave, Louvain, 1550. — (19) Lévit. XXI, 1 à 4, édit. Grave, Louvain, 1550. — (20) Lévit. XXI., 1 à 4, édit. Grave, Louvain, 1550. — (21) Bib. Mart., Onder Linden, Amst., 1797. — (22) Perse, VI Sat. trad. par L. V. Raoul, page 180 à la note, édit. de Mons. — (23) Misopogon, Julien, page 321. — (24) Liv. XIV, cap. 1. — (25) Lexicon Antiq. cod. XI., cap XLV. — (26) Œuvres de Libanius. — (27) Lexicon Suidas, au mot Maiuma. — (28) Thesaur., Ant. vol. VIII, art. Muson de Lux. Græc.—(29) Lexicon Ant., art. Laurent, Var. Sacr. gent., c. 10, édit. de Leyden.—(30) Actes des Apôt., XV, 29, B. Martin. — De la Superst., par Rondel, page 115 à 118, Amst., 1686. — (32) Remarques sur les proph. de Daniel, chap. XIV.

## CHAPITRE XXVIII.

Observations sur l'histoire d'Ammien Marcellin. — Preuves de l'assassinat de Julien. — Jovien succède à l'empire. — Ses relations avec Athanase. — Erreur lors de la proclamation de Jovien. — Julien mis au rang des dieux. — Jovien est payen, il sacrifie et consulte les aruspices. — Sa paix honteuse avec Sapor II. — Désastres de l'armée romaine. — Assassinat commis par Jovien. — Ses cruautés envers la ville de Nisibe, il brûle une bibliothèque, il est haï par les Antiochiens. — Il est complimenté par une députation de Constantinople ; après un court règne, il meurt suffoqué. — Valentinien I^er et Valens succèdent à l'empire.

Nous avons présenté quelles étaient les vues de Julien sur la forme du gouvernement qu'on devait établir. M. de Potter a très-bien saisi ses projets de réforme, qui auraient rendu éternel son système dans une république ; il le trouve impraticable dans un gouvernement monarchique, sujet aux caprices de celui qui gouverne (1). Nous partageons son avis : les masses composées d'esclaves et d'étrangers, plongées dans l'ignorance et dans la barbarie, n'étaient pas propres à cet ordre de choses.

L'intérêt des administrateurs avides d'autorité et de richesses lui élevèrent une barrière impos-

sible à franchir et finirent, en haine de son *civisme*, par s'en défaire.

Pour faire croire que la mort de Julien était un arrêt du ciel, et pour détourner tout soupçon que les chrétiens y eussent trempé, les prêtres forgèrent des lettres supposées écrites de la main de Julien; mais le génie dont toutes les règles étaient violées, leur style grossier et brutal, leur conception contraire à toute politique, les folies qu'elles attribuaient à Julien marchant sciemment au trépas d'après ces lettres, prouvent que les chefs du christianisme ne les avaient imaginées que pour jeter du doute, de l'incertitude sur l'assassinat de cet empereur et pour empêcher les recherches à cet égard.

La lettre attribuée à Julien, qu'on lit dans ses œuvres et adressée à Arsace, roi d'Arménie, est encore une preuve irréfragable de notre assertion; elle ordonne à ce sujet, à cet allié des Romains, de marcher à sa réception contre les Parthes, ce qu'il ne fit pas même pendant la guerre, et sans nul doute Arsace se serait bien gardé de désobéir aux ordres de son souverain, sans compter que l'histoire nous fournit des preuves que les Perses étaient haïs par les Arméniens, et que le christianisme avait été souvent la cause de leurs mutineries envers les rois sassanides auxquels l'Arménie était soumise.

Dans cette lettre, Julien prétend savoir qu'il va périr dans cette entreprise, qu'il recevra le coup

sans trembler ; elle ajoute ensuite que l'Arménie deviendra une conquête aisée pour la Perse, que le feu consumera sa maison et fera périr la famille royale, que la ville de Nisibe partagera son sort ; la conclusion de la lettre est que, depuis long-tems, les dieux lui avaient fait connaître ces choses. Comme tout ceci arriva de point en point, donc les dieux payens se seraient manifestés à ceux de leur culte, et ici à Julien, comme Jéhovah aux chefs des Juifs ; dans ce cas il n'y aurait plus lieu de condamner la croyance religieuse de cet empereur, si on le fait payen : mais il y a double sottise dans cette lettre, car, pour éviter les malheurs dont il était menacé, Arsace devait forcément se détacher de l'alliance des Romains, afin de ne pas coopérer à sa ruine. Mais cette lettre a été supposée long-tems après la convention déshonorante de Jovien avec Sapor II, elle contient sa capitulation et porte le cachet des assassins de Julien ; nous croyons superflu de rapporter le texte de cette lettre, les œuvres de Julien sont assez connues.

Dans la plupart des ouvrages des pères de l'Église, qui parlent de l'histoire de Julien, leur fourberie a fait son profit de quelques mots de ses écrits pour le blâmer. Ainsi donc Julien discutant poétiquement sur les songes dans une lettre à Oribase, les saints pères se sont emparés de cette manière de s'exprimer pour lui prêter une foi aveugle dans les oracles, les pres-

tiges, les songes : les saints pères, assurément, afin que l'on adoptât les prophéties, les miracles, les songes de l'Ancien et du Nouveau-Testament, accordaient aux prêtres payens l'authenticité des leurs. Mais ici l'induction avait encore un autre but, celui de faire croire aveuglément, comme il arriva, que le coup fatal qui avait abrégé les jours de Julien *venait du ciel*, et que ce n'était pas un complot chrétien qui en avait tranché le fil, comme on l'avait pensé de divers souverains ses prédécesseurs. Ces pères répandirent, après le meurtre, que plusieurs oracles avaient averti Julien qu'il périrait dans la guerre des Perses, et que, par une sotte extravagance, il ne les avait pas écoutés, bien qu'il crût à leur infaillibilité. Ces fausses allégations annoncent la maladresse de ces écrivains, et que même, dans leur façon de peindre Julien, ils avaient tort de l'appeler *apostat*, puisqu'il n'admettait pas les erreurs qu'ils attribuaient au paganisme. Mais nous avons donné la clef d'une supercherie vraiment digne de la théocratie chrétienne.

D'autre part, on employa aussi tous les moyens pour rendre sa mort moins intéressante. Julien était reconnu comme un homme de guerre qui avait acquis une grande célébrité, et sa prudence était avérée; on l'accusa d'imprévoyance, d'avoir lui-même ordonné l'incendie de la flotte qui remorquait les vivres de l'armée, en remontant le Tigre,

et de s'être imprudemment exposé sans cuirasse dans une mêlée. D'abord, il n'y eut aucune action le jour de sa mort, ce qui est certifié par les écrivains que nous indiquons. Julien était un homme sévère, il donnait lui-même à l'armée l'exemple de ne se point rebuter par la fatigue. Pourquoi devait-il aller au combat désarmé ?... Ce bruit répandu par les conjurés avait pour but, comme on l'a dit, de suspendre tout procès et de l'étouffer, comme ils le firent : dernière circonstance qui prouve que les dépositaires de l'autorité suprême avaient trempé dans le crime. En ce qui regarde l'incendie de la flotte, on n'a qu'à lire Libanius, même Ammien Marcellin : on y trouve les ordres de Julien pour l'éteindre, et l'on voit même que cet empressement a pu préserver une partie de l'armée romaine après la défaite éprouvée par Jovien. Sapor regardait Julien comme un héros, quoiqu'il fût son ennemi ; il savait, par des espions et des déserteurs, qu'il avait été assassiné. Il voulait le venger ; on a prouvé que la ruse, la mauvaise foi dont il usa envers Jovien, étaient calculées afin de décider l'armée romaine à se soulever pour venger cet assassinat. Peu de tems avant cet horrible parricide, Sapor avait chargé son propre frère Hormidas, à qui Julien avait confié le commandement d'une partie de l'armée, de négocier la paix. Sapor était sur le point de se soumettre à l'armée toujours victorieuse de Julien.

Ce grand homme a trouvé nombre d'ennemis parmi les notabilités sacerdotales, et beaucoup de personnes intéressées à défigurer l'histoire de sa vie; on a cherché de toutes les manières à faire croire que sa fin était inévitable, et de plus qu'il avait mérité le trépas par ses imprudences, tout cela dans le but d'empêcher qu'on poursuivît les auteurs du complot.

Libanius dépeint la position de Sapor et celle de Julien quelques instans avant la mort de ce dernier; il parle de la valeur et de la rapidité des conquêtes romaines, qui

« Avaient tellement alarmé Sapor, qu'il ne » prenait aucun soin de sa chevelure, et mangeait » àterre comme dans les grandes calamités (2). »

Ce qui est rapporté même par La Bletterie (3) dans la Vie de Julien.

Ammien donne à penser qu'avant l'assassinat de Julien, il s'était déjà montré des traîtres dans l'armée dont il décrit la position du 16 au 17 juin, jour où Jovien fut proclamé empereur. Les troupes romaines avaient remporté précédemment, sous le commandement de Julien, une victoire sur les Perses. Ammien rapporte, à cette occasion, qu'un corps de cavalerie s'était retiré lâchement pendant la mêlée, ce qui avait ébranlé le courage de l'armée (4); il ajoute que Julien ôta à ce corps ses étendards, brisa ses guidons, et le condamna à marcher avec le bagage et les prisonniers. Le

chef de ce corps fut conservé, et il le replaça dans un autre, où un tribun avait déjà indignement tourné le dos, ce qui prouve que, le jour qui précéda la mort de Julien, il était victorieux et traînait à sa suite les prisonniers faits sur les Perses. Ainsi donc, comme on vient de le lire plus haut, Ammien parle de traîtres dans l'armée. Mais ensuite il se contredit, car il prétend que tous les avantages de Julien sur les Perses n'étaient remportés par celui-ci qu'en effectuant sa *retraite*. Dans ce même chapitre XXV, Ammien dit :

« Que les Perses en fuyant lançaient leurs flè-
» ches par derrière, empêchant ainsi les Romains
» de les suivre. »

Ce qui prouve que ceux-ci ne battaient pas en retraite, si les Perses étaient en fuite. Ammien, afin de mieux dissimuler l'assassinat de Julien, feint que, la nuit qui précéda le crime, le génie de l'empire lui apparut; que des signes funestes, de terribles pressentimens l'agitèrent; que comme à l'ordinaire il fit des sacrifices, demandant à consulter les aruspices étrusques dont il méprisa les prédictions, et que le jour paru, il leva le camp (5). Voilà encore une trace de la mauvaise foi de cet écrivain : les aruspices lui *conseillent de retarder sa marche*, donc il n'effectuait pas la retraite; de plus, si, d'après l'histoire, Julien ne croyait pas aux augures, aux prédictions, pourquoi Ammien dit-il qu'il les consultait?... Cet auteur cherche

évidemment à donner le change au lecteur, en confondant les faits avec les prodiges.

Ammien s'efforce d'insinuer que Julien n'était pas couvert de ses armes, quoiqu'il eût pris le devant pour reconnaître l'avant-garde qui venait dit-il, d'être attaquée (6). Or, si l'avant-garde était attaquée, c'est que Julien marchait en avant, et qu'il ne battait pas en retraite. Ammien dit encore qu'il fut frappé dans ce contre-temps, ayant oublié sa cuirasse, et dans son trouble saisi un bouclier. Ammien imagine ici une bataille, suppose l'armée romaine attaquée devant et derrière, et il ajoute que les Perses sont repoussés victorieusement, que les cavaliers de la garde de Julien avaient été dispersés par la terreur, et qu'ils exhortèrent celui-ci à éviter les fuyards, dangereux même lorsqu'ils se retiraient ; mais tout d'un coup, on ne sait comment, « le javelot d'un ca-
» valier lui perça les côtes et resta attachée au
» foie (7). »

Que de contradictions! comment la garde impériale est-elle dispersée par la terreur, si les Perses sont repoussés victorieusement et s'ils fuient? Ce ne fut donc pas une flèche qui frappa Julien, et s'il était à pied, comment un javelot l'aurait-il atteint là où il fut blessé, et par la main d'un cavalier qui s'échappait, puisque Julien, quoiqu'à pied, selon Ammien, commandait sa garde à cheval?..... Outre ces contradictions,

Ammien ajoute qu'après que Julien eut été blessé à mort, et qu'on eut pansé sa blessure, il demanda des armes et son cheval pour retourner au combat. Qu'était-il besoin de se porter contre l'ennemi? Cet écrivain menteur ne nous a-t-il pas dit qu'il fuyait?... Une telle blessure permettait-elle à un homme de se relever?... Enfin pour faire croire qu'une bataille rangée avait lieu, l'auteur nous dit qu'il y périt cinquante satrapes ou seigneurs perses, et deux généraux de premier rang.

Après tant d'inventions pour infirmer l'assassinat, afin d'en imposer aux lecteurs crédules et sans critique, Ammien cherche à persuader qu'il est nourri de la lecture des anciens historiens grecs et romains, et que par conséquent on doit le croire sur parole. Remarquez que ses écrits sont dans une évidente et continuelle contradiction, et que son style est dur, barbare, à peu près comme le style d'Athanase et de Cyrille.

Enfin, Ammien termine l'histoire de Julien par une allocution qu'il lui met dans la bouche, et qui est le comble de la fourberie et de la maladresse. Voici donc ce qu'il fait dire à Julien expirant, livre XXV, chap. III :

« Je ne rougis point d'avouer que le coup dont je » meurs *m'a été prédit*, il y a long-tems. Je bénis » l'Être suprême de ce que je ne termine pas ma » carière *par la trahison*, par de longues et cuisan- » tes infirmités..... C'est à dessein que je ne *nom-*

» *me point mon successeur ;* je pourrais ne pas » désigner le plus digne, ou en nommant celui » que je croirais le plus capable, l'*exposer au plus » grand danger par cette préférence.* »

D'abord Ammien veut persuader à ses lecteurs que la mort ayant été prédite à Julien, il est hors de propos d'en chercher d'autres causes que dans la volonté des dieux ; ensuite il tente d'éloigner tout soupçon de perfidie et d'assassinat, il fait en sorte que Julien déclare qu'il ne meurt pas victime de la trahison. Mais cette excuse ne décèle-t-elle pas le crime et la connaissance que l'écrivain en avait ?... Il cite enfin les dernières paroles de Julien d'après lesquelles celui-ci ne désigne pas son successeur, de peur que le souverain de son choix ne soit exposé, par ce choix même, au plus grand danger. Que signifiait cette appréhension, si Julien n'avait pas été assassiné ? Cette restriction ne dévoile-t-elle pas la petitesse de l'écrivain, son peu de bon sens et de finesse ? Car, par son dire, il insinue à ceux qui sauraient apprécier ses écrits, que si l'homme appelé au trône après Julien était imbu de la même philosophie, il serait en butte aux machinations des séides d'un Athanase, par exemple, ou à l'animosité des évêques très-puissans et très-intrigans de cette époque. Voilà comme Ammien a tenté de détourner l'attention du lecteur de ce qui constitue la question principale, en faisant naître comme un sophiste

des inductions incertaines pour démentir l'histoire, et jusqu'à un certain point l'assassinat de Julien.

Certes Julien, au lieu de l'allocution qu'Ammien invente, aurait pu, lui qui aimait sa patrie et la gloire de Rome, déclarer et se donner un digne successeur, mais ses assassins lui ôtèrent la parole en même tems que la vie.

Quand on n'aurait pas bien examiné les écrits d'Ammien et de Zosime, on serait toujours tenté de croire qu'un des obscurs familiers de Julien, séduit par un fanatique, attenta à ses jours. C'est, du reste, une assertion que Libanius démontre jusqu'à l'évidence (8). Nous avons une traduction des œuvres de Libanius, par Frédéric Morel, peu exacte à la vérité; mais tous les traducteurs, dans la crainte de dévoiler les crimes des prêtres chrétiens des anciennes époques, furent infidèles à leur mandat pour ne pas exposer les saints pères au blâme et à la censure.

Libanius atteste que le coup fatal qui termina les destinées de Julien, dont la mémoire survivra à la haine des évêques d'alors et à celle que, de nos jours, des détracteurs font paraître dans le même but, fut porté par une main chrétienne guidée par *le chef des chrétiens* (9). Les commentateurs ont supposé que ce chef pouvait être un de ces deux évêques, saint Basile ou saint Grégoire de Nazianze; néanmoins La Bletterie, mieux

avisé que ses devanciers, croit que le seul qu'à cette époque on pouvait regarder comme chef des chétiens d'Orient était saint Athanase.

« Il n'est pas possible de savoir quel est l'évê» que que Libanius avait en vue, on soupçonne » que ce pouvait être saint Basile ou saint Gré» goire de Nazianze; pour moi, je pense que, du » tems de Julien, il n'y avait aucun autre évêque » en Orient qui méritât mieux qu'Athanase le » nom de chef des chrétiens (10). »

Tel est le sentiment de La Bletterie; ainsi, selon lui, le chef des chrétiens était Athanase, alors disgracié pour ses crimes, qui, au moyen d'un obscur affidé, aurait fait exécuter ce parricide. Si le nom de l'évêque ne paraît pas dans les œuvres de Libanius, c'est que le clergé, maître des manuscrits, l'en aura fait disparaître : on devait accabler Julien de mille calomnies pour rehausser l'assassinat d'un saint évêque.

Libanius, au reste, raconte qu'après la consommation du crime, tous les détails s'en disaient à l'oreille, et qu'il ne tenait qu'à l'autorité publique d'en approfondir et d'en constater les horreurs (11). Ainsi Athanase aurait bien pu n'être pas étranger à ce crime, surtout quand on considère de combien de crimes il souilla son siége épiscopal. Libanius ailleurs dit que Julien fut tué par trahison. *Dolo enim mortuus est sicut Achilles* (12).

On ne doit pas être surpris s'il n'y eut point une enquête dans cette affaire. Jovien le successeur de Julien, comme on aura occasion de le prouver, avait bien des raisons pour jeter un voile sur ce crime, en l'attribuant à une cause accidentelle, et même à une permission du ciel.

Zosime a cherché à démontrer que cet assassinat a pu être l'œuvre des chrétiens, mais qu'on ne devait pas le leur imputer; les motifs qu'il donne à ce sujet dévoilent l'esprit qui animait les écrivains et les prêtres de son tems : voici son raisonnement :

« Il n'est pas hors de vraisemblance que, parmi « ceux qui à cette époque suivaient les drapeaux de » Julien, il n'y en eût quelques-uns excités par » les éloges des anciens Grecs et par ceux de tous » les hommes de notre tems, *éloges donnés aux* » *meurtriers des tyrans*, et prodigués pareille- » ment aux hommes qui s'étaient sacrifiés de bon » gré pour la liberté de leurs concitoyens. Ainsi » il était bien naturel qu'à celui qui se serait armé » d'un courage égal à celui des anciens libérateurs » de la patrie *pour la religion qu'il servait*, on ne » pût pas lui imputer à crime ce fait (13). »

Nous ne combattrons point ces doctrines infâmes et dangereuses, comme nous l'avons fait de celles de l'Ancien et du Nouveau-Testament et de celles des saints pères; nous nous écrions seule-

ment : Souverains de la terre, le glaive de Damoclès est suspendu sur votre tête par les prêtres de Christ, il ne tient qu'à un fil!

La personne à qui était commise la garde de Julien, était Jovien, le chef de la milice impériale. Les écrivains de l'Église ont prétendu qu'à l'avénement de Julien à l'empire, Jovien lui avait déclaré qu'il aimait mieux quitter ces fonctions que de renoncer à la religion chrétienne; que Julien, par égard pour la foi qu'il montrait, l'avait retenu près de lui et nommé chef de ses gardes. Ces auteurs, qui tous penchent en faveur de cette histoire mensongère, trouvent un grand mérite à l'absurde déclaration de Jovien, à la complaisance, à la confiance aveugle de Julien, au reste impossible à croire comme on la décrit : néanmoins, voici comment un auteur respectable par son érudition atteste ce fait :

» Un confesseur de la foi (Jovien), jugé digne
» par un monarque apostat et intolérant de con-
» server une place de confiance, n'était pas assu-
» rément un sujet ordinaire (14). »

La Bletterie tente encore ici d'en imposer aux gens crédules; mais quel sujet de réflexion! quelles impressions ne devons-nous recevoir de l'assassinat de Julien, si nous jugeons que c'était à de semblables confesseurs, comme le dit La Bletterie, qu'était confiée la vie du modèle des vertus

humaines désigné alors et encore aujourd'hui comme un monarque apostat et intolérant!

Jovien était d'une taille au-dessus de l'ordinaire; il était ambitieux, payen ou chrétien selon le cas et l'occasion; mais les ecclésiastiques veulent que ce soit par religion qu'il ait été complice d'une trahison : aussi l'ont-ils peint comme orthodoxe, zélé sans amertume, modéré sans indifférence. Malgré ces louanges, Ammien dit :

« Qu'il n'avait pas d'érudition, qu'il savait flat-
» ter, qu'il était crapuleux, aimant le vin et les
» femmes, dans l'espoir peut-être que la sainteté,
» le lustre d'une éminente dignité auraient pu ca-
» cher ses vices. »

Il est bien clair qu'un tel confesseur pouvait, pour satisfaire ses déréglemens et son ambition, entrer selon ses intérêts dans les vues d'un saint évêque comme Athanase, ennemi juré de Julien qui s'était soustrait à l'exil en demeurant caché dans le tombeau de son père à Alexandrie. Jovien pouvait seconder aussi les desseins des évêques d'Antioche, hommes très-corrompus qui auraient tout tenté pour se défaire d'un censeur qui avait fait fermer leur église parce qu'ils étaient des incendiaires et des rebelles; enfin ce confesseur pouvait encore assassiner Julien dans l'espoir de dominer à sa place.

Sapor II, afin de démentir l'assertion répandue

par les suppôts du clergé que Julien avait été blessé à mort dans une rencontre, fit annoncer à son armée qu'il donnerait une forte récompense, vu l'étendue de ce service, à celui de ses soldats qui pourrait certifier qu'il eût blessé Julien dans un combat. Or il n'y eut personne qui se présenta pour recevoir cette récompense, ce qui confirma Sapor dans l'idée que Julien avait été assassiné par ses sujets. Cependant nous croyons cette proclamation une pièce interpolée, car Sapor savait qu'il n'y avait pas eu de rencontre, ni de bataille, le jour de l'assassinat de Julien.

Si on lit la troisième et la quatrième oraison de saint Grégoire de Nazianze, on voit quel fut le ravissement des chrétiens à la mort de Julien. Grégoire regarde le bras qui l'a tué comme celui de l'ange qui frappa Sennacherib. Jetez les yeux sur Théodoret! il s'extasie en racontant que les habitans d'Antioche, signalés par nous comme des ennemis personnels de Julien, s'étaient abandonnés à une joie qui décèle dans l'écrivain le plaisir de la vengeance.

Partout, à l'occasion de la mort de Julien, se donnent des festins, des fêtes sacrées et profanes; les églises, les oratoires sont changés par ces voluptueux chrétiens en salles de banquets, de danses tumultueuses; les théâtres sont l'écho des acclamations les plus délirantes et même religieuses, d'après ce que rapporte Théodoret (15).

Le contraste est ici frappant; peu importe aux chefs de l'Eglise que le salut, que l'honneur de l'empire soient ignominieusement compromis. L'intérêt de quelques évêques noircit l'histoire. Dans une semblable calamité on ne craint point d'invectiver contre Julien, c'est sur lui qu'on rejette les maux de l'empire que l'impéritie de son successeur lui prépare. On prêta à Julien des démarches inventées, on fit une idole de Jovien sans mœurs, sans vertus; mais l'histoire, la vérité doivent être vengées.

Une des mille preuves que Jovien avait trempé dans l'assassinat de Julien, c'est qu'on lit ce qui suit dans les œuvres de saint Athanase : que Jovien, sitôt après le trépas de Julien, écrivit à Athanase comme le plus vil flatteur, le comparant, en citant quelques traits de sa vie, au *Dieu* de l'univers, et l'assurant que de ce jour il le prenait sous sa protection, qu'il la méritait par les dangers que lui avait fait courir *la rage de ses persécuteurs,* (16) voulant par là désigner Julien.

L'histoire nous apprend qu'Athanase avait excité le peuple à se révolter contre les ordonnances de Julien, qui fut obligé, comme on a dit, de le bannir pour rétablir la paix dans l'Egypte; que cette punition fut regardée comme l'effet d'une haine personnelle, ce qui est contre toute raison. Julien punissait la rébellion et non la dignité ou

la personne. Nous venons de dire que cet évêque, pour se soustraire aux poursuites de la justice, se cachait dans un tombeau de sa famille. Chez les peuples anciens, à ces époques, et plus particulièrement chez les Égyptiens, ces emplacemens étaient de grands bâtimens construits en pleine campagne, avec de grands jardins et des bosquets; ils étaient si vastes qu'ils servaient de logemens selon l'occasion, c'était dans ces lieux que les orgies nocturnes se célébraient. Athanase reparut à Alexandrie aussitôt après l'assassinat de Julien. En finissant ce que nous avons à dire sur Julien, nous observerons qu'il fut tolérant en ce qui regardait le culte des chrétiens. Il rappela indistinctement tous ceux que Constance, arien, avait exilés. Constance avait fait répandre des torrens de sang des orthodoxes, il les persécuta à outrance. Les orthodoxes dénigrèrent Julien, la tolérance même, et se louaient de Constance qui les extermina. L'histoire des deux empereurs existe. Sont-ils conséquens les prêtres de Rome!

Il est à remarquer, d'après saint Grégoire de Nazianze, que la première de toutes les ordonnances de Jovien, devenu empereur, fut celle du rappel de saint Athanase (17). N'est-il pas ridicule, après l'histoire de tous ces faits et intrigues, de prétendre encore qu'un javelot lancé par un Perse avait arraché la vie à Julien, lorsque les généraux, les officiers avaient dans ce tems des armures per-

fectionnées, et que Julien, prudent comme il l'était, se serait ainsi exposé aux coups, aux yeux de son armée, qui savait que de l'existence de son chef dépendaient entièrement sa gloire et sa conservation.

Saint Athanase, par la suite, se rendit à Antioche auprès de Jovien (18), dont il obtint toute faveur et une confiance entière : quoique âgé de soixante-et-dix ans, sa turbulence ne l'abandonna jamais D'après toutes ces circonstances, y aurait-il de la légèreté à croire qu'Athanase et ses adhérens, tous fanatiques dévoués aux révolutions, à la vengeance, à l'agrandissement du sacerdoce, eussent ourdi l'assassinat de Julien?...

On cacha d'abord à l'armée la mort de Julien. Or, si le fait de la blessure dans une rencontre eût été vrai, l'armée en aurait eu connaissance. Ammien dit que les seuls chefs de l'armée furent instruits de cet événement et qu'ils se rassemblèrent sans annoncer à l'armée la perte qu'elle venait de faire. Salluste, payen, second préfet du prétoire, fut à l'unanimité désigné pour revêtir la pourpre. Malgré les suffrages des chefs, alors divisés en deux factions bien distinctes, chrétiens et payens, dont chacune cherchait à placer sur le trône une de ses créatures, Salluste refusa constamment de se charger d'un fardeau aussi pénible, poursuivi peut-être de l'idée qu'il serait exposé aux mêmes dangers, aux mêmes destinées que Ju-

lien. Ammien et Zosime disent qu'un officier très-distingué tâcha de persuader Salluste de prendre au moins le commandement de l'armée pour la tirer d'un aussi mauvais pas, ayant devant elle un ennemi qui pouvait profiter de la mort du grand capitaine, et de rester à sa tête jusqu'à ce qu'elle eût opéré sa retraite et sa jonction avec le corps d'observation qui se trouvait en Mésopotamie; et que là, d'un commun accord, on nommerait un empereur afin que l'élection ne fût pas contestée (19).

Salluste persista dans sa résolution; quelques turbulens alors, et il n'en manquait pas dans les affidés des évêques d'Antioche et d'Alexandrie, demandèrent Jovien pour empereur, assurément dans le dessein de cacher le fil de la conjuration : leurs clameurs entraînèrent les autres suffrages, sans laisser le tems de la réflexion sur cette étrange élection. On ne saurait attribuer ce choix tumultueux qu'aux manœuvres des conjurés et au désir de cacher ainsi la main qui avait porté le coup fatal à Julien; car il y avait assez d'hommes illustres dans les légions pour ne pas prendre un homme peu connu, d'une famille obscure. Varronien, père de Jovien n'avait été qu'un officier de fortune, mis par Dioclétien à la tête d'un corps de troupes qu'il appela Joviennes, ce qui fit donner ce nom à son fils; le mérite du père était le plus beau, le seul titre du fils à l'illustration.

Lorsque Jovien parut avec les ornemens impériaux, l'armée, le prenant pour Julien, fit entendre d'unanimes acclamations; mais dès qu'elle sut que celui-ci avait succombé, elle témoigna sa douleur et son désespoir par des larmes et par des marques de la plus vive affliction (20). La méprise provenait de ce que Jovien n'ayant pu trouver sur-le-champ une robe impériale ou de pourpre, s'était servi, pour se montrer à l'armée, de celle de Julien. La loi défendait, sous peine de mort, de fabriquer une étoffe de pourpre pour les simples particuliers. Un usurpateur était réduit, dans le premier moment de son élévation, comme l'a observé M. de Chateaubriand, à se servir de la pourpre de celui qu'il venait d'assassiner.

La faiblesse des souverains à Constantinople augmenta après Julien avec leur tyrannie; ils prirent des souverains orientaux un usage qui est encore à la Chine, et voulurent que tous les objets à l'usage des empereurs fussent confectionnés dans leur palais. Justin fit le monopole de quantité de professions qui s'exécutaient dans les palais impériaux.

« Tous les ornemens royaux doivent s'exécuter » par des ouvriers du palais de notre maison; ils » ne pourront être travaillés dans les ateliers, ou » dans les maisons des particuliers. »

Ce qui nous prouve toujours que les classes laborieuses étaient des esclaves. La loi commence

par ces mots : *Nulli prorsùs liceat* (21). Certaines étoffes de luxe que les empereurs donnaient en présent et qu'ils permettaient de porter étaient confectionnés dans ses palais. Jusqu'à l'encre de couleur de pourpre avec laquelle on signait les actes publics était du monopole de la cour. Et pour se convaincre que ces priviléges ne tendaient qu'à détruire les arts, en éloignant toute émulation, on n'a qu'à examiner dans Mionnet les médailles des époques après Julien ; elles sont tout-à-fait barbares et dignes des législateurs qui, comme Justinien, ne savaient pas même écrire (22). Or, il est démontré qu'avec le pouvoir sacerdotal et le despotisme des empereurs, l'architecture, la sculpture, la peinture périrent.

Reprenons l'histoire de Jovien. Malgré les faits énoncés par des écrivains consciencieux, les historiens de l'Église, entre autres Théodoret, qui écrivit un demi-siècle après l'événement dont il s'agit, osa dire pour flatter les évêques que l'armée tout entière, et d'un commun accord, demanda Jovien pour empereur (23), tandis que Libanius, au contraire, nous assure que celui qui apporta la nouvelle de la mort de Julien à l'armée d'observation manqua d'être assommé à coups de pierres, et le fut effectivement selon Zosime à Carres (24) ; ce qui dément l'assertion de Théodoret, et prouve l'estime qu'on faisait à Carres de Julien, malgré les calomnies du clergé, qui disait que dans cette même ville il avait sacrifié des en-

fans pour obtenir des augures sur son entreprise décontre les Perses, et que pareillement on avait découvert des ossemens de victimes humaines.

L'élévation de Jovien, fruit de l'intrigue des chefs de la chrétienté, mit l'armée à deux doigts de sa perte avec un empereur sans talent, cette armée étant partagée en deux partis.

Jovien, pour s'acquitter de son personnage, chargea Procope de conduire à Tarse en Cilicie le corps de Julien, se conformant ainsi, disait-il, à ses dernières volontés. Ammien dit que ses cendres auraient dû être déposées à Rome, dans la ville éternelle aux champs de Mars, enfin que Julien devait être mis au rang des dieux; il regrettait que ses restes ne trouvassent de place à l'académie de Tarse auprès celles de Platon. Il faut prévenir nos lecteurs qu'Ammien méprisait les divinités grecques et avait une grande dévotion pour Platon, comme tous les saints pères; voilà la cause de cette étrange sortie. De Tarse, les cendres du grand homme furent transportées, on ignore à quelle époque et par qui, à Constantinople, et furent déposées auprès de celles des princes de sa famille, qu'on nous a dit avoir été chrétiens, dans l'église dédiée aux apôtres. Ce qui a provoqué, chez un historien ecclésiastique, cette exclamation :

» Qui pourrait avoir fait à cette auguste basilique » un si étrange présent (25)? »

Julien fut mis au rang des immortels à Rome (26)

et plusieurs villes associèrent cet homme célèbre à leurs divinités (27).

Jovien fit des sacrifices après la mort de Julien : les augures ayant consulté les entrailles des victimes, dirent à Jovien que tout serait perdu s'il s'obstinait à rester dans les retranchemens dans lesquels l'armée était renfermée ; retranchemens certes élevés par lui, car il n'en a pas été question lors de Julien qui avait toujours poursuivi l'ennemi, ce qui fait croire que quelque action aurait eu lieu après la mort de Julien, dont l'issue désastreuse avait forcé le nouvel empereur, pour se défendre d'une nouvelle attaque, de se garantir avec cette mesure. Dans cette position, l'armée manquait de tout, la famine était sur le point de la détruire. Les augures assuraient Jovien qu'il vaincrait l'ennemi s'il décampait (28).

On doit juger par ce fait combien les écrivains chrétiens sont maladroits, car ils prétendent que Jovien avait refusé le commandement de la garde de Julien s'il devait renoncer au christianisme (29), et ils oublient en même temps ce qu'ils font dire à Jovien lors de son élévation à l'empire, qu'il avait déclaré à l'armée qu'il refuserait la pourpre s'il avait à commander à d'autres qu'à des chrétiens (30), tandis qu'ils font dans cette occurrence qu'il s'acquitte des sacrifices aux divinités payennes, consultant les aruspices en sa qualité d'empereur. Jovien, en dépit de ses apologistes, n'était

qu'un payen qui ne pouvait être chrétien que pour parvenir : remarquons bien que, dans un règne aussi court que le sien, il avait, selon l'usage oriental, quantité d'eunuques à sa cour pour la garde de ses femmes et de sa personne. On a rapporté que les eunuques se mêlaient aussi à toutes les débauches des grands ; nous avons dit à ce sujet quelles étaient les extravagances de Néron, de Caracalla, d'Adrien, d'Antonin. Les eunuques de Jovien avaient toute sa confiance ; les évêques étaient en concurrence auprès de ces hommes dégradés pour obtenir des faveurs. Jovien avait pour eunuque jusqu'à son grand chambellan Probatius. Ainsi voilà ce qu'était le défenseur de la foi nicéenne, l'empereur orthodoxe par excellence.

Après l'assassinat de Julien et l'avénement de Jovien, un porte-enseigne qui connaissait les intrigues de ce dernier, qui avait même servi dans les troupes commandées par Varronien, père de Jovien, passa à l'ennemi et demanda à parler au roi, disant qu'il avait des révélations à lui faire ; et, mené devant Sapor, il lui révéla que Julien avait été assassiné et qu'une poignée d'esclaves (chefs des chrétiens) avaient tumultueusement mis à sa place un des leurs, un simple garde du défunt, homme d'ailleurs sans vigueur, sans courage, sans capacité, ce qui fut confirmé à Sapor par quantité de transfuges (31). Sapor et les Perses avaient une estime toute particulière pour un ennemi tel

que Julien ; ils le regardaient comme un homme supérieur, comme un grand général : aussi, dans leurs hiéroglyphes, l'avaient-il désigné sous l'emblème de la foudre et d'un lion. Cette nouvelle anima Sapor contre l'usurpateur de l'autorité souveraine, contre Jovien.

Sapor qui, attaqué par Julien, avait toujours été défait, tombe à l'improviste sur les Romains qui se défendirent avec bravoure ; mais, dans cette occurrence, ils éprouvèrent des pertes très-graves ; celle des plus braves officiers de l'armée, bataille que, pour dénaturer l'histoire, on annonça arrivée le dernier jour de la vie de Julien. Les Perses gagnent les hauteurs, aux pieds desquelles l'armée romaine devait passer pour gagner la Mésopotamie ; de là ils font pleuvoir sur elle une grêle de traits et de pierres. Les Perses accompagnent leurs attaques des plus sanglans reproches, appelant les Romains traîtres et assassins de leur empereur, les suivant dans leur retraite, les harcelant continuellement. Sapor chercha, en général habile, à épargner son armée en affamant son ennemi, punissant ainsi, disait-il, les traîtres, et faisant en sorte que les Romains ne puissent plus reprendre l'offensive. Puis, afin de conduire à bien ses desseins, lorsqu'il s'approchait de la Mésopotamie, il envoya une députation chargée d'offrir la paix aux Romains et demander leur alliance ; c'était une ruse de guerre pour les arrêter dans leur retraite (32).

Jovien, pressé de jouir de l'empire, députa à Sapor ce Salluste dont nous avons parlé et qui avait refusé la pourpre. Ammien dit qu'avec Salluste il avait Arinthée qui était l'ami de saint Basile, un des ennemis de Julien. Libanius, au lieu de cet Arinthée, cite à sa place certain Victor, ce qui ne détruit pas le fait principal. Jovien avait chargé les députés de conclure promptement la convention : mais Sapor, dans toutes les conférences, faisait naître de nouvelles difficultés : tantôt il exigeait du tems, tantôt il ne voulait plus accorder ce qu'il avait promis.

Remarquons que Sapor demandait toujours pourquoi on n'avait pas encore vengé la mort de Julien; il était convaincu qu'elle était l'œuvre des familiers de ce prince, ou des gardes de sa personne.

« Si vous dites qu'il est mort au combat, alors » celui qui se trouvait près de sa personne, et qui » aurait eu la lâcheté de ne pas mourir avec lui, » n'échapperait pas à mon ressentiment. Si j'étais » à votre place, j'aurais envoyé sa tête à sa famille. »

C'est Libanius qui nous rend compte de cette conférence; il était particulièrement lié avec Salluste, il a dû tenir de lui ce précieux renseignement, quoique Arinthée, pour une déférence à l'amitié qui existait entre Libanius et saint Basile, lui aurait pu aussi fournir ces détails qui nous

prouvent que Sapor croyait, à n'en pas douter, que Jovien, qui était *domesticorum ordinis primus*, le premier de la garde de Julien, avait trempé dans le meurtre de ce dernier.

Sapor fit perdre plus de quatre jours à l'armée romaine, en la berçant de propositions d'accommodement. Ammien laisse entrevoir que Jovien, de son côté, aurait dû, tout en donnant de bonnes paroles aux envoyés de Sapor, continuer sa marche, car il n'avait que trente lieues à parcourir pour arriver aux frontières des provinces romaines et de la Cordouène, et, en outre, il dit qu'il était inutile qu'il envoyât une députation à Sapor. Ce dernier, lorsqu'il vit les Romains tombés dans ses filets, sur le point de périr par la famine, leva le masque, et parlant en maître demanda :

1° La restitution de cinq provinces au-delà du Tigre, enlevées par Maximien et Galère au roi Narsès, son aïeul ;

2° Les villes de Nisibe et Siagare, place forte nommée le camp des Maures, et quinze châteaux-forts ;

3° Que les Romains ne se mêlassent plus des affaires de l'Arménie et ne lui donnassent pas de secours si elle était attaquée par les Perses (33).

Sapor demandait cinq provinces réunies à l'empire romain depuis soixante-dix ans ; Nisibe le boulevard de l'empire en Orient, la Mésopotamie possédée par les Romains depuis la guerre de Mi-

thridate. Le troisième article laissait pressentir qu'il méditait de se venger d'Arsace qui, allié des Romains, avait porté ses armes contre la Perse. Jovien, placé par son imprudence dans la nécessité, pour ne pas périr de famine, de recevoir la loi à la honte du nom romain, accepta les articles proposés et signa la paix.

Ce fut après ce traité que Sapor accorda le passage du Tigre à Jovien. Ammien Marcellin dit que :

« Douze bateaux plats, reste de la flotte de Ju- » lien, servirent à passer Jovien et ses principaux » officiers avec l'armée (34). »

Ammien regarde comme un effet de la bonté divine d'avoir pu effectuer ce trajet dans lequel l'empressement fit noyer beaucoup de soldats. Les apologistes de Jovien accusèrent, comme on l'a dit, Julien d'avoir, par une inconcevable imprévoyance, fait mettre le feu à sa flotte, ce qui est controuvé : on voit, au contraire, que Julien, malgré la malveillance qui occasiona l'incendie, avait pu trouver les moyens de conjurer un événement fâcheux, ce qui était nécessaire à la retraite qui certes n'aurait pas eu lieu si l'ambition religieuse, la vengeance, le fanatisme ne l'eussent frappé.

L'armée, après ce passage, n'en opérait pas moins la retraite avec peine, la disette était au comble (35). On tua jusqu'aux chevaux pour vivre, on abandonna armes et bagages; le soldat

demandait l'aumône aux passans, c'était comme une caravane de gens sauvés d'un naufrage. Si quelqu'un avait conservé la moitié de son bouclier, le tiers de sa pique, il se regardait comme un héros et justifié lorsqu'il avait dit que Julien n'était pas là. Ammien cite ici un trait qui prouve que Jovien était capable de l'assassinat dont Sapor l'avait accusé. Campé et près des portes de la malheureuse Nisibe, au sortir d'un banquet auquel il avait invité différens officiers de l'armée, il fait saisir Jovianus, un de ses officiers, qui, dans la dernière guerre, s'était signalé à la prise de Maogamalque, ordonne qu'on le jette dans un puits qui était à sec et le fait combler de pierres. Jovianus portait le nom de l'empereur, et avait eu quelques voix pour succéder à l'empire lors de l'avénement de Jovien (36).

Après cet assassinat, Jovien somma, avec les débris de son armée, les habitans de Nisibe de quitter leur ville; les malheureux demandaient qu'il voulût les laisser eux-mêmes se défendre : Jovien, tant il craignait Sapor, les menace alors de sévir contre eux s'ils n'abandonnent immédiatement la ville pour la céder aux Perses. Tout ce que la douleur et l'amour de la patrie ont de plus sacré ne leur est d'aucun secours près de Jovien qui, redoutant les entraves et voulant à tout prix être assis sur le trône, leur répondit froidement qu'il avait juré de remettre la ville et qu'il était inca-

pable de manquer à un serment : c'était de ce prétexte qu'il se servait pour arriver à son but. Remarquons que cette ville était en quelque sorte imprenable, elle avait soutenu trois siéges pour les Romains. Ses habitans regardaient le lieu de leur naissance comme le théâtre de leur gloire et un monument de leur valeur.

Jovien voyant que les habitans ne se hâtaient pas d'obéir, fait entrer des troupes dans la ville, avec la consigne de faire main-basse sur tous ceux qu'on trouverait encore au bout de trois jours : aussi cette évacuation offrait-elle l'image d'une ville opulente prise d'assaut, les fléaux qui marchent à la suite des plus grandes calamités furent la récompense de la fidélité de cette colonie romaine. C'est de cet événement que date la chute de l'empire romain ; Jovien remit ainsi la clef de l'empire dans les mains des Parthes (37).

Jean d'Antioche, dont on a quelques fragmens en grec, nous apprend que les habitans d'Antioche ne partageaient pas l'engouement d'Athanase pour Jovien, car les murs de leur ville étaient couverts d'écrits injurieux contre ce dernier, lui reprochant le traité de paix fait avec Sapor, et bien plus la cession de la ville de Nisibe qui était le boulevard de leur ville. On y tournait en ridicule le grand nombre d'eunuques qu'il traînait à sa suite, et quant à ses mœurs, ils le traitaient en nouveau Pâris, le comparant à ce prince troyen, disant

que comme lui il avait un bel extérieur, son riche embonpoint, mais que, comme lui aussi, il avait perdu son pays. Les sarcasmes les plus piquans étaient ceux-ci : Pourquoi ne va-t-il pas chercher la mort à la guerre ? Pourquoi ne va-t-il pas en Perse renouveler son traité? Ils ajoutaient encore avec dérision que son corps avait été fait aux dépens de son esprit, et que la mesure de sa taille était celle de sa sottise (38).

Jovien s'était attiré la haine des Antiochiens par tout ce que nous avons rapporté ci-dessus, mais ce qui peut-être l'avait augmentée, c'est qu'à l'instigation de sa femme bien-aimée, il réduisit en cendres un petit temple d'un architecture élégante, élevé par Adrien en l'honneur de Trajan, son père adoptif, et que Julien avait converti, pour un plus noble usage, en une bibliothèque très-riche. Nous pensons que, chez un homme comme Jovien, cette action n'a pu être suggérée que par le parti d'Athanase. Or, on sait que ce même Jovien était inspiré pour ainsi dire par son esprit, intéressé comme les évêques d'alors à jeter de l'obscurité sur l'histoire et sur l'origine des chrétiens. Voilà pourquoi Jean d'Antioche dit que Jovien lui-même, à la tête de son sérail et accompagné de sa femme, la torche à la main détruisit le monument dont il est question ici, lequel devait contenir des documens très-précieux de la superstition et de la fourberie à ces époques,

et si les écrivains ecclésiastiques regardent Athanase comme l'homme auquel étaient attachées les destinées du christianisme, nous ne croyons pas notre soupçon mal fondé sur la cause de cet étrange incendie.

Baronius, au seizième siècle, dans ses annales, a prétendu que la mort prématurée de Jovien fut une punition du ciel, pour avoir ordonné des fêtes en l'honneur de Julien et orné le tombeau de ce dernier, lequel, selon Baronius, devait être jeté à la voirie. La lecture inconsidérée de ces historiens infidèles et intéressés à cacher la vérité a engagé un grave auteur à dire que :

« Jovien rendit la paix à l'Église (39). »

Jovien passa d'Antioche à Tarse, et entra en Ancyre à la fin de décembre 364. De là il se rendit à Dadastane, petite ville sur les frontières de la Galatie et de la Bythinie, où il reçut les députés de Constantinople. Thémistius était le chef de la députation; son discours parlait en termes adulateurs de l'élévation de Jovien à l'empire, de la paix faite avec Sapor, de la protection que le nouvel empereur accordait aux gens de lettres, ce qui était en contradiction évidente avec les faits énoncés; il faisait de même l'éloge de la douceur de Jovien et de son équité en matière de religion. Les panégyristes des princes de nos jours les louent des vertus qu'ils n'ont point. C'est dans cette ville que, la nuit du 16 au 17 février 365, l'empereur

fut trouvé étouffé dans son lit. Ammien dit que sa mort ne donna lieu à aucune recherche, et que probablement il perdit la vie par quelque attentat secret. Saint Jean-Chrysostôme prétend de son côté que Jovien fut empoisonné pas ses domestiques; d'autres personnes supposent que les auteurs de sa mort furent les eunuques du palais, poussés à ce crime par son successeur. Jovien eut un fils d'une des femmes de son sérail, appelé Cariton, fille de Lucilien; on l'a dite chrétienne. Le fils de Jovien s'appelait Varronien. L'empire, dont les soldats disposaient, était devenu électif. Valentinien Ier succéda à Jovien qui s'associa Valens, et dans la crainte qu'un jour le jeune Varronien n'aspirât au trône que Jovien avait occupé quelques mois, le nouveau césar, par une politique barbare, lui fit crever un œil. Jovien partageant son affection avec toutes ses femmes, n'avait point conféré le titre d'auguste à Cariton, qui fut, dit-on, déposée dans son tombeau : il faut croire que cette concubine n'a jamais figuré comme épouse, femme d'empereur, car aucune médaille ne rappelle l'existence de cette princesse. Cependant les médailles de Jovien, quoiqu'il ait régné aussi peu de tems, ne sont pas rares.

—

## NOTES DU CHAPITRE XXVIII.

(1) De Potter, Hist. des Conc., t. I, p. 406, édit. Jeunehomme, Paris. — (2) Liban. de Ulcis. Jul. nece. — (3) La Bletterie, Hist. de Jovien, p. 39. — (4) Amm. Marcel., l. XXV, c. 1. — (5) *Id.* XXV, c. II, sub fine. — (6) *Id.*, c. III. — (7) *Id. id.* — (8) Liban. de Ulcis. Jul. nece. — (9) *Id. id.* — (10) La Bletterie, Hist. de l'emp. Jovien, p. 40. — (11) Liban. de Ulcise Jul. nece. — (12) Liban. Or. pro templis. — (13) Zosim., lib. VI, c. II. — (14) La Blett., Hist. de l'emp. Jovien, p. 34. — (15) Hist. eccles., lib. III, c. 25. — (16) T. II, p. 770, édit. des Bénédict. — (17) Orat. XXI. — (18) Sozom., lib. V, 6. — (19) Am. Marcel., XXV, c. V, et Zosim., lib. III. — (20) Am. Marcel., XXV, c. V. — (21) Cod. Just., lib. XI, tit. 9. — (22) La statue de Julien qu'on voit dans les Thermes, élevée par lui à Paris, est d'un beau style et rappelle le bon goût de la Grèce. — (23) Théod., Hist. eccles., lib. IV., c. 1. — (24) Zosim., lib. III. — (25) Fleury, Hist. eccl., liv. XXV, c. X. — (26) Eutrop., lib. X. — (27) Liban. Or. parent. n° 155. — (28) Am. Marcel., liv. XXV, c. VI. — (29) La Bletterie, Hist. de l'emp. Jovien, p. 34. — (30) Théod., Hist. eccl., lib. IV, c. I. — (31) Am. Marcel., liv. XXV., c. V. — Liban., de Vità suâ. — *id.* Orat. parent. n° 139, 150. — (32) Am. Marcel. et Liban. au lieu au-dessus. — (33) Am. Marcel., liv. XXV, ch. VII et VIII.; Zosim., lib. II et III. — (34) Am. Marcel., liv. XXV, c. VIII, et Zosim, l. III. — (35) Am. Marcel., et Liban., Orat. parent. 143. — (36) Am. Marcel. XXV, c. VII. — (37) Am. Marcel. et Zosim, lib. III. — (38) Ex. Const. Porph. ab Hen. Val. versa, p. 844, et seq. — (36) Chateaub., Étud. Hist., t. III, p. 218.

## CHAPITRE XXIX.

Valentinien Ier et Valens. — Eusèbe de Samosate, rebelle. — Libère, Félix, Damase, Ursin, papes. — Saint Ambroise. — Mort de Valentinien. — Suite de Valens. — Mort de saint Athanase. — Mort de Valens. — Gratien et Théodose. — Maximien se révolte dans les Gaules. — Valentinien II et Justine. — Maximien, maître de l'Italie. — Ambroise. — Saint Théophile et ses ruses. — Mort de Maximien. — Eugène, rebelle. — Mort de Valentinien II. — Eugène, ami de saint Ambroise. — Mort d'Eugène. — Mœurs dépravées et corruption des grands et des riches. — Ambroise et Théodose. — Théophile, patriarche Alexandrie, ses vols et ses assassinats. — Temple de Sérapis. — Guerre entre payens et chrétiens. — Saint Grégoire de Nazianze. — Mort de Théodose. — Arcade et Honorius, empereurs ; Rufin et Stylicon, ministres. — Saint Jean-Chrysostôme. — Amphiloque, évêque rebelle. — Arcade poursuit les payens. — Les Juifs ont des esclaves chrétiens. — Saint Porphyre, évêque rebelle. — Trahisons du ministre Rufin. — Alaric envahit la Grèce. — Gainas se révolte. — Action humiliante d'Arcade. — Saint Chrysostôme intrigue avec les Goths contre l'empire. — Arcade, mal conseillé, cède aux Goths la Thrace. — Chute de Rufin. — Caractère de Chrysostôme. — Eutrope, ministre. — Chrysostôme intrigue à la cour, est exilé ; revient sans permission ; injurie sa souveraine ; est exilé de nouveau ; intrigue avec le pape Innocent Ier ; meurt en exil.

L'histoire du christianisme, depuis Dioclétien jusqu'à Valentinien Ier, n'offre que le tableau des discordes provoquées au sujet de l'épiscopat. Les écrivains de l'Église s'efforcent de faire croire qu'elles provenaient des controverses scolastiques

ou sans but : quoi qu'il en soit, elles déchiraient l'empire romain, tant en Orient qu'en Occident, et plus particulièrement Rome, Milan, Constantinople, Alexandrie et Antioche, ce que prouvent des documens incontestables. Ce fut dans ces entrefaites, suivant Ammien Marcellin, qu'il se livra à Rome des combats sanglans pour l'élection des évêques.

« Il n'est pas surprenant que des hommes si » avides des grandeurs humaines combattissent » avec autant de chaleur et d'animosité pour ob- » tenir cette dignité, vu que, lorsqu'ils l'avaient » obtenue, ils étaient sûrs de *s'enrichir* par des of- » frandes des dames, de pouvoir se montrer avec » éclat, et de se faire admirer par la magnificence » de leurs équipages, de leurs *festins* somptueux, » et par un luxe et une profusion qui surpas- » saient ceux des princes souverains (1). »

Voilà quels étaient les princes de l'Église lorsqu'ils jouissaient de cette liberté tant vantée et si rapprochée du tems où, selon les apostoliques, avait siégé à Rome Simon Barjonas. Ce n'était pas le don du Saint-Esprit que les prêtres cherchaient à posséder en arrivant à l'épiscopat, mais les grandeurs humaines, une armée à leurs ordres, de belles femmes d'illustre naissance, une table délicieuse et de riches équipages. N'est-il pas édifiant de lire dans un auteur moderne combien étaient modestes et humbles les papes, parce qu'un

certain de ceux-ci n'avait qu'une mule pour tout équipage (2)? Quelle comparaison à faire des flagellations, des jeûnes du Christ sanglant que l'on montre aujourd'hui, avec la religion chrétienne que les papes professaient au quatrième siècle!... Quelle merveille alors qu'un gouverneur, un préfet même du prétoire préférât la place d'évêque à la sienne! Il n'est pas non plus surprenant que le peuple, voyant les chefs de l'Église s'adonner à toutes les voluptés, se soulevât même au milieu des spectacles, des orgies et des débauches, pour qu'on lui donnât du vin (3).

Les impôts étaient prélevés en denrées. Athanase est accusé d'avoir tenté d'affamer Constantinople, en ce qu'il arrêtait l'expédition des grains, que lui évêque, comme les proconsuls, recueillait en Égypte. Constance et ses successeurs accordent du blé à une ville, à des hôpitaux, parce que ces tributs servaient à l'entretien des soldats et à réparer les inconvéniens des saisons; la disette, la pauvreté, les terres de Rome fournissaient du vin, tandis qu'il fallait recevoir d'Afrique une partie de blé pour se nourrir. Le peuple aura été dépouillé de ce produit, il le réclamait comme il réclamait du pain.

L'an 365, Valentinien Ier, après la mort de Jovien, comme on vient de le dire, monta sur le trône impérial et fut proclamé à Nicée. Ammien, en parlant de lui, dit :

core que ces prêtres chrétiens etaient des fonctionnaires séculiers, ou, si l'on veut, ecclésiastiques attachés à l'état. Après ces faits, comment croire alors les écrivains de Rome catholique, qui vantent en Valentinien un confesseur du Christ?

Valentinien, après son élévation à la pourpre, associa à l'empire Valens, auquel il abandonna l'Orient, l'Occident lui donnant assez d'occupation. Valens était payen : devenu empereur, on a dit qu'il reçut le baptême d'un arien que les apostoliques appellent le *très-saint* Théophile (7), qualification illustre qui lui est donnée dans plusieurs conciles, ainsi que nous le remarquons. Nous aurons occasion bientôt de parler de cet évêque célèbre.

De l'aveu des ecclésiastiques, Valens punit beaucoup d'évêques appelés orthodoxes, parce qu'ils intriguaient et correspondaient avec les ennemis de l'empire, et fut obligé de nommer des évêques ariens à leur place (8). Or, comme l'Orient était déchiré par des guerres civiles suscitées en grande partie par l'esprit de désordre soufflé par l'ambition des évêques et par la démagogie des philosophes, Valens réprimait les rebelles chrétiens qu'on dit aujourd'hui avoir été les parfaits catholiques de cette époque, sévit contre une foule de devins et de prêtres égyptiens dont la science trompeuse de la divination et de la magie leur avait attiré des adeptes nombreux et fervens. Ce fut Lici-

nius qui les avait appelés. Nous croyons néanmoins que ces devins égyptiens étaient des chrétiens, car ce furent eux qui répandirent la prédiction que Valens qui les persécutait, aurait bientôt un successeur dont le nom offrirait pour initiales les lettres *Théod* : ce qui nous prouve que de longue main Théodose briguait l'empire. Mais cette prophétie devint funeste à ceux qui voulaient l'élever à l'empire, et qui n'étaient que des chrétiens orthodoxes qu'on appelait alors platoniciens (9). Valens fit mourir ces faiseurs d'horoscopes qui prétendaient que le christianisme était fondé sur les prophéties et sur les miracles; il donna aussi l'ordre de brûler leurs livres, qui sans nul doute, comme ceux du tems de Dioclétien, contenaient des doctrines subversives de l'ordre existant : cette punition, le châtiment qui en fit justice prouva évidemment que ces chrétiens platoniciens avaient prémédité de donner à Valens un successeur de leur parti, comme l'événement le prouva.

Ce fut sous Valens qu'Eusèbe, évêque de Samosate, qu'il avait déposé, se révolta : ancien soldat, il jette la crosse et la mitre pour empoigner l'épée et se couvrir du casque; il court d'église en église pour révolutionner les Arabes. Les ecclésiastiques sanctifient ces manœuvres, en disant qu'il agissait ainsi pour ordonner des évêques et des prêtres. Ils ne s'aperçoivent pas que maintes

excommunications étaient portées contre ceux qui ordonnaient hors de leur évêché, c'est-à-dire qui prélevaient des impôts hors de leur province et de leur juridiction.

Nous avons dit plus haut que Libère, cédant aux circonstances, s'était rangé parmi les ariens, et qu'il avait obtenu sa grâce de Constance; mais dès qu'il arriva à Rome, il souleva le peuple. Fleury ajoute que le sénat, de son côté, chassa Félix comme un usurpateur. Les apostoliques ont-ils vraiment l'ombre du bon sens à produire les saints qu'ils avouent, quand on voit Bellarmin, Baronius et tous les légendaires des bienheureux, faire de Félix un saint martyr et confesseur, lui qui, pour être pape, dut être arien, et qui, d'après ces mêmes écrivains, avait usurpé le saint-siége sur Libère, le protecteur de saint Athanase, la plus grande lumière de l'Église catholique?.... Il nous semble que cette canonisation pourrait pousser des dévots à suivre l'exemple de Félix en tachant d'usurper, comme il le fit, le trirègne, cette usurpation n'empêchant pas d'être canonisé.

Libère cessa de vivre le 24 septembre 366. Les querelles, les divisions, les guerres civiles se renouvellent à l'élection d'un nouvel évêque. Damase, d'origine espagnole, mais né à Rome, se vit assis sur cette fameuse chaire de Saint-Pierre, sur laquelle, depuis quinze siècles et de nos jours, les

nouveaux papes sont portés en triomphe lors de leur élévation.

Mais un autre prêtre, avide de richesses, de plaisirs et d'autorité, lui fut opposé, et fut sacré évêque de Rome; c'était Ursin. Mais comme il succomba dans la lutte, on le considère comme un anti-pape; si le sort des armes l'avait favorisé, Damase eût été un intrus. Deux partis s'étaient formés dans la ville éternelle, et en vinrent plusieurs fois aux mains (10), ce qui démontre que les évêques soldaient des hommes armés, et rend raison de l'objet des dyptiques anciens, et du grand nombre de veuves et d'orphelins auxquels les évêques des communautés chrétiennes auxquelles ils présidaient devaient donner à vivre, comme on l'a dit de Libère, car tous ces malheureux subsistaient aux frais des dupes. Il est naturel que ce mode de récompenses, établi par les évêques à Alexandrie, Constantinople, Antioche, dut attirer dans leur parti cette foule de prolétaires qui s'armaient en faveur des évêques, et souvent dans leurs révoltes triomphaient même des gouverneurs romains; aussi, dès que les évêques eurent obtenu une grande popularité, les gouverneurs ou chefs des payens ne furent plus qu'un simulacre de l'autorité publique et de celle des empereurs.

D'après cet examen des faits tels qu'il sont relatés dans les livres des saints pères, dans les actes

des conciles et dans les auteurs de l'histoire de l'Église, on demeurera convaincu que l'on versait alors le sang des citoyens, non pour des discussions théologiques, comme on voudrait le faire croire, mais pour soutenir des intérêts personnels ou purement mondains.

Ce fut au tems où Juvence Pannonien était préfet que ces événemens eurent lieu, et il eut luimême beaucoup de peine à n'en pas être victime. Voici comme Ammien raconte cet incident.

Damase et Ursin étaient animés d'un si vif désir d'envahir l'épiscopat, qu'ils se le disputèrent avec le plus grand acharnement : soutenus par leurs partis, ils en vinrent jusqu'à l'effusion du sang. Juvence fit tout ce qu'il put pour calmer ces chefs de troubles, mais le nombre des hommes armés de *chacun des deux partis* était beaucoup plus grand que celui de ses propres soldats ; aussi fut-il *contraint par la force* de se retirer dans un faubourg. Les armées des deux papes en vinrent aux mains dans Rome, qui fut jonchée de cadavres. Damase triompha. On s'était battu jusque dans les églises : la basilique de Licinius fut couverte de cent trente-sept hommes tués dans des rencontres en un seul jour, massacre qui profanait ainsi ce lieu saint. Ces mercenaires des intrigues épiscopales, rangés sous leur bannière respective, combattirent à diverses reprises, et la population de Rome *était menacée de sa destruction totale* par l'avidité de

s'emparer du pouvoir, si l'on n'était parvenu, quoique difficilement, à apaiser la révolte (11). Il résulte de ces faits que le pouvoir impérial avait perdu sa vigueur à Rome, puisque, bien que les forces des compétiteurs fussent partagées, le préfet n'avait pu en triompher. Quelle ne pas devait être alors la puissance d'un évêque de Rome, lorsque tous les chrétiens étaient réunis sous une seule bannière!...

Après ces événemens déplorables, Ursin fut banni par le pouvoir impérial, ce qui ne l'empêcha pas d'entretenir des intrigues. L'année suivante, le 15 septembre 367, il trouva le moyen de rentrer dans Rome et battit à son tour ses ennemis; mais son triomphe fut de courte durée, car Damase, qui avait dans ses intérêts le préfet, se trouvant alors à la tête d'une force supérieure, après plusieurs actions chassa de la ville, le 15 novembre suivant, Ursin qui fut relégué dans les Gaules. Malgré cela, ses partisans se remuaient encore de tems à autre, et la tranquillité ne fut aucunement rétablie dans Rome.

Saint Damase fut élu pape en 366 et mourut en 384; pendant dix-huit ans il dirigea les chrétiens d'Occident et d'Orient. L'an de son élévation, ou l'an d'après, selon le Paggi, se tint le concile de Laodicée, où on a fait le tirage et le classement des livres de l'Ancien-Testament, ce qui prouve que jusqu'alors tous les livres des rabbins indistinc-

tement étaient à l'usage des chrétiens et que tous étaient canoniques. Nous remarquons qu'au soixantième canon de ce concile qui parle de ces écritures, on n'y voit point figurer les livres de Judith, de Tobie, de la Sagesse, l'Ecclésiaste, les Machabées, ni même l'Apocalypse (12); peut-être regardait-on ces écrits comme des romans ou n'existaient-ils pas de fait.

Le célèbre saint Jérôme était l'ami intime de Damase; on prétend même qu'il lui a servi de secrétaire : ce qui occasiona que les peintres, en représentant ce saint, lui donnent ordinairement le chapeau de cardinal, dignité qui cependant ne fut instituée que bien des siècles après Damase et Jérôme.

Les apostoliques font le plus grand cas des écrits et des titres à la sainteté du bienheureux pape Damase, et nous convenons qu'ils ont quelque raison, car Damase tenta par tous les moyens de rendre inviolable l'autorité usurpée sur le pouvoir légal : ce qui est amplement développé dans une lettre qu'il adressa à Étienne, archevêque de Mauritanie, qu'on nomme aujourd'hui les royaumes de Fez, de Maroc et d'Alger. Dans cette lettre, Damase donne à Étienne les instructions à suivre en cas de poursuites légales contre les prêtres. Cette lettre est divisée en articles, et au septième, Damase prétend que dans toute procédure qui menacerait un ecclésiastique de quelque condamnation, *on*

*doit* au préalable *examiner canoniquement le dénonciateur et les témoins*. Au paragraphe IX, Damase prétend aussi que l'accusation doit être portée dans la province de l'accusée, et non dans le lieu ou le prêtre a commis le crime; par ce moyen, il prépare l'impunité du coupable ou, au moins, il tente d'environner le sacerdoce d'un rempart inaccessible aux laïques, qui étaient obligés de s'expatrier, faire des frais, abandonner leurs affaires, pour poursuivre le prêtre préjugé coupable et porter leur plainte au lieu où le criminel habitait et où il devait naturellement avoir des adhérens. Damase rendait par là vaine toute poursuite et attaque envers ce corps ainsi privilégié (13).

Si ce pontife avait créé de semblables institutions, c'est que précédemment il en avait subi les conséquences, car un concile, composé de vingt-huit évêques et de vingt-cinq prêtres, l'avait condamné lui-même pour adultère: ce qui avait révélé ses sensualités avec des femmes payennes, celles de sa communion ne lui suffisant pas. La table des conciles rappelle que, dans la Vie de saint Eusèbe, prêtre romain, mise au jour par Baluze, il est question d'un second concile ou synode au sujet de cette scandaleuse affaire. Ce concile aurait été composé de soixante-quatre évêques qui donnèrent l'absolution à l'accusé, lequel triompha par ce moyen de ses ennemis; car ce concile décida tout autrement que le premier et condamna Con-

cordium et Calixte, les accusateurs de Damase, à être expulsés de l'Église (14). L'autorité impériale fut ensuite méconnue par les évêques, ce qui obligea Valentinien III à défendre aux évêques de se mêler d'aucune affaire contentieuse, à moins que les parties ne les prissent volontairement pour arbitres, et il déclara qu'un demandeur laïc, dans une cause civile ou criminelle, avait droit de poursuivre un ecclésiastique devant les tribunaux séculiers. Les évêques osèrent dans deux conciles, l'un tenu à Arles, l'autre à Angers, déclarer excommunié les laïques et prêtres qui porteraient leurs contestations devant des tribunaux laïcs, et Baronius désapprouva hautement la loi de Valentinien et rendit hommage aux décisions des évêques.

Le règne de Valentinien Ier fut fécond en incidens qui prouvent que la religion des prêtres de Christ n'était qu'un masque dont ils couvraient leurs ardens désirs d'obtenir l'épiscopat, particulièrement dans les villes où la population était très-nombreuse, comme on le voit dans l'élévation de saint Ambroise au pontificat de Milan.

Les catholiques et les ariens, ces derniers, d'après Fleury, plus nombreux, étaient près d'en venir aux mains, les catholiques voulant un des leurs pour évêque, les ariens également un de leur parti. Le gouverneur de la Ligurie et de l'Émilie se trouvait présent à ce débat, ce qui prouve encore que la dignité épiscopale dépendait de l'auto-

rité impériale, quoiqu'ici le peuple eût le droit de la conférer, tout comme le peuple romain conférait celle de ses magistrats. Et nous le répétons, parce qu'on ne saurait être assez pénétré de cette vérité, que l'on doit regarder l'évêque comme l'ancien proconsul, chargé, comme les sacrificateurs juifs, de prélever les impôts et de gérer les biens de la communauté. Les terres appartenaient aux empereurs, il fallait payer à l'état une contribution que les fermiers remettaient au caissier du souverain, les chrétiens à l'évêque pour certaines terres, et les payens au gouverneur pour d'autres. Cette partie de l'histoire n'a pas été assez mûrement examinée : or ce qui se lit dans les conciles et les décrets impériaux atteste évidemment la vérité de notre assertion. Ce gouverneur à Milan était Ambroise, payen et fils du préfet du prétoire des Gaules. Selon Fleury, la sédition allait éclater dans le sein même de l'assemblée qui s'occupait de l'élection, lorsqu'un enfant, qui avait *plus d'esprit* que les deux partis, proclama à haute voix *Ambroise* (15). Ce fait se passa l'an 374 de l'ère vulgaire.

Peu importe la profession de foi payenne : les deux partis s'accordent, et Ambroise, quoique payen, est nommé évêque de Milan. Ce saint homme, trouvant dans les richesses de la communauté, dans les honneurs et le pouvoir que cette dignité procurait, plus d'avantage qu'à être gouverneur des provinces de Ligurie et d'Émilie, ac-

cepte la nomination épiscopale, renonce à l'autre fonction et demande l'*autorisation* et la *validité* de sa nomination à Valentinien Ier, qui ordonne qu'Ambroise soit au plus tôt canoniquement institué (16), et lui accorde l'investiture légale. Voilà donc qui prouve de rechef que la confirmation d'une semblable dignité était dévolue à l'empereur, et bien souvent encore la nomination. N'est-il pas curieux de voir de nos jours que les représentans d'une nation éclairée accordent sans examen un tel pouvoir à un prince étranger (17)? Cette condescendance est un germe de discordes, de guerres civiles, détruit les libertés publiques et favorise le despotisme.

Sans tenir compte ici des règles de la réception chrétienne, tant prônée par les cathécumènes, Ambroise fut confirmé évêque par l'empereur, baptisé le 1er décembre, et, le 7 du même mois et de la même année, décoré de la crosse et de la mitre; enfin il devint évêque. Après de tels faits, n'est-il pas impudent de la part des historiens de l'Église d'avancer que les Perses nommés aux évêchés se regardaient comme indignes de recevoir une dignité aussi éminemment sainte?... Nous avons consulté plusieurs auteurs, aucun n'indique qu'Ambroise reçut le baptême des mains d'un arien ou d'un catholique; il est plutôt probable qu'il fut initié par un arien.. On sait que la secte de ce nom était plus nombreuse, plus puissante que celle des chrétiens catholiques.

Si l'on s'attache à examiner l'élection des évêques de ces heureuses époques, on conviendra qu'elle ne présente rien de sacramentel. L'élection généralement était populaire aux lieux où les évêques ne faisaient pas encore un corps aristocratique; ils sortaient alors souvent des rangs des prolétaires; l'élection était une des suites de la liberté, de l'égalité recommandée virtuellement dans les Évangiles et sur lesquelles la fraternité devait s'appuyer. Au chef ainsi promu les frères devaient confiance, dévouement, et payer les impôts. Un évêque élu de cette sorte qui était fidèle aux statuts de la fraternité, faisait trembler le gouvernement. Il était le tribun de sa république à l'égard du gouverneur ou de l'empereur, soutenant les droits de ses commettans, investi d'une autorité sans bornes : l'épiscopat a pu par la suite enfanter mille lois spoliatrices du pouvoir légitime ou attentatoires aux priviléges des administrés: placé bien plus haut que le pontife hébreu, il conserva les institutions recommandées par la Bible, qui le favorisaient. Ce n'était que par politique que l'évêque ordonnait de rendre à César ce qui appartenait à César. C'est en raison de sa popularité qu'il mettait les armes à la main à ses adhérens et qu'il excitait toutes ces révolutions dont le seul mobile était l'agrandissement de l'épiscopat, toujours sous le prétexte des libertés publiques et de celles de l'Église, devenues ainsi la cause de cette longue sé-

rie d'assassinats qui n'épargnaient pas même la personne sacrée des empereurs.

Théodoret, en faisant l'éloge de l'évêque Ambroise, a osé dire qu'il était pour le moins aussi puissant que Théodose-le-Grand. Les évêques devenus magistrats, officiers de l'état, se rendirent redoutables et nécessaires à la puissance temporelle. Ils tenaient en main le levier de tout pouvoir, l'argent et les impôts des contribuables; ils les faisaient servir à leurs intérêts. On n'a pas assez de précaution à empêcher cet abus dans les ministres d'état du jour, ce qui cause mille réclamations. Les princes, ensuite de leur côté, se servaient toujours avec avantage de la religion et de ses ministres pour accabler les peuples. Les imposteurs et les prestiges sont inutiles aux souverains soumis aux lois, ils sont indispensables à ceux qui tyrannisent.

L'année 379 vit la mort de Valentinien Ier, qui est racontée de deux manières. L'Art de vérifier les Dates dit qu'il était sujet à des accès de colère qui lui furent fatals; que lorsqu'il apaisa une émeute de Goths, il appela une députation de ce peuple, que probablement il ne savait point être aussi simple, aussi modeste dans la manière de se vêtir. Les envoyés s'étant présentés devant lui sous leurs habillemens grossiers, il crut que c'était de leur part une marque de mépris, et il entra à ce sujet dans une telle colère, qu'une veine se rompit

dans son corps, et il fut immédiatement suffoqué par le sang (18).

Voici une seconde version sur la mort du prétendu protecteur de la foi de Nicée. Nous avons dit que les écrivains de ces époques obscures accordent à cet empereur le courage dans les combats : or, il paraît que la grandeur affaiblissait en lui l'énergie. L'histoire rapporte que Valentinien avait placé toute sa confiance dans Ergobaste, élevé par lui aux dignités les plus éminentes : s'apercevant enfin que le favori voulait usurper l'empire, il l'attira pour une conférence à Vienne dans les Gaules, le reçut assis sur son trône, environné des grands de la couronne et de ses gardes, et, sans lui dire un mot, lui remit le décret qui le destituait de ses emplois. Ergobaste, après avoir lu l'écrit, certes comptant sur ses amis dans les courtisans du souverain, le jeta à terre avec mépris en lui disant :

« Tu ne m'as pas donné le commandement, tu » ne peux me l'ôter (19). »

Valentinien, furieux de cette arrogance, saisit l'épée d'un de ses gardes pour punir l'insolent, mais les amis d'Ergobaste le désarmèrent, ce qui indiquerait que cet empereur n'était plus qu'un simulacre de pouvoir et que ses officiers n'étaient plus dans ses intérêts. Quelques jours après cet événement qui dévoile son impuissance, on le trouva étranglé dans son lit.

Saint Ambroise était très-lié avec cet Ergobaste, qui, ayant usurpé le pouvoir, visait à mettre sur le trône un de ses amis. Cette relation fut rendue publique dans un banquet qu'Ergobaste donnait à des rois francs qui lui demandaient s'il connaissait Ambroise; à quoi il répondit qu'il *mangeait souvent avec lui*. Ambroise avait donc des intrigues dans les Gaules.

En méditant l'histoire, on est de plus en plus convaincu que les chefs du christianisme furent la véritable cause de la décadence de l'empire romain : M. de Chateaubriand est de cet avis; d'après maintes autorités, il dit que les moines ariens montrèrent le chemin de la Grèce aux Goths, les donatistes de l'Afrique aux Vandales, et les évêques catholiques de la Gaule aux Francs (21). Les payens étaient tellement persuadés que la chute de cet empire était la conséquence du christianisme, qu'ils la démontrèrent par des écrits que nous n'avons plus, grâce aux réformateurs de cette même religion : c'est ce qui obligea saint Augustin d'écrire son grand ouvrage *de Civitate Dei* pour le défendre et se défendre lui-même de ces inculpations. Il n'y a qu'à lire son Philopatris, les chefs des chrétiens y sont désignés comme prêchant une morale qui ne tendait qu'à bouleverser tout gouvernement, toute société, Rome et le monde entier.

Nous avons rapporté que jusqu'au tems de Dèce, à la fin du troisième siècle, le christianisme avait

pénétré chez les barbares du Nord. En Orient, sous Valens, les moines, instigateurs des rébellions qui se succédaient les unes aux autres, prêtaient la main aux envahisseurs : ainsi cet empereur, excédé de leurs menées, fit enlever à main armée de leurs couvens un grand nombre de ces fainéans, les forçant d'entrer dans les légions et traitant comme rebelles tous ceux qui se refusaient de s'y enrôler.

C'est sous Valens que les Visigoths, qui se trouvaient campés sur la rive gauche du Danube et au nord de son empire, demandèrent à ce souverain à s'établir dans la Mœsie; à l'appui de cette requête, ils faisaient valoir qu'ils étaient chrétiens. Nous avons dit que Constantin soldait une armée de ces étrangers, c'étaient des alliés qui fournissaient des troupes à l'empire : de telles demandes, ils les faisaient en acquit de leurs services. Valens accéda à ce désir qui lui devint fatal, car les Visigoths franchissant le Danube purent facilement ensuite, et tantôt comme amis ou ennemis, envahir l'empire. Valens avait, comme ses prédécesseurs, proscrit Athanase qui se cacha pour ne plus reparaître. Les ecclésiastiques ne font pas savoir s'il a fini ses jours dans la retraite avec quelque vierge d'une rare beauté, comme ils le font cacher long-tems à Alexandrie, lors de George de Cappadoce (21). Il mourut précisément pendant les troubles excités par les Goths et les Vandales, qui

à la fin renversèrent l'empire. Les bénédictins avancent de plusieurs années la mort de ce grand saint dont les prêtres ont fait un modèle de vertu et d'humilité, mais ils ont passé sous silence ses concussions, ses vols et ses rébellions. En revanche, ils citent avec complaisance ce trait qui, selon eux, mérita la vénération des fidèles : c'est que le seul jour de la Pentecôte, il se parait du manteau que saint Antoine lui avait laissé. Voilà les historiens, et c'est Fleury qui rapporte l'anecdote. Les évêques de Rome, en commémoration de l'appui qu'Athanase avait cherché près d'eux, pour persister ouvertement dans sa rébellion en firent un saint, un héros, un oracle à consulter, d'autant plus qu'il avait affermi leur autorité, et osèrent ainsi se déclarer impudemment les chefs suprêmes de l'Église, et plus tard les maîtres des souverains.

La ville d'Alexandrie conserve un édifice, aujourd'hui changé en mosquée, que les prêtres chrétiens dans ces lieux s'efforcent de faire passer pour la basilique de saint Athanase. Elle peut avoir appartenu sans doute à ce rebelle et servi au rassemblement de ses satellites : pourtant nous doutons que son attachement au culte l'ait porté à élever aucun monument de ce genre. Nous avons relaté l'histoire d'Athanase, puisée par nous aux sources les plus pures : néanmoins de nos jours encore, un savant de l'expédition d'Égypte, imbu

d'anciens préjugés et qui a foi aux légendes, sans se piquer d'une critique très-judicieuse, s'exprime de la sorte : « Saint Athanase, nommé en » 326 patriarche de l'église d'Alexandrie, fut un » de ceux qui l'illustrèrent le plus, ainsi que la » fameuse école de cette ville, par leurs *vertus* et » leurs talens (23). »

En Orient, les querelles pour l'épiscopat suscitaient des révolutions, des guerres successives, et avec elles l'anarchie qui embrasa les deux empires. Si alors un souverain protégeait plutôt une secte qu'une autre, ce n'était pas par zèle pour le culte qu'elles professaient, mais seulement par politique, afin d'opposer une digue à l'épiscopat qui voulait seul dominer. Ainsi Valentinien aurait été catholique, si on veut, pour mettre obstacle à l'ambition des évêques ariens, tandis que Valens devait protéger les ariens, pour empêcher les empiètemens sur le terrain du pouvoir des évêques saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, très-catholiques, mais toujours prêts à lutter contre l'autorité impériale, évêques que Valens « ne put ni gagner, » ni abattre et fut *désespéré de ne* pouvoir vain» cre. »

Telles sont les expressions de Bossuet dans son Discours sur l'Histoire universelle : donc les évêques armés contre leurs souverains étaient les plus forts. Valens eut beaucoup de mal à contenir les sectes chrétiennes. Pendant qu'il tentait de recou-

vrer sur les Perses les provinces perdues par Jovien, les Goths, qui étaient ariens, établis dans l'empire, se révoltent : il quitte la Perse, marche pour réprimer les insurgés ; arrivé à Constantinople, il est chassé de la ville par les intrigues du clergé ; battu ensuite près Andrinople en 370, c'est à grand'peine qu'il se retire dans une bourgade où les rebelles mettent le feu. Valens périt au milieu des flammes, les armes à la main. Les apostoliques osent dire que le ciel l'a puni ainsi pour avoir soutenu les ariens. L'histoire est dénaturée par l'imposture du clergé qui a triomphé. Les évêques se sont toujours servi et se serviront des ennemis de l'état pour leur triomphe.

Gratien, le premier-né de Valentinien Ier, qui avait combattu avec valeur à côté de son père, était empereur des Gaules, et n'avait obtenu que cette partie du vaste empire romain. Gratien était vainqueur des Allemands : aux nouvelles des embarras de Valens, il quitta l'Occident pour aller à son secours ; mais c'était trop tard, Valens avait succombé. Gratien trouva les affaires d'Orient dans le plus grand désordre, et dans la crainte du parti catholique qui alors dominait l'empire, il le caressa en associant à l'empire Théodose qui monta sur le trône d'Orient la même année 379. Celui-ci, favorisé du clergé, rétablit les affaires de son nouvel empire, fut victorieux des Goths, réprima les barbares, et avant de terminer sa carrière, devint,

comme on le verra, maître absolu des deux empires.

Maximien, que les historiens disent avoir été payen et très-rusé, pendant l'absence de Gratien, s'était élevé en souverain et empereur dans les Gaules; il débaucha même les soldats de Gratien qui étaient en pleine marche contre l'usurpateur : Gratien fut battu par suite de cette défection, et même livré à Maximien qui le fit massacrer. Par ce moyen il s'empara de toutes les Gaules. Valentinien II, fils de l'empereur Valentinien et de Justine, fut à l'âge de neuf ans seulement élevé à l'empire d'Occident qui se réduisait, en 383, à l'Italie et à une partie de l'Allemagne. Théodose Ier chargea par intérim du gouvernement Justine comme impératrice mère; elle établit son siége à Milan, où nous avons laissé pour évêque Ambroise.

Les historiens ecclésiastiques, toujours conduits par la mauvaise foi pour détourner l'attention des critiques, et masquer les intrigues et les trahisons du clergé, disent que Justine, qui était arienne, voulut ouvrir une église de sa communion. Saint Ambroise, mu par son ambition, s'opposa à ce projet même par la force (24). Justine ordonna alors son exil et sa destitution; mais l'évêque, fort de son pouvoir, refusa d'obéir : il séduisit le peuple qui prit son parti, le portant par là au m -pris envers son souverain. Ces abus se renouvel-

lent encore de nos jours où la superstition domine, seul moyen par lequel le clergé puisse encore rester debout.

Dans ces entrefaites, Maximien profitant de ces désordres, et méditant de s'emparer de l'empire d'Occident par surprise, occupe les défilés des Alpes; son armée est prête à envahir l'Italie. Justine n'est avertie de sa marche que lorsqu'il approchait de Milan; elle fut forcée alors de se réconcilier avec Ambroise afin de coopérer au salut de l'empire; elle se charge d'aller à la rencontre de Maximien et de l'engager à se retirer. Mais le saint père avait des intérêts bien plus importans à concilier que ceux d'un hérétique. Maximien, après s'être abouché avec Ambroise, suit sa marche, arrive à Milan. Le peuple, sur lequel Ambroise avait du pouvoir, à l'approche de Maximien, refuse de prendre parti pour la princesse et pour Valentinien II, son souverain. Nous n'accuserons pas Ambroise de cette défection, mais ce qui est avéré, c'est qu'Ambroise, qui disposait à son gré des masses, se montre ouvertement l'ennemi de Justine, ce qui fait croire qu'il s'était ménagé des intelligences avec l'usurpateur. Justine fut obligée de prendre la fuite avec le jeune empereur.

Ambroise, qui comme tous les saints évêques, ne s'occupait pas des choses de ce bas monde, resta paisible sur sa chaire pontificale de Milan, et pour n'être point soupçonné de trahison, car il savait

qu'il existait un Théodose qui l'aurait puni si ses menées eussent été découvertes, Ambroise, disons-nous, s'applique à jouer son rôle, feignant de rester fidèle à Justine qui l'avait exilé. Or, les prêtres ne pardonnent jamais de semblables jugemens; il mit même beaucoup de circonspection à communiquer avec Maximien. On voit que le rusé Ambroise aurait été digne de compter parmi les diplomates déliés de ce siècle-ci.

Maximien poussa ses armées jusqu'à Rome et s'en rendit maître. Ce fut alors qu'on vit ces mêmes sénateurs qui, quelques années auparavant, avaient sauvé les jours des papes Libère et Damase, prier Maximien de rétablir le culte des divinités grecques, tant, dit Fleury, ils étaient ennuyés et vexés des dissensions et dissipations des évêques de Rome, des guerres civiles dont ils étaient la cause: ainsi ils désiraient revenir à la religion de leurs ancêtres. Au dire de cet historien, Rome avait été chrétienne depuis la mission de saint Pierre, mais lorsqu'on lit avec attention la harangue de Symmaque à l'empereur Théodose, prononcée postérieurement à cette époque, elle prouve qu'à Rome les chevaliers, les riches, les puissans, le sénat professaient de préférance la religion payenne. Ainsi, du tems de Libère et de Damase, Rome était encore payenne, et les chrétiens, quoi qu'on en dise, n'avaient pas un culte exclusivement immuable.

Maximien, devenu maître de tout l'Occident, se prépare alors à s'emparer de l'Orient en passant par la Pannonie, vers laquelle il fit approcher son armée. Théodose, à l'approche du péril qui le menace, se réveille ; assisté des Francs, il rassemble une puissante armée : c'est dans la Pannonie que le sort de l'empire doit être décidé. Il serait très-utile pour l'histoire du christianisme que quelque savant se mît sur les traces pour mettre en évidence les causes qui empêchèrent Théodose d'assister Justine et Justinien II lors de l'invasion de Maximien, et si par hasard il n'était pas alors en intelligence avec saint Ambroise pour ruiner la famille à laquelle il devait la pourpre.

Nous reprenons l'histoire du très-saint Théophile, patriarche d'Alexandrie, qui avait perdu son protecteur Valens ; mais en prélat fort avisé, il chercha à en trouver un autre. Théophile était un des plus savans de son siècle, avide et rusé ; l'ambition, l'intrigue réglaient ses démarches : ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût la dupe de sa finesse. Nous venons de dire qu'il devait y avoir en Pannonie une action décisive entre Théodose et Maximien ; le bienheureux Théophile fit partir secrètement Isidore, prêtre de sa juridiction, avec de riches présens, et des instructions formelles de les donner à celui qui serait vainqueur.

Isidore eut à Rome des relations intimes avec un jeune homme, lecteur à sa suite ; on ignore s'il

l'avait initié aux mystères des prêtres de Cérès, mais ce que les historiens assurent, c'est que cette liaison fit connaître au jeune homme le secret et le but du voyage d'Isidore. Il paraît que ce dernier ne répondant pas aux exigences de son ami, celui-ci profita d'une absence de son patron pour dérober les présens confiés à sa garde, ainsi que sa correspondance avec Théophile, qu'il rendit publique. Isidore, ainsi découvert, au lieu de poursuivre l'auteur du larcin, dans la crainte d'être exposé aux risées et même à une punition, se rembarqua promptement pour Alexandrie.

Le destin prononça en faveur de Théodose qui, après avoir défait Maximien, vint l'assiéger dans Aquilée, près des lagunes de Venise, et le laissa tuer par ses soldats. Devenu maître absolu de deux empires, il remit à Valentinien II celui d'Occident : ayant ainsi rétabli l'ordre dans les affaires, il s'en retourna en Orient. Valentinien II ne garda pas long-tems l'empire, il fut tué à Vienne par le tyran Eugène. Pour détourner la vengeance de Théodose, Eugène lui envoya une ambassade composée d'évêques : il paraît qu'Ambroise avait avec lui des relations comme avec les rebelles qui le précédèrent dans les Gaules, car dans les lettres qu'il adressait à Eugène il le qualifiait des titres réservés aux empereurs (25). Eugène succombant fut regardé comme un tyran; ainsi encore dans ces circonstances les évêques étaient des officiers at-

tachés au gouvernement. Saint Ambroise, pour masquer ses menées, déplora la fin de Valentinien II, car, selon lui, il devait être baptisé de sa main, ce qui prouve toujours que les empereurs étaient payens encore en 393; ils ne recevaient le sceau de cette initiation que comme Constantin et Constance, lorsqu'ils étaient près de mourir ou très-avancés en âge. Théodose vengea cette mort; Eugène fut battu, pris, et ensuite exécuté. Théodose resta derechef seul maître des empires d'Orient et d'Occident.

Théodose, voulant la réforme des mœurs, corrigea bien des désordres qui existaient à Rome; entre autres, il y avait quantité de lieux de débauche, où, pour rendre moins remarquables les usages effrénés que les officiers de l'état souffraient et qui enhardissaient les papes qui vivaient dans la sensualité, il est dit que dans ces lieux se réfugiaient les femmes que l'adultère avait séparées de leurs maris. Là elles étaient obligées de multiplier leur prostitution. Toutes les fois qu'elles recevaient un hôte, elles sonnaient une cloche afin que les chalands fussent avertis qu'il y avait du monde (26). Théodose détruisit par une loi ces lieux de débauche.

Les papes, maîtres de Rome, rétablirent ces maisons, qui, d'après une bulle d'Innocent VI, pape en 1453, furent affranchies d'un impôt que les employés pontificaux prélevaient sur les filles

publiques. Malgré ceci, Sixte IV, pape en 1471, qui, au dire de l'Infessura, dans le *Diario romano*, publié par Eccard, à Leipsick, *puerorum amator et sodomita fuit*, et qui distribuait à ses mignons les évêchés et les cardinalats, abrogea cette loi dix-huit ans après, autorisant seulement les maisons qui paieraient un jule toutes les semaines par fille qui y demeurerait. Dans les autres états de l'église, le saint-père accordait le droit de cette perception aux prélats, comme bénéfice ecclésiastique. Le peuple disait librement d'un tel évêché ou autre : *Habet ille duo beneficia aureorum viginti, alterum prioratum ducatorum quadraginta et tres putanas in burdello, quæ reddunt singulis hebdomadibus julios viginti*, etc. (27). »

Quoi qu'il en soit de cette corruption ainsi solennelle, la crapule était l'apanage des riches; leurs tables étaient accompagnées du faste oriental; elles formaient un croissant; les convives, couchés sur des lits dans l'extérieur du croissant, étaient servis dans l'intérieur par de beaux esclaves jeunes et bien faits; le repas était accompagné de concerts de musique. Les théâtres respiraient la débauche et le libertinage (28). Dans les rues les riches étaient précédés par des valets qui portaient des baguettes pour écarter le bas peuple. Un reste de cette aristocratie se voit encore de nos jours à Londres: des domestiques avec

de longues cannes sont le cortége ordinaire des grandes dames ; ils sont debout sur le derrière de leurs voitures, et se placent à l'extérieur de la porte des maisons où elles entrent.

La corruption des juges était aussi à son comble, le clergé en faisait partie, ils vendaient la justice. Libanius conseilla à Théodose de leur défendre de donner des repas, et d'en aller prendre chez les autres : La bonne chère, dit-il, est un appât à la séduction ; certes leur intégrité est en péril (29). Si un roi ou un ministre d'état leur témoigne cette faveur ; faveur qui est annoncée avec ostentation par les journaux ministériels, souvent elle est achetée au prix de leur délicatesse.

Théodoret nous dit qu'Ambroise balançait la puissance de cet empereur, qu'il lui refusa l'entrée de l'église de Milan, jusqu'à ce qu'il eût fait pénitence (30). Néanmoins ce récit du saint père doit être mis au nombre des mille fables dont l'histoire ecclésiastique est conçue, inventées par le clergé pour accréditer l'opinion qu'il était au-dessus du pouvoir légal. Le crime de Théodose dont on entend parler ici était celui d'avoir fait massacrer le peuple de Thessalonique ; crime sur lequel nous reviendrons. Or, si l'on veut que Théodose ait été chrétien et repentant, n'avait-il pas son patriarche Grégoire de Nazianze auquel il devait demander son pardon ? Ambroise n'avait point à connaître d'un crime commis en Orient. Peut-

être que les écrivains font recourir Théodose à Ambroise pour nous dire mystérieusement que s'il n'avait pas recouru à Grégoire, c'est qu'il avait coopéré à ce crime par ses perfides conseils contre les ariens et les payens. C'est la critique qui doit éclairer où l'histoire se tait. Mais enfin à quoi se réduisit cette chimérique pénitence? Au dire des ecclésiastiques, à interdire à ce prince l'entrée dans l'église pendant le carême et le tems du deuil de la chrétienté (31).

Nous avons dit que Théophile cherchait par tous les moyens à se rendre favorable l'autorité impériale. S'étant aperçu que Théodose caressait les chrétiens, et qu'il regardait, après les guerres qu'il avait soutenues contre Maximien et contre Eugène, les payens comme éloignés de toute dévotion à sa personne, Théophile crut, par un nouvel acte de vandalisme, se rendre de plus en plus agréable à l'empereur, et en même tems satisfaire son avarice. Il y avait à Alexandrie un temple consacré au dieu Sérapis. Ammien Marcellin le regardait :

« Comme le plus beau monument d'architec- » ture après le Capitole; il était orné de statues » de la plus grande expression et d'autres ouvra- » ges rares. On y montait par cent marches; les » voûtes s'appuyaient sur un grand nombre de » colonnes; des cours quadrilatères formaient l'en- » ceinte du temple. Là, il y avait des bâtimens

» destinés à la bibliothèque, aux élèves, aux » desservans; quatre rangs de galeries, des por- » tiques ornés de statues, offraient de longues » promenades; leurs murs étaient couverts de » lames d'or, d'argent, de cuivre. »

Théophile s'empare par surprise et par violence du temple, promène dans les rues ses statues, objets précieux, en dérision du culte. A la vue de cette profanation, de ce pillage, des hommes d'un haut rang attachés au sacerdoce payen et des savans, les payens enfin, accourent de toutes parts au temple, le défendent; mais les masses spoliatrices des chrétiens dirigées par Théophile, après un combat acharné et le lieu couvert de victimes, à la fin l'emportent. La prise de ce monument coûta aussi du sang aux chrétiens : Hellade, célèbre grammairien, assurait avoir tué de sa main neuf agresseurs. Les statues enlevées furent fondues, Théophile enrichit lui et les siens.

Ce patriarche en frappa de la monnaie qu'il partagea avec les associés à ses crimes; les ecclésiastiques disent qu'il distribua l'argent aux pauvres. Quelles excuses misérables à de si horribles excès !....

D'après cet exemple, les monumens payens furent renversés et pillés, partout où les chrétiens étaient les plus forts. Mais ce qu'il faut bien observer dans les historiens ecclésiastiques, c'est qu'ils cachent soigneusement les vols faits à cette occasion par Théophile; en parlant des objets dérobés

aux riches temples de Sérapis, ils disent que ce patriarche n'avait réservé pour lui qu'une petite statue en or, représentant un singe; et pour détourner la réflexion d'un attentat plutôt digne d'un chef de brigands que d'un chef de la religion chrétienne, on supposa qu'après la destruction des objets précieux, on trouva dans le sanctuaire du temple une croix que quelques beaux esprits regardent comme un des attributs du Christ de Jérusalem; mais d'autres soutenaient que c'était un emblème de Sérapis, qui portait à la main une croix attachée à une anse, comme la portaient la plus grande partie des divinités et des héros égyptiens, croix qui désignait tantôt la mesure pour l'élévation des eaux fécondantes du Nil, et tantôt le phallus.

Théodoret se plait à jeter à pleines mains le ridicule sur la statue colossale, objet de la vénération publique, parce qu'elle portait une couronne en forme de tour avec ses créneaux. Le saint père voulait assurément ignorer la signification de cet emblème. Puis tournant encore en dérision la dévastation et le pillage de ce dépôt des sciences et des arts, il chercha à divertir les lecteurs en racontant que lorsqu'on brisa cette statue, il sortit de la tour ou du boisseau qui couvrait la tête, une multitude de souris, ce qui, ajoute-t-il, excita le rire parmi les spectateurs (31).

La bibliothèque d'Alexandrie contenait cinq

cent mille volumes; lorsque les soldats auxiliaires de César pénétrèrent dans Alexandrie après un pénible siége, ils incendièrent le musée ou cette bibliothèque de laquelle on n'a pu sauver que deux cent mille volumes. Antoine donna tous ces manuscrits à Cléopâtre qui les fit déposer dans les archives de ce temple, qui ne purent échapper à la destruction chrétienne. Théophile, en cette occurence, détruisit toutes les bibliothèques succursales de celle du temple de Sérapis, et Orose, qui les visita vingt ans après l'événement ci-dessus, ne trouva plus dans les divers bâtimens que les rayons vides. Là comme ailleurs, on a détruit tous les documens anciens; ceux qui nous restent sont interpolés; on forgea de nouvelles légendes, et l'histoire sacrée et profane parvint à nos ancêtres, comme ces vandales se l'étaient proposé. Le christianisme, après ces époques, ne fut plus que ce qu'il avait été dans les siècles précédens.

Nous avons rappelé ce qu'était le culte de Sérapis pour les chrétiens : il paraît, par les richesses de ce temple, que la fraternité sensuelle existait encore à Alexandrie, et que ces sectaires enrichirent ce temple; l'avarice des prêtres chrétiens le dépouilla à main armée, et la rage le détruisit ensuite. Néanmoins les sectateurs de Sérapis se rassemblant de toutes parts, s'armèrent et firent enfin main-basse sur les pillards et sur les

partisans de Théophile dont ils tuèrent un grand nombre.

L'empereur Théodose, auquel le patriarche d'Alexandrie s'était adressé pour que l'on vengeât le sang, comme le disent les écrivains ecclésiastiques, de tant de martyrs chrétiens morts dans la mêlée, défendit :

« Qu'on recherchât ceux qui lui avaient pro-
» curé la couronne du martyre (32). »

Comment osa-t-on qualifier de martyrs les vandales, les brigands de Théophile, de Marcel d'Apamée, de tous ces évêques qui, de même que des brigands, les armes à la main, couverts du sang de leurs concitoyens, détruisirent les monumens des arts en dépouillant les paisibles propriétaires que tant de violences excitaient à défendre leur vie et leurs propriétés, et qui, se réunissant dans ce but, furent assez heureux non seulement pour résister à la force brutale salariée par des prêtres, mais encore pour les punir?.... C'est en vain que les hellénistes ou les autres religionnaires auraient invoqué la loi; elle était sans vigueur dans les lieux où les turbulens se disant catholiques avaient quelque pouvoir.

Théophile serait regardé comme un saint s'il ne s'était ligué avec saint Épiphane, que nous citons de tems à autre, contre saint Jean-Chrysostôme, en ce que ce dernier suivait les doctrines d'Ori-

gène : que Dieu le père était en discorde avec le fils; que les anges, ce que nous avons rapporté des croyances indiennes, après leur chute devinrent ames enfermées dans des corps humains; et que le diable, après avoir souffert, reviendra ce qu'il a été. Epiphane et Théophile font condamner Chrysostôme par des évêques. Celui-ci arme ses fidèles : après mille massacres, Théophile s'enfuit de Constantinople avec les moines qui l'avaient secondé, échappés au glaive des orthodoxes.

En bien des contrées les prêtres de Christ, divisés entre eux, excitaient les autorités mêmes les unes contre les autres; les ariens formaient la masse de la population de Constantinople, d'Antioche, de Thessalonique; Grégoire de Nazianze avait su exaspérer de telle sorte Théodose contre ces religionnaires, que l'empereur put croire qu'on attenterait à ses jours partout où il se trouverait des ariens (26). Grégoire, par ses flatteries, s'accommodant à la faiblesse de ce prince, fut nommé patriarche de Constantinople : ce fut les armes à la main que son intronisation eut lieu, contre la volonté bien exprimée du peuple. Ne serait-il pas possible qu'en dépit de la vérité on eût voulu renvoyer à la postérité que le peuple aurait alors professé une autre religion, afin de justifier l'usurpation de cet évêque qui violait le droit d'élection que le peuple conservait encore à Constantinople? Malgré les efforts de Grégoire pour attirer à lui

ce même peuple, l'église où il officiait fut toujours déserte. La tyrannie du souverain se trouva liguée avec celle du patriarche pour combattre et détruire les libertés publiques. La politique fut le seul ressort de la doctrine de Grégoire et des mesures de Théodose, qui, après avoir répandu des torrens de sang, resta victorieux des ariens, et la foi de Grégoire fut appelée catholique (33).

La protection qu'accorda Théodose à Grégoire suggéra à ce dernier, après tant de victimes, l'odieuse mesure des confiscations des dissidens, ce qui n'arrêta point ni les révolutions, ni les soulèvemens : à Antioche, les statues de Théodose, de l'impératrice, de ses fils Arcade et Honorius, furent mises en morceaux. Nous ne trouvons d'autre origine au titre de grand accordé à Théodose, que celle de s'être associé à ce spoliateur sanguinaire qui partageait avec lui l'autorité impériale, et c'est là, à notre avis, la raison pour laquelle les historiens flatteurs du despotisme ont vanté cet empereur comme le modèle des princes, tandis qu'il fut vindicatif et cruel, ce qui nous est démontré par le fait suivant. Théodose protégeait un cocher du cirque, sifflé et hué un jour à Thessalonique. Pour venger cette ridicule insulte, il fait annoncer de nouveaux jeux dans la même ville; le jour arrivé, il fait cacher des soldats sous les voûtes des souterrains qui, au milieu du spectacle, sortent inattendus pendant qu'une troupe ferme

les avenues et massacrent une population désarmée, inoffensive, et avec elle une foule d'étrangers qui n'avaient pas même assisté aux jeux précédens. Onze mille personnes furent les victimes de l'animosité insensée de ce despote.

Si les prêtres juifs, pour décrier la royauté, ont donné pour modèles des princes tels que David et Salomon, les prêtres chrétiens, dans les mêmes vues, élevèrent à la gloire les deux empereurs qui mirent le plus en évidence une cruauté préméditée. N'est-il pas curieux de lire dans leurs histoires que les princes les plus doux, les plus sages, tels que Trajan, Dèce, Antonin, Marc-Aurèle, Dioclétien et Julien, étaient des persécuteurs, des tyrans, parce qu'ils ont voulu mettre un frein à l'ambition des évêques et à leurs révoltes, et de lire en même tems que les despotes les plus insensés, les plus corrompus, furent la gloire de leur époque parce que ces empereurs les favorisèrent et les prirent pour leur conseil? C'est cette alliance incompatible, même fallacieuse, qui fit de Grégoire un grand saint, et de Théodose un grand prince. Mais l'exigence de Grégoire, ses impertinences envers les chefs de l'état allaient en augmentant en raison de la faveur impériale. Théodose s'éclaircit des vues ambitieuses du patriarche, il lui retira ses bonnes grâces et son siége.

Grégoire avait été évêque de Sazimes, il passa à Séleucie. A la mort de Valence, il arriva à Cons-

tantinople où, par les intrigues des évêques d'Antioche, il fit déposer Démophile, patriarche de Constantinople, et usurpa cette dignité. Grégoire, après sa chute, passa à Nazianze où il avait été coadjuteur ou coévêque avec son père qui, en mourant, le fait héritier de sa dignité (34). Les ariens ont accusé Grégoire d'impiété, de débauche, de cruauté, mais les chrétiens ne devaient pas croire aux vérités qui leur venaient des hérétiques. Les écrits de Grégoire sont en faveur des théologiens; il écrivit sur la virginité, qu'il ne respectait nullement, trois poèmes, cinq mille vers sur sa vie et ses aventures; il en fit d'autres où il désaprouve les mœurs du clergé et se lance contre le luxe des femmes. Cet auteur avance que, de son tems, les hérésies avaient produit une quantité de Christs et de Saints-Esprits.

*Verum multos Christos (horresco referens) pro uno produxit, consimili modo multos quoque Spiritus* (37).

Ce qui veut dire qu'encore de son tems les sectes regardaient le Christ et l'Esprit-Saint comme des êtres allégoriques, non comme homme ayant vécu, ou comme l'*Eon* Esprit-Saint descendu sur Jésus à l'acte du baptême de Jean.

Il est plus que probable qu'à la fin du IV$^e$ siècle les Juifs s'occupèrent aussi de coordonner leurs livres que les prêtres chrétiens avaient reconnus comme sacrés au concile de Laodicée. A cette épo-

que, les sectateurs de la doctrine de Moïse étaient protégés à peu près comme les orthodoxes, et Pluquet nous assure :

« Que Théodose accorda aux Juifs le libre exer-» cice de leur religion, qu'il défendit aux chré-» tiens de piller ou d'abattre leurs synagogues; » ils avaient des juges civils, ecclésiastiques, des » officiers et des magistrats de leur religion. » Cet auteur ajoute : » Que la nation juive ne perdit rien » de son attachement à sa religion ; elle brûlait, » lapidait tous ceux qui l'abandonnaient : ennemis » du genre humain et toujours entêtés de l'espé-» rance de conquérir et de subjuguer la terre, les » Juifs se soulevaient aussitôt que quelque agita-» tion dans l'empire semblait favorable à leurs es-» pérances. »

Nous trouvons dans cette peinture des Juifs ce que seulement ont été les chrétiens zélateurs ; cet auteur, qui connaissait très-bien l'histoire des sectes chrétiennes des premiers siècles, a tenté de distraire le lecteur par des réflexions étrangères au sujet de la protection dont les Juifs jouissaient sous Théodose, quoique son code conserve une quantité innombrable de lois pour corriger leurs abus. D'abord il abolit la dignité patriarcale qui était héréditaire comme dans les évêques chrétiens, où cette disposition n'était pas combattue. Théodose ordonna que le tribut que les synagogues payaient chaque année à leur chef fût versé dans les mains

d'un primat qu'on éleva dans chaque province (36) : nouvelle preuve que les chefs des religions prélevaient les impôts. Les fêtes, banquets, etc., étaient payés avec les deniers de l'état. Théodose, tout en réglant les intérêts du fisc, protégeait les Juifs ; car un certain Hesychius qui, au moyen d'un subalterne du dernier des patriarches juifs, nommé Gamaliel, lui avait dérobé des écrits, fut condamné à mort, quoiqu'il fût un homme de considération (37).

Ce fut sous l'empire de Théodose que les Alexandrins chassèrent le patriarche Pierre, qui avait été nommé à cette dignité par saint Athanase. Pour juger de l'autorité des patriarches d'Alexandrie, on doit seulement connaître que ce Pierre avait coopéré à la nomination de Grégoire de Nazianze au patriarcat de Constantinople : brouillé avec lui, il délégua certain Maxime, philosophe cynique, pour le remplacer (38). Ce qui prouve que ces patriarches usurpaient tantôt l'autorité impériale, tantôt celle du peuple, et ici dans ce cas toutes les deux. Les patriarches d'Alexandrie arrivaient à Constantinople pour soutenir leurs prétentions avec des troupes de moines. Maxime, après des combats, fut chassé de la ville impériale, et Théodose n'approuva pas cette action. Pierre était ligué avec le pape à Rome et avec les orthodoxes d'Orient. Théodose regardait comme des ennemis personnels les payens et les ariens ; aussi chassa-t-il de Constantinople les prêtres et évêques ariens : on

les disait ennemis du souverain, et qu'ils suscitaient des révolutions. Les orthodoxes étaient des flatteurs à la cour, ils triomphèrent de leurs adversaires. Telle est l'histoire du christianisme et de ses chefs jusqu'à l'an 395 de l'ère vulgaire, où Théodose mourut (38).

Arcade et Honorius, ses fils, lui succédèrent selon ses dispositions ; ils étaient en bas âge, incapables de régir l'empire. Arcade, empereur d'Orient, n'avait que dix-huit ans ; Honorius, empereur d'Occident, n'avait pas atteint sa douzième année. Théodose, en mourant, avait placé à côté de ses deux enfans deux ministres ambitieux et vénals, Rufin près d'Arcade, Stylicon près d'Honorius. Ce furent ces ministres qui, aidés des évêques, appelèrent de tous côtés les barbares alliés alors aux empires, afin d'augmenter leur pouvoir, assouvir leur cupidité, donner la main à mille spoliations : ce qu'on trouve dans plusieurs auteurs (39).

A la mort de Nectaire qui avait remplacé Grégoire de Nazianze, Jean-Chrysostôme, en 397, fut ordonné patriarche de Constantinople par Théophile d'Alexandrie, avec l'agrément du ministre Rufin, qui guidait Arcade. Lors de l'avénement au trône de ce dernier, il fit appeler tous les officiers de l'état pour lui prêter foi et hommage. Cet appel avait même lieu lorsque les empereurs élevaient quelqu'un à la dignité d'auguste. Amphi-

loque, évêque d'Icone, un des ennemis les plus acharnés des ariens, ne rendit dans cette circonstance aucune marque de respect à Arcade. L'empereur invita Amphiloque à se soumettre à ce que le devoir lui ordonnait : l'évêque, confiant dans sa puissance, répondit qu'il devait se contenter de l'hommage qu'il lui rendait dans les salutations d'usage (40), ce qui se bornait à mettre une couronne sur la tête en passant devant l'empereur ou sa statue, ce qu'on a lu en parlant de Tertullien. La réponse de ce fonctionnaire public à l'empereur prouve l'autorité dont les évêques s'étaient environnés alors, et combien le souverain avait à redouter de leur rébellion, s'ils n'étaient pas ménagés. C'est certes à cause de cette insubordination, de cette rébellion à l'autorité impériale, que Rome fit un saint du séditieux Amphiloque. Vu l'inexpérience des deux empereurs, les évêques orthodoxes, pendant leur règne, mirent l'empire en feu. Malgré les désordres auxquels donnaient lieu les chefs du christianisme, ils n'en étaient pas moins les flatteurs des passions des empereurs : leur hardiesse sans bornes allait très-souvent à employer l'autorité impériale contre les autres religions ou sectes de l'état qui perdirent de leur influence sous Théodose, Arcade, Marcien et Athanase, et furent poursuivies comme des sociétés ennemies de l'état et de leurs personnes. Des décrets impériaux les bannirent, les dépouillèrent

de leurs biens, déclarant incapables de remplir des offices publics ceux qui les suivaient. On inventa l'hérésie pour avoir le droit despotique de fouler aux pieds ceux dont on voulait se défaire (41). Ainsi on lit un décret au nom de Théodose Ier, quoique mort, daté de l'an 399, et lorsqu'Arcade le remplaçait pour l'Orient, où sont ordonnées la suspension des cérémonies payennes et la démolition de leurs temples. Ce qui prouve l'intolérance des orthodoxes et leur vandalisme. Les Juifs furent en faveur sous Arcade, ils pouvaient avoir des esclaves chrétiens, et leur patriarche fut autorisé derechef à lever un tribut sur toutes les synagogues (42), tribut qui était versé dans le trésor de l'état et que les patriarches et évêques prélevaient et devaient payer sur les terres qui étaient dans le fond des biens de l'état, qu'il donnait et retirait selon les circonstances.

Rufin, pour avoir de fermes appuis dans ses vues ambitieuses, accordait aux patriarches de Constantinople d'assembler leurs évêques, ordonnances qui dataient de l'année 398. On remarque que ces assemblées étaient pour ainsi dire presque permanentes; c'étaient les évêques du Pont, de l'Asie-Mineure et de la Thrace, composés de vingt-huit provinces ou préfectures; évêques qui se trouvaient toujours en assez grand nombre et admis à la cour (43), comme tout autre grand dignitaire de l'empire, ce qui rendait les patriarches de

Constantinople hardis dans leurs entreprises hostiles, car ils avaient des partisans partout à remuer à leur volonté contre le prince; partisans qui tenaient l'argent de l'empire, qui formaient leur grande puissance. Les patriarches étrangers et le pape tenaient des représentans près les empereurs, appelés apocrisiaires : c'étaient comme les ambassadeurs aux cours étrangères; ils étaient chargés des affaires de leurs patriarches ou papes, siégeaient dans les assemblées des évêques dont nous venons de parler; mais lorsqu'il s'agissait de saccager les temples des payens, ou de grandes vengeances, de persécutions outrées, de la déposition d'un d'eux, ces patriarches se rendaient à Constantinople.

C'est à ces époques du domaine épiscopal que Porphyre, évêque de Gaza, se rend à Constantinople pour obtenir la destruction des temples payens, la fonte de leurs statues, et la persécution de ces religionnaires. Il était en relation avec Chrysostôme qui connaissait tous les détours d'une cour avide et sensuelle; il gagna Amantius, l'eunuque favori de l'impératrice Eudoxie, lui persuada de protéger cette infâmie. Cynegé y est envoyé avec des troupes; Gaza est inondée de soldats; les statues payennes sont brisées ou fondues, les temples abattus. L'impératrice qui avait fourni aux frais de l'expédition, donna la main à leur pillage. Peu après, saint Chrysostôme envoie

en Phénicie des moines armés pour détruire le paganisme; ceux-ci détruisent le fameux temple d'Astarte à Sidon, et celui de Vénus à Byblos. Ce pays, si riche de monumens précieux et rares, est réduit en un monceau de ruines, arrosé des larmes et du sang des payens (44).

Les patriarches avaient dans les courtisans de la cour des coadjuteurs infâmes à leur violences, à leurs spoliations. Les sujets de l'empire, accablés de toute espèce de corvées et d'impositions, sans moyens d'existence, le quittaient; les barbares les accueillaient : tout ceci facilita les Goths, les Visigoths, les Vandales, etc., à s'ancrer de plus en plus sur les terres de l'empire et près la capitale; leur arrivée était fêtée par des provinces entières. C'est ainsi que Genseric put assurer ses victoires et affermir sa puissance, ce qui nous est témoigné par Salvien que nous citons assez souvent.

Rufin, dans le vain orgueil de porter la pourpre en commun avec Arcade, écrit secrètement à Alaric, roi des Huns, allié des Romains, afin qu'il envahisse l'empire d'Orient en débarquant en Grèce, l'assurant qu'il n'y rencontrerait aucun obstacle : c'est Rufin lui-même qui lui envoie de l'argent pour faire des levées d'hommes et pour équiper une escadre. Rufin prescrit de Constantinople la marche de l'armée impériale, et aux généraux l'ordre d'esquiver Alaric qui arrive sans coup férir aux portes de Constantinople (45). Arcade,

épouvanté, charge Rufin d'éloigner l'envahisseur. Le ministre prend l'habit des barbares, traite avec Alaric qui ne vise, avec le ministre, qu'à rendre impuissant son empereur. On vide le trésor de l'état, et l'on dépouille les citoyens de tout leur argent; ce butin est partagé entre le ministre et l'envahisseur. Alaric, sans perte des siens, se retire chargé d'or et de butin.

Par de semblables intrigues, Gaïnas, général des Goths, lui aussi au service d'Arcade, se révolte, bat les armées de l'empereur; il est prêt de fondre sur Constantinople. Il ose demander et obtient d'Arcade la tête de trois favoris de l'empereur; celui-ci sans ame les envoie à Gaïnas accompagnés de Chrysostôme, alors en faveur à la cour. C'est à la demande du patriarche que le général des Goths accorde la vie à ces trois malheureux, et les envoie en exil. Pour arrêter ce rebelle dans sa course victorieuse, Arcade est obligé d'aller en Chalcédoine pour traiter la paix. La conférence a lieu dans l'église de Sainte-Euphémie, ce qui prouve que les temples chrétiens pouvaient servir aux besoins de l'état comme aux assemblées chrétiennes. C'est dans ces circonstances que Chysostôme accorde des missionnaires aux Goths au-delà du Danube (48).

Peu après Gaïnas se soulève derechef; c'est encore Chrysostôme qu'Arcade envoie vers le rebelle, qui le reçoit comme un ancien ami; les en-

fans du général embrassent les genoux du diplomate. Chrysostôme, par ses conseils perfides à Arcade, fait céder les terres de la Thrace à Gaïnas pour s'y fixer avec ses soldats et leurs familles; cette convention ouvre tout-à-fait l'empire aux invasions de ces barbares. Le ministre ambitieux et les évêques de son parti causent des guerres civiles; la religion ne fut qu'un masque aux historiens ecclésiastiques pour couvrir ces fureurs aux yeux de crédules ignorans.

Après tant de malheurs, Arcade découvre l'ambition et les intrigues de Rufin; celui-ci, disgracié pour se soustraire à l'exil, se réfugie dans l'église de son ami Chrysostôme, qui a la bassesse de l'abandonner dans son péril, se déclare publiquement contre lui, le réprimande en personne dan l'asile qu'il venait chercher. L'eunuque Eutrope, alors en faveur auprès d'Eudoxie et de Chrysostôme, est élevé au ministère; la corruption, le déréglement de mœurs étaient avec lui au comble. Les fastes historiques nous disent que cet eunuque prit femme et se maria publiquement sans encourir la censure de son ami Chrysostôme qui ne cessa pas ses intimités. Mais Eutrope veut que son souverain lui soit soumis, il tente de brouiller et de séparer Arcade de l'impératrice : ses intrigues découvertes par la puissance d'Eudoxie, il est disgracié : où va-t-il se réfugier? c'est près de Chrysostôme qu'il se sauve. Le patriarche obtient qu'il

puisse vivre dans son église, dans son palais. Mais Eutrope là encore donne la main à de nouvelles intrigues; il est envoyé en exil et relégué dans l'île de Chypre, sous la surveillance du préfet. Là il dut tremper dans de nouveaux crimes : l'empereur s'en défit en provoquant un jugement; il eut la tête tranchée à Pantichium, près de Chalcédoine.

Chrysostôme, sans tenir compte de cet exemple, voulut aussi se mettre au-dessus des empereurs; or, comme Eudoxie dominait Arcade, il tenta de les mettre en dissension; ne réussissant pas, il décria l'impératrice et se brouilla avec elle et avec le patriarche Théophile, qui était très-lié avec elle. C'est la jalousie de domination entre ces deux patriarches qui causa la perte de Chrysostôme, qui fut condamné dans un concile. L'empereur l'envoya en exil, mais il fallut la force armée et des voies de fait pour l'arracher de son siége; cet événement arriva en 403 : ce fut un samedi qu'une troupe nombreuse de soldats put se saisir de lui, après un combat acharné livré sur les lieux. Chassé de son siége, il y revint en secret, et ses amis le réconcilièrent avec l'impératrice. Dans ces entrefaites, les habitans de Constantinople élevèrent une statue en argent sur la place près le palais épiscopal, à l'honneur et à la gloire de cette princesse. Le peuple, à l'inauguration de ce monument de son affection, s'était livré à des réjouissances, à des chants et à des danses (47). L'orgueil de Chrysostôme s'en irrita; il écrivit des

invectives contre ce témoignage d'un attachement sincère et contre la princesse. Pour faire éclater son mépris, Chrysostôme fit un sermon où il compara Eudoxie à Hérodiade et lui à saint Jean-Baptiste ; c'est ainsi qu'il commence son discours, après son premier exil, envers une princesse remplie de talens et de pouvoir : « Voici encore Hérodiade en » furie ; elle danse encore ; elle demande encore la » tête de Jean. » Nous avons dit qu'il s'appelait Jean ; Chrysostôme est un surnom que lui donnèrent les admirateurs de son éloquence. Ce fait constaté est un des plus fameux qui prouve l'insubordination et le peu de respect des évêques de ce tems, exemple qui fut suivi toujours après, lorsqu'ils se crurent assez en force pour braver l'autorité dominante.

Déjà une loi d'Arcade défendait aux officiers de la cour, aux magistrats et employés d'assister à des conciliabules séditieux, sous peine de privations de leurs charges et confiscations de leurs biens : c'était ainsi qu'on désignait les conciles auxquels présidait Chrysostôme (48). Enfin Chrysostôme est derechef déposé et exilé. Ses partisans, d'après maints auteurs, mirent le feu au palais du sénat, qui est dévoré par les flammes ; là périrent les colonnes les plus précieuses, et fondirent les belles statues des muses, transportées du mont Hélicon par Constantin, avec quantite de monumens d'arts très-rares sous tous les rapports. Le

feu se communiqua à l'église de Chrysostôme ; il n'y eut qu'une partie du toit brûlée avec le trône de l'évêque.

Le 10 juin 404, Chrysostôme fut renvoyé au Caucase, dans l'Arménie, au pied du mont Taurus. Chrysostôme était protégé par le pape Innocent I[er] ; dans son exil, celui-ci tenta d'obtenir d'Arcade un concile, assuré que, par son influence, il serait absous; il envoya même des légats : ceux-ci causent des troubles ; l'empereur ne daigne pas les recevoir. Leurs intrigues découvertes, les vues ambitieuses du pontife romain mises au grand jour, ces légats furent renvoyés comme ils le méritaient, c'est-à-dire sans réponse. Innocent, plein de rage et impuissant, se venge en excommuniant Arcade et Eudoxie. Chrysostôme ayant entretenu, dans cet exil, des correspondances coupables avec les ennemis de l'empereur, on s'en saisit et entre autres d'une avec l'évêque de Rome Innocent I[er]. Cette nouvelle attaque à l'autorité méprisée par Chrysostôme le fit transporter ailleurs, à Pitionte, sur le Pont-Euxin. Il mourut en voyage en 407, la troisième année de son second exil. Après ce court exposé de sa vie et de sa conduite, faut-il être surpris s'il écrivit contre Julien ?

---

## NOTES DU CHAPITRE XXIX.

(1) Ammien Marcell., lib. XV. c. VII, et lib. XXVI, c. III. — (2) Chateaubriand, étud. hist. — (3) Ammien Marcel., lib. XIV, c. III. — (4) Ammien Marcell. XXX, c. x. — (5) Art de vérifier les Dates, par les Bénéd. de S.-M., Chron. emp. d'Or. et d'Occid. — (6) Cod. Just, lib XV, lett. A, 7, leg. 1. — (7) Acta Concil. — (8) Pluquet, discours prélim. à l'Hist. des hérés., édit. Didot. — (9) *Id.* — (10) Art de vérif. les Dates par les Bénédict. de S.-M., Chron. des papes à l'art de saint Damase. — (11) Am. Marcel. l. XXVIII, c. III. — (12) Acta Conc. — (13) Acta Conc. — (14) Acta Conc. — (15) Fleury, Hist. Eccl., l. XVIII., à l'art. d'Ambr. (16) Am. Marcel., lib. XXX, c. IV. — Fleury, Hist. Ecclés., liv. XVIII. (17) Voyez les journaux français, Chambre des Députés, discours de M. Isambert, séance du 7 janvier, 1834. — (18) Art de vérifier les Dates, par les Bénédict. de S.-M., Chron. empire d'Or. et d'Oce., an 379. — (19) Philos., lib. XI, c. 1. — (20) Tillemont, Vie de saint Ambroise, art. 71. — (21) Études hist., t. III, p. 39. — (22) Socrat. Hist., lib. III, c. IV. — Niceph. Culis., lib. X, c. VI. — (23) Append. à la descript. des antiq. d'Alexandrie, par M. Saint-Genis, publ. par Panckoucke, t. V, p. 503. — (24) Vies des Saints, à celle de saint Ambroise, par Martin et Giri. — (25) Tillem., Vie de saint Ambroise, art. 70. — Hermant, Vie saint Ambroise, liv. VII, c. XIV. — (26) Ch. Lebeau, Hist. du Bas-Emp., t. III, p. 3. édit. Jeunehomme, Paris, 1820. — (27) Voyez l'Esprit de l'Église, par M. de Potter, d'après maintes autorités, tit. IV, liv. VII, part. I. Paris, édition Jeunehomme, 1821. — (28) Mém. de l'Acad., t. XIII, p. 474. — (29) Liban. Orat. contra magist. Assid., *id.* ad Eustachium. — (30) Hist. Eccles., lib. V, c. XIV. — (31) Ruf., lib. II. — Sozom, lib. VII, Ambroise, epist. XXVIII. — (32) Théod., Hist. Eccles. lib. V., p. 229, édit. in-folio. — (33) Fleury, Hist. Ecclés. — Art de vérifier les Dates, Chron. Pat. d'Alexand., art. Théophile. — (34) Cod. Théod. XVI, tit. 1, l. III. — (35) Rufin, Hist., l. II, c. IX. — (36) Grég. de Naz., Orat. XX, p. 348, éd. in-f°. — (37) Cod. Théod., l. XVI, tit. VIII, leg. 18, 21, 22, 25, 27, 29. — Tit. 9, leg. 45. — Nov. 8. — (38) Hier. Ep. 181. — (39) Chron. Patr. Const., Art de vérifier les Dates, par les Bénédictins de S.-M. ou du Patr. saint Grégoire de Nazianze. — (40) Claudia. in Laud. stil. — Laus. seren. et in Ruf. — Oros., lib. VIII, c. XXXVIII. — Sozom, lib. V. — Philost., liv. V., c. III. — Suidas au

mot Rufinus et autres. — (41) Sozom, lib. VII, c. VI. — (42) Sozom. lib. VIII, c. I. — Acta Conc., éd. l'Ab., t. III, p. 66, 67. — *Id.*, t. IV, p. 879. — (43) Cod. Théod., lib. XVI, tit. V., 8. — Leg. 10, 15 à 37, et ibi God., tit. IX, leg. 3, 10. — (44) Lebeau, Hist. du Bas-Empire, t. III, p. 149. — (45) Tillemont, Vie de saint Porphyre. — Fleury, Hist. Eccl., liv. XXI, c. 8. — (46) Sozom, lib. V. — (47) Tillem., Vie de saint Jean-Chrysos., art. 57. — (48) Zosim. Hist., lib. III. — (49) Tillem., Vie de saint Jean-Chrysost. art. 80 et suiv. — Not. 70, 79. — Fleury, Hist. Eccl., liv. XXI., art. 23, etc. — (50) Socrat.. lib. VIII, c. 22, 23, 24.

---

## CHAPITRE XXX.

Concile de Tolède. — Débordement de mœurs dans le clergé; moyens pris pour les voiler. — Ce qu'était l'administration des évêques au cinquième siècle. — Péché originel, position civile des classes laborieuses et des évêques et gouverneurs. — Saint Augustin. — Bains publics. — Dogme du péché originel en opposition de toute science. — Pourquoi les princes appuyèrent ce dogme. — Les évêques généraux d'armée. — Asiles. — Les églises ou temples l'entrepôt des richesses des colons. — Honorius. — Causes de la chute de l'empire. — Guildon rebelle. — Les évêques chrétiens des Vandales favorisés par les empereurs. — Alaric, chef des Goths, et Stylicon. — Mort de ce dernier. — Alaric assiége Rome. — Marcellin, chargé de régir l'Afrique, convoque un concile.—Causes. — Guerres pour l'épiscopat à Rome. —Mœurs et religion des Priscillianistes.— Troubles chrétiens à Constantinople. — Nestorius patriarche. — Il est ligué avec Théophile. — Spoliations, persécutions. — Cyrille, patriarche à Alexandrie, rebelle. — Massacres — Assassinat d'Hypatie. — Sinesius. — Boniface, pape, combat pour la papauté. — Saint Célestin pape. — Révolte de Boniface en Afrique. — Valentinien III et Théodose II, empereurs fainéans. — Les évêques sont des généraux d'armée. — Saint Germain et saint Loup. — Sixte III pape. — Eunome, évêque, commandant de la place de Théodosopoli se bat contre le roi de Perse. — Cruautés de Théodose II; il rétablit le divorce. — Thalace, préfet, est fait évêque contre sa volonté.

La rébellion, l'intolérance, la dépravation étaient le domaine de ces évêques orthodoxes qui, du tems d'Arcade et d'Honorius, foulaient à leurs pieds tout ce qu'il y avait de plus sacré dans les

empires. Néanmoins, les chrétiens ascètes employaient tous les moyens pour arrêter la corruption épiscopale, et pour faire disparaître, par de nouvelles doctrines, les traces du libertinage et de la communauté des femmes qui se maintenait dans quelques provinces soumises à l'empire romain, au commencement du cinquième siècle.

Avant de suivre cette histoire, nous allons citer quelques canons du concile de Tolède, lesquels nous éclairent de plus en plus sur l'incontinence des évêques.

*Concilium Toletanum primo anno Christi* 400 (1).

1. *De præsbyteris et diaconibus, si post ordinationem genuerint.*

« Des prêtres et diacres qui auraient, après leur » ordination, engendré des enfans. »

6. *Ut religiosa puella familiaritatem in domo non habeat.*

« Il est défendu à une jeune fille qui a fait des » vœux, d'avoir un commerce illégitime dans la » maison où elle vit. »

17. *Si qua vidua episcopi, sive præsbyteri, aut diaconi, maritum acceperit, nullus religiosus cum eâ convivium summat*, etc.

« Si la veuve d'un évêque, d'un prêtre, ou » d'un diacre a pris un mari, aucun du clergé, » aucun religieux ne prendra de repas chez elle. »

Dans différens imprimés de concile, on a

substitué, pour écarter les conséquences qu'on tirerait de ce canon :

*Nulla religiosa* à nullus religiosus.

17. *Si quis episcopus habens uxorem* fidelis, *si concubinam habeat, non communicet. Cæteram qui non habet uxorem, concubinam habeat, à communione non repellatur, tantum ut unius mulieris, aut uxoris, aut concubinæ, ut ei placuerit, sit conjunctione contentus. Alias vero vivens abjiciatur donec desinet, et ad pœnitentiam revertatur.*

« Si un évêque jouit de la femme d'un *fidèle*, lorsqu'il aura en même tems une concubine, il ne sera pas admis à la communion. Les autres qui n'ont pas d'épouse, et qui, au lieu d'une épouse, vivent avec quelque femme que ce soit, ou avec une concubine, seront repoussés de la communion pendant qu'ils se contentent de vivre à leur bon plaisir, soit avec une femme quelconque, ou une concubine. Ceux qui vivent avec plusieurs seront expulsés jusqu'à ce qu'ils reviennent à cette ordonnance. »

Les pères de ce concile regardaient comme une pénitence et un exemple de vertu de vivre avec une seule concubine ou femme.

Les apostoliques, mis à nu dans ce canon, ont remplacé *fidelis* par *fidelem*, pour donner un tout autre sens au texte; mais l'imprimeur consciencieux

a déclaré que le manuscrit portait le mot *fidelis*, que nous avons conservé comme de raison (2).

Ainsi, par le premier canon, les prêtres pouvaient satisfaire au mystère de la reproduction des êtres avant et après leur ordination.

Le sixième ordonne aux jeunes filles consacrées à l'autel de ne pas avoir de commerce illégitime dans la maison où elles étaient attachées ; ces familiarités devaient être réservées aux assemblées chrétiennes. C'est en vain que les commentateurs de ce concile expliquent cette familiarité réservée avec les confesseurs, qui alors n'existaient pas, si on ne veut comprendre sous cette désignation les chantres, diacres et prêtres qui se qualifiaient de confesseurs de la foi du Christ.

Ce goût pour les filles sacrées ou dévotes ne fut pas reprimé par le concile dont il s'agit ici ; presque cinq siècles après, on lit dans les Actes du concile de Pontion, qui se tint de l'an 876 à l'an 877, à son neuvième canon, qu'on doit ôter l'habitation des femmes de celles des prêtres, et qu'il ne sera plus permis d'entrer *indiscrètement* dans leur maison.

*Neque illi in domos earum intrare indiscretè præsumant* (3).

Quoique les mœurs commençassent à se rapprocher des nôtres, le clergé en France voulait jouir de ces anciens droits et priviléges, et *des libertés*

de l'Église ; ainsi les hommes, les filles, qui avaient fait vœu de virginité, qui étaient consacrés au Libérateur, vivaient pêle-mêle avec les prêtres.

Le dix-huitième canon du concile de Tolède révèle une prérogative que s'était réservée l'aristocratie sacerdotale, laquelle conservait aux évêques, aux prêtres, après la mort, un droit de domination sur leurs femmes, car elles ne pouvaient pas passer à de secondes noces ; le cas échéant, il était défendu à tout individu du clergé de prendre un repas avec elles. On sait les conséquences de ces tête-à-tête et de ces banquets, ce qui se réfère toujours à leur communion toute chrétienne.

Le dix-septième canon du concile de Tolède, ci-dessus rapporté, mérite la plus grande attention ; car, en sus de la communauté des femmes entre les chrétiens, il prouve que les Actes de saint Paul et ses lois sur le mariage des prêtres n'étaient pas connus en l'an 400 de l'ère vulgaire, en Espagne au moins. Par le contenu de ce canon, il est aisé de comprendre que la femme d'un des fidèles pouvait passer en toute propriété à un autre, étant mariée avec le premier. La communauté des femmes était alors reçue, même hors des assemblées.

Pour être bon chrétien, et pour être admis à cette fameuse communion, il fallait se présenter avec une seule femme. Qu'importe qu'elle fût femme légitime, ou que le fidèle vécût avec une

prostituée, une concubine! c'était assez pour la communion ; il était admis. Qu'y a-t-il de commun entre toutes ces dispositions et la communion sous les espèces qu'on a inventée ? Ce canon ne révèle-t-il pas ce qu'étaient ces saintes communions d'alors ?... Or donc, l'an 400 de la rédemption, ni le lien du mariage, ni la propriété absolue d'une femme, n'étaient consacrés ; ce droit de propriété sur elle n'était pas même apparent pour l'avenir, au moins dans le sens qu'on l'entend de nos jours.

Le lecteur doit se mettre sous les yeux la position de la généralité des habitans des villes et des campagnes. Ils étaient esclaves ; les terres appartenaient à l'état ; les évêques cédaient à d'autres officiers de l'empire ces esclaves, qui souvent étaient même transplantés en des pays lointains, dispositions qui ne regardaient que les masses laborieuses, et qui arrivaient quand un évêque était déposé. Or, cet état de choses s'opposait à des liens solides et indissolubles entre ces esclaves. Ces gouverneurs conservèrent toujours le pouvoir de vie et de mort sur ces misérables ; ces lois barbares étaient suivies, après la chute de l'empire d'Occident, par les tyranneaux du tems de la féodalité. Robertson rapporte que le duc de Racchingen chercha à ravoir deux amans esclaves qui s'étaient enfuis et réfugiés dans une église ; il fut trouver le prêtre, et promit par serment de les laisser unis. Lors-

qu'ils furent chez lui, il fit abattre un gros arbre, fit creuser le tronc, puis y déposa les deux amans; il fit ouvrir une fosse dans la terre, capable de recevoir le tronc, et l'enterra. Cette horreur eut lieu du tems de Grégoire de Tours.

Dire que la communauté des femmes était une doctrine reçue dans la plupart des sectes et des iustitutions chrétiennes, c'est sans doute un peu scandaleux pour beaucoup de personnes; mais nous les prions de lire les saints pères et les ouvrages par nous cités ; tous parlent de la même manière. Il est bien vrai que, lors de la réforme des mœurs, on prit tout ce que nous venons de lire pour des fables, et que l'on voulut faire passer ces doctrines pour des hérésies; mais on n'a pu cacher la corruption incroyable des mœurs. Voyez Épiphane, il nous raconte des actions révoltantes entre hommes et femmes chrétiens, qui, dans d'obscures saturnales, avalaient réciproquement la semence reproductive de l'espèce humaine, et s'écriaient à cet acte de démence, en se tournant vers le Très-Haut :

*Offerimus tibi donum corpus Christi* (4).

« Nous vous offrons en don le corps du Christ. »

Ainsi, pour détruire toute apparence de ces orgies dans plusieurs contrées catholiques, on a placé dans des églises de larges toiles qui formaient comme une cloison entre les hommes et les femmes; on aurait même puni celui qui aurait franchi ces

légers obstacles sans le savoir, et se serait ainsi mêlé parmi les femmes. Ces précautions rendraient douteuses les anciennes débauches, si les livres saints n'eussent pas pris soin d'en rapporter jusqu'aux moindres circonstances.

Ce fut après le concile de Tolède que l'on inventa le dogme du péché originel.

Ni les Juifs, ni les premiers chrétiens, ni les premiers conciles, même celui qui annonça le dogme de la Trinité, n'ont parlé du péché originel, qui réforma entièrement la religion du Libéteur; car aujourd'hui son dogme principal se fonde sur la chute des anges qui se révoltent, rapportée dans les livres des Indous, et furent changés en esprits de ténèbres; sur ce qu'un de ces anges réprouvés tenta Eve, qui dans sa chute entraîna avec elle le genre humain dans la perdition et dans l'esclavage; sur ce que Jéhovah envoya son fils pour racheter les hommes du démon; sur ce que Jésus, dans sa vie, fut aux prises avec le diable, qui régnait sur le monde; qu'il vainquit l'esprit malin, et par là sauva le genre humain. Nous avons dit quel était l'esclavage des Juifs, obligés de racheter leurs premiers-nés, moyennant un tribut payé au pouvoir. Les Romains avaient plongé, par leurs conquêtes, les peuples vaincus dans l'esclavage; car voici quelle était leur condition : les hommes qui survivaient étaient dépouillés de tout; c'était

une faveur qu'on ne les transplantât pas tous ailleurs; les terres qu'ils occupaient appartenaient après aux conquérans; les officiers de l'empire, gouverneurs ou évêques, à la tête des colons payens ou chrétiens, étaient chargés de leur administration, et payaient des contributions à l'état. Ces officiers étaient de tems à autre dépouillés, ou selon le bon plaisir de l'empereur, ou après jugement, comme ayant été reconnus perfides et infâmes. Ces terres étaient partagées à des colons des communautés chrétiennes ou payennes; ces communautés payaient un impôt en argent et en denrées, selon la nature des terres et leur étendue. Voilà ce qu'étaient les biens d'une communauté de chrétiens ou de payens, et comment les évêques purent être les juges des chrétiens ou de leurs colons: de là, la défense de s'adresser pour le jugement aux chefs des autres communautés, ce qui résulte de plusieurs conciles. Lors des révolutions et des incursions des nations dites barbares, ces administrateurs souvent s'unissaient aux révoltés ou aux agresseurs; profitant de l'embarras de leurs souverains, ils cessaient de satisfaire aux charges, tant en hommes qu'en denrées ou en argent. La tranquillité rétablie par la force des armes, les agens du fisc et les empereurs demandaient le paiement des arriérés; les administrateurs ayant détourné à leur profit ces impôts, pour conserver leur dignité, forçaient les contribuables à de doubles paiemens; ces derniers

ne pouvant pas satisfaire à leur exigence, étaient pillés de toute manière et réduits à la plus affreuse misère. Cet état de choses existait du tems de Jules-César et se perpétua sous le gouvernement des comtes, des évêques, patriarches ou papes.

« Souvent ceux qui avaient conservé la li-
» berté, accablés de dettes ou d'impôts, en butte
» à l'oppression, se dévouaient à l'esclavage de
» quelque grand pour avoir de quoi subsis-
« ter (5). » Ce qui, cinq siècles et demi après César, a conduit Salvien à mettre au jour l'état d'oppression des peuples, la concussion des riches, qui, par leurs sur-impôts, *superindictiones*, faisaient déserter les colons aux barbares et augmentaient leurs forces ; souvent le désespoir poussait ces opprimés à la révolte (6). Telle était la position des classes laborieuses en Orient, en Occident comme en Afrique, état de choses qui se perpétua en Europe avec la féodalité. Les évêques et les grands, ou gouverneurs, devinrent princes en usurpant les terres dont ils étaient redevables à l'empire : les regardant après comme leur domaine, ils firent la guerre aux payens, non pour objets du culte, mais pour usurper les terres et pour dépouiller les temples, par la destruction ou le vol des statues précieuses pour la matière et pour l'art.

Ainsi l'histoire de la rédemption des griffes du diable était facile à accréditer. Les Romains, les grands propriétaires, les officiers de l'état étaient

réputés le démon qui avait mis le genre humain dans les fers et sous sa domination. Telle est l'origine de toutes ces guerres des esclaves, qui demandaient à grands cris la propriété des terres, et qu'on a caractérisé du nom de loi agraire, qui en principe n'était pas aussi spoliatrice que l'ont proclamé de nos jours ceux qui les possèdent à bon droit; il n'y avait que l'état, qui les avait usurpées, qui en avait la propriété. Voilà ce que les libéraux du jour doivent mettre en vue pour tranquilliser les torys de tous pays.

Les théologiens assurent que le triomphe du Libérateur ne fut que passager, que le diable nous domine toujours, que les souffrances du Christ ont été inutiles ainsi que sa mort, allégories qui se conforment aux événemens de l'époque. Saint Augustin fut le premier à accréditer cette fable, soutenue par saint Jérôme et par le pape Damase. Ils prétendaient que l'espèce humaine était frappée de malédiction, suivant le texte de la Bible, qui dit :

« Le jour que vous mangerez du fruit de l'ar-
» bre *de la science*, vous mourrez (7). »

Nous avons parlé de la sensualité des chrétiens adorateurs du serpent Sérapis; les légendes des abraxas (8) nous assurent qu'ils regardaient l'union des sexes comme leur divinité; par exemple, la fable du serpent qui tente la femme en lui persuadant que jouir était le bonheur extrême, que dans

cet état était comprise toute la science du bien et du mal, que par ce moyen encore le mystère était accompli, la lumière dévoilée aux yeux des initiés, qu'ils devenaient égaux à Dieu. Alors le dogme ou l'allégorie de cette fable aurait pu couvrir d'un voile les anciennes débauches que la réforme des mœurs voulait rejeter. Saint Augustin aurait contribué à ce triomphe, car il a pu obtenir, à ce qu'on lit dans ses écrits, la cessation des fêtes des martyrs, célébrées par des repas publics et par desscandales (9), quoique, au dire de Salvien, elles furent célébrées encore après lui. Un siècle avant Augustin, le moine Eustathe y avait donné en vain la main, quoiqu'il prêchât l'affranchissement des esclaves, la communauté des biens et des femmes, obligeant les riches à quitter leurs harems et leurs biens, les donnant à la fraternité; mais il voulait détourner les fidèles des fêtes aux cimetières pour les fixer dans les assemblées qu'il dirigeait. Eustathe n'avait pas la renommée d'Augustin, ses projets échouèrent et son nom est oublié.

En sus du rachat de l'espèce humaine, au moyen du baptême, les théologiens rattachèrent un second dogme, celui de l'immortalité de l'ame, et enfin un troisième pour éloigner tout-à-fait le soupçon du culte de Sérapis ou du serpent, en y alliant celui que la Vierge devint mère du Libérateur d'une manière surnaturelle.

Mais quel homme que ce fameux Augustin!

qu'on lise ses écrits et on le reconnaîtra pour un dissipateur abandonné aux plaisirs mondains que l'ambition lui fit quitter pour obtenir l'évêché d'Hippone. Cet homme, qui aurait contribué à l'admission des inexplicables idées théologiques, entre autres vices, était dominé par un penchant indigne de tout homme sensible; il voyait avec plaisir couler le sang humain dans les combats du cirque. La passion pour ces spectacles sanglans dura chez les chrétiens, même après la chute de l'empire d'Occident. Augustin, avant de perdre toute retenue, s'était refusé à assister à ces horribles jeux; un ami l'entraîna. Saint Augustin raconte qu'il y alla avec la ferme résolution de ne point jeter les yeux sur l'arène. Un cri des spectateurs les lui fit ouvrir, il vit alors tomber un des plus célèbres gladiateurs de ces tems; cette vue l'électrisa, aussi devint-il très assidu à ces scènes de carnage. Ceci annonce qu'il y assistait encore étant évêque et qu'il en éprouvait la plus grande satisfaction, et nous ajouterons que, comme officier de l'état, il devait assister et présider à ces spectacles.

On a lu plus haut que jusqu'au neuvième siècle, dans quelques villes de l'Asie et de l'empire d'Occident, les chrétiens se baignaient avec les chrétiennes publiquement dans les jours de réjouissances et à la célébration de la Maïuma. Eh bien!

l'orateur chrétien saint Augustin se fit initier avec son fils Déodatus, ce qui prouve qu'il était déjà avancé en âge, et dans ceci il avait suivi l'exemple que son père lui avait montré. Nous ignorons si saint Augustin sentit la satisfaction que lui-même avait procurée à son père, en ce qu'en cette occurrence il avait donné des marques de sa virilité. Nous avons parlé, lors d'Athanase, de ces bains censurés par Julien; ils étaient selon nos mœurs très-scandaleux avant Augustin. Nous avons dit encore que même les vierges consacrées au Christ libérateur se baignaient avec les idolâtres : cette ablution était regardée alors pour très-honnête, très-chaste, au moins par les payens.

*Celebrantur lavacra cum fœminis quorum inter vos pudica lavatio est* (10).

C'est un écrivain ascète qui parle de la sorte et qui ne veut pas avouer ce que pensaient de ces ablutions ou bains les chrétiens qui les fréquentaient.

D'après Salvien, une licence effrénée existait à Carthage et à Hippone du tems de saint Augustin et subsistait encore du tems de Justinien; ces bains étaient très-fréquentés par les deux sexes chrétiens et servaient de rendez-vous aux intrigues amoureuses des dames avec des étrangers : ce qui a conduit cet empereur à publier une loi qui établissait comme une des justes causes de la disso-

lution du mariage la circonstance de la cohabitation d'une femme avec des hommes étrangers à sa famille, ou des bains pris en leur compagnie.

*Inter justas solventes causas retulisse quoque si cum viris externis convivatur mulier, aut cum eis lavat* (11).

Vivre sous le même toit dans l'état de concubinage, ou se baigner avec un étranger, était la même chose, ce qui prouve que les bains n'étaient pas aussi innocens qu'on veut le faire croire pour des saints comme saint Augustin. La cause du dévouement des femmes à la loi du Libérateur était qu'elles se trouvaient émancipées de toute espèce de sujétion.

De l'adoption du péché originel, dérive l'opposition toujours croissante des prêtres à ce que le peuple fût instruit; opposition attachée à la défense du fruit de la science, doctrine très-utile aux despotes. Si le fanatisme et l'orgueil des prêtres juifs détruisirent, lors des querelles sur l'origine du peuple élu, les livres de Manethon, de Berose, de Klesias, pour laisser cette question dans les ténèbres, les pères de l'Église et le clergé qui les remplacèrent, de leur côté, détruisirent ce qu'ils trouvèrent des ouvrages qui nous auraient donné l'origine et l'histoire des premiers chrétiens. Voilà pourquoi nous n'avons absolument rien des premiers siècles du christianisme. Après le quatrième siècle, les pères détournèrent toujours les esprits

de l'étude de l'histoire primitive qui dévoilait leurs sensualités et leurs rébellions, sachant bien que si les laïques parvenaient une fois à les bien connaître, leur empire serait détruit. Ainsi leurs manœuvres ne s'arrêtèrent pas là, ils tâchèrent par tous les moyens possibles de faire rétrograder la civilisation et l'instruction publique; tel est le système du clergé de Rome et des souverains absolus. C'était à l'arbre de la science qu'ils en voulaient alors comme de nos jours, et le dogme du péché originel devint l'allégorie d'affection et la recommandation secrète des évêques. Tel fut le but auquel visèrent les inventeurs et les apôtres de cette doctrine, ennemis jurés de la véritable science. Voir à ce sujet l'encyclique du pape régnant, Grégoire XVI, datée du 15 août 1832, sur la question de l'instruction.

Si l'on examine quelle pensée a présidé et motivé la punition de la femme, elle est évidente : Ève est accusée d'avoir voulu goûter le fruit qui donnait la science, qui ouvrait les yeux.

« Pour connaître le bien et le mal (12). »

C'est par cette raison que saint Augustin dit que les bons chrétiens doivent faire très-peu de cas de l'astronomie et de la géométrie, car ces sciences ne conviennent point du tout au salut, et ne servent qu'à induire en erreur. Saint Jérôme, son ami, dans ses Commentaires de saint Paul, montre un souverain mépris pour la géométrie, l'arithmé-

tique, la musique; c'est à la science de la piété qu'il veut que tout orthodoxe s'en tienne : saint Ambroise dit que les deux sciences de l'astronomie et de la géométrie ne sont bonnes qu'à égarer le jugement, de même que son imitateur, saint Grégoire-le-Grand, dont des hommes qui voulaient remettre en vigueur un code que la justice et la raison ont rejeté, dirent qu'il a *constitué l'ordre social du moyen âge* (13), tandis que nous disons qu'il s'est signalé par un empressement barbare à détruire les monumens des anciens, sujet sur lequel nous reviendrons. Maintenant encore, le clergé romain, dans cet esprit de vandalisme, partout où il a du pouvoir, a frappé d'interdiction les sciences, les arts et le commerce : le Portugal et l'Espagne démontrent cette assertion.

La fausse politique des princes d'alors et de ceux qui vinrent après eux, du huitième au quatorzième siècle, appuya ce dogme, qui fortifiait un système absurde dans l'esprit ambitieux du clergé tout-puissant, et qui lui asservait le genre humain. Par cette ruse, les prêtres du Libérateur annoncèrent avoir le pouvoir qui détruit toute justice, de la rémission de tous les crimes, et la possession d'un paradis chimérique. Avec de telles amorces, ils se placèrent au-dessus des petits tyrans enfantés par la féodalité, attirant dans leurs mains les biens du monde plongé dans l'ignorance.

Arcade étant mort en 408, Théodose II monta

sur le trône d'Orient; Pulchérie gouverna pendant sa minorité. Il n'était alors âgé que de sept ans; mais Pulchérie devait être elle-même sous une régence, car elle ne comptait que deux ans de plus que l'empereur (14). Or, comme on n'indique point qui réellement gouvernait en son nom, l'empire devait être le jouet des ministres et des intrigans, et certes les évêques n'en étaient pas les moins actifs.

Les apostoliques ont si souvent fait retentir les droits d'asile aujourd'hui généralement abrogés, que nous croyons opportun d'en donner quelque notice. Ce droit avait été accordé par Constantin en faveur de ceux qui l'aidèrent à la spoliation des temples payens.

Théodose-le-Jeune confirma le droit d'asile aux églises, par le motif que les temples étaient des lieux où le peuple chrétien se rassemblait. Il voyait là le risque de faire enlever un criminel qui s'était confié à un peuple remuant, influencé par le clergé protecteur. Une guerre civile entre la masse et l'autorité pouvait, sous ce prétexte, éclater à tout instant. Les empereurs devaient avoir crainte que la tranquillité fût troublée par les chefs du christianisme, qui, en sus de l'influence sur les masses, étaient toujours en correspondance ou en guerre ouverte avec les chefs représentant l'autorité impériale.

L'influence qu'eut saint Augustin sur l'église occidentale, on doit l'attribuer à l'union qu'il y

avait alors entre l'Afrique et l'empire d'Occident, à ses liaisons avec le chef de l'église d'Italie et à celles avec les gouverneurs d'Afrique : aussi était-il très-lié avec Macédonius, vicaire dans cette région, et avec les autorités impériales qui régissaient cette province. Ailleurs on voyait Synésius, évêque de Ptolémaïs, défendre sa province contre Andronic, qui était le duc et le gouverneur de l'Égypte : Synésius fait forger des armes, les distribue à ses fidèles, donne des ordres, fait les fonctions de général, se bat tantôt contre les barbares, tantôt contre le gouvernement. Ces notices se lisent dans les écrits de cet évêque et dans ceux de Le Beau, à son Histoire du Bas-Empire. Alors les biens des vaincus, ennemis ou amis de l'état, étaient envahis; ainsi Théodore, évêque de Synnade en Phrygie, chasse les hérétiques et payens de la ville et de leurs terres. Ces faits graves suggèrent à Anthème, tuteur et ministre du jeune Théodose, vu que les terres appartenaient à l'état, une loi qui ordonne que les biens des hérétiques ou payens seront dévolus au fisc, et que les évêques orthodoxes de la foi jurée au prince ne pourront plus s'en emparer, même par une donation impériale, en ce que les biens étaient tous à l'état; c'était à lui à les accorder : ces donations sont appelés *subreptices*, en opposition aux droits seigneuriaux du souverain, et d'autant plus que lorsque les rebelles, hérétiques ou non, déposaient les armes, par ce

fait ils rentraient dans le giron des orthodoxes de la foi due aux empereurs et occupaient derechef les terres qu'on leur avait retirées pour leur révolte, ou que les orthodoxes avaient envahies.

Le Code Théodosien ordonna par la suite que les églises ne seraient pas inviolables pour les débiteurs du fisc, qu'ils devaient en être tirés par la force, ou que les évêques seraient obligés de payer pour eux. A cette époque, il paraît que les évêques étaient comme les anciens grands-prêtres juifs : ils devaient payer pour leurs fidèles s'ils se refusaient au paiement des impôts, quand même ils étaient impuissans.

On a vu, en Occident, un criminel, nommé Crescone, se réfugier dans l'église de saint Ambroise. Honorius le fit enlever par la force armée : Ambroise obtint la vie de ce criminel (15). Néanmoins Honorius, pour se réconcilier avec les évêques, toujours turbulens sous le prétexte des asiles sacrés de leurs églises, les leur accorda.

Les églises servaient alors d'entrepôt d'argent et d'objets précieux des prolétaires contre la rapacité des empereurs, des gouverneurs, et même des barbares, ce que nous verrons à l'histoire de Léon-le-Grand : souvent ces richesses devenaient la propriété des évêques ou des gouverneurs. Dans ces asiles, les esclaves mécontens de leurs maîtres s'y réfugiaient, et souvent ces évêques, pour avoir un double prétexte de retenir les réfu-

giés, leur conféraient la cléricature et les ordres.

En reprenant l'histoire de l'empire d'Occident, Honorius, fils de Théodose Ier, avait été élevé au trône, âgé de douze ans : il ne pouvait être qu'un simulacre d'autorité. Stylicon régnait, dans le fait, en son nom, et avec lui l'ambition et la violence.

Quand même une nation aurait une constitution assez libérale, elle serait toujours défectueuse et sans effet, si les enseignemens de Julien y étaient oubliés : ils prescrivent que la loi, qui est la raison universelle, exempte de passions, doit régner à l'exclusion des hommes, des ministres, des régens, des rois, dont les plus vertueux sont formés de raison et de passion. Ainsi avant toute autre loi, une prudente constitution, pour arrêter le despotisme et l'ambition, doit prescrire des règles fixes, des lois sévères, afin que ceux arrivés au pouvoir soient dépendans des lois générales et leurs gardiens, ne pouvant se vouer qu'au bien de la nation. Ici nous n'appliquerons pas ces principes à démontrer combien il est absurde de voir, de nos jours, qu'on veuille mettre en avant des gouvernemens de régence; nous avons vu à quoi ils conduisent, s'il n'existe pas de lois qui empêchent les désordres que nous indiquons dans l'histoire de Valentinien II, et dans les intrigues qu'on a marquées de saint Ambroise, qu'on doit considérer, par sa puissance et par ses missions diplomatiques, comme un ministre d'état de ces époques.

Stylicon, pour affermir sa domination, fit épouser à Honorius, âgé de treize ans, une de ses filles; ainsi il est évident que les causes qui concoururent à accélérer la chute des empires furent la faiblesse des empereurs et l'ambition des ministres, à quoi on doit ajouter la dépravation des mœurs, le pouvoir immense accordé aux agens du gouvernement, aux évêques, aussi corrompus que les ministres, enfin l'admission des peuples dits barbares dans l'armée et dans les terres et provinces de l'empire. Stylicon, quoique chrétien, était un voluptueux sybarite; la preuve en est, que lorsqu'il se porta comme s'il voulait secourir Arcade, il débarqua dans le Péloponèse avec son armée, suivi d'une troupe de femmes, ce qui veut dire qu'avec son harem il conduisait ses eunuques, et que le faste oriental était du domaine des puissans du tems.

L'histoire romaine ne nous indique pas qu'on décerna autant de lois que sous Honorius et Arcade; ils renouvelèrent les anciennes en en établissant de nouvelles; ce qui nous démontre que la multitude de ces ordonnances n'était que l'effet de l'inquiétude des régens qui gouvernaient pendant la minorité des princes, plutôt que l'effet de leur sagesse, choses que nous voyons se renouveler, en de semblables circonstances, dans la Péninsule.

Guildon, comte en Afrique, se révolte; une armée nombreuse est destinée par Stylicon pour le dompter. Les levées des troupes se faisaient

alors aux dépens des possesseurs ou administrateurs des terres; ils fournissaient des miliciens selon leur étendue (16); ces derniers n'étant que des esclaves des nations vaincues, desquels on disposait comme des troupeaux, les armées romaines ne furent plus composées que de ces hommes enlevés à la charrue, chrétiens à la vérité, mais sans énergie, sans propriété, sans patrie, et ainsi portés au vol et au pillage. Malgré tout cela, Guildon fut vaincu: les apostoliques le dirent payen, tandis qu'ils firent des chrétiens de son frère, de sa sœur, de sa femme et de sa fille, tous partisans attachés au rebelle Chrysostôme, qu'ils assistèrent lors de son exil. Les chefs du christianisme étaient toujours liés avec les rebelles et les envahisseurs de l'empire. Optat était très-lié avec Guildon; celui-ci renversé, il devait nécessairement être considéré comme un hérétique (17). Stylicon, dans ces circonstances et après, persécuta, au nom d'Honorius, les riches, s'appropria les fonds des temples ou communautés payennes comme idolâtres, et les abattit après avoir pillé ces asiles comblés de richesses et de dépôts des particuliers. A Carthage, le temple de Vénus céleste, au centre duquel est sa statue assise sur un lion, le *tympanum* à la main, la tête couronnée de tours représentant l'Isis égyptienne, fut mise en pièces, quoique ce fût un monument précieux et rare de l'art. Ce temple avait quatre mille pieds de circuit, pavé de mosaïque, orné de

colonnes du plus beau marbre. Aurélius, évêque de Carthage, obtint qu'on respectât au moins cet immense monument d'architecture, et il put le convertir en église. Mais les chrétiens, avec les célèbres évêques qui les dirigeaient, n'étaient pas moins sensuels que les Carthaginois du tems de saint Cyprien. Honorius, en 421, fit abattre ce temple : à ce que dit la chronique, il ne servait qu'aux sacrifices des victimes ; qui étaient suivis de banquets et d'orgies nocturnes. Ce vandalisme d'Honorius causa des troubles, des révoltes, enfin des massacres (18).

Alaric, Goth de naissance, avait aidé Théodose-le-Grand, comme allié, à vaincre l'empereur Eugène. De général commandant les Goths, allié des Romains, il était devenu un roi très-puissant, ayant sous ses ordres les Huns, les Sarmates et les Alains. Par la suite, appelé en Orient par le ministre Rufin pour seconder ses vues ambitieuses, Alaric saccagea les provinces à l'occident et au midi de Constantinople. Depuis, il fit une seconde invasion contre Honorius en Italie, mais il fut obligé de retourner dans l'Illyrie, après la bataille de Palentia, que lui livra Stylicon. Cette province était alors très-vaste, et était exploitée par ces hordes originaires du Nord. Arcade, à qui elle appartenait, pour récompenser les désastres qu'il avait causés à Honorius, éleva Alaric à la dignité de général de l'Illyrie. Or Stylicon, méditant d'unir ce pays au

domaine d'Honorius, ou pour mieux dire au sien, car c'était lui qui gouvernait, fait que cet empereur décerne à Alaric la même dignité, afin de l'attirer dans son projet. Alaric, dans ses intérêts, disposé à toutes ces intrigues des ministres, passa avec une armée en Épire, la campa le long de la mer, en partant de Dyrrachium à Ambracie, afin de rompre tout commerce entre les deux empires. Alaric resta près de trois ans dans cette position, attendant Stylicon qui lui avait promis de se rejoindre à lui pour les opérations ultérieures avec une puissante armée. Ennuyé de ce retard, il marcha avec la sienne sur les frontières d'Italie, demandant à Stylicon une somme d'argent en dédommagement de son séjour en Épire. Pour éloigner un ennemi si redoutable, Stylicon promit quatre mille livres pesant d'or (à peu près 6 millions) : dans ces entrefaites, Stylicon mourut. Alaric alors envoya des députés à Honorius pour obtenir la somme convenue, promettant de se retirer après en Pannonie : l'empereur s'y refusant, le roi goth s'élança sur l'Italie, arriva sans coup férir à Bologne, entra dans le *Picenium*, pendant qu'Honorius restait immobile à Ravenne. Alaric connaissant que cette ville était bien défendue et les approches difficiles, la laissa sur sa gauche, poursuivit sa marche et arriva à l'improviste devant Rome. La ville, pressée par la famine, fut obligée de payer cinq mille livres d'or et trente

mille d'argent (environ 12 millions); Honorius approuva le traité qui ruinait les riches habitans de Rome, et, outre cette sanction, il accorda, pour satisfaire Alaric, qu'on enlevât les ornemens des temples, qu'on fondît les statues précieuses et rares. Ce qui est naturel, les masses de Rome étaient des chrétiens, des misérables ou des esclaves. Alaric, après avoir reçu un fort à-compte, se retira en Toscane pour y attendre l'acquit des engagemens des Romains. Pendant ce retard, quarante mille esclaves s'échappent de Rome, et se joignent aux Goths. Les chefs des chrétiens étaient accusés de tous ces désastres par la désunion qu'ils avaient jetée entre les citoyens, ce qui obligea saint Augustin à combattre cette opinion (19) qui prit racine. Alaric, dont on fit un arien, persécutait ceux qui avaient des biens, dépouillant les maisons et les temples; ailleurs, il avait pillé le temple de Cérès à Eleusis, il faisait la guerre pour entretenir ses soldats et pour s'enrichir; aussi fondait-il sans ménagement les statues d'or ou d'argent qui tombaient en son pouvoir.

Marcellin, en 410 ou 411, convoqua un concile à Carthage, et le présida; ce qui prouve toujours que des affaires de l'empire réclamaient ces réunions, pour arrêter la destruction des temples et l'envahissement des terres, sujets qu'on a convertis en questions théologiques.

Pendant le règne d'Honorius, on vit se renou-

veler à Rome les massacres pour l'épiscopat entre saint Boniface et Eulalius ; il fallut des combats pour chasser ce dernier de la ville. Les soldats du préfet unis à ceux de Boniface, après bien du sang répandu, en vinrent à bout. Eulalius fut regardé comme hérétique, ce qui était arrivé à Félix et à Ursin, qui avaient succombé. Une preuve de la continuation du débordement des mœurs dans les sectes chrétiennes, du tems d'Honorius, est consignée dans la sentence de mort contre Priscillien et ses coaccusés, sentence qui fait connaître que dans plusieurs villes d'Espagne ces chrétiens s'assemblaient la nuit avec des femmes de leur secte, et dépouillés de leurs habits, dans l'état d'un parfaite nudité, adressaient au Créateur de tous les êtres leurs prières, sinon dévotes, du moins érotiques (20).

Ce fut dans ces tems que les ariens orthodoxes et les chrétiens, n'importe la secte, étaient en armes à Constantinople pour donner un successeur au patriarche Sisinnius qui venait de mourir. L'acharnement des chrétiens en tous tems et en tous lieux, pour se donner un chef, les armes à la main, prouve à l'évidence que les évêques avaient une tout autre mission que celle de psalmodier dans les églises. Élus, ils devenaient les généraux d'une populace qu'ils remuaient à leur fantaisie et pour leur intérêt, faisant trembler bien souvent les souverains, déjà impuissans, paresseux et sensuels,

qui abandonnaient le gouvernail de toute administration de l'empire à ces fidèles qu'on appelait saints évêques.

L'autorité impériale menacée en dehors, tant par les Vandales que par les Goths, et au dedans par les guerres chrétiennes suscitées par des ministres et par des chefs ambitieux, crut calmer les troubles, concilier les partis, en élevant au pontificat Nestorius (26). Ainsi l'autorité élevait aux places d'évêque ceux qui ailleurs avaient en main la force réelle; ce corps était devenu l'ame de l'état. Pour se convaincre de cette grande vérité, nous rappellerons ici quelque phrase du discours de ce même Nestorius, à son intronisation à Constantinople; au moment de sa consécration, Nestorius adressa ces paroles mémorables au jeune empereur :

« Donnez-nous, ô prince! la terre purgée d'hé» rétiques et je vous donnerai le ciel; prêtez-moi » secours pour les exterminer, et je vous aiderai » à *exterminer les Perses* (22). »

Qui donc oserait nier la puissance toute temporelle des évêques auxquels le désir de dominer suggéra de se débarrasser par la violence de ceux qui leur auraient opposé le texte de la loi des zélateurs chrétiens, texte que nous lisons dans l'Évangile.

« Que celui qui voudra être le premier entre » vous soit le dernier. »

Le sacerdoce promet toujours à ses coreligionnaires, mais, toujours infidèle à ses instructions et

à ses sermens, il ne cessera ce jeu que lorsque le peuple, pénétré de sa dignité, connaîtra que les prêtres sont les derniers de la société, qu'il fut et qu'il est la dupe de leurs momeries et de leurs intrigues.

Nestorius, devenu le conseil du prince, lui fit envisager comme rebelles les chrétiens qui ne partageaient pas ses intérêts profanes, qu'on appelle ses doctrines. Appuyé par l'autorité, il arma les siens contre les ariens et contre les autres sectes chrétiennes, les chassa de Constantinople, les extermina, marquant sa fureur par le sang répandu, et son intolérance, abattant leurs églises, etc. Théophile, patriarche d'Alexandrie, fit cause commune avec Nestorius. Ces tigres se liguèrent entre eux pour exercer dans tout l'empire des persécutions, pour commettre des assassinats, des massacres. Nestorius et Théophile sévirent contre les payens et les chrétiens qui n'étaient pas de leur parti, jusque dans leurs temples; se saisissant de leurs églises et biens, bannissant ou assassinant ceux qui se refusaient à être des leurs. Il est à souhaiter pour les chefs de cette religion, qui sont de bonne foi, qu'ils lisent consciencieusement l'histoire de la naissance et du progrès de son établissement en Orient comme en Occident; ils n'y trouveront que le tableau affligeant des révolutions, des rébellions contre le pouvoir, ou celui des guerres atroces et civiles, guerres qui se perpé-

tuèrent pendant des siècles, et qu'on fait envisager comme produites par un zèle de l'orthodoxie des principes, lorsqu'on voit clairement que, sous ce prétexte, les chefs ou les évêques des chrétiens ne cherchaient qu'à vivre dans les délices et la sensualité, à dominer après avoir réduit les empereurs et les rois à mendier leur patronage.

Après la mort de saint Théophile, arrivée en 415, saint Cyrille, son neveu, se fit sacrer patriarche d'Alexandrie, non sans grandes contestations pour lui succéder. Cyrille surpassa son oncle dans sa haine contre les ariens et les Juifs; lui-même, à la tête de ses adhérens, força les synagogues très-nombreuses dans Alexandrie, en détruisit les fondemens, massacra sans pitié ceux qui tombèrent en son pouvoir, contraignit le reste des Juifs à quitter Alexandrie où il faisaient un grand commerce. Ce fut l'appât du pillage qui détermina saint Cyrille à cette violence. Oreste, gouverneur de la ville, se mit en mesure d'arrêter le cours de ces excès, et résolut, avec une armée qui lui était dévouée, de soumettre Cyrille; les habitans aisés firent cause commune avec le gouverneur.

Saint Cyrille, d'après Fortin, reproduit par Fleury, avait dans Alexandrie une troupe à ses ordres, composée de thérapeutes, de stylites et de prêtres. Malgré l'avantage du nombre, craignant encore de succomber, il appela à son secours les moines des environs, qui arrivèrent au nombre de

quinze cent très-bien armés : renforcé par ce secours, il fond sur Oreste, qui dans la mêlée est dangereusement blessé à la tête par Ammonius. Le peuple, qui avait couru aux armes, débouche de toutes parts pour combattre les descendans des sicaires et des zélateurs ; ce fut à grand'peine, et après bien des massacres, qu'on chassa de la ville les auxiliaires fanatiques, ces moines fauteurs de l'anarchie. Néanmoins Cyrille conserva assez de monde pour se tenir toujours en armes à Alexandrie. Oreste parvint à s'emparer d'Ammonius ou d'Ammon, coévêque ou subdélégué de Cyrille, qui, pour avoir aidé aux incendies et au pillage, fut soumis à un jugement, condamné à la torture, et après publiquement exécuté. Cyrille fit enlever son corps, l'exposa dans son église, prononça publiquement son éloge et l'honora du titre de saint martyr (23). Dans les Vies des bienheureux par Martin et Giri, sous la rubrique du 20 décembre, on lit que l'église d'Alexandrie célèbre la fête de cet Ammon avec Ptolémée, Igenée et Théophile. La cause de leur martyre, toute innocente au dire des légendaires, c'est qu'*ils étaient ennemis du gouvernement et de la religion grecque*. Rome devait, de cet intolérant rebelle, faire un bienheureux. Pour saint Cyrille qui possédait des trésors immenses, il calma le courroux d'un empereur qui, au dire des ecclésiastiques,

« Manquait de plusieurs qualités essentielles pour » le gouvernement (28). »

Quelque tems après cet événement, le turbulent évêque provoqua une seconde émeute, qui fit périr beaucoup de citoyens. Il commença par Hypatie, fille de Théon, qui enseignait publiquement la philosophie avec un très-grand succès, justifié par les éloges unanimes de l'école platonicienne d'Alexandrie; Théophile et Synésius furent ses disciples. L'on a prétendu que saint Cyrille était jaloux de voir que cette femme distinguée par ses talens avait acquis la confiance d'Oreste, qui la consultait souvent; par conséquent, ce saint homme de Cyrille la regardait comme l'unique cause de la résistance du gouverneur aux caprices de son despotisme. Rempli alors d'animosité contre Hypatie, il médite un guet-à-pens, la fait attendre par Pierre, lecteur de l'église d'Alexandrie, à son passage dans le vestibule de l'église dite de Césarée, lance sur ses pas une troupe de moines qui l'arrachent de sa voiture, et l'entraînent dans l'église catholique. Là ces moines l'écorchent vivante. M. de Chateaubriand ajoute, d'après des autorités, que ce fut avec des coquilles tranchantes; ils déchirèrent ensuite son corps en mille pièces, et finirent leur sacrifice par brûler ses membres mutilés (25), dans un lieu dit Cinaron. Ce même écrivain ajoute :

« Le sang chrétien que répandirent les mains » philosophiques d'Hellades, fut trop expié après » par celui d'Hypatie (26). »

Cette phrase sentencieuse ne satisfera pas à coup sûr les apostoliques, qui comprendront que ce publiciste, tant dévoué à leur parti, fait ici plus de cas du sang d'Hypatie que de celui des martyrs chrétiens qui pillèrent le temple de Sérapis, poussés qu'ils étaient par Théophile au vol, au massacre. Le publiciste ici rend en certaine manière hommage aux payens qui défendaient contre les chrétiens, destructeurs des monumens des arts et des sciences, leurs propriétés, leur vie.

Mais nous demandons à ce publiciste de quelle nécessité était une expiation du sang de ces monstres? Ainsi nos justes reproches s'adressent mille fois aux savans d'un mérite au-dessus du commun, qui ont sacrifié une critique consciencieuse à la vérité historique, au vain plaisir de faire de l'esprit, pour prendre en main la défense d'un sacerdoce souillé par mille crimes.

Les rébellions, les persécutions, le faux témoignage, tout était permis pour le triomphe des apostoliques au tems de saint Cyrille, et lorsqu'on voulait soutenir une question théologique ou dogmatique, on forgeait l'écrit qui pouvait aider à sa solution. Les preuves de notre assertion se trouvent dans la comparaison des Actes des conciles et des Fastes de l'Église, ce qui a conduit

Érasme à la découverte qu'il fit, que les écrits attribués à Denis l'aréopagite, et dont saint Cyrille appuya sa doctrine, ne pouvaient pas être de lui. La Sorbonne, les théologiens italiens, espagnols, et allemands se déchaînèrent contre le savant auteur de cette découverte; mais par la suite le monde s'éclaira, la critique triompha de cette erreur consacrée par le tems, et qu'Érasme dévoila; il n'y a plus aujourd'hui que des hommes crédules, des ignorans incapables d'examiner, qui soutiennent que ces écrits sont dus à l'aréopagite Denis.

La Croze a démontré que ce fut Synésius, évêque de Ptolémaïs, qui, guidé par l'imposture des patriarches Théophile et Cyrille, forgea les œuvres du prétendu Denis (27). Ces patriarches regardaient le christianisme comme une fable; voici ce que répondit Synésius au messager qui lui proposait l'épiscopat de Ptolémaïs :

« *Que le peuple se moquerait toujours de choses faciles à comprendre, et qu'il avait besoin d'imposture* (28). »

Synésius était d'avis qu'on ne pouvait se maintenir dans ces fonctions sacrées que par la fraude; il avait été proposé à l'épiscopat non seulement avant d'être prêtre, mais, comme saint Ambroise, avant qu'il fût reçu dans la fraternité des chrétiens. Synésius était un de ces hommes comme il en fallait pour le triomphe de la religion de Cyrille,

d'Augustin, de Théophile; voilà ce que devaient être les évêques qui embrassaient le christianisme. Les chefs de cette société, pour attirer dans leur parti un homme puissant, un savant, proposaient la récompense d'un évêché, et malgré les altérations de l'histoire de l'Église, on trouve assez de faits pour fonder notre opinion. Nous avons vu Eusèbe de Césarée lui-même employant la violence, et, les armes à la main, se faire évêque sans être chrétien (29); et avant lui, en 300 de l'ère vulgaire, Ardite, prêtre payen, fut sacré évêque par saint Grégoire l'Arménien (30).

Synésius termina ainsi sa réponse à celui qui lui proposait l'épiscopat :

« *Un esprit philosophe* qui contemple de près » la vérité, *permet de mentir fort bien dans le be-* » *soin.....* Si l'œil reçoit une lumière trop abon- » dante, cela lui devient nuisible, et les ténèbres » sont plus utiles au peuple, car la vérité est do- » mageable à ceux qui n'ont pas la force de la con- » templer telle qu'elle est. Si les lois sacerdotales » sont telles, et si dans ma maison je peux être » philosophe, au dehors je veux bien *conter des* » *fables*; à ces conditions, je pourrai bien embras- » ser le sacerdoce (31). »

Voilà quelle était la morale religieuse que mettait en pratique le clergé de cette époque, qui regardait comme des fables les mystères et dogmes qu'il pratiquait pour tromper le monde.

Au dire de Synésius, la vérité devait être cachée aux chrétiens; nos apostoliques assurent qu'elle est funeste et dangereuse encore de nos jours pour la bonne cause. Synésius était un homme de génie pour son tems, et avec ses frères les évêques il ne se cachait point, ce qui résulte de la réponse qu'il fit à celui qui le sollicitait d'accepter l'épiscopat, où il fait une profession de foi chrétienne aussi explicite, aussi franche, et après laquelle il fut ordonné évêque de Ptolémaïs par Théophile. Synésius n'accepta qu'à condition qu'il n'enseignerait pas même le dogme de la résurrection des morts, ce qui prouve qu'il était dans les intérêts de la réforme, en ce que cette résurrection était toujours l'allégorie du triomphe des libertés sur l'esclavage, sur les démons, les Romains.

Nous ne croyons pas qu'il existait entre les chrétiens des querelles pour des dogmes, mais bien qu'ils étaient partagés d'opinions politiques et d'intérêts pour soutenir ou renverser des fonctionnaires publics, et que ceci a occasioné le titre d'hérétique et d'hétérodoxe aux uns, de catholique et de fidèle aux autres, et les changemens dans les opinions selon leurs vues et intérêts : ce qu'on remarque continuellement dans l'histoire de ces époques, où une ville, une province est tour à tour hérétique et orthodoxe. Nous espérons que quelque critique voudra bien développer notre pensée.

Synésius ayant fait un cours d'études sous la

docte Hypatie, suivant les doctrines des ébionites, comme on le connaît dans ses poésies où il présente Dieu comme étant tout, et à la fois père et mère, ayant les deux sexes, unité de nombres divins, ce qui est rapporté par M. Matter (32), auquel nous empruntons cette observation. Ainsi on ne sait pas comment on a pu faire, dans la suite, de cet évêque un orthodoxe. Or, tout cela nous confirme de plus en plus que la question sur la divinité du Christ, qu'on représente comme la cause des massacres, n'était qu'une question scolastique, et que ce furent l'intérêt, l'ambition, l'esprit de domination qui causèrent les terribles excès dont nous avons parlé. Synésius était un manichéen; il adorait le soleil sous l'emblème du Christ. Il a écrit comme histoire véritable la fable d'Osiris, qui est un souverain qui veut répandre ses bienfaits sur l'univers, tandis que son frère et son rival Typhon suscite mille obstacles à ce noble dessein, lui met son corps en pièces, et le dépose en un lieu caché, d'où Osiris sort vivant et victorieux; à son approche d'un autel, le feu sacré s'allume, et à ce moment le héros donne le nom de l'année, et la lumière brille. Synésius, tout en parlant des aventures d'Osiris comme si elles étaient une histoire véritable, cherche ensuite à les couvrir d'un voile mystérieux, déclarant « qu'il ne disait rien qui ne se puisse dire au peuple. »

Il serait bien difficile d'accorder les croyances des quatrième et cinquième siècles avec notre christianisme : tout se réduisait alors à des questions d'intérêt et de pouvoir. L'autorité des évêques, pendant la décadence de l'empire romain, avait fait des progrès étonnans, quoique les historiens de l'Église cherchent toujours à dérober la connaissance de ce fait, en nous vantant la profonde humilité des chefs des différentes églises; mais l'examen des conciles et des écrits des saints pères du quatrième au cinquième siècle, ces écrits, disons-nous, montrent les évêques toujours aux prises, luttant contre le pouvoir impérial, qui souvent est balancé par la force brutale et l'autorité du sacerdoce chrétien, qui massacre et dépouille payens et hétérodoxes.

A Zosime, pape, mort en 418, succède saint Boniface, qui est le fils d'un prêtre, élevé par son parti, deux jours après la mort du pape défunt. Eulalius, diacre, à la tête d'un autre parti, s'empare du Latran. Là, il se fait ordonner évêque ou pape, deux jours après saint Boniface. On en vint aux mains pour prouver laquelle des deux élections était la canonique. Alors Honorius, pour faire cesser toute effusion de sang, confirma Boniface, et s'unit à lui pour opprimer Eulalius. Saint Boniface mourut en 422, et saint Célestin Ier, qui le remplaça, sous prétexte d'hérésie, fit chasser et

poursuivre tous les chrétiens qui n'étaient pas de son parti, et qui passèrent ainsi dans les rangs des Goths : Célestin mourut en 432.

Pendant ces désordres, qui se passaient en Italie, l'empire romain perdait l'Afrique, par la révolte arrivée en 429, d'un comte Boniface, qui la livra aux Vandales, qui de l'Espagne étaient passés dans ces contrées. Arrivés à Hippone, ils l'assiégent infructueusement. Saint Augustin, dans les derniers jours de sa vie, la défendit avec courage. Après sa mort, les Vandales y revinrent l'an 432 ; les habitans, prévoyant sa chute, la détruisirent de fond en comble, et abandonnèrent ensuite ses ruines aux envahisseurs. Carthage subit le sort des vainqueurs, et à ce propos Salvien nous a laissé écrit qu'il regardait la destruction d'Hippone comme une punition du ciel pour les débauches qui s'y commettaient : les chrétiens de ces contrées et villes étaient plongés dans les plus sales obscénités et les plus méprisables infamies, qu'ils commettaient en public, vêtus en femmes. Ce dire de l'écrivain de Marseille nous prouve que les mœurs des chrétiens d'Afrique, à la moitié du cinquième siècle, étaient les mêmes que nous avons vues du tems de saint Cyprien, et que les lois chrétiennes du diacre Nicolas dirigeaient les chrétiens de saint Augustin et lui-même, qui en était le chef à Hippone : ce qui infirme l'innocence des mœurs que des écrivains attribuent inconsidérément à ce saint

père, qu'on fait réformateur du christianisme.

Après avoir défait le secrétaire Jean, qui avait endossé la pourpre l'an 424, Valentinien III succéda à Honorius en Occident. Théodose II gouvernait encore l'Orient; mais ces deux princes étaient des paresseux que ne voulaient que jouir de la vie. Pour Valentinien, il était influencé par ses ministres, ses favoris, ses mignons, par ses eunuques, par ses femmes, parmi lesquelles était Eudoxie, fille de Théodose II, qu'il avait épousée, mais plus particulièrement par le pape Léon, que nous allons voir tout à l'heure figurer dans diverses missions et intrigues tout-à-fait temporelles

C'est pendant la papauté de saint Célestin Ier, qui garda la tiare pontificale pendant treize ans et jusqu'en 435, que deux évêques, saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troie, personnages que les chronologistes annoncent avoir joui d'un grand crédit près du pape Célestin, se mettent à la tête des Bretons pour combattre les Saxons et les Pictes, et relèvent le courage de leurs soldats. Germain fait l'office de général à la tête d'une partie de l'armée, va reconnaître le pays où est campé l'ennemi, se cache dans un bois sur le flanc d'un vallon par où les Saxons devaient passer, les enveloppe, les taille en pièces : les deux saints prélats, après une horrible boucherie, sont triomphans. Ainsi, dans ce cas encore, c'est toujours un intérêt tout profane qui dirige ces lumières de

l'Église. A la mort de Célestin, Sixte III occupa la chaire pontificale. Un prêtre, nommé Basseus, accusa Sixte d'avoir violé un vierge sacrée, nommée Chrisogane. Sixte, qui jouissait de toute la faveur de Valentinien III, fait que ce dernier assemble un synode pour juger le crime; mais dans le fait, au dire des historiens, il imposa aux évêques le devoir de reconnaître Sixte innocent, et de condamner Basseus qui était très-riche, et d'allouer ses biens à l'église, c'est-à-dire à Sixte III.

Par une loi, Théodose II défendit les sacrifices sanglans qui, dans les fêtes payennes, avaient encore lieu. Les empereurs ou leurs ministres voulaient apporter des économies dans les dépenses que l'état devait supporter; celles des fêtes payennes et des sacrifices de victimes le regardaient : cette disposition était donc financière, et non religieuse. Pendant la guerre que Théodose II faisait aux Perses, Isdegard, leur roi, voulait s'emparer de la ville de Théodosopolis; celui qui la commandait était l'évêque Eunome, qui se trouvait à toutes les attaques, donnant les ordres pour sa défense, animant les soldats : cet évêque était très-expert dans l'art militaire, et força le roi Isdegard à abandonner son entreprise.

Théodose II, d'après le conseil de Paulin, avait épousé Athénaïs, fille du sophiste Léonce, connue dans l'histoire des lettres sous le nom d'Eudoxie; l'empereur sacrifia ensuite à sa jalousie Paulin, se

croyant déshonoré par sa femme. Celle-ci se sépara de son mari, se retira à Jérusalem, où, après avoir pleuré quelque tems son ami, elle noua des relations avec le prêtre Sévère et le diacre Jean. Théodose, instruit de leurs visites fréquentes et des dons que la princesse leur faisait, les fit mourir tous les deux sans forme de procès. Eudoxie vengea ce nouvel affront en faisant assassiner Saturnin, le comte des domestiques, qui avait exécuté les ordres d'un tyran. Ce furent peut-être les erreurs qu'il imputait à Eudoxie qui firent que Théodose abrogea les lois de Constantin et d'Honorius relatives à l'indissolubilité du mariage, ordonnant en même tems que, pour répudier une femme, il fallait s'en tenir aux anciennes lois romaines et à celles des anciens jurisconsultes. Il paraît que cet empereur ne consulta pas les Évangiles dans cette disposition, ni les Actes des Apôtres. Un code porte son nom, qui fut suivi très-long-tems en Occident, quoique abrogé en Orient quatre-vingt-dix ans après son existence. Entre autres lois, il annula celle qui autorisait les préfets à juger sans appel leurs administrés payens, ce qui fait croire que les chrétiens aussi avaient pour juges les évêques et prêtres, qui, dans le fait, les gouvernaient. L'histoire nous a légué que Théodose II voulut que ces jugemens des préfets fussent susceptibles d'appel, et permit d'en revenir contre eux par une requête au prince. Cette loi, il l'adressa à Thalase,

préfet du prétoire d'Illyrie, qui, peu après, appelé pour recevoir la préfecture de l'Orient, arrivé à la cour, fut, par Proclus, évêque de Cyzique et puis patriarche de Constantinople, contre toute att nte, fait évêque de Césarée en Cappadoce (33) : ce qui démontre que les évêchés étaient donnés par les empereurs pour récompenser comme pour punir un de leurs officiers.

---

## NOTES DU CHAPITRE XXX.

(1) Col. Concil., tom. I., p. 990. Typ. reg. Par., 1715.—(2) *Id.*, *id.* (3) *Id.*, *id.*, de Concil. Pontigonense sub an. 876.—(4) Saint Épiphane, lib. I, chap. xxvi, p. 40, édit. Vainterum, 1573. —(5) J. Cæs. de Bel. Gal., lib. VI. —(6) Salvien, de Gubern. Dei, lib. V, chap. vii. — (7) Gen. II, 17. — (8) Pièce M. — (9) Aug. Doct. Gen., chap. xxiv, ép. xxix.— (10) Cyprian., de Habitu Virgin., p. 170, édit. in folio. — (11) Cod. Justin., Nov. 117, chap. viii. — (12) Genes. III, chap. v. — (13) Doctrine de Saint-Simon., Introd., p. 10, édit de Brux., 1832. — (14) Art de vérifier les Dates par les bénédict. de Saint-Maur. — (15) Tillemont, Vie de saint Ambroise, not. 76; *id.* d'Honorius, not. 3. — (16) Cod. Just., liv. VII, tit. xiii.— Leg. 12, 13, 14.—(17) Tillem., Vie de saint Jérôme, art. 92. — Fleury, Hist. Eccl., liv. XX, chap. ix, — (18) Fleury, Hist. Eccl., lib. XX, ch. i, ii.; Tillem., Vie de saint Aug., art. 124. — *Id.* d'Honorius, art. 14, 62. — (19) August., de Civit Dei. — Bossuet, Explicat. de l'Apocal, ch. iv.—(20) Sulpice Sévère III, Dialog. — (21) Socrat., lib. VII, ch. xxix. — (22) Fleury, Hist. Eccl., liv. XXV et XXVI. — (23) Socrat., lib. VII, chap. cxiii, cxiv, cxv; Baronius; Pagi ad Baron. — (24) Art. de vérif. les Dates, par les Bén. de Saint-Maur article Théodose II. — (25) Socrat. Hist., lib. VII. — Baron. Ann. Eccl., t. V.—Cruautés relig., p. 98, art. vii.—(26) Chateaubriand, Etud. Hist., t. II, p. 288. — (27) Hist. du Christ. d'Ethiop.,

lib. I. — (28) La Croze, loco citato. — (29) Greg. Naz. Orat. XIX, p. 308. — (30) Quadro della Letter. dell' Arm., Venez., 1829. — (31) La Croze, Hist. du Christ. d'Ethiop. — (32) Hist. du Gnost., p. 440. — (33) Théod., Nouvel. III, VI, VII. — Niceph. Calist, lib. XIV, § 41. — Socrat, lib. VII, c. XXVIII. — Salvien, de Gubern., lib. VI.

## CHAPITRE XXXI.

Léon-le-Grand. — Persécutions du pape. — Mort d'Attila en Italie. — Valentinien III. — Maxime empereur. — Intrigues de Léon. — Les Vandales à Rome. — Désordres des évêques dans la Gaule. — Léon usurpe l'autorité sur les évêques. — Léon introduit la coutume de baiser la mule aux papes. — Les empereurs sont le jouet des papes. — La doctrine des chrétiens dans les Gaules est celle des zélateurs. — Ricimer, tyran, ordonne Avite, empereur, évêque. — Ricimer s'appuie des papes. — Lois que le clergé proclame des asiles. — Saint Hilaire, pape plus puissant que l'empereur Sévère III. — Hilaire, ennemi de la puissance romaine. — L'empereur Anthème se brouille avec Ricimer. — Olybrius, empereur, est fait évêque. — Augustule, le dernier des empereurs d'Occident. — Odoacre, Théodoric et saint Épiphane, évêque de Pavie. — Concile d'Éphèse. — Saint Cyrille et Théodose II. — Nestorius. — La Vierge mère. — Désordres des sectes chétiennes. — Cyrille et les patriarches d'Alexandrie. — Patriarches juifs au Ve siècle. — Les chrétiens rebelles en Perse. — Suite du dogme de la Vierge mère. — Deuxième concile d'Éphèse. — Désordres des évêques, leurs violences. — Concile de Chalcédoine. — Guerre ouverte des chefs de l'Eglise contre l'autorité souveraine. — Mort de Théodose II. — Marcien est élevé à l'empire.

Dès qu'on a l'histoire pour guide, le fantôme du christianisme est dépouillé de tout charme, et on est convaincu que le verbal des conciles, tel que nous le lisons, est une invention du clergé comme le sont les vies des saints. Cette vérité ne peut plus être ignorée ; la critique déchire le voile

de l'imposture : des lois sages doivent désormais fixer l'éducation, la vie, l'harmonie, le bonheur des peuples.

Si le lecteur a suivi notre examen, il doit s'être aperçu que l'autorité des chefs des chrétiens marche en croissant en raison que celle des empereurs, particulièrement à Rome, allait vers son déclin. Enfin nous voilà arrivé à cette époque où un homme, le plus astucieux, le plus entreprenant de tous les papes qui le précédèrent, fut élevé au pontificat de Rome qui finit par renverser le trône de l'empire d'Occident, le relevant après, pour y asseoir les papes comme souverains légitimes; empire qui reste debout encore de nos jours. C'est ce *Léon* dont nous parlons, que les ecclésiastiques avec orgueil désignent sous le nom de *Grand*.

Léon étant jeune, sous le pape Zosime, promettait beaucoup de finesse, et, quoique simple acolyte, le pontife l'envoya en diverses provinces, le chargeant de missions relatives à son office. En 439, Léon fut chargé par Sixte III d'une affaire toute profane, mais très-importante et très-épineuse; c'était celle de réconcilier Albin avec Aétius, tous les deux généraux de Valentinien III, dont la discorde exposait l'empire d'Occident à une invasion imminente des barbares : mission dans laquelle Léon réussit parfaitement.

Or, comme cette affaire regardait l'empereur et non le pape, on en déduira que Sixte III avait la

mission de concourir à la sûreté de l'Italie et de l'empire. Ce fut après la mort de Sixte III que Valentinien, en reconnaissance du service et de la réconciliation opérée par Léon, l'éleva à la papauté en 440, et personne ne doutera plus, vu les missions diplomatiques dont les papes et leurs créatures étaient chargés, qu'ils ne fussent des officiers supérieurs, des ministres d'état attachés à la couronne.

Léon, après son intronisation, se rendit célèbre par ses persécutions contre les hommes qui ne lui étaient pas dévoués et que les historiens ecclésiastiques se complaisent à désigner par le nom d'ariens, de manichéens, de pélagiens, etc. Il faut se pénétrer d'une vérité, c'est que les papes n'envisageant alors que leur grandeur, remplaçaient réellement les pontifes de la Bible, opprimaient le peuple et pour s'enrichir flattaient les empereurs, leurs passions, leur sensualité. Ceux qui faisant partie de la chrétienté, censuraient cette conduite et professaient des doctrines libérales, étaient désignés comme des hérétiques et persécutés. Léon caressait les serviles, les dévoués à ses intérêts : cette conduite attira à Léon nombre d'ennemis en Italie, et une division marquée entre chrétiens. A l'approche des barbares, conduits par Attila, Léon fit faire des recherches de ses ennemis, que ses partisans lui indiquaient et souvent lui livraient, et dont il se défit sans forme de procès : en at-

tendant, Attila suivait sa marche triomphale sur Rome. Or, les ecclésiastiques désignent Attila comme un chrétien arien; ils disent que dans cette occurrence il faisait contribuer les catholiques, les affidés de Léon, les amis du despotisme papal et impérial. Attila arrive aux portes de Rome; Valentinien III, homme sans prévision et sans armée, envoie son ministre, le tout-puissant Léon, pour tâcher d'obtenir la paix et la retraite de l'envahisseur.

Léon s'aboucha avec Attila; dans cette conférence il noua des relations. Le pape qui avait en main les trésors de l'état, réussit dans sa mission. Attila, en bon politique, venu aux portes de Rome par l'entremise de Léon, imposa une contribution accablante et emporta ses richesses sans exposer les siens. Les Romains, pendant qu'ils avaient des mœurs sévères, conquirent tous les peuples qui n'en avaient point : les Goths et Attila en avaient; c'étaient des chrétiens ou payens qui étaient bien loin des mœurs des sectes qu alors couvraient les empires d'Orient et d'Occident.

Léon ne s'occupa, après la retraite d'Attila, que de finir d'écraser les partis qu'il détestait, sous prétexte d'hérésie, suscitant des troubles dans les deux empires, au moyen de ses légats, de synodes et de conciles, usurpant l'autorité impériale, et souvent la détruisant pour y substituer celle

de ses affidés, les évêques de son église. Mais Rome ne fut pas docile à ses menées, et les hérétiques, c'est-à-dire ses ennemis, se multipliaient par ses persécutions.

L'histoire nous dit que Placidie, mère de Valentinien, qui avait contribué à ses sensualités, l'ayant élevé dans la mollesse, avait néanmoins modéré l'impétuosité de ses passions. Placidie mourut; c'est après cet événement que Valentinien III se livra sans retenue à toute espèce de débauches; insouciant, injuste, cruel, oubliant les services d'Aétius, il le poignarda, en 454, de sa main. Mais l'année d'après, lui-même il expia ses forfaits par le fer de deux assassins pour avoir violé et déshonoré la femme de Maxime qui, voulant se venger de cette honte, usurpa la pourpre et épousa en même tems Eudoxie, femme de Valentinien III, fille de l'empereur Théodose II. Quoique l'histoire n'en dise pas un mot, on est induit à croire, par ce qui arriva ensuite, qu'Eudoxie, dirigée par les inspirations de Léon, se dit insultée par ce mariage, oubliant les torts et les violences de son mari, appela en Italie Genseric, roi des Vandales, qui arriva sur une escadre et ravagea l'Italie. Ces désordres favorisaient les vues de l'évêque de Rome et du clergé d'Occident.

Léon fait répandre que la colère du ciel avait attiré les Vandales pour punir les hétérodoxes, pour le triomphe des catholiques et de lui-même

tandis que l'invasion n'était que le résultat des ressorts secrets pour anéantir l'autorité impériale, pour se débarrasser des puissans et des raisonneurs, que Léon et ses partisans appelaient hérétiques. Or, par ce qu'on vient de dire, ce pape était l'ami de Valentinien qu'il avait toujours conduit à son gré; il y a toute apparence qu'il était un ennemi secret de Maxime qui l'avait fait périr.

Dans cette occurrence, Maxime, afind e détourner Genseric de marcher sur Rome, vu que Léon avait toujours réussi dans ces sortes d'affaires diplomatiques, vu qu'il avait à sa disposition de grandes richesses et un crédit immense, le chargea de conférer avec l'envahisseur. Léon, dans son entrevue avec Genseric, ne s'occupa que de ses intérêts, et au lieu de suggérer à Maxime une résistance armée, de s'unir à lui, exciter le peuple à la défense et combattre l'envahisseur, que les ecclésiastiques honorent du titre de conquérant, Léon, dis-je, fait un traité avec Genseric, par lequel il convient que Rome ne serait pas brûlée, que ses habitans ne seraient pas massacrés, que les églises qu'on appelle basiliques, où lui Léon avait amoncelé ses trésors et ceux de ses partisans les orthodoxes, seraient respectées. Mais d'autre part, il fut convenu que Genseric pourrait piller la ville pendant quinze jours. Ces conventions stipulées, Genseric arrive aux portes de Rome. Maxime, qui se voit joué par son diplomate, tente de

se mettre en sûreté par une prompte fuite : arrivé à la porte opposée de celle où Genseric entrait, il est assassiné par une bande du peuple ameuté, soit par Eudoxie, soit par Léon, car tous les deux avaient envie de se débarrasser de lui. Ce fait arriva en juin 455. Genseric entre triomphant dans Rome, la pille pendant quinze jours, épargne les églises, comme il en était convenu, et rend même avec pompe des objets précieux et des vases d'or et d'argent que ses soldats, par méprise, avaient enlevés d'une église qui était du nombre de celles que Léon avait désignées pour être respectées. Genseric garda scrupuleusement sa convention. A l'expiration des quinze jours du pillage convenu, Genseric, sans massacrer la population, en sortant de Rome, emmène en Afrique une immense quantité de peuple pour travailler ses terres, avec Eudoxie qui l'avait appelé, et avec elle ses deux filles qui étaient d'une rare beauté; débarrassant Léon du gros de ses ennemis.

Certes, ce pape était convenu avec ce roi vandale de lui livrer les richesses de ses propres ennemis, pour se rendre le peuple resté sur les lieux plus soumis, et pour finir par un coup d'état de renverser le trône des césars; car une critique consciencieuse et l'examen des résultats de cette invasion démontrent qu'il y eut duplicité dans la convention de Léon avec Genseric, et que le pape, en se débarrassant de ses ennemis, sut conserver

pouvoir et richesses qu'il s'était acquis pendant le règne de cinq empereurs qui se succédèrent dans un si court intervalle, ayant été l'ame de leurs gouvernemens.

C'est ce Léon qui procura aux papes un pouvoir qu'on peut dire universel, par la division qu'il sut faire naître entre les évêques d'Asie, d'Afrique et d'Europe ; le fait de cette puissance est rappelé par le trirègne placé sur la tiare papale. Trop longue serait l'exposition des détails de l'usurpation du pouvoir sur les autres évêques que Léon avéra; nous n'indiquerons qu'un fait, et de celui-là on peut déduire les autres. Ce fait regarde même cette nation à laquelle nous faisons hommage de notre travail.

A l'exemple de Léon, des évêques, chefs des provinces de Gaules, cherchaient à concentrer en eux toute domination. Baillet nous annonce qu'en 440, une grande partie des évêques de la chrétienté parcouraient les provinces, accompagnés de gens armés, pour donner des évêques aux églises vacantes, et que, par cet abus d'autorité, ils troublaient les droits des métropolitains. Les légendaires ne voient là qu'un but, celui d'entretenir le lecteur des droits chimériques ou spirituels par eux inventés; le sang des peuples versé au moyen de ces divisions n'était que peu de chose à leurs yeux. Chélidoine, évêque de Besançon, fut déposé par saint Hilaire, évêque d'Arles,

dans un concile tenu à Orange, en 441. Chélidoine en appela à Léon qui, de son autorité, sans tenir compte du concile, le rétablit dans son siége. En cette occurrence, les évêques étaient de petits princes à la tête de leurs sujets armés. Léon suscita une querelle de droit entre l'église métropolitaine d'Arles (1) et celle de Vienne en Dauphiné. Saint Hilaire fut accusé, par le fait de l'évêque Chélidoine, d'une entreprise hors de sa juridiction.

Léon, qui sourdement avait provoqué la question, dissimula comme s'il ignorait le fait, et dans le but d'accomplir ses desseins, il assembla un synode, et ordonna à saint Hilaire de venir à Rome.

Celui-ci, en arrivant, fut arrêté par Léon, et, d'après Baillet, le pape aurait placé des hommes armés, des soldats à sa garde. Comme il n'y a aucune explication de la raison de cette mesure, et que la religion n'est point invoquée par les écrivains de l'Église, il est plus que prouvé que c'était une affaire d'administration, comme celle, par exemple, qu'Hilaire n'aurait pas voulu contribuer de ses fonds, comme le proconsul Léon l'entendait. Hilaire averti, par son arrestation, des périls qui l'environnaient, éluda ou corrompit les gardes de Léon, et quitta la ville avant le jugement du synode. Léon saisit cette circonstance pour donner le plus grand poids aux accusations contre saint

Hilaire ; il lui ôte la juridiction, bien entendu celle de prélever les deniers de l'état, juridiction qu'il avait antécédemment sur les évêques de sa province, et le dépose de son rang de métropolitain, rang que Léon transporte à l'évêque de Fréjus.

Ailleurs, nous avons dit que Léon conduisait l'indolent Valentinien à sa volonté; il lui fit signer un ordre adressé au général Aétius pour faire mettre à exécution ce jugement : fait qui nous confirme toujours que les évêques étaient des officiers de l'empire et des ministres de l'état, car il fallait encore et bien souvent la force armée pour régler les différends entre les évêques. Voilà d'où, à notre avis, date l'usurpation des papes sur le pouvoir des évêques en France, qui n'étaient que les gérans des terres dévolues à l'empire, considérées comme propriété de l'état.

Quelques canons du concile d'Orange nous dévoilent que les diaconesses instituées par la primitive Église, qui dirigeaient les saintes communions et distribuaient aux nécessiteux les secours dont elles étaient chargées, comme aujourd'hui les dames de charité, existaient en France après la moitié du cinquième siècle.

C'est encore ce pape despote, envahisseur de tout pouvoir, qui a introduit l'usage de donner à baiser le pied, et enfin sa pantoufle appelée la mule du pape. Les ecclésiastiques, dans leur histoire toujours cousue avec leurs miracles, donnent une

origine toute merveilleuse à cette institution, et racontent que ce pape était dans l'usage de donner à baiser aux dames qui le visitaient sa main droite; que ce pape, d'ailleurs très-chaste, s'était trouvé dans un grand orgasme après qu'il eut accordé cette faveur à une *belle* dame, et que, pour corriger tout symptôme de sensualité, il coupa immédiatement la main pécheresse, ce qui occasiona que n'ayant plus cette main à présenter au baise-main de ses vassales, il leur accorda la faveur de lui baiser le pied droit. C'est d'après cet ancien usage et cette institution, que ses successeurs placèrent même leur pied insolent sur la tête de quelques souverains domptés par leurs intrigues. L'honneur de baiser la mule du pape se conserve encore de nos jours; les papes la présentent avec orgueil à baiser à des princes faibles et à des rois imbécilles; et on vit de nos jours des ambassadeurs à Rome se disputant la priorité de cet honneur scandaleux, qui avilit, non le prince, mais les peuples qu'ils représentent : témoignage honteux de leur dépendance du sacerdoce de Rome, qui se plaça au-dessus des empereurs romains. Le pape se mit égal à l'ancien Jupiter de Rome, au simulacre duquel, comme représentant le grand Architecte du monde, les Romains lui rendaient un semblable hommage.

Voilà les patentes et titres de Léon-le-Grand, qui fut le ministre et l'ame de l'empire pendant vingt-un ans que dura sa papauté. Nous avons tiré

les notices sur ce pontife de Baronius, de Muratori, d'Orsi, de Baillet, de Martin et Giri, de Bayle, de l'Art de vérifier les Dates, enfin de Pluquet. C'était au moyen de doctrines subversives de tout ordre insinuées au peuple abruti, que les papes élevaient leur pouvoir; c'était par le moyen de la corruption que les évêques ailleurs tâchaient de dominer les masses, et de paralyser les princes et les comtes dans leurs provinces; ce fut cette politique obscure qui affermissait partout le pouvoir du clergé, qui se prêtait, de son côté, à tous les égaremens de basses classes, la force réelle de tous les empires. La doctrine de l'apôtre Jacques était, dans l'empire, mise en avant selon les intérêts des évêques : elle était la catholique, l'apostolique, l'orthodoxe en France, à la moitié du cinquième siècle. Salvien la prônait : il n'y a qu'à lire ses traités fort curieux, entre autres celui de la Providence (2). Cet écrivain est un vrai zélateur. Il s'élève contre la cruauté et les crimes des Romains (3). Il nous assure que les riches de son tems, ce qui pour nous veut dire les évêques, décrétaient les impôts que les pauvres étaient obligés de payer :

*Solutionem sustinent divites, et indulgentiam mendicorum.*

Peu après, il se plaint de l'injustice des puissans; car les pauvres sont les premiers à supporter les charges de l'état, et les derniers à être soulagés.

*Sicut in gravamine primi pauperes, ita in relevatione postremi* (4).

La France était alors chrétienne : les évêques étaient les seigneurs, et les masses les pauvres.

Salvien se réjouit de voir les Romains devenir esclaves des Vandales, eux qui jadis avaient foulé la Gaule, et fait allusion à ceux que Genseric avait emmenés en Afrique. Il insinue aux esclaves soumis aux princes chrétiens qui avaient élevé le système de la féodalité, de passer du côté des barbares. Salvien, prêtre, prêche une démocratie universelle, et s'élève contre les zélateurs juifs et les apôtres de Christ, contre les violences que les percepteurs des contributions exerçaient pour relever les tributs; il conseille aux chrétiens de son parti de se soustraire par la fuite à de semblables vexations, et de passer chez les barbares qu'il proclamait plus humains (5). Cet état d'esclavage des Gaules était ancien, et nous avons rapporté ce que César en disait. Salvien est un chrétien ascète; il fait envisager les calamités de son tems comme un effet de la sensualité, ce qu'on remarque dans l'écrit où il est parlé de la ville chrétienne de Trèves, qui était un modèle inconcevable de débauche : il dit que jeunes et vieux étaient sans foi, et aussi inconséquens les uns que les autres, s'abandonnant à des plaisirs infâmes dans leurs festins; que toutes ces débauches se passaient dans leurs assemblées, ce qui nous prouve que la com-

munauté des biens et des femmes existait au moins dans cette ville, et que les églises, temples et synagogues étaient consacrés à la sensualité. Certes que si on prend isolément ce que nous rapportons de la communauté des femmes, on peut, pour l'honneur de nos évêques, la combattre. Mais que le lecteur rassemble ce que nous rapportons, elle lui sera prouvée; qu'il ajoute que les masses des chrétiens étaient des esclaves, sans propriétés, sans patrie, et par conséquent sans honneur; qu'il réfléchisse que les grands étaient les propriétaires des enfans qui pouvaient naître de ces unions, et que lorsqu'on a accrédité le mariage, ces esclaves ne pouvaient s'unir avec une femme sans l'autorisation de leurs maîtres, alors tout doute s'évanouira pour le plus crédule défenseur de la pureté des hommes ignorans et avilis qu'on gouvernait et traitait comme des bêtes.

Salvien est fort étonné que ces chrétiens ne se corrigent point après les envahissemens des barbares, qui avaient pillé, à plusieurs reprises, leur ville, et passé par les armes tant de leurs concitoyens, en la remplissant de deuil, et que, malgré tout cela, ils demandent encore des jeux, des fêtes publiques : ce qui nous prouve derechef que l'état et le trésor en paient les frais. Salvien pousse ensuite ses improbations envers les Romains incorrigibles, et dit que, par cette raison, eux aussi, avaient mérité l'esclavage; il fait ici encore allusion à l'esclavage que Léon et Eudoxie avaient occasioné.

Après avoir passé en revue l'Europe, il se tourne vers l'Afrique. Là, en parlant de la ville de Carthage, il dit que la sensualité était portée à son comble ; que la plus petite de ses rues, que les carrefours, les places publiques, étaient des lieux de corruption : il paraît qu'il avait sous les yeux le tableau érotique de Jérusalem, donné par les prophètes Osée et Ézéchiel.

*Quæ inter urbem, platea, aut semita non lupanar...*

Et peu de lignes après, il assure qu'il serait bien difficile de trouver un seul homme chaste dans une église ou dans une communauté chrétienne.

*Ubi castum vel in ecclesiâ reperire vix posses.* (6).

Tandis qu'ailleurs il assure que les Vandales étaient des hommes chastes, qui avaient établi entre eux le mariage afin que chaque femme eût à elle un mari.

*Ut unaquæque mulier virum suum habeat* (7).

Ce qui nous prouve que, dans les Gaules, l'Allemagne, l'Italie, le lien du mariage n'était pas une loi de l'empire, que les esclaves en agissaient comme des bêtes dans leurs saturnales, qu'on ne songeait pas à cet ordre de famille et que chacun des hommes libres en agissait à sa volonté, ayant des femmes selon son caprice et sa fortune, vivant dans un relâchement condamnable.

Si quelque crédule incapable de critique veut

juger par les mœurs, par les lois du jour, celle des anciens, certes on regardera comme des fables ce que nous écrivons. L'histoire et la critique, non une sotte crédulité, doivent être nos guides.

Salvien enfin nous donne le tableau des usages et des mœurs de son tems, en nous rapportant la règle de vie que les chrétiens d'alors s'étaient proposée, suivant les enseignemens d'un philosophe qui jouit d'une grande réputation parmi les ecclésiastiques.

« Que personne n'ait en propre une femme qui » soit pour lui seulement; qu'il faut que l'usage » des femmes soit commun à tous, afin que la con» corde de la ville soit assurée; car si tous les » hommes se mêlent avec toutes les femmes sans » distinction, et si les femmes se soumettent aux » désirs de tous les hommes, alors les hommes de» viendront les maris de toutes les femmes et les » enfans seront les fils de tous les hommes. »

En preuve de cette doctrine déjà mise en pratique, il cite que Platon donna sa femme à un autre, ce que fit par la suite Caton (8).

Par ce tableau des mœurs des peuples d'après l'autorité de Salvien, on doit se convaincre que la réforme du christianisme, professé par cet ecclésiastique et par les Vandales, devint une nécessité pour les peuples, et que ce projet devint général.

Après l'assassinat de Maxime, Avite fut proclamé empereur dans les Gaules, la même année,

à la suite des événemens de Rome en 455. Avite chargea Ricimer, son général, d'origine suédoise, d'une illustre naissance, de poursuivre les Vandales qui venaient de saccager Rome. Ricimer à la hâte trouve des vaisseaux, car les Romains n'en avaient point alors, poursuit l'escadre des Vandales, la rejoint vers les côtes de l'île de Corse, et la bat. A son retour à Rome, il est reçu en libérateur et devient le ressort et l'ame de l'état. Mais Avite ne répondant pas aux vues ambitieuses de ce général, ce dernier l'accusa devant le sénat qui le déposa, et Ricimer lui-même le dépouilla des insignes impériaux, le faisant ordonner évêque de Plaisance, fait qui eut lieu en 456.

Le condescendance de Léon à sacrer évêque Avite, nous prouve deux choses : l'une que Ricimer vivait dans un parfait accord avec ce pape ; l'autre, que c'était la politique et les intrigues qui ouvraient quelquefois le chemin aux marches de l'autel, et non la sainteté des mœurs, l'humilité ou la croyance dans les dogmes qu'on introduisit dans le christianisme.

Ricimer ne pouvait, au dire de différens écrivains, être empereur, car il était étranger. Nous avons vu nombre de chefs de l'empire qui l'avaient été ; ainsi il pouvait bien partager cette dignité avec Léon. Nous croyons qu'il aima mieux en disposer, demeurant à la tête des armées. Après la catastrophe d'Avite, Ricimer éleva

à l'empire, en 457, Majorin qui avait été son compagnon d'armes. Ce fut sous cet empereur que Ricimer tailla en pièces l'armée des Vandales dans la Campanie, en 458, et à cette occasion il fut créé consul.

Deux lois du Code Théodosien nous indiquent qu'on regardait comme affaire de l'état la promotion à la prêtrise, et de plus que le pouvoir des prêtres balançait pour le moins celui de l'autorité publique. Une loi de Majorin défendit d'élever personne à la prêtrise contre son gré; que si la violence provenait de l'archidiacre, il devait payer dix livres pesant d'or, ce qui revient à peu près à 16,000 francs de France; si c'était d'un évêque, il était déchu de son siége et renvoyé par devant le pape pour être puni. Une seconde loi punissait de mort celui qui aurait arraché un coupable de l'asile sacré, et surtout si ce coupable était prévenu d'un crime qui méritait la mort (9).

Majorin ne fut qu'un ressort de Ricimer, et c'est précisément à ce dernier que les deux décrets ci-dessus furent envoyés pour leur exécution, ce qui nous prouve que Ricimer était toujours ligué avec le pape Léon-le-Grand. Majorin, selon Muratori, aurait été un homme de mérite (10) que Ricimer aurait sacrifié à sa jalousie, ce qui est répété par les bénédictins de Saint-Maur, dans l'Art de vérifier les Dates; quoi qu'il en soit, Ricimer le dépouilla des insignes impériaux à Tortone et le

fit assassiner peu après en 461. Ce fut dans cette année que cessa de vivre le pape Léon. En novembre, saint Hilaire, natif de l'île de Sardaigne, le remplaça et suivit le chemin tracé par son prédécesseur. Ce qu'il y eut de plus remarquable sous son règne, c'est une querelle dont la décision aurait été portée au nouveau pape. Elle était que saint Mamert, évêque de Vienne, s'était avisé de *consacrer* à Dié, ville qui n'était pas de sa province. Nous croyons que les ecclésiastiques annoncent que Mamert consacrait hors de sa province, pour ne pas dire qu'il prélevait des impôts ou qu'il créait des prêtres percepteurs des impôts, cause de mille réclamations des contribuables dans une province où il y avait d'autres préposés et d'autres percepteurs; car les Bagodes, desquels nous avons parlé à l'occasion de la légion thébaine, existaient encore partout: c'étaient des paysans associés pour s'opposer aux tributs arbitraires, et qui se soulevaient par cette raison-là. Les Français trouvent dans leur histoire ancienne l'association qu'ils projettent de nos jours.

Les habitans de Dié s'adressèrent à Gundvicinus, général de la cavalerie romaine dans la province, afin qu'il mît ordre à cet abus. Ce général, au lieu de juger l'affaire, la renvoya au pape saint Hilaire: ce qui nous prouve constamment que, malgré l'annonce pompeuse des ecclésiastiques, les affaires épiscopales n'étaient que de pure administration;

que les papes et les évêques étaient des officiers attachés à la couronne, souvent concussionnaires, despotes ou rebelles. Il serait ennuyeux d'entrer dans le sujet des conciles, synodes de l'époque arrivés sous Hilaire, qui s'occupa fermement de la réforme des mœurs. Cet Hilaire est le premier des papes qui défendit qu'un évêque choisit son successeur (11). Nous avons vu que des conciles l'avaient ordonné avant ce pape en Asie et en Afrique. Il paraît que, pour éviter les guerres civiles que causaient le concours et l'élection dans les provinces, les empereurs avaient accordé cet ordre de succession, et saint Augustin, qui avait usurpé l'épiscopat d'Hippone sur son évêque légitime Valère (12), se donna pour successeur un certain Héraclius, au moyen d'un concile tenu en 426 : ce qui prouve que, ou le concile de saint Hilaire, ou celui de saint Augustin, n'était pas éclairé par le Saint-Esprit, immuable dans ses prévisions, car ces deux conciles de la même époque donnent des lois en opposition l'une de l'autre.

C'est sous le pontificat de saint Hilaire que Ricimer éleva au trône impérial d'Occident Sévère III, qui n'était qu'une ombre du pouvoir, qui de fait existait dans Ricimer et dans le pontife du Christ. Sévère voyant que Rome était devenue un désert, y voulut faire passer une colonie de familles grecques pour repeupler cette ville presque entièrement vide et dégarnie d'habitans par

la déportation des agricoles par Genseric. Le pape et Ricimer s'opposèrent à cette mesure, alléguant qu'il valait mieux laisser Rome sans habitans que d'y introduire des inconnus ou des hérétiques : or, comme l'opposition à cette mesure est attribuée à ce pape, il en résulte que le pape, et non l'empereur, commandait à Rome.

L'an 464, Ricimer marcha contre Biorgas, roi des Alains, le battit, et le tua près de Bergame (13). L'année suivante, mourut à Rome, sans être assassiné, l'empereur Sévère III. L'empire d'Occident resta presque deux ans sans empereur et dans les mains de Ricimer, jusqu'à ce que le sénat ou les principaux des Romains, piqués d'avoir un tyran étranger qui les dominait, envoyèrent à Léon Ier, empereur, afin d'obtenir pour empereur Anthème, général de ses armées. Cette demande ayant été agréée par l'empereur, il nomma Anthème césar; celui-ci arriva en Italie, appuyé d'une grande armée, et, pour se ménager la paix avec Ricimer, il lui accorda sa fille en mariage. Malgré cette alliance et cette faveur, le prince goth ne trouvait pas son ambition satisfaite; il se brouilla avec son beau-père Anthème, et porta sa résidence à Milan. Gibbon remarque qu'alors il y avait, de fait, deux souverains en Italie et deux royaumes. Ce fut Epiphane, évêque de Pavie, qui réconcilia Ricimer avec Anthème; mais bientôt ils se brouillèrent derechef. Ricimer vint assiéger son beau-père à

Rome. Anthème, qui avait les notables de la ville de son côté, se prépare à la défense, et appelle à son secours Bilimer, préfet des Gaules, et demande un appui à l'empereur Léon, qui lui envoit Olybrius, son général, avec une forte armée. Celui-ci, à son arrivée, gagné par les promesses de Ricimer, se jette dans son parti; Olybrius trahit son empereur et abandonne Anthème à son sort. Bilimer, fidèle à son souverain, arrive à Rome avec une forte armée, réunit ses soldats à ceux de l'empereur Anthème et attaque Ricimer, qui était maître d'une partie de la ville, au pont d'Adrien; mais malheureusement Bilimer est battu et tué. Ricimer devient par ce succès maître de Rome, et se défait d'Anthème : ces faits arrivèrent en juillet 472. Ricimer livra la ville au pillage, en réservant de ce désastre les deux quartiers où il avait ses partisans. Simplice, XLVI° pape, qui en 468 avait succédé à saint Hilaire, n'est indiqué par aucun historien ecclésiastique avoir souffert de ce pillage : il paraît, par cette faveur, qu'il était du parti de l'envahisseur. Après ce fait, Olybrius est porté à l'empire d'Occident par Ricimer, qui mourut, ainsi que l'empereur qu'il venait de faire proclamer, peu de mois après. Dans ces entrefaites, les soldats partisans d'Anthème à Ravenne, proclament Glycère empereur, sans son consentement. Celui-ci ne figure pas dans l'histoire et ne garda la pourpre que pendant une année.

L'empereur Léon regardait Glycère comme un traître; il envoya Julius-Nepos, avec une forte escadre et une puissante armée, en Italie. Nepos débarqua sur la côte de Ravenne. Le parti d'Anthème s'unit à lui, et, en février 474, il entre dans Ravenne, où il est proclamé césar par Domitien, chargé par l'empereur Léon de cette proclamation. Nepos marche, sans perte de tems, sur Rome; surprend dans son port Glycère, qui se disposait à la fuite, le force d'abdiquer l'empire; après quoi, au lieu de le punir comme un traître, il l'élève à la dignité d'évêque de Salone en Dalmatie (14). Ainsi l'autorité, entièrement politique, faisait à son bon plaisir des évêques; et la loi, qui réprimait le crime de faire un prêtre malgré lui, n'avait plus de force : elle n'était qu'une loi de circonstance. Nous avons tiré les notices de ces neuf derniers empereurs de l'historien Jornandes, Goth de nation, et en sus évêque, qui vivait à ces époques (15); de Gibbon, dans son Histoire de la décadence de l'empire romain (16); de l'Histoire des empereurs, par Tillemont (17); enfin des Chronologies historiques des bénédictins de Saint-Maur, et de celles des Fastes universels de Buret de Longchamps.

Nepos est proclamé empereur à Rome en juin 474; l'Italie le salue comme tel, les Gaules s'y refusent. Nepos, dans cette circonstance, envoie le patrice Oreste avec une nombreuse armée

pour s'y faire reconnaître. Oreste intrigue dans les Gaules, séduit l'armée, qui le reconnaît empereur, et revient en Italie pour déposer Nepos. Ce dernier avait à Rome un parti contre lui, qui depuis long-tems minait l'empire, le pape et les évêques. Force lui fut de se retirer à Ravenne, où il avait été reconnu césar, et où le peuple et l'armée étaient pour lui. Là il se prépare à la défense et se renferme dans la ville. Oreste arrive, serre la ville au point d'être forcée. Nepos, en lâche, s'enfuit sur un navire et débarque en Dalmatie, son pays natal. Il s'y croyait en sûreté, mais là il rencontre l'évêque de Salone Glycère, que lui Nepos avait ordonné en lui enlevant l'empire, qui par vengeance le fait assassiner. Nous remarquons ici encore qu'un empereur passait évêque par des conventions toutes mondaines, et que dans sa province cet évêque avait une force armée à ses ordres et un pouvoir qui le mettait à l'abri d'être puni, par l'empereur Léon Ier, du crime des parricides.

Oreste, maître de l'armée et tout puissant, après la mort de Nepos, donne l'empire à son fils Auguste Momyle encore enfant, qui par dérision fut appelé Augustulus : ce fait arriva en 475. Ce fut alors que les peuples barbares incorporés dans l'armée d'Oreste à titre d'alliés demandèrent, pour prix de leurs services, le tiers des terres d'Italie. Nouvelle preuve que les terres étaient du domaine des empe-

reurs, et que la féodalité n'était pas encore puissante en Italie. Sur le refus ils se mutinent. Odoacre, fils d'Édicon, Scythe ou Goth, se met à leur tête, défait Oreste qu'il fait mettre à mort; en même tems il dépouille Augustule des insignes impériaux, et l'oblige de les envoyer à l'empereur Zénon, en lui disant qu'un seul empereur suffisait à l'empire romain; puis il le relègue à Lucullane en Campanie, où il passa le reste de ses jours dans l'état d'un simple particulier.

Ici finit l'empire d'Occident. Les Bohémiens qui habitaient le long du Danube, les Goths, les Visigoths, envahirent tour à tour l'Italie; la puissance des empereurs romains y fut anéantie là comme en Europe. C'est sous le pape saint Simplice, qu'en septembre 476, s'accomplit le triomphe des intrigues des évêques de Rome, conduites sans relâche depuis quatre siècles, et ce pape fut témoin de cette grande catastrophe de la chute sans retour de l'empire d'Occident. Après cette époque les papes ne figurent plus que par leurs artifices pour influencer les chefs chrétiens ou les patriarches d'Orient dans le projet d'une domination universelle.

Odoacre fixa sa résidence à Ravenne qui était un point militaire très-intéressant pour les généraux estrogoths et goths, car elle avait un port commode et en peu de tems on passait en Illyrie, au nord de laquelle se trouvait la Pannonie que

partant pour assiéger Ravenne, laissa sa sœur, sa femme, avec les enfans, femmes et vieillards qui suivaient son armée, à la garde de ce même Épiphane. Les évêques prenaient toujours le parti et étaient les amis des vainqueurs. Cette confiance de Théodoric nous montre que les évêques avaient des forces et de l'argent. Odoacre, après s'être défendu trois ans dans Ravenne, fut forcé par la famine à traiter avec Théodoric : un accord fut conclu en 593 ; l'évêque de Ravenne, au dire des ecclésiastiques, fut à sa rencontre. Odoacre se réconcilie avec Théodoric, ils logent sous le même toit ; mais dans un repas, sans défiance, il est assassiné de la main de Théodoric, l'ami et le confident des saints évêques. Les Goths des deux partis se réunissant, ils s'emparent des terres de l'Italie. On a fait de cet assassin un grand roi, quoiqu'il régit l'Italie avec moins d'injustice que les empereurs qui venaient de le précéder. Nous aurons occasion de parler encore de lui à l'histoire de Justin.

En reprenant l'histoire du christianisme en Orient, après plusieurs conciles tenus au sujet des dissensions causées par Nestorius, par Cyrille et par les évêques qui leur étaient dévoués, Cyrille intrigua près de Théodose II pour qu'il convoquât un concile général en Orient; il espérait ainsi l'emporter sur Nestorius. L'empereur, pour avoir la paix, céda à ces instances et fixa ce concile à Éphèse ; mais afin d'empêcher toute espèce de ca-

bale tant de la part de Cyrille que de celle de Nestorius, il ordonna au comte Candidien de nommer président du concile Jean, patriarche d'Antioche et chef de l'Église d'Asie. Cyrille, toujours turbulent, dans l'espoir de triompher de Nestorius, hâta son arrivée à Éphèse et celle des évêques de son parti, sentant bien que s'il attendait l'arrivée de Jean d'Antioche, il ne serait pas le plus fort. Ainsi, sous prétexte que Jean tardait dans son voyage, bien qu'il fût averti des difficultés qui l'empêchaient d'accélérer sa marche, Cyrille, foulant aux pieds le respect qu'il devait au chef de la chrétienté et aux ordres de l'empereur, d'accord avec les évêques de son parti, ouvrit, le 22 juin 431, le concile d'Éphèse assisté de prélats qui lui étaient dévoués; il y fit arrêter la déposition de Nestorius qui, quoiqu'il fût à Éphèse, n'avait pas daigné paraître à ce conciliabule.

Le comte Candidien, informé de cette violation des droits reconnus, protesta devant les évêques contre la convocation illégale de ce concile et de ses actes arbitraires; cette protestation eut lieu le 25 juin, le lendemain de l'ouverture de la session de Cyrille. Jean d'Antioche arriva le 27 du même mois. Le comte Candidien lui remit alors les lettres impériales qui l'autorisaient à ouvrir le concile et à en prendre la présidence. Ainsi les convocations des évêques émanaient du souverain, avaient pour but la paix, le désir d'éteindre les

guerres civiles provoquées par les chefs de la chrétienté, et non pour alimenter des discussions théologiques dont on a bien voulu, non sans dessein, faire honneur à ces séditieuses assemblées. Jean d'Antioche commença d'abord à instruire contre Cyrille et Memnon, auteurs *des troubles* et de la déposition de Nestorius. Quarante-trois évêques, disent les apostoliques et Fleury (18), signèrent en séance publique un arrêt qui déposait Cyrille et Memnon et réintégrait Nestorius dans son siége. Tous ces faits demontrent que Cyrille n'avait agi avec cette précipitation que par jalousie du pouvoir, et que véritablement les affaires du dogme, si réellement elles étaient discutées, ne servaient que de corollaires à ses desseins.

Si saint Cyrille fut un homme sanguinaire, un intrigant, son adversaire Nestorius ne le fut pas moins. Nous avons dit de lui, lors de son élévation au patriarcat de Constantinople, que, secondé par Pulchérie dans son fanatisme intolérant, il persécuta les ariens qui avaient été protégés par Théodose-le-Grand et Arcade. Nestorius fit éprouver toute sorte de rigueurs aux chrétiens lydiens qui, selon les apostoliques, célébraient la pâque le quatorzième jour de la lune de mars comme les Juifs. Nestorius persécuta les pélagiens dès leur naissance, il était ainsi fidèle aux principes des évêques de Rome et de nos orthodoxes : c'est par cette raison que les écrivains de l'Église affirment

à leurs lecteurs que ces persécutions lui avaient attiré *une grande réputation de sainteté.* Fleury assure également qu'il faisait partie des orthodoxes et que ce ne fut qu'une dispute de mots purement scolastique, que Nestorius eut avec saint Cyrille, qui lui fit perdre son ascendant et le fit passer aux yeux des partisans de ce dernier pour un hérétique (19). Il s'agissait dans cette grave question de ce que Nestorius enseignait que le Christ était venu au monde sans être couvert des saletés qui accompagnent les accouchemens : aussi nia-t-il qu'il fût sorti d'une femme ou d'une vierge. Cette opinion de Nestorius avait pour but d'éloigner l'idée que le Libérateur fût arrivé au monde au moyen d'un acte sensuel. Nestorius voyait en outre dans le Christ deux personnes. Ainsi, à la moitié du cinquième siècle, le Christ était encore un être allégorique, un être de raison. Le concile d'Éphèse fit triompher le nestorianisme en Asie et en Grèce ; ce ne furent que les moines et Cyrille qui soutinrent la maternité et l'enfantement de la Vierge. Avec le tems, et bien après le cinquième siècle, les moines purent faire adopter comme article de foi ce qui n'était, à l'époque de Nestorius, que de la subtilité scolastique, à propos d'un être fabuleux qu'on voulait diviniser, ce qui appuie notre exposé sur l'existence du Christ.

Une foule de sectes gnosticiennes, comme on l'a rapporté, regardaient Jésus-Christ comme un

être allégorique, prétendaient comme Nestorius que Jésus était sorti du front de la Vierge. Telle fut, dit-on, l'opinion d'Hélianus, évêque, qui assistait en 325 au concile de Nicée. Le pape saint Félix prétendit que la Vierge avait conçu par l'oreille, ce qui annonce qu'on fit d'un pape gnostique un bienheureux et un orthodoxe. Voici comme il s'explique sur cette proposition dans une lettre adressée au bienheureux saint Pierre, évêque d'Alexandrie, qui fut constamment, comme nous, l'avons vu, un rebelle fameux, ce qui ne l'empêchait pas d'être hérétique et orthodoxe.

*Patris autem enim intimum substantiale verbum Deus per* Virginis aures *illapsum conceptionem infaillibiliter operatum est.*

Le sentiment de ce pape doit avoir été commun aux maronites, car on lit dans leur bréviaire :

« Le Verbe du père est entré par l'oreille de la » femme bénie. »

Et dans un Évangile cité par l'Assemanni comme apocryphe, il est dit que Jésus est entré dans la Vierge par le sommet de la tête (20). Les chrétiens qui se servaient de cet Évangile devaient se former de la Vierge la même idée que les payens avaient de Minerve.

Saint Grégoire de Nazianze traita au long cette thèse et la discussion à laquelle elle donnait lieu. Ce fut aussi le sentiment de saint Éphraïm, syrien, qui soutenait que la Vierge avait engendré par

l'oreille et que par conséquent le Christ était ainsi venu au monde ; quant à l'article de foi de Rome, sur le Christ né de la même manière que tous les hommes, ce saint père le regardait comme une allégorie. Ephraïm comparant la Vierge à Eve, dit :

« Celle-ci conçut *la mort* pour avoir prêté l'o-
» reille à l'insinuation du serpent ; la Vierge, par
» l'oreille, donne le Christ qui est *la vie.* »

*Ità per novam Mariæ aurem intravit et infusa est vita* (21).

Saint Augustin a laissé écrit que Dieu envoya un ange qui parla à la Vierge et que celle-ci conçut par l'oreille.

*Deus autem per angelum loquebatur, et Virgo per aurem impregnabatur* (22).

Ce dogme, que les chrétiens ont suivi, est celui presque à la lettre des Juifs, leurs aïeux. Ces derniers ont donné à cette Vierge, mère de grâces, le titre de Reine des cieux, comme on le lit dans beaucoup de prières et de rituels des chrétiens, entre autres dans les Litanies de la Vierge. Les Juifs avaient admis dans leur culte cette même Vierge, lorsque les rites payens, après la conquête d'Alexandrie, étaient ceux de Jérusalem. On a même voulu faire croire que la Reine des cieux avait été l'objet de la vénération des Juifs, six siècles et demi avant l'ère vulgaire, au tems de Josias, roi de Juda, et avant la captivité de Baby-

lone, par conséquent bien avant les époques où nous annonçons qu'Antiochus Epiphane fit passer l'hellénisme aux Juifs.

« Ne vois-tu pas ce qu'ils font dans les villes de
» Juda et dans les rues de Jérusalem? les fils amas-
» sent le bois et les pères allument le feu, et les
» femmes pétrissent la pâte pour faire des gâteaux
» à la *Reine des cieux* et pour faire des aspersions
» aux dieux étrangers afin de m'irriter (23). »

C'est le Père éternel qui tient ce langage à Jérémie: les Juifs auraient alors eu le culte de Mélite. Nous avons dit que les rabbins font vivre ce prophète du tems de Josias.

Nous avons parlé de la vierge Marie comme accomplissement de la Trinité, aux articles des maïamites et collyridiens. Chez ces derniers les femmes étaient les prêtresses de la Vierge mère; le pain qu'elles offraient à cette divinité étant divisé, chacune d'elles en prenait un morceau (24). Cette ancienne pratique aura pu suggérer aux évêques réformateurs l'idée de la communion sous les espèces. Les basilidiens et les gnostiques, les deux sectes chrétiennes les plus éclairées, honoraient l'image de la Vierge qui portait dans ses bras l'Enfant-Jésus, allégorie du soleil : Aben Ezra désigne cet enfant sous le nom de Sérapis, qui est le même en effet que le soleil.

*Erant Ægyptiis simulacra quædam pueri specie, quæ vocabantur nomine ægyptio Serapis:*



Cette femme et l'enfant se voient dans une médaille de l'ouvrage de Kirker, qui représente Isis allaitant Horus; c'est l'image de la Vierge et du Jésus des chrétiens. Jadis cette image était en grande vénération chez les Égyptiens, on la portait au cou comme un talisman, elle représentait les pénates et les lares, on l'invoquait comme une protectrice puissante (25). Il y a en Espagne, en France, en Italie, des églises et des autels élevés à cette Vierge. A Padoue, dans le temple de Saint-Antoine, on y vénère la Vierge *mora*, négresse: A Venise, la Vierge Nicopoeja qui y arriva de l'Égypte. Dans les états de Venise on compte plusieurs vierges négresses ou éthiopiennes comme à Vicence, à Mont-Orton. Mais ce qu'on peut voir tous les jours et dans tout pays, c'est l'atlas Marianus du jésuite Guillaume Gumppenberg, qui rapporte même les miracles de quantité de ces vierges négresses, telles que celle de Lorette à la page 1, de sainte Marie Majeure à Rome, page 20, de Villa Vitiosa, et après bien d'autres, celle de Nancy, dont la chronique dit qu'elle avait servi d'ornement au musée de Ptolémée en Egypte. Or, cette dynastie cessa d'exister bien avant l'ère vulgaire: le pays passant sous la domination des Romains, ils le dépouillèrent de tout ce qu'il y avait de précieux. Ainsi cette Vierge de Nancy pourrait bien être la statue d'une Isis et de son fils Horus.

Au culte de l'Isis noire, le sacerdoce égyptien,

après sa dépravation, substitua celui de Vénus sensuelle; c'était un point de sa théologie de la vénérer sous le nom de *Diva Scotia*, c'est-à-dire déesse ténébreuse. Ce culte fut en vogue en Grèce; c'est cette déesse noire ou ténébreuse qui, au dire d'Athénée, apparut à Laïs et lui révéla qu'elle acquerrait par sa beauté de grands trésors: cette institution procura à la ville de Corinthe des chalands et des richesses. Là elle était honorée, sous le nom de Vénus Melenis (26), pour expliquer qu'il valait mieux aux dévots et dévotes de se rassembler la nuit et dans les ténèbres qu'à la lumière du jour.

La religion chrétienne ne pouvait avoir que des dieux, des héros libéraux, même démagogues; c'est par cette raison qu'on donna au Libérateur une mère qu'on divinisa en ce qu'elle aurait professé les doctrines par nous expliquées de Jésus et de Jacques: voici quels étaient ses enseignemens.

« Jéhovah a déployé la force de son bras, il a » dissipé les desseins que les superbes formaient » dans le cœur : il a renversé de dessus leurs trô» nes les puissans et il a élevé les petits; il a rem» pli de biens ceux qui étaient dans l'indigence et » rendu pauvres les riches. »

Ceci se lit dans Luc, chapitre Ier, §§ 51, 52, 53. Ce sont les mêmes instructions que nous avons données des zélateurs et du Nouveau-Testament,

il fallait aux partisans du christianisme d'Éphèse, ennemis de l'ordre et du pouvoir impérial, présenter cette mère comme dévouée à ces principes, afin d'en faire avec raison une divinité. Les écrivains de cet évangile font que la mère de Jésus annonce prophétiquement à Élisabeth un fils qui doit accomplir ces destinées par une usurpation des biens des riches à être partagés entre les pauvres. C'est de ce saint Jean-Baptiste qu'on entend parler et que nous avons laissé à Machera dans les mains d'Hérode qui fut chef d'un parti révolutionnaire. Ainsi le culte de la Vierge mère, vu les doctrines qu'on lui attribuait, a pu et dû être reconnu, établi et prôné par les évêques que nous indiquons; ils ne faisaient que donner plus de poids à l'institution qu'ils voulaient accréditer près les masses.

Dans les actes du procès intenté contre le pape Boniface VIII devant Clément V, les témoins y introduits nous ont légué les doctrines et la croyance de Boniface.

*Peccata carnalia non esse peccata: Deus faciat mihi bonum in hoc mundo, de alio minus curo quam de una fabula; talem animam habent bruta sicut homines; fatuum est credere quod sit unus Deus et trinus. Cum mulieribus et viris non est peccatum magis quam fricatio manuum. Non credo plus in ea (Maria) quam in asina, nec in*

*filio plus quam in pullo asinæ. Virgo Maria non fuit plus virgo quam mater mea; non credo in Mariola, Mariola, Mariola.*

« Les péchés de la chair ne sont pas des péchés. Que Dieu me donne du bien dans ce monde, de l'autre je ne m'en occupe que comme d'une fable. Les hommes ont une ame telle que les bêtes; c'est une folie de croire qu'un Dieu en fasse trois. L'union entre homme et femme n'est pas un plus grand péché que le frottement des mains. Je ne crois pas plus en Marie et dans son fils que dans l'ânesse et son poulin. La vierge Marie ne fut pas plus vierge que ne le fut ma mère. Je ne crois aucunement dans cette petite Marie. » Telle était l'opinion infaillible d'un pape du quatorzième siècle (27), ce qui veut dire que la communauté des femmes n'était pas dédaigné par ce pape.

Cyrille fit valoir dans le concile que Marie était morte à Ephèse; et fit arrêter la commémoration de son trépas par une fête solennelle que l'on nomme le 15 août. Abulfarage prétend que les chrétiens d'Orient avaient des traditions d'après lesquelles Jésus fut enfanté par Marie à l'âge de seize ans et qu'elle vécut cinquante ans. Ebn-Batrick prétend de son côté que Théodose I[er] avait bâti dans Jérusalem l'église qu'on appelait *du corps* parce qu'elle conservait dans un sépulcre le corps de la Vierge, et ajoute que Cosroes détruisit cette église en l'an 308 de l'hégire, c'est-à-dire

l'an 1050 de l'ère vulgaire, et qu'on en voyait de son tems les ruines. Ce qu'on lit dans la bibliothèque orientale par Herbelot, au mot *Marie*.

Ainsi la question sur Marie qu'on lit dans le concile d'Éphèse pourrait bien être une pièce intercalée. Car si ce qu'on rapporte, à ce sujet, de Théodose Ier qui dominait en 379 de l'ère vulgaire, est vrai, le concile d'Éphèse en 431 ne pouvait attester que la Vierge était morte dans cette cité, et que des anges, après le trépas, avaient porté son corps au ciel, lorsqu'une église conservait son corps à Jérusalem : nous ne faisons ces rapprochemens que pour démontrer les contradictions de ces conciles. On a après fait un article de foi que la Vierge n'avait pas été soumise, comme les autres fils d'Adam, à la flétrissure du péché originel, ayant été conçue sans cette tache. Cette croyance est arrivée aux chrétiens d'une tradition arabe conservée dans l'Alcoran par Mahomet, qui dit que Marie et son fils Jésus avaient été garantis et préservés de l'attouchement du diable auquel tous les nouveaux-nés étaient soumis : mais on doit ici faire une remarque, c'est que les traditions arabes n'entendent parler que de cette Marie, fille d'Amram, égyptien, et sœur de Moïse et d'Aaron, qui fut la mère de Jésus duquel on fit Josué qui a été juge d'Israël, ennemi des rois, duquel nous avons parlé en son lieu. Mahomet fait les plus grands reproches aux chrétiens arabes parce qu'ils firent

la mère de Jésus ou Josué la troisième personne leur Trinité. Ainsi on est tenté de croire que Arabes avaient avant Mahomet adopté l'opi- n que saint Cyrille a dû faire prévaloir en ypte où il était le patriarche, pays qui touche rabie, que Marie, mère du Christ, est l'accom- ssement de la Trinité.

D'après ces notices, le dogme professé de nos rs que la Trinité se compose du Père, du Fils, Saint-Esprit, n'était pas encore connu en abie à l'époque de l'hégire, et moins encore au cile d'Éphèse, par la variante de saint Cyrille. les catholiques ont prétendu que le concile phèse présidé par Cyrille était légal, les Asia- les ont voulu de leur côté que celui-là seul qui it été présidé par Jean d'Antioche, ait été cuménique, et non celui de Cyrille. Ce qui ré- e des contestations, c'est que le même con- , sous deux présidens, a prononcé sur le me sujet de deux manières tout-à-fait différen- Nous pourrions désigner bien d'autres con- s qui, dirigés par le Saint-Esprit, présentent les nes contradictions, mais nous en disons assez cette matière dans le cours de cet ouvrage.

Jn des points de la doctrine de Nestorius était en admettant le péché originel on détruisait la ice divine et son essence. Fleury parlant de torius, pour atténuer l'acte de rébellion des ques du parti de Cyrille, dit que Jean d'An-

tioche était arrivé à Éphèse avec des soldats qui avaient empêché les évêques qui s'étaient prêtés aux menées de Cyrille, de l'aborder. Nous aurions aimé que cet écrivain eût dit franchement, ce qu'on conclut d'après l'histoire, que le refus de Jean de recevoir ces évêques était parce qu'il les regardait comme des rebelles aux ordres précis de l'empereur, au lieu d'entretenir le lecteur que ce refus était motivé par des dissensions dogmatiques.

L'histoire de ce même Fleury est une preuve que les évêques, du tems de Constance et après le quatrième siècle, voyageaient avec de nombreuses escortes à leurs gages. Le même historien ecclésiastique nous dit qu'outre les évêques, Cyrille avait amené avec lui à Éphèse, avait à ses ordres une foule de matelots et de paysans égyptiens, qui certes étaient des cohortes de moines armés comme les soldats de Candidien. Ces matelots et ces paysans étaient prêts à combattre pour leurs évêques tout comme les lévites pour leurs grands-prêtres. Cyrille, ainsi appuyé, excita dans Éphèse des désordres et des troubles que les soldats de Candidien ne purent ni empêcher, ni arrêter. Ce qui fera avouer aux orthodoxes de notre temps que les règles de croyances des chrétiens d'aujourd'hui, en fait des décisions du concile d'Éphèse, furent établies les armes à la main, et l'on pourrait dire, *per ultimam episcoporum rationem*, que ces règles de la foi chrétienne étaient irrésistibles.

Malgré que les orthodoxes nous peignent Jésus dans leurs livres comme l'apôtre de la paix, ses représentans sur la terre, bien loin de l'imiter, après le troisième siècle, entretinrent l'anarchie, usurpèrent l'autorité, le pouvoir et les terres des princes, provoquant partout les guerres civiles comme on l'a vu au dernier siècle en Amérique, et dans celui-ci, en Espagne et en Portugal, dans les états du pape et en Belgique. Voilà le tems heureux que les homélies actuelles des évêques français, belges, espagnols et portugais, rappellent encore, et que le haut clergé dit avec douleur ne plus voir se renouveler, grâce à la presse, à la fermeté des députés français et à la démonstrative éloquence de M. Dupin l'aîné dans la mémorable séance de janvier 1833, où l'on a écarté le clergé de la représentation nationale, exemple qui n'a pu être mis en pratique jusqu'aujourd'hui en Belgique, où le clergé dispose encore des affaires de l'état.

Les évêques d'Orient assemblés à Éphèse et présidés par Jean d'Antioche, ont laissé écrit :

« Que Cyrille était l'homme né et nourri pour » la destruction de l'Église (28). »

Les partisans du despotisme sacerdotal ont dit que Théodose s'était laissé arracher les ordres qu'il avait donnés par des eunuques de sa cour qui protégeaient Nestorius et Eutyches. De tout ceci il résulte que les évêques se liguaient les uns contre les autres, que les conciles n'étaient qu'une affaire

de parti. Cyrille d'Alexandrie, après la réintégration de Nestorius à Constantinople, ménagea des intrigues avec Flavien qui par la suite put occuper le siége de cette ville. Quoique Cyrille fût condamné et déposé par le concile d'Éphèse, ce jugement n'aboutit à rien, les immenses richesses de ce saint patriarche le tirèrent d'affaire, en corrompant ceux qui devaient donner la main à sa condamnation et à sa déposition, car, à force d'argent et d'intrigues, il obtint enfin de ce même Théodose II que Nestorius fût déposé, bien que cet empereur, selon les ecclésiastiques, eût adopté la foi d'Entyches, collègue de Nestorius, foi que les apostoliques de Cyrille et de Léon pape condamnèrent.

L'Égypte était désolée par l'anarchie. Théodose ne réussit point à y rétablir l'ordre, il accusa la division des chrétiens et plus particulièrement la discorde qui existait entre Cyrille et Jean d'Antioche, dont les querelles ne discontinuaient point. Tout ceci nous induit de plus en plus à nous démontrer que les évêques, à la moitié du cinquième siècle, étaient des officiers de la couronne; que les empereurs caressaient les uns, punissaient les autres par politique; que les questions inintelligibles dont on a prétendu devoir alors occuper les évêques, sont de pures inventions, et que les seuls intérêts faisaient agir les uns et les autres; et pour tout dénaturer, on a conservé l'histoire des thèses

scolastiques, et on a fait disparaître les causes des guerres provoquées par les évêques.

Cyrille crut aussi avoir réfuté Julien; or, il ne faut que consulter les œuvres de ce père, et en particulier ses dix livres écrits dans cette intention, pour être convaincu de la fausseté de cette prétention. Dans les écrits de ce même Cyrille, il y a un dilemme d'une finesse de dialectique tout-à-fait épiscopale pour confirmer les vérités chrétiennes:

« Si le paganisme, de l'aveu de Julien, est faux,
» la religion du Christ est vraie. »

Ce dilemme est tranchant, mais il prouve seulement que Cyrille écrivait pour des sots, des hommes crédules : cette manière de raisonner, tant admirée par les apostoliques, ne ferait plus fortune de nos jours. Aucun auteur ancien n'a pu contredire les raisonnemens de Julien sur le christianisme, ses écrits furent détruits parce qu'on ne savait et on ne pouvait spécieusement les combattre, ce qui nous reste fut fréquentes fois interpolé. Quant aux fragmens précieux à consulter, on en trouve heureusement dans les écrits de ce Cyrille qui prétendit le combattre.

La Croze, dans son Histoire du Christianisme d'Ethiopie, année 412, nous dit :

» Que le siége d'Alexandrie était alors le second
» de la chrétienté, que les prélats de ce diocèse
» étaient comme *des rois* abondans en richesses et

» *s'attribuant une autorité excessive sur les peu-*
» *ples.* »

Voilà les prérogatives auxquelles aspirent les évêques et le clergé de notre tems. Si les chefs du christianisme étaient des rois aux quatrième et cinquième siècles, les chefs des Juifs n'étaient pas moins puissans.

Déjà au troisième siècle, les Juifs avaient dans leur pays un ethnarque ou chef de leur nation, qui exerçait un si grand pouvoir parmi eux, qu'il *semblait être leur roi*. Cet ethnarque était aussi appelé patriarche, et c'est le titre qu'on lui donnait au quatrième et au cinquième siècle : les empereurs lui donnaient encore la qualification d'illustre, comme aux premières personnes de l'empire (29). Origène dit qu'on voulait qu'ils fussent prêtres et pontifes (30); des patriarches existaient en 415, et saint Jérôme avoue sans ménagement que généralement tous ces patriarches étaient des jeunes gens accoutumés à vivre dans les délices (31). Leur siége était fixé à Tibériade à la fin du quatrième siècle. L'empereur Honorius les appelait tyrans et exacteurs de leur nation, parce que les Juifs payant les taxes qu'ils devaient à l'état, ces patriarches les gardaient pour eux (32). Enfin un décret du même empereur, daté de l'an 399, ordonna aux contribuables de ne plus payer entre leurs mains; ce fut en conséquence de cet ordre que

Théodose II décréta que l'argent et les taxes fussent déposés dans le trésor de l'empire. Les patriarches juifs, parfaitement d'accord en cela avec les chefs de la chrétienté, donnaient le titre d'apôtres à ceux qu'ils déléguaient pour prélever les taxes. Les patriarches faisaient de cet officier l'objet d'une récompense, d'une faveur envers leurs créatures (33). Ainsi nous trouvons toujours Juifs et chrétiens se modeler exactement les uns sur les autres.

Celui qui désire connaître, de manière à ne plus conserver de doutes, quels ont été les funestes effets de la suprématie épiscopale de ces époques, n'a qu'à lire Socrate le chrétien et Libanius dans son discours *pro Templis*; il a verra les dévastations, les pillages que les chefs chrétiens commettaient sous Théodose II et après l'an 408. C'est à cette occasion que Libanius adressa à cet empereur, à son avénement au trône, un discours dont la conclusion était que

» Les moines (les satellites des évêques) furent
» les principaux auteurs de la démolition des tem-
» ples. »

Ce qu'est obligé d'avouer un auteur du jour, malgré son dévouement au papisme (34).

Partout alors où il y avait des chrétiens, la violence dominait, à Rome comme à Constantinople, à Alexandrie comme à Antioche et Jérusalem : les évêques faisaient la guerre pour obte-

nir une administration, le pouvoir et les richesses. L'an 420, sous le règne d'Indegerde, fils de Sapor III, roi de Perse, un évêque, Abdas, rêva avec ses fidèles d'abattre et démolir un temple de mages. Le roi le condamna à rebâtir le temple et avec dommages et intérêts à qui de droit. L'évêque s'y refusa, il fut exécuté avec une quantité de chrétiens provocateurs de l'anarchie. Ce roi, en représailles, fit abattre différentes églises où se rassemblaient les ennemis de l'ordre, et les apostoliques prétendirent que cette punition était une persécution chrétienne.

Malgré la volonté précise de Théodose, Nestorius fut obligé de quitter son siége par la puissance à peine croyable des moines en Thrace: dans l'Asie et en Égypte, ils étaient mus par Cyrille, et ce fut un moine du nom de Maximin qui usurpa le patriarcat de Constantinople; les amis de Nestorius furent déposés, relégués en Arabie, un grand nombre de massacres suivirent ces changemens de la part de ces furieux, et les biens de Nestorius et de ceux de son parti furent confisqués. Néanmoins, en dépit de ces violences, les nestoriens se multiplièrent et se perpétuèrent; il en existe encore de nos jours en Chaldée, où les évêques accordent la prêtrise à des familles entières, même à des enfans qui ne sont qu'au berceau (35), ce qui donne à penser qu'à l'origine de cette secte, le sacerdoce n'était pas une dignité telle qu'on la

regarde de nos jours. Dans ces occurrences un concile eut lieu à Constantinople à la suite de celui d'Ephèse ; il fut, ainsi qu'on doit le penser, entièrement favorable aux catholiques, présidé par un nouveau patriarche nommé Flavien, qui avait remplacé Proclus. Les nestoriens, ou ceux qu'on désignait pour être de ce parti, éprouvèrent de nouvelles persécutions ; et entre autres Eutychès, qui n'était qu'un abbé ou chef d'une bande de moines, y fut déposé (36), en ce qu'il était dans les intérêts de Théodose II. Eutychès, qui jouissait d'un grand crédit à la cour, demanda à Théodose la convocation d'un second concile, lui démontrant que les intrigues des étrangers et des ennemis de l'empire avaient dominé dans celui qui l'avait déposé. L'empereur fit droit à cette requête et connut l'importance de cette mesure (37). Un nouveau concile, par ses ordres, fut convoqué à Éphèse pour mettre un frein aux excès de Flavien et à l'influence des papes de Rome. Théodose donna la présidence à Dioscore, alors patriarche d'Alexandrie. Le concile assemblé, on s'occupa de l'examen des délibérations émanées dans le concile de Constantinople à l'égard d'Eutychès. Les partisans de Flavien et de Léon-le-Grand tentèrent de renouveler à Éphèse les violences du dernier concile, la fureur les animait dans leurs discussions. Une des causes des mésintelligences et de la désunion dans le concile, c'était la démarche de saint Léon qui y

avait envoyé des boute-feu de Rome appelés légats, pour cabaler contre Eutychès et contre l'empereur qui le protégeait ; ces légats en arrivant s'étaient rendus auprès de Flavien pour se concerter sur leurs ténébreuses mesures. Dioscore, prévenu de ces menées, lorsque ces légats se présentèrent pour assister au concile, leur refusa l'entrée comme à des intrus, à des étrangers aux affaires qui se traitaient. Un proconsul, à la tête d'une force militaire respectable, gardait les avenues de l'assemblée et était chargé de surveiller à la tranquillité. Dans la tenue de la session, Eutychès fut déclaré innocent des accusations de Flavien et des évêques orthodoxes. Après cette décision, le président Dioscore proposa la déposition des calomniateurs et du turbulent Flavien, comme ennemis de la patrie et de l'état. Quoique Flavien fût présent avec nombre de ses affidés, la proposition passa à une grande majorité, et on convint de l'exiler à Épipe en Lydie. Alors les évêques du parti de Flavien l'ayant à leur tête, employèrent la force brutale pour accabler les juges et firent naître un tumulte terrible dans le sein même du concile.

Dioscore, pour arrêter ces violences, fait donner l'entrée au proconsul et aux soldats de l'empereur, qui veulent s'emparer des provocateurs du désordre. Flavien et ses séides se défendent ; dans la lutte ce chef de mutins est assommé de coups ; enfin ter-

rassé dans la mêlée, il est foulé aux pieds; le calme se rétablit, on saisit Flavien, on le traîne hors du concile, on le place sur une voiture, et avec bonne escorte il est envoyé immédiatement à sa destination à Épipe sans s'occuper de ses meurtrissures : au bout de trois jours, il mourut en chemin (38). Dioscore, après ces événemens, proposa sur-le-champ, pour patriarche de Constantinople, Anatole qui se montrait un de ses plus fidèles amis et qui fut élu. C'est dans ce concile que saint Théodoret, dont nous avons souvent rapporté le témoignage, fut, en qualité de partisan de Léon et de Flavien, condamné comme hérétique et déposé ainsi que les partisans du despotisme sacerdotal. Ce fait arriva en 440, et ce ne fut qu'au concile de Chalcédoine, tenu en 451, que cette grande lumière du christianisme fut réintégrée dans ses fonctions épiscopales, ce qui ne rétablira jamais l'opinion qu'il fut un historien indépendant, mais vendu aux papes. C'est de ces sources mensongères qu'il faut débrouiller l'histoire. En ce qui regarde le nouveau patriarche de Constantinople Anatole, porté à cette haute dignité, il oublia bientôt la faveur impériale et les bienfaits de Dioscore, et se ménagea des intrigues avec la cour de Rome.

On voulut faire passer ce concile d'Éphèse pour un brigandage, en ce que les fauteurs de l'anarchie et de l'étranger avaient été punis. Théodose

le regarda d'une tout autre manière, et par une loi il confirma ses décisions et ses actes. Cet empereur, outré des intrigues de Léon qui renouvelaient les guerres civiles par l'influence qu'il se procurait sur les évêques de son empire, l'an 451, fit convoquer un concile à Nicée, sous la présidence de Dioscore, où Léon-le-Grand fut mandé pour se disculper et fut excommunié. Dans ces entrefaites Théodose mourut. Pulchérie, sœur de Théodose, qui avait cultivé le parti catholique ou orthodoxe que son frère tenait en bride, par son moyen put être reconnue impératrice, quoique le défunt empereur eût une fille nommée Eudoxie, mariée à Valentinien III, empereur d'Occident : ce qui prouve qu'il n'y avait pas de loi qui réglait l'ordre de succession et laissait ouvert à l'intrigue le chemin du trône oriental.

Pulchérie, pour avoir un appui, donna sa main à Marcien, soldat de fortune, qui fut un orthodoxe fougueux.

Si Léon échoua dans le concile d'Éphèse et dans celui de Nicée qui l'excommunia, il ne perdit pour cela rien de l'esprit ambitieux dont il était doué, et, maître en Occident, comme il fut démontré, il tentait de toutes ses forces d'envahir aussi l'autorité impériale en Orient. Nous avons un document précieux qui dévoile ces manœuvres obscures, dans une lettre que le saint père adressait à cet Anatole que nous venons de voir patriarche de

Constantinople. Léon, par de belles et même, si l'on veut, de pieuses phrases, conseille à Anatole :

« D'entreprendre sans crainte tout ce qu'il juge» rait utile à la religion, cherchant à rendre » soumis au Christ (*le pape à Rome*) l'empereur » Marcien, afin qu'il reçoive avec affection tous les » conseils que vous voudriez lui donner pour la foi » catholique (39). »

Or, après ce que l'histoire nous a révélé, n'y a-t-il pas de l'impudence à vouloir couvrir du prétexte de la religion les manœuvres insidieuses qui devaient hâter la décadence de l'empire d'Occident, en y substituant le pouvoir papal au moyen des discordes entretenues entre les chrétiens ?... Il est évident que Léon regardait comme contraires à ses intérêts les évêques qui avaient refusé de recevoir ses légats et rétabli Eutychès; alors Léon et Anatole obtinrent de Marcien la convocation d'un concile à Chalcédoine, la même année qu'il était monté sur le trône, concile qui se forma des évêques que Théodose avait rassemblés à Nicée, pour juger le pape Léon, évêques qui, pour conserver leur place, suivaient tantôt un parti, tantôt l'autre, selon les dispositions impériales. Il est bien naturel que c'était Anatole, l'ami de Léon, qui devait être chargé de la présidence de ce célèbre concile; le parti étranger et celui d'Anatole y dominèrent; il triompha en effet. Eutychès fut derechef excommunié. Pour juger de la mauvaise foi et

des intrigues de ces anarchistes, il suffira de savoir que saint Anatole, dans cette assemblée, fit déposer son bienfaiteur Dioscore, comme ennemi de l'empire. Dioscore, attaché aux intérêts de son pays, avait refusé d'entrer dans les complots ourdis par Léon et par Anatole. En cette occurrence, le concile éleva saint Protère au patriarcat d'Alexandrie; cette nomination occasiona un soulèvement dans cette ville. Le peuple aimait, honorait Dioscore; il prit les armes et marcha contre le gouverneur et les officiers de l'empire qui voulaient lui imposer Protère. Le commandant de la force armée voulut comprimer la sédition, mais le peuple attaqua les soldats de Marcien, les accabla, les mit en fuite et les poursuivit jusque dans une église, où ils se renfermèrent avec les partisans de Protère; là, les insurgés les assiégèrent. Tentant de pénétrer dans leur asile, dont ils furent repoussés avec perte, ils apportèrent alors autour de l'église des matières combustibles et y mirent le feu. Les soldats et les partisans y furent brûlés vifs (40). Quoi qu'il en soit, l'intrus conserva son siége soutenu par les armées impériales; l'empereur Marcien ne put jamais abattre le parti de Dioscore qui, après sa mort, fut honoré comme un saint.

Les historiens de l'Église disent, avec une complaisance remarquable, que le concile de Chalcédoine rétablit les évêques déposés au concile d'Éphèse, et que les évêques hérétiques furent destitués; la

généralité passe sous silence le sang répandu et les massacres entre chrétiens, dont un parti était pour la conservation de ses droits, l'autre pour favoriser les intrigues de l'évêque de Rome. Nous ferons observer que si, pour placer sur le siége d'Alexandrie un intrus, il fallut tant de combats et de massacres, combien de guerres civiles ne devait pas causer ce concile de Chalcédoine, où tant d'évêques furent déposés, exilés, et leurs biens confisqués?

---

## NOTES DU CHAPITRE XXXI.

(1) Église métropolitaine, c'est-à-dire, mère capitale d'une province. — (2) Salvien, lib. III, cap. IX, de provideotiâ, ed. in-8°, Parisiis, 1635. — (3) Salvien, lib. IV, cap VIII. — (4) Salvien, lib. V, cap. V. — (5) Salvien, lib. V, cap. VII. — (6) Salvien, lib. III, cap. XI. — (7) Salvien, lib. VII, cap. XIV. (8) Salvien, lib. VII, cap. XV, p. 213. — (9) Cod. Théod., nov. 2, p. 24. — (10) Rerum Ital. Scrip. — (11) Art de vérif. les Dates, par les bénédic. de Saint-Maur. — (12) Art de vérif. les Dates, par les bénédic. de Saint Maur, chronol. des concil. — (13) Muratori, Rerum Ital. Scrip., tom. I. p. 98. — (14) Art de vérif. les Dates, par les bénédic. de Saint-Maur; id. Muratori Annal., Ital. — (15) Jornandes de Rebus Getorum. — (16) Gib., Hist. de la déc. de l'emp. rom., cap. 36. — (17) Tillem., Hist. des emp., tom. VI. — (18) Acta coocil., tom I, p. 1435, Paris, 1715, typ. reg.; Fleury, Hist. Eccl., liv. XXV, cap. XLIV. — (19) Fleury, Hist. Eccl., art. Nestorius, et Eloge de l'enfer. — (20) Herb., Bib. Orient, tom. I, p. 91, édit. in-fol. — (21) Assemanni, p. 91, édit. de propagandâ fide. — (22) Div. August., in append. de divin. oper.; Serm. de temp. in Nativ. Dom. — (23) Jérémie VII, 17, 18, Bib. Mart., Paris, 1820. — (24) Epiphan. Hæres., 79; Ploquet, Dict. des Hérés., au mot Collyridiens. — (25) Kirker Œdip., tom I, p. 215 à 259. — (26) Athé-

née et Hesych; Pausanias in Archad. et Corinth. — (27) Note prise de M. de Potter d'après des autorités, Esp. de l'Egl., tom. IV, liv. VI, p. 19, édit. Jeunehomme, 1821, Paris. — (28) Concil. Ephes., tom III, édit. Labbe. — (29) Tillem, Hist. des emp., tom I, p. 255, édit. de Bruxelles. — (30) Origène, lib. V, cap. 1, p. 737, édit. in-fol. — (31) Saint Jérôme, in Isaiâ, tom. III, page 18, litt A. — (32) Tillemont, Hist. des emp., tom. I, page 151. — (33) Tillemont, Hist. des emp., 252. — (34) Chateaubriand, Etudes Historiques, tom. III, p. 274. — (35) La Croze, Christ. des Indes. — (36) Acta concil. Const. —(37) Baluci. Novat. Col. conc., page 909. — (38) Zonar. Niceph.; id. Leo., ep. 92, l. II, c. 2. — (39) Tillem., Hist. des emp. rom., tom. VI, page 286, et Leo., ep. 65, c. 3.—(40) Cotelier Monum. eccl., grec, tom. III. Evagr., lib. 2, c. 5; et lib. 3, c. 31; passim S. Leon., epist. 93.

# CHAPITRE XXXII.

Le moine Théodore se révolte et usurpe la tiare à Jérusalem. — Marcien fait la guerre à Kobab, roi des Perses. — Trahison du général Constantin. — Inscriptions antiques qui prouvent la communauté des femmes entre des sectes chrétiennes à la moitié du cinquième siècle. — Histoire de Kobad et de son christianisme. — La communauté en toutes choses, fondement du christianisme. — Documens de saint Clément, pape, sur cette thèse. — Sectes qui conservaient ces doctrines au treizième siècle. — Léon I<sup>er</sup>, empereur; un prêtre le couronne. — Suite des intrigues du clergé. — Zénon, empereur. — Révolutions armées de prêtres. — Hénotique de Zénon. — Suites des rébellions. — Anastase, empereur. — Il ordonne prêtre Longin. — Euphème, patriarche de Constantinople, s'oppose à l'élection d'Anastase. — De l'intronisation des patriarches à Constantinople. — Troubles causés par le sacerdoce. — Concile de Sidon. — Flavien, patriarche d'Antioche, s'oppose aux actes. — Il cause une guerre civile. — Il est exilé. — Débordemens de mœurs. — Moines messaliens. — Euphème est déposé. — Il arme les Isaures. — Conon, évêque, un de leur généraux. — Vitalien, soutenu par le clergé, se révolte. — Mort d'Anastase, de ses bienfaits. — Pouvoir du sacerdoce en Occident. Gélase, pape. — Des Évangiles. — Saint Anastase II, pape. — Saint Symmaque se bat avec Laurent, diacre, pour l'épiscopat de Rome. — Il est un rebelle. — Assemblée des conciles. — Il est déposé et se soutient contre Théodoric, roi d'Italie.

C'est à ces tems d'intrigues épiscopales et d'anarchie que les ecclésiastiques fixent l'origine, en Orient, de ces inconcevables controverses sur la nature du Christ; ils ajoutent qu'aux mêmes épo-

ques, vers l'an 454 de l'ère vulgaire, Pélage, en Occident, faisait naître une foule de discussions au sujet de la prédestination. Dans toutes ces discussions, en supposant qu'elles aient eu lieu, nous ne découvrons que l'entêtement de chacun à faire prévaloir son opinion, d'autant plus qu'on remarque que les apôtres de ces doctrines, quoique du même parti, écrivaient souvent les uns contre les autres. Ainsi, saint Théodoret écrivit avec une violence incroyable contre saint Cyrille d'Alexandrie. Malgré ces divergences scolastiques, les orthodoxes ont regardé ces deux hommes comme des saints et leurs livres comme canoniques, quoiqu'ils se fussent combattus.

Nous continuerons à rapporter quelques autres faits, qui prouveront le sang qui a coulé par les guerres civiles religieuses, suites du concile de Chalcédoine.

Théodore, moine de la Palestine, après avoir assisté à ce concile, protesta contre ses décisions, et engagea les moines de ces contrées à se soulever contre l'empereur Marcien. Théodore était protégé par Eudoxie, dont on a parlé au chap. XXXI, et veuve de Théodose II, qui, brouillée avec Pulchérie, vivait alors très-retirée en Judée. Théodore, à la tête de moines armés, pille, brûle les maisons et les propriétés des partisans de l'empereur Marcien : secondé par les missions de cette milice cloîtrée, il profite de la fureur qu'elle avait

su inspirer aux habitans de Jérusalem, tout-à-fait gagnés à la cause de la révolte, pour leur faire méconnaître l'autorité de l'empereur.

Le moine Théodore chasse de Jérusalem Juvénal, évêque de cette ville, et monte lui-même sur la chaire pontificale. Certes, ce moine n'était pas orthodoxe, car il ne reconnaissait pas le concile de Chalcédoine. Ainsi les ecclésiastiques disent que Théodore rassembla auprès de lui tous les brigands de la Palestine, qu'avec eux il chassa et persécuta tous les évêques qui ne se rangeaient pas sous ses drapeaux. Dorothée, gouverneur de la Palestine, faisait alors la guerre aux Arabes; il reçoit l'ordre de l'empereur Marcien de ramener les rebelles au devoir. Il accourt de l'Arabie avec son armée, et refoule sur la ville sainte tout ce qui lui est opposé. Arrivé aux portes de Jérusalem, il y trouve la plus grande résistance; prévoyant même une funeste issue, il veut tenter le sort des armes; il médite de tromper les rebelles, entre avec eux en arrangement, et leur promet qu'introduit dans la ville il embrassera le parti des moines et du peuple. Par ce moyen, il pénètre dans la ville avec ses troupes. Maître des fortifications et des portes, il entretient l'erreur des rebelles par des promesses, jusqu'à ce qu'il ait reçu de l'empereur des renforts, avec lesquels il chasse le nouvel évêque, et rétablit la paix en Judée (1).

Dorothée punit Jérusalem et les moines en les

obligeant à loger et à nourrir les soldats impériaux, ce dont ils se plaignirent à la toute-puissante Pulchérie. Les écrivains ecclésiastiques rapportent que, dans leur requête, ils parlaient encore en séditieux, en ennemis de l'état, et même en maîtres, soutenant qu'ils n'étaient aucunement coupables des désordres commis en Palestine (2).

Si les évêques avaient des armées à leurs ordres, certes ils étaient des officiers de l'état ou des rebelles, d'autant plus que les empereurs ne pouvaient les dompter qu'en mettant la division entre eux : cela dut être une des principales causes de la facilité à leur accorder la surveillance des charges envers l'empire, sur les biens que leur fraternité faisait valoir, ainsi que la tenue des conciles, et nous croyons que si les empereurs n'eussent usé de cette politique, les empires d'Orient et d'Occident auraient été renversés dès leur origine. Les dissensions des évêques pour l'occupation des siéges et pour l'administration des biens, dissensions annoncées par des hérésies et des questions théologiques, ont pu suspendre pour quelque tems cette chute mémorable.

Pendant que Marcien tenait en bride les patriarches perturbateurs de l'ordre et qu'il éteignait le feu des guerres civiles qu'ils lui suscitaient, il dut combattre les Perses. Kobad, leur roi, lui fit la guerre, occupa l'Arménie, passa dans la Mésopotamie, prit Théodosopolis; Martyropolis

se rendit. De là il se porta sur Amide qui résistait et lui causait des pertes très-considérables. Le hasard fit découvrir à un de ses soldats un souterrain, qui aboutissait à une des tours de la ville. Cette tour était gardée par des moines; Kobad fait défiler dans la nuit une partie de ses soldats, qui surprennent les moines qui s'étaient enivrés la soirée à l'occasion d'une fête, et sont égorgés. Ses soldats, maîtres de la porte, font main basse sur les habitans et sur la garnison. Nous observons qu'encore, en 5o3, les moines sont ce que nous les avons vus deux siècles plus tôt en Égypte, livrés à la crapule, aux fêtes licencieuses, n'ayant d'autres occupations que les armes et les combats: ce qui nous prouve que les idées que l'on a du sacerdoce et de la vie solitaire sont des chimères.

Ce fut l'année suivante que Constantin, général d'Anastase, qui l'avait trahi et avait passé au service de Perse, fut fait prisonnier par les soldats de l'empereur. Conduit à Constantinople, l'empereur lui laissa la vie, et fut puni par le prince en l'ordonnant évêque de Laodicée. Les ecclésiastiques prétendent qu'il fut démis de son siége par Justin. On serait bien embarrassé de trouver dans ces nominations et dans ces dépositions quelque chose qui eût quelque teinte de religion; on ne voit dans tout ceci que des mesures de sûreté, de politique.

M. Hamacker, profond littérateur, professeur

à Leyde, très-versé dans les langues orientales, dans une lettre à M. Raoul-Rochette (2), dit que des chrétiens avaient une grande dévotion à Judas Iscariote; que la secte des judaïtes, une des premières des gnostiques, paraît avoir existé jusqu'au sixième siècle.

Nous croyons même qu'elle jouissait d'une grande réputation en Orient au commencement du neuvième siècle, car l'empereur Michel eut une grande vénération pour Judas, et voulut le faire canoniser (4). Cette secte divinisait ce Judas, disant qu'il avait sauvé par sa trahison le genre humain. Selon ces sectaires, Judas aurait cru le Christ un faux prophète, il le trahit pour la rédemption des siens : selon eux, il s'était dit :

« Si le Christ est un Dieu, il n'a qu'un miracle » à faire, sa divinité triomphera, il ne peut périr; » il sera alors sauvé et son triomphe sera complet.»

Des auteurs anciens et modernes ont trouvé la fable de Judas Iscariote et du Christ dans le célèbre drame de Joseph libérateur. On sait que le patriarche Jacob avait douze fils. Judas, un des douze, conspira contre son frère Joseph, et vendit aux Ismaélites le Christ de l'Égypte; de même, Judas, un des douze apôtres, vend le libérateur des chrétiens aux prêtres juifs.

Cette secte des judaïtes admettait la communauté des femmes. M. Hamacker donne à ce sujet deux inscriptions très-curieuses trouvées récemment

dans la Cyrénaïde, et qui prouvent que la communauté des femmes, la loi de nature, étaient reçues chez des sectes chrétiennes après le quatrième siècle. Une de ces inscriptions est en phénicien et en grec, divers littérateurs en ont donné la traduction; voici celle que nous préférons, elle est de M. Hamacker.

*Jahu*

*Salve communio, justitiæ fons; salve justitia legis beneficium; salve lex, salutis vinculum.*

Ce savant prétend que Jahou est le Jéhovah; il se fonde entre autres sur ce que saint Clément d'Alexandrie a écrit Jaou pour Jéhovah dans ses Stromates, liv. V, p. 362; ce qu'on a vérifié. Au reste, dans Montfaucon, on voit différens abraxas qui portent le nom de Jaou pour Jéhovah.

Cette inscription prouverait qu'il y aurait eu un temple dans la Cyrénaïque, ou une chapelle juive-chrétienne, après le quatrième siècle.

M. Matter a traduit ainsi cette inscription :

« Salut, communauté, source de justice; salut » justice, bienfait de la loi; salut loi, lien de » bonheur. »

M. Hamacker croit en outre cette inscription commune aux sectes des ophites, des judaïtes ou des caïnites, que toutes les trois prescrivaient la communauté des biens et l'observance de la loi de nature. Ces chrétiens enseignaient que la com-

munauté en toutes choses est la seule loi divine, la seule règle de justice, de bonheur; que, pour être heureux, il faut s'affranchir complètement des lois humaines et suivre celles de la nature. Voilà le sens du dogme contenu dans l'inscription ci-dessus.

La seconde inscription grecque publiée par MM. Gessenius et Hamacker offre les mêmes principes.

« La communauté de tout bien et celle des » femmes est la source de tout bien-être, de toute » justice divine et un bonheur parfait pour les » hommes honnêtes, élus du vulgaire, lesquels, » selon Zoroastre et Pythagore, chefs des hiéro- » phantes, doivent vivre en commun. »

Ces auteurs croient que cette inscription ne date que du cinquième siècle, quoiqu'elle ait été reportée à une époque antérieure pour dérouter les recherches, en lui donnant un vernis d'antiquité; elle est datée de la 86e olympiade, c'est-à-dire 434 ans avant l'ère vulgaire. C'est du quatrième au cinquième siècle, comme on l'a rapporté, et comme on le verra, que les chrétiens, n'importe la secte, ont inventé des dates et des écrits pour soutenir l'ancienneté de leur culte et la vérité de leurs assertions.

M. Matter, auquel nous devons plusieurs de nos allégations, cite une autre inscription donnée par M. Gessenius; elle contient des doctrines ana-

logues. Mais le nom d'un missionnaire religieux qui s'y rencontre, annonce que cette inscription est du sixième siècle.

« Simon-le-Cyrénéen, Thot, Saturne, Zoroastre,
» Pythagore, Épicure, *Masdaces*, Jean, Christos,
» et nos chefs les Cyrénéens, nous ont enseigné
» unanimement à maintenir la loi (de nature) et
» à combattre la transgression de ces lois. »

Il est plus que probable que la conquête d'Alger, lorsqu'elle sera consolidée par le respect aux mœurs, à la religion des tribus qui peuplent cette contrée, pourra permettre des fouilles où existaient Carthage et Hippone. Certes, quelques inscriptions analogues au culte des anciens chrétiens de ces contrées verront le jour.

Mazdack, qui figure dans l'inscription, parut en Perse sous le règne de Khosru-Kobad; il se disait envoyé de Dieu pour exhorter les hommes à avoir les femmes et les biens en commun, comme étant tous frères et dépendant d'un même père. Mazdack n'eut pas de peine à faire adopter la doctrine de la communauté des femmes, et à s'attirer des disciples dans un pays où leur pluralité était permise, pluralité qui n'était qu'un passage à la communauté, d'autant plus facile auprès des hommes qui satisfaisaient à l'amour selon qu'ils possédaient plus ou moins de richesses. Mazdack aurait mis en grande vogue son code de la communauté de tous les biens, au tems des empereurs

Justinien et Justin Ier, par le mélange même des doctrines persanes et chrétiennes qu'il contenait.

Ce prophète avait imaginé son code en analogie avec les doctrines des premiers chrétiens et celles de Manès. Son système était à la fois spirituel et mystique; il enseignait que les biens et les femmes sont ce qui attache le plus nos ames aux objets terrestres, et qu'en s'affranchissant de cette faiblesse, c'était se vouer à la contemplation de choses divines, et s'unir entièrement au principe lumière.

Le roi Kobad entra dans la fraternité, favorisa la propagation de ces dogmes, céda son trône et ses femmes, et, en disciple docile, exigea que Mazdack couchât avec sa femme (5). Voilà les mêmes principes que ceux de l'apôtre saint Nicolas, principes qui auraient été mis au jour cinq siècles avant Mazdack. D'après tous ces faits, on ne peut plus dire que la communauté de toutes choses et des femmes a été adoptée seulement par quelque fraction de sectes chrétiennes; or, comme la dénomination de chrétiens orthodoxes et leurs doctrines sont postérieures de plusieurs siècles à l'établissement de la religion chrétienne, il en résulte que cette communauté a existé entre les orthodoxes ou non orthodoxes de l'origine du christianisme jusqu'au cinquième siècle.

Anus-Hirwan, fils de Khosru-Kobad, assisté des grands seigneurs du royaume, qui se trouvaient blessés dans leurs intérêts par la protection que le

roi accordait à cette communion, se mit à la tête de l'aristocratie et du sacerdoce déchus. Une révolution signala à la mort les prosélytes de la démagogie, et rétablit la religion des mages. Anus-Hirwan monta sur le trône de Perse; Mahomet naquit sous son règne.

Kobad fut enfermé dans le château dit *de l'oubli* (6). Néanmoins sa femme pouvait le visiter et lui porter des alimens; on a même écrit que, pour le délivrer, elle fut complaisante envers l'officier chargé de la garde de Kobad, ce qui lui procura le moyen d'entrer dans la prison et d'y rester à volonté. Cette femme héroïque, pour éluder la vigilance de ces gardes, changea d'habits avec son mari, qui sortit de prison ainsi déguisé et se sauva. L'histoire a négligé de nous dire ce qu'elle devint. Une répétition de cette ancienne histoire arriva en France de nos jours dans M^me^ Lavalette.

Kobad se sauve près Achanouar, roi des Huns Neptalites, qui lui donne en mariage une de ses filles, et trente mille hommes : avec ceux-ci, et par le moyen de ses amis, il recouvre le trône et punit exemplairement les rebelles (7).

A cette époque, la pluralité des femmes était adoptée en Arabie, en Judée et dans la Cyrénaïque, provinces alors peuplées de juifs-chrétiens; cet usage n'était point regardé comme contraire aux mœurs et aux lois. Quant aux décisions des conciles qui s'y opposaient, elles n'avaient de vigueur que

pour la province de tel ou tel évêque, et dans les contrées ci-dessus; celui qui épousait plusieurs femmes, n'était pas moins honnête que celui qui en épousait une seule. C'est dans ces provinces, ainsi disposées à cet égard, que Mahomet permit à ses sectateurs la pluralité des femmes avec certaines restrictions et convenances (8), en laissant toutefois l'usage des harems.

La loi de Mahomet était beaucoup plus compatible avec la civilisation, que les lois désorganisatrices de Mazdack et des chrétiens de la Cyrénaïque, lois que nous avons rapportées comme toutes particulières aux zélateurs et aux premiers chrétiens.

Nous croyons que la communauté des biens et des femmes était le fondement de l'édifice du culte des chrétiens, même à Rome, et nous en déduirons la preuve de quelques passages des lettres du pape saint Clément qu'on fait vivre au tems de Jacques, frère de Jésus-Christ. Ces lettres, que nous tenons pour apocryphes, ont néanmoins trouvé place dans les Actes des conciles; elles sont orthodoxes et contiennent la foi de Rome. C'est un des documens que nous croyons forgés pour soutenir les doctrines du Nouveau-Testament, dont Clément aurait cité les textes avant que les Évangiles et les Actes eussent vu le jour. On a inventé Clément pape à Rome, lorsque Jacques aurait été évêque à Jérusalem, ayant assisté à la punition d'Ananias et Zaphire par saint Pierre; les légendaires

ne savent pas trouver des évêques à Rome à cette époque, et encore moins avec le nom de Clément (9).

Voici ce que l'orthodoxe saint Clément écrivait à son ami saint Jacques de Jérusalem.

*Communis vita, fratres, omnibus necessaria est, et maximè his qui Deo irreprehensibiliter militari cupiunt, et vitam apostolorum eorumque discipulorum imitari volunt.*

« La communauté en toute chose est nécessaire, » mes chers frères, et particulièrement à ceux qui » doivent servir Dieu d'une manière irréprochable, » qui ont envie d'imiter la vie des apôtres et de » ses disciples. »

*Communis enim usus omnium qui sunt in hoc mundo omnibus esse hominibus debuit. Sed per iniquitatem alius hoc suum dixit et alius illud, et sic inter mortales facta est divisio.*

« Toute chose de ce monde doit être commune » à tous les hommes ; ce fut par l'injustice la plus » criante qu'on a dit : Ceci est à moi, et un autre » d'une autre chose, ce qui causa la désunion entre » les mortels. »

Tel est le conseil de Clément aux chrétiens zélateurs de Jérusalem, avant que cette ville succombât sous les Romains. Ce sont bien là les doctrines des Juifs zélateurs et des premiers chrétiens que nous avons citées. Ce saint père n'est pas encore satisfait de ces insinuations, il les appuie du précepte suivant d'un sage de la Grèce,

qui parle sur cette matière avec une intime conviction.

*Denique Græcorum quidem sapientissimus hæc ita sciens esse ait.*

*Communia debere esse amicorum* (*fratrum*) *omnia in omnibus, sunt sine dubio et conjuges* (10) *et sicut non potest dividi aer, neque splendor solis, ita neque reliqua quæ communiter in hoc mundo omnibus data sunt ad habendum dividi debere, sed habenda esse communia* (11).

« Toutes choses doivent être communes aux amis » (aux frères), en tout et même les *femmes;* et » comme on ne peut séparer ni l'air ni la lumière » du soleil, ainsi toutes les choses qui nous sont » données dans ce monde à tous afin d'en jouir, » doivent être communes à tous. »

Par ce qui est rapporté ci-dessus, la doctrine consignée dans les lettres de saint Clément, c'est-à-dire celle de la communauté des biens et des femmes, doctrine professée par les apôtres et disciples de Christ, aurait été suivie par le fait de Mazdack, jusqu'au sixième siècle de la rédemption.

Nous avons rapporté comment le chistianisme s'est établi en France, par Marcion. La dépravation des mœurs se perpétua; et à la fin du septième siècle, elle était conservée dans la secte chrétienne des agionites, qui parurent, au dire de Pluquet, en 694, sous Justinien II et Sergius I, pape. Dans le concile de Langres on les condamna à cause de

leur sensualité et de la communauté des femmes.

Mais ce qui nous fait une grande sensation, c'est qu'on trouve des traces de cette communauté bien après ces époques. Célestin V, qui fut pape de 1294 à 1296, donna des bulles pour autoriser les frères franciscains à vivre hors de leur couvent en ermites. Cette société s'appelait en Italie *Fraticelli*, et en France *Frérots*. Des troupes de moines échappèrent de leurs couvens; elles furent bientôt grossies par des laïques, artisans, charpentiers, bergers, charbonniers, qui abandonnaient leurs travaux; leur règle était le renoncement à toute propriété, comme il est prescrit dans les Évangiles et Actes; malgré cela, ils ne manquaient de rien. Cette secte chrétienne se multiplia en Toscane, en Calabre et dans les états du pape, soutenus par le crédit de Charles II, roi de Naples, qui méditait de mettre pour chef de l'Église quelqu'un de son parti. Ces *fraticelli* soulevèrent les sujets contre le même pape qui les avait institués, le qualifiant de tyran qui abusait d'une autorité illégitime, qui n'avait aucune mission dans les états des princes chrétiens, ni une puissance coactive. Ces faits sont du treizième siècle. Entre les rêveries gnosticiennes, ils admettaient celles des adamites par nous rapportées; ils prétendaient que ni Jésus-Christ, ni les apôtres n'avaient observé la continence, qu'ils se servaient de leurs propres femmes ou de celles des autres.

Quelques-uns d'entre eux soutenaient que l'adultère et l'inceste leur étaient permis. Jean XXII les excommunia, tandis que Louis de Bavière, roi des Romains, les accueillit et les protégea; on les brûlait sans miséricorde en France et en Italie, tandis qu'ils étaient en grand honneur en Allemagne. C'est à cette occasion que ce pape excommunia le roi Louis, et celui-ci lui éleva un compétiteur dans Pierre de Corbière, de l'ordre des frérots, qu'il fit sacrer pape sous le nom de Nicolas V(12). Les questions de théologie ne furent qu'un prétexte aux révolutions, aux guerres civiles, aux empiétemens du pouvoir des pontifes : nous nous sommes écartés de notre sujet.

L'an 457, à la mort de Marcien, Léon Ier, natif de Thrace, fut porté sur le trône par le crédit du patrice Asper et d'Ardabure son fils. L'histoire ecclésiastique fait honneur au patriarche de Constantinople, saint Anatole, de l'avoir couronné empereur (13).

C'est le premier prêtre chrétien qui a disposé de la couronne impériale en Orient en faveur d'un homme ignoble, d'un étranger : ce n'était plus ni le sénat, ni les légions qui en disposaient, ce qui prouve que les évêques avaient pour eux la force des masses, bercées dans l'espoir de la liberté civile et de la possession des terres de l'empire.

Anatole donna l'exemple aux évêques occidentaux de tous ces couronnemens et sacres

d'empereurs et rois. Il résulte de ce fait que l'empereur était dépendant du grand-prêtre de Constantinople, quoique l'histoire nous assure que, malgré cette usurpation et les révolutions que nous avons annoncées en Occident, les empereurs d'Orient conservèrent le droit de confirmer ou d'infirmer l'élection des évêques ou papes à Rome; ainsi, cette dignité qu'on veut toute ecclésiastique, ne pouvait être exercée que par le consentement de l'autorité royale. A la fin du septième siècle, Constantin III dispensa les papes du paiement de la somme qui leur avait été imposée par les anciens empereurs; mais tout en accordant cette faveur, il n'en réserva pas moins à ses successeurs le pouvoir ou le droit de valider leur élection (14). Ainsi, on se dira toujours que les papes et évêques étaient des officiers de la couronne, et redevables d'un tribut qu'ils prélevaient sur les chrétiens, ou les terres qu'ils faisaient valoir, tout comme nous avons dit que les grands-prêtres juifs étaient obligés de faire envers les dominateurs. Aujourd'hui, ce serait à l'empereur musulman, à Constantinople, représentant les anciens empereurs d'Orient, à valider ou non la nomination du pape à Rome, ce qui est curieux.

Sous l'empereur Léon I$^{er}$, la scène chrétienne change; les fidèles, n'importe leur profession de foi, dès qu'ils sont victorieux deviennent les orthodoxes. Nous avons indiqué que Protère, protégé

par les intrigues du pape Léon I[er], et par Anatole, patriarche de Constantinople, fut intronisé, malgré la volonté du peuple, patriarche à Alexandrie. Timothée, surnommé le Chat ou Éleure, attaché au système de Dioscore, soulève le peuple, aidé dans son entreprise par le moine Théodore, ci-devant évêque de Jérusalem, et par le patrice Aspar, et fait main basse sur les partisans de Protère qui est massacré dans le baptistère de son église. Le peuple dévore ses entrailles. Il est impossible de croire qu'il se portait à de tels horreurs pour des questions inintelligibles; ce furent toujours les intrigues, l'acharnement des chefs qui enfantaient ces scènes de cannibales. Éleure place sur sa tête la tiare patriarcale d'Alexandrie. Dans cette révolution entièrement épiscopale, les chrétiens hérétiques de l'ancien parti de Dioscore combattent sous le drapeau impérial de Léon I[er] (15). Le patriarche Éleure ne conserva pas long-tems son influence; le souverain, quoiqu'arien, voyant qu'Éleure empiétait sur son autorité, le destitua et le remplaça par un orthodoxe : Éleure fut chassé d'Alexandrie, relégué à Gangres, et ensuite plus loin encore dans la Chersonèse. Les ecclésiastiques, dans le but de dénaturer l'histoire, disent qu'Éleure fut condamné à un second exil parce qu'à Gangres il tenait des assemblées schismatiques. Soit, mais ils oublient que schismatiques et orthodoxes étaient des rebelles

aux gouvernemens, et qu'ils causaient des soulévemens, livraient des batailles, et enfin disposaient de la couronne.

A la mort de Léon Ier, Zénon, son beau-fils, succéda de fait à l'empire d'Orient, ce qui arriva en 474. Les ecclésiastiques inventèrent que Zénon menait une vie déréglée à une époque où il n'y avait pas de mœurs. Ce qui est avéré, c'est que Zénon tenait ferme contre les apostoliques qui travaillèrent à le détrôner, et dans le fait, Basilique, frère de Vérine, veuve de Léon Ier, s'empara de l'empire en détrônant Zénon; son usurpation ne fut pas de longue durée. Ce que Basilique fit de plus notable, c'est qu'il cassa par une ordonnance tout ce que le concile de Chalcédoine avait fait sous Marcien, déposa et bannit ceux qui voulurent résister à ses ordres. Cinq cents évêques, abbés ou notables du clergé de l'Orient, signent la condamnation et la nullité du concile de Chalcédoine (16), et pourtant ce concile est regardé comme orthodoxe, car on dit que le symbole de Nicée y fut professé, et voilà que peu d'années après il est condamné et rejeté par la plupart des évêques et prélats d'Asie.

Ce n'est pas que nous entendions donner crédit à ce fantôme de croyances et de querelles, qu'on prétend avoir été traitées dans les conciles; il en résulte seulement pour nous que ces assemblées s'occupaient de mœurs et d'usages, d'établir ou

d'infirmer le pouvoir d'un évêque, et nous ne voulons, par ces avertissemens à nos lecteurs, que les mettre en état d'examiner scrupuleusement ces actes et l'histoire de l'époque, et ils y découvriront avec nous que les renversemens des trônes étaient la suite des menées des chefs du christianisme.

Cette ordonnance de Basilique lui suscita un terrible ennemi dans Acace, alors patriarche de Constantinople, qui souleva le peuple contre l'usurpateur; ses soldats quittent ses drapeaux et passent sous ceux du patriarche, qui est prêt à brûler Constantinople, ce qui nous prouve que ces soldats étaient des étrangers entièrement dévoués aux pillages. Basilique, abandonné de tout le monde, effrayé pour lui-même, est forcé de rétablir sur leurs siéges les évêques déposés (17).

On ne voit dans tous ces désordres que des rébellions d'évêques à l'autorité impériale, son renversement, leur envahissement, et on y remarque en outre que ces évêques se jouaient de la multitude, qui ne peut être mue que par des intérêts, des avantages promis au nom de la liberté, de l'égalité, en parlant aussi de soulagement des impôts, et jamais par des questions vagues, subtiles, qui n'étaient pas même quelque peu comprises par les hommes regardés comme les plus savans de l'époque.

Après cette révolution toute sacerdotale, Zénon, qui avait été détrôné par Basilique, recouvre la couronne au moyen des partisans d'Acace, et en récompense il annule les édits de Basilique. Par ce qui est dit dessus, les évêques, lorsqu'ils étaient ligués entre eux, disposaient de la couronne, l'empereur n'était qu'un fantôme de roi soumis à leurs volontés, et lorsque le clergé était divisé en partis, le plus fort trouvait un appui dans l'empereur, qui persécutait et déposait ses adversaires. Ainsi chaque ligue triomphante chassait les évêques qui lui déplaisaient, en en nommant de nouveaux, et les siéges les plus considérables devenaient la proie de l'audace, le prix de l'intrigue, de la bassesse et du parjure (18), comme nous l'avons rapporté au sujet de saint Anatole.

Zénon ayant fait arrêter Basilique, que les apostoliques regardent comme un empereur légitime, le fit enfermer avec sa femme et ses enfans dans une tour où il les laissa mourir de faim. Peu après, les évêques qui avaient élevé Basilique, suscitent à Zénon un nouvel usurpateur dans Marcien, fils d'Anthémius, empereur d'Occident, et beau-frère de Zénon. Lui aussi, ayant épousé une fille de Léon Ier, du nom de Léontia, souleva le peuple et les soldats; il parvint même à assiéger Zénon dans son palais; mais à la vue de ce dernier, les soldats séduits par les apostoliques abandonnent Marcien,

qui est pris et relégué au château de Papyre où il est élevé à la prêtrise. Ainsi la politique faisait et défaisait ces tribuns, à qui la loi et l'ordre refusaient de réunir les deux dignités épiscopale et impériale.

Mais qui croirait que précisément dans ce tems, de l'an 477 à 478, on fit la trouvaille, dans le tombeau d'un saint martyr, du premier Évangile connu sous le nom de saint Matthieu? Cette assertion qu'on lit dans Buret de Longchamps (19), si on voulait y donner quelque croyance, prouverait que les Évangiles n'étaient pas encore la règle de la croyance chrétienne, et que pour les accréditer on leur donna une date aucienne comme remontant à la Bible, et comme elle ayant été perdus ou égarés.

C'est sous Zénon que les Juifs de Samarie se révoltent et élèvent à la royauté Jutusa : à cette occasion ils massacrèrent les chrétiens de différentes villes de la Judée. Asclépiade, commandant des cohortes romaines dans la Palestine, les bat, fait prisonnier ce roi, et envoie son diadème et sa tête à Zénon. Cet empereur, averti par tant de révoltes que les évêques et patriarches causaient toutes ces machinations, tenta deréunir toutes les sectes chrétiennes, afin de pouvoir faire cesser cet état d'anarchie et ces massacres qui conduisaient l'empire à sa ruine : à cet effet, il publia son *Hénotique*, ou édit d'union. Les évêques, orthodoxes ou non, qui tous étaient des rebelles, refusèrent de se sou-

mettre à l'autorité impériale. L'édit ne fut signé que par quelques hommes dévoués à Zénon, à la paix, à l'ordre. Eutychiens, ariens, orthodoxes, le rejetèrent; Zénon voulut se faire obéir, l'armée lui était fidèle, il pouvait tout entreprendre; il déposa indistinctement tous les évêques et les patriarches qui s'obstinèrent à ne point signer l'édit (20).

Le siége de Constantinople se trouvant occupé par le patriarche Macédonius, celui-ci s'opposa par les armes et la violence aux ordres impériaux. Zénon, afin d'être en sûreté dans sa capitale, est forcé de faire enlever Macédonius, et de mettre à sa place Timothée, ordonnant en même tems de brûler les actes intolérans du concile de Chalcédoine, cause des troubles, des désordres et des massacres; ces faits arrivèrent en 482 de l'ère vulgaire. Ainsi les actes de ce concile qu'on lit dans les *Acta conciliorum*, sont des pièces forgées, comme nous le croyons de la totalité.

Les complots des chefs du christianisme contre leurs princes se manifestaient partout. Henneric, roi des Vandales, assembla un concile à Carthagène en 484, où il arriva quatre cent soixante-six évêques désignés par les écrivains de l'Église pour des catholiques qui, tous rebelles à l'autorité du prince, furent punis; trois cent deux furent déposés et relégués en différens endroits; quarante-six furent envoyés en Perse, quatre-vingt-huit furent punis de

mort, vingt-huit se sauvèrent par la fuite (21). Ne doit-on pas s'indigner lorsqu'on lit que la mort de tel ou tel empereur rendit la paix à l'Église, lorsque l'histoire ne nous présente ces chefs que comme des ennemis de tout gouvernement et ordre ?

Une dernière révolte se manifeste sous l'empire de Zénon en 485. Vérine, sa belle-mère, qu'il avait exilée, fait proclamer empereur le patrice Léonce à Tarse, en Cilicie ; les armées impériales harcèlent l'usurpateur qui est soutenu par les ennemis de Zénon ; enfin Léonce et le patrice Illus sont bloqués pendant trois ans dans le château de Papyre. En 488, forcés de se rendre, ils paient de leur tête leur révolte. Zénon, après un règne très-orageux, meurt en 491.

Anastase succéda à l'empire d'Orient, il eut de puissans ennemis à son élévation. Longin, frère de l'empereur Zénon, ourdit de mauvais desseins : les ayant découverts, Anastase l'exila en Égypte et le fit ordonner prêtre. Les écrivains ecclésiastiques nous témoignent que Longin s'est flétri des plus sales débauches; ainsi, si le sacerdoce ne servait pas à corriger la dépravation, il enchaînait au moins les audacieux que les empereurs craignaient. Ce prêtre mourut sept ans après son ordination à Alexandrie, se couvrant tous les jours de nouveaux actes de libertinage.

Lors de l'avénement d'Anastase, Euphème était patriarche de Constantinople ; il suivait les inspira-

tions que le pape saint Léon avait données à un de ses prédécesseurs, à Anatole. Bien que le sénat, d'après le vœu de l'armée, ait déclaré empereur Anastase, Euphème s'oppose à cette élévation sous le prétexte spécieux qu'Anastase, *hérétique*, était indigne de gouverner des chrétiens orthodoxes. Ainsi les évêques chrétiens, presque au sixième siècle, étaient tout ce qu'ils avaient été du tems d'Adrien, de Tertullien et d'Athanase. Le patriarche Euphème ne céda aux instances de la milice et du sénat qu'après une promesse formelle et écrite que lui, Anastase, empereur, conserverait la foi dans son intégrité (22). Les papes, pendant plusieurs siècles à Rome, excommuniaient, déposaient les souverains, leur élevaient des usurpateurs, et tout ceci pour n'être pas redevables de régalies ou charges qu'ils devaient aux empereurs, qu'alors ils traitaient d'hérétiques : c'est par ce seul moyen qu'ils purent, en forgeant des donations, s'élever en souverains (23). Nous demanderons aux apostoliques ce que ce saint évêque pouvait entendre par l'intégrité de la foi, lorsque l'histoire a démontré que les chefs des chrétiens, depuis leur existence, avaient combattu pour obtenir l'administration des biens de telle ou telle communauté chrétienne. Vu que l'argent fut le ressort du pouvoir alors, comme il l'est aujourd'hui, les souverains de nos jours, comme jadis, dans leurs intérêts, donnent les places d'administrateurs à

leurs créatures. Dans les pays les plus éclairés, les citoyens intéressés à élire leurs administrateurs les reçoivent du gouvernement; ainsi la représentation nationale, où il y en a une, n'est qu'un ensemble d'hommes portés là presque toujours par ces administrateurs et par leurs intrigues. La presse finira par éclairer ceux qui abusent du pouvoir; les peuples ne sont plus ni esclaves, ni ignorans; ils veulent connaître l'emploi des impôts qu'ils paient à l'état, et envoyer des hommes dans leurs intérêts pour les représenter.

Au cinquième siècle, les papes et les patriarches, comme les empereurs, étaient portés lors de leur élévation en triomphe du palais de leur résidence au lieu de l'assemblée du clergé. Cette intronisation se passait à Constantinople sous les yeux de l'empereur. Ces officiers de l'empire et prêtres devaient jouir d'une grande autorité, car les autres magistrats, officiers aussi de l'empire, les précédaient à pied (24), et on a lieu de croire que si les officiers des légions portaient à leur élévation les empereurs, les papes et évêques l'étaient par leurs officiers subalternes. L'examen de tous ces faits, empruntés aux auteurs ecclésiastiques et aux historiens, prouve que les patriarches en Orient avaient acquis un pouvoir au-dessus de celui du sénat et des armées composées des masses à eux dévouées, pouvaient exclure de l'empire celui qu'ils retranchaient de leur communion. Papes et évêques agissent et agiront tou-

jours en suivant ces exemples lorsqu'ils aperçoivent qu'ils ont affaire à des peuples ignorans, rendus fanatiques, ou à des princes timides.

Après l'acte de faiblesse d'Anastase, les orthodoxes de Constantinople veulent s'emparer des églises, c'est-à-dire des biens des dissidens : il y avait alors deux patriarches à Constantinople. Timothée était devenu celui des eutychiens, et Euphème celui des catholiques. Les moines du parti de ce dernier entrent par la force dans l'église où Timothée officiait; ils interrompent la cérémonie. Le peuple, excité par Euphème, se répand dans la ville et porte le pillage, l'incendie, le carnage, dans les maisons signalées comme dissidentes. Plus de dix mille personnes périssent dans ce carnage. Anastase eut beaucoup de peine à calmer ce furieux, et voulant ménager un parti aussi redoutable qui pouvait à sa fantaisie changer la face de l'empire, assembla un concile à Sidon, dans le dessein d'y faire déposer les évêques qui avaient emprunté leurs doctrines turbulentes au concile de Chalcédoine; quatre-vingts évêques condamnent et annulent derechef ce concile et ses actes, condamnés déjà aux flammes par Zénon. Flavien, qui était alors patriarche d'Antioche, élevé à cette dignité par les dispositions de l'empereur Anastase, auquel il avait toujours dissimulé ses opinions touchant le concile de Chalcédoine, ingrat et rebelle, les manifesta en cette occurrence (25). Flavien pré-

tendit s'opposer à ce jugement; le concile de Sidon le déposa. Flavien, malgré les ordonnances de l'empereur, voulait garder son siége. Anastase rassemble alors des moines eutychiens, et les dirige sur Antioche pour forcer Flavien à signer les actes du concile de Sidon; l'empereur très-indulgent, à cette condition, assurait au rebelle la conservation de son siége. Mais Flavien, à l'arrivée des eutychiens, qui remplaçaient ainsi les légions romaines, Flavien, disons-nous, au lieu de se soumettre, appelle sous les armes et à son secours les moines de la ville et des environs, que les papistes appellent orthodoxes. Ceux-ci répondent à l'appel, le peuple prend le parti de Flavien. Un combat s'engage dans la ville. Les moines au service impérial, accablés par la multitude, combattent avec courage, mais ils sont tous passés au fil de l'épée (26).

Ces événemens prouvent que les évêques, outre qu'ils étaient les tribuns des villes où ils siégaient, étaient des espèces de préfets, des gouverneurs, des généraux de l'empire ayant la force armée à leurs ordres, Anastase est obligé d'y envoyer des troupes nouvelles, avec lesquelles il chasse Flavien, le relègue à Pétra en Arabie, et le remplace par Sévère, que les écrivains ecclésiastiques regardent encore comme un usurpateur, en ce qu'il obéissait aux ordres de son souverain et qu'il contenait les brigues et les soulèvemens des catholiques.

Dans le Dictionnaire de Pluquet, on peut juger de

ce qu'étaient ces moines, à l'article Messaliens. Là, on lit que du tems du patriarche Flavien il y avait à Édesse et à Antioche des couvens professant la doctrine de Sabas : ces moines étaient une secte de paresseux vivant sans travail, hommes et femmes pêle-mêle. Flavien chassa d'Edesse par la force cette coterie ; ils passèrent dans la Pamphilie et de là en Arménie, où ils infectèrent de leurs erreurs plusieurs monastères. L'annonce de cet auteur nous prouve que la communauté des femmes, au commencement du sixième siècle, existait entre ces sectaires et dans leurs couvens, qui devaient être comme de petites villes, ou du moins des bourgades, et que les évêques disposaient de ces moines qu'ils flattaient, ou qu'ils combattaient selon les circonstances.

Le patriarche Euphème, de son côté, suivait toujours ses machinations contre Athanase, entretenant l'insubordination des Isauriens qui avaient été l'appui de l'empereur Zénon ; il correspondait en même tems avec le pape à Rome, la cause principale des guerres civiles alors existantes. Après une instruction consciencieuse, ce patriarche fut déposé et exilé à Euchaïtes en Paphlagonie. Anastase, pour éloigner du siége de l'empire des ennemis de sa personne et de l'ordre, renvoya les Isauriens dans leur pays après les avoir désarmés ; ceux-ci, arrivés en Phrygie, s'y arrêtent, font venir de l'Isaurie des armes et leurs adhérens, le clergé les enrôle, et

une armée de cent cinquante mille hommes se forme.

Conon, évêque d'Apamée, se met à leur tête; il est un des trois généraux qui les commandent; ils livrent un premier combat aux troupes impériales; la victoire se décide pour Anastase, qui marche pour délivrer Claudiopolis, qui était assiégée par l'évêque Conon. Les Isauriens perdent une seconde bataille, et sont forcés de lever le siége. Conon, dans la retraite, reçoit une blessure, de laquelle peu après il mourut. Nous avons été surpris de lire dans l'Histoire du Bas-Empire, par Charles Lebeau, histoire remplie d'érudition, mais qui manque d'une juste critique, là où il parle de ce Conon, « Voilà, je pense, le premier » exemple que l'on trouve en Orient, d'un ecclé» siastique portant les armes (27). » Lui, comme les écrivains aux gages de Rome, couvre les méfaits du sacerdoce rebelle. Si un auteur, qui vécut de nos jours dans un pays aussi éclairé que la France, écrivit de la sorte, que penser des historiens qui le précédèrent, qui, mus pour ainsi dire par l'intérêt ou par la crainte, nous léguèrent les fastes de l'Église? Aujourd'hui la facilité de confronter les auteurs démasque ces erreurs; la raison aidée de la critique triomphe.

Peu après ces événemens, Euphème cessa de vivre, et des écrivains ajoutent qu'Anastase se défit de ce conspirateur, ainsi que de son succes-

seur au patriarcat de Constantinople, Macédonius, en ce qu'il suivait le même système de rébellion, et guerre ouverte envers son prince. Ce dernier patriarche fut déposé et exilé aussi à Euchaïtes. Ce Macédonius avait été accusé, devant Anastase, de sensualitées, indignes d'un homme de bien. Les ecclésiastiques disent qu'il se défendit victorieusement de cette accusation, prouvant à ses juges qu'il était eunuque; par là ils dévoilent qu'un homme dégradé de l'espèce humaine, et qui dut se frayer le chemin de la faveur, ou comme garde de l'empereur, ou comme gardien de ses femmes, était le chef des chrétiens de l'Orient, et patriarche ou pape à Constantinople.

Macédonius quitta, sans avoir obtenu la permission impériale, Euchaïtes pour se porter à Gangres, où il finit ses jours (28).

Il est évident, par l'histoire, que les chefs de l'empire d'Orient, élevés souvent au trône par un parti de chrétiens, toujours entourés par des meneurs, vivaient au milieu d'hommes enclins à la trahison, à la rebellion : ainsi on lit dans la vie de l'empereur Anastase qu'un de ses généraux, nommé Vitalien, gagné par le parti de Flavien, méconnut l'autorité souveraine en se déclarant le protecteur des catholiques rebelles. Pour se convaincre de la puissance des évêques, il suffira de rapporter qu'il ne fallut que trois jours à Vitalien pour lever une armée qui assurait le succès de sa

criminelle entreprise. Les paysans, les moines, sortis de monastères qui renfermaient les instrumens du pouvoir du haut clergé de ces époques, accourent de toutes parts. Avec ces soldats, Vitalien s'empare de la Moésie, de la Thrace, rencontre l'armée d'Anastase, la met en déroute et s'avance victorieux vers Constantinople. Anastase, pour détourner l'orage qui menace son trône et sa vie, pour éloigner Vitalien de la capitale, lui envoie une députation avec de fortes sommes d'argent. A ces démonstrations, le général insurgé congédia son armée (29). Vitalien, après s'être retiré de Constantinople, s'y présenta l'année suivante derechef, avec une flotte qu'il équipa pendant l'hiver; elle fut brûlée par le ministre et favori Marin, qu'Anastase avait déclaré général de l'armée. Malgré cet avantage, la crainte de nouveaux attentats de la part d'un homme puissant soutenu par les évêques, força l'empereur à lui accorder la paix, et à nommer Vitalien général de ses armées de la Thrace, qui était occupée par ce rebelle, afin qu'il ne s'opposât pas aux réformes qu'il avait méditées et qu'il ne put conduire à bonne fin. La mort ayant tranché ses jours en juillet 518, arrêta ses projets après un règne très-agité de plus de vingt-sept ans.

On dut à cet empereur la suppression des spectacles dans les amphithéâtres et lieux publics des gladiateurs et des hommes contre les bêtes; il fit

des lois contre la dépravation des mœurs, protégea le commerce et diminua les impôts. Il était ascète, suivait les doctrines des eutychiens; aussi les écrivains de l'Église dirent qu'il parvint à l'empire pour être l'instrument de la justice divine, qu'il a été fourbe, cruel, qu'il a dupé le peuple, persécuté *les bons évêques,* n'ayant triomphé que par politique et par l'habileté de ses généraux. Voilà comme Fleury et les bénédictins écrivirent leurs histoires, et comme les apostoliques anciens et modernes en imposent aux lecteurs crédules (30).

En Occident, le pouvoir des évêques avait tout envahi, jusqu'au réglement des fêtes publiques, aux frais desquelles le trésor de l'état devait suppléer, réglement qui avait été toujours dans les attributions du sénat après la chute des empereurs romains. Gélase, pape en 495, supprima les fêtes lupercales. Ce fut lui qui, pour établir quelque ensemble dans les histoires si différentes des Évangiles, réunit tous les écrits qui servaient de guide aux chrétiens de son administration; c'est encore lui qui inventa le miracle que des évêques assemblés et en prières demandent au Très-Haut de pouvoir reconnaître des faux les Évangiles des premiers chrétiens, ceux des douze apôtres. Or, tous ceux qu'on avait recueillis étaient sur une vaste table; alors Dieu manifesta sa volonté, les apocryphes tombèrent à terre, et ne restèrent sur la place que les

quatre de Matthieu, Marc, Luc et Jean. Ce pape fut un des partisans du concile de Chalcédoine, et favorisa de tous ses moyens les évêques rebelles de l'Orient. Les écrits de ce pape le prouvent, et plus particulièrement une lettre qu'on lui attribue, adressée à l'empereur Anastase.

Nous avons attendu l'occasion du miracle du pape Gélase, pour dire deux mots des Évangiles qu'il lui plut de rendre canoniques. Leur contenu démontre presque à l'évidence qu'ils furent élaborés et arrangés de son tems.

Fleury assure que la Bible est un livre très-difficile à lire, même pour les Israélites, ses lettres n'étant ni coulantes, ni faciles à se former (31). Le grec fut imposé aux habitans de la Palestine par les conquérans après Alexandre-le-Grand. Ceux qui demeurèrent sur les lieux, qu'on prétend être les anciens Juifs, ce qui est fort douteux par les déportations auxquelles ce pays fut soumis, ne purent jamais bien apprendre la langue grecque, quoique il y eût des écrivains de ces contrées dont les écrits furent même estimés, tels que ceux d'Aristobule, d'Hérode, Eupolomé, de Jason le Cyrénéen, Nicolas de Damas et autres. Les derniers demeurans, Juifs si l'on veut, mêlèrent dans le dialecte qu'ils se formèrent avec le grec des mots de langues anciennes, dont ces habitans parlaient lorsqu'on les transporta pour faire valoir les terres de la Judée. C'est dans ce jargon que l'on a écrit

les Évangiles et le Nouveau-Testament ; il était usité à Jérusalem au cinquième siècle, car saint Jérôme s'en est servi pour la traduction de la Bible. Il faudrait donc, pour relever les interpolations du Nouveau-Testament, avoir un *codex* autographe, et indépendamment du grec connaître le syriaque, le babylonien, l'égyptien et le samaritain.

Il semble que ces livres ne devaient jamais sortir de la Judée, car Fleury dit que ces livres, tels qu'ils furent écrits, l'étaient « pour être compris » du commun de la nation (juive) ; c'est en ce *grec* » *barbare* que sont écrites les traductions de l'An- » cien-Testament et l'original du Nouveau (32) ». Ainsi, ni l'Ancien ni le Nouveau-Testament n'ont été façonnés pour l'Occident, et c'est assurément un grand miracle que d'avoir accrédité de tels livres, lorsque un texte de Victor de Tunis nous prouve qu'au sixième siècle, sous l'empereur Anastase, on a été obligé de corriger les Évangiles, parce qu'ils étaient recueillis et mis ensemble par des gens illétrés. *Messala, consule Anastasio, imperatori jubente, Evangelia tanquam ab idiotis evangelistis composita, reprehendantur et emendentur.*

L'histoire nous a prouvé qu'au commencement du quatrième siècle, les Évangiles canoniques n'existaient pas encore, et nous dirons qu'ils étaient presque inconnus au cinquième. Nous en tirons une

preuve évidente des écrits de Théodoret : dans un voyage qu'il fit pour visiter nombre d'églises, dont les évêques étaient très-orthodoxes, il remarque qu'elles ne se servaient que de l'Évangile de Tatien qui était gnostique et matérialiste, d'où nous concluons qu'on pouvait jusqu'au moins à cette visite, être bon chrétien en admettant ou non les doctrines de Tatien. Théodoret assure qu'il a trouvé deux cents exemplaires de cet Évangile dans autant d'églises qui suivaient dans le reste les doctrines des apôtres (33). Théodoret, pour établir la nouvelle foi chrétienne, avait enlevé ces Évangiles et les avaient remplacés par les quatre qui avaient été désignés canoniques. Mais dans cette assertion il y a une contradiction historique ; car c'est saint Gélase, qui n'a été pape qu'en 492, bien après la mort de Théodoret, qui a décrété comme canoniques Matthieu, Marc, Luc et Jean ; mais Théodoret a été excommunié comme nestorien, et après sa mort les habitans de la ville de Cyr portèrent en procession et en triomphe son image, vu qu'ils le regardaient comme un chef de leur secte, la nestorienne, et à cette occasion Sergius, leur évêque, ayant causé des troubles, fut déposé. En supposant la vérité des écrits de Théodoret, les chrétiens, tout orthodoxes qu'ils étaient, n'avaient, à la moitié du cinquième siècle, de règle fixe de croyance ni de Nouveau-Testament.

Que ces Évangiles soient du premier ou du cin-

quième siècle, ils ne sont que des allégories. Matthieu dit que les apôtres demandèrent un jour à Jésus pour quelle raison il ne parlait à la multitude que par similitudes et par paraboles?.....

« C'est (répondit Jésus-Christ) parce qu'il vous » est donné de connaître les mystères du royaume » des cieux, et que pour eux il ne leur est point » donné de les connaître (34). » On a expliqué ce que le Libérateur entendait par les mystères du royaume des cieux, et l'on a fait voir que les initiés ne voyaient dans ces mots que l'allégorie de la liberté et de l'égalité. Ce passage nous démontre que le fondateur du christianisme avait deux façons d'expliquer ses doctrines, l'une qu'il enseignait au peuple, et l'autre qu'il réservait à ses adeptes et particulièrement à ses douze apôtres.

Le Libérateur continue à expliquer pourquoi il ne parlait aux masses que par des similitudes :

« C'est pourquoi je leur parle par des similitu- » des, à cause qu'en voyant ils ne voient point, et » qu'en entendant ils ne comprennent point (35). »

Il n'y a pas ici beaucoup de franchise pour un réformateur libéral, et la chose ne se comprendrait que s'il avait été un diplomate du XIX<sup>e</sup> siècle.

« Car le cœur de ce peuple est engraissé, il a » l'ouie dure, il cligne des yeux de peur qu'il ne » voie des yeux et qu'il n'entende des oreilles, et » qu'il ne comprenne du cœur et ne se convertisse, » et que je le guérisse (36) ».

Voilà l'explication de ce que l'écrivain de l'É-

vangile a voulu montrer dans les guérisons des aveugles, des sourds et des démoniaques, qui étaient des serviles possédés du démon, partisans des Romains, qui avaient le cœur endurci, l'ouïe dure, les yeux demi-fermés, pour sentir, entendre et voir dans le sens figuré les vérités libérales que le Christ publiait. Allégorie que Matthieu a copiée d'Isaïe :

« Va et dis à ce peuple : En entendant vous entendrez, mais vous ne comprendrez point ; et en » voyant vous verrez, mais vous n'apercevrez point. » Engraisse le cœur de ce peuple, et rend ses oreil» les pesantes et bouche ses yeux, et qu'il n'en» tende de ses oreilles et que son cœur ne com» prenne, et qu'il ne se convertisse, et qu'il ne » recouvre la santé ! »

Or, ici d'autres difficultés se présentent à nous, et nous les soumettons aux théologiens de Rome. Les Évangiles sont-ils tous écrits dans un sens allégorique ?... Quels sont les passages où le Libérateur a parlé allégoriquement, et quels sont ceux où il a parlé sans figure ? et puis, qui fera cette distinction ?..... Ne faudrait-il pas ressusciter les écrivains qui nous les ont transmis ? et si Jésus-Christ avait deux doctrines, où furent-elles consignées ces doctrines libérales réservées aux adeptes ? Assurément ces doctrines ont dû être conservées traditionnellement, car autrement elles auraient compromis ceux qui les auraient gardées, car lorsqu'on s'avisa de les écrire, et que les gouverneurs en furent in-

struits, on les rechercha, les réclamant par la force : alors on emprisonnait ceux qui s'en trouvaient les détenteurs, on les regardait comme des ennemis de la société, de l'état, ce qu'on a rapporté en parlant du concile de Cirthe et de l'ère des martyrs, lors de la rébellion armée des évêques sous Dioclétien.

Nous avons tout prêt un écrit qui envisage d'une manière toute nouvelle les miracles des Évangiles, mais cela rendrait trop volumineux ce travail que nous avons annoncé se borner à trois volumes ; nous ne commenterons ici que deux des miracles, le lecteur pourra apprécier les autres.

*Guérison de la femme qui avait une perte de sang.*

« Une femme avait beaucoup souffert entre les » mains de plusieurs médecins et avait dépensé tout » son bien sans avoir obtenu aucun soulage- » ment, etc. (37). »

Wolston a démontré que la maladie indiquée dans cet Evangile était impossible : pour nous, nous n'appliquons qu'au libéralisme ce dont il est question dans ce miracle, la solution est claire et évidente. Supposons un instant que la femme malade soit la Judée, sa perte de sang l'argent des impôts domaniaux et du sacerdoce ; que les divers médecins soient les souverains qui la dominèrent depuis tant de siècles, et qui, pour la dépouiller continuellement, lui promettaient une constitution propre à ses besoins, à ses mœurs, comme on l'a

vu de nos jours être mis en usage par des souverains afin de prélever des impôts. Appliquons ces raisonnemens aux chrétiens zélateurs du IV$^{e}$ siècle, partout rançonnés et esclaves, l'allégorie de ce miracle est évidemment expliquée.

*Miracles de la monnaie au sujet de l'impôt.*

Nous croyons qu'il a été démontré que la doctrine des Évangiles et des Actes admet pour principe une égalité devant la loi, et que c'était un crime qu'il y eût deux codes comme on le voit de nos jours en Russie et en Autriche, un pour les hommes dits nobles, et l'autre pour les malheureux qui travaillent pour leur donner de l'aisance. Les hommes libres, les magistrats ne payaient pas l'impôt que les Romains ou les rois leurs dépendans prélevaient sur les enfans des Juifs et sur les nations qu'ils dominaient. Nous avons parlé longuement de ce tribut et du rachat des premier-nés (38).

Le Christ, après la mésaventure de Nazareth, où il faillit être assommé par ses concitoyens, dut transporter ailleurs son domicile : il demeurait alors à Capharnaüm avec son disciple Simon Barjonas. Les percepteurs des impôts, qui sous les Romains s'appelaient en Judée publicains, y arrivent pour les prélever. Comme ils savaient quelle était la doctrine du Christ, et s'attendaient à une résistance, ils vont poliment à la maison de Jésus, et, pendant son absence, ils demandent à Simon :

« Si Jésus payait le tribut de deux dragmes ? »

à quoi Simon répond : « Oui, il le paie. » Cette demande nous prouve que les préposés avaient encore réclamé ce tribut, et qu'il avait été refusé. Mais enfin voilà le Christ qui arrive au logis, et qui, ayant eu vent de cette visite importune, dit à Simon :

*Quid tibi videtur, Simon! reges terræ à quibus accipiunt tributum vel censum, à filiis suis aut ab alienis?* — Et ille dixit : *ab alienis.*

Dixit Jesus: *Ergo liberi sunt filii.* — *Ut autem non scandalisemus eos, vade ad mare et mitte hamum*, etc. (39).

Ce qui signifie :

Que te semble-t-il, Simon? De qui les rois de la terre reçoivent-ils le tribut, le cens, de leurs fils ou de ceux qui appartiennent à autrui? A quoi Simon répond : de ceux qui appartiennent à autrui. Jésus répliqua :

« Mais afin que nous ne les scandalisions pas, » va-t-en à la mer et jette l'hameçon, » et prend le premier poisson qui montera, et, quand tu lui auras ouvert la bouche, tu y trouveras un statère, et le leur donne pour moi et toi (40), c'est-à-dire pour ton premier né et pour le mien.

On a toujours couvert d'un contre-sens la question dont il s'agit entre le Christ et Barjonas; on a traduit et commenté que les rois prélevaient les impôts sur les étrangers, et qu'ils regardaient leur

sujets comme leurs fils et exempts de l'impôt. Les rois ont toujours prélevé les impôts de leurs sujets, et cette interprétation est gratuite; la question ici est : si les fils des Juifs devaient payer ou non ce tribut? Le Christ a pour principe que la même loi doit régir riches et pauvres; il voit une injustice dans la loi, et conclut que si les enfans des rois ou des hommes libres étaient affranchis de cet impôt, les leurs devaient l'être aussi : *Ergo liberi sunt filii*. Le Christ avait raison : rien n'est plus révoltant qu'une loi exceptionnelle. Mais le libérateur savait bien que celui qui refusait le paiement était regardé comme un perturbateur de l'ordre, comme un rebelle. La Bible nous a indiqué à quoi devaient s'attendre les récalcitrans et ceux qui par violence s'y opposaient. Le Christ, et ce n'est pas par une conviction de justice, mais afin d'esquiver les poursuites, le tumulte, le scandale si l'on veut, ordonne à Pierre de payer; il croit même déroger à ses principes s'il s'abaisse lui-même à donner l'argent : il ordonne, disons-nous, de payer pour lui, le Christ, et pour son apôtre Simon. Il est facile de conclure que le Christ, encore ici, n'est pas l'ami des privilégiés ni des rois.

Cette histoire allégorique, ou fable, comme on voudra l'appeler, nous dit que si nous admettons que le Christ a existé, il était marié, car il payait pour lui et pour Simon, et nous aimons mieux croire qu'il avait une femme et des enfans, plutôt

que penser comme les sectaires les frérots qui, à la fin du XIII[e] siècle, disaient ce que nous avons rapporté d'après Pluquet : que le Christ, soumis à tous les besoins de la vie, pour satisfaire à ceux pressans de la chair, se servait des femmes d'autrui. Les prêtres de Rome, qui se proposent le Christ pour modèle, pourquoi ne se marient-ils pas? Or, comme les Évangiles sont des préceptes, les protestans ont raison de regarder les soi-disant prêtres orthodoxes comme des hérétiques, car ils ne se marient pas.

Les livres du culte chrétien, selon nous, furent écrits à double sens, comme ceux des payens, l'un pour les ignorans, l'autre pour les hommes éclairés.

*Horum ergo scripta* ( *Orphei et Hesiodi* ) *in duas partes intelligentiæ dividuntur ; id est, secundum litteram sunt ignobilis vulgi turba confluxit ; ea vero quæ secundum allegoriam constant omnis philosophorum et eruditorum loquacitas admirata est* (41).

Si l'Orient nous a fourni maintes histoires d'anti-patriarches, l'Occident nous présente les mêmes faits ; celui qui avait le plus de partisans devenait, lors des doubles élections, pape catholique. Symmaque, en 514, se bat contre Laurent ; après bien des combats, ce dernier fut vaincu, et par là condamné comme schismatique : ces guerres atroces et civiles furent simplement appelées schismes par les apostoliques. Malgré sa

victoire, Symmaque a été accusé de grands crimes, pour lesquels il implora un concile près l'empereur Anastase, en publiant à cette occasion une apologie. Ce qu'on trouve avéré par l'histoire, c'est que les papes à Rome, comme les patriarches et évêques d'Asie et d'Afrique, étaient des rebelles. Si Symmaque implorait la protection d'Anastase, c'est qu'il était rebelle aux ordres de Théodoric, roi d'Italie. Symmaque avait assemblé de son propre mouvement un premier concile à Rome en 499, afin de rendre valable sa nomination clandestine, faite au mépris de l'autorité dominante, qui avait le droit de nommer à l'évêché de Rome, ou qui le confirmait selon le cas. Symmaque fait adopter par les évêques assemblés sans autorisation que par la suite les évêques procéderaient à l'élection d'un nouveau pape, le cas échéant, sans le concours du roi ou de l'autorité dominante ou de celle de ses préfets ou autres délégués (42). Théodoric, indigné du procédé de ce rebelle, assembla un second concile à Rome, pour y juger Symmaque qui refusa d'y paraître et fut déposé. Basile, préfet du prétoire, qui représentait Théodoric, signa les actes du concile en 501, et Mansi, dans le supplément des conciles à son premier volume, nous assure que ce jugement n'a pas pu avoir d'exécution, et qu'un troisième concile à ce même sujet sous ce pape eût lieu à Rome six mois après, le pape s'étant constamment refusé à obéir aux ordres de son souverain. Le rebelle Symmaque régna réellement à Rome

pendant quinze ans et resta assis sur la chaire de saint Pierre, malgré la volonté bien prononcée de son souverain, ce qui est toujours une nouvelle preuve que le représentant de Jésus était toujours en guerre ouverte contre l'autorité régnante.

Nous ne nous appesantirons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs toutes ces doubles élections qui eurent lieu après Symmaque, ceci n'appartient pas à notre examen s'arrêtant à la moitié du sixième siècle : elles arrivent aussi par la suite, dont les plus remarquables sont : celle d'Alexandre II et de Cadaloüs, élevé en 1060 par l'impératrice Agnès (43); celles de Grégoire VII et de Clément III, élevé en 1080 (44) par l'empereur Henri IV ; — de Victor III et de Guilbert en 1087; — de Gelase II, fils d'un Juif converti, et de Maurice Burdet, appelé Grégoire VIII (45); — celles de Célestin V et Boniface VIII. Célestin fut mis en prison par Boniface, qui lui fit souffrir les horribles tourmens de la famine et de la misère, et mourir à la fin, en lui faisant enfoncer dans le crâne un clou, et ordonnant que son corps, sous le prétexte qu'il ne fît pas de miracle, fût déposé sous terre à soixante pieds de profondeur pour cacher certes les traces de ce crime. Enfin en 1328 on a vu deux papes à la fois, Jean XXII et Nicolas V; ce dernier, mis en prison par son rival, meurt dans les fers (46).

On est surpris de mille intrigues politiques qu'on

lit dans tous les historiens, mais il est facile de s'en donner une raison lorsqu'on établit pour principe qu'après la chute de l'empire romain les terres demeurent aux régisseurs, évêques ou comtes. Le pape, à la tête de la ligue sacerdotale, suscitait à un souverain une guerre civile entre les seigneurs et le clergé, pour le détrôner selon ses intérêts, et, pour avoir un double appui il délivrait les sujets du serment de fidélité, promettant à ces esclaves une liberté vague. Les papes, par cette ruse, agrandirent leur crédit sur les esprits ignorans, se faisant valoir quelquefois comme les successeurs des empereurs, et quelquefois les représentans de Dieu sur terre. C'est par ces moyens qu'ils domptèrent les souverains les plus puissans de l'Europe.

---

## NOTES DU CHAPITRE XXXII.

(1) Cotelier, Monum. Eccl. Græc., tom. 3.—*Idem.*, Leon. Epist., 87. — (2) *Idem.*, *idem.* — (3) Leyde, 1825, in-4°. — (4) Theop. Raynaud, de Juda proditore,, page 689. — (5) Pocock specimen, page 70; Lexicon orient., au mot Mazdack.; Matter, Hist. du Gnost., page 297 et suiv. — (6) Procop. de Bel. Pers., lib. I, cap. v. — (7) De Guignes, Hist. des Huns, liv. IV, page 319. —(8) Sale, Observ. hist. sur Mahom., sect. II, cap. xiv. — (9) Acta concil. — (10) Acta concil., tom. I, page 62; lett. B, édit. Merlini et Crabbi. — (11) *Idem.* Epist. V, de communi vita. — (12) D'Argentré, Collect. Jud., an 1294; Rinald., an 1317, n° 56; *idem.* ad an. 1318, n° 460; Muratori An. Ital.; Art de vérif. les Dates, par les bénédict. de Saint-Maur. — (13) Tillem., Hist. des emp., tom. VI, page 534, édit. de Bruxelles in-4°; Art. de vérif. les Dates, par les bénédic. de Saint-Maur. — (14) Buret de Longchamps,

Fastes Univ., tom. IV, page 49, édit. de Bruxelles. — (15) Tillem., tom. VI, page 534; Art de vérif. les Dates, par les bénédict. de Saint-Maur. — (16) Collect. conc., édit. Labbé, tom. IV, page 1081. — (17) Evag., lib III, cap VIII. — (18) *Idem., idem.* — (19) Fastes Univ., an 478. — (20) Evag., lib. II, cap. x, et lib. III, cap. xxx. — 21) Chronol. des conc., par les bénédict. de Saint-Maur. — (22) Tillem., Hist. des emp., tom. IV, page 534, édit. de Bruxelles. — (23) Math. Paris, Hist. Angl., ad an. 1000 et seq.; Ann. de Murat. et autres. — (24) Evag., lib. II, cap. 1. — (25) Art de vérif. les Dates, par les bénédict. de Saint-Maur. — (26) Evag. Vita Théod., lib. II, cap. xxxII, xxxIII, xxxIV. — (27) Tom. IV, page 157. — (28) Tillem., Vie d'Euphème, art. 2, 3, 4, 10. — *Idem.*, Vie de Macédonius, art. 10. — (29) Evag. Vita Théod., lib. II, cap. xII. — (30) Art de vérif. les Dates, par les bénédict. de Saint-Maur. — (31) Mœurs des Israél., IIe part., § xI, page 54. — (32) IIIe partie, § vI, page 191, éd. de Lille. — (33) Heret. Fab., tom. II, lib. I, page 292, Colog., édit. in-fol. — (34) Math., XIII, § 11, Bib. Mart. — (35) *Idem.*, § 13. — (36) *Idem.*, § 15. — (37) Luc, V, § 26. — (38) Nombres, XVIII, 16. — (39) Bib. Robert-Étienne, Paris, 1545; et Bib. Venetiis, 1497. — (40) Matth. XVII, 24, 25, 26. — (41) Saint-Clément, Recognit., liv. X, c. xxx. (42) Muratori Annal., tom. III. — (43) Hermann. contract. an 1060, tom. I, page 250, édit. Pistor. — (44) Pet. Diacon. Chron. Cassinen, lib. III, cap. LXVIII; Labbé, Col. conc., tom. X, page 418, 419, 420. — (45) Pandulph. Pisan in vità Gelasi II, tom. III, page 1. — (46) Giovanni Villani, tom. I, page 570 à 602, et Raynal. ad an. 1328.

# CHAPITRE XXXIII.

**Justin, empereur, élève à l'évêché d'Héraclée Jean son compétiteur. — Vitalien est comblé de faveurs. — Il persécute les évêques du parti d'Anastase, et en particulier Sévère, patriarche d'Antioche qui est exilé. — Vitalien est assassiné par ordre de Justin. — Appion ordonné évêque de Nicée et rappelé à la cour, Justin le fait préfet du prétoire. — Élie, patriarche de Jérusalem, se révolte. — Saint Sabas et ses moines. — Guerre contre les ariens et les nestoriens. — Théodoric veut protéger les ariens orientaux. — Jean I$^{er}$, pape, est appelé à Ravenne. — Il est envoyé ambassadeur à Justin. — Jean trahit sa mission, il est mis en prison où il meurt. — Justinien arrive à l'empire. — Son ignorance, il détruit les établissemens où l'on enseignait les sciences à Athènes. — Ephrem, comte d'Orient, élevé patriarche. — Gordas, vandale. — Bélisaire et Narset. — Révolte des Juifs. — Sédition à Constantinople. — Justinien massacre le peuple. — Eulogue d'Anachorète est fait préfet du prétoire, est disgracié et puis chargé d'une ambassade. — Combat à Rome pour l'épiscopat. — Boniface II désigne pour lui succéder Vigile. — Agapet, pape, est envoyé en ambassade à Justinien par Théodat, roi des Huns. — Vigile intrigue la papauté à Constantinople. — Vigile accuse le pape Sylvestre, exilé, il place la tiare pontificale sur sa tête. — Vigile, accusé devant Justinien, signe les trois chapitres hétérodoxes. — Contradictions dans les conciles. — Les Juifs se révoltent. — Jugement sur Justinien, sur sa religion, sur le code qui porte son nom. — Tableau des empereurs romains, des officiers de l'empire et des barbares, et des propriétaires des terres. — La féodalité en Europe. — Etablissemens des moines. — Etat de la littérature du tems de la féodalité. — Falsification des écritures. — Les arts et sciences périssent par les manœuvres des prêtres. — Vandalisme de Grégoire-le-Grand. — Comparaison des évêques anciens et du jour. — Conclusion.**

Le parti catholique, à la mort de l'empereur Anastase, fit tous ses efforts pour porter un des siens au trône; ce fut Justin, Thrace de nation, de

basse naissance, ignorant jusqu'à ne savoir pas lire, qui de simple soldat était parvenu à être capitaine des gardes impériales et qui s'était fait un appui des ennemis de l'empereur défunt, qui fut élevé au trône impérial, quoique le parti d'Anastase lui opposait un certain Jean, que Justin, pour s'en débarrasser, sacra évêque d'Héraclée en Thrace, ce qui est rapporté par Lebeau dans son Histoire du Bas-Empire. Ainsi, un concurrent au trône trouvait sa vanité, son orgueil, ses intérêts satisfaits, et mettait bas les armes pour obtenir un évêché. Les écrivains de l'Église désignent Justin comme un bon catholique, car dès les premiers jours de son règne il récompensa le parti auquel il devait la pourpre. Justin, en politique, chercha à établir l'union des évêques d'Orient avec ceux d'Occident, afin de se former un parti qui fût ennemi de Théodoric, roi d'Italie, en accordant même des faveurs et des concessions au pape à Rome et à son clergé, condescendance condamnée par les évêques orientaux.

Vitalien, le ressort des rébellions des évêques orientaux, tous ligués avec le pape pour renverser l'ordre de choses en Orient, fut honoré des premières dignités par Justin, vu même qu'il avait été un ennemi dangereux pour Anastase. Ce général tout-puissant favorisa les vues du pape, persécutant ceux qui marchaient dans l'indépendance de la nouvelle juridiction romaine, en appuyant les

moines orthodoxes de la Scythie, qu'ensuite Justin fut obligé de tenir en frein. Vitalien engagea Justin à recevoir les légats du pape Hormidas, qui n'avaient été envoyés que pour troubler la paix de l'empire. Or, comme à cette époque il y avait à Antioche pour patriarche Sévère qui avait été porté à ce siége par Anastase, Vitalien lui fit une guerre ouverte en ce qu'il était à la tête des évêques orientaux qui voulaient une entière indépendance de l'évêque de Rome, et parce qu'il avait refusé de se réconcilier avec Hormidas ou avec ses légats.

Vitalien poussa Justin, sous le prétexte que Sévère par ses discours suscitait des troubles et mettait en ridicule son souverain, à ordonner qu'on lui coupât la langue. Sévère se sauva à Alexandrie où le patriarche Timothée III l'accueillit à bras ouverts, et ne retourna plus à Antioche qu'après la mort de Justin. Timothée était regardé à Rome comme un intrus, un hérétique; ce qui est naturel : il s'était constamment opposé aux délibérations prises dans le concile de Chalcédoine, tendantes à sanctionner l'universalité du pouvoir des évêques de Rome (1).

Néanmoins Justin ne se fiait pas trop à Vitalien, il le craignait. Ainsi avec le prétexte de l'arrivée des légats de Rome, il le combla de faveurs, lui conféra le titre de consul, mais tout ceci pour l'attirer à la cour et pour mieux le surveiller. Vitalien ne se désistant pas de ses intrigues et de ses

conspirations fut poignardé, et l'on a cru cet assassinat ordonné par Justin pour se délivrer d'un factieux, d'un rebelle qui à la tête des catholiques avait plusieurs fois tenté de s'emparer de l'empire.

Timothée étant à Alexandrie éluda les intrigues des missionnaires de Rome, qui poussaient évêques et moines en Asie à la rébellion; mais on a couvert du nom de schisme ces intrigues, et lorsque les orthodoxes eurent en main l'histoire de l'empire d'Orient ils la dénaturèrent en nous mettant sous les yeux les patriarches qui soutenaient les intérêts de leur propre pays comme des hérétiques infâmes, et en nous donnant comme des saints ceux qui pliaient à l'envahissement des papes.

L'histoire du règne de Justin fournit les preuves les plus évidentes que les chefs du christianisme n'étaient que des officiers de l'état, et que les évêques se couvraient tantôt de la mitre, tantôt du casque, selon les circonstances et leurs intérêts. Appion, qui sous Anastase s'était distingué dans la guerre contre les Perses, et qui lui avait rendu des services signalés, fut ordonné par cet empereur évêque de Nicée. Justin connaissant sa capacité l'appela à la cour et le nomma préfet du prétoire. Nous voudrions que les théologiens nous démontrassent que les évêques du jour peuvent canoniquement en faire autant, et quelle affinité il y a entre les fonctions des évêques de ces tems-là avec ceux du jour.

A Jérusalem les chrétiens avaient pour patriarche Élie que l'Église de Rome honore comme un saint; il était ennemi de Sévère, patriarche d'Antioche, et soutenait les intérêts du pape et du concile de Chalcédoine. Le gouverneur de la province, à la tête des soldats de la garnison, tenta de chasser de la ville Élie en ce qu'il causait des troubles. Sabas, ami d'Élie, à la tête des moines de la ville, desquels nous avons parlé lors du patriarche Timothée, force par les armes, après bien du carnage, les soldats impériaux à quitter Jérusalem. Olympius, duc de la Palestine, revient avec une armée; Sabas et Élie sont à leur tour chassés de la ville, ce dernier meurt en Arabie. Olympius éleva au patriarcat de Jérusalem Jean, qu'on fait fils de l'empereur Marcien; après avoir reçu sa foi qu'il servirait dans les intérêts de l'empereur, il quitta la Palestine. Sabas ayant recruté une nuée de moines arabes, fond sur Jérusalem où il avait des correspondances avec Jean qui trahit son serment en favorisant les intrigues du pape. Le général Anastase, qui avait remplacé Olympius, surpris est forcé d'abandonner la ville aux rebelles. Les papistes ont fait de Sabas, chefs de révoltés, un fondateur de plusieurs monastères de la Palestine, et un saint dont la fête est chômée le 30 décembre (2). Les papes favorisaient ces institutions; aussi avaient-ils des légions armées à leurs ordres, prêtes à toute révolte et spoliation. Ce fut le pape

Hormidas qui accorda les plus anciens priviléges aux monastères orientaux (3). Le général Anastase, peu après, arriva avec des forces supérieures, saisit le rebelle Jean, le mit en prison, d'où il ne sortit qu'après avoir assuré Anastase de sa fidélité future, mais il persista dans ses intrigues et rébellions.

Les empereurs après Constantin caressent ou persécutent les payens; les chrétiens ariens ou orthodoxes qui les avaient élevés à l'empire et les évêques devenus puissans se combattent par les armes, dépouillent et massacrent les vaincus : tel est le tableau historique de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique; les chefs des églises n'avaient d'autre loi que leur intérêt, leur domination et avarice. Sous Justin, les nestoriens étaient dépouillés de leurs terres par les orthodoxes qui entretenaient des intrigues toujours avec les papes qui les secondaient ouvertement.

Théodoric, duquel on a parlé, étant arien, voulait qu'on cessât la persécution contre les ariens en Orient, et dont une partie étaient des Goths admis sur les terres de l'empire, et étaient répandus dans les provinces soumises à Justin. Ce noble vœu était pour faire cesser les horreurs de l'Orient, craignant même que, vu l'intolérance et l'animosité des évêques de son royaume ligués avec le pape, ils ne se manifestassent aussi dans l'Italie où existaient les mêmes élémens. Il ordonna au pape Jean Ier, qui venait de remplacer Hormidas, de

se présenter à lui à Ravenne où il tenait le siége de sa cour. Là il enjoint au pape de partir pour Constantinople en ambassade, et de persuader à Justin de ne pas ternir sa renommée par l'influence des évêques orthodoxes qui persécutaient les ariens et les nestoriens, les dépouillant des terres, et que c'était une inconséquence, une injustice que celle d'un gouvernement qui déclare une religion être celle de l'état, ce qui autorisait les plus absurdes spoliations. Théodoric, pour donner plus d'importance à cette mission, joignit au pape cinq évêques et quatre sénateurs.

Sous un prince tel que Théodoric, les papes, d'usurpateurs qu'ils étaient, ne jouaient plus que le rôle de très-humbles courtisans. Malgré que Jean fût dans des sentimens opposés à ceux de son roi, il fut forcé de se charger de porter des paroles de paix, de consolation aux ariens qu'on persécutait, qui erraient sans asile, usant leur vie dans les tourmens et la misère. Jean arrivé à Constantinople, au lieu de s'acquitter de sa noble mission, cabala à la cour d'Orient et augmenta les persécutions et les spoliations. Le pape, à son retour, voulut couvrir avec des paroles équivoques sa conduite; mais Théodoric, assuré de sa trahison, fit mettre en prison le pape Jean où il finit ses jours; c'est le 27 mai qu'est célébrée la fête de ce diplomate fourbe et déloyal (4). Quoiqu'il en soit, Justin à la fin de ses jours revint à des mesures plus humaines; une loi, qui date

de son dernier tems, défendit, sous peine de la vie, de troubler les ariens en s'appuyant des deux arrêts du concile de Rimini. Les empereurs d'Orient vivaient au milieu d'évêques turbulens, protégeant, caressant, persécutant un parti ou l'autre; la croyance, le culte n'entrait pour rien dans cette conduite. Justin mourut très-âgé, en 527, après un règne de neuf ans.

Justinien, qui avait été proclamé empereur par Justin quelques mois avant sa mort, monta sur le trône sans avoir d'obstacles. La religion payenne végétait encore à Athènes lors de son avénement, c'était l'unique foyer des sciences où on les professât en Orient. Là s'étaient conservées des écoles philosophiques et d'opposition, d'où sortaient les champions qui combattaient les usurpations des princes et du sacerdoce. Justinien (au dire des ecclésiastiques pour la paix) fit fermer ces établissemens, la gloire de la littérature grecque; le catholicisme et le despotisme n'eurent plus d'adversaires à craindre, leur triomphe et celui de l'ignorance fut complet. Ainsi les écrivains de l'Église glissent très-légèrement sur un fait de la plus haute importance et qui décida de la destinée des hommes libres.

Les preuves que le pontificat chrétien était une dignité toute profane et de la plus haute importance, nous les trouvons dans Ephrem, comte d'Orient, qui, lors des tremblemens de terre qui

bouleversèrent Antioche, et peu de tems avant l'avénement de Justin, ayant pris le plus grand soin de ses malheureux habitans, en 527 mérita d'être élu au patriarcat d'Antioche (5).

Comme Justinien s'était prononcé pour le christianisme, Gordas, roi des Huns, allié à l'empire, qui occupait les terres de la Chersonèse, favorisa l'introduction de cette secte dans le pays qu'on lui avait cédé. Ce roi, par de perfides conseils qui lui firent croire qu'il obtiendrait l'agrément de l'empereur et sa faveur en détruisant les temples des payens qui restaient debout, en vandale exécuta ce projet et fit fondre les statues d'or et d'argent qu'ils renfermaient. Cette spoliation porta les Huns à se soulever, ils tuèrent Gordas et mirent sur le trône Moager (6).

Ce fut au moyen des deux célèbres généraux Bélisaire et Narset et par les victoires qu'ils obtinrent en Perse, en Afrique, en Italie, que Justinien étendit sa domination, et rendit à l'empire romain une partie des provinces que la division des sectes et l'appel des peuples du Nord plutôt qu'un autre événement lui avaient enlevées. Narset est le premier qui avec Bélisaire ait détruit la domination des Goths en Italie; Narset y a introduit la culture des vers à soie qui à présent est la branche la plus riche de ses productions. Une inscription se lit à Vicence qui rappelle ce fait. Les Français, maîtres d'Alger, viennent d'y introduire

la culture des insectes qui donnent la cochenille, il faut espérer que les colons et les prolétaires remettront en culture des terres fertiles, qui, du tems dont nous écrivons l'histoire, fournissaient le blé à Rome, comme l'Égypte à Constantinople.

Les Juifs, sous Justinien, élevèrent à la royauté un homme de leur nation du nom de Julien. L'empereur envoie une armée; les Juifs sont domptés, leur roi fait prisonnier et exécuté avec les chefs de la révolte en 529. Ainsi, les doctrines des zélateurs n'étaient pas éteintes où elles avaient pris naissance.

En 532, une terrible sédition éclata à Constantinople, qui devint un champ d'horreur, où l'incendie se mêla au massacre. La ville était partagée en bleus et verts, que nous appellerons ariens, nestoriens et orthodoxes, car la population de la ville se composait de ces deux partis. Justinien favorisait les bleus, tandis que Théodosa, impératrice et sa femme, soutenait les verts. En janvier 532, une querelle s'éleva entre les deux factions aux jeux du cirque, auxquels assistaient les souverains. Le préfet fit arrêter, le surlendemain, sept chefs des mutins; quatre eurent la tête tranchée; trois furent condamnés au gibet, le premier exécuté; les deux autres étaient l'un de la faction verte, l'autre de la bleue : les partis se réunissent pour les arracher au supplice. Des moines d'un monastère voisin tombent à corps perdu sur les gardes impériales, les mettent en désordre, enlèvent les

deux hommes. Encore une dernière preuve que les moines n'étaient que des factieux armés par un parti, souvent combattant l'autorité publique. On fait passer aux condamnés le détroit; on les conduit dans l'église de Saint-Laurent, qu'on regardait comme un asile inviolable. Le préfet fait enlever par des soldats les criminels; les insurgés se portent alors à son palais. Ses gardes, qui tentent de dissiper l'attroupement, sont taillés en pièces : on court aux prisons, on ouvre les portes; tous les détenus sont élargis, on met le feu au palais du préfet, le feu se communique aux édifices voisins. La ville est en flammes; plusieurs jours se passent dans cette terrible scène, l'assassinat accompagne le pillage. Les corps de ceux qu'on croit attachés à la cour, mutilés, traînés dans les rues, sont jetés à la mer.

Justinien ne croit voir autour de lui que des traîtres; il éloigne de son palais les neveux d'Anastase, qui étaient des hommes très-fidèles. Le peuple court à leur maison. Hypace, l'un d'eux, est enlevé de son asile, porté en triomphe à la place de Constantin; on le force à monter sur les degrés de la statue; là il est proclamé auguste, malgré sa résistance. Dans ces entrefaites, une nouvelle dissension, accompagnée d'animosité, s'élève entre les deux partis; ils se massacrent sans pitié. Justinien averti sort de sa retraite avec les soldats de Bélisaire, fond sur le peuple dans le cirque : tout

fuit, ou est renversé, écrasé; les fuyards, en s'échappant par les avenues du cirque très-étroites, laissent le tems aux soldats de les massacrer : trente mille citoyens périrent dans cette journée. Hypace, quoique innocent, conduit en prison, y est étranglé. Cette révolte occasiona des vengeances, et augmenta le nombre des victimes : il y eut nombre d'officiers bannis, entre eux se trouvait Euloge l'anachorète, qui, de sa retraite, par la faveur impériale, avait été élevé patrice et préfet du prétoire, dans cette occurrence fut en sus dépouillé de tous ses biens. Les chroniqueurs apostoliques disent qu'il retourna à sa retraite, et qu'il y mourut saintement et dans la pénitence. Malgré leur dire, on voit, après cette époque, qu'Euloge rentra dans les bonnes graces de Justinien, et fut chargé d'une mission diplomatique envers Godar, roi en Afrique. Les chronologistes portent, en 580, quinze ans après la mort de Justinien, un saint Euloge, patriarche d'Alexandrie; ainsi, les chefs du christianisme sont mêlés aux officiers et aux rebelles; ils sont tantôt évêques, tantôt généraux, tantôt diplomates; voilà comment s'est pu établir et conserver le pouvoir de ces chefs, et par où est passée cette religion. Il serait trop long de donner tous les détails de ces derniers événemens, nous les avons pris dans des auteurs qu'on consulte tous les jours (7).

Sous l'empire de Justinien, on trouve encore

des traces de l'envahissement des papes à Rome. D'abord deux papes se disputent l'épiscopat, Boniface II et Dioscore; ce dernier meurt, son rival est assuré de la tiare. Pour éloigner tout combat de l'épiscopat, Boniface II, Goth et certes arien, désigne son successeur Vigile diacre de l'Église romaine, à quoi par serment adhèrent les évêques et le clergé. Néanmoins à la mort de Boniface, un Jean Mercure, par ses menées, fut sacré pape; celui-ci et le clergé qui l'avait élevé attirent sur eux la censure séculière et celle du prince. Après deux ans de pontificat, Agapet est élevé à la papauté, est envoyé à Constantinople par le roi Théodat, Goth et arien, afin de se réconcilier avec Justinien et pour qu'il ne portât pas ses armes contre lui. Agapet obéit aux ordres souverains : passé à Constantinople, il usa des mêmes intrigues que ses prédécesseurs pour armer Justinien contre les ariens, et agit contre les intérêts et les vues de son souverain. Agapet mourut à Constantinople; son infidélité lui valut un brevet de canonisation. Rome fête, le 20 septembre, la translation de son corps. Théodat fait élire le sous-diacre Silvère, fils du pape Hormidas, afin qu'on ne place pas un ami de Justinien. Vigile, qui n'avait pas pu obtenir la papauté, avait accompagné Agapet dans sa mission à Constantinople. A la nouvelle de cette nomination, il convient avec l'impératrice Théodosa, de laquelle, pendant son séjour, il avait mé-

nagé la faveur pour avoir le pontificat de Rome, de lui payer 700 livres pesant d'or, et promit en sus qu'il se déclarerait contre le concile de Chalcédoine, qui donnait tant de pouvoir aux papes sur les évêques et patriarches d'Orient, et qui écrasait les ariens. Après cette convention, Vigile arrive à Rome qui avait été emportée sur Théodat par Bélisaire; par conséquent elle dépendait de Justinien et de Théodosa. Théodat avait succombé après ses défaites sous le fer des soldats de Vitigès, qui s'était emparé du pouvoir et qui fut élu roi par les Goths.

Vigile, qui n'épiait que le moment pour surprendre le pape Silvère, se saisit selon les uns, et fabriqua selon les autres, une correspondance entre lui, Silvère et Vitigès, roi des Goths, par conséquent avec les ennemis de l'état et de Justinien. L'accusation, le procès et la condamnation eurent lieu. Silvère fut dépouillé publiquement des insignes pontificaux, habillé en moine par Bélisaire, déposé de sa dignité, embarqué et exilé à Patare, en Lycie, ce qui est rapporté par Salvien. Vigile fut intronisé pape; mais Silvère trompant la vigilance de ses gardes, put encore retourner à Rome. Il y suscita de nouveaux troubles, fut alors embarqué et abandonné dans l'île Palméria, où il mourut de misère. Procope dit que Silvère y fut tué sur l'ordre de Bélisaire, par un certain Eugène. Le pape Vigile, qui avait tout promis à Théodosa,

une fois débarrassé de son ennemi, ne lui tint plus parole, et soutenait l'exécution du concile de Chalcédoine ; il voulait dominer sur les patriarches d'Orient. A cette occurrence, les apostoliques lui accordent leurs éloges pour cette nouvelle flétrissure à l'épiscopat et pour le triomphe d'une doctrine que sa conduite avait repoussée jusqu'à ce jour (8). Un concile fut convoqué en 551 sur l'ordre de Justinien. Vigile y fut mandé, pour qu'il se disculpât de ses méfaits. Vigile fut obligé, pour conserver le siége apostolique, de signer les trois célèbres chapitres, celui de pouvoir anathématiser les morts, de la condamnation des écrits de saint Théodoret contre la foi, et enfin des douze chapitres de saint Cyrille. Quoiqu'on prétende qu'on refusa à Vigile l'entrée aux délibérations du concile comme étant excommunié, il paraît, par les auteurs ecclésiastiques, que ce pape s'est ensuite lavé de ses anciennes condescendances par la condamnation des trois chapitres qu'il avait alternativement approuvés, ayant même excommunié Mennas qui présidait le concile de Constantinople qui les avait provoqués : ce qui est fort douteux. On dit que ce pape avait, la même année 551, tenu un conciliabule, assisté de treize évêques latins, ce qui lui procura des persécutions. Après cette époque, Vigile, pape, n'a plus paru à Rome; en 555, pendant qu'il y retournait, il mourut à Syracuse.

Ainsi, un concile détruit les délibérations d'un

autre. Ceux qui désirent connaître ces inconcevables contradictions, filles des différentes passions qui les dictaient, n'ont qu'à lire l'ouvrage consciencieux sur l'histoire des principaux conciles, par M. de Potter (9), ils se persuaderont de cette vérité.

Quoi qu'en disent les apostoliques, nous avons vu que les conciles étaient convoqués par les empereurs ou par les souverains, en partant de Constantin jusqu'à Justinien. S'il y eut des conciles sans cette autorisation ou appel impérial, ce ne furent que des conventicules révolutionnaires convoqués à l'insu de la police. En ce qui regarde ceux que la paix et les intérêts du prince réclamaient, les officiers évêques invités voyageaient aux frais de l'état, qui, s'ils habitaient outre mer, leur fournissait des vaisseaux pour eux et leur suite; or s'ils voyageaient par terre, sur les chemins publics par où ils devaient passer avec leur cortége, armé ou non, il y avait de distance en distance des relais, dits *mutationes*, et des hôtelleries appelées *mansiones*. Ces établissemens étaient entretenus par les provinces respectives; on fournissait gratis les voitures, les bêtes de somme, ainsi que la nourriture et le logement à tous ceux qui voyageaient avec un brevet du prince. Ainsi doit cesser tout étonnement, si nous avons dit que les chefs du christianisme arrivaient à ce conseil avec faste, et

avec une suite d'hommes armés ; cela ne leur coûtait rien.

Après que les Juifs de Samarie, unis aux ariens, s'étaient portés contre les catholiques et les soldats impériaux, après avoir massacré leur gouverneur, détruisant les maisons et temples consacrés aux différens cultes, une seconde sédition éclata à Césarée. Pour l'apaiser, Justinien est forcé d'y envoyer une nouvelle armée commandée par Adamantus. Les mutins, après plusieurs rencontres, sont partout battus, enveloppés; enfin on en fait une boucherie horrible. Tous ceux que la fuite n'avait pas préservés furent exécutés : ce sont ces mesures cruelles de Justinien qui conduisirent les écrivains de l'Église à le regarder comme le protecteur du christianisme, en ce qu'il a sévi contre les Juifs et les ariens, ennemis de leur secte. Pour juger Justinien, il ne faut que se mettre sous les yeux les lois au moyen desquelles il appliquait au trésor impérial ou de l'état le revenu des terres, des temples payens et des hétérodoxes, celle de la fermeture des écoles de philosophie, d'astronomie, de jurisprudence et de sophistes à Athènes. Les généraux, d'autre part, sont par lui autorisés à détruire les temples, à briser les statues, ou à les envoyer pour la fonte à Constantinople, si elles étaient d'or ou d'argent. Toute science, tous beaux-arts périrent dans toute l'étendue de son

vaste empire, et la postérité dut aux catholiques ces mesures barbares. C'est en raison de son vandalisme que les apostoliques firent de Justinien un bon catholique, un homme immense. Point de doute qu'il n'ait quelque part orné la ville de Constantinople, et même élevé des monumens; mais ils ne compensaient pas ceux qui furent incendiés, et détruits dans les désordres dont nous avons parlé. Les apostoliques font de Justinien les plus grands éloges, osent dire qu'il fut un savant, en ce qu'il se signalait pour son zèle envers la foi catholique; mais nous ne croyons pas que cet empereur ait été plus orthodoxe que ses prédécesseurs, car il publia un édit en 565, par lequel la religion chrétienne qu'il voulait qui fût suivie dans l'empire, se réduirait à ne voir dans le Christ qu'un être gnosticien incorruptible, dont le corps n'avait été sujet ni à la corruption, ni aux besoins naturels à la vie humaine. Il prescrivait que ce dogme fût suivi et reconnu dans tout son empire (10), tout comme il le professait.

Ces faits nous prouvent qu'au sixième siècle les chrétiens, et Justinien lui-même, regardaient le Christ comme un être allégorique et tout-à-fait gnosticien; que les dogmes de sa naissance, de son humanité, et par conséquent la nourriture qu'il a été obligé de prendre, les souffrances et les autres besoins de la vie auxquels le Christ a dû être soumis, auxquels, par les Évangiles, il a satisfait;

qu'enfin sa mort, sa résurrection, fondement de la foi de Nicée et du christianisme du jour, ont été regardés par cet empereur comme des fables. On oppose malgré ceci que Justinien fut le soutien de la foi, lui qui de son autorité faisait et défaisait les papes, les patriarches, les évêques, et rassemblait des conciles à sa volonté; lui qui imposa aux chrétiens un symbole de foi qui détruit l'échafaudage des Évangiles et Actes : ce qui finit de démontrer la nouveauté du dogme, suivi de nos jours par les orthodoxes, les protestans et par les sectes chrétiennes.

L'union des lois qui réglèrent l'Europe, particulièrement depuis quatre siècles, est due aux ordonnances de cet empereur. Ce fut Trébonien, célèbre jurisconsulte, sur lequel on n'a pas encore fini d'écrire, qui mit ensemble, fut même le rédacteur, le compilateur du code qui porte le nom de Justinien, et duquel nous eûmes occasion de citer quelque loi ayant rapport à cet Examen. Nous regardons le code Justinien comme nous regardons la Bible et le Nouveau-Testament, où une loi de justice se trouve tout près d'une qui la blesse. Dans cet assemblage de lois, on peut trouver de quoi rendre permis ou punissable un même fait. Ces lois furent ordonnées par différens empereurs payens et chrétiens, ou par des ministres qui dominaient en leur nom, selon les circonstances où ils se trouvaient; lois qui généralement favorisaient les puis-

sans, pendant que les masses, comme on a pu s'en convaincre, étaient des esclaves et du domaine de l'empire. Très-peu de lois du code Justinien, très-peu de maximes du code mosaïque et chrétien sont applicables à des hommes régénérés, à la civilisation du jour, et à un système de gouvernement de quelque nature qu'on veuille le donner, lorsqu'on le voudra fondé sur les droits de l'homme. Voilà la grande réforme à laquelle le barreau et le parquet français, qui donnèrent tant de preuves de leur indépendance et de leur amour pour le bien public, sont appelés à porter leurs études et leurs soins, afin de réformer celles des lois originaires du code Justinien qui sont en contradiction avec la justice, le bon sens et la civilisation du jour.

Dans la succession de quatre-vingt-un empereurs romains, et pendant la longue période de six cent trente-huit ans, nous ne voyons dans notre tableau G que des Asiatiques, Africains, Gaulois, Espagnols et Goths qui occupent le trône depuis César jusqu'à Justinien; presque tous sont étrangers à Rome, et nous ne lisons que quatorze empereurs, fils ou frères d'un autre empereur : il n'arriva qu'aux plus puissans d'entre eux de pouvoir se donner un successeur que les armées agréaient, et que le sénat de Rome ou de Constantinople, devenu impuissant, acceptait et proclamait. Les soldats seuls les élevaient, les déposaient, et souvent après les assassinaient, et nous le répétons,

près de soixante-dix empereurs périssent de mort violente par le poison donné par des envieux, des parens, des maîtresses, ou par le fer de ces mêmes soldats. On compte en sus cinquante autres empereurs élevés par des fractions d'armées, qui furent tous vaincus par desc ompétiteurs, et périrent par le fer des soldats; ceux-ci sont présentés par les historiens comme des tyrans, lorsque tous endossèrent la poupre et régnèrent pour plus ou moins de tems, comblant de richesses leurs parens, leurs fauteurs qui, après leur mort, intriguent pour la couronne : richesses arrachées par ces tyrans à d'autres vaincus, et souvent à leurs sujets, dont ils sont dépouillés eux-mêmes avec la vie, par d'autres tyrans qui s'emparent de l'empire.

Ces faits prouvent combien il est malheureux à un état de n'avoir d'autre ressource que les conquêtes, et combien il est fatal pour un peuple que l'autorité, la force du gouvernement n'ait d'appuis que les baïonnettes des soldats, toujours farouches, vendus à l'argent des intrigans : état de choses qui ne produit que l'oppression des classes industrieuses rendues par là doublement esclaves par les impôts que ces mesures réclament, lorsqu'un gouvernement est forcé de solder des armées pour conserver un sceptre mal assuré dans des mains tremblantes. Les soldats ne doivent jamais cesser d'être citoyens dans un gouvernement qui n'envisage, dans cette force, que celle de la

nation, et on ne pourra assez louer la sage législation qu'avait provoquée le roi Guillaume des Pays-Bas. Tout homme qui avait atteint l'âge de la conscription devait servir un an, apprendre les manœuvres, et renvoyé après dans ses foyers, était pendant cinq ans appelé aux grandes manœuvres de campagne, et s'exercer pendant un mois; par là tous les citoyens étaient, dans un cas d'attaque, dans une invasion, prêts à la défense de leur patrie : ce qui n'empêchait pas que la garde nationale ne fût en même tems organisée. Voilà le seul moyen d'avoir une paix assurée, et une sûreté que rien ne pourra troubler.

L'empire romain, livré à des despotes accablant le peuple esclave pour lui arracher les fruits de ses travaux, de son industrie, fit éclater partout des révoltes : état de choses qui procura, avec le prosélytisme, l'affermissement du christianisme parmi les opprimés. Ceux qui écrivirent sur ces points politiques craignirent de heurter les intérêts des souverains et du clergé; ils glissèrent très-légèrement sur cette partie de l'histoire, cachant soigneusement les fautes de ces gouvernemens, fautes qui doivent prévenir les législateurs du jour, afin qu'ils pèsent mûrement l'ordre de succession dans l'empire, ainsi que le pouvoir qui est compatible et qu'on doit accorder à son chef.

On a expliqué la cause des troubles et des révolutions auxquelles, de tems immémorial, la Judée

fut en butte, et qui fut l'origine des zélateurs, répandus ensuite dans l'empire : papes, patriarches, évêques, administraient les revenus des terres sur lesquelles ils étaient redevables à l'empire de charges pour la rentrée desquelles, à Constantinople, l'office de comptabilité se composait de plusieurs milliers d'employés. Ce ne furent que des empereurs paresseux, plongés dans les délices, qui furent indifférens sur le choix des personnes chargées de relever les impôts, abandonnant ce droit à leurs courtisans ou aux papes, n'importe, juifs, payens ou chrétiens, tandis que d'autres se réservèrent rigoureusement l'investiture pour mieux assurer leurs intérêts, et la tranquillité publique souvent compromise par les dilapidations des administrateurs. Ces officiers mettant aux mains des élus le pouvoir et les richesses, les aspirans se créaient des partis, qui souvent décidaient par les armes de leur élévation, ce que l'histoire nous a démontré en parlant des pontifes juifs et des chefs des chrétiens à Rome, à Alexandrie, à Constantinople, etc. Les impôts sur les terres et l'industrie étaient payés en argent et en denrées; c'était par ce moyen que les gouverneurs et les patriarches d'Égypte et d'Afrique fournissaient du blé à Constantinople et à Rome; et c'est par la rentrée de ces impôts que les empereurs, comme dans les faits de Constantin, Constance et de Julien, pouvaient secourir les villes manufacturières frappées de quelque

désastre : sujets que nous avons touché légèrement, cet ouvrage ne traitant pas de l'économie politique des anciens, ce qui nous aurait conduit trop loin. C'est ainsi que les chefs des impôts à prélever étaient les juges et les agens des divisions ou sectes respectives, ce qui a pu occasioner des conciles pour une conformité de justice, plutôt que pour des thèses scolastiques.

Ce fut à la suite de l'usurpation des droits d'un chef sur un autre, qu'arrivèrent ces combats entre eux ou contre les autorités impériales, suivis de cruautés incroyables de nos jours. Les rebelles, ceux qui avaient occasioné ces troubles, étaient punis par l'exil, l'esclavage domestique, la mort, et par la spoliation de leurs terres et biens qui rentraient au fisc : spoliations qui seraient inexplicables, inconcevables même, si l'on ne remontait pas à la cause de cette propriété précaire, suite des dons ou de l'autorisation des souverains.

Dans le tems des guerres à l'extérieur ou des guerres civiles, les administrateurs chargés de faire rentrer les impôts dans les caisses et greniers de l'empire, souvent les détournaient à leur profit et à celui de leurs partisans. Alors les souverains les rappelaient par la force ; les concussionnaires à la tête de leurs adhérens occasionaient des émeutes, se révoltaient. Les chefs, évêques ou gouverneurs livraient des combats aux soldats impériaux, qui, souvent peu nombreux, étaient battus ; c'est ainsi

que les désordres se prolongeaient : ce fut pour les arrêter que les empereurs, devenus impuissans, appelèrent les barbares du Nord pour avoir la paix à l'intérieur, et quelquefois pour soutenir les guerres à l'étranger; ceux-ci, après les avoir servis, alléchés par les belles contrées qu'ils avaient parcourues, demandèrent de remplacer les rebelles dans ces terres; les empereurs, à titre de récompenses et quelquefois mus par la crainte, les leur accordaient, ce qui donna lieu à l'établissement des peuples du Nord dans les provinces de l'empire.

Les chefs de ces nouveaux arrivés recevaient ces terres avec des charges et l'obligation de combattre les ennemis de l'empire à l'intérieur comme à l'extérieur; mais ceux-ci ayant la force réelle dans leurs mains se révoltaient si on ne leur accordait pas de nouvelles demandes, firent la guerre aux empereurs, se rendirent indépendans, et enfin maîtres de l'empire d'Occident et de l'Afrique. Devenus rois, ils furent caressés ou combattus par les empereurs d'Orient, selon le cas et les circonstances. Après que les peuples du Nord eurent pris possession des terres du Midi, ils appelèrent les familles et les naturels qu'ils avaient laissés dans leurs contrées gelées; peu à peu ils expulsèrent les anciens colons qui passèrent ailleurs, ou furent conduits esclaves en Afrique. Les nations anciennes d'Allemagne, de France, d'Italie et d'Espagne, pour ainsi dire, se renouvelèrent

par d'autres colons, tout comme on l'a dit de la Judée.

Comme toute la richesse des anciens prolétaires de l'empire romain ne consistait, dans le pays conquis, que dans le mobilier et dans son pécule, l'instabilité des choses poussait les membres des différentes sectes et communautés à déposer leurs économies dans les temples, qui étaient regardés comme des lieux sacrés, respectés par l'avarice des gouverneurs et des évêques. Ces temples devinrent l'entrepôt des richesses des prolétaires; par ce moyen ils pouvaient se garantir dans une calamité imprévue, ou satisfaire à des exigences des empereurs ou des envahisseurs : c'est ainsi que des temples étaient couverts d'or et d'argent, ornés de statues précieuses par leur matière comme par leur travail. Voilà la raison de l'élévation de ces objets d'art, plutôt que d'une reconnaissance envers des divinités qui avaient instruit les mortels, et les avaient aidés à vaincre les tyrans qui désolaient la terre; car partout ces hommes laborieux étaient esclaves.

Outre les richesses des habitans, les temples, les églises, les synagogues, conservaient les écrits d'histoire, de philosophie, de poésie et de religion. Nous le répétons, les chefs de toutes ces sociétés prélevaient les impôts, n'étaient que les gardiens des richesses et des livres; ils devinrent par là des hommes sacrés et vénérés. Mais les chrétiens devenus plus nombreux, par conséquent plus puis-

sans, envièrent les propriétés d'autrui, les usurpèrent par la violence. Enhardis de l'exemple funeste de Constantin, ils volèrent les temples, les synagogues, des autres communautés; sous prétexte d'hérésie, ils en fondirent ou brisèrent les statues, détruisirent les archives et les monumens.

Nous nous proposâmes l'examen du mosaïsme, du christianisme et de leur histoire, jusqu'à l'époque de Justinien, c'est-à-dire jusqu'à la fin du sixième siècle, en ce que, au dire des ecclésiastiques, les empereurs qui lui succédèrent ne figurent plus que pour chefs de sectes; ils cessèrent d'être guerriers, vécurent dans l'oisiveté, dans la sensualité, laissant leurs provinces ouvertes aux barbares. Ainsi, une foule de tyrans s'élevèrent dans l'Orient et dans l'Occident, partagèrent l'Europe en une multitude de petites principautés. Ces tyrans devenus chrétiens admirent dans leurs conseils les chefs des chétiens, conservateurs des archives et des richesses du peuple, en ce qu'ils les avaient favorisés dans leur usurpation. Ils devinrent leurs ministres; avec ce crédit, les évêques et les chefs des moines, dits abbés, se trouvèrent, sans qu'on y prît garde, amalgamés avec la puissance nouvelle, devinrent eux-mêmes, en plusieurs pays, généraux, puis princes et seigneurs, jouirent des droits réservés aux souverains, soldèrent des troupes, sanctionnèrent entre eux cette prise de possession, et s'armèrent pour défendre les terres

qu'ils avaient usurpées ou envahies. Avant Napoléon, on voyait encore en Allemagne de ces princes prêtres.

Notre but n'est pas dans nos conclusions de démontrer comment les usurpations des évêques et des princes, dit grands vassaux, se formèrent. Ce sujet a été traité brièvement en conscience et avec érudition par Robertson, qui a peint ces tristes époques.

« Si l'on voulait fixer la période où le genre » humain fut le plus misérable, il faudrait nommer, » sans hésiter, celle qui s'écoula depuis la mort de » Théodose jusqu'à l'établissement des Lombards » en Italie (11). » On vit alors ces princes prêtres, auxiliaires des petits souverains, combattre pour eux ou contre eux, selon que l'exigeaient leur int rêt, leur passion, leur richesse.

C'est à tort que dans ce chaos de désastre universel, où toutes les nations furent plongées par ces événemens, des savans cherchent à trouver l'origine, l'ordre, enfin l'établissement du christianisme du jour, tandis que de ces agitations qui durèrent pendant des siècles, il n'est sorti que le malheureux système féodal. L'esclavage établi par les Romains fut conservé par les évêques et les seigneurs. L'histoire de la féodalité nous apprend, à propos du misérable état des nombreuses classes d'hommes réduites à la servitude, qu'un maître pouvait les punir de mort sans qu'un juge

eût le droit d'intervenir (12), et leur vie était réputée de si peu de valeur, que lors même que leur condition s'améliora, une modique amende expiait le crime de la leur avoir ôtée (13).

Dans toute l'Europe, là où siégaient des évêques et on peut dire presque partout, ils favorisèrent l'établissement des moines; ils étaient, comme nous venons de le voir, en Asie et en Afrique une réserve renaissante de soldats, que les chefs des églises se ménageaient pour combattre les tyranneaux qui s'élevaient partout à l'abri de la féodalité. Ces établissemens guerriers avaient à leur origine un temple, où ils déposaient leurs richesses, et où on conservait les écrits des anciens, n'importe leur nature. Les évêques durent assigner des terres à ces établissemens pour leur entretien. Mais lorsque les combats pour se disputer les terres cessèrent, ces guerriers cloîtrés devinrent des fainéans, tout en conservant le titre de *général* à leur chef national. Lorsqu'on voulut arrêter leur esprit guerrier, on le tourna à la piété : ce fut alors que ces mêmes moines, pour couvrir ces origines, voulant donner un aplomb à leurs nouvelles institutions, établirent dans leurs couvens des écoles pour leur instruction et conduite. Ils voulurent se faire passer pour des hommes en odeur de sainteté, l'ignorance où l'Europe était plongée les aida, et comme dans leurs établissemens, par les écoles établies, se conservait le peu de lumières

qui existait, il est sorti de leurs retraites une nuée de légendes dorées, sur ces mêmes cénobites en nous les présentant comme des divinités dans leurs solitudes. Mais lorsqu'on examine les glossaires et en particulier celui de Ducange, on y trouve que cette foule de monastères qui couvraient les plus belles provinces de l'Europe, étaient peuplés par des moines très-riches, que les sujets y étaient très-pauvres, et que par la violence ils ruinaient les petits seigneurs ou comtes, les dépouillant eux et leur familles de leurs biens, sous prétexte de donations pour enrichir leurs couvens.

L'intérêt seul de la communauté portait ces moines à tirer parti de leurs terres pour avoir de gros revenus, mais les colons étaient esclaves et aussi misérables que ceux d'Espagne, où les couvens sont environnés de leurs habitations, et où on voit ces fainéans reclus regorger de toute espèce de biens, fruit des travaux de ces malheureux qui sont obligés de mendier leur pain les trois quarts de l'année à la porte de ces mêmes couvens.

Nous avons dit tout à l'heure que les temples, n'importe le culte, conservaient les manuscrits des hommes célèbres de l'antiquité, et que le sacerdoce était chargé de la garde de ces documens. Ces moines, de guerriers devenus un corps religieux, eurent, depuis par les circonstances, l'office de conserver ces écrits; mais attachés à l'intérêt épiscopal de Rome et de leur clergé, lors-

qu'ils eurent acquis quelque savoir, ils ajoutèrent à ces écrits ce qui pouvait être utile à leurs desseins ou retranchèrent ce qui pouvait les compromettre. Nous indiquons dans ce nombre les opinions sur le mosaïsme et le christianisme mal à propos attribuées à Julien, introduites à dessein dans les œuvres de Cyrille : les faussaires crurent sottement avec elles combattre avec avantage le paganisme. M. Michaud, dans l'Histoire des Croisades, dit même que les moines falsifièrent jusqu'à leurs chartes particulières :

« Car ils avaient leurs archives des chartes et » contrats qui contenaient leurs titres et droits de » propriété; mais tel était le zèle religieux pour » reculer les limites de leur domaine, que si on » croit à des documens du moyen âge, ils ne se » firent point de scrupule d'appuyer quelquefois » leurs prétentions de donations irrégulières, et » sur des pièces apocryphes. »

Ce même auteur rapporte dans ses notes qu'il a prises dans Lebœuf, qu'un chapitre général de Cluny, en 1157, prononça des peines contre les falsifications des chartes et des sceaux (14).

Par l'invasion des Sarrasins en Égypte, dans le septième siècle le papyrus sur lequel on avait écrit les livres anciens devint très-rare; on se servit alors de parchemins pour transmettre à la postérité les écrits que le tems avait respectés, tant des historiens que des classiques ou des pères de l'Eglise. Mais lors-

qu'une légende d'un saint ou une prière d'un missel était adoptée, on effaçait l'écriture du parchemin des historiens et classiques pour y substituer ces pieuses relations (15); cette méthode fut cause que jusqu'au onzième siècle ces manuscrits anciens devinrent de plus en plus rares. La découverte du papier ou sa connaissance rendue en Europe, vint consoler la littérature de la rareté des manuscrits devenue générale du cinquième au dixième siècle : et nous en avons mille témoignages; nous en rapportons un très-remarquable qui regarde la France, car dans Muratori seul il y en a un nombre considérable qui regardent l'Italie et autres contrées. Loup, abbé de Ferrières, en 855 écrivait au pape, homme de lettres, et qui par l'époque devait être la papesse Jeanne ou Jean VII, pour le conjurer de lui prêter une copie du livre de l'*Orateur de Cicéron*, et les *Institutions de Quintilien* ; il informait le pape qu'il y avait quelque fragment de ces œuvres, mais qu'on n'en trouverait pas un seul exemplaire dans toute la France. Muratori assure que, jusqu'au onzième siècle, peu de particuliers possédaient des livres, et souvent des monastères très-considérables n'avaient pour toute bibliothèque qu'un missel (16). Ce qui prouve que la plus grande partie des manuscrits n'existaient plus au moins en France. L'ignorance des grands et des ecclésiastiques existait encore au quatorzième siècle, et souvent il y a mention dans les Actes des

conciles que les évêques ne savaient pas signer les canons qui réformaient les mœurs ou qui établissaient les croyances du jour.

Pour s'assurer encore davantage que les écritures ou livres anciens furent falsifiés par le clergé qui voulait que tout écrit fût ou détruit ou accommodé à ses intérêts, nous allons ajouter encore quelque nouvelle preuve. Voici une observation précieuse du moderne Klaproth, elle dit :

« Que lors de l'établissement du christianisme » chez les peuples, les chronologies locales furent » partout réformées sur celles des Juifs dont les » livres historiques étaient devenus la règle de la » foi pour les chrétiens. Sans ces concordances » frauduleuses, dont l'objet n'eût pas été rempli » si l'on n'eût en même tems détruit les titres pri- » mitifs des annales de chaque pays, on posséde- » rait encore dans l'Orient beaucoup de traditions » d'une ancienneté peut-être aussi grande que celle » de la Chine (17). »

Dans le tems de la féodalité, le clergé se ligua avec les puissances qui dominaient avec eux pour anéantir toutes les annales des peuples les plus antiques et les plus célèbres pour faire adopter celles qui seules convenaient à son but. Par là il donna la main à la destruction des monumens grecs, des divins étrusques et égyptiens, des perses, des orientaux et des anciens pontifes romains ; le clergé ne laissa plus de choix à faire entre les nouveaux et les an-

ciens systèmes : ce qui jeta le fondement stable de la nouvelle foi, de la grandeur, de la sainteté des princes de la nouvelle Église, en constituant une république fédérative épiscopale qui essaya d'étendre son domaine par la ruse en Chine, comme par la force en Amérique. On doit donc se mettre en garde contre tous les écrits des saints pères, et les soumettre au plus sévère examen, parce que ces ascètes firent partie d'un sacerdoce intolérant qui renversa tant de souverains; néanmoins c'est encore dans les entrailles de ces écrits aujourd'hui oubliés dans la poussière des bibliothèques qu'on trouve de loin en loin les documens irréfragables de ces grandes vérités historiques. Mille faits de leur vandalisme sont consignés dans leurs ouvrages, il en est un surtout qui mérite la plus grande attention. C'est celui qui arriva sous Grégoire VII, pape en 590, duquel Grégoire on a fait un saint, un homme de mérite, un savant, un réformateur de mœurs, opinions que nous avons été surpris de trouver chez les écrivains saint-simoniens et plus encore dans un ouvrage du plus grand mérite, l'*Introduction à la science de l'histoire* (18). Ces auteurs n'ont pas certainement réfléchi à ce que Fleury rapporte de lui :

« Que saint Grégoire reprit sévèrement Didier, » évêque de Vienne, de ce qu'il enseignait la » grammaire. »

Par conséquent tous les livres des poètes et des orateurs anciens dont on se sert dans les écoles primaires étaient mis à l'index par ce pape qui fit la guerre à l'instruction publique et par ce fait fut, à n'en pas douter, un vandale.

Point de doute que l'intérêt de la destruction de la science était et est encore celui des évêques. Ainsi, d'après les décrétales de ce même Grégoire qui défendaient l'étude des belles-lettres, d'après sa haine pour les mathématiques et les sciences exactes, enfin d'après tous les témoignages de l'histoire dont on a tant de peine à rassembler quelques traits, pourquoi, disons-nous, Grégoire n'aurait-il pas détruit, brûlé la bibliothèque du Mont-Palatin formée à Rome par les soins de l'empereur Auguste, acte de vandalisme dont il a a été accusé? La manière dont on a voulu le laver de ce reproche ne fait que nous confirmer dans cette opinion. Or, dans la Biographie des Hommes Illustres on lit à l'article de Grégoire-le-Grand, à propos de la défense que l'auteur prend de ce chef du vandalisme :

« Si les philosophes étaient les maîtres de tous » nos livres, ils n'en laisseraient pas subsister un » seul. »

Ainsi ce pape ne devait pas être blâmé, selon les apostoliques, de la destruction de cette bibliothèque qui contenait les écrits de tant de philosophes; il

la devait en représaille d'une hypothèse chimérique; cet exemple serait suivi de nos jours si les prêtres avaient plus de crédit et de pouvoir.

Jean Salisbury, qui vécut au douzième siècle, déclare dans ses ouvrages que c'était une chose reçue de son tems que Grégoire avait brûlé la bibliothèque Palatine.

*Non modo Mathesim jussit ab aulâ recedere, sed ut traditur à majoribus, incendio dedit* probatæ *lectionis scripta Palatinus quœcumque tenebat Apollo.*

Texte qui a été rapporté par des écrivains très-catholiques (19). Montaigne a très-bien connu cette vérité; on a voulu contester le fait, et d'abord on a commencé à mettre en doute si la bibliothèque dont il s'agit avait ou non existé à cette époque, en ce que Rome avait été pillée et saccagée par les barbares dont il a été question : or, nous avons vu que ceux-ci ne cherchaient que l'or, les objets précieux, les esclaves; en outre, on n'aurait pas manqué de faire mention de cet acte de vandalisme, d'autant plus encore que les savans y étaient intéressés: leurs bustes ou leurs statues, poètes, orateurs, historiens y étaient placés depuis son établissement, bien qu'à la vérité ils n'eussent pas toujours fait fortune en dépit de leur talent. Juvénal a dit que, même de son tems, toute la récompense à laquelle les savans pouvaient pré-

tendre, était d'avoir dans ce lieu un buste chétif et une branche de lierre qui ne le couvrait qu'à moitié (20). Pour rendre ce vandalisme moins odieux, les faits ne se pouvant pas nier, il y eut des gens qui prétendirent que ce pape s'était borné à détruire seulement les livres d'astrologie judiciaire, et pour accréditer cette fable on falsifia l'ouvrage de Salisbury en substituant *improbatæ* lectionis au *probatæ lectionis* que nous venons de citer. Ces faussaires ne s'aperçurent pas que Grégoire avait été condamné par l'écrivain, lorsqu'il déclare que ce pape proscrivit la géométrie et les sciences exactes. Et nous avons mille preuves que les chefs des églises, conservateurs à ces époques des monumens anciens, s'étaient ligués partout pour anéantir ou pour falsifier les écrits qu'on nous avait légués; M. Chateaubriand lui-même vient appuyer en ces termes ce que nous avons rapporté d'après M. Klaproth.

«Les Arméniens qui avait acquis de bonne heure » une écriture particulière, et par conséquent l'in- » struction qui résulte de ce moyen de communi- » cation, lurent et traduisirent des livres chaldéens » et perses, et devinrent ainsi les conservateurs » d'une partie de l'ancienne histoire de l'Asie oc- » cidentale. Mais la conversion de cette nation au » christianisme a dénaturé ces traditions antiques, » car, ainsi que les Géorgiens, elle les a ratta-

» chées aux récits de la Genèse. Malgré cela, leurs » traditions remontent à vingt siècles avant Jésus-» Christ (21). »

Quoique tout ceci ne soit pas exact comme on va le voir, néanmoins, de l'aveu de cet écrivain éminemment apostolique, ces chrétiens, c'est-à-dire les prêtres de l'Arménie et de la Géorgie, ont dénaturé l'histoire des Chaldéens et des Perses pour la faire concorder avec la Genèse.

Aux observations de ce savant, nous ajouterons qu'en Arménie, à la fin du cinquième siècle, pour se conformer aux Juifs, ces chrétiens avaient empruntéles noms rabbiniques; leurs patriarches ou évêques s'appellent Élisée, Esdras, Lazare, David, Salomon, Isaac, etc. Ces chrétiens, au reste très-superstitieux, ont encore l'usage d'enterrer avec leurs morts quelque livre, qui leur est devenu par l'antiquité difficile à lire; ce qui en a chez eux singulièrement diminué le nombre. Les livres anciens en Arménie ont aussi disparu pour les soustraire aux payens, lors de l'établissement de leur christianisme; ils les cachèrent dans des murs, dans des cavernes, dans des tombeaux : livres qui, si on en découvre de nos jours, en revoyant la lumière tombent en poussière ou sont pourris. Les plus anciens écrits que l'Arménie conserve, sont du cinquième siècle; ils traitent de matières religieuses, et des persécutions qu'ils indiquent avoir souffertes pour suivre le christianisme, et

pour avoir refusé d'embrasser la foi des pyrites et de Zoroastre, à laquelle les rois de Perse, après Isdezarde I[er], voulaient les y forcer. Ces rois néanmoins avaient protégé cette religion, jusqu'à ce qu'ils en fussent rebutés par l'intolérance d'Abdaas, ce qu'on a dit. Les Arméniens ont un écrivain nommé Lazare Farpense, qui a laissé une histoire jusqu'en 485, de différentes guerres qu'ils soutinrent pour cette cause contre les Perses (22), en laquelle on remarque que les évêques arméniens avaient des intrigues avec les patriarches et l'empereur d'Orient à Constantinople, qui les entretenaient dans leur rébellion contre leurs souverains, et que la politique jouait son rôle sous la marque de la religion.

Nous avons vu ce qu'étaient les moines en France depuis le sixième siècle. Nous allons ajouter quelque notice sur les évêques, et avant tout nous dirons que malgré que les historiens ecclésiastiques français aient vanté l'orthodoxie de ces chefs, il est avéré que les seigneurs et évêques, jusqu'au douzième siècle, ne s'embarrassaient pas des lois canoniques que l'on suit de nos jours sur le mariage; car ils avaient des femmes et des concubines à la fois : il est avéré que les esclaves, pendant la féodalité, ne pouvaient se marier; et s'il y en avait qui vivaient avec une femme, ils n'étaient liés par aucun contrat, ni civil, ni religieux, et enfin lorsque ces unions furent considérées comme un mariage, elles ne pouvaient avoir lieu que du consentement du

seigneur. Leurs enfans étaient toujours esclaves, comme nous l'avons rapporté des Juifs; les profits même, de quelque espèce qu'ils fussent, appartenaient aux maîtres. Les esclaves étaient vêtus autrement que les hommes libres, et avaient les cheveux coupés. Voilà pourquoi on les coupait aux rois qu'on privait de la couronne, en les forçant de se faire moines ou prêtres, ce que nous avons vu en bien des circonstances être arrivé dans les empires d'Orient et d'Occident. Quant aux esclaves attachés à la glèbe, ils étaient vendus avec la terre et les animaux (23). « Certes, rien n'est » plus commun et plus reçu même par les savans, » et rien n'est en même tems une source d'erreur » plus féconde que de juger des institutions et des » mœurs des siècles passés par les usages et les » idées qui subsistent dans le tems où on vit (24). » Aujourd'hui qu'on ne voit les évêques que la crosse, le goupillon et l'ostensoire à la main, passerait pour un rêveur celui qui dirait que les ecclésiastiques constitués en dignité exerçaient la guerre en leur propre nom et pour leur intérêt tout profane; mais leurs livres nous ont laissé la mémoire de leurs anciennes fureurs en Égypte, en Afrique, en Asie et en Europe, et font foi qu'après l'établissement du christianisme en France les évêques y exerçaient ce même privilége.

*Armis omnia quæ erant Ecclesiæ viriliter defendebant et vigilantes protegebant* (25).

Nous le répéterons encore, lors du bouleversement de l'empire, les évêques étaient restés en possession des terres dont ils purent s'emparer, et Ducange assure qu'ils guerroyaient entre eux pour des torts et des offenses personnelles. Des guerres se provoquaient au sujet de la propriété de ces biens ou terres, hostilités qui se terminaient par les armes : il arrivait souvent, au dire de cet auteur, que des ecclésiastiques d'une naissance noble, familiarisés avec les principes et les mœurs de leurs tems, oubliaient l'esprit de paix de leur profession, et paraissaient eux-mêmes sur le champ de bataille et à la tête de leurs vassaux.

*Flamma, ferro, cæde, possessiones ecclesiarum prælati defendebant.*

Ce qui veut dire que les prélats défendaient les biens appelés de l'Église, par le fer, la flamme, le massacre; et comme il y avait de tems à autre des questions, des querelles, des hostilités entre les divers monastères, alors les moines d'un couvent se battaient avec ceux d'un autre. Nous n'entrons aucunement dans l'histoire de toutes ces guerres que les papes ou les chefs de l'Église causèrent tant pour fixer leur domination que sous le prétexte d'hérésie; cette histoire a été traitée avec fidélité et érudition par M. de Potter, dans l'Esprit de l'Église, d'autant plus que de nos jours il serait impossible, en Europe, qu'aucun chef de secte ou un souverain parvînt à renouveler les

tristes époques où le genre humain esclave était la victime courbée sous l'ignorance, prête à être immolée au fanatisme, à l'avarice, au caprice ou à la fureur de domination.

Ce ne fut que peu à peu, et de ces mélanges de barbarie et de dépravation, qu'a pu sortir la religion du jour : les chefs des chrétiens durent, pour triompher des tyranneaux, se faire un appui des masses qu'ils dominaient, rendant leur position moins dure, les déchargeant des impôts, accréditant le code du Libérateur, du Christ, qui devait enfin prévaloir sur eux-mêmes; car ce code, dans ses principes, est hostile à tous tyrans, il proclame tous les mortels égaux devant la loi : c'est ce principe qu'enfin a fait disparaître la puissance féodale, principe qui est devenu la religion chrétienne du jour. Ce code, dépuré des maximes subversives, accéléra l'émancipation des opprimés et le perfectionnement de la civilisation humaine. La presse est le palladium de notre civilisation; elle restera libre parmi nous, malgré les efforts des despotes, et de la plus grande partie des membres du clergé.

Nous croyons qu'il résulte de cet Examen que la lecture et l'admission de l'Ancien-Testament sont incompatibles avec nos mœurs, nos lois; qu'il est un libelle contre les gouvernemens existans, d'autant plus qu'il nous présente les patriarches juifs comme des hommes très-corrompus et immoraux; les juges d'Israël comme des esclaves sanguinaires, enclins

aux assassinats; les rois de Juda et d'Israël comme des traîtres, usurpateurs couverts de meurtres, plongés dans la débauche; les grands-prêtres comme des concussionnaires tenant dans un esclavage cruel le peuple, et que leur sainteté est une chimère, ayant été des hommes flétris par mille crimes, élevés au pontificat par des payens. L'examen nous assure que les Juifs furent toujours esclaves, qu'ils n'eurent aucunement la propriété des terres de la Judée, qu'ils admirent les sacrifices humains et le culte de la nature. Il est résulté que la Vulgate est un code dans une contradiction complète, et qu'une loi est souvent détruite par une autre, sans compter que Saint-Jérôme, dans son style barbare, y fit des changemens en désaccord avec la version des Septante et avec l'histoire.

Nous ne répéterons pas ce qu'on a vu, que ce livre ne peut aucunement être de Moïse, qui aurait eu vie bien des siècles avant qu'on connût l'écriture, et que Josué, à son chapitre VIII, § 32, annonce qu'il a gravé sur des pierres le Deutéronome que Moïse avait légué au peuple; opération impossible à être exécutée, lorsque pour exprimer un mot il faut plusieurs figures. Ce qu'on a rapporté des livres juifs, est d'une obscénité repoussante, écrit par des ignorans ennemis particulièrement des rois, mis ensemble pour accréditer la caste de percepteurs des impôts : caste qui représentait les souverains dominateurs, caste qui tâcha

de tous ses moyens de se rendre sacrée près d'un peuple qui ne payait que contre son gré les impôts dont il était accablé ; faits qui donnèrent l'origine et le développement de la secte des zélateurs, animsé d'un esprit d'indépendance naturel aux opprimés, secte qui mettait à sa tête un chef qu'elle appelait le Libérateur, le Christ, qui se répandit comme un éclair dans les provinces soumises à l'empire romain, qui causa des révoltes partout où elle s'établit.

L'histoire a démontré que les chefs des zélateurs chrétiens firent agir les masses pour leur agrandissement en ruinant l'empire, qu'ils élevèrent à l'immortalité ceux qui se sacrifiaient pour leurs intérêts. L'examen a démontré que le Nouveau-Testament fut écrit après la réforme des mœurs, qu'il est comme l'Ancien - Testament un livre immoral, prêchant l'insubordination à tout gouvernement, ce que les chefs du christianisme démontrèrent par le fait, dès leur commencement jusqu'à nos jours. On a remarqué que les premiers héros du christianisme sont les personnages identiques qui figurèrent dans la guerre des Juifs contre les Romains, que le Christ ne fut qu'un être de raison et allégorique, et que le problème de son existence se résout négativement.

L'examen a démontré que les instituteurs des dogmes de la foi au concile de Nicée étaient des hommes corrompus, des misérables décorés, par la cour de Rome, du titre de très-saints, étant

ennemis de tout pouvoir et ordre. L'histoire a démontré que ceux qu'on appela évêques étaient des officiers de l'empire, élevés à cette dignité par des princes payens, et que le sacerdoce chrétien fut souvent le prix de l'audace, celui de l'intrigue, quelquefois destiné à récompenser des services rendus à l'humanité, à l'état; mais on a vu aussi qu'on faisait prêtre un empereur ou un usurpateur pour se débarrasser de lui. L'examen a dévoilé que dans les tems barbares ce sacerdoce, pour se procurer des terres ou pour s'assurer la possession de celles qu'il avait usurpées, forgea des titres, causa des guerres civiles et atroces pour enrichir ses enfans, ses neveux, ses adhérens; guerres qui firent ruisseler des torrens de sang en Allemagne, en France, mais plus particulièrement en Italie pour se placer en maître sur le trône impérial à Rome, et consolider le despotisme papal avec l'asservissement du peuple.

L'histoire a démontré que les princes de l'Église sont les plus redoutables ennemis de tout souverain, de toute lumière et de toute science. Leurs livres existent, ce sont les maximes subversives enfermées et prònées pour des préceptes divins, qui causèrent mille désordres, renversèrent des princes très-puissans, élevèrent des usurpateurs. Les gouvernemens mieux instruits par l'histoire sauront recouvrer des biens mal acquis, payer les dettes de l'état, et faire de salutaires économies au

bénéfice de leurs administrés. Réduits à la pauvreté qui leur est ordonnée, les évêques sauront alors donner des exemples de justice, de désintéressement, de bonnes mœurs, et ne pourront plus tenter de bouleverser les empires, pour ne plus s'occuper que de biens célestes qui leur sont promis à toute page de leurs institutions.

Quoique les Juifs ou leurs livres rabbiniques préparèrent les marches à ce sacerdoce envahisseur et égoïste, néanmoins c'est à eux que le genre humain est redevable de ce système régénérateur qui depuis vingt siècles combat le despotisme, et qui tenta de briser le joug de l'oppression. La secte des zélateurs est juive, répandue sur la surface de l'empire romain. Elle éleva partout un libérateur, un Christ. Les Juifs doivent s'enorgueillir que la religion qui couvre l'Europe et l'Amérique sorte de la tige de la juive, portant le nom de l'idole de la secte des zélateurs *du Christ*, du libérateur, dont on fit les chrétiens, les libérateurs, les libéraux.

## NOTES DU CHAPITRE XXXIII.

(1) Évag., lib. IV, c. IV; Nieeph. Calixt, lib. XVII, c. 2; Baron, an 519, n° 145; Le Beau, Hist. du Bas-Emp., tom. IV. — (2) Martin et Giri, Vie des Saints; Art de vérif. les Dates, catalog. des saints, par les bénéd. de Saint-Maur. — (3) Art de vérif. les Dates, chron. du pape Hormidas. — (4) Martin et Giri, Vie des Saints; Art de vérif. les Dates; Fleury, Hist. Eccl., lib. XXXI, art., 58, et lib. XXXII, art. 5 et 6. — (5) Art de vérif. les Dates, par les bénéd. de Saint-Maur; Chron. des patriarches d'Antioche. — (6) Anastase, p. 58. — Hist. Miscel., c. 16; — Cedron, p. 367, 368. — (7) Procop. de B. Pers., lib. I, c. XXIV, XXV; *id.* Anecdot., c. XII, XVIII, XX, XXI et XXIV; Chron. Alex.; Théopompe, page 154, 158; Victor de Tunis; Evag., lib. IV, c. XXXI; Cedron, p. 369; Malela p. 59 à 76; Ducange not. ad chron. Alex. et ad Zon., p. 56. — (8) Nardini Roma antiq., p. 370. — (9) Hist. des Concil., édit. Jeunehomme, Paris, 1821. — (10) Pagi et Muratori; Art de vérif. les Dates, par les bénéd. de Saint-Maur; Chron. des emp. d'Orient. — (11) Vie de Charles-Quint, tom. I, p. 12, édit. de Bruxelles, 1829. — (12) Ducange, au mot Servus, vol. 6, page 447. — (13) Potgiesser, de Statu servorum, lib. III, c. VI. — (14) tom. II, pag. 162. — (15) Murat. An. Ital., tom. III, pag. 833. — (16) *Id.*, pag. 835. — (17) Tab. hist. de l'Asie, pag. 50. — (18) Edit. de Paulin, Paris, 1833. — (19) Art de vérif. les Dates, par les bénéd. de Saint-Maur, chron des papes; Biograph. des Hom. Illus. — (20) Juvénal, sat. VII, vers 28, 29, 30. — (21) Chateaubriand, Etud. Hist. — (22) Quadro Istorico della letteratura arm. Venezia, 1829. — (23) Potgiesser, lib. II, c. I, X, XI, XII; Grég. de Tours, lib. V, c. III; Ducange, au mot Servus, vol. VI, page 450; Muratori An. Ital., vol. I. p. 776. — (24) Robertson, Hist. de Charles-Quint, preuves et éclair., tom. I, p. 402, édit. de Bruxelles. — (25) Brussel. Usag. des fiefs, tom. I, page 144; Ducange V, au mot Advocatus.

# TABLE

## DES NOMS PROPRES ET DES MATIÈRES LES PLUS REMARQUABLES DU TROISIÈME VOLUME.

C.



D.



E.

J.



K.



L.



M.



N.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES,

A L'APPUI DE

## L'EXAMEN DU MOSAISME ET DU CHRISTIANISME.

---

**A**. XVI, XVII, XVIII, XIX, Dynasties des Rois de l'Égypte.

**B**. Tableau des Juges d'Israël et des Rois jusqu'à Salomon.

**C**. Tableau des Rois de Juda et d'Israël.

**D**. Tableau des Grands-Prêtres juifs après la captivité de Babylone.

**E**. Tableau des Dominateurs et Gouverneurs de la Syrie et de la Judée, de l'an 648 avant l'ère vulgaire à l'an 68 même ère.

**F**. Tableau des Gouverneurs de la Syrie et de la Palestine après la conquête des Romains, de l'an 6 de l'ère vulg. à l'an 67 même ère.

**G**. Tableau des Empereurs romains, de l'an 44 avant l'ère vulgaire à l'an 475 même ère; plus, des Empereurs d'Orient, de l'an 364 de l'ère vulgaire à l'an 527.

**H**. Tableau de la famille d'Hérode-le-Grand, en commençant d'Antipater, son père.

**I**. Tableau des Papes à Rome jusqu'à l'an 560, ère vulg.

**K**. Tableau de la famille de l'Empereur Constance Chlore.

**L**. Tableau des livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament.

**M**. Abraxas de Sérapis.

**N**. Appendices : 1° sur Esdras, 2° sur Josèphe.

**O**. Appendice de faux Messies.

**P**. Extrait d'un Évangile apocryphe de Juahan Ben-Saccaï.

---

PIÈCE A.

*TABLEAU des dynasties des Rois égyptiens dès l'invasion des Hycsos ou Pasteurs venus du nord de l'Asie, jusqu'à leur finale expulsion, prise dans l'ouvrage de M.* Rosellini, *qui se fonde sur les monumens par lui bien examinés d'Abydos, de Ramseseion, de Gournach, de Medinet-Abu.*

Ces documens démontrent la falsification des textes de Manethon, insérés dans Josèphe, et l'ignorance des écrivains du Pentateuque, des Juges et des livres des Rois d'Israël.

| DYNASTIES et numéros progressifs. | D'APRÈS LES MONUMENS ÉGYPTIENS, par M. ROSELLINI. | DURÉE DU RÈGNE. Années. | Mois. | Années. | Mois. | D'APRÈS LES FRAGMENS DE MANETHON, conservés dans JOSÈPHE. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| XVIe Dynastie. | Timaüs. Les pasteurs envahissent l'Égypte. | | | | | |
| XVIIe Dynastie. | *Rois Hycsos ou Pasteurs.* | | | | | |
| 1. | Salatis. | 19 | » | | | |
| 2. | Boeon | 44 | » | | | |
| 3. | Apachas. | 36 | 7 | | | |
| 4. | Apophis | 61 | » | | | |
| 5. | Janias | 50 | 1 | | | |
| 6. | Assis. | 49 | 2 | | | |
| | Les rois issus des envahisseurs régnèrent 259 ans dix mois : les historiens égyptiens dédaignèrent d'en faire mention : leurs monumens furent détruits par les Égyptiens. | » | » | 259 | 10 | |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| XVIII<sup></sup>e Dynastie. | | | | | | |
| 1. | Amenof Ier chasse les Hycsos | 26 | 4 | 25 | 4 | Thémosis Ier. |
| 2. | Thutmès Ier | 13 | » | 13 | » | Chrebron. |
| 3. | Thutmès II | 20 | 7 | 20 | 7 | Aménophis Ier. |
| 4. | Amense sa sœur et Thutmès III son mari | 21 | 9 | 20 | 9 | Amésis sa sœur. |
| 5. | Thutmès IV | 12 | 9 | 12 | 9 | Méphrès. |
| 6. | Amenof II | 25 | 9 | 25 | 10 | Méphra-Thumosis. |
| 7. | Thutmès V | 9 | 8 | 9 | 8 | Thémosis II. |
| 8. | Amenof III | 30 | 10 | 30 | 10 | Aménophis II. |
| 9. | Hoa | 26 | 5 | 36 | 5 | Orus. |
| 10. | Thaumot | 12 | 1 | 12 | 1 | Achenchrès Ier. |
| 11. | Ramsès Ier | 9 | » | 9 | » | Ratofit son frère. |
| 12. | Ménephtat Ier | 24 | 3 | 12 | 5 | Achenchrès II. |
| 13. | Ramsès II.—Seconde invasion des Hycsos | 14 | » | 12 | 3 | Achenchrès III. |
| 14. | Ramsès III. Le Sesostris chasse définitivement les Hycsos (1) | 66 | » | 4 | 1 | Armaïs. |
| 15. | Ménephtat II | 3 | » | 1 | 4 | Ramesès. |
| 16. | Ménephtat III | 19 | 6 | 66 | 2 | Ramesès Miamum. |
| 17. | Uerri | 2 | 5 | 19 | 6 | Aménophis III. |
| XXe Dynastie. | | | | | | |
| | | » | » | 59 | » | Céthosis-Ramsès. |
| | | » | » | 66 | » | Ramsès son fils aîné. |

(1) Les Juifs auraient demeuré en Égypte depuis le règne de Timaüs jusqu'à celui de Ramsès III, c'est-à-dire au moins sept cent six ans.

PIÈCE B.

*TABLEAU des Juges d'Israël et des trois premiers Rois des Juifs, d'après* Buret de Longehamps (*Fastes Universels*), *qui n'a suivi ni la chronologie de la Bible, ni celle de Josèphe.*

Voici la différence entre trois chronologistes d'une grande réputation, sur l'espace de tems qui s'est écoulé entre la sortie de Juifs de l'Egypte et la fondation du temple.

Suivant *Marsan*, il se serait passé.. 480 ans.
Suivant *Pezron*.................. 837
Suivant *Bossuet*................. 488

---

1. Moïse conduit les Juifs hors de l'Egypte en 1596, avant l'ère vulgaire. (Buret de Longchamps.)
2. Jésus I^er ou Josué. Les Juifs esclaves de Chusarte en 1556, *id.*
3. Lévite d'Ephraïm. Massacre des Benjamites.
4. Michas, idolâtre.
5. Cenez, libérateur des Assyriens. Juifs esclaves des Moabites.
6. Aaod, assassin parricide, délivre les Juifs des Assyriens. Les Juifs redeviennent esclaves des Moabites, vécut en 1383.
7. Jésus II, dit Gédéon, délivre les Juifs. Après sa mort, ils redeviennent esclaves des hordes arabes.
8. Abimélech, tyran, assassine soixante-dix de ses frères, usurpe la domination : les Juifs sont esclaves; vécut en 1276.
9. Thola. Les Juifs sont esclaves.
10. Jaïr de Galad. Les Juifs sont esclaves.
11. Jéphté, idolâtre, délivre les Juifs, sacrifie sa fille; vécut en 1210.
12. Abesan.
13. Ahialon.
14. Abdon délivre les Juifs. Après sa mort, ils sont esclaves des Philistins.
15. Samson délivre les Juifs, qui sont derechef esclaves des Philistins en 1159.
16. Héli. Les Juifs sont esclaves.
17. Samuel, le dernier des juges, vécut en 1099 avant l'ère vulgaire.

---

*Suite de la Pièce B.*

***Rois juifs jusqu'à la fondation du temple.***

1. **Saül, assassin, se suicide. *Histoire Juive*, par Josèphe, art. 223. Vécut en 1062.**

2. **David, usurpateur, assassin, adultère, élevé au pouvoir par le sacerdoce. *Histoire des Juifs*, par Josèphe, art. 234. Vécut en 1052.**

3. **Salomon élève le Temple; il est usurpateur, assassin, fratricide, débauché, idolâtre. *Histoire des Juifs*, par Josèphe, art. 307. Vécut en 1019.**

PIÈCE C.

# TABLEAU DES ROIS D'ISRAEL ET

| Nos progressifs. | ROIS D'ISRAEL, RÉSIDANT A SAMARIE. | Articles de l'Histoire de Josèphe. | Avant l'ère vulgaire. |
|---|---|---|---|
| | ROIS D'ISRAEL. | | |
| 1. | Jéroboam Ier, idolâtre | 343 | 980 |
| 2. | Nadab, idolâtre, assassiné | 353 | 959 |
| 3. | Baasa, usurpateur, assassiné | 353 | 958 |
| 4. | Ela, assassiné | 355 | 935 |
| 5. | Zimbri, suicide | 356 | 934 |
| 6. | Omri | 356 | » |
| 7. | Achab, tué en bataille; Jézabel, reine | 369 | 923 |
| 8. | Ochosias | 374 | 902 |
| 9. | Joram | 375 | 901 |
| 10. | Jéhu, rebelle, parricide | 385 | 889 |
| 11. | Joachas | 393 | 861 |
| 12. | Joas | 394 | 847 |
| 13. | Jéroboam II | 399 | 831 |
| 14. | Zacharias, assassiné | 401 | 769 |
| 15. | Sellum, assassin | 401 | » |
| 16. | Manahem, assassin | 401 | » |
| 17. | Phacéïa, assassin | 401 | 757 |
| 18. | Phacée, assassin, esclave | 401 | 756 |
| 19. | Osée, assassin, esclave | 401 | 726 |
| | Dernier roi d'Israël. | | |

# DE JUDA, DESCENDANS DE SALOMON.

| Nos progressifs. | ROIS DE JUDA, RÉSIDANT A JÉRUSALEM. Les Évangiles et Buret de Longchamps donnent les Rois suivans pour les ancêtres de Jésus-Christ. | Articles de l'Histoire de Josèphe. | Avant l'ère vulgaire. |
|---|---|---|---|
| | ROIS DE JUDA. | | |
| 1. | Roboam, idolâtre, tributaire des Egyptiens... | | |
| 2. | Abia...................................... | 350 | 980 |
| 3. | Asa........................................ | 352 | 963 |
| 4. | Josaphat, fratricide.......................... | 352 | 960 |
| 5. | Joram, fratricide............................. | 367 | 919 |
| 6. | Ochosias, assassiné.......................... | 381 | 897 |
| 7. | Atalia, gr. prêtresse, assassinée par les prêtres. | 384 | 890 |
| 8. | Joas, assassin, sacrilége, ingrat.............. | 388 | 889 |
| 9. | Amarias, assassiné........................... | 392 | 883 |
| 10. | Osias, chassé et détrôné par les prêtres....... | 397 | 843 |
| 11. | Jonathan.................................... | 400 | 806 |
| 12. | Achas sacrifie ses fils......................... | ... | 754 |
| 13. | Ezéchias, tributaire des Assyriens............ | 404 | 739 |
| 14. | Manassès, esclave............................ | 408 | |
| 15. | Amon, assassiné............................. | ... | 724 |
| 16. | Joas, élevé au trône par les prêtres........... | 415 | 696 |
| 17. | Joachas, esclave............................. | 415 | 640 |
| 18. | Joakim, esclave.............................. | 415 | 639 |
| 19. | Jehojekim, esclave........................... | 418 | 609 |
| 20. | Mathatias, dit Sedécias, rebelle, esclave, exécuté.................................. | 418 / 421 | 608 / 598 |
| | Dernier roi de Juda. | 425 | 597 |

PIÈCE D.

*TABLEAU des grands-sacrificateurs des Juifs, ou percepteurs des tributs et des impositions après la restauration de Babylone jusqu'à la chute de Jérusalem par Titus et les Romains. Nous prenons leur chronologie dans* Buret de Longchamps.

| Numéros progressifs. | | Années avant l'ère vulg. |
|---|---|---|
| 1. | Jésus Ier rebâtit le temple | 590 |
| 2. | Jojade | 536 |
| 3. | Jonethan Ier | 522 |
| 4. | Joachim | 502 |
| 5. | Esdras écrit des livres Juifs ou la Bible | 458 |
| 6. | Eliecim | » |
| 7. | Néhémie écrit des livres saints ou la Bible | 445 |
| 8. | Eliasib | 441 |
| 9. | Jadus Ier, élu par les Assyriens | » |
| 10. | Jean, assassin et fratricide | » |
| 11. | Jésus II, élu par les Assyriens | » |
| 12. | Jaddus, qu'on a dit faussement avoir été adoré par Alexandre | 344 |
| 13. | Onias Ier | 324 |
| 14. | Simon-le-Juste, écrit des livres saints ou la Bible | 303 |
| 15. | Eléazar Ier | 294 |
| 16. | Manassès | 262 |
| 17. | Onias II, avare | 226 |
| 18. | Joseph Ier | » |
| 19. | Hircan Ier | » |
| 20. | Simon II | 224 |
| 21. | Onias III | 202 |
| 22. | Jésus III, dit Jason, apostat | 176 |
| 23. | Onias IV, apostat, félon, exécuté | 173 |
| 24. | Ménélaüs | » |
| 25. | Lysimaque | 173 |
| 26. | Athenas consacre à Jupiter le temple de Jérusalem | 170 |
| 27. | Mathatias ou Mathias Ier, rebelle, met ensemble nne Bible | 168 |
| 28. | Judas II, rebelle | 167 |
| 29. | Aleime réforme les institutions du culte juif | 162 |
| 30. | Jonathan II, rebelle, assassiné | 161 |
| 31. | Simon III, rebelle, brigand, assassiné | 143 |
| 32. | Hircan II réforme la Bible | 135 |
| 33. | Aristobule Ier, parricide, assassin | 107 |
| 34. | Alexandre Jannée, fratricide | 106 |
| 35. | Alexandra, femme de Jannée | 72 |
| 36. | Hircan III, félon, exécuté | 70 |
| 37. | Aristobule II, cruel et sanguinaire | 66 |
| 38. | Antigone Ier, traître, assassin, exécuté | 40 |

***Suite du Tableau.***

| Numéros progressifs. | | Années avant l'ère vulg. |
|---|---|---|
| 39. | Hérode I^er ou le Grand.................. | 40 |
| 40. | Joseph II, traître, exécuté............. | 38 |
| 41. | Ananel I^er............................. | 37 |
| 42. | Aristobule III, noyé dans un bain....... | 35 |
| 43. | Jésur IV, de Plubet..................... | 30 |
| 44. | Simon IV, de Boethus.................... | 24 |
| 45. | Mathatias II, révolutionnaire, exécuté... | 4 |
| | **GRANDS-SACRIFICATEURS** après l'ère vulgaire. | Années après l'ère vulg. |
| 46. | Joatzar I^er, déposé et rétabli........... | 6 |
| 47. | Eléazar II.............................. | 6 |
| 48. | Jésus V, de Sias........................ | 6 |
| 49. | Ananus II, de Zébédée................... | 7 |
| 50. | Ismaël I^er, de Fabus, fut otage à Rome... | 23 |
| 51. | Eléazar III............................. | 24 |
| 52. | Simon V................................. | 25 |
| 53. | Joseph III, dit Caïphe.................. | 26 |
| 54. | Jonathan III, d'Ananus, assassiné....... | 35 |
| 55. | Théophile d'Ananus...................... | 37 |
| 56. | Agrippa I^er............................ | 38 |
| 57. | Simon VI, de Boethus, dit Canthara...... | 41 |
| 58. | Mathatias III, d'Ananus................. | 41 |
| 59. | Hérode III.............................. | 44 |
| 60. | Elionné de Citheus...................... | 44 |
| 61. | Joseph IV, de Camides................... | 45 |
| 62. | Ananus III, assassiné................... | 52 |
| 63. | Agrippa II.............................. | 58 |
| 64. | Joseph V................................ | 61 |
| 65. | Ananus IV, assassiné.................... | 62 |
| 66. | Jésus VI, de Dameus, assassiné.......... | 62 |
| 67. | Jésus VII, de Gamaliel.................. | 63 |
| 68. | Mathatias IV, traître à la patrie, exécuté (1). | 64 |
| 69. | Phanias, élu par le sort................ | 70 |

(1) Des huit derniers grands-prêtres, ou percepteurs d'impôts, quatre meurent de mort violente.

Pièce E.

*TABLEAU des noms des Dominateurs et des Gouverneurs de la Syrie, qui eurent affaire avec la Judée, avant qu'elle devînt province romaine, en partant de l'année 648 à l'an 68, avant l'ère vulgaire, d'après la chronologie de* Buret de Longchamps.

| | Avant l'E. V. | | Avant l'E. V. |
|---|---|---|---|
| Sisac Cinaladan | 648 | Séleucus II | 247 |
| Nabopolassar, dit Nabuchodonosor | 626 | Séleucus III | 227 |
| Nabocollassar, ou Nabuchodonosor-le-Grand | 606 | Antiochus III, dit le Grand | 224 |
| Godolias, gouv. de la Judée | 588 | Séleucus IV, dit Philopator | 187 |
| Ismael *id.* *id.* | 587 | Antiochus IV Epiphanes | 176 |
| Ilvarodamus, ou Evilmérodac | 561 | Apollonius, son général | 167 |
| Laborosochard | 556 | Antiochus V Eupator | 164 |
| Nabonides | 555 | Démétrius II, dit Soter | 162 |
| Labinitus, ou Balthasar | » | Alexandre II, dit Bala | 151 |
| Darius-Médus, ou Astyages | 538 | Démétrius III Nicanor | 146 |
| Xercès-le-Grand | 486 | Antiochus VI, fils de Bala | 145 |
| Artaxercès-Longuemain | 465 | Triphon, usurpateur | 143 |
| Xercès II | 424 | Antiochus VII Sidètes | 139 |
| Ochus, ou Darius-Nothus | » | Démétrius III, rétabli | 131 |
| Artaxercès II, dit Memnon | 405 | Alexandre III Zebina | 128 |
| Artaxercès III, dit Ochus | 360 | Séleucus V | 127 |
| Arses, ou Arsames | 338 | Antiochus VIII, dit Grypus | 126 |
| Darius II, dit Codoman | 336 | Séleucus VI | 96 |
| Alexandre-le-Grand | 331 | Antiochus IX | 94 |
| Antipater | 323 | Philippe | 93 |
| Laomédon | 323 | Démétrius IV | 93 |
| Démétrius Ier | 314 | Tigrane Ier | 85 |
| Séleucus Nicator | 314 | Antiochus X, dit l'Asiatique | 69 |
| Antiochus Soter | 281 | Tigrane II | 68 |
| Antiochus II | 262 | | |

PIÈCE F.

*TABLEAU de la chronologie des Gouverneurs de la Syrie et des Préfets ou Procureurs de la Judée, en partant de Cyrénius, l'an 6 de l'ère vulgaire, à l'an 67, même ère, d'après l'Art de vérifier les Dates, par les bénédictins de Saint-Maur.*

| GOUVERNEURS DE LA SYRIE. | Années après l'ère vulgaire. | PRÉFETS OU PROCUREURS DE LA JUDÉE. | NOMS des EMPEREURS. |
|---|---|---|---|
| Cyrénius (1)................ | 6 | Coponius, chevr romain.. | César Auguste. |
| .............................. | 10 | Marcus Ambidius. | |
| Quint. Mil. Cretius Silanus,.. | 11 | | |
| .............................. | 13 | Anius Rufus. | |
| .............................. | 15 | Valérius Gratus.......... | Tibère. |
| Cn. Calphurnius Piso,......... | 17 | | |
| Cn. Santius Saturninus (2)... | 19 | | |
| Pomponius Flaccus.......... | 22 | | |
| .............................. | 26 | Pontius Pilatus. | |
| Lucius Vitellius............. | 35 | | |
| .............................. | 38 | Marcellus.................. | Caligula. |
| Publ Petron. Turpilanus....... | 39 | | |
| Vibius Marsus.............. | 42 | ............................ | Claude. |
| .............................. | 44 | Cuspius Fadus. | |
| Caj. Cas. Longinus (3)....... | 45 | | |
| .............................. | 46 | Tibère Alexandre. | |
| .............................. | 48 | Ventidius Cumanus. | |
| .............................. | » | Claude Félix. | |
| Caj. Numid. Quadratus....... | 52 | | |
| Domitius Corbulo............ | 60 | ............................ | Néron. |
| .............................. | » | Pontius Festus.......... | Galba. |
| .............................. | 61 | Albinus. | |
| .............................. | 65 | Gessius Florus. | |
| Lucius Cestius Gallus........ | » | | |
| Licinius Mucianus.......... | 67 | | |

(1) Cyrénius figure dans l'Evangile.
(2) Saturnin, cité dans l'Histoire des Juifs par Josèphe.
(3) Longinus est un bourreau dans l'Evangile; les légendes chrétiennes en firent un saint.

Pièce G.

*TABLEAU chronologique des empereurs romains jusqu'à la chute de cet empire, en 475.*

| Nos progressifs | NOM DES EMPEREURS. | PAR QUI PROCLAMÉS. | AVÉNEMENT au trône avant l'ère vulg. | LEUR FIN. |
|---|---|---|---|---|
| 1. | Jules-César Romain | Par l'armée et le sénat | 44 | Assassiné. |
| 2. | Auguste, fils adoptif de Jules-César | Par le sénat et l'armée | 27 | Empoisonné; il répudia plusrs femmes. |
| | | | Après l'ère vulg. | |
| 3. | Tibère, fils de Néron | Par le sénat et l'armée | 14 | Assassiné. |
| 4. | Caligula, fils adoptif de Tibère | Par l'armée et le sénat | 37 | Assassiné. |
| 5. | Claude, neveu de Caligula, étranger à la famille impériale | Par l'armée et le sénat | 41 | Emprisonné. |
| 6. | Néron, fils adoptif de Claude | ........ | 54 | Condamné au supplice, se suicide. |
| 7. | Galba | Par le sénat | 58 | Assassiné. |
| 8. | Othon | Par les prétoriens | 69 | Se suicide. |
| 9. | Vitellius | Par les soldats | 69 | Assassiné. |
| 10. | Vespasien | Par les soldats | 69 | |
| 11. | Titus, fils de Vespasien | Par les soldats et le sénat | 79 | Empoisonné. |
| 12. | Domitien, fils de Vespasien | Par les soldats et le sénat | 81 | Assassiné. |
| 13. | Nerva, de l'île de Crète | Par les soldats | 96 | Détrôné par les prétoriens. |
| 14. | Trajan, fils adoptif de Nerva; il était Espagnol | Par le sénat et les soldats | 98 | |
| 15. | Adrien, fils adoptif de Trajan | Par les soldats et le sénat | 117 | |
| 16. | Antonin Galois, fils adoptif d'Adrien | Par le sénat et les soldats | 138 | |
| 17. | Marc-Aurèle et Lucius Vérus | Par le sénat et les soldats | 161 | |
| 18. | Commode, fils de Marc-Aurèle | Par les soldats | 180 | Empoisonné et étranglé après. |
| 19. | Pertinax, fils d'un marchand de charbon | Par les soldats | 193 | Assassiné. |
| 21. | Niger | Par les soldats | 193 | Tué les armes à la [illegible] |
| 22. | Albin | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| 23. | Septime Sévère | Par Sévère et les [illegible] | [illegible] | [illegible] |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | ........ | Par les soldats......... | 193 | Condamné à mort par le sénat. |
| 21. | Niger ............................ | Par les soldats.......... | 193 | Tué les armes à la main. |
| 22. | Albin............................. | Par Sévère et les soldats.. | 193 | Se suicide. |
| 23. | Septime Sévère.................... | Par les soldats.......... | 193 | S'empoisonne avec des mets indigestes. |
| 24. | Caracalla, fils de Sévère......... | Par Sévère et les soldats.. | 211 | Assassiné. |
| 25. | Géta, fils de Sévère.............. | Par Sévère et les soldats.. | 211 | Assassiné. |
| 26. | Macrin d'Alger, Maure............. | Par les soldats.......... | 217 | Tué les armes à la main. |
| 27. | Eliogabale........................ | Par les soldats.......... | 218 | Assassiné. |
| 28. | Alexandre Sévère, Phénicien....... | Par Eliogabale........ | 222 | Assassiné. |
| 29. | Maximin I[er], *Goth* ............ | Par les soldats.......... | 235 | Assassiné. |
| 30. | Gordien-le-Vieux.................. | Par les soldats.......... | 237 | Se suicide. |
| 31. | Gordien-le-Jeune.................. | Par le sénat............ | 237 | Assassiné. |
| 32. | Maximin II........................ | Par les soldats.......... | 237 | Assassiné. |
| 33. | Balbin, d'obscure naissance....... | Par le sénat............ | 237 | Assassiné. |
| 34. | Jules-Philippe, Arabe............. | Par les soldats.......... | 237 | Mort les armes à la main. |
| 35. | Dèce.............................. | Par les soldats.......... | 244 | Mort les armes à la main. |
| 36. | Gallus............................ | Par les soldats.......... | 249 | Assassiné. |
| 37. | Volusien, son fils................ | Par les soldats.......... | 249 | Assassiné. |
| 38. | Emilien........................... | Par les soldats.......... | 253 | Assassiné. |
| 39. | Valérien.......................... | Par les soldats.......... | 253 | Prisonnier, exécuté par Sapor. |
| 40. | Gallien, son fils................. | Par le sénat............ | 253 | Assassiné (*a*). |
| 41. | Claude II......................... | Par le sénat............ | 268 | Assassiné. |
| 42. | Quintilius, frère de Claude....... | Par le sénat et les soldats. | 270 | Se suicide. |
| 43. | Aurélien.......................... | Par les soldats.......... | 270 | Assassiné. |
| 44. | Tacite............................ | Par le sénat et les soldats.. | 275 | Assassiné. |
| 45. | Florien........................... | Par lui-même........... | 276 | Se suicide. |
| 46. | Probus............................ | Par les soldats.......... | 276 | Assassiné. |
| 47. | Carus............................. | Par les soldats.......... | 282 | |
| 48. | Carinus, son fils................. | Par les soldats.......... | 284 | Assassiné pour viol. |
| 49. | Numérien, fils de Carus........... | Par les soldats.......... | 284 | Assassiné (*b*). |

(*a*) Vingt furent les principaux chefs d'armée ou gouverneurs qui prirent la pourpre sous les deux derniers empereurs, et périrent de mort violente.
(*b*) Sous les trois derniers empereurs il y eut plusieurs chefs des soldats qui prirent la pourpre; sept furent les principaux de l'an 284 à l'an 311.

*Suite de la chronologie des Empereurs romains.*

| Nos progressifs. | NOMS DES EMPEREURS. | PAR QUI PROCLAMÉS. | AVÈNEMENT au trône après l'ère vulg. | LEUR FIN. |
|---|---|---|---|---|
| 50. | Dioclétien | Par les soldats | 284 | |
| 51. | Herculéus | Par Dioclétien | 286 | Se suicide, ou s'est empoisonné. |
| 52. | Constance Chlore | Par Dioclétien | 292 | |
| 53. | Galère | Par Dioclétien | 292 | |
| 54. | Sévère III | | 305 | Condamné à mort. |
| 55. | Maximin III | | 305 | Assassiné avec sa famille. |
| 56. | Constantin Ier | Par l'armée | 306 | |
| 57. | Licinius | | 307 | Etranglé ou assassiné. |
| 58. | Constant-le-Jeune | Par Constantin Ier | 337 | Assassiné. |
| 69. | Constance II | Par Constantin Ier | 337 | |
| 60. | Constant | Par Constantin Ier | 336 | Assassiné. |
| 61. | Julien | Par l'armée | 362 | Assassiné. |
| 62. | Jovien | Par l'armée | 364 | Assassiné. |
| 63. | Valentinien Ier (1) | Par l'armée | 364 | Mort violente. |
| 64. | Gratien | | 375 | Assassiné. |
| 65. | Valentinien II | | 375 | Etranglé. |
| 66. | Honorius | | 395 | |
| 67. | Valentinien III | | 424 | Assassiné. |
| 68. | Maximien | Par les soldats | 455 | Assassiné. |
| 69. | Avite | | 455 | Détrôné. |
| 70. | Majorin | | 457 | Assassiné. |
| 71. | Sévère IV | | 461 | Empoisonné. |
| 72. | Anthème | | 467 | Assassiné. |
| 73. | Olybrius | | 472 | |
| 74. | Glycère | | 473 | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 75. | Jules Népos | ........................ | 474 | Détrôné et assassiné après. |
| 76. | Augustulus | Par son père | 475 | Détrôné. |

Sur soixante-seize empereurs, soixante-trois sont détrônés et meurent de mort violente. Quelle leçon pour les souverains qui n'ont que la force brutale pour appui !

*Suite du tableau des Empereurs romains, empire d'Orient.*

| Nos progressifs. | NOMS DES EMPEREURS. | PAR QUI PROCLAMÉS. | Avènement au trône après l'ère vulg. | LEUR FIN. |
|---|---|---|---|---|
| 1. | Valens | Par Valentinien | 364 | Assassiné. |
| 2. | Théodore-le-Grand | Par Gratien | 379 | |
| 3. | Arcade | Par Théodore | 395 | Brûlé vif. |
| 4. | Théodore II, dit le Jeune | ........................ | 408 | Meurt d'une chute de cheval. |
| 5. | Marcien | Par l'impératrice | 450 | |
| 6. | Léon Ier | Par le patrice Asper et son fils | 457 | |
| 7. | Zénon | Par le parti arien | 473 | |
| 8. | Basilique | Par l'impératice Vérine et les catholiques | » | |
| 9. | Anastase | Par le sénat et l'armée | 491 | |
| 10. | Justin | Par l'armée | 518 | |
| 11. | Justinien | Par Justin | 527 | |

(1) Valentinien Ier amena à l'empire Valens. Après cette élévation, l'empire romain fut partagé en empire d'Orient e. d'Occident ; l'empire romain en Occident, fut renversé sous Augustulus.

PIÈCE H. *TABLEAU de la famille d'Antipater et de son fils Hérode, citée dans cet exposé.*

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ANTIPATER. | | | | | | |
| Phasaël, gouverneur de la Palestine et de Jérusalem. | | *Hérode-le-Grand*, mort l'an 4 de l'ère vulgaire, fut roi de la Judée, de la Samarie et de la Galilée, eut neuf femmes, entre autres Marianne et Doris. | | | | |
| Antipater, exécuté sans indication de lieu. | Alexandre, exécuté à Berite. | Aristobule, exécuté à Berite. | Philippe, premier mari d'Hérodiade. | Archélaüs, tétrarque de la Judée, relégué à Vienne. | *Hérode II*, dit Antipas, tétrarque de Galilée, épousa Hérodiade du vivant de Philippe; son frère fut relégué à Lyon. Mort l'an 36 de l'ère vulgaire. | Philippe, tétrarque d'Etrurie et Traconite. |
| | | Agrippa-le-Grand, roi de la Judée, de la Samarie et de la Galilée, l'an 44 de l'ère vulg. | | *Hérode III*, roi de Calcide, l'an 49 de l'ère vulgaire. | | |
| Agrippa II, ou le Jeune, fut l'héritier d'Hérode III, fut roi de la Judée, et figure dans l'Histoire Juive de Josèphe et dans le Nouveau-Testament. | | Bérénice. | | Druzile, mariée à Aziz, roi d'Emèse. | | |

PIÈCE I.

*TABLEAU de la chronologie des Évêques de Rome, dits Papes, d'après l'Art de vérifier les Dates, par les bénédictins de Saint-Maur, et d'après les chronologistes de l'église, jusqu'en 160.*

| Nos progressifs. | | Date de leur mort. | Nos progressifs. | | Date de leur mort. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. | Saint Pierre......... | 66 | 31. | Saint Eusèbe.......... | 310 |
| 2. | Saint Lin........... | 78 | 32. | Saint Miltiade......... | 314 |
| 3. | Saint Anaclet........ | 91 | 33. | Saint Sylvestre....... | 335 |
| 4. | Saint Clément....... | 100 | 34. | Saint Marc........... | 336 |
| 5. | Saint Evariste........ | 109 | 35. | Saint Jules........... | 352 |
| 6. | Saint Alexandre...... | 119 | 36. | Libère ................ | 366 |
| 7. | Saint Sixte I$^{er}$........ | 127 | 37. | Saint Felix II......... | 365 |
| 8. | Saint Télesphore..... | 139 | 38. | Saint Damase......... | 384 |
| 9. | Saint Higin......... | 142 | 39. | Saint Sirice........... | 398 |
| 10. | Saint Pie............ | 157 | 40. | Saint Anastase........ | 402 |
| 11. | Saint Anicet......... | 168 | 41. | Saint Innocent........ | 417 |
| 12. | Saint Soter.......... | 177 | 42. | Saint Zozime......... | 418 |
| 13. | Saint Eleuthère...... | 192 | 43. | Saint Boniface....... | 422 |
| 14. | Saint Victor......... | 202 | 44. | Saint Célestin........ | 432 |
| 15. | Saint Zéphyrin....... | 218 | 45. | Saint Sixte III........ | 440 |
| 16. | Saint Calixte......... | 222 | 46. | Saint Léon-le-Grand.. | 461 |
| 17. | Saint Urbain......... | 230 | 47. | Saint Hilaire......... | 468 |
| 18. | Saint Pontien........ | 235 | 48. | Saint Simplice........ | 483 |
| 19. | Saint Anthère........ | 236 | 49. | Saint Félix III........ | 492 |
| 20. | Saint Fabien......... | 250 | 50. | Saint Gélase.......... | 496 |
| 21. | Saint Corneille....... | 252 | 51. | Anastase II.......... | 497 |
| 22. | Saint Luce........... | 253 | 52. | Symmaque........... | 514 |
| 23. | Saint Etienne........ | 257 | 53. | Hormidas ............ | 523 |
| 24. | Saint Sixte II........ | 258 | 54. | Saint Jean I$^{er}$......... | 526 |
| 25. | Saint Denis.......... | 269 | 55. | Félix IV.............. | 530 |
| 26. | Saint Félix I$^{er}$........ | 274 | 56. | Boniface II.......... | 532 |
| 27. | Saint Eutychea (1)... | 283 | 57. | Jean II............... | 535 |
| 28. | Saint Caïus.......... | 296 | 58. | Agapet............... | 536 |
| 29. | Saint Marcellin...... | 304 | 59. | Vigile................ | 555 |
| 30. | Saint Marcel........ | 310 | 60 | Pélage............... | 560 |

(1) Ribadeneira place dans la Vie des Papes, après saint Eutychese, 27e pape, un saint Alexandre, qui est aussi omis dans la chronologie des Bénédictins de Saint-Maur.

Pièce K.

## TABLEAU de la famille de Constantin-le-Grand.

Constance Chlore, marié à Hélène.

- * Constantin-le-Grand.
  - Constantin II, dit le Jeune, règne sur la Gaule, l'Espagne et la Gr.-Bretagne.
  - Constance II, règne sur l'Orient.
  - Constant, règne sur l'Illyrie, l'Italie et l'Afrique.
  - Constantine, mariée à Hannibalien.
  - Hélène, mariée à Julien.
- Jules Constance, marié à Basiline.
  - Gallus.
  - * Julien, marié à Hélène, fille de Constantin-le-Grand.

PIÈCE L.

*TABLEAU des Livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, suivis des trois qui sont mis aux apocryphes. Les livres de l'Ancien Testament, rejetés par les protestans, sont marqués d'une *.*

| ANCIEN TESTAMENT. | | NOUVEAU TESTAMENT. | |
|---|---|---|---|
| 1. Genèse. | 24. Le Cantique de Salomon. | 1. Matthieu. | 16. Saint Paul, IIe ép. à Timothée. |
| 2. Exode. | 25. Le Livre de la Sapience. * | 2. Marc. | 17. *Id.* ép. à Philémon. |
| 3. Lévitique. | 26. L'Ecclésiaste ou la Sapience de Jésus de Sirac. * | 3. Luc. | 18. *Id.* ép. à Tite. |
| 4. Nombres. | 27. Isaïas. | 4. Jean. ou les 4 Évangiles. | 19. *Id.* ép. aux Hébreux. |
| 5. Deutéronome, 1 dits de Moïse. | 28. Jérémias. | 5. Actes des Apôtres. | 20. Saint Jacques, épître. |
| 6. Josué ou Jésus. | 29. Baruch. * | 6. Saint Paul, ép. aux Romains. | 21. Saint Pierre, ép. Ire. |
| 7. Juges. | 30. Ezéchiel. | 7. *Id.* Ire ép. aux Corinthiens. | 22. *Id.* ép. IIe |
| 8. Ruth. | 31. Daniel. | 8. *Id.* IIe ép. aux Corinthiens. | 23. Saint Jean, ép. Ire. |
| 9. Ier roi. | 32. Osée. | 9. *Id.* IIe ép. aux Galiléens. | 24. *Id.* ép. IIe. |
| 10. IIe roi. | 33. Joel. | 10. *Id.* IIe ép. aux Ephésiens. | 25. *Id.* ép. IIIe. |
| 11. IIIe roi. | 34. Amos. | 11. *Id.* IIe ép. aux Philippiens. | 26. Saint Judas, ép. |
| 12. IVe roi. | 35. Abdias. | 12. *Id.* Ire ép. aux Thessaloniciens. | 27. Saint Jean, Apocalypse. |
| 13. Paralipiménon Ier. | 36. Jonas. | 13. *Id.* IIe ép. aux Thessaloniciens. | |
| 14. *Id.* II. | 37. Michée. | 14. *Id.* IIe ép. aux Colossiens. | |
| 15. Esdras Ier. | 38. Nahum. | 15. *Id.* Ire ép. à Timothée. | |
| 16. *Id.* II. | 39. Habacuc. | | |
| 17. Tobias. * | 40. Sophonias. | | |
| 18. Judith. * | 41. Agée. | | |
| 19. Esther. | 42. Zacharie. | | |
| 20. Job. | 43. Malachie. | | |
| 21. Psaumes. | 44. Machabée I.* | | |
| 22. Proverbes de Salomon. | 45. *Id.* II.* | | |
| 23. Les Ecclésiastes. | | | |

LIVRES APOCRYPHES.

1. Manassès, prière.
2. Esdras III.
3. Esdras IV.

Saint Jérôme, qui donne la traduction de la Bible usitée de son tems, conseille la lecture de ces trois livres. Si l'église de Rome les rejette, l'église grecque les conserve.

PIÈCE M.

Les abraxas de Sérapis dont il est question dans notre Examen, sont d'un cynisme repoussant ; nous avons jugé convenable de ne pas les présenter au lecteur ; s'il désire les connaître, il peut recourir aux tables des *Antiquités dévoilées*, de Montfaucon.

---

PIÈCE N.

## APPENDICE SUR ESDRAS.

Pour asseoir son jugement sur Esdras, il faut mettre en regard son premier livre avec son quatrième.

Esdras, dans son premier livre et septième chapitre, dit qu'il était scribe. Nous rappellerons ici avant tout que les scribes en Égypte, comme il conste des Monumens égyptiens offerts au public par M. Rosellini, étaient les régisseurs des biens et des impôts dus aux souverains et aux princes égyptiens, Esdras pourrait bien avoir été chargé, par le roi persan, de cette mission, présentée sous le voile mystérieux, car le dominateur, le conquérant, était toujours regardé comme la divinité.

Esdras dit, dans ce chap. VII du premier livre, qu'il est :

V. 6. « Bien exercé dans la loi de Moïse, que le Dieu d'Israël avait » donné ». Par ce texte, le prophète se prétend bien exercé dans la connaissance des lois traditionnelles, ce qui est d'accord avec le v. 3 du chap. XIV de son liv. IV, où il est dit « que Jéhovah s'était révélé à » Moïse, auquel il avait raconté beaucoup de choses admirables, lui » découvrant les secrets des tems à venir ».

Le même chap. VII, liv. I^er^, dit :

» V. 10. Car Esdras avait disposé son cœur pour *s'enquérir de la loi* » *de l'Eternel, et pour la faire et pour enseigner parmi le peuple* » *d'Israël les statuts et les ordonnances.* »

Par ce texte qu'on lit dans le premier livre d'Esdras, livre canonique, ce prophète confesse, à n'en pas douter, qu'il n'existait point de loi de Moïse à sa connaissance, car il doit la *chercher*, la *faire*, et après l'enseigner : ce qui s'accorde parfaitement avec ce qu'il dit au chap. IV du

liv. XIV aux vers. 20 à 25, que nous donnons en entier à la fin de cette Appendice. — Esdras, à son septième chapitre du premier livre, suit.

V. 11. « Or, c'est ici la teneur des patentes que le roi Artaxercès donna » à Esdras, sacrificateur, qui était scribe des paroles et des commande-» mens de l'Éternel, et des ordonnances entre les Israélites ».

Encore dans ce texte, Esdras est le rédacteur de la loi de Jéhovah, donc cette loi est de lui et non de Moïse.

V. 12. « Artaxercès, roi des rois, souhaite à Esdras, sacrificateur et » scribe de la loi de Dieu, des cieux, une parfaite santé et de telle » date. » Donc ici encore Esdras est le docteur, l'écrivain de la loi : Moïse n'y est pour rien.

Dans ce septième chapitre, et même dans la suite de ce chapitre, Esdras est envoyé par Artaxercès pour s'informer en Judée.

« Touchant la loi de ton Dieu, que tu as en main. »

Esdras pouvait ajouter que cette loi qu'il avait sous les yeux était celle de Moïse; mais il ne le dit point, ce qui confirme toujours qu'Esdras a entendu communiquer une loi basée sur des traditions, et quoique Moïse en aurait donné une antérieure, Esdras aurait pu dire qu'Artaxercès l'envoyait publier cette loi de Moïse; mais certes ici il y a allusion aux prescriptions des impôts, seule loi qui pouvait intéresser le dominateur Artaxercès. Ainsi, selon le livre Ier d'Esdras et le quatrième que l'église grecque, mère de la latine, regarde comme canonique, il est clair qu'il n'existait aucune loi de Moïse, et qu'Esdras allait la donner comme le Saint-Esprit devait la lui inspirer, ce qu'il indique au quatorzième chapitre du quatrième livre.

Voici ce que dit le premier chapitre du quatrième livre : Que Dieu avait comblé les Juifs de bienfaits depuis Adam, et que malgré ceux-ci ils avaient rejeté la circoncision et les fêtes au renouvellement de la lune. Or, tout ceci n'arriva qu'après Autiochus Epiphane; ces livres peuvent bien avoir été écrits après, et pour les accréditer, les donner pour anciens; ensuite ce chapitre rapporte que les Juifs avaient tué et mis en pièces le fils de Dieu, que ce dernier leur avait envoyé. Ces allégations donnent à penser que ce livre fût même écrit pour le moins au tems des Evangiles, alors au quatrième siècle de l'ère vulgaire, car les Evangiles parlent aussi dans le même sens.

Le chap. IV du même livre IV décrit la création du monde autrement que la Genèse; il y introduit deux grandes ames, Hénoc et Léviathan. Ces idées n'ont figuré parmi ces sectaires que du tems des gnos-

tiques, ce qui a été démontré par M. Matter : on ne peut aucunement les attribuer à un juif de l'époque de Darius.

Le chapitre VIII dit :

V. 26. *Ecce tempus veniet signa quæ prædixi tibi, et apparebit sponsa et apparens ostenditur quæ nunc subducitur terra.*

V. 27. *Et omnis qui liberatus est de prædictis malis ipse videbit mirabilia mea.*

V. 28. *Revelabitur enim filius meus* Jesus *cum his qui cum eo sunt; et jucundabuntur qui relicti sunt in annis quadringentis.*

V. 29. *Et erit post annos hos* et morietur filius meus Christus, *et omnes qui spiramentum habent homines.*

V. 30. *Et convertetur seculum in antiquum silentium diebus septem sicut in temporibus judiciis ita ut nemo derelinquatur.*

V. 31. *Et erit post dies septem et excitabitur quod nondum vigilat seculum et morietur corruptum.*

V. 32. *Et terra reddet qui in ea dormiunt, et pulvis qui in eo silentio habitant et promptuaria reddent, quæ eis commendatæ sunt animæ.*

V. 33. *Et revelabitur altissimus super sedem judicii, et pertransibunt miseriæ longanimitas congregabitur.*

Ce chapitre annonce que l'on ne parvient à la vie immortelle que par des tribulations; encore cette opinion n'a-t-elle fait de prosélytes en Judée que lorsque les doctrines grecques y furent introduites, et bien des siècles après l'époque d'Esdras. Mais ce qu'il y a de plus curieux dans ce chapitre, c'est qu'il parle d'un Jésus mystique, fils de Dieu, et d'un Christ qui doit mourir; ce qui prouve que lorsqu'on a forgé cet écrit on avait déjà l'idée du sauveur des chrétiens, et qu'en outre on enseignait la doctrine du passage à une vie à venir; ces allégories, ces mystères, ne furent accrédités que long-tems après qu'on eut adopté le christianisme, et lors de l'apparition des gnostiques. Or, comme dans le chapitre ci-dessus Jésus-Christ n'est qu'une allégorie, ainsi, quand on prétendit que le Christ avait réellement existé, on fut obligé de rejeter comme apocryphe ce livre IV d'Esdras, ce qui n'arriva que vers la moitié du seizième siècle de l'ère vulgaire, et à l'époque du concile de Trente, bien que ce livre IV pour le reste se conformât au premier livre, et que ce livre d'Esdras rejeté s'accordât en plusieurs endroits avec les écrits de Josèphe, ce qui porte à croire qu'au tems où l'on toucha aux écrits de cet historien, le livre IV d'Esdras faisait partie des livres sacrés des Juifs.

Le chapitre VIII du même livre traite de la spiritualité future, de la damnation des méchans, et des récompenses accordées aux justes : dogmes qu'on n'établit qu'après que les opinions grecques eurent pris racine chez les Juifs, long-tems après Alexandre-le-Grand, et même après les premiers siècles du christianisme.

On lit dans le chapitre IX que les jugemens de Dieu sont précédés des signes certains et des œuvres excellentes.

Le dixième représente Jérusalem sous la figure allégorique d'une femme éplorée.

Au onzième, le prophète Esdras a une vision, c'est un *aigle* qui usurpe la souveraineté de l'univers. Il n'y a pas de doute que ce chapitre n'ait été écrit après que les Romains eurent étendu leurs conquêtes en Orient et pour le moins après l'époque de Pompée, qui le premier s'empara de la Judée. S'il y avait de semblables données dans les livres bibliques, il serait facile de préciser, sans se tromper, l'époque où ils furent forgés.

Les chapitres XII et XIII ne sont que des corollaires du précédent, et de la vision dont il parle.

Ainsi, quand nous examinons ce chapitre XIV du livre IV, nous y trouvons ce qu'Esdras a dit à son septième chapitre du premier livre, et l'on ne peut rejeter l'un sans croire à l'autre. A ce quatorzième chapitre, comme Esdras est assis sous un chêne, une voix sort d'un buisson et appelle « Esdras, Esdras. Me voilà, seigneur! » La voix continue : « Je » me suis révélé à Moïse quand mon peuple était esclave en Égypte, » quand je l'ai envoyé pour le délivrer, quand je l'ai conduit à la mon- » tagne du Sinaï, où je le retins près de moi pendant beaucoup de » jours. Je lui ai raconté bien des choses merveilleuses; je lui ai fait » connaître les secrets et la *fin de l'avenir;* je lui ai commandé en di- » sant ces paroles-ci : tu les rendras publiques, et ces autres : tu les tien- » dras cachées, et à présent je te dis (à Esdras) : les signes que je t'ai » donnés, les songes que tu as eus, et les interprétations que tu as re- » çues, mets tout cela dans ton cœur. »

Nous avons traduit en conscience, dans la Bible vulgate de l'édition de Dezaelles de Paris 1702, au livre IV, chap. XIV, les versets 3 à 8. L'Éternel poursuit son discours, en insinuant à Esdras qu'il ait à mettre les Juifs dans la bonne voie, afin qu'ils renoncent à la corruption, qu'ils consolent les humbles. Esdras, au verset 19, se charge de cette mission, et confesse sans restriction qu'il n'y avait alors que ténèbres, que les hommes étaient sans lumières, et que tous ignoraient les œuvres

du Seigneur. Esdras invoque ce dernier, afin qu'il fasse descendre sur lui *le Saint-Esprit.* Cette idée est la même que celle de la descente du Saint-Esprit du Nouveau-Testament; elle ne pouvait être reçue du tems d'Esdras, au moins dans les termes où il l'exprime. Voici ce que la Vulgate dit :

V. 22. *Si enim inveni in te gratiam immitte in me Spiritum Sanctum et scribam omne quod factum est in sæculo ab initio quæ erant in lege tua scripta ut possent homines invenire semitam, et qui voluerit videre in novissimis vivat.*

Esdras demande en grâce au Seigneur de lui envoyer l'Esprit-Saint, afin d'écrire ce qui a été fait dès le commencement des siècles, et quelles étaient ses lois afin que les hommes pussent trouver le vrai chemin, et que ceux qui voudraient vivre selon la loi ne trouvent point d'obstacles à ce désir.

A quel auteur qu'on veuille attribuer ce livre IV, il est clairement démontré qu'à l'époque où on l'écrivit il n'y avait ni Genèse, ni livres de Moïse, qui puissent servir de règle aux Juifs. Si les livres bibliques sont postérieurs à Esdras, ils ont été écrits par les rabbins pharisiens lors des conquêtes des Romains en Syrie et en Égypte, vérité qui résulte de notre examen.

L'entretien de l'Éternel avec Esdras ne s'arrête pas là; Dieu lui ordonne d'assembler le peuple, et de lui dire de ne pas l'appeler lui Esdras pendant quarante jours. Voilà deux circonstances qui se trouvent communes à Moïse, le buisson d'où Jéhovah lui parle, et la retraite de quarante jours. Jéhovah ordonne à Esdras, non deux tables de pierre, mais d'apporter avec lui beaucoup de tablettes en buis sur lesquelles on puisse tracer des caractères, et de revenir le jour suivant. Puis il ajoute à ces injonctions celle de prendre avec lui Saream, Dabriam, Salemiam, Echanum et Asiel, lesquels tous cinq ont appris à écrire avec une grande célérité. L'Éternel assure Esdras qu'il allumera dans son cœur la lumière de l'intelligence, qui ne s'éteindra que lorsque il aura achevé d'écrire ce qu'il aura commencé.

V. 25. *Et venies huc et ego accendam in corde tuo lucernam intellectus, quæ non extinguetur quoad usque finiatur, quæ incipies scribere.*

Au verset 26, l'Eternel prescrit à Esdras de ne communiquer qu'aux *maîtres parfaits* une partie de ces écrits, et l'autre aux *sages.*

Après les injonctions de Jéhovah, Esdras part, rassemble le peuple et lui dit :

V. 29. « Nos pères allèrent du commencement en Egypte, ils furent » délivrés. »

V. 30. « Et ils reçurent la loi de vie qu'ils ne gardèrent pas, à laquelle loi, après eux, vous avez manqué, et vous n'avez pas suivi les » chemins que le Très-Haut vous a donnés. »

Esdras leur annonce qu'à cause de cet oubli ils sont esclaves, et leur expose le dogme rabbinique d'une vie à venir, leur recommandant de le laisser tranquille pendant quarante jours. Tout ceci pourrait s'appliquer à la loi des tributs et impositions, auxquels n'ayant pas satisfait, les Juifs furent réduits en esclavage.

Le jour suivant, Esdras va avec les cinq personnages que le Seigneur lui a désignés, retourne à l'endroit où *Dieu* lui a parlé, et y reste jusqu'à ce qu'une voix appelle derechef *Esdras*, et lui dise :

V. 39. « Ouvre ta bouche, et bois ce que je te donnerai à boire. Il » prend et boit. » Alors son cœur se trouva en relation avec son intelligence, et la sagesse surgit dans son sein, son esprit conserva toute mémoire. Le Très-Haut donne de même l'intelligence aux cinq personnages qui écrivirent. Esdras leur dicta pendant quarante jours, et il y eut de cette manière deux cent quatre livres écrits. L'Éternel prit ensuite la parole.

v. 45. « Esdras, les choses que tu as écrites les premières, tu les ex» poseras devant tout le monde afin qu'elles soient lues par les dignes » et par les indignes. 46. Les derniers septante tu les conserveras afin de » les consigner aux sages de ton peuple. 47. Dans elles se trouve la veine » de l'intelligence, et la source de la sagesse, et un fleuve de science. Et Esdras fit ainsi. *Et feci sic.* »

Dans tout ceci point de loi de Moïse, Esdras ici garde le silence, comme nous avons vu au premier livre, preuve continuelle que ce prophète n'a ni traduit ni mis ensemble la Bible de Moïse.

Voici le texte du chap. XIV du quatrième liv. de la Vulgate imprimée par Dezaelles, Paris.

ESDRÆ LIBER IV, CAPUT XIV.

Apparet Dominus Esdræ in rubo, et futura quædam arcana revelat.

1 *Et factum est tertio die, et ego sedebam sub quercu.* 2 *Et ecce, vox exivit contra me de rubo, et dixit : Esdra, Esdra? Et dixi : Ecce ego Domine. Et surrexi super pedes meos. Et dixit ad me,* 3 *Revelans revelatus sum super rubum et locutus sum Moïsi;*

*quando populus meus serviebat in Ægypto, 4 et misi eum, et eduxi
populum meum de Ægypto, et adduxi eum super montem Sina, et
detinebam eum apud me diebus multis : 5 et enarravi ei mirabilia
multa, et ostendi ei temporum secreta et finem, et præcepi ei, di-
cens : 6 Hæc in palam facies verba, et hæc abscondes. 7 Et nunc
tibi dico : 8 signa quæ demonstravi, et somnia quæ vidisti, et inter-
pretationes quas tu vidisti, in corde tuo repone ea : 9 tu enim reci-
piéris ab omnibus, convertéris residuus cum consilio meo et cum si-
milibus tuis, usquequò finiantur tempora : 10 quoniam sæculum
perdidit juventutem suam, et tempora appropinquant senescere.
11 Duodecim enim partibus divisum est sæculum, et transierunt ejus
decima et dimidium decimæ partis. 12 Supersunt autem ejus post
medium decimæ partis. 13 Nunc ergo dispone domum tuam, et cor-
ripe populum tuum, et consolare humiles eorum, et renuntia jam
corruptelæ, 14 et dimitte abs te mortales cogitationes, et projice abs
te pondera humana, et exue te jam infirmam naturam, et repone
in unam partem molestissima tibi cogitamenta, et festina transmi-
grare à temporibus his : 15 quæ enim vidisti nunc contigisse mala,
iterum horum deteriora facient : 16 quantum enim invalidum fiet
sæculum à senectute, tantum multiplicabuntur super inhabitantes
mala. 17 Prolongavit enim se magis veritas, et appropinquavit
mendacium. Jam enim festina venire, quam vidisti visionem. 18 Et
respondi, et dixi coram te, Domine : 19 Ecce enim ego abibo, sicut
præcepisti mihi, et corripiam præsentem populum. Qui autem ite-
rum nati fuerint, quis commonebit ? 20 Positum est ergo sæculum
in tenebris, et qui inhabitant in eo sine lumine. 21 Quoniam lex tua
incensa est, propter quod nemo scit quæ à te facta sunt, vel quæ
incipient opera : 22 Si enim inveni in te gratiam, immitte in me
Spiritum sanctum, et scribam omne quod factum est in sæculo ab
initio, quæ erant in lege tua scripta, ut possint homines invenire se-
mitam, et qui voluerint vivere in novissimis, vivant. 23 Et respondit
ad me, et dixit : Vadens congrega populum, et dices ad eos, ut non
quærant te diebus quadraginta. 24 Tu autem præpara tibi buxos
multos, et accipe tecum Saream, Dabriam, Salemiam, Echanum,
et Asiel, quinque hos qui parati sunt ad scribendum velociter.
25 Et venias huc, et ego accendam in corde tuo lucernam intellec-
tûs, quæ non extinguetur quoadusque finiantur quæ incipies scri-
bere. 26 Et tunc perfectis quædam palam facies, quædam sapien-
tibus absconsè trades ; in crastinum enim hac hora incipies scribere.*

27 Et profectus sum, sicut mihi præcepit, et congregavi omnem
populum, et dixi : 28 Audi Israël verba hæc : 29 Peregrinati sunt
patres nostri ab initio in Ægypto, et liberati sunt inde : 30 et acce-
perunt legem vitæ, quam non custodierunt, quam et vos post eos
transgressi estis : 31 et data est vobis terra in sortem, et terra Sion,
et patres vestri, et vos iniquitatem fecistis, et non servastis vias
quas præcepit vobis Altissimus : 32 et justus judex cùm sit, abstulit
à vobis in tempore quod donaverat. 33 Et nunc vos hîc estis, et fra-
tres vestri introrsum vestrûm sunt. 34 Si ergo imperaveritis sensui
vestro, et erudieritis cor vestrum, vivi conservati eritis, et post
mortem misericordiam consequemini. 35 Judicium enim post mor-
tem veniet, quando iterum reviviscemus, et tunc justorum nomina pa-
rebunt : et impiorum facta ostendentur. 36 Ad me igitur nemo ac-
cedat nunc, neque requirat me usque dies quadraginta. 37 Et ac-
cepi quinque viros secuti mandavit mihi, et profecti sumus in cam-
pum, et mansimus ibi. 38 Et factus sum in crastinum, et ecce vox
vocavit me dicens : Esdras, aperi os tuum, et bibe quo te potavero.
39 Et aperui os meum, et ecce calix plenus porrigebatur mihi. Hoc
erat plenum sicut aquâ : color autem ejus ut ignis similis. 40 Et
accepi, et bibi : et in eo cùm bibissem, cor meum cruciabatur in-
tellectu, et in pectus meum inorescebat sapientia. Nam spiritus meus
conservabatur memoriâ. 41 Et apertum est os meum, et non est
clausum amplius. 42 Altissimus dedit intellectum quinque viris, et
scripserunt quæ dicebantur excessiones noctis, quas non sciebant.
43 Nocte autem manducabant panem, ego autem per diem loquebar,
et per noctem non tacebam. 44 Scripti sunt autem per quadraginta
dies libri ducenti quatuor. 45 Et factum est cùm complevissent qua-
draginta dies, locutus est Altissimus, dicens : Priora quæ scrip-
sisti, in palàm pone, et legant digni et indigni : 46 novissimos au-
tem septuaginta conservabis, ut tradas eos sapientibus de populo
tuo. 47 In his enim est vena intellectûs, et sapientiæ fons, et scien-
tiæ flumen. Et feci sic.

Les Orientaux conservent encore sur Esdras les plus extravagantes
idées. Voyez Herbelot, Bibliothèque orientale au mot Ozaïr. Il dit que
l'Alcoran, dans un chapitre intitulé Taoubak (de la pénitence), nous ap-
prend que, suivant les Juifs de l'Arabie et de la Palestine, « Ozaïr est le fils
de Dieu. » Ozaïr Ben-Scherakhia est l'Esdras fils de Seraja. Cette même
opinion se trouve dans Houssain Vaëz qui dit, en expliquant ce passage,
que les livres de Scherakhia furent enveloppés dans l'incendie de Jérusa-

lem par Nabuchodonosor, que celui-ci fit mettre à mort les sacrificateurs juifs qui les connaissaient, mais que néanmoins il en survécut quelques-uns, qui prirent soin d'Esdras. Vaez donne de cet Esdras une histoire tout-à-fait fabuleuse, et prétend que lui aussi, comme le Christ des chrétiens, est mort et ressuscité. Vaez ajoute qu'il recomposa les livres saints des Juifs *de mémoire* sur les traditions anciennes, qu'il les écrivit avec cinq plumes, comme s'il en eût une seule. La Bible dit qu'Esdras dicta ses livres à cinq prophètes, qui tous écrivaient sans désemparer sous sa dictée. Vaez ajoute que malgré cela on ne croyait point à ses écrits, lorsque tout-à-coup, comme par enchantement, les prêtres retrouvèrent les livres de Seherakhia qui contenaient précisément les mêmes choses qu'Esdras avait écrites, ce qui établit et confirma pleinement son autorité : il dit aussi « qu'*Esdras était le fils de Dieu.* » Remarquons que cet auteur est un Juif très-dévot à Esdras.

Cette tradition, rapportée par Vaez, s'était conservée parmi les Juifs de la ville de Médine jusqu'au tems de Mahomet, à l'occasion de quoi le prophète, dans son Alcoran sur le Christ et sur Esdras, s'était écrié : « Que Dieu n'a point de fils parcequ'il n'engendre point. »

Mahomet, dans son neuvième chapitre, accuse les Juifs de prendre Esdras pour le fils de Dieu et de l'avoir divinisé. Les Juifs de l'Arabie et du sixième siècle regardaient Esdras, et non Jésus leur Messie, et admettaient que Jésus selon eux était le Josué de Moïse, comme nous avons trouvé dans l'historien Justin.

D'après les écrits de ce prophète juif, et ce qu'on lit dans ses premier et quatrième livre, le peuple élu n'avait que des traditions sur les statuts et ordonnances que Jéhovah avait dictées à Moïse, et c'est pourquoi faute d'instruction il tombait dans l'idolâtrie, car par l'état d'esclavage auquel il avait fréquemment été réduit, il avait perdu *toute idée* de la *loi mosaïque*.

Esdras se proposa donc d'en donner une nouvelle, ce qu'il fit en *deux cent quarante livres*; mais de tout ce qu'Esdras est prétendu avoir écrit des statuts et ordonnances dictés à Moïse, les Juifs et les chrétiens n'en possèdent que quatre livres, desquels deux seulement, le premier et le deuxième sont mis au nombre des canoniques. Le premier peut servir de preuve qu'Esdras n'écrivit *la loi* qui devait servir de règle aux Juifs, que dans le but d'accréditer parmi eux l'autorité sacerdotale, et en effet il est établi dans ce livre une théocratie au moyen de laquelle le peuple devait être conduit au gré de ses prêtres. Quoi qu'on en dise, nous croyons ces livres bien postérieurs à l'époque où il vécut, et pour se former une

opinion sur Esdras et sur les vrais auteurs de la Bible, il est nécessaire de courir aux premier et quatrième livre de ce même Esdras, dont nous donnons les passages propres à éclaircir la question par cette courte analyse, qui prouve que c'est lui, et point Moïse, qui aurait écrit une Bible.

Mais que sont-ils devenus tous ces ouvrages d'Esdras? Quels sont dans la Bible ceux qui lui appartiendraient? Où sont les cent trente-quatre livres qu'il désigne comme ayant dû être communiqués aux initiés et aux profanes? Où sont les septante réservés pour les sages et pour le sacerdoce. Il résulte de nos recherches que non seulement la Bible n'existait pas du tems d'Esdras, mais que ce livre n'a pu être compilé que plus tard par les rabbins, soit du tems d'Hircan Ier, fils de Jean, grand-prêtre, et même après les déportations des Juifs arrivées sous les Egyptiens, sous les Assyriens et sous les Romains.

---

## APPENDICE SUR JOSÈPHE.

On a été obligé de recourir souvent à l'Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains, attribuée à Josèphe. Outre cette histoire, Josèphe aurait écrit l'histoire des Juifs, l'histoire des Machabées, l'ambassade de Philon juif d'Alexandrie, enfin différentes réponses à Appion. Nous avons donné des extraits intéressans de tous ces écrits.

Nous n'avons jusqu'ici entendu personne révoquer en doute que tous les écrits qui portent le nom de Josèphe ne fussent réellement à lui; cependant il nous est démontré que l'historien de la guerre des Juifs contre les Romains ne peut avoir écrit l'histoire des Juifs qui porte le pompeux titre des *Antiquités Juives*, car nous remarquons dans la préface de cette histoire qu'on fait dire à Josèphe :

« J'aurais pu dire qu'elle a été l'origine des Juifs, de quelle manière ils » sortirent de l'Egypte, dans quelles provinces ils errèrent durant un » long tems, celles qu'ils occupèrent, et comment ils passèrent dans » d'autres; mais outre que cela ne regarde point ce tems-ci, je l'estime» rais inutile parce que plusieurs de ma nation en ont écrit avec grand » soin, et que les Grecs ont traduit leurs ouvrages en leur langue sans » beaucoup s'éloigner de la vérité. »

Josèphe, pour faire croire à l'ancienneté des Juifs, assure que, malgré les désastres, l'état fréquent de servitude, les déportations auxquelles ils

furent soumis, ils gardèrent toujours leurs livres divins, d'où il prétend avoir tiré les élémens de leur histoire, et que leurs prêtres conservaient sans interruption la généalogie de leurs familles sacerdotales depuis l'institution d'Aaron, généalogies qui leur servaient de règle pour ne mêler leur race pure, ni avec les étrangers, ni même avec les autres tribus juives. Ces prétentions vaniteuses nous prouvent que Josèphe, vu l'histoire que nous présentons, était un menteur déhonté, si on ne veut pas considérer ces textes comme interpolés, prétentions qui furent victorieusement combattues par Appion, et nous en donnons les argumens les plus péremptoires. Ce doit être du tems d'Appion que les livres que l'on conservait d'Esdras, furent arrangés par les Juifs académiciens d'Alexandrie, foyer des disputes contre les rabbins aaroniens de Jérusalem. C'est alors que parurent ces démagogues juifs appelés zélateurs, qui furent l'origine des chrétiens, et qui combattirent les priviléges chimériques de la caste soi-disant aaronienne; mais ces chrétiens, malgré leur nom, n'en étaient pas moins des Juifs, et dès lors que les Juifs se purent donner un culte en harmonie avec la philosophie professée à Alexandrie, les mêmes écritures, les mêmes livres saints dirigèrent en fait de dogme eux et les aaroniens.

Josèphe, dans ses ouvrages, mentionne des textes de Nicolas de Damas cités par Justin et par Athénée qui lui attribuent cent et dix livres d'histoire, mais qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Josèphe, dans sa vie, parle d'un Juste de Piste de Tibériade, qui critique son Histoire de la guerre des Juifs; nous n'avons pu trouver aucun des livres de ces auteurs. Si Josèphe a trouvé inutile de composer l'histoire des Juifs parce que plusieurs auteurs de sa nation l'avaient écrite avec grand soin; et que leurs ouvrages avaient été traduits en grec, il s'ensuit deux choses: l'une qu'il n'a pas écrit l'histoire des Juifs, la seconde que ceux-ci avaient besoin qu'on leur traduisît en grec les anciennes traditions de leur tribu pour les comprendre, ce qui prouve que ce que nous appelons l'hébreu n'était la langue que de quelques savans, qui l'étudiaient comme de nos jours on fait des langues mortes telles que le latin et le grec. Observons que la langue grecque était celle qui se parlait à Rome par les gens de bon ton; elle devint à la mode pour les conquérans en adoptant les mœurs et les usages grecs, ce qui fait une exception, car les dominateurs imposaient leur langue aux vaincus. Juvénal, dans sa onzième satire, insinue pour le choix d'un domestique qu'il sache le latin, et remarque que la fureur de parler grec avait conduit les gens qui n'étaient pas d'une condition libre à ne parler que le grec, qui était la langue à la mode. Or, comme aucun conquérant égyptien ou babylonien n'a suivi les

mœurs des Juifs, et que ces derniers pendant des siècles furent esclaves des rois babyloniens, il s'en suivit que les Juifs eurent un jargon en corrompant la langue assyrienne pour se faire comprendre par leurs maîtres, jargon que les admirateurs de la Bible appelèrent hébreu toujours pour illustrer cette tribu arabe. Or, où sont-elles passées toutes ces histoires de Juifs qu'on prétend avoir été traduites en langue grecque?... et en supposant même que Josèphe soit l'auteur de celle qu'on lui attribue, une foule de passages y ont été intercalés, et nous eûmes occasion de le démontrer quand ces passages eurent des rapports avec notre examen.

Néanmoins, celui qui aimerait à se convaincre de plus en plus de cette vérité n'a qu'à lire les premiers articles des chapitres XXX et XXXII de la guerre des Juifs : ces deux chapitres traitent de la prise de Massade sur les Romains. Dans le trentième il est dit que les Juifs révoltés entrèrent dans cette ville par ruse; dans le trente-deuxième on assure que ce fut par la force des armes : ce désaccord ne peut s'expliquer dans un auteur qui se dit témoin oculaire. Observons de plus que ce même exploit est encore rapporté tout différemment au chapitre XXIV, livre IV, du même ouvrage et d'une manière qu'on ne saurait concilier ni avec la première ni avec la seconde description. De cette contradiction et de plusieurs autres qu'on eut soin de mettre sous les yeux du lecteur, on sera forcé de conclure que des rabbins et des chrétiens enthousiastes, lorsque les copies de cet auteur étaient rares, et déposées entre leurs mains, ont accommodé les légendes du judaïsme au triomphe du nouveau système en tâchant même d'imiter le style de l'original; ce qui par la suite aura fait croire qu'elles étaient de Josèphe. Ces frondeurs ne se sont pas aperçus qu'une narration détruisait l'autre. Ainsi par des fraudes pieuses, soit en ajoutant, soit en retranchant quelques passages, on est parvenu à mettre l'historien d'accord avec la Bible, ou avec les nouveaux écrits des chrétiens qui s'appelèrent ensuite le Nouveau-Testament.

De la vie de Josèphe, qu'on lit en tête de ses histoires, et de ses histoires mêmes, il résulte qu'il fut un personnage marquant parmi les Juifs de la famille des Asmonéens, issue des Machabées; il n'écrivit leurs fastes que pour prouver la noblesse de sa généalogie, et il n'oublie jamais de dire qu'il appartient à cette race : il occupa différens emplois, et se livra de bonne heure aux affaires publiques. Ennemi des pharisiens, qui prétendaient fixer en eux le sacerdoce, comme étant de la famille d'Aaron, il en professait les doctrines sur la nécessité de la théocratie qu'il vantait comme le meilleur des gouvernemens possibles; par-

tisan fougueux de la grande sacrificature, il aurait volontiers accepté cette dignité à laquelle il se croyait appelé par droit de naissance; pour ce qui regarde sa philosophie, on découvre partout qu'il suivait celle des saducéens, et qu'il professait le matérialisme.

Josèphe trempa dans la révolte des Juifs contre les Romains, en qualité de l'un des principaux chefs qui commandaient à Jotapala. A la la prise de ce fort, où le reste de la garnison passa par les armes, il fut assez heureux pour conserver la vie, ce qui a fait dire à quelques zélateurs juifs que dans la capitulation de cette place il avait plus consulté ses intérêts que ceux de ses compatriotes. Nous ignorons si ces griefs sont fondés, mais ce qu'on voit dans sa vie écrite par lui-même, c'est que plus d'une fois il aurait tenté de favoriser les Romains, et qu'il l'aurait fait même au siége de la ville sainte comme dans plusieurs autres circonstances, où les siens furent massacrés. Il a été accusé par Jean l'Essénien, avant la reddition de Jotapala, pour avoir entretenu des correspondances avec les Romains. Ce Jean nous a paru être l'évangéliste, ce qu'on a vu dans l'historique du siége de Jérusalem.

Josèphe nous apprend lui-même qu'il ne dut qu'à la ruse et à des intrigues d'avoir échappé à la punition des traîtres; il rapporte aussi dans sa vie l'entretien qu'il eut avec Juste de Piste, et l'on y découvre ses intentions de favoriser les ennemis des Juifs et des zélateurs : ce qui prouve sa mauvaise foi s'il avait accepté les fonctions de général des insurgés. Ailleurs et dans une de ses préfaces il convient d'avoir attiré dans un piége un de ses principaux accusateurs, et pour les intimider tous, de lui avoir fait couper la main gauche par ses sicaires, et de l'avoir renvoyé ainsi mutilé à ses ennemis, qu'il épouvanta par cette espèce de cruauté.

Dans son deuxième livre, chapitre XLIII de la Guerre des Juifs, il raconte qu'il força Clitus, pour éviter la mort, à se couper lui-même la main gauche, ce qui démontre que, de son propre aveu, il fut un monstre d'inhumanité. Josèphe, dans ses divers écrits, fait souvent parade de son amour pour la patrie, mais avant tout il se plaît à relever sa noblesse sacerdotale : courtisan doué d'un caractère souple, il sut par la suite s'insinuer dans la confiance de Vespasien et de Titus, il avait assisté au siége et à la prise de Jérusalem. Il écrivait élégamment le grec, langue commune alors aux Juifs et plus particulièrement à ceux d'Alexandrie. Mort dans sa soixante-septième année, l'an 93 de l'ère vulgaire, il aurait pu être présent au crucifiement du Christ, et alors suivant sa chronique il aurait eu sept ans.

D'après ce que nous venons de dire, il est à supposer que Josèphe a quelquefois été infidèle dans ses histoires, et cela d'autant plus qu'il tenait fort à la théocratie : il ne faut donc le lire qu'avec prudence et circonspection. Remarquons en outre qu'il a écrit pour relever sa nation, objet du mépris de tous les autres peuples, plutôt que pour toute autre raison ; aussi ne négligea-t-il rien pour l'illustrer aux dépens de la vérité. Il est souvent peu d'accord avec les livres bibliques qui sont venus jusqu'à nous; il déclare que de son tems l'église des hébreux n'admettait que *vingt-deux* livres canoniques, auxquels elle était obligée d'ajouter foi : les apôtres et les premiers chrétiens ne pouvaient donc en admettre d'autres, cependant le concile de Trente en reconnut quarante-cinq. Quels sont ceux qui du tems de Josèphe étaient reconnus par son église? Quels sont ceux que les rabbins et les chrétiens y ajoutèrent postérieurement?.....

Voici comment il divise les livres canoniques. *Cinq* de Moïse, qui renferment, suivant lui, un intervalle de trois mille ans. *Treize* des prophètes depuis Moïse jusqu'à Artaxercès, fils de Xercès. *Quatre* d'hymnes et cantiques. Total, vingt-deux. Josèphe remarque qu'il y avait encore d'autres livres concernant l'histoire des Juifs, mais qu'ils n'étaient pas reçus parce qu'ils ne contenaient pas la suite des prophètes. Or, comme il diffère de notre Bible dans les faits et dans les époques; par exemple quand il s'agit de la construction de l'autel du sanctuaire, de la célébration de la fête des tabernacles, du tems qui s'écoula depuis la captivité jusqu'à la mort du grand-sacrificateur Onias IV, dit Ménélaüs, des causes de la faveur dont jouissait Zorobabel auprès de Darius, des événemens qui eurent lieu pendant le pontificat des Machabées, et d'une infinité d'autres que nous ne faisons qu'indiquer, nous en concluons que du vivant de cet auteur il existait d'autres livres connus des Juifs et bien différens de notre Bible. Néanmoins, cet auteur, dans le grand nombre des sujets qu'il a traités, a dû par sa position avoir plus de moyens de vérifier les faits, que les rabbins et Esdras qui ne connaissaient pas même les noms des rois égyptiens auxquels la Bible, à quelques exceptions près, donne toujours le nom de Pharaon, et si elle fait mention d'un roi assyrien, son nom ne se trouve dans aucun des chronologistes que nous possédons. Ce livre ne doit être regardé que comme un tissu de chimères ou renoncer au témoignage des bons historiens, qui, malgré la barbarie et le vandalisme des saints pères et des moines, ont été conservés jusqu'à nous, tels qu'Hérodote, Diodore, Jules l'Africain, le Sincelle, Eusèbe et le Tableau des variations entre les anciens historiens et chronologistes.

Pièce O.

## MESSIES JUIFS

### APRÈS JULIEN, ÉLEVÉ A LA ROYAUTÉ EN 530.

Années de l'ère vulg.

745. Sirénus en Espagne est proclamé libérateur ou messie; il débarque en Judée pour la délivrer du joug des Sarrasins. Il échoua dans sa mission.

1137. Un messie parut en France, et paya de sa vie ses entreprises.

1138. Un messie parut en Mésopotamie, fit la guerre au roi de Perse; celui-ci se débarrassa par une ruse.

1157. Un messie est proclamé à Cordoue.

1167. Un messie se montre à Fez.

1174. Un messie parut en Perse.

*Id.* Deux en Arabie.

*Id.* David Almusser en Moravie.

1200. David Aldavid d'Amuria en Perse; son beau-père le livre pour 120,000 francs au roi.

1500. David Leimlein à Francfort-sur-le-Mein.

1559. Ziegler est messie en Moravie.

1624. Autre messie en Moravie.

1666. Sabatei Sevi, à Smyrne, se fait turc à Andrinopole.

1760. Sabatei Sevi parut en Pologne; il figura en Allemagne.

Pièce P.

## EXTRAIT DE L'ÉVANGILE,

PAR BEN-SACCAÏ.

Saint Jérôme a laissé écrit : *Non condemnemus errorem qui de odio Judæorum et fidei pietate descendet*. Lui aussi, d'après les doctrines de Synesius, de Cyrille et d'Athanase, autorise les faux jugemens, la calomnie des chrétiens contre les Juifs, lorsqu'on a pour but de les haïr,

et un zèle pieux pour la foi chrétienne. Telle était l'opinion des aigles du christianisme à son origine.

Les rabbins, de leur côté, ne restèrent pas en arrière lorsqu'il fut besoin de dénigrer le nouveau culte.

Une des pièces les plus remarquables, et frappée au coin de la fausseté, est celle qui porte le titre d'*Histoire de Jésus Nazaréen*, traduite en latin de l'hébreu par Hulderic Tigurin, imprimée à Leyde, par Jean de Viviers, en 1705; histoire qui a pu traverser plusieurs siècles, et échapper au vandalisme du clergé, lorsqu'il était le dépositaire des chartes anciennes et des documens littéraires.

Christophe Wagensenius, qui donna des extraits sur le Mischna et sur ses commentaires, a cru que l'imposteur de qui l'on avait écrit la vie avait réellement existé au tems d'Alexandre Jannée, le trente-quatrième grand-sacrificateur juif, et que Juahan Ben-Saccaï avait rapporté ce fait à l'époque d'Hérode, en haine de l'histoire des Evangiles et de Jésus adoré par les chrétiens. Si Wagensenius eût pris la peine, lui si versé dans la langue hébraïque, de comparer les époques où vécurent les rabbins, dont on parle dans cette histoire comme ayant été acteurs et témoins des faits qu'il relate, il se serait assuré que plusieurs de ces rabbins vécurent plus d'un siècle après la mort du libérateur comme on la précise. Mais ce qui aurait dû rendre suspecte l'authenticité d'un écrit attribué à un rabbin presque contemporain de Jésus-Christ, c'est que le héros de cet Evangile aurait changé la fête du samedi au dimanche, tandis que ce changement n'eut lieu que long-tems après le concile de Nicée et la mort de Constantin; ainsi cet écrit doit avoir été forgé pour le moins après le quatrième siècle, bien entendu qu'il fut l'œuvre d'un cabaliste.

Voici ce que cet auteur nous dit de son Jésuah Nazaréen : d'abord il peint la Vierge mère comme une femme galante, mariée à un jaloux du nom de Papus; elle surpassait en beauté les autres femmes de la tribu de Benjamin. Son mari fermait tous les abords de sa maison, et ne lui permettait pas même de se montrer dans les lieux publics. Cette conduite indisposa Marie contre Papus. Or, il advint que le jour du jeûne comme expiation, Joseph Panthéra de Nazareth, qui était très-beau garçon, mais aussi très-hardi, passa sous la croisée de Marie. Comme il savait qu'il n'y avait personne au logis de Papus, il appela : « *Marie !* » *Marie ! jusqu'à quand resterez-vous enfermée !* » Marie de sa fenêtre, et sans plus de façon, lui répond : « *Joseph, cher Joseph,* » *délivre-moi des liens conjugaux.* » A cette invitation, Joseph s'é-

laigne et rapporte une échelle. Marie descend ; ils s'enfuient alors promptement de Jérusalem ; et arrivés à Bethléem, ils y séjournèrent inconnus à tout le monde. Joseph couchait toujours avec sa femme, et s'approchait d'elle, même les jours où la loi le défendait et pendant le tems des impuretés légales. Marie conçut dans l'année, accoucha de Jésus Nazaréen, et par la suite elle eut encore de Joseph plusieurs fils et filles.

Ainsi se passèrent plusieurs années, lorsqu'il arriva à Bethléem un individu qui les avait connus avant leur fuite, et qui les rencontra sans se faire connaître ; il rapporte la découverte qu'il a faite à Papus, lui apprenant que Marie avait mis au monde beaucoup de bâtards avec Panthéra. Papus va trouver Hérode, lui raconte l'aventure de sa femme. Cette nouvelle se répand du palais du roi à Jérusalem. Des personnes liées avec Panthéra courent l'en avertir, apprenant ce qu'on médite contre lui. Joseph alors, sans perdre de tems, place Marie sur un chameau et s'enfuit en Egypte.

Hérode arrive pour punir Panthéra et Marie, et les faire lapider eux et les fruits de leur adultère ; mais ne les trouvant pas, il donne l'ordre de massacrer des innocens de Bethléem, et ses gardes l'exécutèrent. Après cette horrible exécution, le roi s'en retourne à Jérusalem. L'écrivain Ben-Saccaï, ou tout autre, ignorait qu'Hérode n'avait pas droit de vie et de mort même sur des coupables, sans compter que Joseph, qui dénigra ce roi dans ses écrits, aurait rapporté le fait, s'il était vrai ou s'il en était seulement accusé.

Quelque tems après l'arrivée de Joseph et de Marie en Egypte, la famine frappa cette contrée ; alors il se retirèrent en Cananée, fixant leur demeure à Nazareth, où ils changèrent de nom. Par ce moyen, Jésus qui avait grandi put entrer dans l'académie rabbinique de Jérusalem, où il fit des progrès extraordinaires en s'initiant à la science des mystères de la cabale et à la connaissance du nom immense de Dieu. Ce passage prouve que l'écrit est d'un cabaliste, comme on le verra encore par la suite. Le texte appelle cette partie de la science de la cabale, *Opus currus* ; c'était une partie tout-à-fait métaphysique et dévoilée seulement après l'adoption du Mischna. Chez les Juifs, il y avait le nom de Dieu immense ou innominable. Si ce que nous avons rapporté au chapitre VII du culte de l'âne suivi par les Juifs et les chrétiens a existé, certes ils devaient avoir honte de nommer leur divinité, et les rabbins avaient grande raison. La cabale a passé des Juifs aux chrétiens, et de ceux-ci à une société philantropique du dix-huitième siècle, qui a aussi son nom de Dieu innominable, à propos de quoi bien des savans

ont tenté de découvrir l'énigme. Nous ne répéterons pas que l'âne était le symbole de la génération, sujet de la vénération des anciens.

Jésus un jour jouant à la paume avec des jeunes compagnons de l'académie, dans le voisinage du conclave de Gasith, sur la montagne du Temple, sa balle tomba dans le réservoir. Jésus, de sa nature très-colère, entre en fureur, et dans son dépit jette le bonnet à terre ; ses camarades tâchent de le calmer, en l'engageant à la reprendre. Le petit Jésus leur fait observer que Moïse n'a point enseigné d'avoir son bonnet sur la tête, que ce sont là des bagatelles ou de simples préceptes rabbiniques d'aucune importance. Nous observerons que le Lévitique, au chapitre XXI, v. 10, enjoint au souverain sacrificateur, même en se revêtant des habits sacerdotaux, de ne se point découvrir la tête. Alors Ben-Saccaï vent ici faire connaître que Jésus-Christ regardait comme des inventions des rabbins les écrits de la Bible, qui n'étaient pas du tout l'œuvre de Moïse.

Par malheur pour le petit espiègle, il y avait là des rabbins qui surveillaient les écoliers pendant leurs jeux, et qui, scandalisés, se dirent entre eux : Ce jeune homme foule aux pieds nos institutions ; il est probable qu'il est le fils d'une femme qui l'aura conçu à l'époque de ses impuretés menstruelles, avec un homme adonné à la débauche, car ces sentimens ne peuvent être que la conséquence de l'ignominie de ses parens. Ces rabbins demandent alors à Jésus en quelle ville il était né, et quels étaient ses parens. Sa réponse fut laconique. « *Je suis de Nazareth,* » *mon père est Mézaria, et ma mère Karchat.* »

Un des trois rabbins là présens va droit à Nazareth ; on lui indique la maison de Mézaria, qui était absent. Le rabbin aborde alors Marie, et lui dit ; « *Ma fille, je te demande, sous serment au nom du Seigneur* » *des cieux, que tu me déclares quelles sont tes occupations ; ra-* » *conte tes actions, je te promets foi du siècle à venir.* »

Marie répond : « *Je demande que tu m'en fasses le serment au nom* » *du Seigneur.* »

Cette histoire nous dit que le rabbin le lui fit avec la bouche, en se parjurant au fond de son cœur. Cela nous apprend que les prêtres juifs étaient des trompeurs, même à l'époque où cet écrit fut forgé. Marie, dans la bonne foi qu'un prêtre ne pouvait manquer à son serment, lui avoua qu'elle était la sœur de Kalphus ou de *Kaïphe*, célèbre rabbin qui aurait condamné le Christ d'après les Evangiles ; puis Marie lui confia, sous le sceau de la confession sacramentelle, ses aventures avec Panthéra. Le rabbin, après ces aveux, déchira ses habits, retourna à l'académie, et raconta l'histoire de Jésus aux autres rabbins : trois d'entre

eux se rendirent alors auprès de ce dernier, dont ils s'emparèrent ; puis lui coupèrent les cheveux en forme de tonsure, lui lavant la tête avec l'eau de boleth (1), afin que les cheveux ne pussent plus croître et renaître : c'était le signe, dit l'historien, auquel on reconnaissait les bâtards, afin qu'ils ne se mêlassent par les fils d'Israël.

Jésus, maltraité de la sorte par le sacerdoce, devint son plus fier ennemi, courut à Nazareth pour savoir la cause de la marque infamante qu'on venait de lui appliquer. Il trouva sa mère seule à la maison, et feignit de souffrir du mal de dents. Celle-ci s'offre à le soulager ; Jésus lui dit alors que s'il pouvait tirer de son sein maternel du lait, il serait bientôt guéri. Marie répond qu'elle est prête à le satisfaire. Jésus, pour lui témoigner de sa décence, invite sa mère à se placer en dehors des deux battans de la porte, afin qu'il pût ainsi prendre le sein ; mais quand elle est dans cette position, son fils, en poussant les battans, l'y maintient en lui disant : « *Je ne te quitte pas avant que tu ne m'aies déclaré de quelle* « *manière je suis venu au monde, et quelles furent tes relations.* » La pauvre mère, qui avait son sein pris comme dans un étau, forcée par la douleur, avoue alors à son fils qu'il est bâtard, comme engendré de Panthéra, et qu'elle est légitimement mariée à Papus.

Jésus bouillant de colère quitte sa mère; en sortant de la maison, il rencontre Panthéra, qu'il assassine par surprise. Après ce parricide, il quitte la Judée et fuit en Galilée. Là, il s'associe des hommes audacieux et mal famés, appelés Simon, Mathias, Elikum, Mardocheus, Todus, etc., noms auxquels Jésus substitua ceux de Pierre, Matthieu, Luc, Marc, Thadeus, attirant à lui les fripons les plus signalés, entre autres le *porte-enseigne* Jochanan, dont on fit un Jean, qui conseilla à Jésus d'ordonner à tous ceux qui lui étaient dévoués de se laver la tête avec l'eau de boleth, afin qu'on reconnût par là ceux qui étaient de son parti.

Le roi, averti de ce rassemblement, envoie ses gardes pour le dissiper et s'emparer de Jésus. Les soldats, à leur arrivée, ne trouvant plus les criminels, le seul Johannus est pris, conduit au roi, supplicié, et sa tête suspendue à une des portes de Jérusalem. Jésus s'était réfugié à Aï, où l'historien dit qu'il fit des miracles devant le peuple, entre autres celui d'une pierre de meule jetée dans la mer, et surnageant malgré son poids. C'est à Aï qu'il s'annonce comme Dieu, et en outre comme fils de Dieu, sa mère ayant été visitée par l'Esprit-Saint, et que lui

(1) Il y a des champignons malfaisans qu'on appelle ainsi.

Jésus était né en sortant du front de sa mère restée vierge. Cette croyance ne fut accréditée que lors du concile d'Ephèse, en 431, comme on l'a rapporté. Ainsi, après cet aveu, on conviendra que cette pièce ne fut écrite que bien des siècles après l'époque où on la fait dater.

C'est à Aï que Jésus opéra mille prodiges par la vertu du *nom immense*; c'est à Aï que Jésus abolit la loi. Les rabbins, de concert avec le roi, envoyèrent à Aï un certain Judas, afin que par ruse il pût leur livrer Jésus. Judas arrive à Aï, se fait recevoir parmi les sectaires de Jésus, consentant comme eux à porter la même tonsure, au moyen de l'eau de boleth. Jésus passe ensuite dans le désert, où il fait aussi d'autres miracles. Il explique les songes dans une hôtellerie, puis il a un entretien avec une femme qui porte de l'eau dans une cruche. Judas gagne les bonnes grâces de Jésus; tous deux avec Pierre sont sur le chemin de Jérusalem. Jésus envoie Judas dans cette ville pour épier les dispositions des habitans; celui-ci saisit cette occasion pour rendre compte de l'arrivée de Jésus au roi et aux rabbins; il revient ensuite auprès de Jésus, à qui il conseille d'entrer dans Jérusalem. Jésus en arrivant dit : « Je suis venu ici pour abolir les fêtes et les jeûnes ordonnés; » moi Jésus, j'apporte à Jérusalem une nouvelle loi, ainsi qu'il a été » prédit. »

Nouvelle preuve que cette pièce fut écrite bien après le concile de Nicée.

Judas donne avis aux pharisiens et au roi de l'entrée de Jésus dans Jérusalem, en les prévenant toujours des miracles qu'il opérait en vertu du nom immense. On convint que le maître de l'hôtellerie où Jésus s'était logé aurait donné à ce dernier et à ses compagnons du vin mêlé avec des eaux qui ôtaient la mémoire. Jésus et les siens sont au lit et endormis. Les gardes du roi, auxquels l'hôtelier avait ouvert la porte, s'emparent de Jésus et des siens, et tous sont enchaînés et conduits dans la prison des blasphémateurs.

Le roi, de grand matin, est instruit de l'arrestation de Jésus et de ses complices. Les disciples de celui-ci sont, le jour suivant, lapidés hors des murs de Jérusalem, et leurs corps sont recouverts de pierres par Israël, qui à cette occasion entonne des cantiques à la louange de son Dieu.

Avant de condamner Jésus, on voulait convaincre les habitans d'Aï que c'était un faux prophète, et l'on assurait que le grand et le petit sanhédrin décideraient du genre de mort. Voilà ce qui a décidé Wagenseinius et Tigurin à croire que l'imposteur, selon cet évangile, avait vécu au tems de Janée et avant Pompée; car par la suite le pouvoir judiciaire,

qui prononçait sur la vie, cessa, après la domination des Romains, d'être dévolu aux Juifs. Le petit sanhédrin, d'après l'historien, répondit aux lettres du roi et des rabbins « qu'ils devaient rendre Jésus à la » liberté, et ne point le tuer, afin qu'il reconnût ses fautes, et qu'il se» rait ainsi déshonoré par lui-même. »

Cet avis est le pendant de celui de Gamaliel, qu'il donna aux rabbins lors du procès contre les apôtres Pierre et Jean. Cet avis ne prévalut point : lorsque l'époque de Pâques fut arrivée, on invita ceux qui avaient quelque chose à dire en faveur de Jésus, accusé de blasphême, à se produire; tout le peuple unanimement répondit qu'on devait exécuter Jésus; et vers le soir qui précéda la pâque, on tira Jésus de sa prison, et il fut attaché à une croix hors de Jérusalem, comme il avait été ordonné par le roi et les rabbins.

Judas, qui l'avait livré à ces derniers, détacha de la croix, vers le soir, le corps de Jésus, et le déposa dans les latrines de son jardin. En attendant, les Aïtiens déclarent la guerre à Israël à cause de ce jugement. avec d'autant plus de raison, que quelques personnes leur avaient fait accroire que Jésus était ressuscité au bout de trois jours, et était monté au ciel; version qui ne s'est accréditée chez les chrétiens qu'après le concile de Nicée, nouvelle preuve que cet évangile est une invention récente. Les Aïtiens attaquèrent Israël, et lui tuèrent deux mille hommes. Judas fut alors envoyé en députation aux Aïtiens, qui leur dit que le faux prophète était mort, et que son cadavre, foulé aux pieds, avait été jeté, par lui Judas, dans la fosse aux immondices de son jardin. Quelques Aïtiens voulurent aller vérifier le fait; ils vinrent à Jérusalem, et virent en effet le corps dans l'endroit qu'on leur avait désigné; mais ces hommes étaient de mauvaise foi; ils débitèrent à leur retour de nouveaux mensonges, et la guerre continua entre Aï et Jérusalem.

Les Aïtiens devenaient tous les jours plus forts, de nouveaux révoltés s'unissaient à eux contre le roi; alors un concile s'assembla, Judas fut d'avis de donner la *parole innominable*, le *nom immense* au rabbin Simon Kalphus, oncle maternel de Jésus, afin qu'il pût opérer des prodiges pour humilier les Aïtiens.

L'historien cabaliste, menteur comme tous les rabbins, a supposé que, par ce moyen, Kalphus assembla de petits nuages où il se plaça, et dont il faisait jaillir les éclairs et le tonnerre; qu'arrivé de cette sorte auprès d'Aï, le peuple épouvanté se jeta à terre, et que Kalphus lui ordonna de s'assembler à la tour Aïtica. Cet ordre exécuté, Simon, porté sur les nuages par la vertu du nom immense, descendit dans la tour; le

peuple se jeta encore une fois la face contre terre, et Simon Kalphus fit un mensonge aux Aïtiens pour obtenir leur amitié, leur disant que Jésus, son neveu, l'avait envoyé pour donner des lois et des réglemens, car Jésus était le fils de Dieu.

Les Aïtiens promirent obéissance à ces lois : l'écrivain, en cette occurrence, introduit un traité de cabale dans un livre qu'il explique aux Aïtiens, appelé *Avonkelajon*. Ce qui se rend par *l'iniquité est consommée*, expression analogue à cette autre formule sacrée des chrétiens *consumatum est*. Kalphus dit aux Aïtiens que ce livre doit leur servir de guide. Après l'explication des lois en question, il leur intime la défense de faire désormais la guerre au peuple d'Israël. Après cette entrevue toute merveilleuse, Simon Kalphus remonte dans son nuage et retourne à Jérusalem, faisant croire aux Aïtiens qu'il montait au ciel.

C'est dans ce tems que le roi Hérode mourut. Hérode son fils prit les rênes du gouvernement. Cette assertion prouve l'ignorance de cet auteur de l'histoire juive ; car jamais un fils d'Hérode ne succéda à un autre Hérode, à la souveraineté de Jérusalem et de la Judée, ce qui a été démontré par nous jusqu'à l'évidence.

Selon l'écrivain, cet Hérode ayant appris que les Aïtiens avaient fait deux idoles en l'honneur de Jésus et de Marie, et qu'ils les avaient placés auprès des statues des rois, versions que dément l'histoire juive, qui prétend qu'il ne pouvait y avoir à Jérusalem ni statues, ni figures peintes, Hérode, dis-je, ordonna par lettre à ceux d'*Aï* d'enlever ces images profanes s'ils ne voulaient avoir la guerre. Les Aïtiens ne pouvant plus être secourus par leurs alliés de Césarée, brûlèrent ces idoles et s'humilièrent devant les fils d'Israël.

Cet évangile rapporte ensuite la mort de Marie, mère de Jésus. Hérode la fit enterrer auprès de l'instrument du supplice de son fils. Hérode fit en outre mettre en croix les frères et les sœurs de Jésus avec cette inscription :

« En ce lieu furent mis en croix les fils DE LA DÉBAUCHE, et leur mère » est inhumée au milieux d'eux. »

L'auteur dit que les parens de Jésus détruisirent ce monument et en dressèrent à sa place un autre en son honneur, mais Hérode les fit enlever et commanda qu'on donnât la mort à cent hommes de la parenté de Jésus.

La fin de cet évangile est le comble de l'imposture. Simon Kalphus rassemble dans Jérusalem les affiliés à la nouvelle loi de Jésus, et les invite à entrer dans son nuage pour les conduire à Aï. Placés dans cette

voiture aérienne, à moitié chemin Simon les fait tomber des cieux pour qu'ils se cassent le cou : voilà répété le conte de Simon le magicien, qu'on inventa arrivé à Rome. Après cette merveille, Simon se rend auprès d'Hérode, et lui fait le récit de ses prouesses. Le roi, transporté de joie, réserve dans son palais un appartement à Simon Kalphus, qui y demeure jusqu'à sa mort. Cet événement mensonger est chômé par les juifs le 9 thébeth.

Cet évangile se termine en disant que des hommes infâmes de Jérusalem avaient avec eux des prophètes adonnés aux mensonges, que ces prophètes prirent les filles d'Aï pour femmes, et qu'ils abolirent la loi de Moïse ; fêtant le premier jour de la semaine au lieu du sabbat en commémoration de la naissance de Jésus, ce qui n'eut lieu que long-tems après Constantin et au commencement du cinquième siècle.

---

## Pièce Q.

## GRANDS SAINTS QUI FONDÈRENT LE CHRISTIANISME.

Nous avons cru plus à propos de donner une table des matières à la fin de chaque volume ; là on trouve le nom de ces grands saints, ce qui facilite leur recherche.

FIN.

## ERRATA DE MOTS DU IIIe VOLUME.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Pages | 32, | lignes | 23, | et ce à leur, | *lisez* et à leur. |
| — | 34, | — | 4, | conceperit, | — concepe ret. |
| — | 69, | — | 7, | Aulu Gelle, | — Aulus Gèle. |
| — | 75, | — | 5, | de l'Indus, | — des Indous. |
| — | 94, | — | 17, | eum, | — cum. |
| — | — | — | — | ad cœlo sunde, | — ad cœlos unde. |
| — | 123, | — | 29, | trac esni, | — traces ni. |
| — | 166, | — | 4, | échu, | — échues. |
| — | 198, | — | 26, | ses frères, | — ses oncles. |
| — | 206, | — | 28, | Arcace, | — c'est à Cercace. |
| — | 207, | — | 9, | Pessinoute, | — Pessinonte. |
| — | 227, | — | 1, | nous ne rayons, | — nous ne voyons. |
| — | 302, | — | 17, | Dadastane, | — Dastane. |
| — | 314, | — | 6, | ne pas devait, | — ne devait pas. |
| — | 329, | — | 11, | elle se charge d'un hérétique, | *lisez* elle le charge d'une hérétique. |
| — | 338, | — | 8, | regardent, | *lisez* regardèrent.. |
| — | 352, | — | 19, | en Chalcédoine, | *lisez* à Chalcédoine. |
| — | 360, | — | 12, | Toletanum primo, | — Toletanum Ier. |
| — | 361, | — | 5, | cœteram, | — cœterum. |
| — | 381, | — | 24, | duquel est Ca stalns, | *lisez* duquel Castalus. |
| — | 408, | — | 9, | afin à, | *lisez* afin de. |

## ERRATA DU IIIe VOLUME

***Dans les numéros des notes à supprimer, à changer et à ajouter.***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Pages | 18, | lignes | 1, Edesse, | *ajoutez* (17). |
| — | 27, | — | 20, | *supprimez* (8). |
| — | 54, | — | 28, (1) | *lisez* (6) |
| — | 60, | — | 25, (14) | — (13). |
| — | 62, | — | 17, (20) | — (17). |
| — | 63, | — | 18, (21) | — (18). |
| — | 74, | — | 24, | *supprimez* (31). |
| — | 86, | — | 3, | — (31). |
| — | 89, | — | 17, | — (1). |
| — | 127, | — | 11, de l'eau, | *ajoutez* (27). |
| — | 162, | — | 22, (23) | *lisez* (22). |

— 163, — 7, (22) — (23).

— 182, — 13, (18) Sozomène, Liv. II, chap. XX, *lisez* (18) Sozomène, Liv. II, chap. XXII.

— 213, — 24, *supprimez* (29).

— — — 27, (30) *lisez* (29).

— 214, — 13, (31) — (31).

— — — 28, (32) — (31).

— 215, — 14, (33) — (32).

— 218, — 7, (34) — (33).

— 231, — 17, (14). Op. J. XXIX, *lisez* (24) Ep. J. XLIX.

— 255, — 11, (18) *lisez* (16).

— 269, — 22, Martin, *ajoutez* (31).

— 323, — 7, avec lui, *lisez* (22).

— 324, — 28, (21) *lisez* (22).

— 338, — 28, (31) — (32).

— 340, — 9, (32) — (33).

— 341, — 19, *supprimez* (26).

— 342, — 8, (33) *lisez* (34).

— 344, — 6, (34) — (35).

— — — 20, (37) — (36).

— 346, — 1, (36) — (37).

— — — 9, (37) — (38).

— — — 18, (38) — (39).

— 347, — 6, *supprimez* (38).

— — — 20, (39) *lisez* (40).

— 349, — 8, (40) — (41).

— — — 5, (41) — (42).

— — — 14, (42) — (43).

— — — 28, (43) — (44).

— 351, — 6, (44) — (45).

— — — 29, (45) — (46).

— 352, — 26, (48) — (47).

— 354, — 28, (47) — (48).

— 355, — 22, (48) — (49).

— 356, — 14, réponse, *ajoutez* (50).

— 386, — 9, (26) *lisez* (21).

— 390, — 2, (28) — (24).

— 451, — 22, Fleury, VI, chap. I, II, *lisez* chap. XLII.

